This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 825 222

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

FASCICULE XII

ÉPIMÉNIDE DE CRÈTE

PAR

HUBERT DEMOULIN

Docteur en philosophie et lettres

OF THE UNIVERSITY OF

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
RUE TREURENBERG, 16

1901

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

LIÈGE

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE

8, rue St-Adalbert.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

FASCICULE XII

ÉPIMÉNIDE DE CRÈTE

PAR

HUBERT DEMOULIN

Docteur en philosophie et lettres

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
RUE TREURENBERG, 16

1901

AS162
L5
v. 12-14

UNIV. OF
CALIFORNIA

À

MONSIEUR CHARLES MICHEL

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE.

232654

INTRODUCTION

L'imagination des peuples jeunes aime les récits étranges et extraordinaires ; elle semble accorder au merveilleux qui la charme, la même créance qu'à la réalité. De là ces nombreuses légendes qui ont été rattachées aux hommes célèbres et ont obscurci leur histoire. Aux actions réelles d'un personnage, l'imagination populaire a mêlé des fictions qui ont effacé presque entièrement le souvenir de la vérité.

Il arrive pareillement que les conceptions religieuses et morales d'époques différentes sont données comme les créations d'hommes remarquables, qui se trouvent alors représenter moins l'esprit de leur temps que celui des siècles postérieurs qui ont refait et enrichi leur histoire. Ce fut le cas pour le personnage dont nous voulons étudier particulièrement la vie dans ce travail.

A la fois purificateur et thaumaturge, prophète et réformateur religieux, Épiménide de Crète est un des représentants les plus caractéristiques des idées morales qui remplissent le monde grec à la fin du VIIe et au commencement du VIe siècle avant notre ère. Mais l'époque qui

UNIV. OF CALIFORNIA

suivit, subissant l'influence de doctrines religieuses et philosophiques nouvelles, lui attribua des qualités qui lui étaient originairement étrangères. La légende, favorisée par la vénération dont jouissait le prêtre crétois, prit plus d'extension, grâce au courant de mysticisme qui se développe en Grèce au VIe siècle.

Incapables de faire la lumière sur l'histoire d'Épiménide, les biographes anciens, séparés de lui par un intervalle de plusieurs siècles, se sont surtout attachés à rapporter les événements fabuleux auxquels les traditions orales le mêlaient. Si l'on excepte quelques phrases de Plutarque, dans la *Vie de Solon,* c. 12, et la notice de Diogène Laërce (I, 10), l'antiquité ne nous a transmis sur Épiménide que des renseignements épars et souvent contradictoires. La critique moderne a dû remédier à leur insuffisance, en s'efforçant de découvrir ce qu'il y avait d'historique sous ces fables.

Les savants antérieurs au XIXe siècle n'ont guère traité le sujet qu'incidemment, en commentant les auteurs anciens et en s'occupant de chronologie ou d'antiquités religieuses [1]. Fabricius, en réunissant la plupart des textes où il était question d'Épiménide, facilita les recherches [2]. Néanmoins il s'écoula encore près d'un siècle avant que parût une étude générale du sujet : le travail de C. F. Heinrich,

[1] Pour la bibliographie antérieure à 1877, voir C. Schultess, *De Epimenide Crete*, Bonn, 1877, diss., pp. 15 s.

[2] Fabricius, *Bibliotheca graeca*, 2de éd. (1790), I, pp. 30 s.

Epimenides aus Kreta, Leipzig, 1801, méritoire pour l'époque, présente de nombreuses lacunes et des interprétations erronées. Les progrès accomplis par la science de l'antiquité grâce aux travaux de LOBECK, d'OTFRIED MÜLLER, de PRELLER, de CURTIUS et d'autres sur la religion, la mythologie et l'histoire grecques, rendaient une nouvelle étude nécessaire : la question fut reprise en 1877 par CARL SCHULTESS, dans une dissertation inaugurale, à laquelle l'Allemagne savante a fait bon accueil, mais qui ne laisse pas d'être incomplète [1]. Autant les jugements de HEINRICH sont parfois téméraires, autant les opinions de SCHULTESS sont prudentes et pleines de réserve : il n'admet comme absolument historique que l'arrivée d'Épiménide à Athènes après le sacrilège cylonien.

Malgré ces recherches, le désaccord continue à subsister entre les savants sur le caractère et l'époque du personnage. Les uns, invoquant l'incertitude et le caractère fabuleux de la tradition, ont effacé Épiménide du nombre des figures historiques [2]. " Quelle réalité attribuer, en effet, à

[1] U(SENER) dans le *Philologischer Anzeiger*, IX (1879), pp. 261 ss. — Nous ne citerons que pour mémoire le travail de G. BARONE, *Epimenide di Creta*, Naples, de Angelis, 1880; l'auteur s'inspire surtout du travail de HEINRICH et ne connaît pas la dissertation de C. SCHULTESS. Voir le compte rendu que ce dernier en a donné dans la *Philolog. Rundschau*, I, pp. 397-402.

[2] B. NIESE, *Historische Untersuchungen Arnold Schaefer ... gewidmet*, Bonn, 1882, pp. 12-15. — J. TŒPFFER, *Attische Genealogie*, Berlin, 1889, pp. 136-145. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, Paris, II (1880), p. 99. — Cf. p. 4 n. 3.

un homme qui vit deux ou trois siècles, et qui passe cinquante ans à dormir ? „ Les autres le regardent comme un purificateur célèbre dont le caractère originel a été de bonne heure effacé par la légende. Parmi eux, quelques-uns ont admis la donnée de Platon (*Lois*, I, 642 D), d'après laquelle Épiménide serait venu à Athènes dix ans avant les guerres médiques [1] ; mais la plupart, conformément à la tradition généralement suivie dans l'antiquité, ont placé cet événement un siècle plus tôt [2]. Jusqu'en 1890, cette dernière opinion ne pouvait invoquer que des témoignages postérieurs à l'époque alexandrine. La découverte de la *République des Athéniens* d'Aristote a permis d'en confirmer l'exactitude, en même temps qu'elle démontrait le caractère historique d'Épiménide. Plusieurs savants ont néanmoins continué à soutenir que le purificateur d'Athènes est un personnage mythique [3]. D'autres, acceptant comme réelle l'existence d'Épiménide, ne sont

[1] G. LŒSCHCKE, *De Pausaniae descriptione urbis Athenarum quaestiones*, Dorpat, 1883, pp. 23 ss. — L'opinion de LŒSCHCKE a été admise par C. ROBERT, dans PRELLER, *Griechische Mythologie*, I⁴, p. 146 n. 1, par OTTO KERN, *De Orphei, Epimenidis, Pherecydis theogoniis*, Berlin, 1888, p. 80, par G. FOUGÈRES, *Mantinée et l'Arcadie orientale*, Paris, 1898, p. 327 et par G. DE SANCTIS, Ἀτθίς, *storia della Repubblica Ateniese dalle Origini alle riforme di Clistene*, Rome, 1898, p. 281.

[2] E. CURTIUS, *Griechische Geschichte*, I⁶ (1887), pp. 310 s. — Cf. *Stadtgeschichte von Athen*, 1891, pp. 63 s. — M. DUNCKER, *Geschichte des Alterthums*, VI (1882) p. 148 n. 3 (à la fin).

[3] WILAMOWITZ, *Euripides' Hippolytos*, Berlin, 1891, pp. 224, 243 s. — E. MEYER, *Geschichte des Alterthums*, Stuttgart, II (1893), § 400 n. et 460 n.

pas d'accord sur le moment de son intervention en Attique [1].

En présence de divergences aussi prononcées, nous avons cru, malgré l'obscurité qui enveloppera toujours l'histoire d'un personnage semblable, qu'une étude fondée avant tout sur l'examen des sources ne serait pas sans utilité.

Dans la première partie de ce travail, nous tâcherons d'établir autant que possible l'ancienneté et la valeur des différentes traditions. Après avoir ainsi déterminé les détails qui ont été introduits postérieurement dans la vie d'Épiménide, nous pourrons, dans la seconde partie, exposer l'idée générale que l'on peut se faire du prêtre crétois, en quoi cette figure particulière appartient à la légende et par quels faits elle se rattache à l'histoire.

[1] F. G. KENYON, Ἀθηναίων πολιτεία, 2de édit., Londres, 1891, chap. 1, n., maintient la date de 596 (olymp. 46, *Euseb. Chronic.* éd. SCHOENE, II, pp. 92 s.) — H. DIELS, *Ueber Epimenides von Kreta*, dans les *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1891 (pp. 387-403), p. 388 n. 1, fixe l'événement à la fin du VIIe siècle. — J. H. WRIGHT, *The date of Cylon* (*Harvard Studies*, III, 1892), Boston, Ginn et Co, p. 70, admet la date de 615. — E. ROHDE, *Psyche*, Fribourg, II[2] (1898), p. 98 n. 1, est tenté de suivre l'indication de Suidas d'après laquelle Épiménide aurait purifié la cité athénienne vers l'an 604 avant J.-C. — A. BAUER, *Forschungen zu Aristoteles* Ἀθηναίων πολιτεία, Munich, 1891, p. 44, croit qu'Épiménide est venu à Athènes avant la législation de Dracon, c'est-à-dire avant 621.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

La vie d'Épiménide par Diogène Laërce

Une des tâches les plus ardues de la critique des sources est de rechercher par quels intermédiaires ont passé les multiples renseignements que la compilation de Diogène Laërce renferme sur les philosophes anciens.

Sans compter que l'ouvrage est postérieur de plus de deux siècles à notre ère et que son auteur manque de toute méthode scientifique, la plupart des traités qui ont servi à l'élaboration du recueil sont perdus ou ne nous sont parvenus qu'à l'état fragmentaire.

La difficulté du travail, augmentée encore par l'absence d'édition critique [1], n'a pas empêché la formation de plusieurs théories dont l'exclusivisme est le principal défaut. Pour ne pas remonter au delà de 1850, nous ne citerons que l'opinion de F. NIETZSCHE, qui considère les *Vies des philosophes* de Diogène Laërce comme un abrégé de l'ouvrage de Dioclès de Magnésie,

[1] Cette lacune sera bientôt comblée par les soins de M. MARTINI. Celui-ci a bien voulu nous communiquer les leçons des principaux manuscrits pour la vie d'Épiménide composée par Diogène Laërce. On trouvera de précieux renseignements sur les manuscrits et les éditions de Diogène Laërce dans la dissertation de M. MARTINI, *Analecta Laertiana*, Leipzig, 1899.

Ἐπιδρομὴ φιλοσόφων (1er s. av. J.-C.), augmenté d'extraits des ouvrages de Favorinus, et celle de M. Maass, qui a fait du recueil intitulé *Recherches sur toute sorte de choses* (Παντοδαπὴ ἱστορία) et des *Mémoires* (Ἀπομνημονεύματα) de ce dernier auteur la source capitale, pour ne pas dire unique de la compilation [1].

On peut remarquer chez ces érudits un esprit de système qui les amène souvent à rechercher pour les faits les plus simples des interprétations compliquées, dans l'unique but de confirmer leur thèse; ils ont aussi le tort de mettre sur la même ligne les différents livres de l'ouvrage de Diogène Laërce, alors que l'auteur qui a servi pour certaines parties peut avoir été entièrement négligé pour d'autres. Ainsi, s'il est reconnu que pour le sixième livre de son ouvrage Diogène a beaucoup emprunté à Dioclès, on ne peut guère pour le reste que formuler des hypothèses, le biographe omettant de citer ses sources ou les désignant vaguement par les mots οἱ μέν, οἱ δέ ou ἄλλοι.

Envisagée dans son ensemble, l'œuvre de Diogène Laërce est une compilation dont les matériaux sont principalement empruntés aux études de biographie et de doxographie de la période alexandrine et même du premier siècle après notre ère [2].

[1] F. Nietzsche, *Rhein. Mus.*, XXIII (1868), pp. 632 ss.; XXIV, pp. 181 ss. (voir surtout le chap. IV); XXV, pp. 217 ss. — E. Maass, *De biographis graecis quaestiones selectae* (*Philol. Unters.* III), 1880. Voir aux pages 3-7 de ce travail, l'exposé et la critique des opinions antérieures.

[2] F. Bahnsch, *Quaestionum de Diogenis Laertii fontibus initia*, Gumbinnen, 1868, p. 45. Freudenthal, *Hellenistische Studien*, III, Berlin (1879), p. 315, a réfuté la thèse de Fr. Nietzsche.

Cette multitude de renseignements supposerait une immense somme de travail, si Diogène Laërce n'avait mis à profit les traités de nombreux devanciers. L'ordonnance générale de son Histoire remonte, à travers plusieurs intermédiaires, jusqu'au biographe alexandrin Sotion, auteur d'un grand ouvrage sur la *Succession des philosophes* (Διαδοχὴ τῶν φιλοσόφων) [1]. Diogène semble avoir pris comme base de son travail une édition remaniée de cette œuvre originale et l'avoir complétée au moyen d'extraits d'études postérieures. L'analogie qu'offrent certaines données anonymes de Diogène avec des renseignements empruntés par Athénée à Nicias de Nicée, un des continuateurs de la tendance inaugurée par Sotion, a permis à M. Usener de supposer que Nicias est l'auteur de la compilation suivie par Diogène Laërce; les ouvrages de Démétrios de Magnésie, de Dioclès et de Favorinus n'auraient servi qu'à le compléter [2].

Cette opinion a pour elle le fait très curieux que Nicias de Nicée n'est pas cité une seule fois dans tout le recueil, alors que nous y trouvons mentionnés plusieurs auteurs d'ouvrages semblables. Mais, comme Diogène Laërce rapporte des renseignements d'écrivains qui sont postérieurs à Nicias et qu'il n'a pas compulsés,

[1] V. Egger, *De fontibus Diogenis Laertii*, Bordeaux, 1880. — Susemihl, *Gesch. der griech. Litteratur in der Alexandr. Zeit*, Leipzig, I, 1891, pp. 496 s. Cf. H. Diels, *Doxographi graeci* 1879, Berlin, p. 147.

[2] Usener, *Epicurea*, Leipzig, 1887, pp. xxii-xxxvii; id., *Die Unterlage des Laertius Diogenes (Sitzungsber. der Berl. Ak.* 1892), pp. 1023 s., approuvé par Bidez, *Biographie d'Empédocle*, Gand, 1894, p. 2.

il est probable que son modèle est de date plus récente [1]. Au reste, en trouvât-on l'auteur, le problème des sources de Diogène Laërce serait loin d'être résolu : au lieu de rechercher à qui il a emprunté ses données, il faudrait faire semblable étude pour le compilateur qu'il a suivi.

Diogène Laërce n'a compulsé qu'une faible partie des ouvrages qu'il cite : de six données qu'il emprunte à Hérodote, une seule concorde avec ce que nous lisons chez l'historien [2]. On doit donc se méfier de la valeur des renseignements d'un écrivain qui attribue à ses auteurs des opinions qui leur sont étrangères. De semblables erreurs ne sont pas toujours, il faut le dire, le fait de Diogène Laërce lui-même; elles proviennent souvent des intermédiaires qui le séparent de sa source; mais il a eu le tort de ne pas se reporter à l'original, en admettant qu'il ait toujours pu le faire.

Sous ce rapport, la *Vie d'Epiménide* [3] éclaire singulièrement les procédés du compilateur. On remarque tout d'abord, dans l'exposé, un manque de suite auquel il eût été facile de remédier. Comme la plupart des biographies, elle débute par l'indication de la parenté et de la patrie du personnage ; l'auteur raconte ensuite le sommeil merveilleux de cinquante-sept ans dans une caverne (§ 109) et, après avoir traité de la purification d'Athènes et de

[1] WILAMOWITZ, *Homerische Untersuch.*, p. 240, n. 4, prétend que le modèle de Diogène Laërce est postérieur au règne d'Hadrien. L'époque de Nicias de Nicée qui n'est cité que chez Athénée est douteuse. USENER, *l. c.*, p. 1033, le place au premier siècle de notre ère, tandis que SUSEMIHL, *o. c.*, I, p. 505, semble le placer au second siècle avant J.-C.

[2] HÉRODOTE, III, 48 = DIOGÈNE LAËRCE, I, 95. Ailleurs Diogène Laërce tronque ou emplifie les données d'Hérodote.

[3] DIOGÈNE LAËRCE, *Vies des Philosophes*, I, ch. 10, §§ 109-115.

l'âge d'Épiménide (§§ 110, 111), il interrompt (§ 112) l'énumération de ses ouvrages pour rapporter quelques détails entièrement étrangers à ce sujet [1] et donner une explication du sommeil dont il a parlé précédemment. Si Diogène Laërce revient ainsi à un exposé que l'on croyait fini, c'est que son auteur y revenait également ou qu'il utilise une source nouvelle lui permettant de compléter la précédente. Dans l'un comme dans l'autre cas, sa copie a été si servile qu'il ne s'est pas même donné la peine de rapprocher deux données connexes [2].

Cette dispersion de détails, que l'on s'attendrait à voir réunis, montre que Diogène Laërce ou son modèle dépouillait successivement les sources qu'il avait sous la main, complétant l'une par l'autre. L'emploi d'un pareil procédé explique la présence de détails identiques répétés à peu de distance. Si Diogène Laërce mentionne au § 115 la prédiction de la défaite des Lacédémoniens par les Arcadiens, rapportée précédemment (§ 114), c'est qu'il met à profit deux sources différentes ; en ajoutant καθὰ προείρηται, il indique qu'il a remarqué cette répétition, sans avoir cru nécessaire de l'éviter [3].

[1] Ces détails sont : la consécration du temple des Euménides, à Athènes ; la purification des maisons et des champs, etc.

[2] Si l'on admet l'opinion de M. USENER, indiquée plus haut (v. p. 9), on pourrait attribuer ce désordre aux copistes ignorants qui, suivant lui, avaient été chargés par Diogène Laërce de l'ordonnance de son manuscrit ; les détails qui interrompent la narration seraient des notes insérées un peu à tort et à travers dans le texte primitif. Cf. BIDEZ, *o. c.*, pp. 2 et 90.

[3] Les deux traditions ne sont pas entièrement semblables ; d'après l'une, la prédiction avait été faite aux Lacédémoniens, d'après l'autre, aux Crétois. Mais il est douteux que cette différence ait décidé Diogène à faire cette répétition. Le texte est

La forme des citations de Diogène Laërce laisserait croire que la plupart des détails de la monographie sont empruntés directement à des auteurs de date et de valeur fort différentes. Mais, nous l'avons dit (page 10), le compilateur ne lit guère dans l'original les ouvrages qu'il cite. Aussi, l'ordonnance primitive de la biographie d'Épiménide n'est pas de Diogène. Nous allons voir qu'elle a pour auteur le biographe alexandrin Hermippe de Smyrne [1].

Avant d'examiner le contenu même de la notice de Diogène Laërce, nous énumérerons les indices qui permettent d'attribuer à Hermippe sa disposition originale :

1. Vers l'an 200 avant J.-C., Hermippe, un des premiers compilateurs alexandrins, réunit d'une manière systématique toutes les traditions relatives aux hommes célèbres. Disposant de la bibliothèque d'Alexandrie, il remanie et complète les catalogues (πίνακες) de son maître Callimaque. Il y substitue notamment l'ordre chronologique à l'ordre des matières, et avec ces données il compose un recueil de biographies (Βίοι τῶν ἐν παιδείᾳ διαλαμψάντων [2]). On doit donc s'attendre à trouver chez lui tout ce que l'on connaissait au troisième siècle avant

d'ailleurs peu sûr; URLICHS, *Rhein. Mus.*, VI (1848) p. 219, lit au lieu de Κρησί le mot φησί, qui est beaucoup plus naturel.

[1] Voir le tableau à la fin de cette étude préliminaire, p. 33.

[2] LOZYNSKI, *Hermippi Smyrnaei fragmenta*, dissert., Bonn, 1831. — C. WACHSMUTH, *Die pinakographische Thätigkeit des Kallimachos*, dans le *Philologus*, XVI (1860), pp. 153 ss. — F. NIETZSCHE, *Rhein. Mus.*, XXIV (1869), pp. 190 s. — SUSEMIHL, *Gesch. d. g. L. i. d. Alex. Zeit*, I, p. 492, conteste le titre traditionnel de l'ouvrage d'Hermippe.

notre ère sur tel ou tel grand homme ; or, nous le verrons, la légende d'Épiménide est achevée à cette époque.

2. Hermippe s'était particulièrement occupé des Sages, personnages dont Épiménide est contemporain ; le traité des Sept Sages (περὶ τῶν ἑπτὰ σοφῶν) formait une partie de son grand ouvrage. Hermippe termine notamment le roman de Solon, considéré dans plusieurs traditions comme l'ami d'Épiménide [1].

3. A notre connaissance, Hermippe est seul à admettre, après Léandros de Milet, les titres d'Épiménide à la qualité de Sage. Hippobotos ne rapportait pas cette tradition [2], et l'opinion des autres compilateurs ne nous est pas connue. On sait que les listes sont fort différentes et que quatre noms seuls figurent dans toutes les énumérations.

4. Enfin Hermippe avait écrit une *Vie d'Épiménide* ; le fait est certain, puisque nous en avons conservé deux fragments, tandis que pour la plupart des autres biographes, on ne peut que le supposer [3].

[1] Diogène Laërce cite le περὶ τῶν ἑπτὰ σοφῶν dans les monographies de Thalès, de Chilon, d'Anacharsis, de Myson et de Phérécyde. Cf. WILAMOWITZ, *Antigonos von Karystos*, p. 150, et id., *Hermes*, XXV (1890), *zu Plutarchs Gastmahl der sieben Weisen*, p. 226 et n. 1.

[2] DIOG. LAËRCE, I, 42. G. RŒPER, *Zu Laertios Diogenes*, I, dans le *Philologus* XXX (1870) p. 567 ss., croit qu'Hippobotos avait écrit Ἐπιμενίδην au lieu de Ἐπίχαρμον, nom que l'on ne s'attend pas à rencontrer parmi les Sages. Mais l'explication qu'il donne de cette confusion nous paraît peu probable.

[3] *Fragm. Hist. Graec.*, éd. MÜLLER, III, p 37, fr. 8 (Diog. Laërce I, 42) ; ibid., p. 40, fr. 18 (Proclus in Hesiod. Opera et Dies v. 41). Cf. SCHULTESS, *o. c.*, pp. 9 s. et *infra*, p. 73.

L'examen du premier livre de la compilation de Diogène, consacré notamment à la biographie des Sept Sages, ne contredit pas notre thèse : les citations d'Hermippe y sont au nombre de sept (I, 8 ; 33, 42 ; 72 ; 101 ; 106 ; 117) ; pour les trois premières, Diogène Laërce indique le traité d'Hermippe d'où chacune d'elles est tirée. La sixième citation (I, 106) est due à Sosicrate, circonstance qui semble indiquer que Diogène n'a pas consulté l'ouvrage d'Hermippe dans l'original [1].

Des biographes anciens, Hermippe est donc celui qui convient le mieux pour l'attribution du plan primitif de la monographie d'Épiménide conservée chez Diogène Laërce. L'examen de cette dernière confirmera notre opinion et les indices déjà signalés en sa faveur.

Diogène Laërce ne cite pas une seule fois le nom d'Hermippe dans le chapitre consacré à Épiménide ; mais des auteurs qu'il mentionne, les uns, tels que Théopompe, ont été mis à profit par le compilateur alexandrin, et les autres qui lui sont postérieurs, tels que Sosicrate, ont très peu ajouté à son recueil. Il est même probable que les détails rapportés par Diogène Laërce d'après ces derniers avaient déjà figuré chez Hermippe.

Théopompe, cité en premier lieu, est l'écrivain à qui

[1] PRINZ, *De Solonis Plutarchei fontibus*, diss., Bonn, 1867, p. 36 : « *Constat Laertium praecipue Hermippum secutum esse, nec vero ipse illius libros legisse videtur, sed Favorinum, Apollodorum, Sosicratem excerpsit, qui ex Hermippo hauserant.* » Cf. F. BAHNSCH, *o. c.*, p. 16. — WILAMOWITZ, *Homer. Unters.*, p. 240, n. 4, croit qu' « entre Hermippe et Diogène Laërce, il y a au moins deux intermédiaires ».

Diogène Laërce semble avoir le plus emprunté pour la *Vie d'Épiménide*. Nous ne le voyons nulle part aussi souvent mentionné.

Au début de la notice, Diogène Laërce indique, d'après Théopompe et d'autres écrivains, l'origine d'Épiménide. Il raconte ensuite son sommeil merveilleux, sans mentionner la source de ce renseignement. Mais un indice montre à toute évidence qu'elle n'a pas changé. Le même récit se retrouve, en effet, chez le paradoxographe Apollonios qui, lui, cite Théopompe, et chez Pline qui a rapporté d'après le même auteur, l'âge d'Épiménide [1].

De plus, la première partie du § 115 est due à Théopompe; Diogène le reconnaît lui-même à deux reprises. Le compilateur n'a cependant pas eu sous les yeux le texte original : c'est ce que BAHNSCH a établi pour la plupart des citations de Théopompe conservées chez Diogène Laërce [2]. L'examen de la *Vie d'Épiménide* nous mènera à la même conclusion.

Pour le premier renseignement, concernant l'origine d'Épiménide, l'accord entre Diogène Laërce et Suidas est à peu près complet, comme le montre le parallélisme suivant :

Diogène Laërce I, 109	Suidas s. v. Ἐπιμενίδης
Ἐπιμενίδης..... πατρὸς μὲν ἦν Φαιστίου · οἱ δὲ Δωσιάδου · οἱ δὲ Ἀγησάρχου · Κρὴς τὸ γένος ἀπὸ Κνωσσοῦ.	Ἐπιμενίδης Φαίστου ἢ Δοσιάδου ἢ Ἀγασάρχου υἱὸς καὶ μητρὸς Βλάστας, Κρὴς ἀπὸ Κνωσσοῦ.

[1] APOLLONIUS, *Historiae mirabilis*, c. 1, éd. KELLER, *Rerum naturalium scriptores graeci minores*. Ier vol. (1877) : Θεόπομπος ἐν ταῖς ἱστορίαις ἐπιτρέχων τὰ κατὰ τόπους θαυμάσια. PLINE, *Nat. Hist.*, VII, 48 (154) et 52 (175).

[2] BAHNSCH, *o. c.*, pp. 13 s.

Détail curieux, des deux compilateurs en présence, c'est le dernier en date qui est le plus explicite [1]. Cette circonstance, qui se répète pour de nombreux passages, a permis à F. Nietzsche d'établir qu'Hésychius, l'auteur de Suidas, n'avait pas utilisé l'ouvrage de Diogène Laërce, mais que l'un et l'autre avaient puisé différemment à une source commune [2]. Cette source, Démétrios de Magnésie, comme le croit Nietzsche, ou Favorinus, comme M. Maass tâche de le montrer [3], n'est en tout cas pas antérieure au second siècle avant notre ère. Il est par conséquent admissible qu'elle a servi d'intermédiaire entre Théopompe reproduit par Hermippe et Diogène Laërce. Ce dernier n'a donc pas lu le texte original.

On pourrait en faire la preuve pour les autres citations. Les trois versions capitales du sommeil d'Épiménide, unanimes sur le fond de l'événement, ne sont pas d'accord sur une de ses circonstances. D'après Apollonios, Épiménide s'égara à la tombée de la nuit; suivant Pline, " l'enfant s'assoupit dans une caverne, fatigué par la chaleur et la marche „; Diogène Laërce, enfin, rapporte qu' " Épiménide perdit son chemin vers midi „. Ces divergences, si légères soient-elles, n'en sont pas

[1] Casaubon croit qu'il faut introduire dans le texte de Diogène Laërce les mots μητρὸς δὲ Βλάστας, pour que πατρὸς μὲν... ait un terme correspondant (HÜBNER, *Comment. in Diog. Laert.*, I, p. 30).

[2] NIETZSCHE, *Rhein. Mus.*, XXIV (1869) pp. 210-225. W. VOLKMANN, *Quaestionum de Diogene Laertio cap. I. De Diogene Laertio et Suida*, Breslau, progr., 1890, p. 9.

[3] E. MAASS, *De biographis graecis quaestiones selectae*, p. 87 et pp. 114-119. Cf. WILAMOWITZ, *ibid.*, p. 118 et W. VOLKMANN, *o. c.*, p. 10.

moins caractéristiques: elles prouvent qu'aucun des trois écrivains n'a lu Théopompe dans l'original et qu'ils ont puisé à des sources différentes dérivées de lui. Apollonios emprunte son exposé à Bôlos de Mendès [1]. Cet auteur du troisième siècle avant notre ère avait soigneusement dépouillé les historiens dans le but de former un recueil de récits merveilleux [2]. Or le huitième livre de l'*Histoire philippique*, de Théopompe, était rempli de ces détails extraordinaires; parmi eux figurait la légende du sommeil d'Épiménide. Étant donné le but spécial qu'il poursuivait, il est fort probable que Bôlos a reproduit fidèlement le texte dont il faisait des extraits. Sa version que nous retrouvons chez Apollonios, est donc celle qui représente le mieux le récit de Théopompe. Il suit de là que Diogène, étant en divergence avec Bôlos, ne puise pas directement son exposé chez Théopompe.

Une autre preuve non moins convaincante de ce fait est fournie par le contenu du § 111. Loin de mentionner Théopompe, Diogène Laërce se trouve ici en contradiction avec lui; il rapporte qu'au dire des Crétois, Épiménide vécut deux cent quatre-vingt-dix-neuf ans, tandis que, suivant Bôlos reproduit par Apollonios, Théopompe avait prétendu que les Crétois attribuaient cent cin-

[1] C'est ce qu'indique le lemme Βώλου placé au début du traité d'Apollonios. O. KELLER, *l. c.*, en a le premier donné une interprétation exacte.

[2] D'après Suidas, s. v. Βῶλος, l'ouvrage de ce paradoxographe était intitulé περὶ θαυμασίων ou περὶ τῶν ἐκ τῆς ἀναγνώσεως τῶν ἱστοριῶν εἰς ἐπίστασιν ἡμᾶς ἀγόντων. Cf. ODER, *Rhein. Mus.*, XLV (1890), pp. 73 ss.; DIELS, *Epim. von Kreta*, *l. c.*, pp. 393 s.; SUSEMIHL, *o. c.*, I, pp. 482 s. et App. n. 128; WELLMANN, dans PAULY-WISSOWA, *Real Encyclop.*, s. v. *Bolos*.

quante ans à leur compatriote [1]. Ici encore Diogène Laërce n'a pas lu le texte original [2].

Enfin au § 115, Diogène Laërce rapporte, d'après Théopompe, qu'Épiménide était devenu vieux en autant de jours qu'il avait dormi d'années; ce détail, que nous lisons aussi chez Pline (N. H., VII, 52), avait sa place indiquée à l'endroit de la monographie où il était question du sommeil d'Épiménide (§ 109) ou de sa mort (§ 111); si le biographe ne l'a pas mentionné alors, c'est qu'il n'a pas compulsé l'ouvrage de Théopompe et qu'il le connaît grâce à un nouvel auteur [3].

Il est difficile d'établir d'une manière certaine la série des écrivains qui se sont transmis le récit de Théopompe depuis le quatrième siècle avant notre ère jusqu'au troisième après J.-C.

1. Une des étapes de la tradition fut marquée, semble-t-il, par l'édition des Θαυμάσια de Théopompe, recueil de fables empruntées surtout au huitième livre de son *Histoire philippique* [4]. Ces légendes formaient une des longues digressions dont l'historien était coutumier. Il est peu probable qu'il les ait lui-même extraites de son ouvrage; en tout cas, la collection

[1] MÜLLER, *Fragm. Hist. Graec.*, I, p. 288, fr. 69 et n. Il faut peut-être corriger, avec les éditeurs, 150 en 157. Cf. PLINE, *Nat. Hist.*, VII, 48 (154) et VALÈRE MAXIME, *Facta et dicta memorabilia*, VII, 13, 5.

[2] Il faut toutefois remarquer que le renseignement de Diogène Laërce paraît plus conforme au caractère général de la légende; il est assez vraisemblable, en effet, que les Crétois aient exagéré la longévité réelle d'Épiménide.

[3] Cf. *supra*, p. 11. BAHNSCH, *o. c.*, pp. 13 s. et 24.

[4] *Paradoxographi graeci*, éd. WESTERMANN, Brunswick, 1843, pp. L ss. — MÜLLER, *Fragm. Hist. Graec.*, I, p. LXX et 288.

est antérieure au second siècle avant notre ère, puisque Apollonios qui la cite dans ses *Histoires merveilleuses* (chap. 10), n'a pas utilisé de source postérieure à ce siècle [1]. Elle appartient à un genre littéraire nouveau consistant à rechercher chez les anciens écrivains les légendes peu connues et les récits les plus extraordinaires. Introduite par Callimaque et Bôlos, continuée par plusieurs écrivains de la période alexandrine, cette tendance fut préjudiciable à l'histoire. Les anecdotes refoulèrent dans l'ombre les traditions véridiques et donnèrent notamment à la biographie des philosophes le caractère que nous retrouvons dans la compilation de Diogène Laërce : désormais les auteurs vont recourir aux recueils de récits merveilleux pour suppléer à la sécheresse des données historiques.

2. La collection des θαυμάσια de Théopompe date de la même époque que la compilation d'Hermippe ; on peut affirmer que ce dernier lisait encore Théopompe dans l'original. Nous ne retrouvons cependant sous le nom d'Hermippe aucun des détails que Diogène rapporte d'après Théopompe ; mais comme ceux-ci ne sont pas cités par Diogène sous une autre autorité que celle de Théopompe, rien n'empêche de considérer Hermippe comme un des nombreux intermédiaires qui séparent le compilateur de l'historien du quatrième siècle [2]. Nous croyons même pouvoir montrer qu'Hermippe a lu le huitième livre de l'*Histoire philippique*. Dans son introduction (I, § 8), Diogène écrit : φησὶ δὲ τοῦτο καὶ Ἕρμιππος

[1] SUSEMIHL, *Gesch. d. g. L. i. d. alex. Zeit*, I, pp. 478 ss. WILAMOWITZ, *Antig. v. Karyst*, p. 25.

[2] Apollonios et Pline ne citent pas d'autre source que Théopompe. Cf. *supra*, p. 15.

ἐν τῷ πρώτῳ περὶ Μάγων καὶ Εὔδοξος ἐν τῇ Περιόδῳ καὶ Θεόπομπος ἐν τῇ ὀγδόῃ τῶν Φιλιππικῶν. Comme Hermippe est le plus récent des trois auteurs cités, c'est à lui que Diogène Laërce, ou plutôt son auteur, emprunte les autres indications. Le procédé est conforme aux habitudes des compilateurs : ils font croire à leurs lecteurs qu'ils ont dépouillé plusieurs auteurs, alors qu'ils n'en ont compulsé qu'un. Hermippe avait lu le huitième livre de l'ouvrage de Théopompe et y avait trouvé les détails que nous lisons chez Diogène.

3. Entre Hermippe et Diogène Laërce, il y a eu plusieurs intermédiaires. Les auteurs de *Successions des philosophes* (Διαδοχαὶ τῶν φιλοσόφων), qui avaient inséré une *Vie d'Épiménide* dans leurs ouvrages, se bornent à répéter les données d'Hermippe, en y ajoutant fort peu de chose. Il n'ont guère complété l'ouvrage de celui-ci que pour la biographie des personnages postérieurs. Nous signalerons parmi eux Démétrios de Magnésie et Phlégon de Tralles, les écrivains les plus récents qui soient cités dans la monographie. Diogène a mis leurs ouvrages à profit : il mentionne le premier à deux reprises (I, 112 et 114), tandis qu'il ne rapporte, d'après le second, que l'âge d'Épiménide (I, 111). Cette différence tient au caractère même de ces deux sources. Dans son traité *Sur les poètes et les prosateurs homonymes* (περὶ ὁμωνύμων ποιητῶν καὶ συγγραφέων), Démétrios avait consacré un chapitre aux écrits d'Épiménide [1]. Le but spécial de son travail, qui était de parer aux inconvénients de l'homonymie en littérature, ne lui permettait pas de traiter à fond la partie biographique. Cependant,

[1] Diogène Laërce lui-même nous le dit (I, 112).

à en juger par le détail particulier que Diogène Laërce (I, 114) nous rapporte d'après elle, la notice de Démétrios devait renfermer des données assez nombreuses de la légende d'Épiménide, empruntées à la compilation d'Hermippe [1].

On ne peut en dire autant du traité de Phlégon de Tralles intitulé : *De ceux qui ont vécu longtemps* (περὶ μακροβίων) [2]. Cette liste de noms répartis en catégories n'avait pu fournir au compilateur d'autres renseignements que celui qu'il nous a laissé : d'après Phlégon, Épiménide vécut cent cinquante-sept ans. Ce chiffre est d'accord avec la citation de Théopompe, que nous trouvons chez Pline et chez Valère Maxime; la donnée de Phlégon dérive donc vraisemblablement de Théopompe. Mais il est douteux que ce soit par l'intermédiaire d'Hermippe; car dans son *Recueil de prodiges* (θαυμασίων συναγωγή), Phlégon cite les *Histoires merveilleuses* d'Apollonios [3]. Or ce dernier mentionnait l'opinion de Théopompe. Nous pouvons donc considérer Apollonios comme la source de Phlégon.

Diogène Laërce compulse-t-il cet ouvrage de Phlégon, qui n'est antérieur que d'un siècle à son époque ? C'est peu probable; car il ne le cite qu'ici, alors qu'il aurait eu d'autres occasions de le faire [4]. Il en doit sans doute la connaissance à Favorinus.

[1] NIETZSCHE, *Rhein. Mus.*, XXIV (1869), pp. 185 s. — WILAMOWITZ, *Antig. v. Kar.*, p. 327, n. 7.

[2] MÜLLER, *Fragm. Hist. Graec.*, III, pp. 602-624.

[3] WESTERMANN, *Paradoxographi graeci*, p. 136, l. 12. Cf. MÜLLER, *l. c.*

[4] Pour l'âge de Démocrite, Diogène Laërce (IX, 39) n'indique pas de chiffre certain, alors que Phlégon attribue cent quatre ans

Diogène n'a pu rien tirer non plus du *Recueil de prodiges* de Phlégon. Au premier chapitre de ce traité, il était question d'une légende analogue à celle du long sommeil d'Épiménide; mais cette dernière n'y est pas racontée, bien qu'elle y eût été de mise.

En résumé, pour la transmission des données merveilleuses que Théopompe rapportait à propos d'Épiménide, on peut reconnaître deux courants parallèles: d'une part, les auteurs de biographies tels qu'Hermippe et Démétrios de Magnésie; d'autre part, les paradoxographes, tels que Bôlos de Mendès et Apollonios.

Après avoir raconté le sommeil d'Épiménide, Diogène Laërce rapporte l'épisode le plus important de sa vie, la purification d'Athènes : au commencement du VIe siècle (ol. 46 = 596 avant J.-C.), la ville, affligée de la peste, réclame l'intervention du prêtre crétois qui fait cesser la contagion par différentes cérémonies expiatoires (I, §§ 110 s.).

Diogène ne cite pas la source à laquelle il emprunte son récit. Mais rien ne nous empêche de croire que c'est toujours Théopompe [1]. En effet, nous ne savons pas d'ailleurs que celui-ci eût rapporté de cet événement

au philosophe (v. MÜLLER, *Fr. Hist. Graec.*, III, p. 609). Cf. BAHNSCH, *o. c.*, p. 52. Il n'y a cependant pas contradiction entre les deux données puisque Diogène reconnaît que Démocrite vécut plus de cent ans.

[1] LŒSCHCKE, *De Pausaniae descriptione...* p. 24, place l'arrivée d'Épiménide à Athènes vers l'an 500 et considère la date de la 46e olympiade comme une addition de Diogène Laërce, ou d'une de ses sources immédiates, au récit de Théopompe. Cf. *supra*, p. 4, n. 1.

une version différente [1]. La seule difficulté est que Théopompe attribuerait ainsi à l'apparition de la peste la visite d'Épiménide, tandis qu'Aristote, au début de la *République des Athéniens*, considère le sacrilège cylonien comme la cause de son intervention. Nous nous attendrions à trouver chez ces deux auteurs contemporains une tradition commune. Peut-être faut-il voir dans ce détail de Diogène Laërce, confirmé seulement par Maxime de Tyr [2], une addition due au souvenir d'événements postérieurs ou empruntés à la légende d'autres thaumaturges ? Aucun écrivain antérieur à notre ère ne nous dit, en effet, que la peste ait éclaté à Athènes vers la fin du VIIe siècle. Il est possible cependant qu'un fléau de ce genre ait sévi alors en Attique et que les esprits timorés l'aient considéré comme un châtiment des divinités outragées par le sacrilège cylonien et comme un avertissement d'avoir à l'expier. D'ailleurs la nature des détails de la purification, la mention des autels anonymes et, en général, des rites de l'expiation sont bien dans le caractère des anciennes chroniques (Ἀτθίδες), comme Théopompe en utilisait pour l'histoire de la cité athénienne.

Hermippe est-il encore ici un intermédiaire entre l'historien et Diogène ? C'est probable, bien qu'il y ait eu de l'un à l'autre des altérations; car le compilateur

[1] Apollonios et Pline qui copient Théopompe n'y font pas allusion, parce que cette histoire de la purification d'Athènes ne pouvait figurer dans leur récit : le premier l'a omise dans un recueil consacré au merveilleux, et chez le second elle eût formé une incidente au milieu d'un chapitre où il n'est question que de morts apparentes.

[2] MAXIME DE TYR, éd. DÜBNER (Didot) diss. XXXVIII, 3 : τὴν Ἀθηναίων πόλιν κακουμένην λοιμῷ καὶ στάσει διεσώσατο ἐκθυσάμενος.

alexandrin avait plutôt suivi l'opinion des auteurs qui considéraient le sacrilège cylonien comme la cause de la visite d'Épiménide (I, 110). Hermippe a sans doute connu aussi la tradition qui rapportait le sacrifice de Cratinos et de Ctésibios, puisque Néanthe de Cyzique qui la mentionne est antérieur à Hermippe [1].

Diogène Laërce (I, 111) achève le récit de la purification en disant qu'Épiménide refusa l'argent que lui offraient les Athéniens et qu'une alliance fut conclue entre Cnosse et Athènes. Reprend-il, pour ces deux détails, la tradition de Théopompe, ou continue-t-il à suivre les écrivains qui parlaient du sacrilège cylonien ? M. Lœschcke admet la première hypothèse, tandis que M. Diels préfère la seconde [2]. Dans le récit de Diogène, la mention du sacrilège cylonien et du sacrifice de deux jeunes Athéniens semble former une parenthèse, tandis que le début du § 111 marque la conclusion d'un récit : sous ce rapport, l'opinion de M. Lœschcke est plus vraisemblable. Mais une autre circonstance rend également admissible la supposition de M. Diels : le détail du refus d'argent reparaît chez Plutarque, un des auteurs qui font du massacre des Cylonides la raison de l'arrivée d'Épiménide à Athènes [3].

Quant à la seconde donnée, relative à l'alliance entre la Crète et l'Attique, nous en retrouvons un écho chez Platon [4] ; mais cette concordance ne suffit pas, pour

[1] DIOGÈNE LAËRCE, I, 110. Néanthe, chez ATHÉNÉE, *Deipnos.*, XIII, 602 C., remplace Ctésibios par Aristodème. Cf. *infra*, p. 67.

[2] LŒSCHCKE, *o. c.*, p. 24. DIELS, *Sitzungsber. der Berl. Ak.*, 1891, p. 393.

[3] PLUTARQUE, *Solon*, c. 12, *in fine*.

[4] PLATON, *Lois*, I, 642 D. — BERGK, *Fünf Abhandl. zur Gesch. der griech. Phil. u. Astron.*, p. 76, n. 2, croit que le renseignement de Diogène Laërce remonte à Platon.

admettre avec M. Lœschcke que Théopompe, à supposer que Diogène Laërce reproduise son opinion, ait connu le même auteur que Platon pour l'histoire d'Épiménide [1].

Après le récit du long sommeil, et après celui de la purification d'Athènes, la notice de Diogène Laërce comprend surtout de courtes citations empruntées à des écrivains d'époques différentes.

Le compilateur énumère d'abord (I, 111) les opinions relatives à la longévité d'Épiménide ; il rapporte successivement celle de Phlégon, celle des Crétois et celle de Xénophane de Colophon. Cette dernière était vraisemblablement exprimée au passage où se trouvaient les attaques de Xénophane contre le prêtre crétois [2]. Mais on ne peut croire que Diogène l'ait copiée dans l'œuvre même du philosophe, bien qu'il cite des vers de lui dans sa compilation (VIII, 36 ἐν ἐλεγείᾳ; IX, 72).

La fin du § 111, le début du § 112 et le § 113 sont consacrés aux ouvrages d'Épiménide. Comme nous nous proposons d'étudier dans un chapitre spécial [3] les œuvres que l'antiquité connaissait sous son nom, nous nous bornerons à faire remarquer ici que l'existence de quelques-unes d'entre elles est contestée par certains critiques, et que la plupart des renseignements de Diogène Laërce, empruntés à l'ouvrage de Démétrios

[1] Voir la réfutation de J. TŒPFFER, *Attische Genealogie*, p. 141 et de DIELS, *l. c.*

[2] DIOGÈNE LAËRCE, IX, § 18 : Ἀντιδοξάσαι τε λέγεται Θαλῆ καὶ Πυθαγόρᾳ, καθάψασθαι δὲ καὶ Ἐπιμενίδου.

[3] Voir la fin de la seconde partie, pp. 118 ss.

de Magnésie, sont peut-être l'invention du faussaire Lobon d'Argos [1].

L'énumération des écrits d'Épiménide est interrompue, dès le début (§ 112), par deux données qui seraient plutôt de mise à d'autres endroits de la biographie : le détail relatif au sanctuaire des Euménides, emprunté à Lobon d'Argos, se rangerait très bien à côté de la relation des cérémonies expiatoires accomplies à Athènes (I, 110) ; le second détail, qui n'est qu'une interprétation du long sommeil d'Épiménide, a sa place indiquée à la suite de ce récit fabuleux.

Diogène achève la nomenclature des écrits d'Épiménide, en rapportant une lettre de lui au législateur Solon (I, 113). La tradition en connaissait une autre, écrite en dialecte attique ; cette particularité avait permis à Démétrios de Magnésie d'en montrer le caractère apocryphe. L'authenticité de la missive que nous lisons chez Diogène Laërce n'est pas davantage admissible, bien qu'elle soit écrite en dialecte crétois. Le compilateur l'emprunte ainsi que toute la correspondance apocryphe des Sept Sages à un recueil d'époque tardive. Remarquons que cette lettre est la seule trouvaille de Diogène ; ailleurs il se borne à transcrire les renseignements de la compilation qu'il a sous les yeux. Les mots ἐγὼ δ' εὗρον marquent une opposition : " si Démétrios de Magnésie a démontré qu'une lettre attribuée à Épiménide était apocryphe, moi, en revanche, (ἐγὼ δὲ) j'en ai trouvé une qui est authentique. „ Voilà ce que Diogène implique dans l'expression ἐγὼ δ' εὗρον ; il est tout heureux de

[1] E. Hiller. *Die literarische Thätigkeit der sieben Weisen*, *Rhein. Mus.*, XXXIII (1878), pp. 518-529.

cette découverte, parce qu'ailleurs il ne trouve rien. Il n'est d'ailleurs pas certain que Diogène Laërce lui-même soit l'auteur de cette découverte. Comme il copie de très près sa source immédiate, le mot ἐγώ désigne peut-être cette dernière [1]. Nous remarquerons, en effet, que le contenu de cette lettre, où il est question de la tyrannie de Pisistrate, est en contradiction avec l'opinion de Phlégon admise par Diogène : si Épiménide est mort peu après son retour en Crète (I, 111), il n'a pu connaître les événements du milieu du VIe siècle [2].

Dans cette partie de la monographie, le rôle d'Hermippe semble avoir été effacé par celui de Démétrios de Magnésie. Hermippe a dû cependant mentionner quelques-uns des ouvrages dont nous retrouvons ici l'indication, en remaniant les catalogues de son maître Callimaque.

La fin de la notice (I, 114 s.) est une réunion de renseignements quelque peu disparates dont Diogène Laërce a généralement cité la source; on pourrait même croire qu'à partir des mots ἐγὼ δ' εὗρον (I, 112 *in fine*), il suit une compilation différente de celle qui lui avait servi jusque là. Mais comme plusieurs de ces indications reparaissent chez Plutarque, il y a lieu d'admettre que les deux écrivains ont eu une source commune qui ne peut être qu'Hermippe et que, par conséquent, la notice d'Hermippe est toujours en dernière analyse l'origine du récit de Diogène.

[1] E. MAASS, *De biog. gr.*, p. 119, croit que cette lettre est parvenue à la connaissance de Diogène Laërce grâce à Favorinus.

[2] Cette remarque s'applique aussi à la lettre de Solon à Épiménide (I, 64 s.).

Le parallélisme suivant permettra de mettre en lumière la vraisemblance de notre hypothèse [1] :

Plutarque, Vie de Solon, c. 12. ('Επιμενίδης).	Diogène Laërce, I, 110 ss. ('Επιμενίδης).
'Εδόκει δέ τις εἶναι θεοφιλὴς.....	§ 110. Γνωσθεὶς δὲ παρὰ τοῖς Ἕλλησι θεοφιλέστατος εἶναι ὑπελήφθη....
Κούρητα νέον αὐτὸν οἱ τότε ἄνθρωποι προσηγόρευον....	115. Μυρωνιανὸς δὲ ἐν 'Ομοίοις φησὶν ὅτι Κούρητα αὐτὸν ἐκάλουν Κρῆτες.
Λέγεται δὲ τὴν Μουνυχίαν ἰδὼν καὶ καταμαθὼν πολὺν χρόνον εἰπεῖν πρὸς τοὺς παρόντας, ὡς τυφλόν ἐστι τοῦ μέλλοντος ἄνθρωπος· ἐκφαγεῖν γὰρ ἂν 'Αθηναίους τοῖς αὐτῶν ὀδοῦσιν, εἰ προῄδεσαν, ὅσα τὴν πόλιν ἀνιάσει τὸ χωρίον.	114. 'Ιδόντα γοῦν τὴν Μουνυχίαν παρ' 'Αθηναίοις ἀγνοεῖν φάναι αὐτοὺς ὅσων κακῶν αἴτιον ἔσται τοῦτο τὸ χωρίον αὐτοῖς· ἐπεὶ κἂν τοῖς ὀδοῦσιν αὐτὸ διαφορῆσαι.
Χρήματα διδόντων πολλὰ καὶ τιμὰς μεγάλας τῶν 'Αθηναίων, οὐδὲν ἢ θαλλὸν ἀπὸ τῆς ἱερᾶς ἐλαίας αἰτησάμενος καὶ λαβὼν ἀπῆλθεν.	111. 'Αθηναῖοι δὲ τάλαντον ἐψηφίσαντο δοῦναι αὐτῷ καὶ ναῦν τὴν ἐς Κρήτην ἀπάξουσαν αὐτόν. 'Ο δὲ τὸ μὲν ἀργύριον οὐ προσήκατο.

Remarquons que ces quatre détails appartiennent à des parties différentes de la monographie et ne nous sont connus que par Plutarque et Diogène Laërce. Cette coïncidence ne peut s'expliquer que de deux façons : ou bien Diogène a copié Plutarque ou bien leur source est la même.

[1] Pour la facilité de l'exposé, nous réunissons ici tous les détails communs aux deux auteurs. Cf. BEGEMANN, *Quaestiones Soloneae*, spec. I, diss. inaug., Holzminden, 1875, pp. 13 s.

La première explication est inadmissible. On sait, en effet, que Diogène n'a pas lu Plutarque [1]; il existe entre les deux biographies de Solon de ces auteurs des divergences telles qu'on ne peut songer à l'emploi de l'un par l'autre [2].

Nous pouvons donc admettre que pour les détails identiques relatifs à Épiménide, les deux biographies ont une source commune. Or, Plutarque n'a guère utilisé dans la *Vie de Solon* que les ouvrages d'Hermippe et de Didyme Chalcentère. Au premier, il a surtout emprunté les détails essentiellement biographiques; au second, ceux qui concernent le législateur [3].

D'autre part, plusieurs auteurs que Diogène Laërce cite au premier livre de sa compilation avaient mis à profit les biographies d'Hermippe. Il est par conséquent très vraisemblable que là où Plutarque et Diogène sont d'accord, l'auteur alexandrin a été leur source commune. Les différences que présentent chez Plutarque et chez Diogène la forme et même le fond du récit, s'expliquent

[1] Diogène Laërce ne cite Plutarque que deux fois dans sa compilation (IV, 1 § 4 et IX, 10 § 60) et nous ne retrouvons pas le premier des détails cités dans la biographie de Lysandre à laquelle Diogène l'a prétendûment emprunté.

[2] BAHNSCH, *o. c.*, pp. 51 s. Comparez notamment les passages suivants : PLUTARQUE, *Solon*, c. 10 et DIOGÈNE LAËRCE I, 48; PLUT., *Solon*, c. 30 et DIOG. I, 52.

[3] Cette opinion a été établie surtout par les recherches de PRINZ, *De Solonis Plutarchei fontibus*, diss., Bonn 1867 et de BEGEMANN, *Quaest. Soloneae*, diss. 1875. La découverte de la *République des Athéniens* d'Aristote ne l'a pas infirmée. Cf. B. KEIL, *Die Solonische Verfassung in Aristoteles Verfassungsgeschichte Athens*, Berlin, 1892. Remarquons d'ailleurs qu'Hermippe et Didyme sont les plus récents des auteurs cités par Plutarque dans sa biographie de Solon.

aisément, si l'on songe que le texte d'Hermippe n'a été connu de Diogène que grâce à plusieurs intermédiaires, tandis que Plutarque l'a consulté dans l'original. M. Usener a objecté à cette opinion que les détails communs aux deux auteurs ne concernent que la tradition banale, et qu'un d'entre eux est emprunté à Myronianos [1] (I. 115).

Tout au contraire, ces données nous paraissent avoir un caractère bien précis et typique ; rien ne nous empêche d'ailleurs, en les faisant remonter originairement à Hermippe, d'admettre que Myronianos est un auteur intermédiaire entre Hermippe et Diogène [2].

Parmi les écrivains cités dans la dernière partie de la monographie, nous relevons le nom de Timée (I, 114). Hermippe en avait transmis la connaissance à Démétrios de Magnésie cité au même passage.

Il est permis également de supposer qu'Hermippe avait connu l'ouvrage de Sosibios de Laconie *Sur les sacrifices de Lacédémone* (περὶ τῶν ἐν Λακεδαίμονι θυσιῶν), auquel Diogène Laërce (I, 115) emprunte un détail isolé. Cet écrivain, du troisième siècle avant notre ère, avait introduit à Alexandrie l'étude des temps primitifs de Sparte [3]. Comme Diogène Laërce ne le

[1] U(SENER), *Philol. Anzeiger*, 1877, pp. 419-426 suppose un auteur intermédiaire entre Hermippe et Plutarque, peut-être Didyme, mais en tout cas un critique plus sûr que ne l'est Hermippe.

[2] Les citations que Diogène fait de Myronianos ne nous permettent pas de déterminer quand il a vécu. Cf. BAHNSCH, *o. c.*, p. 51 ; MAASS, *o. c.*, p. 106 et WILAMOWITZ, *ibid.*, pp. 160 s.

[3] SUSEMIHL, *Gesch. d. gr. Lit. in der Alex. Zeit*, I, pp. 603-605. — C. WACHSMUTH, *Einleitung in das Studium der alten Geschichte*, Leipz. 1895, pp. 136-138.

mentionne qu'ici et qu'il n'indique pas le titre de l'ouvrage, on ne peut admettre qu'il l'ait lui-même consulté.

L'énumération des personnages homonymes d'Épiménide termine le chapitre de Diogène Laërce. Cette liste, comme d'autres semblables (I, 38; I, 79), dérive plutôt de Démétrios que de Favorinus. Son traité *Sur les auteurs homonymes* est, en effet, cité deux fois dans la notice (I, 112 et 114). Mais il est possible que ces indications soient empruntées à une édition remaniée du traité de Démétrios [1]. Les données fondamentales de ce catalogue d'homonymes avaient été fournies à Démétrios par les travaux de Callimaque et d'Hermippe (πίνακες).

Si nous réunissons les résultats de cette étude préliminaire, il nous sera permis d'admettre comme établis les points suivants :

1. Théopompe est le premier auteur qui, à notre connaissance, ait traité avec quelque détail de la légende d'Épiménide.

2. Hermippe a le premier réuni en un ensemble systématique les traditions qui circulaient au sujet du personnage; il a joint au récit de Théopompe des extraits

[1] E. MAASS, *De biogr. gr.*, pp. 23 ss., 48 ss., a réfuté plusieurs arguments que SCHEURLEER, *De Demetrio Magnete*, Leyde, 1858, avait fait valoir pour attribuer à Démétrios les catalogues d'homonymes qu'on lit chez Diogène; mais il n'a pu expliquer d'une manière satisfaisante un passage capital pour cette question (I, 38). WILAMOWITZ, *ibid.*, p. 146 et E. ROHDE, *Litter. Centralblat*, 1880, pp. 1742-44, ont combattu l'opinion de MAASS. RUDOLPH, *Leipz. Stud.*, VII, p. 127 et SUSEMIHL, *o. c.*, I, p. 507, l'ont adoptée.

d'autres écrivains tels que Timée et Sosibios de Laconie. On doit aussi lui attribuer la plupart des détails que nous lisons chez des auteurs postérieurs tels que Démétrios de Magnésie, Myronianos et Phlégon. Avec ces matériaux, Hermippe semble avoir esquissé le plan suivant :

§ 109 jusque οὗτος...	§ 109 depuis οὗτος jusqu'à la fin.	§§ 110 et 111 jusque καὶ ἐπανελθὼν.	§ 111 depuis ἐπανελθὼν jusque Ἐποίησε.	§ 111 depuis Ἐποίησε et § 112 jusque φέρεται.	§ 114 et 115 jusque γεγόνασιν.	§ 115 depuis γεγόνασιν jusqu'à la fin.
Origine d'Épiménide.	Le sommeil de 57 ans.	Purification d'Athènes.	Mort d'Épiménide.	Écrits d'Épiménide.	Détails légendaires et prédictions.	Homonymes
Théopompe et d'autres. *Variante :* Οἱ δὲ Ἀγησάρχου.	Théopompe. *Transition :* § 110. Γνωσθεὶς...	Théopompe (jusque οἱ δὲ τὴν αἰτίαν...). *Variantes :* Sacrilège cylonien (variante suivie par Hermippe). Sacrifice de deux jeunes Athéniens (Néanthe de Cyzique). § 111 Théopompe ou une *Atthis*.	Théopompe. Xénophane. [Phlégon]	Callimaque. (πίνακες) [Lobon d'Argos] [La fin du § 112 depuis φέρεται et tout le § 113 sont des additions de Démétrios de Magnésie ou de Diogène Laërce].	Timée. [Démétrios de Magnésie] Théopompe. [Myronianos] Sosibios.	Callimaque. (πίνακες) [Démétrios]

N. B. Le signe [ ] indique les additions de Diogène Laërce ou de son auteur à la compilation d'Hermippe.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE LA TRADITION

CHAPITRE I

La Tradition avant Théopompe

§ 1. Les ouvrages d'Épiménide. — § 2. Xénophane de Colophon. § 3. La nouvelle ionienne. — § 4. Platon. — § 5. Les Atthidographes.

Comme la plupart des hommes célèbres antérieurs au sixième siècle avant notre ère, Épiménide ne fut longtemps connu du monde grec que grâce aux traditions orales. La plus importante d'entre elles rapporte que Solon lui demanda de venir à Athènes pour purifier la ville, et qu'il entretint avec lui des rapports d'amitié. Cependant les fragments de l'œuvre poétique de Solon, si importante pour l'histoire de la république athénienne au commencement du sixième siècle, ne renferment aucune allusion au rôle du purificateur crétois.

§ 1. — *Les ouvrages d'Épiménide.*

A défaut d'auteurs contemporains, nous pourrions interroger les écrits d'Épiménide lui-même, s'ils nous avaient été mieux conservés, si leur authenticité était mieux établie et leur date plus certaine.

En l'absence de tels renseignements, le titre de ces œuvres et les rares extraits qui nous en sont restés, nous éclairent du moins quelque peu sur la manière dont les siècles postérieurs ont envisagé leur auteur prétendu. L'antiquité connaissait sous le nom d'Épiménide une *Théogonie*, des *Oracles* (χρησμοί), des *Purifications* (καθαρμοί), des *Argonautiques*, des lettres et divers traités concernant la Crète [1].

La *Théogonie* qui porte le nom d'Épiménide ne peut être authentique, comme nous le montrerons dans la seconde partie de cette étude ; l'opinion fondamentale de son auteur sur l'origine du monde dénote l'influence de doctrines postérieures à l'époque d'Épiménide.

Cet ouvrage apocryphe n'en présente pas moins de l'intérêt au point de vue de l'histoire de la tradition. Si un écrivain du sixième ou du cinquième siècle a pu mettre en circulation et faire accepter sous le nom du purificateur crétois une *Théogonie* de sa composition ou plus vraisemblablement un ancien traité qu'il remaniait, c'est que, dans la conception de cette époque, Épiménide figurait parmi ces esprits religieux qui, à la suite d'Hésiode, s'étaient occupés de l'origine et de l'explication des choses divines.

Des deux ouvrages qui eussent pu nous éclairer sur le rôle prêté au thaumaturge et au prophète, du poème des *Purifications* et des *Oracles*, nous n'avons presque rien conservé. Leur existence nous montre néanmoins qu'Épiménide était considéré, lors de l'apparition de ces écrits, comme un homme inspiré, prévoyant l'avenir et

[1] Voir l'énumération détaillée de ces ouvrages, avec indication des sources, au dernier chapitre de la seconde partie, p. 119.

écartant la malédiction divine par des prières et des cérémonies expiatoires.

A s'en rapporter aux autres traités qui nous sont cités sous son nom, tels que l'*Histoire de la Crète* et les *Argonautiques*, Épiménide serait encore un historien et un poète épique. Ces dernières traditions n'ont aucune garantie de vérité : les autres méritent plus d'attention. Pour en contrôler la valeur, nous devrons les confronter avec les renseignements que nous possédons d'ailleurs sur la vie du personnage.

§ 2. — *Xénophane de Colophon.*

Il est particulièrement intéressant d'examiner le témoignage d'un auteur qui est presque le contemporain d'Épiménide.

D'après Diogène Laërce (I, 111), Xénophane de Colophon rapportait avoir entendu dire qu'Épiménide mourut dans sa cent cinquante-quatrième année. Cette donnée, si elle est authentique, écarte sans discussion possible l'opinion de Platon et des auteurs modernes qui placent Épiménide vers l'an 500 avant notre ère [1]. On en a, il est vrai, suspecté la valeur historique parce que le renseignement n'est transmis que par un compilateur négligent et peu digne de foi. Mais Théopompe et Pline d'après lui admettaient également la longévité d'Épiménide [2]. La forme peu catégorique du renseignement de Xénophane n'indique pas qu'il est sujet à caution; elle montre seulement qu'à l'époque de Xénophane, Épiménide appartenait déjà à la légende. Nous ne savons

[1] Voir *supra* p. 4 et n. 1.

[2] Voir *supra* pp. 15 et 17 s.

pas à quel moment de sa longue existence [1] Xénophane avait entendu parler de l'âge d'Épiménide, mais l'expression "il dit avoir entendu„ (φησὶν ἀκηκοέναι) permet de croire que les deux personnages ne se sont pas connus, et qu'Épiménide mourut avant le milieu du VIe siècle. Cette donnée ne nous permet pas de déterminer la date exacte de la purification d'Athènes; mais elle ne nous empêche pas non plus de la placer avant la quarante-sixième olympiade (596 avant J. C.).

Notre conclusion n'est point contredite par une autre indication du compilateur : Xénophane avait, disait-on, combattu les opinions de Thalès et de Pythagore et attaqué Épiménide [2]. D'après Schultess [3], cette tradition n'a pas plus de valeur que les anecdotes rapportées à propos des inimitiés et des querelles entre philosophes. Le fait, en soi, n'a pourtant rien que de fort possible. Xénophane avait combattu le polythéisme que les poèmes d'Homère et d'Hésiode avaient, disait-il, répandu dans les foules. Pourquoi n'aurait-il pas blâmé les actes et les opinions d'Épiménide qu'une tradition ancienne faisait disciple d'Hésiode [4] ? Le philosophe éléate avait peut-être attaqué les idées d'une théogonie qui circulait à Athènes sous le nom d'Épiménide [5]. Mais il est beaucoup plus probable qu'il avait raillé chez Épiménide, comme chez Pythagore, les allures du prophète et du

[1] DIOGÈNE LAËRCE, IX, 19.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, IX, § 18. Cf. *supra*, p. 25, n. 2.

[3] C. SCHULTESS, *De Epimenide Crete*, p. 6.

[4] PLUTARQUE, *Banquet des Sept Sages*, 158 B : Ἀλλ' Ἡσιόδου μὲν ἐμοὶ (sc. Κλεοδώρῳ) δοκεῖ δικαιότερον Αἴσωπος αὐτὸν ἀποφαίνειν μαθητὴν ἢ Ἐπιμενίδης.

[5] C. WACHSMUTH, *De Timone Phliasio*, pp. 29 ss. et fr. 73 ss.

thaumaturge [1]. La violence spéciale des attaques contre Épiménide, indiquée par le verbe καθάπτεσθαι, s'explique naturellement chez Xénophane par une antipathie plus grande contre le prêtre que contre les poètes ou les philosophes. Elle n'oblige pas du tout à admettre une querelle de contemporains entre Xénophane et Épiménide. A plus forte raison, n'est-il point nécessaire de supposer l'existence d'un second Épiménide, disciple de Pythagore [2].

Après Xénophane, le silence se fait pour plus d'un siècle autour du nom d'Épiménide. Les deux principaux historiens du cinquième siècle, Hérodote et Thucydide, ne le citent même pas, bien qu'ils aient eu l'un et l'autre l'occasion de le faire. Ils rapportent, en effet, le massacre des Cylonides dont l'expiation réclama le ministère d'Épiménide [3]. Les auteurs modernes qui se refusent à admettre la réalité du personnage ont triomphé du silence des historiens et s'en sont servis pour lui dénier tout caractère historique : si les deux connaisseurs les plus sûrs de l'histoire primitive d'Athènes ne disent rien d'Épiménide, c'est, dira l'un d'eux, qu'ils considéraient l'éloignement des Alcméonides comme la seule expiation nécessitée par le sacrilège [4]. Pareille assertion n'est en soi rien moins que prouvée : on peut penser que le bannissement des coupables et l'exhumation des

[1] DIELS, *Epimen. von Kreta, l. c.*, pp. 401 s.

[2] TANNERY, *Pour l'histoire de la Science Hellène*, pp. 35 s.

[3] HÉRODOTE, V. 71. — THUCYDIDE, I, 126.

[4] B. NIESE, *Histor. Unters. A. Schäfer ... gewidmet*, pp. 12 s.

morts ne pouvaient apaiser complètement les craintes religieuses; il fallait purifier la ville entière, souillée par le contact plus ou moins long des meurtriers [1].

Du silence des deux historiens, M. Kern conclut qu'au cinquième siècle le nom d'Épiménide n'était pas encore rattaché à l'affaire des Cylonides; le purificateur ne serait venu à Athènes que pour faire cesser la peste. Cette tradition, rapportée par Diogène Laërce, n'est pas suffisamment établie pour que nous admettions qu'un fléau de ce genre ait éclaté à Athènes soit en 596, comme le compilateur le dit, soit en l'an 500, ainsi que l'affirment MM. Lœschcke, C. Robert et O. Kern [2].

L'omission d'Hérodote et de Thucydide s'explique aisément par le peu d'intérêt qu'offrait un personnage comme Épiménide pour les Athéniens du Ve siècle; à cette époque, l'attention générale est attirée par les événements contemporains et les esprits ne songent qu'à un passé très proche [3].

De plus, le récit d'Hérodote, incomplet en plusieurs points, dérive d'une source favorable aux Alcméonides; les principaux coupables du massacre sacrilège; suivant lui, les chefs du gouvernement, responsables du crime commis, ne sont pas les Alcméonides, Mégaclès et les siens, mais les prytanes des naucrares [4]. Pour atténuer

[1] H. DIELS, *l. c.*, p. 391.

[2] O. KERN. *De Orphei, Epimenidis, Pherecydis theogoniis*, p. 82. Cf. *supra*, p. 4 n. 1 et pp. 22 s.

[3] SCHWARTZ dans PAULY-WISSOWA, *Real Encyclop.* s. v. *Atthis*, II (1896) p. 2181.

[4] HÉRODOTE, *l. c.* : οἱ πρυτάνεες τῶν ναυκράρων οἵπερ ἔνεμον τότε τὰς Ἀθήνας.... THUCYDIDE, *l. c.* : οἱ Ἀθηναῖοι.... ἐπιτρέψαντες τοῖς ἐννέα ἄρχουσι τὴν φυλακήν, etc.

encore la faute des meurtriers, l'auteur d'Hérodote a vait omis le nom d'Épiménide, refusant ainsi d'admettre la nécessité d'une purification générale d'Athènes.

Thucydide, qui complète Hérodote, n'a pas mentionné Épiménide, parce que son esprit, rebelle aux données merveilleuses et aux superstitions, ne pouvait croire à l'efficacité des mesures du purificateur, ni à sa thaumaturgie. Il n'a pas même jugé opportun d'en discuter la valeur, comme il le fait quelquefois pour les oracles et les interprétations des devins [1].

§ 3. — *La Nouvelle ionienne.*

Dans le courant du cinquième siècle, les écrivains de l'Ionie s'attachent à recueillir les légendes qui circulent dans le peuple sur la plupart des personnages célèbres et notamment sur les Sept Sages. Ces traditions ne nous sont malheureusement connues que par des écrits postérieurs à notre ère, tels que le *Banquet des Sept Sages* de Plutarque et elles ont dû subir des transformations multiples [2]. Nous pouvons cependant en reconstituer certains traits et nous représenter l'idée que le peuple ionien se faisait du rôle de ces personnages. De même que les Grecs du IXe et du VIIIe siècle avaient idéalisé les héros de la légende troyenne et en avaient fait des types de guerriers parfaits, de même nous voyons, au Ve siècle, l'imagination toujours active de ce peuple ingénieux réaliser le type de la sagesse morale et politique

[1] THUCYDIDE, II, 17 ; II, 54.

[2] WILAMOWITZ, *Zu Plutarchs Gastmahl der sieben Weisen*, dans l'*Hermes*, XXV (1890), pp. 195 ss. Cf. id., *Aristoteles u. Athen*, II, p. 18. DIELS, *Parmenides*, p. 13.

dans la personne des hommes les plus remarquables du siècle antérieur. Les nouvellistes ioniens recueillent et amplifient les légendes naïves brodées par l'imagination populaire autour de ces noms. Épiménide, que diverses particularités rapprochent des Pittacus et des Solon, devait nécessairement tenter l'activité d'un logographe ionien.

Léandros de Milet [1] semble en effet, avoir rassemblé les récits populaires relatifs au prêtre crétois, comme il l'avait fait pour son concitoyen Thalès. Il remplaçait dans la liste des Sept Sages, Cléobule et Myson, par Léophantos et Épiménide (I, 41) [2]. L'intérêt de ce renseignement est de nous montrer qu'à la fin du Ve siècle Épiménide était considéré comme un contemporain de Thalès et de Solon. On voit ainsi que le rapprochement d'Épiménide et de Solon, que la *République des Athéniens* d'Aristote (c. 1) nous interdit d'admettre [3], est plus ancien que ne le voudrait M. Busolt [4]. La tradition suivie par Hermippe diffère de l'opinion de Léandros, puisque Plutarque, dépouillant les biographies du premier, nous dit qu'Épiménide était rangé parmi les Sept

[1] L'époque et le nom même de cet écrivain sont peu sûrement établis. On admet généralement que Λέανδρος est une variante de Μαίανδριος et que ces deux noms désignent un logographe ionien, dans le genre d'Hécatée de Milet et d'Hellanicos. Cf. Rœper, *Philolog.*, III (1848). pp. 28 s. — Müller, *Fr. Hist. Graec.*, II, p. 334.

[2] Diogène Laërce, I, 28; I, 41 : Λέανδρος μὲν γὰρ ἀντὶ Κλεοβούλου καὶ Μύσωνος Λεώφαντον Γορσιάδα, Λεβέδιον ἢ Ἔφεσιον καὶ Ἐπιμενίδην τὸν Κρῆτα.

[3] Cf. *infra*, pp. 52 ss.

[4] Busolt, *Griechische Geschichte*, II[2], p. 210 n., attribue ce rapprochement à Hermippe. Cf. *infra*, p. 62 n. 3.

Sages par les auteurs qui n'y comprenaient point Périandre (*Solon*, c. 12).

§ 4. — *Platon.*

La concision des renseignements transmis jusqu'ici à propos d'Épiménide cesse avec Platon. Contrairement à la tradition générale, le Crétois Clinias dit à l'hôte athénien que son compatriote vint à Athènes vers l'an 500. Il aurait accompli alors les sacrifices prescrits par la divinité et aurait prédit aux Athéniens qui craignaient l'expédition des Perses, que celle-ci n'aurait pas lieu avant dix ans et qu'elle serait fatale aux envahisseurs [1].

Pour concilier les deux opinions, la tradition commune et la donnée de Platon, des solutions aussi nombreuses que peu satisfaisantes ont été proposées [2]. Quelques-uns ont cru que par les guerres médiques il fallait entendre l'expédition de Cyrus en Lydie; d'autres ont songé à l'existence de deux Épiménides qui, à un siècle de distance, seraient venus accomplir des cérémonies religieuses à Athènes [3]. D'aucuns ont voulu voir dans cette

[1] PLATON, *Lois*, I 642 D, Καὶ μήν, ὦ ξένε, καὶ τὸν παρ' ἐμοῦ λόγον ἀκούσας τε καὶ ἀποδεξάμενος θαρρῶν ὁπόσα βούλει λέγε. Τῇδε γὰρ ἴσως ἀκήκοας ὡς Ἐπιμενίδης γέγονεν ἀνὴρ θεῖος, ὃς ἦν ἡμῖν οἰκεῖος, ἐλθὼν δὲ πρὸ τῶν Περσικῶν δέκα ἔτεσι πρότερον παρ' ὑμᾶς κατὰ τὴν τοῦ θεοῦ μαντείαν θυσίας τε ἐθύσατό τινας, ἃς ὁ θεὸς ἀνεῖλε, καὶ δὴ καὶ φοβουμένων τὸν Περσικὸν Ἀθηναίων στόλον εἶπεν, ὅτι δεκὰ μὲν ἐτῶν οὐχ ἥξουσιν, ὅταν δὲ ἔλθωσιν, ἀπαλλαγήσονται πράξαντες οὐδὲν ὧν ἤλπιζον, παθόντες τε ἢ δράσαντες πλείω κακά. Τότ' οὖν ἐξενώθησαν ὑμῖν οἱ πρόγονοι ἡμῶν, καὶ εὔνοιαν ἐκ τόσου ἔγωγε ὑμῖν καὶ οἱ ἡμέτεροι ἔχουσι γονῆς.

[2] Voir l'énumération détaillée de ces opinions chez SCHULTESS, *De Epimen. Crete*, p. 7.

[3] Cette explication, déjà proposée par H. DODWELL, *De veteribus Græcorum Romanorumque cyclis*, Oxford, 1701, pp. 117 s., a été reprise par M. TANNERY, *o. c.*, pp. 35 s. Le remède est

donnée une négligence de l'écrivain qui aurait confondu le nom d'Épiménide avec quelque autre [1]. Le texte lui-même, qu'on ne peut changer, a été l'objet d'interprétations bizarres [2].

E. ZELLER [3] a supposé que Philippe d'Oponte, l'éditeur des *Lois* de Platon, avait introduit cette donnée légendaire dans le texte original d'après la fable de Diotime de Mantinée rapportée dans le *Banquet* (201 D) : l'anachronisme n'en subsiste pas moins. Il n'étonnerait guère sous la plume de Platon, qui traite la chronologie avec beaucoup de liberté, si cette erreur était motivée par un but littéraire ou philosophique. Pour Platon, en effet, le détail historique n'a de valeur qu'autant qu'il peut le faire servir à son intention. Mais ici il n'y a aucune raison artistique qui explique pareil changement; bien plus, il est remarquable que le personnage crétois, s'adressant à l'hôte athénien, n'ait pas préféré la tradition courante qui fait remonter à un siècle plus tôt l'amitié de l'Attique et de la Crète.

M. DIELS [4] a proposé un autre moyen de concilier les

simple, mais il est désespéré. L'indice invoqué par M. Tannery en ces termes : « l'ami de Solon semble avoir été de Phaestos (Plutarque); l'Épiménide dont parle Platon est de Cnosse » est inexact, puisque Théopompe qui suit la tradition générale, dit qu'Épiménide était de Cnosse.

[1] A. CROISET, *Histoire de la Littér. gr.*. Paris, Thorin, II, 1890, p. 439 n.

[2] BERGK, *Fünf Abhandl. zur Gesch. der griech., Phil. u. Astron.*, p. 76, n. 2, a voulu donner au mot ἔτος qu'on y lit, le sens de « grande année », c'est-à-dire de δωδεκαετερίς (12 ans, année chaldéenne), ce qui nous ramènerait vers 610 avant J-C.

[3] E. ZELLER, *Abhandl. der Berl. Akad.*, 1873, pp. 95-99.

[4] DIELS, *Ueber Epimenides von Kreta, l. c.*, p. 395 ss. Cf. id. *Parmenides*, pp. 13 ss.

deux traditions : la donnée de Platon se rapporterait non pas à l'Épiménide de l'histoire, mais à celui de la littérature, personnage fictif qu'il faut placer un peu avant les guerres médiques. La prophétie que Platon attribue à Épiménide est évidemment un oracle fabriqué après coup, *ex eventu*, lorsque les Perses eurent été défaits. Elle appartient à un recueil d'oracles qui circulait à Athènes sous le nom d'Épiménide. Nous voyons ce genre de littérature se développer en Attique dès la fin du VIe siècle. Des oracles plus ou moins récents furent alors attribués à des devins mythiques tels qu'Orphée, Musée et Linos et, grâce à ces noms, obtinrent crédit auprès d'une foule superstitieuse. Les Pisistratides chargèrent une commission de savants de les recueillir, dans le but d'empêcher de nouvelles falsifications. Onomacrite d'Athènes qui la présidait, inséra notamment parmi les vers de Musée un oracle apocryphe; pris sur le fait par Lasos d'Hermione, il fut chassé d'Athènes, mais se réconcilia plus tard avec ses anciens maîtres, réfugiés à la cour du roi de Perse et continua au profit de leur politique ce genre de supercherie littéraire [1]. Pour décider Xerxès à favoriser le restauration de la tyrannie à Athènes et pour la préparer dans l'esprit des Athéniens eux-mêmes, Onomacrite avait reçu d'Hippias la mission d'insérer dans sa collection des prophéties d'événements qui s'étaient réalisés, en les attribuant à Épiménide. Il cherchait ainsi à obtenir du roi la confiance en l'accomplissement des prédictions relatives à son intervention. De même qu'il avait interpolé les oracles de Musée, il aurait, suivant M. Diels, introduit, après 490, dans le

[1] HÉRODOTE, VII, 6. THUCYDIDE, VI, 59.

recueil des oracles d'Épiménide, la prédiction d'un événement qui venait de s'accomplir, la défaite des Perses conduits par Darius [1].

Bien qu'on ne puisse nier un rapport entre l'indication de Platon et les oracles du pseudo-Épiménide, on ne voit pas clairement comment elle a pu en dériver. C'est tout au plus si le souvenir de ce recueil d'oracles apocryphes a pu suggérer à Platon l'idée d'attribuer son étrange anachronisme à l'interlocuteur crétois. Si Épiménide a purifié Athènes du sacrilège cylonien, comme l'admet M. Diels, et si, en conséquence, le souvenir de cet événement s'est conservé jusqu'à la fin du VIe siècle, époque où l'on connaissait les oracles d'Épiménide, Onomacrite n'a pu attribuer au prophète crétois la prédiction de la défaite des Perses, du moins telle qu'elle apparaît chez Platon. Le faussaire ne pouvait prétendre, même en recourant à la fiction d'un sommeil centenaire, que la prophétie d'Épiménide ne précédait les guerres médiques que de dix ans [2]. Les Athéniens du Ve siècle n'étaient pas assez ignorants de leur histoire pour que la légende d'une intervention d'Épiménide vers l'an 500 eût quelque chance de s'accréditer chez eux. Il eût été difficile, pour

[1] DIELS, *l. c.*, p. 397 : « Es ist immer das alte Kunststück aller Orakelweisheit, durch Fiction von Orakeln *ex eventu* die Glaubwürdigkeit der auf die Zukunft bezüglichen neuen zu verbürgen. » M. Diels qualifie ce genre littéraire de « propagande d'émigrés ».

[2] Platon a peut-être ajouté cette indication de dix ans à la forme primitive de l'oracle parce que cet intervalle de temps joue un rôle important dans la divination ancienne. Dans le *Banquet* (p. 201 D), il nous dit, à propos de la Mantinéenne Diotima : καὶ Ἀθηναίοις ποτὲ θυσαμένοις πρὸ τοῦ λοιμοῦ δέκα ἔτη ἀναβολὴν ἐποίησε τῆς νόσου. Cf. TŒPFFER, *Attische Genealogie*, p. 142.

ne pas dire impossible, de leur faire admettre que si les Perses n'étaient venus qu'en 490, c'était à Épiménide qu'ils le devaient.

Nous croyons qu'il faut chercher par une autre voie la solution du problème. Dans le dialogue des *Lois*, l'ironie platonicienne se joue de la crédulité et de l'ignorance du personnage crétois [1]. Nous pourrions donc nous demander si un anachronisme aussi grossier que de faire venir Épiménide à Athènes vers l'an 500 n'est pas intentionnel de la part de l'écrivain. L'ironie apparaît plus visiblement encore, lorsque dans l'entretien du même personnage avec l'hôte athénien sur les inventions fameuses de l'antiquité [2], Platon fait rappeler par celui-ci que le Crétois oublie de citer " un homme qui le touche de près et qui n'est véritablement que d'hier „ (τὸν φίλον... τὸν ἀτεχνῶς χθὲς γενόμενον); et Clinias répond à son interlocuteur : " Parles-tu d'Épiménide? „ Il nous semble que ces mots rappellent ironiquement l'anachronisme que l'auteur vient d'attribuer au Crétois [3].

[1] PLATON, *Lois*, III, 680 C. Cf. WILAMOWITZ, *Homer. Unters.*, p. 269 n.

[2] PLATON, *Lois*, III, 677 D; le mot ἀτεχνῶς est ironique.

[3] Selon E. ROHDE, *Psyche*. II² p. 97, Platon n'a pas voulu contester la tradition de l'ancienne purification d'Athènes; il ne se sera pas demandé comment le même homme pouvait reparaître au même endroit à un siècle d'intervalle, peut-être à cause du grand âge d'Épiménide. Les Crétois disaient, en effet, que leur compatriote avait vécu deux cent quatre-vingt-dix-neuf ans (Diog. L. I, 110), ce qui lui aurait permis de venir à Athènes à la fin du VIIe siècle et au commencement du Ve. Nous doutons fort cependant qu'il faille recourir à cette légende pour expliquer le texte de Platon.

§ 5. — *Les Atthidographes.*

Au quatrième siècle, un courant général entraîne les savants grecs vers l'étude des anciennes institutions politiques et religieuses; on veut connaître le culte et les rites du passé [1]. La légende d'Épiménide fut remise en honneur alors, et c'est probablement aux investigations des Atthidographes que nous devons la connaissance des détails de la purification d'Athènes [2]. Le souvenir de celle-ci n'avait jamais dû disparaître entièrement : rattachée au massacre des Cylonides, l'histoire d'Épiménide ne pouvait tomber dans l'oubli. Nous voyons, en effet, les conséquences du sacrilège commis par Mégaclès et les siens peser longtemps encore sur la famille des Alcméonides. En 508, après la chute de la tyrannie, Isagoras oblige l'Alcméonide Clisthène à s'enfuir, et le roi de Sparte Cléomène, appelé pour la seconde fois, purifie de nouveau la ville [3]. Plus tard, au début de la guerre du Péloponnèse, les Lacédémoniens voulant discréditer Périclès, apparenté aux Alcméonides, dans l'opinion de ses concitoyens, ordonnent aux Athéniens d'expier le sacrilège commis contre la déesse lors du massacre des Cylonides [4]. D'autres événements du cinquième siècle tels que la purification de Délos et la peste d'Athènes avaient encore impressionné les esprits et réveillé le souvenir d'Épiménide [5].

[1] WILAMOWITZ, *Aristot. u. Athen*, I, p. 260 ss, II, pp. 17 s. — SCHWARTZ, dans PAULY-WISSOWA, *Real Encycl.*, s. v *Atthis* II (1896), pp. 2180-2183.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 110. Cf. pp. 23 et 106.

[3] ARISTOTE, Ἀθηναίων πολιτεία, c. 20.

[4] THUCYDIDE, I, 126 s.

[5] HÉRODOTE, I, 64. THUCYDIDE, I, 8; II, 47 ss., III, 104. PLUTARQUE, *Banquet des Sept Sages*, c. 14, 158 A.

Au milieu des luttes civiles de la république athénienne, l'histoire du purificateur crétois fut sans aucun doute un sujet de discussion entre les partisans et les adversaires des Alcméonides : les premiers avaient intérêt à nier un événement qui, aux yeux d'une population religieuse, augmentait la gravité du sacrilège commis par les ancêtres de leur famille. Que les adversaires de celle-ci en aient conservé soigneusement le souvenir dans un but opposé, c'est très naturel; qu'ils l'aient inventé de toutes pièces pour en faire un sujet de reproche à leurs ennemis politiques, comme le suppose M. de WILAMOWITZ, c'est peu probable [1].

Le nom de Nicias, attribué au chef de l'ambassade chargé de ramener Épiménide en Attique, renferme, selon nous, une allusion au général athénien homonyme, le plus religieux et le plus superstitieux des Grecs du cinquième siècle. Cette homonymie peut difficilement être fortuite. Il était très naturel de placer à la tête d'une mission semblable un ancêtre du dévot Nicias [2].

Les Atthidographes ne paraissent pas avoir fixé d'une

[1] M. de WILAMOWITZ, *Euripides 'Hippolytos*, pp. 243 s., prétend que grâce à la fiction du sommeil d'Épiménide introduite dans un ouvrage apocryphe de la fin du VIe siècle, les partisans d'Isagoras inventèrent alors la purification d'Athènes accomplie par Épiménide avant son sommeil et augmentèrent ainsi l'importance du sacrilège commis par les ancêtres de leurs adversaires politiques. Nous donnerions plutôt l'explication inverse : la purification de Cléomène est faite à l'image de celle d'Épiménide, comme si le séjour en Attique de l'Alcméonide Clisthène avait rendu une nouvelle expiation nécessaire.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 110. THUCYDIDE, VII, 50, 77, 86. Cf. PLUTARQUE, *Nicias*, c. 9; 26. THUCYDIDE, II, 85, parle d'un Crétois appelé Nicias, proxène des Athéniens à Gortyne.

manière certaine la date de la purification d'Athènes. Ne reposant pas toujours sur des documents officiels, leur chronologie hésitait très souvent pour l'époque antérieure à Solon. De plus, en leur qualité d'auteurs officiels, ils étaient animés d'un esprit démocratique et s'attachaient à mettre en relief le rôle des personnages populaires; obéissant à cette tendance, ils avaient sans doute déjà admis le rapprochement d'Épiménide et de Solon. Ainsi s'expliquerait l'erreur des biographes anciens qui ont considéré cette fiction comme une tradition historique parfaitement établie.

CHAPITRE II

THÉOPOMPE

Jusqu'ici les auteurs anciens n'ont rapporté à propos d'Épiménide que des faits naturels et vraisemblables : le purificateur crétois a pu vivre sinon cent cinquante-quatre ans, comme le rapporte Xénophane, du moins très longtemps. Son caractère d'homme religieux a permis de le classer parmi les Sept Sages, comme le prétend Léandros de Milet. Si l'on fait abstraction de l'anachronisme, la donnée fantaisiste de Platon n'a rien non plus de contradictoire avec le caractère prêté par la légende au personnage. Enfin il est naturel qu'Épiménide soit venu à Athènes pour purifier la cité, comme le rapportent les Atthidographes.

Avec Théopompe, nous quittons le domaine de l'histoire pour entrer tout à fait dans celui de la fable. Les nombreux détails que Diogène Laërce cite d'après cet auteur ont un caractère commun : le sommeil de

cinquante-sept ans (I, 109), la voix adressée du ciel à Épiménide (I, 115), et la durée de sa vieillesse (*ibid.*) sont autant de données légendaires. Elles dérivent toutes du huitième livre de l'*Histoire philippique* généralement connu dans l'antiquité sous le titre spécial de *Récits merveilleux* (θαυμάσια) [1].

A cet endroit de son ouvrage, Théopompe, voulant surpasser Hellanicos, Hérodote, Ctésias et Platon, avait rapporté la plupart des détails extraordinaires attribués aux thaumaturges du septième et du sixième siècle avant notre ère. De même qu'il y avait traité la légende de Phérécyde et de Pythagore [2], il avait raconté le long sommeil d'Épiménide dans une caverne, parce que ce fait merveilleux devait plaire à l'imagination de ses lecteurs et soulevait des problèmes philosophiques, comme la fable de la femme tombée en léthargie et réveillée par Empédocle.

La présence de presque tous les détails de la légende chez Théopompe nous indique que le roman d'Épiménide était achevé au quatrième siècle, au moins dans ses traits principaux. C'est d'ailleurs l'époque féconde en ce genre de compositions : Héraclide Pontique élaborait alors, d'après des traditions orales et sa propre imagination, le roman des anciens philosophes, de Pythagore et des prophètes errants [3]. Il n'avait pu omettre de mentionner la légende d'Épiménide, peut-être même de

[1] Cf. pp. 17 s. ROHDE, *Rhein. Mus.*, XLVIII, (1893), p. 110 ss.

[2] MÜLLER, *Fragm. Histor. Graec.*, I, pp. 287 s. fr. 66, 67 et 68.

[3] Pour la tendance au fabuleux chez Héraclide, v. CICÉRON, *de natura deorum* I, 13 (34) : *ex eadem Platonis schola Ponticus Heraclides puerilibus fabulis refersit libros.* PLUTARQUE, *Camille*, 22. Cf. WILAMOWITZ, *Aristoteles und Athen*, II, p. 14.

lui consacrer un traité, comme il l'avait fait pour Abaris, thaumaturge analogue. Parlant du voyage des âmes séparées du corps, il avait sans doute fait allusion à la tradition légendaire d'après laquelle l'âme du prophète crétois pouvait quitter son corps, quand elle le voulait [1].

Après Héraclide Pontique, les romanciers continuèrent à recourir aux légendes et dans leur ignorance des faits historiques, ils réalisèrent, pour chaque personnage célèbre et avec des traits semblables, le type du sage, du prophète ou du purificateur conforme à l'idée que s'en faisait leur époque [2]. Ces détails fantaisistes furent pris au sérieux par les biographes alexandrins et ceux-ci insérèrent dans leurs ouvrages les inventions que leurs prédécesseurs avaient ajoutées à la tradition primitive.

CHAPITRE III

ARISTOTE, HERMIPPE & PLUTARQUE [3]

Avant la découverte de la *République des Athéniens* (Ἀθηναίων πολιτεία), nous ne possédions aucun renseignement d'Aristote sur l'intervention d'Épiménide en Attique. Les indications fournies par la *Politique* et la

[1] SUIDAS, s. v. Ἐπιμενίδης. Chez Pline, *Nat. Hist.*, VII, 52 (174 s), le récit du sommeil d'Épiménide précède immédiatement l'histoire de la femme ressuscitée par Empédocle, qu'Héraclide avait rapportée. Cf. BIDEZ, *Biogr. d'Empéd.*, pp. 26 ss.

[2] WILAMOWITZ, *Antig. v. Kar.*, pp. 146 ss. ROHDE, *Rhein. Mus.*, XXXIII, pp. 208 s.; XXXV, p. 157 et *Psyche* II², p. 90.

[3] Nous réunissons sous une même rubrique trois auteurs de date différente, parce qu'ils ont entre eux de nombreux rapports et qu'ils représentent particulièrement le courant historique dans la tradition des actes d'Épiménide.

Rhétorique sont relatives à l'écrivain et au prophète [1]. Le début du nouveau traité est autrement important pour la chronologie des faits que nous étudions. Pour faciliter l'intelligence des questions qu'il soulève, nous croyons utile d'en reproduire ici le texte [2].

I. .... Μύρωνος καθ' ἱερῶν ὁμόσαντες ἀριστίνδην. Καταγνωσθέντος δὲ τοῦ ἄγους, [αὐτ]οὶ μὲν ἐκ τῶν τάφων ἐξεβλήθησαν, τὸ δὲ γένος αὐτῶν ἔφυγεν ἀειφυγίαν. [Ἐπι]μενίδης δ' ὁ Κρὴς ἐπὶ τούτοις ἐκάθηρε τὴν πόλιν.

II. Μετὰ δὲ ταῦτα συνέβη στασιάσαι τούς τε γνωρίμους καὶ τὸ πλῆθος πολὺν χρόνον [[τὸν δῆμον]]. Ἦν γὰρ [τότε] ἡ πολιτεία τ[οῖς τε] ἄλλοις ὀλιγαρχικὴ πᾶσι, ...

IV. Ἡ μὲν οὖν πρώτη πολιτεία ταύτην εἶχε τὴν ὑπο[γρα]φήν. Μετὰ δὲ ταῦτα χρόνου τινὸς οὐ πολλοῦ διελθόντος, ἐπὶ Ἀριστα[ί]χμου ἄρχοντος, Δράκων τοὺς θεσμοὺς ἔθηκεν· .....

V. ..... ἰσχυρᾶς δὲ τῆς στάσεως οὔσης καὶ πολὺν χρόνον ἀντικαθημένων ἀλλήλοις, εἵλοντο κοινῇ διαλλακτὴν καὶ ἄρχοντα Σόλωνα.....

La valeur du renseignement d'Aristote et l'interprétation même du passage ont fait l'objet de nombreuses discussions.

Pour la réalité et la date des événements antérieurs au Ve siècle, les affirmations d'Aristote empruntent avant tout leur valeur aux sources dont elles dérivent. Dans bien des cas, il n'est, comme les autres historiens, qu'un intermédiaire; mais il a sur la plupart d'entre eux l'avantage d'avoir choisi ses sources, d'en avoir contrôlé la valeur et de ne pas les avoir copiées servilement.

[1] ARISTOTE, *Politique*, I, 1 § 6; id. *Rhétorique*, III, 17.

[2] Ἀθηναίων πολιτεία ed^2^. BLASS, Leipzig, Teubner.

Quand Aristote écrivit son traité de la *République des Athéniens*, il existait une tradition courante sur les personnes et les faits de l'ancienne histoire attique. L'historien l'a combattue quand elle lui paraissait se rattacher à la légende plutôt qu'à l'histoire. Les fragments que nous avons conservés de la première partie de son ouvrage, indiquent cependant qu'il acceptait des récits mythiques. Faut-il ranger la mention d'Épiménide parmi ces derniers ? Nous ne le croyons pas. Sans doute, pour achever une œuvre aussi étendue que l'histoire de cent cinquante-huit constitutions politiques, Aristote n'a pu contrôler lui-même tous les détails de la tradition; il en est souvent réduit à appliquer dans la critique des faits le principe de la vraisemblance. Mais presque toujours et principalement pour l'histoire athénienne, il a jugé les traditions avec perspicacité et pénétration, soumettant toute chose à l'épreuve de son jugement d'historien [1]. Il est donc très important de remarquer qu'Aristote a admis l'existence d'Épiménide, que le renseignement soit emprunté à une *Atthis* ou à un autre ouvrage [2].

[1] Aristote a utilisé les ouvrages d'Hérodote et de Thucydide, et a quelquefois contesté leurs données. En général son exposé s'inspire des Atthidographes.— KEIL., *Die Solonische Verfassung in Aristoteles' Verfassungsgeschichte Athens*, Berlin, 1892, pp. 95 s., p. 202.

[2] DIELS, *o. c.*, p. 388 considère le renseignement d'Aristote comme un témoignage suffisant de l'existence d'Épiménide. Il a été contredit par WILAMOWITZ, *Euripides' Hippolytos*, p. 243, qui prétend qu'Aristote a seulement rapporté le détail légendaire de l'*Atthis* qu'il utilisait. — E. ROHDE, *Psyche*, II², p. 98 n. 1, n'attache pas grande importance au témoignage d'Aristote, qu'il croit d'ailleurs inutile pour démontrer le caractère historique d'Épiménide.

Les premiers mots du traité d'Aristote forment la conclusion d'un récit. Comme ils parlent du procès intenté aux Alcméonides, on doit supposer que le début du chapitre renfermait le récit de la tentative de Cylon et du meurtre de ses partisans : la vraisemblance de cette hypothèse est confirmée par un fragment d'Héraclide [1] et par l'exposé de Plutarque, chez qui le procès des Alcméonides est raconté après le sacrilège cylonien [2].

Si nous suivons à la lettre le texte d'Aristote, nous obtiendrons pour les événements auxquels il fait allusion, la suite chronologique suivante :

1° Tentative de Cylon et massacre de ses partisans.

2° Procès et condamnation des Alcméonides.

3° Purification d'Athènes par Épiménide.

4° Législation de Dracon.

Cette succession contredit absolument la plupart des traditions anciennes. Plutarque, Diogène Laërce et Suidas placent la visite d'Épiménide à Athènes quelques années avant la législation de Solon [3].

Pour concilier ces données, le premier éditeur de la *République des Athéniens,* M. KENYON [4] a proposé l'explication suivante : le mot ταῦτα placé au commencement du second chapitre désignerait seulement le massacre des Cylonides, dont il était question au début

[1] *Heraclidis epitoma*, éd. BLASS fr. 4 ('Αθην. πολ. p. 105, 1) : τοὺς μετὰ Κύλωνος διὰ τὴν τυραννίδα ἐπὶ τὸν βωμὸν τῆς θεοῦ πεφευγότας οἱ περὶ Μεγακλέα ἀπέκτειναν. Καὶ τοὺς ὁράσαντας ὡς ἐναγεῖς ἤλαυνον.

[2] PLUTARQUE, *Solon*, c. 12 (*init.*).

[3] Les deux derniers auteurs ont seuls des dates précises. DIOGÈNE LAËRCE, I, 110 : ol. 46 = 596. — SUIDAS, s. v. Ἐπιμενίδης : ol. 44 = 604.

[4] 'Αθην. πολιτ., 2e éd. p. 1 n.

du premier chapitre. Il faudrait fixer après Dracon le procès des Alcméonides et la purification d'Athènes; Aristote parlant du sacrilège cylonien se serait laissé entraîner à rapporter au même endroit des conséquences qui ne se produisirent que beaucoup plus tard.

Le sens peu précis que l'écrivain donne à l'expression μετὰ ταῦτα à plusieurs passages de son traité [1], rendrait l'hypothèse de M. Kenyon fort plausible, si le début du chapitre IV n'en montrait l'inutilité. Après avoir rappelé les discordes prolongées entre la noblesse et le peuple, et avoir fait le tableau de l'ancienne constitution athénienne, Aristote continue par les mots : " peu de temps après, sous l'archontat d'Aristaichmos, Dracon rédigea ses lois „. Ici il nous paraît impossible de donner encore à l'expression μετὰ ταῦτα le sens que M. Kenyon propose pour le commencement du chapitre II. Dans un ouvrage où l'ordre chronologique sert de base à l'exposé — et c'est bien là le caractère de l'Ἀθηναίων πολιτεία —, Aristote n'a pu placer au chapitre I des événements qu'il aurait regardés comme postérieurs à des faits rapportés au chapitre IV et comme contemporains de Solon, personnage dont il n'est question qu'au chapitre V. En d'autres termes, si Aristote mentionne la purification d'Athènes au chapitre I et la législation de Dracon au chapitre IV, c'est qu'il considère le premier événement comme antérieur au second. Au surplus, l'interprétation

[1] J. H. WRIGHT, *The date of Cylon* (*Harvard Studies* III, 1892), p. 68 n. 3, a montré qu'à plusieurs endroits du traité d'Aristote, ταῦτα, dans l'expression μετὰ ταῦτα, ne désigne pas l'événement qui vient d'être raconté, mais un événement antérieur. Voir surtout ch. 14 (BLASS, p. 19, l. 9 ss.) ἔτει δὲ δωδεκάτῳ μετὰ ταῦτα; cf. 19 init. (p. 26, l. 14). Les exemples empruntés aux c. 22, 26 et 38 sont moins probants.

de M. Kenyon, fût-elle exacte, ne concilie pas l'opinion d'Aristote avec celle de Plutarque qui met Épiménide en rapport avec Solon et qui fait intervenir ce dernier dans le procès des Alcméonides [1]. Elle est conforme, du reste, à l'idée que M. Kenyon se fait des rapports du récit de Plutarque avec celui d'Aristote; suivant lui, Plutarque avait le traité d'Aristote sous les yeux, lorsqu'il rédigeait la biographie de Solon. Cette opinion nous semble peu probable. La comparaison des deux textes nous permettra, en effet, de reconnaître qu'à côté de quelques ressemblances les deux récits offrent entre eux des divergences nombreuses, d'établir que l'un ne dérive pas de l'autre, que la source immédiate des deux historiens n'est pas la même, enfin de fixer la succession des événements importants qui séparent le massacre des Cylonides de la législation de Solon.

Aristote et Plutarque rapportent en termes à peu près semblables le sacrilège cylonien, le procès et la condamnation des Alcméonides :

ARISTOTE (*Heracl. epit.* fr. 4 éd. BLASS).	PLUTARQUE, *Solon*, c. 12.
τοὺς μετὰ Κύλωνος διὰ τὴν τυραννίδα ἐπὶ τὸν βωμὸν τῆς Θεοῦ πεφευγότας οἱ περὶ Μεγακλέα ἀπέκτειναν.	.... οἱ δὲ τοῖς βωμοῖς προσφυγόντες ἀπεσφάγησαν.

[1] M. Kenyon pourrait répondre que le mot ταῦτα, au ch. IV, désigne les discordes prolongées qui suivirent immédiatement la tentative de Cylon. Mais il est probable qu'il s'agit ici du procès des Alcméonides. Cf. WILAMOWITZ, *Arist. u. Athen*, I, p. 57. — BLASS, *Fleckeisen's Neue Jahrbücher*, tome 151, p. 479, croit que ταῦτα désigne la dernière des innovations mentionnées au chapitre III, c'est-à-dire l'institution des thesmothètes.

Ἀθηναίων πολιτεία, c. 1. (*init.*)	PLUT., *Solon*, c. 12.
Μύρωνος καθ' ἱερῶν ὀμόσαντες ἀριστίνδην. Καταγνωσθέντος δὲ τοῦ ἄγους, [αὐτ]οὶ μὲν ἐκ τῶν τάφων ἐξεβλήθησαν, τὸ δὲ γένος αὐτῶν ἔφυγεν ἀειφυγίαν.	.... τριακοσίων ἀριστίνδην δικαζόντων. Μύρωνος δὲ τοῦ Φλυέως κατηγοροῦντος ἑάλωσαν οἱ ἄνδρες, καὶ μετέστησαν οἱ ζῶντες · τῶν δ'ἀποθανόντων τοὺς νεκροὺς ἀνορύξαντες ἐξέρριψαν ὑπὲρ τοὺς ὅρους.
(Cf. *Heracl. epit.* fr. 4 καὶ τοὺς δράσαντας ὡς ἐναγεῖς ἤλαυνον.)	

Comme ces analogies, ainsi que d'autres, empruntées à diverses parties des deux ouvrages, ont fait supposer que Plutarque avait utilisé le traité de la *République des Athéniens* d'Aristote, nous exposerons ici les principales raisons qui nous obligent à rejeter cette opinion et à considérer la version de Plutarque comme indépendante de celle d'Aristote; nous chercherons ensuite une autre explication de cette ressemblance.

L'auteur de la biographie de Solon cite trois fois le nom d'Aristote, aux chapitres 11, 25 et 32.

Le premier renseignement ne fournit aucun éclaircissement pour notre recherche, parce qu'il est emprunté à un livre d'Aristote que nous n'avons pas conservé, la *Nomenclature des vainqueurs aux jeux pythiques* (ἡ τῶν Πυθιονικῶν ἀναγραφή).

Nous pouvons contrôler l'exactitude de la seconde citation : Aristote nous dit, en effet, au chapitre VII de la *République des Athéniens*, que les rouleaux de bois sur lesquels on avait gravé les lois de Solon s'appelaient κύρβεις. Mais cette donnée est empruntée à Didyme, le principal auteur de Plutarque, avec Hermippe, dans la *Vie de Solon* [1].

[1] BRUNO KEIL, *Die Solonische Verfassung*...., pp. 57 ss. — BEGEMANN, *Quaest. Solon.*, p. 21. — WILAMOWITZ, *Aristot. u. Athen*, I, p. 301. Cf. *supra*, p. 29, n. 3.

La troisième indication est tout à fait concluante pour notre thèse : d'après Plutarque (*Vie de Solon*, c. 32 *in fine*), Aristote aurait prétendu que les cendres de Solon avaient été jetées au vent dans l'île de Salamine [1]. Or nous ne retrouvons aucune trace de cette tradition dans la *République des Athéniens*, le seul ouvrage d'Aristote à qui l'auteur eût pu l'emprunter. Il est donc impossible de prouver par les citations prétendûment tirées d'Aristote que Plutarque a utilisé le traité de la *République des Athéniens*.

L'examen des passages où les deux auteurs traitent du même sujet, sans que l'un cite l'autre, nous mènerait à la même conclusion [2]. Détail curieux, la ressemblance, tant pour le fond que pour la forme, y est beaucoup plus prononcée qu'aux endroits où Plutarque cite Aristote. Tel est le cas notamment pour les textes que nous avons confrontés plus haut. Il faut attribuer cette analogie au fait qu'Hermippe, l'auteur principal de Plutarque dans la *Vie de Solon*, a généralement suivi mot à mot des sources qu'Aristote raisonnait et abrégeait. C'est la seule solution qui puisse rendre compte des différences fort caractéristiques que présentent les deux textes, tout en expliquant leur ressemblance.

Une amplification du récit d'Aristote par Plutarque n'expliquerait pas comment celui-ci a contredit le traité

[1] La même tradition est rapportée par Diogène Laërce, I, 62, concordance qui nous permet de remonter à Hermippe. Cf. *supra*, p 29.

[2] Comme la comparaison détaillée des textes serait fort longue, nous nous bornerons à signaler les différences capitales et à renvoyer, pour la partie qui concerne Solon, à l'étude déjà citée de B. KEIL, *Die Solon. Verfass.....*, passim. L'argumentation y est parfois trop subtile, par ex. pp. 41 s., 56, 155, etc.

de la *République des Athéniens* qu'il aurait eu sous les yeux. Ainsi, il est certaine opinion sur la réforme de Solon (*Vie de Solon*, c. 18) et certain bruit calomnieux sur ses rapports avec Pisistrate (*ibid.*, c. 1), que Plutarque n'eût pas reproduits, s'il avait compulsé l'œuvre d'Aristote (Ἀθην. πολ. c. 9 *in fine*, c. 17). Le silence qu'il observe à l'égard de la constitution politique de Dracon serait également inexplicable, s'il avait lu le chapitre IV du traité d'Aristote. On a prétendu, il est vrai, que ce passage était interpolé; mais nous croyons qu'on doit le conserver, malgré les difficultés qu'il soulève [1].

Au reste, l'esprit qui anime la biographie de Plutarque est tout différent de celui que révèle l'exposé d'Aristote. Après Hermippe et les Atthidographes, Plutarque exalte dans Solon l'homme de la démocratie; Aristote, au contraire, réagissant contre la tendance générale de son siècle [2], met en relief le caractère modéré, l'esprit de juste milieu du législateur athénien. C'est peut-être là le motif le plus sérieux de rejeter l'opinion des critiques d'après lesquels Plutarque aurait lu la *République des Athéniens* d'Aristote [3].

[1] Pour rejeter ce chapitre, THÉOD. REINACH, *Revue des Études Grecques*, 1891, p. 145, invoque l'étonnante conformité entre les dispositions qu'il renferme et la constitution oligarchique introduite à Athènes à la suite du désastre de Sicile. — B. KEIL, *o. c.*, pp. 96 s. et 202, et WILAMOWITZ, *Aristot. u. Athen*, I, p. 58, ont réfuté cette argumentation.

[2] Au quatrième siècle, les orateurs de tous les partis rivalisent d'éloges envers le prétendu fondateur de la démocratie. Cf. WILAMOWITZ, *Aristot. u. Athen*, I, p. 39.

[3] Pour concilier les deux opinions, WRIGHT, *The date of Cylon*, *l. c.*, p. 25, n. 3, a supposé que Plutarque avait dépouillé un ouvrage qui ne renfermait que certaines parties du traité d'Aristote.

Si Hermippe lui-même que l'on rattachait à la secte péripatéticienne n'a pas suivi l'opinion d'Aristote, le fondateur de l'école, c'est qu'au second siècle avant J.-C., la manière de ce dernier ne jouissait pas d'une grande faveur, et que le traité sévère et concis de la *République des Athéniens* ne pouvait guère servir à un compilateur préférant les anecdotes à l'exactitude historique. Lorsqu'Aristote et Hermippe sont d'accord, ils suivent la tradition des *Atthides*. Pour de nombreux détails, il est même possible de préciser davantage et de faire de l'Atthidographe Androtion leur auteur commun [1].

Notre opinion sur les rapports entre les textes d'Aristote, d'Hermippe et de Plutarque est confirmée par les divergences que le récit de ce dernier touchant la tentative cylonienne et ses conséquences (*Vie de Solon*, c. 12) présente avec l'exposé qu'Hérodote (V, 51), Thucydide (I, 126) et Aristote (Ἀθην. πολ. c. 1) nous ont laissé des mêmes faits.

Si on compare ces différents textes, on remarquera une double différence :

1. Plutarque ajoute au récit de ses devanciers l'anecdote du fil que les complices de Cylon auraient attaché à la statue d'Athéné, lorsqu'ils descendirent de l'Acropole.

Ce détail était favorable aux Alcméonides, puisque

[1] Aristote a contrôlé les assertions des Atthidographes en les comparant entre elles. Sur Androtion, voir H. WEIL, *Journal des Savants*, 1891, p. 203. B. KEIL, *o. c.*, pp. 190 ss. WILAMOWITZ, *Arist. u. Athen*, I, p. 277 et SCHWARTZ, dans PAULY-WISSOWA s. v. *Androtion* et *Atthis*.

la rupture de ce fil indiquait que la déesse retirait sa protection aux conjurés; Mégaclès et les siens n'auraient donc pas offensé la divinité en les massacrant. Le fait ne paraît pas historique. A-t-il été inventé lors du procès des Alcméonides ou son origine est-elle postérieure? Il est difficile de se prononcer sur ce point. Remarquons seulement en faveur de la seconde hypothèse que la tradition suivie par Hérodote et visiblement favorable aux accusés, semble ignorer ce détail [1].

2. Plutarque est également seul à rapporter l'intervention de Solon dans le procès des Alcméonides. Cette donnée n'est pas davantage historique. Elle suffirait à elle seule pour démontrer que Plutarque n'a pas eu sous les yeux le texte de la *République des Athéniens*. Car ici, nous n'avons pas affaire à une amplification du récit d'Aristote, comme il serait permis de le supposer pour la première addition de Plutarque, mais à une contradiction flagrante entre les deux écrivains.

Les détails que Plutarque ajoute ainsi à la version primitive conviennent très bien à Hermippe : le premier devait plaire à un écrivain qui cherche à intéresser ses lecteurs par des anecdotes; le second est de mise sous la plume de l'auteur qui achève le roman de Solon [2]. Trouvant insuffisant le rôle de conciliateur que Solon avait joué au commencement du VIe siècle, Hermippe aura pris plaisir à rapporter une tradition qui ajoute un nouveau mérite au législateur athénien [3].

[1] Cf. *supra*, pp. 40 s.

[2] Cf. *supra*, p. 13. BEGEMANN, *Quaest. Solon.*, p. 13. — WILAMOWITZ, *Antig. v. Kar.*, p. 150.

[3] L'origine de ce détail remonte peut-être au quatrième siècle, époque où un courant général entraîne les esprits à grandir le

A part ces additions faites à la tradition véridique, le récit de Plutarque concorde avec celui d'Aristote pour ce qui concerne les événements. Mais il s'en écarte pour la date de certains d'entre eux.

Remarquons d'abord qu'Aristote et Plutarque ne se contredisent pas pour l'époque du massacre des Cylonides; car il ne ressort pas du texte de Plutarque que celui-ci ait placé après Dracon la tentative cylonienne [1].

1. La contradiction est certaine pour la date du procès des Alcméonides; si Plutarque y fait intervenir Solon, c'est qu'il croyait ce procès postérieur à Dracon, et Aristote le place avant Dracon.

2. On peut en dire autant pour l'arrivée d'Épiménide à Athènes. La disposition rigoureusement chronologique de l'ouvrage d'Aristote nous oblige à fixer cet événement avant la législation de Dracon, tandis que Plutarque met Épiménide en rapport avec Solon.

Nous remarquerons encore que, d'après la *République des Athéniens*, la condamnation des Alcméonides et la purification d'Athènes sont deux faits connexes; le

rôle de Solon. G. BUSOLT, *Griech. Gesch*, II[2] pp. 209 s. n. croit qu'Hermippe l'a inventé, parce que le même écrivain rapporte un trait semblable de Lycurgue, dans des termes analogues. Cf. WILAMOWITZ, *Homer. Unters.*, p. 271, *Arist. u. Athen*, I, p. 302. B. NIESE, *Schäfer Histor. Unters.*, p. 14. Cf. *supra*, p. 42.

[1] Avant la découverte de la *République des Athéniens*, BUSOLT, *Griech. Gesch.*, I[1] (1885), pp. 498, 505 n., était seul à prétendre que la tentative de Cylon avait eu lieu avant 621. On trouvera le résumé des opinions émises sur ce point de l'histoire athénienne par les critiques modernes, chez WRIGHT, *The date of Cylon*, pp. 12 s. L'étude de ce dernier a montré qu'on doit placer cet événement en 636 ou au plus tard en 632.

second événement est le complément religieux du châtiment politique décrété par le tribunal des trois cents Athéniens; suivant Plutarque, au contraire, l'expulsion des Alcméonides est séparée de la purification d'Athènes par la perte de Nisée et de Salamine reconquises par les Mégariens.

Les additions faites par Plutarque à la tradition historique et les contradictions que renferme son exposé, nous autorisent à négliger ses renseignements pour ce qui regarde la chronologie et le rapprochement d'Épiménide et de Solon.

Nous croyons qu'il faut s'en rapporter à l'autorité d'Aristote et classer les événements dans l'ordre suivant : après le massacre des Cylonides, en 636, il y eut à Athènes de longues luttes intestines qui aboutirent une douzaine d'années plus tard à l'expulsion des Alcméonides et à la purification d'Athènes par Épiménide. Ces derniers faits furent suivis de très près par la législation de Dracon [1].

Les événements se sont succédés plus rapidement que d'aucuns ne le croient [2] : le parti des Cylonides eut bientôt repris du crédit, grâce à l'appui de Théagène, tyran de Mégare et beau-père de Cylon. Ce dernier avait échappé au massacre avec son frère, comme le rapporte Thucydide (I, 126); quelques années après, ses partisans réussirent à obtenir la condamnation des Alcméonides.

[1] A. BAUER, *Forsch. zu Arist.* Ἀθηναίων πολιτεία, p. 44.

[2] DIELS, *o. c.*, p. 388, croit qu'un intervalle d'une génération est nécessaire entre le sacrilège et son expiation, pour qu'un changement ait eu le temps de se produire dans les idées religieuses.

Contemporain de Dracon, Épiménide a peut-être été son auxiliaire au milieu des difficultés que présentait une législation à la fin du VIIe siècle avant notre ère. Le souci de grandir la renommée de Solon lui aura fait attribuer postérieurement un acte qui appartient à l'histoire de son prédécesseur. Les traditions anciennes aiment à établir de semblables rapprochements sans aucun souci de la chronologie : Solon, le sage politique, avait dû se trouver en relation avec Épiménide, le sage religieux [1].

CHAPITRE IV

Les Écrivains de la Période Alexandrine

A partir du IVe siècle avant J.-C., notre connaissance de l'histoire et de la légende d'Épiménide ne s'enrichit plus que de données accessoires. Les biographes alexandrins se bornent à réunir ce que les auteurs de l'époque classique ont rapporté incidemment.

Timée.

Un écrivain curieux de légendes locales, comme l'était Timée de Tauroménion, avait dû, dans son exposé de l'histoire de la Crète, entretenir ses lecteurs d'un des personnages les plus célèbres de cette île. Malheureusement Diogène Laërce (I, 114) ne nous a conservé qu'une

[1] La légende de Lycurgue et de Thalétas dérive de la même tendance. Cf. *infra*, p. 71.

donnée de cette notice, d'après laquelle Épiménide aurait reçu des nymphes un aliment particulier qu'il gardait dans un sabot de bœuf et dont il usait sobrement; la nature n'accomplissait pas chez lui ses fonctions ordinaires et on ne le vit jamais manger [1].

Cette légende est très caractéristique : Épiménide nous y apparaît encore sous la protection des nymphes, tandis que de bonne heure l'oracle de Delphes le réclame au nombre de ses serviteurs [2]. Cette nourriture subtile qu'elles lui procurent, semble être un symbole des inspirations nécessaires à son rôle de prophète [3]. Sa sobriété, voire même son abstinence complète, était considérée comme une préparation indispensable aux extases pendant lesquelles la divinité était censée lui révéler l'avenir. C'est surtout ce caractère de tempérance que les Orphiques durent exalter chez Épiménide, lorsqu'ils le rattachèrent à leur secte et lui attribuèrent des ouvrages mystiques de leur composition. Nous savons d'ailleurs, entr'autres par le drame perdu d'Euripide, les *Crétois*, que la Crète était par excellence la région des pratiques de l'abstinence orphique [4].

[1] Diogène Laërce rapporte ces détails d'après Démétrios de Magnésie, mais il ajoute que Timée y fait allusion dans la seconde section de son Histoire.

[2] Platon raconte qu'Épiménide vint à Athènes "d'après l'oracle du dieu „ (κατὰ τὴν τοῦ θεοῦ μαντείαν), celui de Delphes, évidemment, qui était d'habitude consulté en de semblables occasions. Cf. *infra*, pp. 102, 109.

[3] BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la Divin.* II, p. 101.

[4] Cf. NAUCK [2], F. T. G., 472, v. 18 : τήν τ' ἐμψύχων βρῶσιν ἐδεστῶν πεφύλαγμαι, et les notes de Nauck sur ce fragment.

Néanthe de Cyzique [1].

Néanthe avait eu l'occasion de rappeler la purification d'Athènes dans un ouvrage *Sur les Mystères* (περὶ τελετῶν), où il traitait d'anciennes pratiques religieuses, de sacrifices et de rites expiatoires. C'est d'après cet ouvrage qu'Athénée raconte qu'un jeune homme avait été sacrifié lors de la purification d'Athènes. Cette tradition n'a rien d'invraisemblable.

Le sang des Cylonides, sacrilègement versé, réclamait une immolation humaine en guise d'expiation. Un jeune Athénien du nom de Cratinos se dévoua alors pour sa patrie et son ami Aristodème voulut mourir avec lui. Diogène Laërce rapporte à peu près le même événement : il remplace Aristodème par Ctésibios et ne fait pas allusion à l'amour des deux jeunes gens [2].

Polémon avait reproché à Néanthe cette invention d'un amour romanesque; mais il ne semble pas qu'il faille étendre sa critique à la relation même du sacrifice des jeunes Athéniens. La réalité de ce dernier n'est pas aussi douteuse que certains le croient. Des immolations de ce genre eurent lieu en Grèce, même à l'époque historique.

A la fête des Thargélies, la ville d'Athènes était puri-

[1] ATHÉNÉE, éd. KAIBEL. XIII, 502 c. = *Fragm. Hist. Graec.*, éd. MÜLLER, I, p. 8, fr. 24; III, p. 13, fr. 53. Διαβόητα δ' ἐστὶν καὶ τὰ ἐπὶ Κρατίνῳ τῷ Ἀθηναίῳ γενόμενα · ὃς μειράκιον <ὢν> εὔμορφον, Ἐπιμενίδου καθαίροντος τὴν Ἀττικὴν ἀνθρωπείῳ αἵματι διά τινα μύση παλαιά, ὡς ἱστορεῖ Νεάνθης ὁ Κυζικηνὸς ἐν β' περὶ Τελετῶν, ἐκὼν αὐτὸν ἐπέδωκεν [ὁ Κρατῖνος] ὑπὲρ τῆς θρεψαμένης, ᾧ καὶ ἐπαπέθανεν ὁ ἐραστὴς Ἀριστόδημος λύσιν τ' ἔλαβε τὸ δεινόν. Οὐκ ἀγνοῶ δὲ ὅτι τὰ περὶ Κρατίνου καὶ Ἀριστοδήμου πεπλάσθαι φησὶ Πολέμων ἐν ταῖς πρὸς Νεάνθην ἀντιγραφαῖς.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 110.

fiée par le sacrifice de criminels dont le sang devait délivrer la communauté de la colère des dieux et la laver de ses souillures. Avant la bataille de Salamine, les Grecs forcèrent Thémistocle à immoler trois jeunes prisonniers, sur l'ordre du devin Euphrantidès [1]. Enfin Istros dans son *Recueil des sacrifices crétois* (Συναγωγὴ τῶν Κρητικῶν θυσιῶν) rapporte que les Curètes sacrifiaient jadis des enfants au dieu Kronos [2]; le fait est remarquable si nous songeons qu'Épiménide fut rangé parmi les Curètes [3]. Ces nombreux indices nous empêchent de mettre en doute le sacrifice humain auquel la purification d'Athènes donna lieu.

Sosibios de Laconie.

Les traditions spartiates concernant Épiménide apparaissent assez tard dans la littérature. Elles ne sont même un peu détaillées que chez des écrivains postérieurs à notre ère et particulièrement chez Pausanias. Le premier écho nous en est transmis par Théopompe [4]. Mais elles ne semblent avoir été réunies qu'au IIIe siècle avant notre ère par Sosibios, un des rares historiens de la Laconie [5].

[1] PLUTARQUE, *Thémistocle*, c. 13 (d'après Phanias de Lesbos). Cf. PLATON, *Minos*, 315 C. — STENGEL, *Griech. Kultusaltertümer*, 2e éd. (1898), (*Handbuch d'Iwan Müller*). pp. 114 ss. — L. PARMENTIER, *Revue de Philologie*, XXI (1897), pp. 143 ss.

[2] MÜLLER, *Fragm. Hist. Graec.*, I, pp. 418-427, fr. 47.

[3] PLUTARQUE, *Solon*, c. 12. — DIOGÈNE LAERCE, I, 115.

[4] DIOGÈNE LAERCE, I, 115.

[5] Sur Sosibios, voir notamment C. WACHSMUTH, *Einleitung in das Studium der alten Geschichte*, Leipzig, Hirzel, 1895, pp. 136 ss. et SUSEMIHL, *Gesch. d. gr. Lit. in der Alex. Zeit*, I, pp. 603 ss. Cf. *supra*, p. 30.

Le défaut de documents historiques obligea Sosibios plus encore que les logographes athéniens à recourir aux traditions locales de la Laconie, fort sujettes à caution parce qu'elles ont été mises par écrit plus tard que les traditions athéniennes et qu'elles ont été arrangées d'après celles-ci [1].

En étudiant dans sa chronique les institutions de sa patrie, Sosibios avait rencontré le nom d'Épiménide et il est probable que son traité *Sur les sacrifices à Lacédémone* (περὶ τῶν ἐν Λακεδαίμονι θυσιῶν) renfermait au sujet du prophète crétois d'autres renseignements que la donnée de Diogène Laërce.

Sosibios racontait notamment que les Spartiates conservaient, sur l'ordre d'un oracle, le corps d'Épiménide [2]. Mais les Argiens prétendaient, à tort, selon Pausanias, qu'ils le leur avaient enlevé et que le tombeau d'Épiménide se trouvait à Argos devant le temple d'Athéna [3]. D'autre part, Suidas rapporte que la peau d'Épiménide fut trouvée couverte de lettres (γράμμασι κατάστικτον), longtemps après sa mort. Il est probable que l'on conservait à Sparte un manuscrit sur peau où l'on avait noté les prophéties d'Épiménide. L'expression τὸ Ἐπιμενίδειον δέρμα qui servait à désigner ce document aura été prise à la lettre et les Spartiates auront prétendu qu'ils possédaient la peau d'Épiménide, en d'autres termes le corps même du purificateur crétois.

[1] WILAMOWITZ, *Homer. Unters.*, p. 367 et *Arist. u. Athen*, II, p. 25.

[2] DIOGÈNE LAËRCE I, 115 : τὸ σῶμα αὐτοῦ φυλάττουσι Λακεδαιμόνιοι παρ' ἑαυτοῖς κατά τι λόγιον, ὡς φησι Σωσίβιος ὁ Λάκων.

[3] PAUSANIAS, II, 21, 3 (4). Cf. id. III, 11, 11 (7).

C'est probablement au traité de Sosibios que sont empruntés les renseignements de Pausanias concernant la visite d'Épiménide à Sparte [1]. Le periégète mentionne l'existence d'une statue d'Épiménide dans l'ancien palais des éphores et d'un temple qu'il aurait fait élever dans le voisinage de la Skias [2]. Ces indices montrent que le souvenir d'Épiménide fut très vivace en Laconie.

Faut-il mettre en doute la réalité d'une intervention dont le motif n'est nulle part indiqué? On a supposé, non sans vraisemblance, qu'Épiménide avait favorisé la politique des éphores et que ceux-ci lui avaient élevé un monument commémoratif pour reconnaître ses services [3].

Les traditions spartiates offrent de nombreux points de ressemblance avec les traditions athéniennes :

ATHÈNES.	SPARTE.
D'après Plutarque,	
Épiménide aide Solon dans sa tâche de législateur.	Il rend service aux éphores. (?)
Il a une statue à Athènes, devant l'Éleusinion (Pausan. I, 14, 4).	Il en a une à Sparte au palais des éphores.
Il fait des prédictions aux Athéniens.	Il prédit aux Spartiates leur défaite à Orchomène.
Les Athéniens possèdent un recueil d'oracles d'Épiménide.	Les Spartiates ont " la peau d'Épiménide „.
Épiménide restaure à Athènes le sanctuaire des Euménides.	Il élève à Sparte un monument avec les statues de Zeus et d'Aphrodite.

[1] KALKMANN, *Pausanias der Perieget*, Berlin, 1886, p. 122. Cf. WACHSMUTH, *o. c.*, p. 136, n. 1.

[2] PAUSANIAS, III, 11, 11 (7) et III, 12, 11 (9).

[3] URLICHS, *Rhein. Mus.*, VI (1848), pp. 217-221. Cf. SCHULTESS, *De Epim. Crete*, pp. 43 s. Les devins Abaris et Bakis

En présence d'une semblable analogie, on pourrait croire que le récit spartiate est un doublet de la tradition athénienne. Les Lacédémoniens ont, semble-t-il, copié certains traits de la légende de Lycurgue et du Crétois Thalétas sur la version athénienne des rapports d'Épiménide avec le législateur Solon [1]; mais ce serait aller trop loin que de nier pour cela l'existence même de Thalétas et sa venue à Lacédémone. Les rapports entre les deux grands états doriens devaient être très fréquents, comme nous le montrent toutes les traditions. Nous ne voyons donc aucune raison de rejeter le fait de la visite d'Épiménide à Sparte et nous la considérons comme historique, bien que plus tard on ait pu broder sur cette tradition des données imitées de la légende athénienne.

Bôlos de Mendès.

Le récit du long sommeil d'Épiménide, tel que nous le lisons chez le paradoxographe Apollonios, ne dérive pas directement de Théopompe.

Nous avons dit qu'il est emprunté, ainsi que le contenu des chapitres consacrés aux personnages demi-légendaires du VIIe et du VIe siècle avant J.-C., au recueil de prodiges (περὶ θαυμασίων) formé par Bôlos de Mendès à l'époque de Callimaque [2].

étaient prétendûment venus à Lacédémone pour faire cesser des épidémies.

[1] WILAMOWITZ, *Homer. Unters.*, p. 271. Cf. E. MEYER, *Rhein. Mus.*, XLII (1887), p. 90 et n. 4. Pour se rapporter à une époque plus ancienne, la tradition concernant Lycurgue et Thalétas n'est pas nécessairement antérieure à l'histoire d'Épiménide. On ne peut donc invoquer contre la réalité de l'intervention d'Épiménide à Sparte la ressemblance des récits de Plutarque relatifs à Épiménide et à Thalétas.

[2] Cf *supra*, p. 17.

Comme M. Diels l'a fait remarquer [1], le début du traité d'Apollonios trahit une influence pythagoricienne : Épiménide, Aristéas, Hermotimos, Abaris et Phérécyde y sont considérés comme des précurseurs de Pythagore (τούτοις ἐπιγενόμενος). Cette disposition, suivant M. Diels, n'a d'autre auteur que Théopompe, à qui Bôlos l'aurait empruntée. Nous croyons plutôt que ce classement des hommes merveilleux antérieurs au philosophe de Samos provient de Bôlos lui-même surnommé quelquefois le Pythagoricien [2].

Cette tendance de donner à Pythagore des devanciers dont sa thaumaturgie efface la renommée, reparaît chez les néo-platoniciens du IIIe siècle après notre ère, avec cette différence remarquable que Pythagore est considéré par eux comme le maître de ses anciens prédécesseurs. Par le fait même, toute la chronologie se trouve bouleversée et Pythagore devient l'aîné de personnages qui lui sont antérieurs de plusieurs siècles [3].

Les biographes alexandrins.

Dans la transmission de la légende et de l'histoire d'Épiménide, l'unique rôle des compilateurs alexandrins paraît être de réunir les traditions antérieures. L'imagination romanesque d'Hermippe amplifie les données de ses sources et attribue au thaumaturge crétois

[1] DIELS, *Epimen. von Kreta*, *o. c.*, p. 393.

[2] SUIDAS, s. v. Βῶλος cite deux auteurs de ce nom, l'un pythagoricien, l'autre, sectateur de Démocrite. Mais on admet généralement, d'après un passage de COLUMELLE, VII, 5, 17 qu'il y a là un dédoublement du seul écrivain de ce nom. Cf. *supra*, p. 17, n. 2.

[3] Cf. *infra*, pp. 84 s.

des détails que la tradition rapporte seulement de personnages analogues. C'est le seul des biographes du second siècle avant J.-C. dont les écrivains postérieurs nous aient conservé quelques extraits [1]. Le plus remarquable concerne la sobriété d'Épiménide : il se nourrissait, disait-on, d'une mixture de mauve et d'asphodèle, prise en quantités fort minimes [2]. Cette donnée doit son origine aux auteurs orphiques : la mauve servait aux repas des sectes orphiques et son emploi supposait l'abstinence de toute nourriture animale. Les membres de ces associations secrètes ont attribué la même pratique à Épiménide pour le compter au nombre des précurseurs de l'orphisme. Peut-être en était-il question dans l'ouvrage orphique des *Purifications* (Καθαρμοί) où le prophète était censé prêcher la sobriété et l'ascétisme ? [3]

La notice qu'Hermippe avait consacrée à Épiménide servit de modèle aux compilateurs postérieurs: Sotion d'Alexandrie, Satyros, Héraclide Lembos, Nicias de Nicée et en général, les auteurs de *Successions des Philosophes* (Διαδοχαὶ τῶν φιλοσόφων) ou de *Vies* (Βίοι) reproduisent les renseignements de leur prédécesseur [4]. La notice de Sotion eût été intéressante, parce qu'il cherchait à distinguer dans l'œuvre des philosophes les écrits authentiques des ouvrages apocryphes. Nous

[1] DIOGÈNE LAËRCE, I, 42. Cf. *supra*, p. 13 et n. 3. PROCLOS, commentaire sur *les Travaux* d'Hésiode, v. 41 (F. H. G. III, p. 40, fr. 18),

[2] Timée et Plutarque font aussi allusion à ce détail. Cf. *supra*, p. 65 s. et *infra*, p. 79.

[3] Cf. *infra*, pp. 129 s.

[4] Voir l'étude préliminaire, p. 20.

ignorons s'il avait étendu ces études à Épiménide.

Les travaux des chronographes alexandrins, particulièrement d'Ératosthène de Cyrène et d'Apollodore d'Athènes, fournirent maintes indications utiles à Diogène Laërce et à Suidas [1] ; mais leur précision ne doit pas faire illusion. Pour la date de l'arrivée d'Épiménide à Athènes, Apollodore qui consultait les Atthidographes ne pouvait être mieux informé qu'Aristote : s'il a fixé la purification d'Athènes à la 46e olympiade, la 46e, suivant Diogène Laërce, ou la 44e, d'après Suidas [2], c'est que le rapprochement d'Épiménide et de Solon impliquait l'une ou l'autre de ces dates.

Quant à la naissance d'Épiménide, elle fut fixée à la 30e olympiade d'après un calcul familier aux chronographes : la date de l'événement le plus célèbre de la vie (ἀκμή) étant admise, ils en déduisaient l'époque de la naissance.

Lobon d'Argos et Démétrios de Magnésie.

C'est à Lobon d'Argos et à Démétrios de Magnésie que nous devons la liste des ouvrages d'Épiménide. L'époque du premier auteur est incertaine ; mais il est plus ancien que Démétrios, qui a, croyons-nous, reproduit ses indications fantaisistes [3]. Démétrios avait encore

[1] DIELS. *Untersuch. über Apollodors Chronika*, *Rhein. Mus.*, XXXI (1876), pp. 1 ss. G. F. UNGER, *Die Chronik des Apollodors*, *Philologus*, XLI (1882), pp. 602-651.

[2] BERNHARDY, dans son édition de Suidas, propose de corriger 44 en 46. E. ROHDE, après avoir admis cette correction (*Rhein. Mus.*, XXXIII, p. 208), a maintenu le texte des manuscrits (*Psyche*, II², p. 98, n. 1).

[3] Cf. *supra*, pp. 20 s., 25 s., 31 et *infra*, pp. 119 s.

prouvé qu'une lettre adressée à Solon et attribuée à Épiménide était apocryphe ; la démonstration était aisée puisque la lettre était en nouvel attique (Diogène Laërce, I, 112).

L'indication la plus importante de la notice de Démétrios concerne les homonymes d'Épiménide. On ne peut séparer non plus cette question de l'étude des écrits du personnage; en effet, certains traités apocryphes qu'on ne pouvait attribuer au prophète crétois ont nécessité la supposition d'écrivains homonymes.

CHAPITRE V

Les Écrivains de la Période Romaine

A. *Les auteurs latins.*

Aux écrivains latins, le nom d'Épiménide rappelle son sommeil merveilleux, ses prophéties ou ses purifications.

Varron.

Dans son traité sur *La langue latine*, Varron rapprochait Épiménide du Teucer de Livius Andronicus qui, après douze ans d'absence, n'avait plus été reconnu par les siens. Il lui attribuait un sommeil de cinquante ans, alors qu'une tradition plus ancienne et plus générale en fixait la durée à cinquante-sept ans [1]. Varron connaissait sans doute le récit de Théopompe; mais, citant le détail de mémoire, il a écrit le chiffre rond 50 au lieu du nombre précis 57.

[1] Varron, *De lingua latina*, VII, 3 éd. A. Spengel, Berlin, 1885 : *Nec mirum, cum non modo Epimenides post annos quinquaginta experrectus, a multis non cognoscatur, sed etiam Teucer Livii post annos duodecim ab suis qui sit ignoretur.*

Cicéron.

Cicéron range Épiménide parmi les prophètes qui n'usent pas de procédés techniques, mais dont les prédictions émanent directement de l'inspiration divine [1]. Cette caractéristique est exacte : Épiménide est un prophète inspiré, dont les oracles n'ont rien d'artificiel, qu'ils émanent des nymphes, de Zeus ou d'Apollon.

Dans son traité des *Lois* (II, 11, 28), Cicéron rapporte que lors de l'expiation du sacrilège cylonien, Épiménide conseilla aux Athéniens d'élever un sanctuaire à la Violence *(Contumelia)* et à l'Impudence *(Impudentia)*.

Ce détail est peut-être emprunté au traité homonyme de Théophraste : celui-ci y mentionne l'existence à Athènes d'autels de la Violence et de l'Impudence ou plutôt de l'Implacabilité [2]. L'inexactitude de la traduction latine *(fanum)* ne nous défend pas d'admettre un rapport entre les deux textes; au surplus, Cicéron a pu voir ces deux autels, lors de son séjour en Attique. A l'époque de Pausanias (I, 28, 6), on montrait à Athènes deux blocs de pierre, l'un de la Violence et l'autre de l'Impudence, sur lesquels s'asseyaient jadis les accusés et les accusateurs devant le tribunal de l'Aréopage. Peut-être avec le temps ces blocs avaient-

[1] CICÉRON, *De divinatione*, I, 18, 34. La même distinction entre les deux espèces de mantique se trouve dans un passage célèbre de PLATON, *Phèdre*, 244.

[2] ZENOBIOS, 4, 36 (*Paroemiographi graeci*, edd. LEUTSCH et SCHNEIDEWIN, Göttingue, 1839) I p. 94 : Φησὶ Θεόφραστος ἐν τῷ περὶ Νόμων, Ὕβρεως καὶ Ἀναιδείας παρὰ τοῖς Ἀθηναίοις εἶναι βωμούς. — ISTROS (chez Suidas s. v. θεὸς ἡ Ἀναίδεια) parle d'un ἱερὸν Ἀναιδείας. — CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Cohortatio ad gentes*, c. 2 (MIGNE, I, p. 96) parle de βωμοί comme Théophraste.

ils été regardés comme de vénérables fétiches, et la croyance populaire y avait-elle rattaché l'idée d'autel de sanctuaire [1] ? Ainsi s'expliqueraient les divergences des auteurs. Remarquons d'ailleurs que Cicéron est seul avec Clément d'Alexandrie à rattacher le nom d'Épiménide à l'histoire des monuments de la Violence et de l'Impudence. L'origine de cette tradition pourrait s'expliquer par le voisinage du monument de Cylon (Κυλώνειον), qui avait perpétué le souvenir du massacre des Cylonides.

Valère Maxime et Pline.

Les renseignements de Valère Maxime et de Pline concernent la longévité et le sommeil merveilleux d'Épiménide [2]. Comme ces auteurs utilisent le récit de Théopompe, ils ne nous fournissent aucune donnée nouvelle. De même que le paradoxographe Apollonios, Pline rapproche Épiménide d'Hermotimos et d'Aristéas de Proconnèse, dont l'âme jouissait de la faculté de quitter le corps pour y rentrer après un long voyage. Le naturaliste rattache ainsi le sommeil d'Épiménide aux phénomènes de mort apparente.

Il connaît encore la tradition, rapportée par Théopompe, d'après laquelle Épiménide aurait vécu cent cinquante-sept ans.

B. *Les auteurs grecs.*

Diodore de Sicile.

Parmi les auteurs auxquels il emprunte l'exposé de

[1] WRIGHT, *The date of Cylon*, p. 67, n. 1.

[2] VALÈRE MAXIME, VIII, 13, 5. — PLINE, *Natur. Hist.* VII, 48 (154) et VII, 52 (175). Cfr. *supra*, pp. 15 s.

l'histoire mythique de la Crète, Diodore de Sicile cite Épiménide " le théologue „ (ὁ θεόλογος) [1].

Avait-il sous ce nom voulu désigner le purificateur crétois ou cette appellation de " théologue „ servait-elle à distinguer un personnage différent du premier ? C'est ce que nous ignorons. Mais il paraît bien que l'ouvrage qu'il utilisait ne pouvait être une *Théogonie* d'Épiménide l'ancien. Ses analogies nombreuses avec la *Théogonie* d'Hésiode et le caractère général de l'exposé révèlent que l'ouvrage est de date tardive et qu'il a subi l'influence de l'évhémérisme [2].

Strabon.

Le renseignement de Strabon est doublement précieux; il est le premier auteur qui considère Phaestos comme la ville natale d'Épiménide et un des rares écrivains qui mentionnent l'existence de son poème des *Purifications* [3].

La source de ces indications est vraisemblablement Apollodore [4]; son commentaire *Sur le catalogue des vaisseaux* dans l'*Iliade*, avait été mis à profit par Strabon, aux livres VIII, IX et X. En commentant le vers de

[1] DIODORE DE SICILE, V, 80, 4 (éd. VOGEL): τοῖς γὰρ τὰ πιθανώτερα λέγουσι καὶ μάλιστα πιστευομένοις ἐπηκολουθήσαμεν, ἃ μὲν Ἐπιμενίδῃ τῷ θεολόγῳ προσχώντες, ἃ δὲ Δωσιάδῃ καὶ Σωσικράτει καὶ Λαοσθενίδᾳ.

[2] E. BETHE, *Hermes*, XXIV (1889), pp. 405 ss.

[3] STRABON, *Geograph.*, X, 4, 14 (479) (éd. A. MEINEKE): Ἐκ δὲ τῆς Φαιστοῦ τὸν τοὺς καθαρμοὺς ποιήσαντα διὰ τῶν ἐπῶν Ἐπιμενίδην φασίν εἶναι.

[4] Cf. *supra*, p. 74, et SCHWARTZ, dans PAULY-WISSOWA *s. v. Apollodor*, I, 2867.

l'Iliade (B 648) Φαιστόν τε Ῥύτιόν τε... Apollodore rapportait sans doute qu'Épiménide était natif de Phaestos et qu'il avait composé des *Purifications*.

Plutarque.

De tous les auteurs qui citent Épiménide, Plutarque est celui qui y fait le plus souvent allusion : il ne lui consacre pas seulement un chapitre de la *Vie de Solon* (c. 12), il le mentionne encore dans plusieurs de ses traités de morale [1].

Le récit qui, dans la biographie de Solon, concerne Épiménide offre des analogies assez nettes avec celui de Diogène Laërce pour admettre que les deux écrivains ont eu un auteur commun, Hermippe, utilisé directement par le premier et connu de seconde ou de troisième main par Diogène [2]. Plutarque rapporte notamment avec plus de détail que Diogène, les réformes religieuses accomplies par Épiménide à Athènes.

Les autres détails sont empruntés à la tradition générale et nous sont connus par les écrivains antérieurs. Ce sont des allusions au sommeil merveilleux, au désintéressement et à la sobriété extraordinaire d'Épiménide ou bien encore à ses prophéties et à ses purifications.

La donnée de la purification de Délos par Épiménide que Plutarque seul rapporte, mais qui concorde avec une indication, assez vague, il est vrai, de Pausanias (I, 14, 4),

[1] PLUTARQUE, *Banquet des Sept Sages*, p. 157 D, chap. 14 (éd. BERNARDAKIS, I, pp. 385 ss.) *De Defectu oraculorum*, ch. 1 (BERN., III, p. 69). *An seni respublica gerenda*, I, 12 (BERN. V, p. 23). *Praec. ger. reip.* 26 (BERN., V, p. 115). *De facie in orbe lunae*, 25 (BERN., V, p. 457).

[2] Cf. *supra*, pp. 27 ss. et 52 ss.

dérive peut être du souvenir d'événements semblables qui eurent lieu dans cette île au VIe et au Ve siècle avant notre ère [1].

Pausanias.

Au second siècle de notre ère, le souvenir d'Épiménide est encore vivace en plusieurs endroits de la Grèce. De nombreuses traditions locales rattachaient son nom à divers monuments d'Athènes, d'Argos et de Sparte. Ces rapprochements sont évidemment peu sûrs au point de vue historique; mais l'exactitude de Pausanias, qui les rapporte, mérite créance, même si l'on n'a guère retrouvé de traces des édifices qu'il signale. On a pu lui montrer à Athènes une statue d'Épiménide, à Argos le monument que les habitants de la ville considéraient comme son tombeau, à Sparte les édifices à l'histoire desquels la tradition le mêlait [2].

Le périégète fait allusion aux purifications d'Épiménide et à son long sommeil; la tradition qu'il a suivie fixe de la durée de ce dernier à quarante ans, chiffre qui ne nous est pas connu d'ailleurs. Elle provient peut être de personnes qui, ne connaissant pas le nombre généralement admis, sachant seulement qu'il était considérable, en auront choisi un qui désigne fréquemment chez les Grecs une quantité indéterminée [3].

Pausanias nous a encore conservé une opinion empruntée à la théogonie apocryphe d'Épiménide [4].

[1] HÉROD., I, 64. THUCYD., I, 8; III, 104. Cf. *supra*, p. 48, n. 5.
[2] PAUSANIAS, I, 14, 3, II, 21, 4, III, 11, 7, IV, 12, 9. Cf. p. 70.
[3] PAUSANIAS, I, 14, 3 note de l'éd. HITZIG, Berlin, 1897.
[4] PAUSANIAS, VIII, 18, 2.

Lucien et Alciphron.

La double allusion de Lucien de Samosate au sommeil d'Épiménide indique que ce détail légendaire était passé en proverbe; pour indiquer que quelqu'un avait dormi longtemps, on disait que son sommeil avait duré plus que celui d'Épiménide [1]. C'est dans le même esprit que le rhéteur Alciphron cite le nom du prêtre crétois [2].

CHAPITRE VI

La Littérature Chrétienne

Les auteurs chrétiens connaissent et mettent à profit la légende d'Épiménide, ainsi que les ouvrages qu'on lui attribuait.

Dans son *Épître à Tite* (I, 12), l'apôtre Saint-Paul rapporte une apostrophe virulente d'Épiménide, qualifiant les Crétois d'éternels menteurs, de bêtes malfaisantes et de ventres paresseux (Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί). Ce vers, qui trahit l'influence d'Hésiode (*Théog.* v. 26), est emprunté, croyons-nous, au poème des *Purifications*, que les Orphiques attribuèrent à Épiménide [3].

Le sommeil merveilleux du thaumaturge permet à Tertullien de reléguer le personnage dans le domaine de

[1] Lucien, *Timon*, 6 (éd. Jacobitz, I, p. 35 s) *id.*, *l'Incrédule*, 26 (éd. Jacobitz, III, p. 113).

[2] Alciphron, *Lettres*, III, 38, 2 (éd. Meineke, 1853).

[3] St Paul, *Épître à Tite* I, 12 (éd. Tischendorf, Leipzig, 1872): Εἶπέν τις ἐξ αὐτῶν ἴδιος αὐτῶν προφήτης · " Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί „. Ἡ μαρτυρία αὕτη ἐστὶν ἀληθής. Cf. Clément d'Alexandrie, *Stromates*, I, 1 (éd. Migne, I, p. 758.) Cf. pp. 117 s.

la fable [1]. Pour établir, au contraire, la possibilité des miracles, Clément d'Alexandrie reprend l'opinion de Platon que nul auteur n'avait jusqu'ici adoptée [2]. Il affirme même plus catégoriquement que Platon que les sacrifices d'Épiménide reculèrent les guerres médiques de dix ans.

Remarquons encore que Clément d'Alexandrie et Tatien rangent Épiménide à côté de l'Hyperboréen Abaris et d'Aristéas de Proconnèse [3]. Bien plus, le second, voulant prouver que Moïse est plus ancien qu'Homère, recule Épiménide au delà du poète ionien et le range à côté de héros mythiques, tels que Linos, Musée, Orphée, la Sibylle et d'autres encore; puis, il place le législateur hébreu avant ce groupe de personnages.

Clément d'Alexandrie semble, au même endroit des *Stromates*, avoir subi une influence pythagoricienne : énumérant les prophètes les plus fameux de l'antiquité, il place en tête Pythagore " le Grand " (ὁ μέγας) et lui donne comme acolytes Abaris, Aristéas, Épiménide, Zoroastre, Empédocle et Phormion de Laconie. C'est une ancienne tradition mise en honneur par les premiers romanciers du pythagorisme, Héraclide Pontique et Aristoxène de Tarente [4].

[1] TERTULLIEN, *De anima*, 44 (éd. MIGNE, II, pp. 768).

[2] CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, VI, 3 (éd. MIGNE, II, p. 247). PLATON, *Lois*, I, 612 D. Cf. *supra*, pp. 43 ss. La donnée de Clément d'Alexandrie dérive sans aucun doute de Platon; car l'auteur chrétien rapporte au même passage la légende de Diotima de Mantinée que Platon avait narrée dans le *Banquet*, 201 D. On sait d'ailleurs l'influence exercée par la philosophie platonicienne sur l'auteur des *Stromates*.

[3] CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, I, 21 (éd. MIGNE, I, p. 868). TATIEN, *orat. ad Graecos*, 41 (éd. SCHWARTZ, p. 41).

[4] Cf. *supra*, p. 51.

Clément d'Alexandrie et Tatien rapportent encore la visite d'Épiménide à Sparte et le premier, d'accord avec Cicéron, lui attribue la consécration à Athènes des autels de la Violence et de l'Impudence [1].

Au même passage, Clément donne à Épiménide le surnom d'ancien (ὁ παλαιός). Il est peu probable que cette épithète serve à le distinguer d'un homonyme postérieur. En effet, Clément d'Alexandrie n'a pu accepter l'opinion de Tatien qui place Épiménide avant Homère, puisqu'il admet la donnée de Platon et les rapports d'Épiménide avec Pythagore.

CHAPITRE VII

MAXIME DE TYR, PORPHYRE ET JAMBLIQUE

Le sophiste Maxime de Tyr nous a laissé une interprétation intéressante d'un des détails les plus curieux de la légende d'Épiménide.

D'après lui, le sommeil de plusieurs années (ἔτη συχνὰ) dans la caverne de Zeus, pendant lequel le prophète avait été en rapport avec les dieux et avait reçu leurs inspirations, était une fiction d'Épiménide lui-même qui aurait voulu indiquer que la vie terrestre était pour l'âme humaine un sommeil ou un rêve de longue durée [2].

[1] CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Cohort. ad gentes*, c. 2, § 7 (éd. MIGNE, I, p. 96). Cf. *supra*, pp. 76 s.

[2] MAXIME DE TYR, Dissertat. XVI, 1. éd. DÜBNER, Didot, 1860. Εἰ αἱ μαθήσεις ἀναμνήσεις. — Ἀφίκετό ποτε Ἀθήναζε Κρὴς ἀνὴρ, ὄνομα Ἐπιμενίδης, κομίζων λόγον, οὐτωσὶ ῥηθέντα, πιστεύεσθαι χαλεπόν· ἐν τοῦ Διὸς τοῦ Δικταίου τῷ ἄντρῳ κείμενος ὕπνῳ βαθεῖ ἔτη συχνά, ὄναρ ἔφη ἐντυχεῖν αὐτὸς θεοῖς καὶ θείων λόγοις, καὶ ἀληθείᾳ καὶ δίκῃ. Τοιαῦτα ἄττα διαμυθολογῶν ἠνίττετο, οἶμαι, ὁ Ἐπιμενίδης, ὡς ἄρα ὁ

Le sophiste platonicien met évidemment ici sous l'autorité d'un nom célèbre une des opinions les plus caractéristiques de sa doctrine.

Il rapporte aussi l'histoire de la purification d'Athènes. D'accord, du moins partiellement avec Diogène Laërce (I, 110), il admettait que les causes de l'intervention d'Épiménide furent la peste et la discorde [1].

Les deux auteurs néo-pythagoriciens Porphyre et Jamblique ne connaissent que la thaumaturgie d'Épiménide et, suivant eux, il la doit à l'enseignement de Pythagore [2]. De même qu'Empédocle possédait le surnom de *Paravent* (Ἀλεξάνεμος) [3] et Abaris, celui de *Voyageur aérien* (Ἀϑροβάτης), de même Épiménide avait reçu parmi les représentants du pythagorisme, l'épithète de *Purificateur* (Καθαρτής). Ce surnom caractérise justement le personnage; mais faire de lui le disciple de Pythagore, c'est placer le VIIe siècle avant J.-C. après le VIe. Nous avons là un exemple de la liberté avec laquelle les auteurs néo-pythagoriciens traitent la chronologie : ils subordonnent au fondateur de leur doctrine des personnages qui l'ont précédé pour pouvoir réunir en lui les dons divers que la légende attribue aux autres thaumaturges [4]. Il est douteux qu'Héraclide Pontique ait déjà

ἐν γῇ βίος ταῖς τῶν ἀνθρώπων ψυχαῖς ὀνείρατι ἔοικε μακρῷ καὶ πολυετεῖ. Cf. id., dissertat. XXXVIII, 3.

[1] Id., diss. XXXVIII, 3 : τὴν Ἀθηναίων πόλιν κακουμένην λοιμῷ καὶ στάσει διεσώσατο ἐκθυσάμενος. Cf. *supra*, p. 23.

[2] PORPHYRE, *Vie de Pythagore*, § 29. JAMBLIQUE, *Vie de Pythagore*, § 6, § 104, § 135, § 221 s. Cf. *supra*, p. 39 et n. 2.

[3] Empédocle avait reçu ce surnom à la suite de l'histoire des vents étésiens. Cf. BIDEZ, *Biogr. d'Empéd.*, pp. 43 s.

[4] BIDEZ, *o. c.*, p. 42 : « Lorsqu'il s'agit de Pythagore, il n'y a pas lieu de s'étonner d'aucune invraisemblance chronologique ».

placé Épiménide au nombre des disciples de Pythagore. Il le considérait plutôt comme un devancier du philosophe.

Jamblique rapporte encore une légende qu'on ne lit que chez lui : Épiménide menacé de mort, aurait obligé les gens qui voulaient le tuer à tourner leurs armes contre eux-mêmes, après qu'il eût invoqué les Érinyes et les Dieux Vengeurs [1]. Ce trait merveilleux a probablement été inventé par Apollonios de Tyane, le grand thaumaturge pythagoricien des débuts de notre ère, pour rendre plus digne de foi une anecdote analogue dont Pythagore était le héros [2]. Si le disciple de Pythagore, Epiménide avait su se débarrasser miraculeusement de ses ennemis, à plus forte raison le maître avait-il dû posséder le même pouvoir.

Jamblique fait sans doute allusion à un auteur de généalogies, lorsqu'il cite l'opinion d'Épiménide sur la naissance de Pythagore [3].

CHAPITRE VIII

Les Lexicographes et les Scholiastes

L'article de Suidas est un exposé succint de la vie

[1] Jamblique, *Vie de Pythagore*, § 222.

[2] E. Rohde, *Rhein. Mus.*, XXVII (1872), pp. 54 s. — Jamblique, *l. c.*, rapporte que le tyran Phalaris avait péri dans une émeute soudaine le jour même où il voulait faire mettre à mort Pythagore et Abaris.

[3] Jamblique, *Vie de Pythag.*. § 6. Cf. Rohde, *Rhein. Mus.*, *l. c.*, p. 24.

d'Épiménide [1]. La seule omission importante concerne les prophéties. Si l'on compare la *Vie d'Épiménide* de Diogène Laërce avec l'article biographique de Suidas, on remarquera une grande analogie entre les deux textes pour ce qui regarde la parenté et les ouvrages d'Épiménide, mais aussi des différences caractéristiques tant pour la date et la cause de la purification d'Athènes que pour la longévité du personnage et la durée de son sommeil.

Nous croyons donc impossible de considérer Diogène Laërce comme la source d'Hésychius, l'auteur de la notice biographique de Suidas, même si Hésychius a dépouillé une édition de Diogène Laërce plus complète que la nôtre, ce qui n'est pas démontré [2].

Pour expliquer les analogies et les divergences signalées plus haut, il faut, comme l'ont admis Nietzsche, MM. Maass et de Wilamowitz, supposer une source commune aux deux auteurs et utilisée différemment par chacun d'eux [3].

[1] SUIDAS (éd. BERNHARDY), s. v. Ἐπιμενίδης. — M. FLACH, *Hesychii Milesii onomatologi quae supersunt*, Teubner, 1882, s. v. Ἐπιμενίδης, a essayé sans succès de retrouver sous le texte de Suidas, l'article primitif de son auteur, Hésychius. — Cf. KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2e éd. Munich (Handb. Iw. Müller), 1897, pp. 566 s.

[2] E. MAASS, *De biographis graecis quaest.*, pp. 114 ss.

[3] NIETZSCHE, *Rhein. Mus.*, XXIV (1869), p. 224, suppose que cette source commune est Démétrios de Magnésie, connu de Diogène Laërce grâce à des auteurs intermédiaires. — DIELS, *Rh. Mus.*, XXXI, p. 30, n. 1, est à peu près du même avis. — E. MAASS, *l. c*, croit que cette source est Favorinus. — WILAMOWITZ, *ibid.* p. 148 émet une opinion plus prudente et plus probable : « la source d'Hésychius est l'auteur dont les extraits ont servi, avec Favorinus, aux biographies de Diogène Laërce ». Cf. *supra*, pp. 15 s.

Dans un autre article, au mot διεκπατῆσαι [1], Suidas nous a conservé un renseignement que nous lisons déjà chez Diogène Laërce (I, 111). La seule différence est l'emploi du verbe διεκπατῆσαι au lieu de ἐκπατῆσαι qui se trouve chez Diogène : cette différence pourrait encore s'expliquer par l'hypothèse d'une source commune.

Les scholiastes.

Parmi les nombreuses scholies qui rapportent quelque détail relatif à Épiménide, il n'y a guère qu'une remarque de Servius, le commentateur de Virgile, qui mérite mention. Elle nous fait connaître l'opinion d'Aristote sur l'homonyme athénien du purificateur crétois [2].

CONCLUSION

Si nous saisissons dans une vue d'ensemble l'histoire de la tradition que nous venons d'examiner, nous remarquerons que dès le VIe siècle avant notre ère, les détails fabuleux se mêlent à l'histoire d'Épiménide. Les Atthidographes consignent dans leurs chroniques le souvenir de la purification d'Athènes et rapprochent Épiménide du législateur Solon.

Théopompe recueille les principaux traits de la légende, tandis qu'Aristote représente plutôt la tradition historique.

[1] SUIDAS, s. v. Διεκπατῆσαι. Τοῦ πάτου παρεξελθεῖν. Λέγουσιν Ἐπιμενίδην χρόνον ἕνα διεκπατῆσαι, ἀσχολούμενον περὶ ῥιζοτομίαν.

[2] SERVIUS, *ad Virgilium*, *Georg.* 1, 19 : *vel Epimenides (significatur) qui postea Buzyges dictus est secundum Aristotelem* (= Arist. fragm. coll. ed. V. ROSE, 1886, fr. 386). Cf. *infra*, pp. 112 s.

Héraclide Pontique et Bôlos de Mendès rangent Épiménide à côté des thaumaturges du VIIe siècle avant notre ère et en font un précurseur de Pythagore.

Hermippe systématise les données des écrivains antérieurs et met en relief les rapports du personnage avec le fondateur de la démocratie athénienne.

Après lui, de l'histoire d'Épiménide, on retient surtout le caractère surnaturel ; les auteurs latins, les représentants de la littérature chrétienne et les écrivains néo-pythagoriciens n'ont conservé que le souvenir du thaumaturge. La plupart d'entre eux le classent à côté d'Abaris, d'Aristéas et d'Hermotimos, et le considèrent comme un disciple de Pythagore.

DEUXIÈME PARTIE

BIOGRAPHIE D'ÉPIMÉNIDE

CHAPITRE I

La Patrie et l'Origine d'Épiménide

L'histoire de la Crète avant le sixième siècle n'est guère mieux connue que celle des autres parties du monde hellénique. Elle repose, en grande partie, sur des légendes qui ont considérablement déformé la vérité historique. Les fouilles entreprises récemment à divers endroits de l'île permettront de compléter les données des auteurs anciens et d'établir avec plus de précision différents faits de l'histoire crétoise [1]. Comme la plupart des îles de la mer Égée, la Crète fut, suppose-t-on, occupée à l'époque préhistorique par une population carienne, apparentée aux habitants de la côte occidentale de l'Asie Mineure. Les monuments et les tombeaux mis au jour rappellent le style mycénien par leur technique, leur forme et leur contenu. Or, la culture mycénienne qui s'est répandue au XIVe siècle sur toute la côte orientale de la Grèce et dont on retrouve un écho dans les poèmes homériques [2],

[1] Köhler, *Ueber Probleme der griechischen Vorzeit*, Sitzungsber. der Berl. Akad. 1897, pp. 258-274. — Evans, *Classical Review*, mai-juin 1900.

[2] La description de la Crète dans l'épopée révèle une prospérité que peu de contrées helléniques avaient su atteindre.

avait subi l'influence de l'Assyrie et de l'Égypte. Il est évident que les éléments de l'art oriental parvenus en Grèce par la voie maritime, y sont arrivés particulièrement en passant par la Crète [1]. L'île n'échappa point au bouleversement qu'occasionna dans le monde hellénique l'émigration des tribus doriennes. Des Achéens chassés du Péloponnèse se réfugièrent dans les îles de la mer Égée et se mêlèrent à l'ancienne population. Plus tard les Doriens pénétrèrent en Crète et mirent fin à la puissance maritime que la légende rattache au roi Minos, et dont des découvertes toutes récentes nous ont révélé la richesse et l'éclat; l'arrivée des Doriens dut marquer ici un recul de la civilisation, aussi bien que dans le reste de la Grèce [2]. Au IXe siècle, la fusion des anciens habitants et de l'élément vainqueur n'était pas encore achevée; cependant dès lors la nationalité et la langue dorienne furent prépondérantes. Argos, la métropole de la plupart des établissements doriens en Crète, y avait introduit le culte d'Apollon; mais de nombreuses pratiques de l'ancien culte continuaient à être en honneur :

Idoménée et les Crétois jouent un rôle important dans la guerre de Troie (Iliade A 145. Cf. Odyssée, τ 172 ss.). — WILAMOWITZ, *Homer. Unters.*, p. 269, n. 4 conteste cette tradition. Cf. *id. Arist. u. Ath.*, II, pp. 25 s.

[1] PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, VI (1894), p. 451. " Plus rapprochée que le Péloponnèse de l'Égypte, de la Phénicie et de Cypre, la Crète a dû ressentir l'influence des arts de l'Orient avant que celle-ci parvint jusqu'aux rivages de la péninsule hellénique. Elle était sur la route des expéditions maritimes et du commerce international. „

[2] ERN. CURTIUS, *Griech. Gesch.* I[6], p. 163. — E. MEYER, *Geschichte des Alterthums*, II 1893) § 178 (fin) voudrait placer cette puissance maritime de la Crète *après* l'invasion dorienne, contrairement à la tradition générale. Cette opinion nous paraît peu probable.

la déesse Rhéa, autre Cybèle entourée des Corybantes et le Zeus de Dicté étaient encore adorés dans beaucoup de sanctuaires de la plus haute antiquité [1].

Isolée de la péninsule dès le VIIIe siècle, la Crète avait également gardé intact un fonds de légendes très anciennes qui avait disparu sur le continent. Cette circonstance lui permit de maintenir sa réputation religieuse dont les origines étaient antérieures à l'invasion dorienne; elle fut considérée comme le plus célèbre foyer de cathartique et de divination.

Les légendes de la purification d'Apollon, souillé par le meurtre du serpent Python, ainsi que celle du devin Thalétas, que Lycurgue aurait fait venir à Sparte, nous montrent qu'Épiménide avait eu des devanciers comme purificateur et comme prophète. Il devait surpasser leur renommée, grâce à la purification d'Athènes [2].

Les auteurs anciens admettent tous que le purificateur Épiménide était Crétois; mais ils ne sont pas d'accord sur le nom de sa ville natale. D'après Théopompe et Pausanias, cette ville est Cnosse [3]; suivant Strabon et Plutarque, c'est Phaestos [4]. Cette divergence d'opinions s'est reproduite chez les modernes : Heinrich [5] se prononce pour la première ville, en invoquant la majorité

[1] E. MEYER, *o.c.*, I (1884) §§ 252 s. II. § 152. — IMMISCH dans ROSCHER, *Lexik. der gr. u. rö n. Myth.* s. v. *Kureten*, II, 1587 ss.; voir surtout 1593-1597.

[2] BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la Div.*, II, pp. 95 ss. E. ROHDE, *Psyche*, I[2], p. 128, II[2], p. 90.

[3] Théopompe chez VALÈRE MAXIME, VIII, 13, 5, PLINE, VII, 48 (151) et 52 (175) et DIOGÈNE LAËRCE, I, 109. Cf. SUIDAS, s.v. Ἐπιμενίδης. PAUSANIAS, I, 14, 4.

[4] STRABON, *Géogr.* X, 4, 14 et PLUTARQUE, *Solon*, c. 12.

[5] HEINRICH, *Epimenides aus Kreta*, Leipzig, 1801, p. 12.

des témoignages et la tradition qui rapporte la conclusion d'une alliance entre Athènes et Cnosse. Schultess [1] choisit Phaestos parce que cette localité n'eut jamais l'importance de Cnosse et que, pour cette raison, le remplacement de Cnosse par Phaestos est moins explicable que le contraire.

Comme plus de deux siècles séparent Épiménide de Théopompe, le premier témoin en cette matière, il vaut mieux imiter la réserve de Platon et d'Aristote qui donnent au personnage la simple qualification de " Crétois „ (ὁ Κρής) ; il est trop facile de recourir à une hypothèse qui mettrait d'accord les auteurs anciens et expliquerait la diversité des traditions : Épiménide serait né à Phaestos et aurait résidé à Cnosse [2].

La famille du personnage n'est pas mieux connue. Les uns le disent fils de Phaestios, les autres d'Agésarchos ou de Dosiadès [3]. Au reste, le nom de son père fût-il historiquement établi, l'intérêt en serait médiocre, puisque nous ne savons rien de sa vie. Remarquons seulement que le nom Phaestios dérive peut-être du nom de sa ville natale [4], et que Dosiadès est précisément le nom d'un historien crétois que Diodore de Sicile cite en même temps qu'Épiménide " le théologue „ (ὁ θεόλογος) [5]. Le mot Βώλου placé devant Ἐπιμενίδης chez le paradoxographe Apollonios indique la source du renseignement

[1] SCHULTESS, *De Epimenide Crete*, Bonn, 1877, p. 18. Cf. HŒCK, *Kreta*, Göttingue, III (1829), pp. 245 s. et n. g).

[2] PAULY, *Real Encyclop.* III (1844), s. v. *Epimenides*.

[3] DIOGÈNE LAËRCE I, 109; SUIDAS, s. v. Ἐπιμενίδης.

[4] SCHULTESS, *o. c.*, p. 18. D'après M. USENER (*Phil. Anz.* IX, pp. 261 s.), le contraire est également possible.

[5] DIODORE DE SICILE, V, 80, 4.

et non la filiation du personnage, comme Barone et Tœpffer le prétendent encore [1].

Sa mère s'appelait Baltè ou Blastè, variantes d'un même nom [2]. Le caractère merveilleux du personnage et la protection que les nymphes lui auraient accordée expliquent comment on a pu faire de sa mère une de ces divinités [3].

Ce serait peine inutile de vouloir fixer avec quelque certitude l'année de la naissance d'Épiménide. Le seul témoignage précis provient de Suidas, le dernier auteur qui cite le personnage : γέγονε δὲ ἐπὶ τῆς λ' Ὀλυμπιάδος (ol. 30 = 656 av. J.-C.). L'interprétation de cette donnée est même peu certaine. E. Rohde a prétendu que le verbe γέγονε désigne ici, comme dans de nombreux articles du lexicographe, non pas la naissance du personnage, mais les années les plus remarquables de sa vie, l' ἀκμή [4]. L'emploi abusif que les chronographes alexandrins ont fait de synonymes peu clairs pour désigner la

[1] BARONE, *Epimenide di Creta*, p. 38. TŒPFFER, *Attische Genealogie*, p. 144. Cf. *supra*, p. 17 n. 1.

[2] Plutarque (*Solon*, c. 12) dit que c'était une nymphe. M. USENER, *l. c.*, croit qu'à l'origine ce nom était porté par la mère du héros Épiménide d'Athènes.

[3] D'après TŒPFFER, *l. c.*, les noms de Βῶλος et de Βλάστη symboliseraient uniquement les bienfaits d'Épiménide, héros de l'agriculture en Attique. Βῶλος personnifierait la motte de terre. Βλάστη désignerait la germination des semences et la croissance des fruits de la terre. Cf. id. dans PAULY-WISSOWA, s. v. *Buzyges*.

[4] E. ROHDE, *Rhein. Mus*, XXXIII, p. 208. Cfr. BUSOLT, *Griech. Gesch.* II², p. 211 note et *supra*, p. 74.

naissance et l'*akmè* [1] rend l'opinion d'E. Rohde fort plausible, au point de vue grammatical. Mais comme son argumentation repose sur l'indication de la longévité extraordinaire d'Épiménide, elle nous paraît peu certaine. Rohde ne sait d'ailleurs quel événement aurait pu décider un auteur ancien à placer à la 30ᵉ olympiade l'*akmè* du personnage.

Sans vouloir entrer dans la longue discussion ouverte sur ce point, nous signalerons l'hypothèse de Schultess [2] qui met en rapport le texte de Suidas avec la donnée de Platon d'après laquelle Épiménide serait venu à Athènes en l'an 500. Le chiffre de Suidas aurait été obtenu en ajoutant le nombre des années de la vie d'Épiménide (157) au chiffre indiqué par Platon. Mais celui-ci ne dit pas qu'Épiménide mourut en l'an 500, ce que demanderait le calcul proposé [3].

En résumé, la chronologie d'Épiménide, compliquée de bonne heure par les légendes de son sommeil de cinquante-sept ans et de sa longévité extraordinaire, a été arrangée par les biographes alexandrins d'après le rapprochement du purificateur et de Solon (46ᵉ ol. = 596 av. J.-C.). Si Épiménide est venu à Athènes avant la constitution de Dracon, comme nous l'avons admis [4],

[1] Cette incertitude est due en partie à la forme même qu'Apollodore d'Athènes avait donnée à son ouvrage de chronologie. Comme il écrivait en trimètres iambiques, il avait dû parfois employer au lieu de ἐγεννήθη des mots tels que γεγένηται, γέγονε, γίνεται, ἐγένετο, termes qui servaient également à désigner l'*akmè* du personnage. Cf. DIELS, *Rh. Mus*, XXXI, p. 19.

[2] SCHULTESS, *o. c.*, p. 55. Cette opinion a été approuvée par DIELS, *Sitzungsber. d. Berl. Akad*, 1891, p. 402, n. 1.

[3] ROHDE, *Rhein. Mus.*, XXXIII, p 208, n. 1. Cf. BUSOLT, *l. c.*

[4] Voir *supra*, p. 64.

nous devons placer sa naissance dans le premier quart du septième siècle. En raison de son grand âge, il peut ainsi être considéré à la fois comme le prédécesseur et le contemporain des Sept Sages.

Diogène Laërce nous rapporte un détail relatif à la physionomie d'Épiménide : il portait, paraît-il, une longue chevelure qui donnait à ses traits un aspect étrange et imposant [1]. Cette tradition provient du type ordinaire prêté à de tels personnages.

CHAPITRE II

La Légende du long sommeil

Les biographes anciens sont fort explicites sur les détails de l'événement extraordinaire dont l'enfance d'Épiménide aurait été marquée [2]. Envoyé un jour par son père à la recherche d'une brebis, il s'endormit dans une caverne d'un profond sommeil qui dura cinquante-sept ans. Il crut, à son réveil, qu'il avait peu dormi et fut surpris de trouver complètement changé l'aspect des choses qui l'entouraient Il n'en continua pas moins à chercher sa brebis; ne la trouvant pas, il regagna la ville où on lui demanda qui il était. Il réussit enfin à se faire reconnaître par un de ses frères, devenu entre temps un vieillard.

Ce récit merveilleux en rappelle plusieurs autres du même genre parmi lesquels la légende des Sept Dormants

[1] Diogène Laërce, I, 109 : καθέσει τῆς κόμης τὸ εἶδος παραλλάσσων.

[2] Théopompe chez Apollonios, *Hist. Mirabiles*, c 1, Pline, *Nat. Hist.*, VII, 52 (175) et Diogène Laërce, I, 109.

d'Éphèse et celle de l'empereur Frédéric Barberousse, endormi au Kyffhäuser sont les plus remarquables [1].

La plupart des légendes de long sommeil doivent leur origine à un tour universel de l'imagination populaire; mais en se localisant, elles revêtent une forme différente, suivant le goût des époques et le caractère de ceux qui les développent. Lorsque le peuple rattache ce thème d'un long sommeil à l'histoire d'un homme célèbre, c'est qu'il refuse de croire à la mort d'un héros qui lui est cher, d'un personnage disparu dans des circonstances étranges ou dans un pays lointain. Malgré les témoignages qu'on lui oppose, il garde la conviction que le héros reviendra et qu'il n'est qu'endormi. C'est de ce

[1] Pour ces légendes, v. J. KOCH, *Die Siebenschläferlegende, ihr Ursprung und ihre Verbreitung*, Leipzig, 1883. E. ROHDE, *Rhein. Mus.*, XXXV, pp. 157 s. WILAMOWITZ, *Euripides 'Hippolytos*, p. 224, n. 1. M. MAYER, dans ROSCHER, *Lexikon der gr. u. röm. Myth.*, s. v. *Kronos*, v. surtout pp. 1482 ss. — On peut retrouver dans notre folklore de nombreuses légendes de long sommeil. MARCELLIN LA GARDE, *Le Val de l'Amblève*, 2e éd., Bruxelles, Parent, 1863, *Roulard le Toucheur*, pp 379-400, rapporte l'histoire d'un jeune homme qui, frappé et jeté dans un ravin par un mendiant à qui il a refusé l'aumône, s'endort le 16 octobre 1752 et se réveille le 17 octobre 1832. Interrogé, le jeune homme prétend s'être endormi la veille et raconte certains détails qu'un nonagénaire du pays regarde comme exacts. Celui-ci se souvient de sa disparition, mais refuse d'ajouter foi à son récit; car, dit-il, " dans quel pays garde-t-on jusqu'à cent ans cet air de jeunesse? „ (p. 394). A ce moment le jeune homme aperçoit par la fenêtre le mendiant par qui il dit avoir été ensorcelé. Il pousse un cri et tombe raide sur le sol ; " il se débattit dans d'affreuses convulsions qui donnèrent tout à coup à sa figure l'apparence de celle d'un vieillard ; quelques minutes après, il expirait „. Plusieurs personnes, dit Marcellin La Garde, assurent avoir assisté à cette scène et avoir vu dans la terre glaise où le jeune homme avait dormi quatre-vingts ans l'empreinte de son corps.

sentiment, surtout vivace aux époques de misère et de tristesse, que découlent entr'autres la légende de Frédéric Barberousse, celle qui s'est formée dans certaines couches du peuple sur Napoléon Ier et, de nos jours, les traditions populaires de l'Autriche relatives à l'archiduc Rodolphe.

On ne peut guère appliquer cette origine à la légende d'Épiménide; les traditions sont, en effet, unanimes à rapporter qu'Épiménide s'endormit dans son jeune âge [1]. Plusieurs auteurs anciens avaient naturellement nié la réalité d'un aussi long sommeil; ils prétendaient qu'Épiménide avait vécu quelque temps dans la retraite en s'occupant de cueillir des plantes médicinales [2]. Ce détail biographique est peut-être exact, mais n'explique pas la fiction d'un sommeil de cinquante-sept ans. Nous devons en chercher le motif dans le caractère d'Épiménide qui fut à la fois un devin et un purificateur et dans les rapports du sommeil avec la divination. Dans l'état de sommeil, l'âme libérée de la prison du corps manifeste sa nature supérieure par des songes qui lui font voir l'avenir. La crédulité populaire admettait que lorsque le corps était endormi, l'âme des hommes privilégiés recevait la visite d'un dieu qui lui communiquait la connaissance des choses futures. Les cavernes étaient les endroits les plus favorables à cette sorte d'inspiration, et la Grèce possédait plusieurs sanctuaires où il suffisait de s'endormir pour avoir des songes pro-

[1] Les relations que nous avons conservées du sommeil d'Épiménide ne présentent entre elles que de légères divergences. Cf. *supra*, p. 16.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 112 : Εἰσὶ δ' οἳ μὴ κοιμηθῆναι αὐτὸν λέγουσιν, ἀλλὰ χρόνον τινὰ ἐκπατῆσαι, ἀσχολούμενον περὶ ῥιζοτομίαν.

phétiques ou jouir d'avantages analogues [1]. La plupart de ces grottes étaient prétendûment habitées par un dieu ou par un héros; et c'est à ce voisinage que les dormants devaient leurs privilèges [2]. La tradition courante ne nous dit pas si la caverne où Épiménide s'endormit, était consacrée à une divinité. Seul Maxime de Tyr prétend que ce fut dans la caverne du mont Dicté consacrée à Zeus [3], et cette identification toute naturelle doit être ancienne. Aux yeux de la foule, Épiménide avait acquis sa sagesse grâce à l'inspiration de Zeus, de même que le roi Minos devait la connaissance de ses lois aux confidences que ce dieu lui faisait dans son antre du mont Ida [4]. Il est fort naturel, en effet, qu'on ait considéré la divinité principale de la Crète comme l'inspiratrice du plus illustre représentant de la divination crétoise [5]. La légende du sommeil d'Épiménide serait donc une interprétation populaire du don de prophétie.

Cependant l'ingénieuse explication que M. Diels a proposée de l'origine de la légende du sommeil nous paraît aussi séduisante. Suivant lui, nous aurions affaire à une fiction de l'auteur des traités apocryphes attribués à

[1] L'antre de Trophônios, en Béotie, était particulièrement renommé. De même Asklépios révélait en rêve les moyens de se guérir aux malades qui dormaient dans son sanctuaire. Cf. DIELS, *Parmenides*, p. 20.

[2] E. ROHDE, *Rhein. Mus.*, XXXIII, p. 209, XXXV, pp. 157 ss.

[3] MAXIME DE TYR, dissert. XVI, 1. Cf. *supra*, p. 83.

[4] PLATON, *Minos*, p. 319 C. — HOMÈRE, *Odyssée*, τ, v. 178 s. — MAXIME DE TYR, diss. XXXVIII, 2. — Cf M. MAYER, *l. c.*, E. ROHDE, *Psyche*, I², p. 128 et n. 2.

[5] Les rapports de Zeus et d'Épiménide apparaissent encore dans d'autres détails de sa biographie. Cf. *infra*, p. 102.

Épiménide [1]. Au début du traité des *Purifications*, le faussaire qui usurpait le nom du prophète crétois, racontait comment il s'était endormi pendant plusieurs années dans la caverne consacrée à Zeus; à la faveur de ce long sommeil, son âme avait quitté le corps, s'était élevée au ciel et avait reçu des dieux les enseignements qu'il communiquait aux hommes dans son ouvrage des *Purifications* [2]. La relation de ce voyage céleste, que l'on peut rapprocher de celui de Parménide, emporté par des chevaux ailés jusqu'au temple de la Vérité et de la Justice, formait peut-être le sujet principal du poème. Cette fiction aura été prise à la lettre et sur ce canevas, l'imagination populaire aura brodé les détails accessoires que nous lisons chez Théopompe, tels que l'histoire de la brebis égarée et la reconnaissance d'Épiménide par son frère après une longue absence [3].

Mais la Crète, autant que l'Athènes des Pisistratides,

[1] DIELS, *Sitzungsber. d. Berl. Akad.* 1891, p. 401 et *Parmenides*, pp. 14 ss. Cf. WILAMOWITZ, *Eurip. Hippolyt.*, pp. 213 ss.

[2] SUIDAS, s. v. Ἐπιμενίδης : οὗ λόγος ὡς ἐξίοι ἡ ψυχὴ ὁπόσον ἤθελε καιρὸν καὶ πάλιν εἰσήει ἐν τῷ σώματι. MAXIME DE TYR, diss. XVI, 1 : ὄναρ ἔφη (Ἐπιμενίδης) ἐντυχεῖν αὐτὸς θεοῖς καὶ θεῶν λόγοις. D'après Diogène Laërce, I, 114, on prétendait qu'Épiménide avait simulé de nombreuses résurrections (προσποιηθῆναι πολλάκις ἀναβεβιοκέναι). Musée et Hermotimos de Syracuse avaient été les héros d'aventures aussi merveilleuses. Cette idée du ravissement de l'âme appartient au mysticisme orphique. Cf. GOMPERZ, *Griech. Denker*, I, pp. 107 ss.

[3] RŒPER, *Philolog.*, III, p. 47. Cf. id. *Philolog.*, XXX, p. 576 et SCHULTESS, *o. c.*, p. 52, ont essayé d'expliquer le nombre 57 qui correspond précisément à trois *ennéadekaétérides* (19 ans). Leurs interprétations sont peu vraisemblables; nous devons cependant admettre que les données de la durée du sommeil et de la longévité sont corrélatives.

et peut-être avant elle, est la patrie de l'orphisme [1]. Il nous paraît vraisemblable que la Crète avait déjà inventé le détail merveilleux dont, suivant M. Diels, le faussaire athénien s'est habilement servi.

CHAPITRE III

Les Prophéties d'Épiménide

L'époque homérique ne connaît que la divination augurale. Les devins doivent attendre que le dieu manifeste sa volonté par des signes extérieurs : ils interrogent les entrailles des victimes et le vol des oiseaux pour en déduire des présages. Ces moyens sont artificiels. La divination qui ne s'apprend point et qui est exempte de tout procédé technique, n'apparaît ni dans l'Iliade ni dans l'Odyssée. C'est surtout la religion de Dionysos, importée de Thrace, qui l'introduisit en Grèce [2]. Ce culte, tout de passion et d'enthousiasme, provoque chez ses adeptes une émotion religieuse qui surexcite à la fois les sens et l'imagination. A la faveur de cette exaltation, une union mystique s'établit entre le dieu et ses adorateurs. Mais il n'était pas donné à tous de jouir de ce rapprochement avec la divinité ; il fallait donc, entre celle-ci et la foule, des intermédiaires privilégiés à qui l'inspiration divine permît de communiquer aux fidèles les enseignements du dieu, de leur prédire les choses futures et de leur indiquer les moyens d'expier les fautes

[1] Cf. Nauck², F. T. G., 472 et *supra*, p. 66, n. 4.

[2] Pour la caractéristique de l'état religieux de la Grèce au VIIe siècle avant J.-C., voir l'ouvrage capital d'E. Rohde, *Psyche*, II², p. 1-187.

ignorées [1]. Chez ces hommes inspirés, il se produit un grand détachement de la vie corporelle, une sorte de vue directe et sans intermédiaire dans le monde spirituel. Comme les prophètes errants, les ascètes et les exorcistes des débuts du christianisme, ils n'ont d'autre titre pour exercer leur rôle religieux que leur persuasion intime d'être animés de l'esprit divin; cette conviction leur suffit pour s'emparer de l'esprit des foules superstitieuses. Épiménide est un de ces voyants : c'est à l'extase, à l'union avec la divinité qu'il doit son don de prévoir et d'annoncer l'avenir.

La tradition ne nous a conservé aucune allusion à des rapports d'Épiménide avec le culte de Dionysos [2]. Son exemple montre que la divination inspirée pouvait recevoir ses révélations d'autres divinités que du dieu de la Thrace, et qu'elle existait antérieurement à la diffusion de son culte. La patrie de Minos et de Rhadamanthe, de Thalétas et d'Épiménide fut de tous temps considérée en Grèce comme une école de science divinatoire [3].

Trois divinités différentes nous sont citées comme

[1] ROHDE, *o. c.*, II², p. 63. — SCHŒMANN, *Griech. Altert.*, 4e éd. (1897), p. 170. Cf. *supra*, p. 76, n. 1.

[2] AUG. MOMMSEN, *Heortologie*, p. 62, croit cependant que les réformes religieuses d'Épiménide, à Athènes, s'étendirent au culte de Dionysos.

[3] La réputation des Crétois comme prophètes est encore attestée au IIIe siècle avant J. C. par l'épigramme suivante :

ἐνύπνια κρίνω τοῦ θεοῦ πρόσταγμα ἔχων.
Τύχᾳ ἀγαθῇ. Κρὴς ἐστιν ὁ κρίνων τάδε.

O. RUBENSOHN, *Das Aushängeschild eines Traumdeuters*, (dans *Festschrift Joh. Vahlen.... gewidmet*, Berlin, 1900, pp. 1 ss.). Cf. C. R. de HAEBERLIN, dans *Berl. Philol. Wochensch.*, 1901, c. 395.

UNIV. OF CALIFORNIA

inspiratrices d'Épiménide. De bonne heure, le prophète crétois fut mis en rapport avec le culte des nymphes : on disait qu'il avait reçu d'elles un aliment merveilleux qui pris en quantité minime lui permettait de vivre, " symbole assez palpable de l'aliment intellectuel que lui fournit le délire prophétique envoyé par les nymphes „ [1].

Zeus, le dieu national de la Crète, le revendiquait au nombre de ses serviteurs; occupé à élever un sanctuaire aux nymphes, il aurait entendu, dit la légende, une voix lui crier du ciel : " Épiménide! pas aux nymphes, mais à Zeus. „ C'est dans l'antre de Zeus, au mont Ida ou au mont Dicté [2], que la légende voulait qu'Épiménide eût reçu, pendant son long sommeil, les révélations divines qui lui permirent d'exercer son talent de prophète à travers toute la Grèce. De plus, une tradition le range parmi les Curètes, le regardant ainsi comme le descendant de ceux qui avaient protégé l'enfance de Zeus; c'est à la fois comme prêtre et comme prophète qu'Épiménide fut rattaché au culte de ce dieu [3].

Enfin Apollon lui-même, qu'Épiménide ne craint pas de contredire, en contestant à l'oracle de Delphes le titre de " nombril de la terre „, semble avoir présidé au rôle de purificateur qu'il joua en Grèce [4]. Les rapports

[1] BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la Divin.*, II, pp. 99 ss.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, VIII, 3. MAXIME DE TYR, diss, XVI, 1. La grotte du mont Ida était un lieu de pèlerinage ancien. Cf. FABRICIUS, *Die Idäische Zeusgrotte*, Athen. Mittheil. X (1885), pp 59 ss.

[3] PLUTARQUE, *Solon*, c. 12. DIOGÈNE LAËRCE, I, 115. Cf. IMMISCH, dans ROSCHER, *Lexik. d. gr. u. r. Myth.* s. v. *Kureten*.

[4] PLUTARQUE, *De Defectu oraculorum*, c. 1. — DIOGÈNE LAËRCE, I, 110 : ἔγρησεν ἡ Πυθία καθῆραι τὴν πόλιν. PLATON, *Lois*, I, 642 D. Cf. *supra*, p 66 n. 2.

de la Crète avec Delphes sont d'ailleurs attestés par les plus anciennes traditions [1].

Quoi qu'il en soit de ces divers patronages, Cicéron définit exactement le caractère d'Épiménide en le considérant comme un représentant de cette divination merveilleuse, d'où les procédés techniques sont absents et qui paraît émaner directement de l'inspiration divine [2]. Mais sa caractéristique est incomplète. Aristote seul a justement remarqué qu'Épiménide appliquait plutôt son activité de devin (ἐμαντεύετο) aux événements passés qu'aux choses futures [3]. Chez lui, en effet, le rôle de prophète est subordonné à celui de purificateur. " Entre ses mains, dit M. Bouché-Leclercq, la divination n'avait pas tant pour but de dévoiler l'avenir que de découvrir dans le passé les fautes ignorées dont les malheurs présents étaient la conséquence „ [4]. C'est à peu près dans ces termes que Platon définit la μανία prophétique dans son fameux passage du *Phèdre* (p. 244). En ce sens, chez Épiménide, le prophète est au service du purificateur.

Épiménide avait-il fait de véritables prédictions? Comme la plupart de ses pareils, il a dû souvent formuler ses conseils dans des termes obscurs et amphibologiques, en style d'oracle qui permettait diverses interprétations. Nous retrouvons un souvenir de cette

[1] Hymne à Apollon Pythien, v. 91, 104, 260 s. Le culte apollinien compte parmi ses propagateurs des thaumaturges analogues à Épiménide, tels que l'Hyperboréen Abaris et Aristéas de Proconnèse.

[2] CICÉRON, *De divinatione*, I, 18, 34. Cf. *supra*, p. 76.

[3] ARISTOTE, *Rhétor.* III, 17 : Περὶ τῶν ἐσομένων οὐκ ἐμαντεύετο, ἀλλὰ περὶ τῶν γεγονότων μέν, ἀδήλων δέ.

[4] BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la Divin. dans l'Antiq.*, II, p. 100.

attitude dans les oracles apocryphes que nous avons conservés sous son nom. Ce sont pour la plupart des prédictions faites après l'événement, des oracles *ex eventu*. Nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot des supercheries littéraires dont Onomacrite fut l'auteur à Athènes à la fin du VIe et au commencement du Ve siècle avant J.-C. Elles consistaient à attribuer à d'anciens prophètes des oracles apocryphes utiles à la cause des Pisistratides [1].

Les deux prophéties qu'Épiménide aurait faites à Athènes à un siècle d'intervalle, l'une relative à l'expédition des Perses, l'autre à Munychie, dérivent de cette tendance. Ce sont des oracles forgés par Onomacrite sous l'inspiration du tyran Hippias; le premier, dans le but de décider Xerxès au rétablissement de la tyrannie à Athènes; le second, plus ancien, pour détourner les Athéniens de toute attaque contre la place forte de Munychie. A la vue du port athénien, Épiménide se serait écrié : " Voilà un lieu que les Athéniens déchireraient à belles dents, s'ils prévoyaient tous les maux qu'il doit causer à leur ville [2] ". Diogène Laërce, qui nous rapporte cet oracle, ajoute d'un air entendu : " Cette prédiction fut faite longtemps avant sa réalisation. " Nous ne savons à quel événement Diogène songe ici. Peut-être est-ce, comme M. Wachsmuth le suppose [3], à l'occupation de la forteresse de Munychie par une garnison macédonienne en 321 av. J.-C.? Avant

[1] Cf. *supra*, pp. 45 s.

[2] PLUTARQUE, *Solon*, c. 12. — DIOGÈNE LAËRCE, I, 114. Cf. TZETZES, *Chiliades*, V, 629 ss.

[3] WACHSMUTH, *Die Stadt Athen im Altert.*, I, 1874, pp. 608 s.

la découverte de la *République des Athéniens* d'Aristote, il n'y avait guère d'autre opinion possible.

Mais, en rapprochant la tradition de Plutarque et de Diogène d'un passage du nouveau traité d'Aristote, M. Diels a trouvé une interprétation qui est beaucoup plus probable [1]. La prétendue prédiction d'Épiménide aurait été inventée au moment où Hippias, menacé de perdre le pouvoir, fortifiait Munychie dans l'intention de s'y retirer au moment du péril. L'oracle attribué au prophète crétois n'aurait eu d'autre but que d'augmenter aux yeux d'une foule crédule l'importance de cette situation stratégique et d'écarter toute attaque contre elle. Le moyen ne réussit pas, Hippias n'ayant pas eu le temps de réaliser ses desseins. L'arrivée de Cléomène, allié aux bannis d'Athènes, força les Pisistratides à se retirer derrière le mur pélasgique, puis à capituler. M. Diels ajoute que ce pourrait être aussi un oracle fait après coup. Dans ce cas, Hermippe ou un autre écrivain l'aurait attribué à Épiménide en prenant pour modèle la prédiction du sage Chilon au sujet de Cythère [2].

La dernière prophétie que nous ayons conservée d'Épiménide concerne les Spartiates. Épiménide leur aurait prédit qu'ils seraient vaincus près d'Orchomène par les Arcadiens [3]. Il s'agit ici d'un épisode des luttes que Lacédémone livra aux cités voisines pendant le VIIe et le VIe siècle avant notre ère. Mais aucune autre tradition ne nous apprend qu'une bataille fut livrée à Orcho-

[1] ARISTOTE, Ἀθην. πολιτ., c. 19. DIELS, *Epim. von Kreta*, p. 399.

[2] DIOG. LAËRCE, I, 71 s. Cf. SCHULTESS, *o. c.*, p. 47.

[3] DIOGÈNE LAËRCE, I, 115 (d'après Théopompe). Cf. I, 114.

mène, à cette époque [1]. Bien que le séjour d'Épiménide à Sparte soit un fait probable, nous ne pouvons affirmer l'authenticité de la prédiction ; elle était sans doute écrite sur le manuscrit d'Épiménide (Ἐπιμενίδειον δέρμα) conservé à Sparte [2].

Nous la rapprocherons d'une tradition argienne, due aux sentiments d'inimitié d'Argos envers sa rivale du Péloponnèse. Voulant discréditer les Spartiates aux yeux de tous les Grecs, les Argiens prétendaient qu'Épiménide avait été fait prisonnier dans une guerre entre Cnosse et Sparte et mis à mort par les Spartiates parce que ses prédictions ne leur étaient pas favorables [3]. Pausanias refusait de croire à ces bruits calomnieux [4].

En résumé, les oracles que nous avons conservés d'Épiménide sont apocryphes. Mais, pour les lui attribuer, il fallait que le personnage crétois jouît dès le sixième siècle du renom de prophète. C'est d'ailleurs le caractère que lui reconnaissent la plupart des auteurs anciens.

CHAPITRE IV

Les Purifications d'Épiménide

L'antique loi de la purification réclamant l'expiation de toute faute et le rétablissement de l'ordre divin

[1] L'armée spartiate fut défaite vers 669/8 par les Argiens près de Hysiae, à la frontière de l'Argolide et de la Laconie. (Pausanias, II, 24, 7.)

[2] Cf. *supra*, p. 69.

[3] Pausanias, II, 21, 4.

[4] Pausanias, III, 11, 7 : τά γε ἐς Ἐπιμενίδην Λακεδαιμονίους δοξάζω μᾶλλον Ἀργείων λέγειν εἰκότα. Cf. *supra*, p. 69.

qu'elle a troublé est en vigueur chez les Grecs dès l'origine de leur histoire. Mais ce n'est guère qu'à l'époque d'Épiménide que l'on voit les rites de la cathartique définitivement s'établir. Les temps homériques ne connaissent que les purifications matérielles. Dans l'épopée homérique, il n'est pas question d'expiation religieuse et les héros recourent à des pratiques très simples pour se laver d'une souillure [1]. Hésiode, qui nous a cependant conservé tant de détails de la religion superstitieuse des campagnes, n'y fait pas davantage allusion dans son poème didactique *Les Œuvres et les Jours*.

Au VIIe siècle seulement, nous voyons la cathartique se développer dans le monde grec. Épiménide est le plus remarquable de ses représentants, grâce à son intervention dans l'histoire athénienne. La plupart des auteurs anciens et le plus sûr d'entre eux, Aristote, s'accordent à reconnaître dans le sacrilège cylonien la cause de la visite d'Épiménide [2].

Depuis le milieu du VIIe siècle, la cité athénienne était en proie aux luttes civiles. Les classes inférieures, pressurées par une aristocratie qui détenait toutes les terres, revendiquaient l'allègement des charges qui pesaient sur elles et la participation aux droits politiques. A la faveur de ces mécontentements, un jeune noble du nom de Cylon, gendre de Théagène, tyran de Mégare, avait essayé de s'emparer du pouvoir. La tenta-

[1] On voit seulement que l'homicide qui a versé le sang d'un compatriote est obligé de s'exiler ou de payer une somme en réparation.

[2] Nous citerons Aristote, Cicéron, Plutarque, Suidas et certains auteurs de Diogène Laërce (I, 110).

tive avait échoué et à l'instigation des Alcméonides, faction très puissante, la plupart des conjurés avaient été mis à mort dans le sanctuaire des Euménides [1]. L'entreprise de Cylon n'ouvrit pas les yeux à la noblesse ; elle continua de refuser toute concession aux exigences populaires, et bientôt les remords du sacrilège, suscités peut-être par l'apparition d'une épidémie [2], vinrent s'ajouter aux troubles politiques et augmentèrent l'état de malaise général. La faute des meurtriers était double : ils avaient massacré les Cylonides sur l'autel des Euménides et ils l'avaient fait, après leur avoir promis la vie sauve. Aux yeux d'une population religieuse, comme l'étaient les Athéniens à cette époque, la détresse de la cité ne résultait pas d'une situation économique désastreuse, mais c'était la suite du sacrilège inexpié, les représailles des divinités qu'on avait outragées. Les adversaires des Alcméonides profitèrent de ces dispositions pour réclamer le châtiment des coupables. Sur la proposition de Myron, un tribunal de trois cents nobles Athéniens prononça leur condamnation : les ossements des morts furent rejetés de l'Attique et la famille des Alcméonides dut quitter le territoire d'Athènes [3].

[1] THUCYDIDE, I, 126. — ARISTOTE (*Heracl. epit.* fr. 4, éd. BLASS). — PLUTARQUE, *Solon*, c. 12. Cf. *supra*, p. 57.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 110. Cf. *supra*, p. 23.

[3] La peine du bannissement fut étendue aux descendants parce que, d'après les idées anciennes, la faute et la responsabilité étaient héréditaires. Quelques historiens mettent en doute la réalité de cette expulsion. — BELOCH, *Griech. Gesch.*, I, p. 339, n. 1. DE SANCTIS, Ἀτθίς, *Storia della Repubblica Ateniese*, p. 280. — WILAMOWITZ, *Eurip. Hippol.*, pp. 243 s. Cf. *supra*, pp. 39 s.

Cette expulsion n'effaçait pas les traces de souillure qu'avait laissées le contact plus ou moins long des sacrilèges avec le sol et les habitants de l'Attique. En cette circonstance difficile, l'usage prescrivait de consulter l'oracle de Delphes. La Pythie ordonna de purifier la ville et les Athéniens recoururent au ministère d'Épiménide [1]. Pour qu'ils songeassent à lui en cette occurrence, il fallait que la science religieuse de la Crète fût célèbre au loin, et que la renommée d'Épiménide lui-même fût parvenue jusqu'en Attique. Bien que les traditions anciennes soient muettes sur ce point, il est probable qu'Épiménide avait acquis cette célébrité, grâce à son ascétisme et à sa sainteté, et aussi à diverses interventions dans les événements de sa patrie. Arrivé à Athènes, le purificateur crétois remplit sa mission d'une manière fort originale [2]. Il choisit des brebis noires et des brebis blanches, et les mena sur l'Aréopage; puis il les laissa aller où elles voulaient, après avoir ordonné à ses acolytes de les sacrifier au dieu convenable (τῷ προσήκοντι θεῷ), à l'endroit même où elles se coucheraient.

La signification de ces cérémonies expiatoires a été fort discutée [3]. Nous croyons qu'elles peuvent s'expliquer par l'incertitude d'Épiménide qui le fit recourir à une habileté de la cathartique. Ne sachant quelle

[1] Il n'est pas certain que l'oracle de Delphes ait recommandé lui-même aux Athéniens de choisir Épiménide. Cf. PLATON, *Lois*, 642 D et *supra*, p. 66 n. 2.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 110.

[3] STENGEL, *Die griech. Kultusaltertümer*, 2e éd. p. 143. — SCHULTESS, *o. c.*, pp. 29 ss. — DUNCKER, *Gesch. des Alterthums*, IV, p. 170.

divinité était irritée et voulant les apaiser toutes en même temps, il sacrifia les brebis noires aux divinités chthoniennes et les brebis blanches aux divinités du ciel. Ce procédé lui permettait de n'en négliger aucune. En faisant immoler les victimes çà et là, il débarrassait de toute souillure les différentes parties du territoire. Le " dieu convenable „ auquel ce sacrifice était fait n'est autre que celui qui avait été froissé par le sacrilège et qui réclamait satisfaction. Enfin les autels anonymes qui existaient encore à l'époque de Diogène Laërce, furent probablement érigés aux endroits de ces sacrifices. Pour achever l'expiation du sacrilège, deux jeunes Athéniens se laissèrent immoler ; mais il n'est pas sûr qu'Épiménide ait pris part au sacrifice [1]. La tradition rapporte encore qu'Épiménide éleva un sanctuaire aux Euménides [2]. Comme le culte de ces divinités est beaucoup plus ancien à Athènes, il est probable qu'Épiménide a seulement fait une nouvelle consécration des autels, souillés par le meurtre des Cylonides. Il est également possible qu'en souvenir du sacrilège, Épiménide ait conseillé aux Athéniens d'élever des autels à la Violence et à l'Impudence, comme le prétendent Cicéron et Clément d'Alexandrie [3].

Après cette expiation, Épiménide s'occupa, nous dit Plutarque [4], d'une réglementation du culte qui devait rendre durables, croyait-il, les résultats de son intervention. Il accoutuma les Athéniens à moins de dépense

[1] Cf. *supra*, pp. 67 s.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 112 (d'après Lobon d'Argos). — Cf. WELCKER, *Griechische Götterlehre*, III, p. 92.

[3] Cf. *supra*, pp. 76 s., 83.

[4] PLUTARQUE, *Solon*, c. 12.

dans le culte religieux et à plus de modération dans le deuil, en prescrivant, pour les funérailles, certains sacrifices qu'il substitua aux pratiques dures et barbares que la plupart des femmes observaient jusque là. Ce rôle de réformateur religieux rentre bien dans la mission du prêtre crétois, et la période de trouble que traversait alors la cité athénienne, réclamait de tels changements.

D'après M. Niese [1] cependant, les prescriptions d'Épiménide rappellent de trop près la législation de Solon pour qu'on ne puisse en suspecter la réalité. Plutarque prétend que le purificateur crétois se lia d'amitié avec Solon et l'aida à rédiger ses lois. Nous croyons plutôt que le législateur athénien mit à profit les règlements antérieurs d'Épiménide. Théophraste nous dit, en effet, que les anciennes prescriptions du culte athénien avaient été copiées sur le règlement des cérémonies des Corybantes crétois [2]. Si l'on songe qu'Épiménide fut rangé parmi les Curètes et que ceux-ci sont en relation étroite avec les Corybantes, on sera tenté de faire d'Épiménide l'introducteur en Attique de pratiques religieuses formulées plus tard dans les ordonnances de Solon.

Ernest Curtius [3] a supposé qu'Épiménide rendit national le culte d'Apollon qui jusque là était demeuré aristocratique. C'est exagérer, selon nous, le rôle du purificateur crétois : sans doute la Pythie a pu lui

[1] P. NIESE, *Histor. Unters. Arn. Schaefer... gewidmet*, p. 13.

[2] PORPHYRE, *De abstinentia*, II, 20. — Cf. BERNAYS, *Theophrastos' Schrift Ueber Frömmigkeit*, Berlin, 1866, p. 37 et p. 165.

[3] E. CURTIUS, *Griechische Geschichte* I[6], pp. 311 s. et *Stadtgesch. v. Athen*, p. 64. Cf. A. MOMMSEN, *Heortologie*, pp. 52 ss., 62, 76.

indiquer les sacrifices qu'il devait faire à Athènes, et nous savons que les prêtres de Delphes cherchèrent à se gagner les devins et les thaumaturges contemporains d'Épiménide [1]. Mais ce ne sont là que des indices.

Épiménide n'apporta qu'un répit de peu de durée aux dissensions athéniennes : il avait su apaiser les craintes religieuses des habitants, mais il n'avait remédié en rien à leur triste situation sociale.

L'intervention d'Épiménide dans la réforme des mystères d'Éleusis n'est pas sûrement établie. Plusieurs savants l'ont admise parce que Pausanias mentionne la présence d'une statue d'Épiménide devant l'Éleusinion, à Athènes [2]. Mais on connaissait à Athènes un autre Épiménide, qui avait reçu plus tard le nom de Βουζύγης, héros de l'agriculture, à qui la famille des Βουζύγαι rattachait son origine [3]. La nature des monuments qui entouraient cette statue d'Épiménide, le taureau d'airain et la statue de Triptolème, inventeur de l'agriculture, indique qu'il s'agit ici du héros attique plutôt que du purificateur crétois. Si ce dernier avait eu une statue à Athènes, elle avait sa place indiquée près du *Kyloneïon*, monument élevé en souvenir du massacre des Cylonides.

[1] PLATON, *Lois*, I, 642 D. DIOGÈNE LAERCE, I, 110. Aristéas de Proconnèse aurait introduit à Métaponte le culte apollinien (HÉRODOT., IV, 13) Cf. DIELS, *Parmenides*, p. 21 et *supra*, p. 103 n. 1.

[2] PAUSANIAS, I, 14, 3. E. CURTIUS, *l. c.*, et A. MOMMSEN, *l. c.* Cf. SCHULTESS, *De Epim. Crete*, pp. 32 ss. — USENER, *Philolog. Anzeiger*, 1879, pp. 261 s. TŒPFFER, *Attische Genealogie*, p. 140 et id. dans PAULY-WISSOWA, *Real Encycl.*, s. v. *Buzyges*.

[3] SERVIUS *ad Virgilium, Georg.* I, 19 : *Epimenides qui postea Buzyges dictus est secundum Aristotelem.* — TŒPFFER, *l. c.*, p. 145. Cette famille athénienne exerçait les fonctions sacerdotales de Ζεὺς ἐν Παλλαδίῳ et de Ζεὺς Τέλειος.

Cependant on peut admettre que le héros agriculteur de l'Attique fut identifié plus tard avec le purificateur homonyme de Cnosse [1].

Diogène Laërce (I, 112) rapporte qu'Épiménide refusa l'argent et le navire que les Athéniens lui offrirent comme prix de son ministère; ce trait de désintéressement nous est confirmé par Plutarque; suivant lui, Épiménide n'accepta qu'un rameau d'olivier [2]. Des combinaisons postérieures ont prétendu que le prêtre de Cnosse profita de son intervention à Athènes pour conclure une alliance entre cette ville et sa patrie. Platon et Diogène Laërce y font allusion; mais on ne peut voir là rien d'historique [3].

Nous ne pouvons non plus contrôler l'exactitude du renseignement de Phlégon prétendant qu'Épiménide retourna en Crète après la purification d'Athènes et qu'il y mourut peu de temps après (Diogène Laërce I, 111).

D'autres villes grecques, Sparte et Argos, revendiquent l'honneur d'avoir reçu la visite du purificateur. La tradition spartiate repose sur des indices si nombreux qu'il n'est guère permis de la mettre en doute, malgré

[1] E. MEYER, *Gesch. d. Altert.*, II, § 460, qui rejette la réalité d'Épiménide de Crète croit qu'on attribua la théogonie apocryphe au héros athénien, Épiménide Βουζύγης, et qu'à cette occasion on lui donna la nationalité crétoise. M. Meyer ne nous donne pas le motif de cette attribution. Est-ce le prestige religieux dont jouissaient les Crétois? — O. KERN, *De Musaei Atheniensis fragmentis*, Rostock, 1898, p. 3, croit qu'on a pareillement donné une origine thrace au héros attique Musée.

[2] PLUTARQUE, *Praec. ger. reip.*, c. 27, § 8 : ἀρκεῖ.... θαλλός, ὡς Ἐπιμενίδης ἔλαβεν ἐξ ἀκροπόλεως καθήρας τὴν πόλιν.

[3] PLATON, *Lois*, I, 642 D (*in fine*). — DIOGÈNE LAËRCE, I, 111.

l'analogie des détails de cette visite avec ceux de l'histoire athénienne [1].

La tradition argienne est moins certaine; elle se borne à contredire les affirmations spartiates. Les Lacédémoniens prétendaient posséder chez eux le corps d'Épiménide; les Argiens, au contraire, disaient qu'ils avaient réussi à soustraire aux Spartiates le corps du prophète, et qu'ils l'avaient enterré à Argos devant le temple d'Athéna *Salpigx* [2].

La purification de Délos, attestée seulement par Plutarque, n'a rien d'improbable, bien qu'elle rappelle des événements analogues qui eurent lieu dans cette île à la fin du VIe siècle et en 426 av. J. C. [3].

Ces nombreuses interventions expliquent comment Épiménide fut à juste titre considéré par les anciens comme le purificateur par excellence, ὁ Καθαρτής [4]. Cette renommée ne fit que grandir et l'on prétendit même qu'il avait été le premier qui purifia les maisons et les champs et qui édifia des temples [5], alors que ces pratiques sont à la base même de la religion grecque.

CHAPITRE V

TRADITIONS DIVERSES

Pour compléter la biographie d'Épiménide, il importe

[1] Cf. *supra*, pp. 70 ss.

[2] PAUSANIAS, II, 21, 4.

[3] PLUTARQUE, *Banquet des Sept Sages*, c. 14. Cf. *supra*, p. 48.

[4] JAMBLIQUE, *Vie de Pythagore*, § 135.

[5] DIOGÈNE LAÈRCE, I, 112. — En débarrassant Athènes de la souillure du sacrilège cylonien, Épiménide avait aussi bien purifié les objets que les personnes.

de signaler encore quelques détails, légendaires pour la plupart, mais qui achèvent de le caractériser.

La tradition lui attribue une longévité extraordinaire; au dire de Xénophane, il atteignit l'âge de cent cinquante-quatre ans; selon Théopompe, celui de cent cinquante-sept. Les Crétois, qui l'honoraient comme un dieu par des sacrifices, prétendaient qu'il avait vécu près de trois siècles [1]. L'âge du purificateur fut sans doute augmenté en raison même de son sommeil merveilleux de cinquante-sept ans; peut-être faut-il déduire ce chiffre du nombre généralement transmis et admettre qu'Épiménide vécut environ un siècle, de 675 à 575 avant notre ère? Théopompe raconte qu'à son réveil, il devint vieux en autant de jours qu'il avait dormi d'années. Ce trait est commun à la plupart des héros de long sommeil : ils se réveillent aussi jeunes qu'ils se sont endormis, mais ils vieillissent et meurent très vite [2].

La légende attribue encore à Épiménide quelques faits surnaturels qui sont communs à d'autres thaumaturges anciens. Comme Aristéas de Proconnèse, son âme jouit de la faculté d'abandonner le corps et d'y rentrer à volonté. Cette donnée ainsi que les prétendues résurrections d'Épiménide sont en rapport avec la légende du long sommeil et elles dérivent vraisemblablement des traités apocryphes qui circulaient sous son nom à Athènes [3].

[1] DIOGÈNE LAËRCE, I, 111, 114.

[2] DIOGÈNE LAËRCE, I, 115. PLINE, *Nat. Hist.*, VII, 52 (175) : *hinc (sc. post somnum) pari numero dierum senio ingruente.* Cf. *supra*, p. 96 n. 1 et KOCH, *Die Siebenschläferlegende*, p. 22.

[3] Cf. *supra*, pp. 98 s.

Plusieurs auteurs anciens, Timée, Démétrios de Magnésie et Plutarque, à divers endroits du *Banquet des Sept Sages*, font allusion à la sobriété d'Épiménide : il aurait vécu sans prendre de nourriture ou, du moins, il aurait usé par quantités infimes d'un aliment miraculeux appelé " préservatif de la faim „ (ἄλιμον) [1]. Bien qu'un ascétisme aussi extraordinaire convienne parfaitement au caractère d'Épiménide et qu'il ait pu s'astreindre à un semblable genre de vie, nous croyons plutôt que cette tradition dérive elle aussi des traités que les auteurs orphiques du VIe siècle attribuèrent à Épiménide. Pour engager les néophytes de la secte à supporter les privations imposées par la doctrine, Épiménide était censé prêcher d'exemple en racontant les austérités de sa vie. Nous savons d'ailleurs que la mauve et l'asphodèle qui auraient constitué la base de cette alimentation, étaient employées dans les repas orphiques [2].

Les rapports qu'Épiménide aurait entretenus avec plusieurs personnages du VIe siècle, ont été inventés par les nouvellistes ioniens et le biographe Hermippe. Les lettres que la tradition leur fait échanger sont visiblement apocryphes et de composition plus récente encore. Nous avons montré qu'Épiménide était arrivé à Athènes une génération avant l'archontat de Solon et que, pour ce motif, des relations d'amitié n'avaient pu s'établir entre eux [3]. La chronologie nous oblige pareil-

[1] DIOGÈNE LAËRCE, I, 114. PLUTARQUE, *Banquet des Sept Sages*, c. 14 (p. 157 s.). Cf. *supra*, pp. 73 et 102.

[2] Cf. *supra*, pp. 66 et 73.

[3] Cf. *supra*, pp. 13, 42 et 62.

lement à rejeter la réalité du rapprochement d'Épiménide et de Pythagore. Suivant Diogène Laërce (VIII, 3), ils seraient descendus ensemble dans la caverne du mont Ida pour s'initier aux mystères de Zeus. Il est possible qu'ils aient visité ce sanctuaire à un demi-siècle d'intervalle, mais le rapprochement des deux personnages n'est pas historique.

Une autre tradition ancienne fait d'Épiménide l'élève d'Hésiode [1]. Faut-il entendre par là que le poète d'Ascra a connu le thaumaturge crétois ou que celui-ci a seulement mis à profit les préceptes d'Hésiode? C'est plutôt cette dernière hypothèse que Platon semble avoir en vue dans son dialogue des *Lois*, lorsqu'il nous dit, non sans ironie, qu'Épiménide, à en croire les Crétois, " avait surpassé en industrie tous les plus habiles et qu'il avait exécuté ce qu'Hésiode n'avait fait qu'entrevoir dans ses écrits [2] ". De même Plutarque fait dire à Solon, dans le *Banquet des Sept Sages*, qu'Hésiode avait formulé dans ses vers la recette du régime suivi par Épiménide, et lui avait indiqué le premier les ingrédients de cette substance nutritive dont il lui suffisait de mettre un petit morceau en bouche pour passer la journée entière sans dîner et sans souper [3].

Nous croyons pouvoir trouver l'origine de cette tradition, déjà contestée par un personnage du dialogue de Plutarque, dans le caractère hésiodique de certains passages des traités apocryphes attribués à Épiménide. Le seul vers que nous ayons conservé des *Purifications*

[1] PLUTARQUE, *Banquet des Sept Sages*, c. 14, p. 158 B.

[2] PLATON, *Lois*, III, 677 D. Cf. *supra*, p. 47.

[3] PLUTARQUE, *Banquet des Sept Sages*, c. 14.

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί est vraisemblablement imité des paroles qu'Hésiode se fait adresser par les Muses dans sa théogonie, Ποιμένες ἄγραυλοι, κακ' ἐλέγχεα, γαστέρες οἷον [1]. De plus, diverses idées hésiodiques reparaissent dans la théogonie attribuée à Épiménide. Il est donc probable que les traditions mettant Hésiode en rapport avec Épiménide, dérivent des analogies qu'on peut relever entre les œuvres du premier et celles du second.

CHAPITRE VI

Les Ouvrages attribués a Épiménide

L'histoire d'Épiménide ne peut être séparée de l'étude des ouvrages qui portent son nom, parce que ceux-ci permettent de voir quelle conception l'antiquité se faisait de lui et parce qu'ils ont influencé la formation des légendes relatives au personnage [2].

Malheureusement nous ne connaissons de ces écrits pseudépigraphiques ou apocryphes que quelques fragments dont l'examen soulève de nombreuses difficultés. On doit se demander si les indications des auteurs qui citent les ouvrages d'Épiménide sont exactes, si ces ouvrages ont jamais existé, enfin s'ils peuvent appartenir à Épiménide de Crète. La question est trop vite tranchée, si l'on dit que ce sont des produits d'une époque postérieure [3] ou qu'ils conviennent parfaitement au purificateur crétois [4].

[1] Hésiode, *Theog.* v. 26. Cf. *infra*, pp. 126 et 130.

[2] Cf. *supra*, pp. 35 ss.

[3] Müller, *Fr. Hist. Gr.* IV, p. 404 et Bernhardy, *Grundr. d. gr. Litt.* I², pp. 278 et 344.

[4] Bergk, *Griech. Litteraturgesch.*, II (1883), p. 76.

Au témoignage de différents écrivains [1], l'antiquité connaissait sous le nom d'Épiménide les ouvrages suivants :

1. Un poème intitulé *Origine des Curètes et des Corybantes et théogonie.*
2. Une épopée intitulée *Construction du vaisseau Argo et départ de Jason en Colchide.*
3. Un traité, en prose, *Sur les sacrifices et la constitution de la Crète.*
4. Un poème *Sur Minos et Rhadamanthe.*
5. Une histoire de la Crète (Κρητικά).
6. Des *Purifications* (Καθαρμοί).
7. Des *Mystères.*
8. Un recueil d'oracles.
9. Une histoire des Telchines.
10. Deux lettres adressées à Solon.

L'existence même de quelques-uns de ces ouvrages a été mise en doute par Ed. Hiller dans une étude très serrée sur l'activité littéraire des Sept Sages [2]. Sans doute, l'indication fantaisiste du nombre des vers que nous donne Diogène Laërce et le titre singulier de plusieurs traités en font suspecter l'existence. Pour attirer l'attention sur lui, Lobon d'Argos, l'auteur de

[1] DIOGÈNE LAËRCE, I, 111 ss.; DIODORE DE SICILE, V, 80, 4. ÉRATOSTHÈNE, *Catastérismes*, chap. XXVII. — STRABON, *Geogr.* X, 4, 14. — ATHÉNÉE, *Deïpnos.*, VII, p. 282 E. — EUSÈBE, *Praep. Evang.*, V, 31. — SUIDAS, s. v. Ἐπιμενίδης. — Cf. KINKEL, *Epicor. graec. fragm.* I (1877), pp. 230-238. — O. KERN, *De Orphei, Epimenidis, Pherecydis theogoniis*, pp. 62-82.

[2] E. HILLER, *Die literarische Thätigkeit der sieben Weisen*, dans le *Rhein. Mus.* XXXIII (1878), pp. 518-529. Voir surtout pp. 525 ss. Cf. W. VOLKMANN, *Quaest. de Diog. Laert.*, p. 11.

Diogène Laërce [1], aurait prétendu avoir eu entre les mains des ouvrages d'anciens poètes que nul autre ne connaissait. Nous croyons plutôt que la tâche du faussaire s'est bornée à attribuer à Épiménide divers traités apocryphes peu connus.

1. Origine des Curètes et des Corybantes, et Théogonie.

Diogène Laërce (I, 111), qui nous a transmis le titre et le nombre de vers du poème d'Épiménide, semble avoir ajouté à l'indication de Lobon les mots καὶ θεογονίαν et avoir ainsi rapproché deux titres différents. Nous croyons donc, après M. Diels [2], qu'il faut distinguer l'*Origine des Curètes et des Corybantes* de la *Théogonie*.

A. — L'*Origine des Curètes et des Corybantes*.

Nous n'avons conservé aucun fragment du poème relatif aux Curètes et Diogène Laërce seul le mentionne. On pourrait donc supposer, avec E. Hiller, que ce traité n'a jamais existé et que nous avons affaire à une fiction de Lobon d'Argos [3]. Mais rien ne nous empêche non plus de le considérer comme un écrit apocryphe aisément attribué par son auteur ou par Lobon à Épiménide, en

[1] Diogène Laërce semble n'emprunter à Lobon d'Argos que le détail relatif au sanctuaire des Euménides, mais il est vraisemblable qu'il lui doit aussi l'énumération des écrits. Cf. *supra*, p. 26.

[2] Diels, *ap.* O. Kern, *o. c.*, p. 79.

[3] E. Hiller, *l. c.*, p. 525. Son opinion a été approuvée par Diels, *l. c.* et par Immisch, dans Roscher, *Lexik. d. gr. u. r. Myth.* s. v. *Kureten*, II, p. 1588. Cf. Bernhardy, *o. c.*, I², p. 278.

raison de sa réputation de Curète [1]. Était-ce un traité sur les protecteurs de l'enfance de Zeus, en Crète, ou la liste des prêtres qui s'étaient succédés au service de ce dieu? Il est impossible de l'établir. Remarquons seulement en faveur de la seconde hypothèse qu'avant l'apparition de l'histoire proprement dite, des listes semblables étaient déjà tenues dans plusieurs temples de la Grèce [2].

B. — *La Théogonie.*

L'existence de la *Théogonie* d'Épiménide, l'ouvrage le plus important qui ait porté le nom du purificateur crétois, a été contestée à tort par E. Hiller. Les nombreux fragments que nous en avons conservés ne peuvent avoir fait partie, comme il le prétend, de *Généalogies* composées par un autre Épiménide (Diog. Laërce I, 115) [3]. Ils appartiennent à un de ces ouvrages qui, à la fin du VIe siècle avant notre ère, cherchent à concilier les vieilles croyances avec les principes philosophiques naissants, et prétendent résoudre du premier coup le problème de l'origine et de la constitution du monde.

L'opinion fondamentale de la *Théogonie* d'Épiménide nous est connue par une citation du néo-platonicien Damaskios qui l'emprunte vraisemblablement au péri-

[1] Cf. page 102 et DIODORE, V, 65. Le contraire est également possible c'est-à-dire qu'un pareil traité a pu donner naissance à la tradition qui fait d'Épiménide un Curète.

[2] Par ex. la liste des prêtresses d'Héra, à Argos.

[3] Voir les fragments de la *Théogonie* d'Épiménide ap. O. KERN, *o. c.*, pp. 62 ss. fr. I-VIII. — HILLER, *l c.* Cf. DIELS *ap.* O. KERN, *o. c.*, p. 79. — SUSEMIHL, *Gesch. d. gr. Litt. in der Alex. Zeit*, II, p 388.

patéticien Eudème [1]. Suivant lui, l'auteur de la *Théogonie* admettait comme premiers principes l'Air et la Nuit qui en auraient engendré un troisième, le Tartare; de ces principes étaient sortis deux autres éléments dont l'union avait produit l'œuf du monde, lequel devint à son tour l'origine des créations ultérieures [2].

Nous avons affaire ici à une cosmogonie mythique, c'est-à-dire à une explication de l'origine du monde antérieure à la période scientifique de la philosophie grecque, explication où l'intervention fortuite et miraculeuse d'êtres fantastiques tient lieu de l'enchaînement naturel des choses. L'ouvrage n'est cependant pas aussi ancien qu'on le croirait à première vue. L'Air n'apparaît comme premier principe dans aucune autre théogonie [3]; c'est seulement chez Anaximène qu'il occupe la première place dans la théorie de la formation du monde [4]. Comme la conception du philosophe ionien est vraisemblablement originale, il est permis de croire que la *Théogonie* d'Épiménide a été influencée par sa doctrine et qu'elle n'est pas antérieure à la fin du VIe siècle.

[1] Damaskios, περὶ ἀρχῶν, p. 383 éd. KOPP. (*Eudemi fragm.* CXVII, p. 170, 11 éd. SPENGEL). Cf. KERN, *o. c.* p. 68.

[2] E. ZELLER, *Philosophie der Griech.*, I[5], p. 88 : " Ces deux principes représentent évidemment d'après les habitudes de la théogonie hésiodique, une syzygie sexuelle : l'air (ὁ ἀήρ) est le principe mâle, la nuit (ἡ Νύξ) le principe femelle „. Cf. SCHŒMANN, *Oper. Academ.*, II, p. 21.

[3] Pour écarter cette singularité, on a supposé que le mot *Air* avait ici la même valeur que le mot *Éther*. Mais ce sens du mot ἀήρ n'est confirmé par aucun philosophe ancien. Cf. O. KERN, *o. c.*, p. 69.

[4] RITTER et PRELLER, *Historia philosophiae graecae*, 7e éd. (1888) p. 20 : Ἀναξιμένης δὲ ὁ Μιλήσιος ἀρχὴν τῶν ὄντων ἀέρα ἀπεφήνατο, ἐκ γὰρ τούτου πάντα γίνεσθαι καὶ εἰς αὐτὸν πάλιν ἀναλύεσθαι.

Cette influence du philosophe de Milet fût-elle même improbable, comme E. Zeller [1] le prétend, un autre indice nous ramènerait à la même date : dans la *Théogonie* d'Épiménide, la Nuit est placée à l'origine des choses, comme dans la cosmogonie orphique, et elle n'occupe nulle part cette place avant l'orphisme. De plus, l'œuf du monde, source des créations ultérieures, joue le même rôle dans la doctrine orphique, et cette dernière connaît également le nom d'Echidna qu'Épiménide considère comme la fille de Styx et de Peïras [2].

De ces indices on peut conclure que l'auteur de la *Théogonie* attribuée à Épiménide a connu l'orphisme. Or le développement de cette doctrine n'est pas antérieur à la seconde moitié du VIe siècle [3]. Épiménide qui appartient, au plus tard, à la première moitié de ce siècle ne peut donc avoir écrit la *Théogonie* qu'on lui attribue. Celle-ci ne peut servir à établir la chronologie du personnage, pas plus que les ouvrages analogues de Musée et d'Orphée ne permettent de tirer aucune conclusion pour l'époque de ceux-ci. M. Kern qui, après M. Lœschcke, place Épiménide vers l'an 500, admet l'authenticité de la *Théogonie*. Mais nous avons montré que le texte de Platon, invoqué par ces critiques, demandait une autre interprétation [4].

Achevons de caractériser brièvement la *Théogonie* d'Épiménide. Le rôle attribué par l'auteur au Tartare, troisième principe du monde, révèle la connaissance de

[1] ZELLER, *o. c.* I[5], pp. 87 s.

[2] PAUSANIAS, VIII, 18, 2.

[3] E. MEYER, *Geschichte des Altert.* II, §§ 453 ss. — E. ROHDE, *Psyche* II[2], p. 105.

[4] Cf. *supra*, p. 47.

la théogonie hésiodique [1]. On ne peut cependant pas dire, avec M. Tannery [2], qu'Épiménide refait pour son compte la théogonie d'Hésiode : malgré quelques ressemblances, le pseudo-Épiménide s'inspire plutôt de l'orphisme, courant parallèle à la doctrine hésiodique et non sa continuation [3].

L'auteur de la *Théogonie* considère Aphrodite, les Destinées (Μοῖραι) et les Erinyes comme les filles de Kronos. Cette assertion qui s'écarte de l'opinion d'Hésiode et des Orphiques, permet un rapprochement caractéristique avec la vie du purificateur crétois : c'est précisément à Athènes et à Sparte, villes visitées par Épiménide, que le culte d'Aphrodite était réuni à celui des Destinées [4].

La *Théogonie* d'Épiménide renferme des allusions à certaines légendes péloponésiennes, telles que celles du lion de Némée, de la généalogie de Pan et d'Arcas, et d'Endymion condamné par Zeus à un sommeil éternel pour s'être épris d'Héra. Coïncidence remarquable, il est question de ce sommeil mythique dans la *Théogonie* qui circulait sous le nom d'un personnage à qui la légende attribue un sommeil de cinquante-sept ans [5].

Le pseudo-Épiménide affirme encore que les Harpyes gardaient les pommes d'or et étaient les mêmes divinités

[1] HÉSIODE, *Theog.* v. 119. L'authenticité de ce vers est douteuse.

[2] TANNERY, *Pour l'histoire de la Science Hellène*, p. 129. C'est aussi l'opinion de WILAMOWITZ, *Eurip. Hipp.*, p. 224 n.

[3] Cf. BELOCH, *Griech. Gesch.*, I, p. 252. — ED. MEYER, *o. c.* II, p. 748. — M. MAYER, dans ROSCHER, *Lexik. d. g. u. r. Mythol.*, s. v. *Kronos*, II, p. 1456. Cf. *supra*, pp. 66, 73.

[4] O. KERN, *o. c.*, p. 73.

[5] KERN, fr. V, VI et VIII, et pp. 74 s. — HILLER, p. 527, n. 1. — VON SYBEL, dans ROSCHER, *Lexikon*, s. v. *Endymion*.

que les Hespérides. Cette opinion est conforme à la tendance orphique de confondre les différentes divinités [1].

Enfin l'auteur de la *Théogonie* combat la doctrine d'Hésiode au sujet d'une divinité des enfers : Hésiode [2] prétend que de l'union de Styx, la fille d'Océan, avec Pallas étaient nés Zêlos et Niké. Épiménide, au contraire, soutient que la fille d'Océan avait épousé non Pallas, mais Peïras, dont elle avait eu Echidna [3]. E. Rohde [4] a rapproché cette assertion de la légende d'après laquelle l'âme d'Épiménide aurait possédé la faculté d'abandonner le corps quand elle le voulait, et de ce rapprochement il a conclu qu'il existait dans l'antiquité sous le nom d'Épiménide une *Descente aux Enfers* (Κατάβασις ἐς Ἅιδου), à laquelle est empruntée l'opinion relative à Styx.

On pourrait ajouter à cet indice l'existence d'un traité apocryphe attribué à Épiménide où il était question de Minos et de Rhadamanthe et le trait légendaire des résurrections à la faveur desquelles Épiménide serait devenu Éaque, le troisième juge aux Enfers. L'opinion de Rohde paraîtra plus vraisemblable encore, si l'on songe que les auteurs orphiques attribuèrent des traités analogues à d'autres thaumaturges, notamment à Orphée et à Pythagore. Néanmoins puisqu'Hésiode rapporte cette opinion dans sa *Théogonie*, le pseudo-Épiménide a pu en faire autant dans un ouvrage homonyme.

Dans le dernier fragment, malheureusement fort mutilé que l'on pourrait, d'après Kern (fr. IV), assigner

[1] O. KERN, fr. VII. Cf. *id.*, *o. c.*, p. 67 et 76.

[2] HÉSIODE, *Theog.* v. 383 s.

[3] PAUSANIAS, VIII, 18, 2. = KERN, fr. III.

[4] E ROHDE, *Der gricch. Roman*, p. 260 n. Cf. KERN, p. 76.

à la *Théogonie* d'Épiménide, il est question du géant Typhon. Suivant la restitution de M. Diels [1], faite d'après le *Prométhée* d'Eschyle (v. 370 s.), l'auteur de la *Théogonie* aurait prétendu, d'après la tradition courante que Typhon combattit la royauté de Zeus [2].

Ces opinions fragmentaires permettent néanmoins de se faire une idée assez nette de la *Théogonie* du pseudo-Épiménide. L'ouvrage s'inspire surtout de la cosmogonie orphique et offre quelques analogies avec la *Théogonie* d'Hésiode. La plupart des données ne remontent pas au delà du VIe siècle. Certaines d'entre elles émanent peut-être d'Épiménide lui-même. En sa qualité d'homme versé dans la science divine (σοφὸς περὶ τὰ θεῖα, γνωστικώτατος) [3], il a pu, aussi bien qu'Hésiode, laisser quelques pensées sur la généalogie des dieux. Ces opinions servirent de données fondamentales à l'auteur qui fit circuler sous le nom d'Épiménide une *Théogonie* où il avait introduit les théories récentes de l'Air et de la Nuit.

2. Construction du vaisseau Argo et Départ de Jason en Colchide.

L'existence des *Argonautiques* d'Épiménide est aussi sujette à caution que celle de l'*Origine des Curètes et des Corybantes*. La singularité du titre semble indiquer une

[1] Diels, ap. O. Kern, *o c.*, p. 61.

[2] Kinkel, *l. c.* rattache encore à la théogonie d'Épiménide deux fragments (11 et 15) qui doivent en être rejetés. Cf. Bergk, *Griech. Litter.*, II, p. 77, n. 8. — Hiller, *l. c.*, p. 527, n. 1. — Kern, *o. c.*, p. 77.

[3] Plutarque, *Solon*, c. 12. — Diogène Laërce, I, 114.

invention d'époque tardive [1]. De plus, on ne retrouve dans les traditions relatives à Épiménide de Crète aucun fait, historique ou légendaire, qui ait permis à l'auteur de cette attribution d'accréditer sa supercherie avec quelque chance de succès.

Les deux citations [2] du scholiaste d'Apollonios de Rhodes, l'auteur d'une épopée sur l'expédition des Argonautes, ont le même caractère que certains fragments de la *Théogonie* examinée plus haut : Épiménide ajoute Presbon aux quatre fils qu'Hésiode attribue à Phrixos, le héros porté en Colchide par le bélier à la toison d'or, et il donne une origine corinthienne à Aïétès, le roi de cette contrée.

Il est donc possible que ces citations soient extraites de la *Théogonie* ou, comme le veut Hiller, de la *Généalogie*. Cependant, comme il y est question de deux héros mêlés à la légende des Argonautes, et que le scholiaste annote les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes, il est également probable qu'elles sont tirées d'un poème homonyme.

Nous croyons donc, malgré le caractère suspect des renseignements de Lobon d'Argos, que le renseignement de Diogène Laërce et les citations du scholiaste d'Apollonios confirment mutuellement l'existence d'un poème des *Argonautiques*, attribué à Épiménide [3].

3. Sacrifices et Constitution de la Crète

Il ne nous est rien parvenu du traité *Sur les sacrifices*

[1] Hiller, *l. c.*, pp. 528 s. H. Diels, *ap.* O. Kern, *o. c*, p. 79.

[2] Voir Kinkel, fr. 1 et 2.

[3] W. Christ, *Gesch. d. gr. Litter. (Handb. Iw. Müller)*, 3e éd. 1898, p. 533, n. 2, croit que les *Argonautiques* d'Épiménide sont antérieures à l'épopée homonyme d'Apollonios.

et la constitution de la Crète. S'il était écrit en prose, comme le prétend Diogène Laërce, Épiménide ne peut en avoir été l'auteur, l'apparition de la prose étant postérieure à son époque [1]. L'attribution de ce traité à Épiménide s'explique par la nationalité et le caractère religieux du personnage.

4. Minos et Rhadamanthe.

Le poème de quatre mille vers consacré à Minos et à Rhadamanthe ne nous est connu par aucun fragment. Son contenu, sa date et son authenticité sont autant d'énigmes. Comme Minos et Rhadamanthe sont juges dans l'Hadès, le traité se rattache peut-être aux ouvrages intitulés *Descente aux Enfers* (Κατάβασις ἐς Ἅιδου); il faudrait voir alors dans cette attribution le fait des auteurs orphiques. Il convenait d'ailleurs de faire parler Épiménide de ses prédécesseurs et de ses compatriotes les plus remarquables. Peut-être le poème consacré à ces deux législateurs religieux ne formait-il qu'un seul ouvrage avec l'étude traitant des sacrifices et de la constitution de la Crète?

5. Histoire de la Crète.

Dans son exposé de l'époque mythique de la Crète, Diodore de Sicile [2] dépouille un ouvrage d'Épiménide " le théologue „ et Érastosthène [3], dans une étude semblable, cite l'*Histoire de la Crète* (Κρητικά) d'un Epiménide. Le mythe crétois d'après lequel Aegipan aurait été

[1] Bergk, *o. c*, I, 170 n. 35, II, 390 s.

[2] Diodore de Sicile, V, 80, 4.

[3] *Mythographi graeci*, vol. III fasc. I. *Pseudo-Eratosth. Catasterismi*, éd. Olivieri, § 27.

élevé avec Zeus et aurait grandi avec lui sur le mont Ida, en Crète, rappelle la légende, que l'on retrouve aussi en Achaïe et en Cilicie, de Zeus nourri à sa naissance par une chèvre divine [1]. Le récit d'Ératosthène ne concorde pas avec celui de Diodore. Il semble bien que le premier consulte un remaniement en prose de tout ce que le pseudo-Épiménide avait rapporté à propos de la Crète, tandis que Diodore utilise une *Théogonie* d'Épiménide influencée par l'évhémérisme [2].

6. Les Purifications.

Le poème des *Purifications* (Καθαρμοί), dont nous n'avons conservé qu'un vers, doit avoir été fort caractéristique. Nous ne pouvons guère nous en faire une idée que d'après les nombreux fragments du poème homonyme d'Empédocle [3]; il renfermait les révélations d'un prophète inspiré, apportant aux mortels le salut du corps et celui de l'âme, indiquant les rites expiatoires auxquels ils devaient se soumettre pour effacer la souillure des fautes commises. Peut-être débutait-il par la fiction d'un long sommeil à la faveur duquel le prophète avait reçu les enseignements divins?

L'ouvrage n'est certainement pas authentique. Il répond à une transformation des idées morales et reli-

[1] H. Roscher, *Die Elemente des astronomischen Mythus von Aigokeros* (*Fleckeisen's Neue Jahrb.*, tome 151, pp. 333 s.).

[2] Pour la longue discussion ouverte à propos de cet ouvrage, voir C. Robert, *Ps. Eratosthenis Catasterismorum reliquiae*, p. 241 s. — O. Kern, *o. c.*, pp. 78 ss. E. Bethe, *Untersuchungen zu Diodors Inselbuch*, *Hermes* XXIV (1889) pp. 402 ss.

[3] Bidez, *Biographie d'Empédocle*, pp. 139 ss.

gieuses qui est postérieure à Épiménide. Son auteur appartenait à la secte des Orphiques. Il avait placé dans la bouche d'Épiménide les exhortations que les membres de cette secte religieuse aimaient à faire à la foule [1].

Le vers énergique que Saint-Paul nous en a conservé dans sa lettre à Tite (I, 12) " Crétois, éternels menteurs, bêtes malfaisantes, ventres paresseux „ est tout à fait dans ce ton de prédicateur. Ce vers imité de la théogonie d'Hésiode (v. 26) figurait vraisemblablement au début d'une objurgation virulente que le prêtre crétois, homme sobre et pieux, était censé adresser à des compatriotes plongés dans la mollesse et pleins de mauvaise foi [2].

A côté de ces apostrophes, l'auteur des *Purifications* recommandait aux fidèles les lustrations, l'ascétisme et l'abstinence de viande, rigoureusement prescrite dans les sectes orphiques.

7. Les Mystères.

C'est encore à l'orphisme et au courant de mysticisme qui remplit la Grèce au VIe siècle, qu'il faut attribuer l'origine du traité d'Épiménide relatif aux mystères [3]. De même qu'Onomacrite avait attribué à Orphée un écrit de sa composition intitulée Τελεταί, de même un faussaire avait fait circuler à Athènes, sous le nom du

[1] Diels, *Epim. von Kreta*, *l. c.*, p. 395 ss. — Id. *Parmenides*, p. 14 s. et *supra*, pp. 66, 73 et 99.

[2] Cf. Wilamowitz, *Eurip. Hippol.*, p. 224, n 1. Maass, *Aratea*, (*Philol. Unters.*, XII), pp. 343 ss. Cf. *supra*, pp. 117 s.

[3] Suidas, s. v. Ἐπιμενίδης.

prêtre crétois, un ouvrage où il était vraisemblablement question des mystères célébrés au mont Ida en l'honneur de Zeus [1].

8. Les Oracles.

De même que le poème des *Purifications* a dû grandir le rôle de purificateur qu'Épiménide avait réellement rempli, de même les oracles qui circulèrent à Athènes vers l'an 500 avant J.-C. permirent aux écrivains postérieurs de mettre le prophète en rapport avec des événements qu'il n'avait pas connus et d'enrichir sa légende de nouveaux détails. Épiménide avait fait des prédictions; mais elles étaient beaucoup moins précises qu'elles n'apparaissent chez les auteurs. Les oracles authentiques dont on avait conservé la légende furent consignés dans un recueil à l'époque des Pisistratides, et on y inséra sans peine des prédictions dont Épiménide ne pouvait être l'auteur. Nous avons vu comment Onomacrite fit admettre comme authentiques ses supercheries littéraires en cette matière [2]. Les cercles orphiques possédaient des recueils de ce genre attribués aux anciens thaumaturges, à Orphée, à Musée, à Bakis, à Épiménide et au scythe Abaris [3]. Des chresmologues errants interprétaient ces oracles souvent obscurs et y rattachaient leurs propres prédictions.

Aristote a peut-être connu le recueil d'Épiménide. Il dit, en effet, que les oracles du prophète crétois s'appliquaient plutôt au passé qu'à l'avenir et il cite dans la

[1] Diogène Laërce, VIII, 3 et *supra*, p. 66 n. 4.

[2] Voir surtout *supra*, pp. 45 ss. et pp. 103 ss.

[3] E. Meyer, *Gesch. d. Altert.*, II, § 459.

Politique le mot ὁμόκαπος qui paraît être tiré de ce recueil [1].

9. Histoire des Telchines.

Nous devons à Athénée [2] le titre d'un ouvrage que certains auteurs attribuaient à Épiménide de Crète : c'est une histoire des Telchines, les plus anciens habitants de la Crète ou de l'île de Rhodes, selon les diverses traditions anciennes.

Athénée est très peu catégorique dans la désignation de l'auteur de ce traité. Il ajoute que Telekleïdes ou quelque autre historien pourrait l'avoir composé. Cette incertitude remonte vraisemblablement jusqu'à la période alexandrine, époque où les critiques cherchent à établir la paternité des ouvrages des siècles antérieurs. Le mot ἱστορία qui figure dans le titre, nous interdit d'attribuer le traité à Épiménide de Crète, parce que l'emploi de ce terme n'est pas antérieur au Ve siècle dans la littérature [3].

Il est également douteux qu'on puisse lui donner pour auteur le poète comique Telekleïdès. Si l'on songe que les Telchines passaient pour les plus anciens habitant de l'île de Rhodes [4], il paraîtra plus vraisemblable d'attribuer cette histoire à l'auteur qui figure dans la liste des homonymes d'Épiménide (Diogène Laërce I,

[1] Aristote, *Politique* I, 1, 6. Ἡ μὲν οὖν εἰς πᾶσαν ἡμέραν συνεστηκυῖα κοινωνία κατὰ φύσιν οἰκός ἐστιν, οὓς Χαρώνδας μὲν καλεῖ ὁμοσιπύους, Ἐπιμενίδης δὲ ὁ Κρὴς ὁμοκάπους. Cf. Hiller, *l. c.*, p. 518 n. 3.

[2] Athénée, VII, p. 282 E.

[3] Lobeck, *Aglaophamos*, p. 1183.

[4] Hœck, *Kreta*, I, pp. 348 ss.

115) sous le nom de ὁ Δωρὶς γεγραφὼς περὶ Ῥόδου, à moins que l'existence de cet ouvrage apocryphe n'ait fait supposer l'existence d'un Épiménide homonyme, hypothèse également possible.

10. Lettres a Solon.

L'antiquité connaissait enfin sous le nom d'Épiménide deux lettres adressées au législateur Solon [1]. La première, qui ne nous a pas été conservée, traitait de la constitution de Minos, faisant sans doute double emploi avec le traité sur la constitution crétoise. Démétrios de Magnésie en avait démontré le caractère apocryphe grâce au dialecte. La réfutation très aisée d'ailleurs avait été faite dès la publication de la lettre. Sinon on ne s'expliquerait guère qu'un écrit en nouve attique ait pu rester longtemps attribué à un personnage crétois du VIIe siècle avant notre ère.

Cet insuccès servit peut-être de leçon à l'auteur de la seconde lettre, écrite en dialecte crétois. Il y était question d'événements que le purificateur n'avait pu connaître de sorte que l'inauthenticité n'en est pas discutable [2]. Épiménide exhortait son ami Solon à prendre courage, dans l'assurance que la tyrannie de Pisistrate ne pouvait se perpétuer, et il l'invitait à venir le rejoindre en Crète où il serait en sécurité. Le contenu de cette missive est conforme au caractère général de la correspondance des Sept Sages conservée chez Diogène Laërce [3]. Le thème habituel des lettres, où apparaît le nom du législateur

[1] Diogène Laërce, I, 112 s.

[2] Cf. *supra*, p. 26.

[3] Cf. Susemihl, *Gesch. d. gr. Litt. in der Alex. Zeit*, II, p. 596.

athénien, est la crainte que la tyrannie de Pisistrate lui aurait inspirée [1]. On y remarque aussi que Solon est invité à quitter Athènes pour aller rejoindre son correspondant, soit à Milet, soit en Crète. La répétition de ces données dans les différentes lettres dénote un seul et même auteur dont l'ouvrage a été mis à profit par Diogène Laërce ou par sa source. Cobet suppose que Théopompe était ce faussaire [2]. Nous croyons qu'elles sont d'origine plus récente encore et qu'elles pourraient être des exercices d'école fort à la mode à l'époque alexandrine.

En résumé, nous ne possédons aucun fragment d'ouvrage que l'on puisse attribuer avec certitude à Épiménide de Crète. La plupart des fragments connus sont évidemment apocryphes. Quelques-uns peuvent avoir été, en partie du moins, l'œuvre du prêtre crétois.

Appendice

Les Homonymes d'Épiménide

La question des ouvrages d'Épiménide est intimement liée à l'existence de personnages homonymes. Le témoignage de Démétrios de Magnésie ne suffit pas pour admettre qu'il en ait existé deux, l'un, auteur de *Généalogies* (ὁ γενεαλόγος), l'autre, auteur d'un traité sur

[1] Diogène Laërce, I, 44, 53 s., 64 ss.

[2] Cobet, dans *Mnemosyne*, t. VI (nouv. série), seconde partie, pp. 139 ss. — Denys d'Halicarnasse (Reiske, VI, p. 782) rapporte que Théopompe avait écrit des lettres en style archaïque (ἐπιστολὰς ἀρχαϊκὰς γραφομένας). Cf. von Leutsch, *Die Sprüche der sieben Weisen*, dans le *Philologus*, XXX (1870), pp. 132 ss.

Rhodes, écrit en dialecte dorien [1] (ὁ Δωρίδι γεγραφὼς περὶ Ῥόδου).

Sans doute parmi les ouvrages qui portent le nom d'Épiménide plusieurs conviennent mieux à un historien de date postérieure qu'au purificateur crétois lui-même. Mais ces personnages, sur la vie desquels l'antiquité ne nous a conservé d'autre détail que leur prétendue activité littéraire, ont peut-être été inventés pour qu'on pût leur attribuer des écrits que les critiques anciens déniaient déjà à bon droit au Crétois Épiménide. L'existence de *Généalogies* attribuées originairement à Épiménide de Crète a occasionné la fiction d'un autre Épiménide, auteur de *Généalogies* de même qu'à la suite d'une histoire apocryphe de Rhodes, attribuée au purificateur d'Athènes, on a admis l'existence d'un Épiménide "*ayant écrit en dorien sur Rhodes*".

Sans compter l'Épiménide Βουζύγης qui fut plus tard mis en rapport avec le personnage crétois [2], nous retrouvons encore le nom d'Épiménide cité dans deux inscriptions de l'Attique [3]; mais ces personnages ne nous sont pas autrement connus.

[1] DIOGÈNE LAËRCE, I, 115. Cf. SCHEURLEER, *De Demetrio Magnete*, pp. 72 s. et *supra*, p. 85 n. 3.

[2] Cf. *supra* p. 112.

[3] C. I. A, III, 1232; *ibid.*, 1703.

CONCLUSION

Si l'on n'envisageait que les détails légendaires de sa biographie, on n'hésiterait pas à regarder Épiménide comme un personnage mythique qui, grâce à son sommeil de cinquante-sept ans, à sa longévité extraordinaire et à ses multiples résurrections, jouit de la faculté de reparaître à différentes époques. Le caractère fabuleux de ces données ne nous autorise cependant pas à rejeter la réalité d'autres faits de son histoire. La fiction du sommeil d'Épiménide et de ses résurrections a vraisemblablement figuré dans un écrit apocryphe de la fin du VIe siècle avant J.-C. Mais pour attribuer ce traité à Épiménide de Crète et pour y introduire cette fiction, il fallait que le personnage eût jadis existé. C'est ce que nous prouve d'ailleurs le témoignage de Xénophane de Colophon.

En résumé, de la vie d'Épiménide un seul fait est absolument certain : c'est son arrivée à Athènes vers l'an 625 avant notre ère; il purifia alors la ville du sacrilège cylonien. Cette intervention ne fut guère efficace, parce que l'état de malaise de la cité athénienne était plutôt dû à des causes économiques qu'à des craintes religieuses. En second lieu, on peut citer comme vraisemblable le séjour d'Épiménide à Sparte et dans d'autres villes de la Grèce.

C'est par erreur que les biographes anciens ont mis en rapport Solon et le purificateur crétois.

Évidemment légendaires sont les détails relatifs au sommeil de cinquante-sept ans, aux résurrections et à l'ascétisme extraordinaire d'Épiménide; ils sont pour la plupart les fruits de l'invention des auteurs orphiques et pythagoriciens qui tentèrent d'interpréter et d'agrandir le rôle du devin et du thaumaturge. Ces écrivains se servirent aussi de son nom pour répandre leurs doctrines avec quelque chance de succès.

L'analyse des traditions anciennes nous a amené à rejeter la réalité de plusieurs données que certains auteurs considèrent comme historiques. Quelques points restent peut-être encore obscurs. Il était néanmoins intéressant d'examiner les fictions qui se sont formées autour du nom d'Épiménide et d'essayer d'en expliquer l'origine. On refait ainsi un chapitre de la pensée grecque depuis ses origines jusqu'à son déclin.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Introduction. 1

Étude préliminaire. La vie d'Épiménide par Diogène Laërce. 7

PREMIÈRE PARTIE. — *Histoire de la tradition.*

CHAPITRE I. La tradition avant Théopompe 35
„ II. Théopompe 50
„ III. Aristote, Hermippe et Plutarque. . . . 52
„ IV. Les écrivains de la période alexandrine . 65
„ V. Les écrivains de la période romaine. . . 75
„ VI. La littérature chrétienne 81
„ VII. Maxime de Tyr, Porphyre et Jamblique . 83
„ VIII. Les lexicographes et les scholiastes. . . 85
Conclusion 87

DEUXIÈME PARTIE. — *Biographie d'Épiménide.*

CHAPITRE I. La patrie et l'origine d'Épiménide . . . 89
„ II. La légende du long sommeil 95
„ III. Les prophéties d'Épiménide 100
„ IV. Les purifications d'Épiménide 106
„ V. Traditions diverses 114
„ VI. Les ouvrages attribués à Épiménide . . 118
APPENDICE. — Les Homonymes d'Épiménide 134
Conclusion 136

5

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

FASCICULE XIII

ETUDE SUR LE *DOMESTICUS* FRANC

PAR

ARMAND CARLOT

Docteur en philosophie et lettres
Attaché aux Archives de l'Etat, à Namur.

LIÉGE
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE
(Société Anonyme)
8, rue Saint-Adalbert, 8.

1903

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

FASCICULE XIII

ETUDE SUR LE DOMESTICUS FRANC

PAR

ARMAND CARLOT

Docteur en philosophie et lettres
Attaché aux Archives de l'Etat, à Namur.

LIÉGE
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE
(Société Anonyme)
8, rue Saint-Adalbert, 8.

1903

INTRODUCTION

Les historiens qui se sont occupés des institutions franques ont attaché peu d'importance au personnage que les chroniques et les diplômes appellent *domesticus*. Les uns ont vu en lui un fonctionnaire d'un caractère absolument spécial; d'autres, au contraire, ont cru que cette qualification était un simple titre honorifique accordé à des favoris du roi ou à certains fonctionnaires d'un grade élevé.

Cette divergence d'opinions s'explique par le peu de renseignements que l'on possède sur le *domesticus* et par l'importance excessive attribuée jusqu'au XIXe siècle, aux événements politiques, militaires et religieux, au détriment des questions économiques, financières et administratives.

L'auteur de cette étude a tenté d'esquisser la physionomie bien particulière du *domesticus* franc, son origine romaine en face du maire du palais germanique et sa parenté avec les fonctionnaires anglo-saxons, burgondes, lombards et wisigoths, ayant les mêmes attributions.

Bibliographie.

BONNELL. — *Die Anfänge der Karolingischen Hauses*, 1866, 8°. (Jahrbücher der Deutschen Geschichte publiés par la Commission historique de l'Académie des sciences de Munich.)

BRUNNER. — *Deutsche Rechtsgeschichte*, 1887-92, 8°.

DAHN. — *Die Könige der Germanen*, 1894 et suiv. 8°.

DIGOT. — *Histoire du royaume d'Austrasie*, 4 vol. Nancy, 1863, 8°.

DU CANGE. — *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*. Edition L. Favre. Paris, 1883-7, 4°.

EICHHORN. — *Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*, 1re édit. 1808 et suiv., 2e édit. Göttingue, 1843-4, 8°.

ERSCH et GRUBER. — *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*. Leipzig, 1818 et suiv. 4°.

FAHLBECK. — *La royauté et le droit royal Franc.* Lund, 1883, 8°.

FUSTEL DE COULANGES. — *La monarchie franque* 1888 : Ouvrage faisant partie de l'*Histoire* des *institutions politiques de l'ancienne France*, du même auteur.

GLASSON. — *Histoire du droit et des institutions de la France.* Paris, 1883-9, 8°.

HERMANN. — *Das Hausmeierant ein echt germanisches Amt.* Bresslau, 1880, 8° (vol. IX des *Untersuchungen zur Deutschen Staats und Rechtsgeschichte*, par Otto Gierke).

LECOINTE. — *Annales ecclesiastici Francorum.* Paris, 1665, f°.

LÖBELL. — *Gregor von Tours und seine Zeit.* Leipzig, 1839, 8°, 2e édition, 1869.

RICHTER. — *Annalen des fränkischen Reichs*, 1er vol. 1873, 8°.

ROTH. — *Geschichte des Beneficialwesens*, 1850, 8°.

SCHOENE. — *Die Amtsgewalt der fränkischen majores domus.* Brunswick, 1856, 8°.

SCHRÖDER. — *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte.* Leipzig, 1889, 8°, 2e édition, 1894.

SICKEL. — *Geschichte der Deutschen Staatsverfassung.* Halle, 1879, 8°. *Zum Ursprung des mittelalterlichen Staates* (2e vol. supplémentaire des *Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*).

SOHM. — *Die fränkische Reichs-und Gerichtsverfassung.* Weimar, 1871, 8°.

SPELMAN. — *Glossarium archaeologicum.* Londres, 1687, f°.

TARDIF. — *Étude sur les Institutions politiques et administratives de la France.* Paris, 1881, 8°.

VALESIUS (Henry de Valois). *Gesta veterum Francorum*, 2 vol. f°. Paris, 1658.

VANDERKINDERE. — *Introduction à l'histoire des Institutions de la Belgique au moyen-âge.* Bruxelles, 1890, 8°.

VIOLLET. — *Histoire des institutions politiques et administratives de la France.* Paris, 1890-8, 8°.

VON MAURER. — *Geschichte der Fronhöfe, der Bauernhöfe und der Hofverfassung in Deutschland*, 1862, 8°.

VON SYBEL. — *Enstehung des deutschen Königthums*, 1re édit. 1844, 2e édit. 1881-8°.

WAITZ. — *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 1re édit. Kiel, 1844 et suiv. 8°, 2e édit. (complète) 3e édit. (partielle) 1880 et suiv. 8°.

WARNKÖNIG et GÉRARD. — *Histoire des Carolingiens.* Bruxelles, 1862, 8°.

CHAPITRE I.

Le mot domesticus.

Avant de déterminer la signification particulière que le mot domesticus a prise dans le latin de la période franque, il est nécessaire d'en examiner rapidement les différentes acceptions à travers la latinité.

Le sens étymologique est sans aucun doute, celui de *familier*, *serviteur*, *attaché à la maison*, que le vocable désigne des personnes ou qu'il s'applique à des objets: c'est un adjectif qui peut être employé substantivement. On le rencontre avec cette signification à toutes les époques de la langue latine et on peut en citer quelques exemples, tirés des auteurs francs.

Fortunat, dans son *Vita Radegundis* [1], écrit : *Qualiter vero si quis pro culpa criminali, ut adsolet, a rege deputabatur interfici, sanctissima regina moriebatur cruciatu, ne designatus reus moreretur in gladio? Qualiter concursabat per* DOMESTICOS *fideles servientes et proceres, quorum blandimentis mulcebat animum principis, donec in ipsa ira regis unde processerat sors mortis inde curreret vox salutis?* *Domestici* désigne certainement, dans ce cas, les *familiers;* l'auteur a même précisé le sens, par l'apposition *servientes et proceres, tant serviteurs que grands personnages.*

[1] Livre Ier, chapitre 10. M. G. H. Sc. rer. merov. II, 368.

Le chapitre 6 du Capitularium Olonnense mundanum (mai 825) [1], dit : *De fratribus namque qui simul in paterna seo materna hereditate communiter vivunt, nolentes substantiam illorum dividere....., etsi ultra tres numerus fratrum creverit, unus semper propter* DOMESTICAM *curam atque verum communium excolentiam remaneat.....* La *cura domestica* c'est l'*entretien de la maison* (paternelle).

On lit au chapitre 240 du *Conventus in villa Sparnaco* (juin 846) [2] : *quoniam domestica domus vestra aliter obsequiis* DOMESTICORUM *repleri non poterit.* Il s'agit ici des serviteurs des évêques.

La formule 43 de la *Collectio Sangallensis* [3] s'exprime ainsi : *Sabbato autem sancto, cum insignia viderem quae peregrino mundi* DOMESTICO *Gallo suo Dominus concessit, egre vestram absentiam sustinui, quia oculis et mentibus vestris experimento intimare non potui, quam gloriosum sit servire Deo, quam vile sit regnare in saeculo.*

Hincmar au chapitre 34 du *De ordine palatii* [4] expose le fonctionnement des assemblées de grands, chargés d'examiner les propositions du souverain : *Quibus susceptis, interdum die uno, interdum biduo, interdum etiam triduo vel amplius, prout rerum pondus expetebat, accepto, ex praedictis* DOMESTICIS *palatii missis intercurrentibus, quaque sibi videbantur interrogantes responsumque recipientes, tamdiu.....*

Déjà sous l'Empire romain, le terme *domesticus* eut

[1] M. G. H. Leges. Sectio II, 1er vol. 329-330.

[2] M. G. H. Leges. I, 389.

[3] M. G. H. Formulae 425 (Leges. Sectio V).

[4] Edition Prou. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1884, p. 84 et suiv.

d'autres sens. Tout d'abord, il désigna les gardes du corps de l'empereur, comme le prouvent Ammien Marcellin (XX, 4, parag. 21), le code Théodosien (VI, 24) et le code Justinien (XII, 17); les *domestici* formaient une troupe d'élite, commandée par les *comites domesticorum*. Ces dernières fonctions furent même occupées par des Barbares.

De même que l'empereur, beaucoup de dignitaires avaient leur *domestici :* les préfets du prétoire, les ducs, les comtes, etc. étaient dans ce cas, comme le démontre l'article *domesticus* du glossaire de Ducange [1].

Les mêmes subalternes existent dans les premiers royaumes fondés sur les ruines de l'Empire d'Occident : Odoacre, chef des Hérules [2] et Théodoric, roi des Ostrogoths [3] ont une *Schola domesticorum*, ainsi que toute la hiérarchie des fonctionnaires impériaux.

Les gardes du corps des rois mérovingiens n'ont jamais porté le titre de *domesticus :* tous les historiens s'accordent à les reconnaître sous les noms de *milites*, *satellites* et surtout sous la dénomination d'*antrustions*.

De bonne heure, les empereurs romains prirent l'habitude de choisir parmi leurs familiers, souvent même parmi les soldats de leur garde, les titulaires des charges civiles ou militaires les plus importantes. Nous apprenons, en effet, par Grégoire de Tours [4], que *Gaudentius pater (Aetii), Scyciae provintiae primoris loci, a domesti-*

[1] Ouvrage cité, III, p. 160 et suiv.

[2] Voyez Savigny, Geschichte des roemischen Rechts im Mittelalter, 2e édit., 1884, I, 330.

[3] Voyez Manso, Geschichte des ostgothischen Reiches in Italien, p. 118.

[4] Hist. eccl. II 8. M. G. H. Scr. rer. merov., I, 71.

catu exorsus militiam, usque ad magisterii equitum culmen profectus. Dans l'Empire byzantin, une foule de dignitaires portent le titre de *domesticus*, depuis le *magnus domesticus* ou général en chef, jusqu'au *domesticus thematum*, en passant par les *domestici excubitorum, icanatorum*, etc. [1]. C'est dans la multitude de ces fonctionnaires que nous chercherons l'ancêtre du *domesticus* franc, lorsque nous aurons déterminé exactement son rôle.

Il ne peut, en effet, être en aucune façon le successeur du *domesticus*, dignitaire de l'église chrétienne primitive. Ce n'est pas, non plus, le domesticus que nous rencontrons dans un capitulaire de 809 *(de presbyteris admonendis)* [2] : *Septimo, ut domesticos suos, id est eos qui cum ipsis sunt in sua mansione, sive scholarios, sive alios servientes diligentissime praevidere studeant..... nam sicut dicit apostolus, qui domesticorum suorum curam negligit, aliorum non prodesse proterit conservationi.* Ceux-ci ne sont déjà plus les ecclésiastiques qui assistent le prêtre dans la célébration de la messe, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche; ils se rapprochent de ces *ministeriales* qui au 10e et au 11e siècle portent des noms si différents : des textes nombreux les appellent *curiales* et aussi *domestici*, comme en témoignent les passages cités par Waitz au 5e livre de sa *Deutsche Verfassungsgeschichte* [3].

---

[1] Voyez Ducange, ouv. cité.

[2] M. G. H. Capitularia, I, 238.

[3] 1re édition, 1844 et suiv., p. 434.

CHAPITRE II.

Le rang du domesticus parmi les grands laïques.

Tous les historiens sont unanimes à constater le rang élevé que le *domesticus* occupe parmi les dignitaires francs. Comme tous les grands laïques de cette époque, il est régulièrement qualifié *vir illuster*, et de cela un grand nombre de textes font foi : les diplômes de Clovis Ier (497), de Clotaire Ier (539), de Dagobert Ier (634 et 637), de Sigebert II (648), de Clovis II (653), de Childéric II (667), de Dagobert II (675), de Clovis III (693), de Childebert III (697), de Pepin, maire (748) et roi (764), de Charlemagne (782 et 800), de Louis le Débonnaire (817), le passage du Vita S. Germani relatif au domesticus Attila, les formules senonniennes 28 et 36 et la formule impériale 29 [1]. Il n'est donc nullement douteux que le domesticus occupe une haute situation parmi les fonctionnaires francs.

Il est d'un rang égal à celui du comte, comme le fait constater l'examen des textes rappelés ci-dessus. Grégoire de Tours le place avant les comtes [2], de même que le texte 88 de la loi ripuaire [3], et Fortunat, dans son éloge de Conda [4], s'écrie :

Theudebercthus enim comitivae praemia cessit,
mox voluit meritos amplificare gradus
instituit cupiens ut deinde domesticus esses.

[1] Voyez p. just. 1, 2, 15, 16, 19, 25, 28, 40, 46, 56, 57, 62, 14, 50, 51 et 63.

[2] V. p. just. 11.

[3] V. p. just. 39.

[4] V. p. just. 13.

Au 6e siècle, le domesticus est donc cité avant le comte; au 7e siècle, comme on peut le voir dans les diplômes et les actes officiels, le comte occupe la première place et à la fin du 8e, ces deux espèces de dignitaires sont mêlés : le domesticus est nommé entre les comtes et les grafions, désignations latine et germanique de l'administrateur du pagus [1]. La position de ces deux fonctionnaires l'un en face de l'autre, qui résulte de leur degré de puissance, à des époques différentes, ne peut empêcher de conclure qu'ils occupaient un rang égal dans la hiérarchie des dignitaires francs.

D'autres textes sont probants sur ce point. Deux domesticus sont devenus évêques. St-Priscus, évêque de Lyon, est dans son épitaphe [2] qualifié *domesticus*, et il est évident que, s'il eût occupé d'autres fonctions laïques plus importantes avant de devenir évêque, son biographe ne les eût point passées sous silence. De même, l'évêque de Tours, Baudinus, avait précédemment rempli la charge de domesticus [3]. Un autre domesticus, Gundulfus, obtint même la dignité de duc [4] : ce qui prouve la haute situation du domesticus, car le comte, lui aussi, est toujours nommé après le duc, premier fonctionnaire laïque après le maire du palais.

D'autre part, le domesticus est cité avant le référendaire, comme on peut le constater dans les diplômes de 693 et 697 [5]. Nous connaissons deux référendaires qui par la suite sont devenus domesticus : ce sont Baudinus,

[1] V. p. just. 41, 42 et 63.
[2] V. p. just. 3.
[3] V. p. just. 4.
[4] V. p. just. 5.
[5] V. p. just. 32 et 33.

le même qui fut évêque de Tours [1] et Charigisil, référendaire puis domesticus de Clotaire Ier de Neustrie [2]. Ainsi placé entre le duc et le référendaire, le domesticus occupait, sans aucun doute, un rang équivalent à celui du comte.

Si, comme nous le démontrons au chapitre 3, le domesticus est l'administrateur du domaine royal, on s'explique facilement le rang élevé qu'occupait ce fonctionnaire et la place que les auteurs ou le protocole lui assignent selon les diverses périodes de l'histoire franque.

Pour les rois et les peuples germains, et de même pour le souverain mérovingien et ses sujets, l'administration n'est à proprement parler que la direction des affaires du roi, de sa maison, de sa fortune : les seuls fonctionnaires sont ceux qui vivent auprès du souverain, qui dirigent son palais et ses biens. Aussi, ne devons nous pas nous étonner de voir les domesticus cités avant les comtes, représentants du pouvoir politique, éloignés de la cour et par là même, n'ayant pas le caractère des fonctionnaires germaniques.

En 614, Clotaire II accorde aux grands, que les comtes seront désormais choisis parmi les puissants de chaque comté : dès lors, les domesticus sont placés après les administrateurs publics ; ceux-ci occuperont même la charge de domesticus [3].

Plus tard, la puissance des premiers Carolingiens tiendra tête aux empiétements des comtes et ceux-ci

[1] Greg. Tur. X 31 (Sc. rer. mer I 447) Sextus decimus, Baudinus ex referendario Chlotharii regis ordinatur episcopus.

[2] V. p. just. 12.

[3] V. chap. 7.

seront mêlés aux domesticus [1], les charges des uns et des autres, étant également importantes aux yeux du souverain.

CHAPITRE III.

Les attributions du domesticus.

Le domesticus est un fonctionnaire : cela ressort à l'évidence de l'expression *ex domestico* dont se sert Grégoire de Tours, lorsqu'il s'occupe de Baudinus, de Gundulfus et de Leonardus [2]. En effet, nous rencontrons, en différents passages de cet auteur, des tournures semblables : *ex referendario* (par exemple, au sujet du même Baudinus [3]), *ex comite* [4], *ex vicario* [5]. Le référendaire, le comte et le vicaire sont, nul ne le conteste, des fonctionnaires d'un caractère bien déterminé. Si, comme certains historiens, tels que Eichhorn, Löbell, Roth, von Maurer et plus récemment Hermann [6], l'ont prétendu, le mot domesticus était un terme général pour désigner des fonctionnaires d'attributions différentes, ou même les antrustions, on rencontrerait vraisemblablement l'expression *de domestico*, *issu de l'entourage*, comme on

[1] V. p. just. 41, 42 et 63.

[2] V. p. j. 4, 5 et 6.

[3] Greg. T. X 31 et IX 33.

[4] Greg. T. VII 23.

[5] Greg. T. VII 23.

[6] Eichhorn, *ouv. c.*, I 78 et suiv. Löbell, *ouv. c.*, p. 185-6. Roth, *o. c.*, p. 147. Von Maurer, *o. c.*, p. 164 et suiv. Hermann *o. c.*, p. 108 et suiv.

rencontre *de genere senatorio* [1], *issu de famille sénatoriale.* L'emploi de la préposition *ex* dans le latin de Grégoire de Tours indique bien qu'il s'agit d'une charge spéciale, de fonctions particulières.

Examinons maintenant, ce que les textes nous apprennent de ces attributions. Les formules de Marculf [2] sont, sur ce point, tellement catégoriques, qu'aucun auteur n'a pu amoindrir la valeur de leur témoignage. Dans l'une (I, 39) le roi ordonne aux domesticus, d'affranchir, à l'occasion de la naissance d'un prince, trois jeunes gens, dans chacune des *villae* de leur ressort; dans l'autre (II, 52) le fonctionnaire qui, obéissant à cet ordre royal, remet au jeune esclave la lettre qui le rend libre, s'intitule *domesticus super villas regis illas.* Que sont donc ces *villae* royales dont parlent les deux formules ?

Ce sont des domaines royaux qui comprennent habituellement une grande ferme et ses dépendances. Une autre dénomination qui leur est souvent donnée le prouve surabondamment : le terme *domus*, déjà usité dans le même sens à la fin de l'empire, désigne un domaine rural. Or, ces deux mots : *domus* et *villa* sont employés concurremment pour désigner un même lieu [3]. Ainsi Grégoire de Tours appelle Marlenheim en Alsace tantôt *Marilegio villa* (IX, 38), tantôt *Mariligensis domus* (X, 18).

C'est à Raganricus, domesticus du roi Dagobert Ier, que ce roi adresse le diplôme [4] par lequel il abandonne

[1] V. p. just. 5.

[2] V. p. just. 35 et 36.

[3] V. SOHM, *o. c.*, p. 14 et SICKEL. Zùm Ursprùng des Mittelalterlichen Staates, p. 217, n. 1.

[4] V. p. just. 16.

à l'abbaye de St-Denis, la villa d'Ecouen, dans le pagus de Paris. C'est à son domesticus Odon que le roi Childéric II adresse le diplôme[1] par lequel il abandonne à St-Remacle, abbé de Stavelot-Malmedy, six mille mensés de forêt sur les domaines (*curtes*) d'Amblève, de Cherain et de Lierneux. De ces deux diplômes il ressort que les domesticus ont une autorité sur les biens domaniaux : Raganric a dans son district la villa royale d'Ecouen ; Odon trois fermes du pays de Liége.

Le même diplôme de Childéric II (667) précise mieux les attributions du domesticus : le roi ordonne à Odon, *cum forestariis (nostris) ipsa loca mensurare et designare per loca denominata*, c'est à dire de mesurer les terrains et d'y placer des bornes avec l'aide des forestiers, ses subordonnés. Un passage des *Gesta abbatum Fontanellensium* (de la fin du règne de Louis le Débonnaire)[2], commentant un diplôme du même genre (aujourd'hui perdu) de Clovis II, adressé au domesticus Teutgislus le qualifie *domesticus et custos saltuum villarumque regalium*. La préposition *et* indique clairement que l'auteur a voulu expliquer le terme domesticus et cela parce qu'à son époque, cette fonction avait disparu, comme nous le montrerons plus loin[3].

A ces textes si catégoriques vient se joindre le témoignage du *Vita S. Eligii* de la fin du 7e siècle[4]. Saint Eloi avait demandé, au roi Dagobert Ier, le domaine (villa) de Solignac qui est, *in rure Lemovicino*, sur la Loire et le roi s'était empressé de le lui accorder. Or,

[1] V. p. just. 28.
[2] V. p. just. 64.
[3] V. chap. 4.
[4] V. p. just. 80.

c'était justement l'époque où dans ce pagus, les produits du census publicus, c'est à dire de l'impôt royal, étaient réunis pour être envoyés au palais, *hac vellet domesticus simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctionem purgare, ut juxta ritum purisimus ac rutilus aulæ regis praesentaretur metallus.* Le domesticus assiste donc au travail du monétaire. Pourquoi ? Parce que, comme le dit Prou, [1] les ateliers monétaires des Mérovingiens se trouvaient non seulement dans les cités, mais aussi dans les *vici*, *villae*, *portus*, etc., et que tout ce qui se passait dans une villa était de la compétence du domesticus, dans le ressort duquel elle se trouvait.

Les domesticus avaient aussi à s'occuper des revenus publics et plus particulièrement de la garde des biens confisqués, car ceux-ci devenaient des propriétés royales. Grégoire de Tours et Frédégaire sont très instructifs sur ce point. Le premier nous parle à différentes reprises de Flavianus, domesticus de Childebert II : tout d'abord il remet à Sicharius les biens que lui a confisqués la reine Brunehaut [2]; plus tard il reçoit des cadeaux du vicaire Animodus, parce que celui-ci a pu échapper aux accusations portées contre lui devant le roi Childebert [3]. Dans la chronique de Frédégaire, [4], Domnolus, domesticus de Gontran de Bourgogne, présente au roi les trésors de Mummolus, que Gontran a fait mettre à mort. En 642, le roi Clovis II ayant à se plaindre du patrice Willibald, lui ordonne de venir à

[1] Monnaies mérovingiennes, p. LXVI et suiv.
[2] V. p. just. 7.
[3] V. p. just. 9.
[4] V. p. just. 20.

Autun pour se disculper. Willibald réunit des troupes ; le roi lui dépêche son domesticus Ermenric pour le dissuader de combattre. Willibald ajoute foi aux promesses d'Ermenric et se rend à Autun, en ayant grand soin d'honorer le domesticus, à qui il remet de magnifiques présents. Pourquoi Animodus et Willibald sont-ils tous deux empressés auprès des domesticus Flavian et Ermenric, si ce n'est pour se concilier leurs bonnes grâces et ainsi compenser le préjudice que ces derniers éprouveront, si les deux accusés évitent la confiscation de leurs biens.

Dans deux passages de Grégoire de Tours, on a cru trouver une objection à cette théorie, du domesticus administrateur des domaines royaux. Au livre IX, chapitre 36[1], Childebert II est sollicité par les habitants de Soissons et de Meaux, de leur donner un de ses fils comme roi. Tout joyeux, ce prince leur envoie son aîné Théodebert *cum comitibus, domesticis, majoribus atque nutriciis vel omnibus qui ad exercendum servicium regale erant necessarii.* En 591,[2] Childelbert II demande à Gontran de Bourgogne d'assister au baptême de son fils à Paris. (*Fuerunt ad hoc placitum multi de regno ejus tam domestici quam comites ad praeparanda regalis expensae necessaria). Exercere servitium regale* et *praeparare regalis expensae necessaria*, ont dit certains auteurs, cela ne peut s'appliquer qu'à des fonctionnaires qui s'éjournent habituellement au palais. Malheureusement, le contexte les contredit formellement ; à Paris, ces domesticus viennent *ad placitum*, ils n'habitent donc pas la cour; avec le tout jeune Théodobert, le roi Chil-

[1] V. p. just. 8.
[2] V. p. just. 11.

debert a grand soin d'envoyer pour les charges du nouveau royaume des dignitaires tout dévoués à son fils et surtout à lui-même. Au baptême du fils de ce même roi, les domesticus figurent aussi auprès des comtes et pour une excellente raison : si, comme il est de coutume à l'époque mérovingienne et même à l'époque carolingienne, les comtes ont apportés les cadeaux de leur pagus à l'occasion de la naissance d'un prince, de même les domesticus ont apporté les présents de leurs *villae* et tout ce qui était nécessaire à l'entretien de la foule qui devait festoyer aux frais du roi.

On a souvent objecté aussi que certains domesticus accompagnèrent leurs souverains au combat et y périrent même, preuve qu'ils portaient les armes, comme Valdebertus sous Clotaire II et Fredulfus sous Sigebert II [1]. Ce fait ne prouve rien contre notre théorie, car à cette époque, tous les fonctionnaires, quelle que fût leur charge, devaient être aptes à porter les armes. La puissance du roi résulte des combats et celui-là n'est pas un homme qui n'est pas en état de combattre : aussi ne sera-t-il jamais honoré de la confiance de son souverain. Il est évident que dans une guerre, le roi faisait appel à tous ses sujets; tout d'abord à ceux qu'il avait admis aux hautes charges de son royaume, y compris les fonctionnaires de ses domaines privés, qui, à cette époque, sont pour le roi le signe de la puissance. Plus le roi a de trésors, plus il a de pouvoir : chaque fois que Clovis s'empare d'un royaume, son premier soin est de tuer le roi détrôné dans le but avéré de s'emparer de sa fortune.

[1] V. p. just. 21 et 23.

CHAPITRE IV.

Le Domesticus est un fonctionnaire Mérovingien.

La charge de domesticus n'a existé que sous la première dynastie franque. Presque tous les textes qui mentionnent un personnage de ce nom, sont relatifs à la période mérovingienne, et les rares diplômes des premiers Carolingiens qui citent les domesticus, démontrent que ceux-ci étaient peu nombreux, si même il en existait encore.

L'un des derniers domesticus dont le nom soit connu est Dodon, le meurtrier de saint Lambert. Le *Vita Lamberti*, écrit vers 760, à peine un demi siècle après l'événement, le nomme *domesticus principis Pippini* [1], et avec assez de vraisemblance, car l'assassinat du saint évêque est commis aux environs de Liége, où la famille carolingienne possède ses domaines patrimoniaux.

A partir du gouvernement de Charles Martel, plus aucun nom de domesticus ne nous est connu : le terme seul apparaît encore, et rarement en somme; car, lorsqu'on songe à la multitude des diplômes que nous possédons des derniers maires et des premiers Carolingiens, et aux nombreux écrits qui rapportent les événements du 8e siécle, les documents où le mot domesticus se rencontre, constituent une infime minorité.

A quelle catégorie appartiennent ces diplômes qui tous mentionnent les domesticus parmi les personnages de l'adresse ? Ce sont des diplômes d'immunité ecclésiastique et l'existence de la formule impériale 29 [2] con-

[1] V. p. just. 48.
[2] V. p. just. 68.

firme le fait. L'explication en est simple, et il paraît évident, que lorsqu'après les guerres et les spoliations du règne de Charles Martel, les abbayes s'empressèrent de faire confirmer leurs anciennes possessions, les chanceliers de Pepin le Bref, comme ceux de Charlemagne, recopièrent les formules des anciens actes de donation.

Le dernier acte où le domesticus est nommé, est le capitulaire de 806 [1], dans lequel Charlemagne s'adresse à ses missi. Dans ce document, les domesticus apparaissent déjà comme des possesseurs de fiefs, indépendants du souverain.

Dans les auteurs du 9e siècle, nous rencontrons trois passages, où il est parlé de domesticus, et dans aucun de ces trois textes, il ne peut être question de fonctionnaires du genre des domesticus mérovingiens. Dans une lettre d'Odilon, moine de Soissons, à Ingranne, doyen de l'église St-Médard à Soissons, en date du 14 juillet 828 [2], au sujet des saints martyrs Tiburce, Marcellin et Pierre, on lit : *Dum vero diutius (Deus dona)* [3] *in palatio moraretur, cum Einardo abbate, palatii regalis scilicet domestico, familiaritatem illius prae ceteris palatinis promeruit, et omnem humanitatis exhibitionem ab eodem abbate sine ullae improperatione successit.* Or, jamais Eginhard n'a rempli une charge semblable à celle du domesticus : le texte prouve que *domesticus* est ici synonyme de *palatinus*.

[1] V. p. just. 60.

[2] Mabillon et d'Achery. Acta Sanctorum. Saec. IV 1 — tome V 393, 1735 fo.

[3] Doyen d'Aix-la-Chapelle.

Dans ses Annales de Reims, Hincmar emploie à deux reprises le mot domesticus. En 863 : *Hoc audito, Lotharius illuc pergit, et mediantibus inter eos domesticis et amicis illorum placitum, quo simul redeant et de ipso regno apud se tractent* [1]. *Domestici (serviteurs)* est sans nul doute opposé à *amici (partisans)*. En 866 : *Carolus per Egilonem, Senensem archiepiscopum et Hlotharius per Adonem, Viennensem archiepiscopum, ac per Waltharium suum a secretis domesticum, papae Nicolao quae sibi visa sunt secretius mandant* [2]. Le *domesticus a secretis* ne peut être qu'un confident, une sorte de secrétaire intime et non pas un fonctionnaire pourvu d'une charge du royaume. Il s'agit peut être de l'apocrisiaire ou archichapelain, qui, d'après Hincmar lui-même, portait auparavant ce titre de *a secretis* [3].

De ce précède, il résulte qu'à partir du 8e siècle, nous ne rencontrons plus que de rares mentions des domesticus et que vers l'an 800, ils disparaissent tout à fait. Le domesticus est donc bien un fonctionnaire mérovingien ; son étoile pâlit déjà avant la fin de cette dynastie et il ne résistera guère à l'avènement des Carolingiens. Nous exposerons plus loin les motifs et les stades de cette décadence, ainsi que la création par Charlemagne, d'autres fonctionnaires, chargés des mêmes attributions [4].

[1] M. G. H. Scriptores II 459.

[2] M. G. H. Scriptores II 463.

[3] De ordine palatii. Ed. Prou, p. 43. — De même dans les Annales aux années 868 et 875 (M. G. H. Scriptores II 480 et 498) un camérier est qualifié domesticus, puis consiliarius a secretis.

[4] V. chap. 10 et 12.

CHAPITRE V.

Le pouvoir judiciaire du domesticus.

On sait que tous les personnages qui étaient dans la dépendance du souverain, étaient protégés par un triple wergeld et que cette faveur était fort recherchée. De même que les domaines royaux étaient soustraits à l'administration comtale, de même les habitants de ces domaines devaient échapper à la juridiction du comte et être justiciables du domesticus : ce dernier devait donc être revêtu des pouvoirs d'un juge.

Le titre 88 de la loi ripuaire [1], que Sohm, dans son édition critique, rapporte à l'année 741, dit en parlant du domesticus, de même que du comte : IN JUDICIO RESIDENS. Cette expression s'applique certainement au juge et non à l'assesseur, quoiqu'en disent Pernice, dans son article sur les comtes [2] et Hermann, dans l'appendice de son ouvrage [3].

Les formules senoniennes [4] nous donnent deux textes différents d'indiculus royal qui fournissent un argument en faveur du pouvoir judiciaire du domesticus. La formule 28 [5] est adressée aux abbés, domesticus, vicaires et centeniers; le roi ordonne à ces dignitaires de ne pas CONDEMPNARE le porteur de ce diplôme d'immunité.

[1] V. p. just. 57.

[2] Ersch et Grüber. Allgemeine Encyclopädie. Article Graf., 1re section, 78e vol. pag. 135 et suiv.

[3] Ouv. cité, p. 105.

[4] Zeuner place la rédaction de ces formules entre les années 768 et 775.

[5] V. p. just. 50.

Pernice [1] a voulu aussi amoindrir la valeur de ce témoignage, en affirmant que le verbe *condemnare* ne signifie pas prononcer une condamnation contre quelqu'un, mais bien élever une accusation suivie de jugement. Waitz [2] a fait justice de cette affirmation.

Dans la formule 36 [3], nous sommes en présence d'un indiculus de Charlemagne adressé aux ducs, comtes, domesticus, etc.; le souverain recommande à ces fonctionnaires de ne pas user *de judicaria potestate* pour entraver les affaires du détenteur de l'immunité.

Un diplôme [4] du même roi pour le monastère de St-Marcel à Châlons s. Saône, menace d'une amende de 600 sous, tout comte, domesticus, vicaire, *seu qualiscumque judiciaria potestate succinctus*, qui violenterait les moines ou les biens de cette abbaye. Il est de toute évidence que seul le juge est revêtu (*succinctus*) du pouvoir judiciaire et non pas ses assesseurs.

Il est fort regrettable que nous n'ayons pas d'autres actes où ce pouvoir apparaisse comme dans ce diplôme de 779; mais les formules sont suffisamment explicites pour permettre d'affirmer que le domesticus siégeait comme juge en un tribunal et ce tribunal devait nécessairement avoir juridiction sur les habitants des domaines royaux, soumis à ce domesticus.

---

[1] V. note 3. page 21.

[2] 3e édit. IIe vol. 2e partie, p. 46, note 1.

[3] V. p. just. 51.

[4] V. p. just. 55.

CHAPITRE VI.

Le ressort administratif du domesticus.

Sohm [1] prétend que le ressort du domesticus est identique à celui du comte et qu'il comprend comme celui de ce dernier, la *civitas* romaine devenue le *pagus* franc. Il est amené à cette affirmation par l'opposition qu'il voit entre le comte, représentant de l'administration publique et le domesticus, représentant de l'administration privée : il est influencé par ce qu'il constate chez les autres peuples germains, établis sur les ruines de l'empire d'Occident [2].

Un diplôme de Dagobert 1er (637) [3] adressé au duc Vandelbert et au domesticus Raganric, s'occupe de la donation à l'abbaye de St-Denis du domaine d'Ecouen, dans le pagus de Paris. Un autre diplôme, de Clovis II (640) [4], adressé au même duc Vandelbert et au comte (Ebrulf) parle de l'abandon de la terre de Crouy dans le pagus du Chamblois à la même abbaye de St-Denis. Sohm en conclut qu'alors que le duc Vandelbert a juridiction sur les comtés de Paris et du Chamblois, Raganric a pour district le comté de Paris seulement. Tout d'abord rien ne nous force à croire que l'activité de Vandelbert ne s'étend qu'à ces deux comtés et que Raganric n'a pas dans son ressort un autre comté que celui de Paris, compris ou non dans le district de Vandelbert. Ensuite rien ne nous oblige à admettre que

[1] Ouv. cité, p. 14. Son opinion a été reprise par Richter et Schröder en Allemagne et par Tardif en France.

[2] V. chap. 13.

[3] V. p. just. 16.

[4] V. Pard. n° 294, II, 63.

Raganric administre tous les domaines du comté de Paris. Nous sommes seulement certain que le domaine d'Ecouen, situé dans le pagus de Paris, est soumis à la juridiction de ce domesticus et cela ne nous apprend rien sur l'étendue de son ressort.

Le *Vita Arnulfi* [1] nous affirme qu'Arnoul administrait *sex provinciae quas ex tunc et nunc totidem agunt domestici.* " Il appert clairement de ce texte, dit Fahlbeck [2], que le domesticus est un fonctionnaire provincial et qu'il est à la tête d'un district; mais il n'en résulte nullement que ce district coïncide avec la civitas. L'auteur veut seulement dire qu'Arnulf possédait à lui seul un district administratif aussi grand que six autres, non qu'il avait sous ses ordres les domaines de six cités : *provincia* ne peut avoir ici d'autre signification que celle de *district.* „ Un autre auteur, honoré de l'approbation de Charlemagne, descendant d'Arnoul, Umno (mort en 850), reproduit ce passage du *Vita* et le commente ainsi : *Regebat namque duas Belgicas, in quibus sunt Treviris et Remis, cum sibi adjacentibus sexdecim urbibus; quatuor etiam Lugdumensium provincias, in quibus principales exstant urbes Lugdunum, Rotomagus, Turonis, Sennonum cum sibi urbibus subjectis numero viginti novem* [3]. Cet auteur avait compris provincia dans le sens romain et ainsi, il avait attribué à Arnoul un territoire plus grand que l'Austrasie entière : Clotaire II n'en possédait pas tant.

Pour identifier au pagus le ressort du domesticus, Sohm s'autorise aussi du fait que souvent les fonctions

[1] V. p. just. 17.

[2] Ouv. cité, p. 319.

[3] AA. S. S. juillet 4e vol. p. 441.

de comte et de domesticus sont réunies dans la même personne [1]. Ces deux dignités, en effet, ont parfois été accordées à un seul homme, comme nous le montrerons au chapitre 7, mais seulement à une époque déterminée, et dans des circonstances particulières : ce qui ne permet pas de conclure, d'une manière générale, à l'identité des ressorts des deux fonctionnaires, mais laisse la question toute entière à résoudre, pour la période où les mêmes circonstances ne se sont pas présentées.

Enfin Sohm utilise la formule de Marculf [2], adressée à un comte. Fahlbeck le contredit en ces termes, [3] : " Il y est dit dans l'introduction : *Ille rex Francorum viro inlustro illo comiti*, et plus loin : *jubemus ut per omnes villas, quae in vestra vel in cuncto regno nostro aliorum domesticorum sunt actionibus.* Actio signifierait le district administratif, et de même que le comte, lequel est dans ce cas domesticus, est en possession d'un district permanent, il suivrait de ce texte que le domesticus en aurait eu aussi un, et que l'étendue de celui-ci correspondait avec la civitas. Il nous est impossible de nous rallier à cette déduction. Il peut d'abord être mis en question que le terme d'*actio* signifie district, le sens ordinaire [4] de ce mot étant : *exercice d'un emploi, administration.* Mais si même l'on admet qu'actio possède dans le cas en question cette signification extraordinaire de district, il n'est pas prouvé par là, que le

[1] V. chapitre 7.

[2] I 39. V. p. just. 35.

[3] Ouvr. cité, pages 318 et 319.

[4] Actio ne se trouve nulle part ailleurs dans le sens de district. Voir Waitz, ouv. cité, 3e édit., II 2 p. 120 n. 1 (2e édit. II p. 440 note 1) qui considère cependant que le passage en question appuie une signification pareille.

district des domestici fût en général de la même étendue que le district administratif de ce domesticus, qui est à la même fois le comte, ni que le district précité fut fixe : l'unique déduction que, dans l'admission précitée, l'on puisse tirer de ce texte, c'est que les domestici ont chacun un district territorial[1]. „

Outre que les arguments de Sohm sont inopérants à prouver sa thèse, nous pouvons encore apporter celui qui suit en faveur de l'opinion contraire. C'est une preuve décisive que nous fournit Fahlbeck, [2] : « Le plus ancien et à proprement parler l'unique fonctionnaire franc, [3] le comte (comes) est toujours désigné comme *comes loci, pagi, civitatis.* Il n'est jamais nommé comes tout court et le titre est constamment suivi de l'indication de la province : *comes Turonensis, Aurelianensis,* etc. Cette désignation ne manque jamais chez Grégoire de Tours, sauf quand il est question de plusieurs comtes, ce qui se comprend sans peine (Hist. eccl. VI 19, IX 36, X 28, etc); il en est de même chez Frédégaire. La raison en est évidente: le comte est un fonctionnaire provincial, son district est fixe et coïncide avec la civitas. Si tant est que le domesticus eût été aussi un fonctionnaire provincial avec un district fixe, et que ce district eût coïncidé avec la civitas, nous aurions eu de même un *domesticus pagi, loci, civitatis* : cela ne peut faire l'objet du moindre doute. Or cette dénomination

[1] Nous respectons intégralement la traduction de Fahlbeck.

[2] Ouv. cité, p. 321. Voyez la note précédente.

[3] Nous n'adoptons nullement cette affirmation : le comte ainsi que le domesticus ont été introduits dans la hiérarchie franque par la conquête et étaient aussi nécessaires l'un que l'autre, dès le début.

ne se présente jamais ; on n'est à même de montrer dans aucun texte de *domesticus Turonensis*, etc. Cependant, comme ce fonctionnaire est en réalité un fonctionnaire provincial, la différence du mode de désignation entre le domesticus et le comes ne peut être attribuée qu'à la circonstance que le district du domesticus n'était pas fixe à l'instar de celui du comte, et que par conséquent ce district ne coïncidait pas avec la civitas. „.

Puisque le ressort du domesticus n'est pas le pagus, quel est-il ? Ce district nous est indiqué par les formules de Marculf [1]. Dans la première (I, 39) nous lisons : *per omnes villas nostras, qui in vestras vel in cuncto regno nostro aliorum domesticorum sunt accionibus* et dans la seconde (II, 52) : *ille domesticus illius regis super villas ipsius illas.* Le ressort d'un domesticus est donc formé de plusieurs domaines.

Nous sommes sur ce point en contradiction avec Fahlbeck. [2] Pour lui, les domaines soumis aux domesticus sont seulement les fermes où les rois avaient coutume de séjourner, tandis que les fermes de moindre importance, forêts, etc., étaient confiées aux comtes : c'était de ces biens que ce dernier tirait ses revenus et leur grandeur était évaluée d'après la mesure des dons au moyen desquels on essayait d'obtenir ces emplois. (Greg. Tours VIII 18, IV 42). Von Sybel [3] a fait justice de cette opinion en faisant remarquer que la formule de nomination du comte [4] ne mentionne pas, comme un

[1] V. p. just. 35 et 36.
[2] Ouv. cité, p. 322.
[3] Ouv. cité, p. 414.
[4] Marc I 8. M. G. H. Formulae p. 47.

devoir de sa charge, l'administration des biens royaux. L'objection de Fahlbeck,[1] à savoir que cette formule de nomination ne mentionnait pas plus les fonctions militaires du comte, quoique ces fonctions fussent fort importantes, n'a aucune valeur, et précisément à cause de cette importance même : les rois mérovingiens ne croyaient pas devoir rappeler à leurs sujets et surtout à leurs officiers qu'ils leur devaient le service militaire : sujet, c'est à dire homme libre et guerrier, mieux encore fonctionnaire et guerrier sont des concepts inséparables dans l'idée mérovingienne. Il n'en est pas de même de l'administration des biens royaux, dont la mention eût sans aucun doute été faite. Enfin, Brunner[2] observe avec raison que les biens formant sous les Carolingiens le fief du comte, et sous les Mérovingiens sa dotation, ne faisaient partie du domaine royal qu'à titre de nue-propriétés; et que, dès lors, le roi ne les faisait nullement administrer en son nom.

Quelle était donc l'étendue du district soumis au domesticus? Nous ne pouvons songer à le déterminer, étant donné son caractère de variabilité. Grégoire de Tours[3] nous dit : *Villis vero, quas ei (Godini) rex a (in) fisco in territurio Sessionico indulserat, abstulit et basilice contulit beati Medardi.* Dans ce cas, le fiscus royal, ressort du domesticus, semble inférieur ou tout au plus égal à la cité de Soissons.

Le rapprochement des chapitres IX, 19, X, 5 et X 15[4] du même auteur, dans lesquels il est question du domes-

[1] Ouv. cité p. 323.
[2] Ouv. cité p. 117 et suiv.
[3] V. 3. — M. G. H. Scr. rer. merov. I 576.
[4] V. p. just. 7, 9 et 10.

ticus Flavianus, attribue à ce domesticus des fonctions dans les comtés de Tours et de Poitiers.

Enfin, le *Vita Arnulfi* [1] nous apprend que le ressort d'Arnoul était aussi grand que celui de six de ses prédécesseurs ou de ses successeurs. La conclusion est évidente : le ressort administratif du domesticus est variable.

Il n'y a là rien d'étonnant et même il pouvait difficilement en être autrement : le domaine royal était lui aussi essentiellement variable, soumis comme il l'était à de grandes diminutions, par suite des donations royales et à de grandes augmentations, par suite des confiscations.

CHAPITRE VII.

Le domesticus et le comte.

Dans le chapitre précédent, nous avons dit que les fonctions de domesticus furent souvent confiées au comte. Cette union intime des deux fonctionnaires provinciaux s'explique aisément. Au début du royaume franc, les deux administrations sont complètement distinctes : c'est l'héritage de Rome, accru des idées germaniques. Le roi est tout dans son royaume, l'administration politique est secondaire aux yeux des Mérovingiens; ce qui attire les Barbares dans l'Empire, c'est la richesse. Clovis conquiert les Gaules pour accroître sa puissance, c'est à dire sa fortune. Il devient tout puissant par ses immenses trésors : les soucis politiques ne

[1] V. p. just. 17.

le préoccupent guère. Il meurt; ses contemporains n'ont pas l'idée de l'unité territoriale du royaume : ses fils partagent le territoire comme les richesses, et engagent de longues luttes pour accroître leurs trésors, au détriment les uns des autres. Quelle est la règle qui préside aux partages ? Est-ce le souci de réunir sous une même autorité des populations de même race ou de mêmes besoins ? Nullement; on cherche à faire un égal partage des revenus publics et des terres du fisc. A cette époque le domesticat n'est jamais adjoint au comitat : la première charge est plus importante que la seconde.

Mais en 614, les grands obtiennent de Clotaire II, que les comtes seront choisis parmi les puissants de chaque cité : l'influence romaine commence à grandir et la vie politique va reprendre dans toute la Gaule. Les comtes deviennent des petits souverains : la féodalité est en germe dans tout ce système. Leur pouvoir s'est fortifié au cours des récentes luttes de Frédégonde et de Brunehaut; il va s'accroître en ce siècle, par la lutte de l'Austrasie et de la Neustrie. Il faudra l'immense puissance des Carolingiens et surtout de Charlemagne, pour enrayer quelque temps ce rapide accroissement du pouvoir comtal.

Les faibles rois mérovingiens et surtout leurs tout-puissants maires du palais ont tout intérêt à se concilier la faveur de ces comtes, devenus des petits seigneurs locaux : ils leur accordent de plus grandes dotations, et cela, au détriment de leur propre domaine; ils leur confient vraisemblablement les Villae de leur pagus. Les comtes sont très honorés, car ils deviennent ainsi de véritables officiers du palais, c'est à dire des fonctionnaires royaux comme le comprenaient leurs ancêtres :

pour ceux-ci, en effet, il n'y avait de royal que ce qui touchait au souverain, dans sa personne ou dans sa fortune; et le prestige des premiers Mérovingiens était loin d'être effacé.

Nous avons de nombreux exemples de la dualité de charges chez les comtes. Les diplômes de 722 et 723 au sujet de l'île d'Honau, sur le Rhin [1], semblent montrer Ebrohard à la fois domesticus et comte. Alors que le diplôme de Dagobert Ier (637) [2] au sujet du domaine d'Ecouen est adressé au duc Vandelbert et au domesticus Raganric, celui de Clovis II (640) [3] au sujet de Crouy est adressé au même duc et au comte Ebrulf : ce dernier semble bien remplir la charge de domesticus. De même, le comte Adelbert est l'administrateur du domaine d'Hiltesheim que Thierry III (683) [4] donne à l'abbé Erard et au moine Radebert pour l'abbaye de Novienta. Le domesticus Dodon, dont nous avons parlé plus haut [5], est lui aussi qualifié de comte, dans les *Miracles de Saint-Denis* [6].

La formule de Marculf I, 39 [7] vient confirmer cette opinion. Elle est adressée à un comte et dit : *per omnes*

[1] V. p. just. 38 et Pardessus n° 543 et 544, II 352 et 355.

[2] V. p. just. 16.

[3] Pard. n° 294, II 63.

[4] Pard. n° 402, II 195.

[5] Voyez page 18.

[6] Sub Carolo Francorum principe et majore domus (ut tunc moris erat), quidam nomine Godobaldus, ortus provincia Asbaniense, villa quæ dicitur Arbrido, cum in necem beatissimi visi Lantberti episcopi cuidam comiti, Dodoni nomine, se consortem et conscium prebuisset, Deo pœnam exigente, claudus effectus est. (A. A. S. S. oct. IV, 932).

[7] V. p. just. 35.

villas quae in vestras vel in cuncto regno aliorum domesticorum sunt accionibus. Ce comte est donc bien, comme tous les autres domesticus, à la tête d'un certain nombre de biens royaux : il y remplit les fonctions de domesticus. De même, dans l'un des manuscrits des formules de Marculf [1] les mots *illo comitae* de l'adresse sont remplacés par les mots *illo majorem domus*. Le maire avait sans nul doute des esclaves à diriger dans le palais lui même : il est donc naturel que le roi l'informe aussi d'avoir à affranchir trois d'entre eux. Dahn [2] n'est pas de cet avis : pour lui, le comte ou le maire ne sont que des intermédiaires entre le roi et les domesticus. Il s'appuie sur la fin de la même formule, où on lit *relaxare faciatis* et non *relaxetis*. Il oublie que le ressort du domesticus ou du comte qui le remplace peut comprendre plusieurs domaines (la formule le dit très clairement) et que dès lors, le domesticus doit *faire délivrer* trois esclaves dans chacun d'eux par l'administrateur de chaque *villa (villicus)*. Celui-ci choisit les jeunes gens et les envoie au domesticus qui leur remet la lettre d'affranchissement [3].

Nous voyons donc les comtes, tout comme les domesticus, chargés d'une part de l'administration d'un certain nombre de domaines, que les rois abandonnent à des abbayes et d'autre part, de la libération d'esclaves pour célébrer une naissance princière. Nous devons en conclure que les comtes se sont emparés des attributions des domesticus, comme nous le disions au début de ce chapitre.

[1] Manuscrit A 3.
[2] Ouv. cité VIII• partie. p. 182.
[3] Formule II 52. — *V.* p. just. 86.

CHAPITRE VIII.

Le domesticus et le duc.

Alors que Sohm identifiait les ressorts territoriaux du domesticus et du comte, Waitz [1] et Brunner [2] ont vu un rapport entre la circonscription administrative du domesticus et celle du duc Ainsi, ils se basent sur ce fait que Dagobert Ier, en 637 [3] informe le duc Vandelbert et le domesticus Raganric de la donation d'Ecouen à l'abbaye St-Denis. Mais d'autre part, le même duc Vandelbert est cité, dans un diplôme de Clovis II (640) [4], auprès d'un comte Ebroulf qui remplit les fonctions de domesticus [5] : voilà donc deux domesticus dans le duché de Vandelbert.

En 667, Childeric II [6] informe le duc Gunduin et le domesticus Odon des donations qu'il fait aux abbayes de Stavelot et de Malmedy. Mais du fait que le même duc signe l'acte en qualité de témoin, il résulte que le roi le lui adresse simplement pour lui faire connaître la prise en considération de sa requête en faveur des abbayes.

Le diplôme de 722 [7] ne prouve pas plus pour cette opinion, car le duc Luitfrid et le domesticus Ebrohard, sont deux frères qui abandonnent à l'abbaye d'Honau, des biens de leur patrimoine : nous ne pouvons rien en

[1] Ouv. cité, 3e édit, II., 2e p., p. 48, note 7.
[2] Ouv. cité, p. 117 et suiv.
[3] V. p. just. 16.
[4] Pard. n° 294 II 63.
[5] Voyez page 31.
[6] V. p. just. 28.
[7] V. p. just. 37.

conclure pour les pays à eux confiés, et encore moins pour la similitude de leurs ressorts.

Les ducs et les domesticus se trouvent encore unis dans différents textes des vies de saints mérovingiens. Au chapitre 17 du *Vita S Eligii*[1], le roi Dagobert se plaint de ce que les ducs et les domesticus accaparent ses *villae*. Dans le *Vita Desiderii*, évêque de Cahors[2], dans le *Vita Salvii*, évêque d'Angoulême[3], ces dignitaires apparaissent les uns près des autres. Mais ces témoignages, qui datent tous de la fin du 7e siècle, ne peuvent prévaloir contre les affirmations des documents officiels; d'autant plus que les termes romains, byzantins et germains sont mêlés au caprice des auteurs[4] ou plutôt de leur ignorance et que ces documents ne prouvent rien pour l'étendue des ressorts.

Rien n'appert de plus des passages de Frédegaire et d'Aimoin[5] rapprochés du chapitre VII 40 de Grégoire de Tours[6]. Si pour les premiers, les trésors de Mummolus sont présentés au roi par le domesticus Domnolus et le camérier Wandalmarus, tandis que Grégoire charge le duc Leudeghisl de ces richesses, cela provient probablement de ce que le roi Gontran avait chargé le duc Leudeghisl du châtiment de Mummolus et les deux fonctionnaires financiers, de l'administration des richesses du révolté.

[1] V. p. just. 31.

[2] V. p. just. 58.

[3] V. p. just. 59.

[4] V. le terme Satrapas dans le Vita Salvii (p. just. 59).

[5] V. p. just. 20.

[6] Igitur Leudeghislus dux cum thesauris omnibus quos superius nominavit, ad regem venit.

Pour ce qui est du *Vita Arnulfi* [1], le terme *provincia* n'a pas le sens romain de groupe de cités : ce que nous avons montré plus haut [2]. Si même on pouvait admettre cette étendue pour le ressort du duc (ce dont nous doutons), il ne peut absolument pas en être question pour le district du domesticus.

Le dernier argument de Brunner, à savoir que dans le Saint-Empire germanique du moyen âge, il y a auprès de chaque duc national un comte palatin, néglige les conditions dans lesquels ce fait se présente. A cette époque, le pouvoir du souverain n'est guère plus grand que celui des ducs et surtout, ceux-ci ne sont point ses représentants : l'empereur place donc auprès d'eux un officier chargé de ses intérêts; c'est le même phénomène que nous constaterons chez les Lombards et les Anglo-Saxons [3].

Enfin, n'oublions pas que les ducs ne sont pas des fonctionnaires permanents : leur charge est extraordinaire; créé dans des circonstances particulières, le duc a juridiction sur le territoire nécessaire à l'accomplissement de sa mission et l'étendue de ce territoire est variable (seul point de similitude avec le district du domesticus). Le ressort du domesticus n'est donc pas celui du duc, pas plus qu'il n'est celui du comte.

[1] V. p. just. 17.
[2] Voyez page 24.
[3] Voyez chapitre 18.

CHAPITRE IX.

LE DOMESTICUS A LA COUR.

Les domesticus sont cités nombre de fois, comme faisant partie de l'entourage royal, et quelques auteurs ont conclu de ce fait, que certains domesticus séjournaient habituellement à la cour. Nous rencontrons les domesticus au plaid royal dans un diplôme de Sigebert II (648) [1] : le roi les consulte au sujet d'une donation à faire aux abbayes de Stavelot et Malmedy. Ce diplôme est rappelé dans celui de Childéric II (667) [2] en faveur des mêmes abbayes et dans le *Vita Remacli* de Notger [3]. Grégoire de Tours nous affirme la présence, au baptême d'un fils de Childebert II, d'un grand nombre de domesticus et de comtes [4].

Les domesticus siégeaient aussi au tribunal du palais en qualité d'assesseurs. Les diplômes de Clovis III, de 693 [5] et de Childebert III, de 697 [6], en citent, l'un quatre, l'autre trois *qui ad causas audiendas vel recta judicia termenanda resident* [7]. La formule I, 25 de Marculf [8] est plus explicite encore : *Cum nos ibi in palatio nostro ad universorum causas recto juditio terminandas cum domnis et patribus nostris episcopis vel cum pluris et obtimatibus*

[1] V. p. just. 19.
[2] V. p. just. 28.
[3] V. p. just. 19.
[4] V. p. just. 11.
[5] V. p. just. 32.
[6] V. p. just. 33.
[7] Qui ad causas audiendum vel recto judício terminendum resident.
[8] V. p. just. 34.

nostris, illis episcopis,..... illis domesticis..... vel reliquis quam plures nostris fidelibus resederemus. On ne doit pas déduire de cette formule que les domesticus assistaient régulièrement le tribunal royal, car ils ne sont nullement mentionnés dans les diplômes de 658, 659 et 663 édités par Pardessus et Pertz [1]. D'autre part, des comtes qui figurent dans les actes de 693 et 697, rappelés au début de ce paragraphe, ne sont point cités dans la formule de Marculf.

De ce que les domesticus apparaissent au plaid et au tribunal royal, nous ne pouvons conclure que certains d'entre eux résidaient à la cour, car nous devrions faire de même pour tous les fonctionnaires francs, même les évêques, puisque tous les grands laïcs ou ecclésiastiques s'y rencontrent très souvent. N'oublions pas non plus que le devoir des grands dignitaires était d'assister leur souverain au conseil, comme ils l'accompagnaient au combat. Parfois aussi, certains domesticus se trouvent à la cour, lorsqu'ils ont obtenu leur titre, sans avoir encore de district à administrer; c'est le cas lorsqu'un roi envoie son fils gouverner un autre royaume [2]. D'ailleurs, les domesticus pouvaient se trouver au palais, appelés pour la conclusion d'une affaire, ou pour tout autre motif. Les comtes sont souvent signalés comme séjournant à la cour, et aucun auteur n'a cru devoir, en raison de ce fait, voir en eux une catégorie spéciale de comtes [3] ni en faire des comtes supérieurs aux chefs des pagi.

[1] Pardessus nos 332, 334, 349 II, 108, 111, 131. Pertz nos 35, 37, 41, pages 32, 34, 38.

[2] V. p. just. 8.

[3] Il n'est nullement question du comes palatii, dont le rôle est parfaitement connu.

Brunner [1] se base sur l'adresse (*illo comitae*) de la formule de Marculf I, 39 [2] pour prétendre que ce document était adressé à un domesticus supérieur. Outre que nous avons démontré, au chapitre 7, que les comtes ont souvent rempli en même temps les fonctions de domesticus, nous rappellerons la formule II, 52 [3] où il est dit : *Dum generaliter ad omnes domesticos regis ordinatio processit* : l'ordre royal n'est donc pas adressé par le roi aux domesticus supérieurs et par ceux-ci aux domesticus des *villae*, mais il est envoyé directement par le roi à tous les domesticus.

Waitz [4] pense que, de même que les ducs étaient des fonctionnaires supérieurs aux comtes, certains domesticus de rang supérieur devaient commander à ceux qui étaient dispersés dans les provinces. Nous avons dit, au chapitre 8, qu'il n'existait aucun rapport entre les ducs et les domesticus quels qu'ils fussent, et nous ajouterons que le duc, fonctionnaire extraordinaire, ne se substitue nullement au comte, ce que Waitz lui-même a mis en lumière [5]. Donc il n'y a pas de comparaison possible, ni en matière de compétence, ni sur l'étendue des ressorts.

Le *Vita Arnulfi* [6] a également servi à appuyer la théorie des domesticus supérieurs; seulement, le texte affirme que saint Arnoul de Metz a seul le gouvernement des districts habituellement confiés à six domesticus, c'est-à-dire qu'il les remplace et non pas qu'il les surveille :

[1] Ouv. cité, p. 118 et suiv.
[2] V. p. just. 35.
[3] V. p. just. 36.
[4] Ouv. cité, 3e édit. II 2, page 93.
[5] Ouv. cité, 3e édit. II 2, page 52.
[6] V. p. just. 17.

il n'y a là nulle trace de supériorité, si ce n'est au point de vue de l'influence.

En terminant ce chapitre, nous devons parler des domesticus des reines. Fustel de Coulanges [1] conclut du chapitre IX, 19 de Grégoire de Tours [2] que les reines avaient elles aussi des domesticus. Il aurait pu de même s'autoriser du chapitre VII, 15 du même auteur [3] où l'on parle du domesticus Leonardus. Celui-ci est en effet au service de Frédegonde comme Flavianus est au service de Brunehaut: mais celles-ci gouvernent pendant la minorité de leurs fils, Clotaire II de Neustrie et Childebert II d'Austrasie. Si Gunduarius ([4]), que Fortunat chante en ces termes :

Reginae egregiae patrimonia celsa gubernans
quae tibi commisit sensit ubique fidem

peut être considéré comme domesticus, il doit avoir en mains l'administration du douaire que les rois avaient coutume de constituer à leurs filles lors du mariage de celles-ci. Il n'y a, en tout cas, aucune raison d'établir une distinction entre le domesticus des rois et celui des reines : c'est le même fonctionnaire, chargé des mêmes attributions.

[1] Ouv. cité, p. 158 note 3.

[2] V. p. just. 7.

[3] V. p. just. 8.

[4] Carmina VII 17. M. G. H. Auct. antiq IV 172. Nous ne connaissons ce Gunduarius que par ce seul passage de Fortunat et nous ne savons pas de quelle reine il est question.

CHAPITRE X.

Le domesticus et le maire du palais.

Nous venons de prouver qu'il n'existait pas de domesticus d'un rang supérieur, ni de domesticus à demeure fixe à la cour ; nous devons cependant faire connaître de quel haut personnage relevaient ces fonctionnaires.

Dans les premiers temps de la période mérovingienne, le domesticus est le subordonné direct du roi ; la Gaule est le plus souvent partagée entre trois ou quatre royaumes, et lorsqu'un seul roi est souverain de tout le pays, comme Clovis Ier et son fils Clotaire Ier, son prestige est assez grand pour s'imposer à tous les sujets. De même, lorsque le roi est devenu faible, le maire du palais, qui se substitue à lui, saura bien tenir en son pouvoir les domesticus, comme il y tient les comtes. Car nous ne devons pas oublier que ces derniers, eux aussi, ont toujours été en rapports directs avec le souverain, les ducs n'ayant été choisis que pour des missions spéciales, dans des circonstances exceptionnelles, et n'ayant pas un pouvoir supérieur à celui des comtes.

Mais un phénomène remarquable nous arrête : c'est que le maire du palais, parvenu à supplanter la dynastie mérovingienne, paraît être un fonctionnaire identique aux domesticus, c'est-à-dire un administrateur du domaine privé et non pas un personnage politique. Ce fait, qui semblerait étrange dans l'organisation romaine ou médiévale, est conforme aux idées germaniques. Les comtes ont pu, de bonne heure, grâce à l'influence grandissante des idées romaines, imposer au roi d'être choisis dans leurs propres comtés ; le palais est néan-

moins demeuré la cour germanique où tous les fonctionnaires sont des officiers palatins et non des administrateurs publics.

Dans le *Vita S. Arnulfi*,[1] nous voyons que saint Arnoul, alors qu'il était déjà évêque de Metz, occupait *domesticatus sollicitudinem et primatum palacii* et qu'auparavant il était *consiliarius regis*; donc il gouverna le palais sous Théodebert II (mort en 613), sous Clotaire II (mort en 630) et pendant la minorité de Dagobert Ier. Nous savons déjà que sous Théodobert, il dirigeait en qualité de domesticus les ressorts ordinaires de six de ces dignitaires et nous avons ainsi une idée de la grande puissance de l'ancêtre des Carolingiens. Paul Diacre, qui écrit vers 780, l'appelle, dans sa chronique des évêques de Metz,[2] *palatii moderator*. Le *Vita Chlodulfi*[3] le nomme *palatii rector* et *majordomus*. Umno, dont il a été question plus haut[4], l'appelle aussi *major domus*. Sans doute ces témoins sont suspects, les deux premiers comme Messins, le troisième comme protégé de Charlemagne; néanmoins il n'est pas douteux, et tous les auteurs sont d'accord sur ce point, que saint Arnoul fut maire du palais. Sa vie elle-même[5] ajoute : *diversis in palatio honoribus et ministerio primus floruit.*

De même, Conda paraît avoir été maire du palais de Théodebert Ier, puisque, comme le dit Fortunat[6] :

[1] V. p. just. 18.
[2] M. G. H. Scriptores II, 264.
[3] Aa. Ss. Juin, 2e vol., p. 127.
[4] V. chap. 6, page 24.
[5] Chap. 5. M. G. H. Scr. rer. merov. II, 433.
[6] V. p. just. 18.

Crevisti subito, crevit et aula simul
florebant pariter veneranda palacia tecum
. . . . . .
Theudebaldi etiam cum parva infantia vixit
hujus in auxilium maxima cura fuit
. . . . . .
ipse gubernabas, veluti si tutor adesses.

Conda gouverne donc pendant la minorité du roi d'Austrasie, Théodebald (547-555). Ne se croirait-on pas en face de Pépin ou d'Ebroïn, véritables tuteurs de leurs rois ?

N'y a-t-il pas aussi une parenté entre le maire et ces *regalis aulae domestici*, tels que Arnoul, Conda, Attila (dont Fortunat parle dans le *Vita Germani*) [1] et Servilio, dont le même Fortunat chante [2] :

ipse palatinam rexit moderatius aulam
commissaeque domus crescere fecit opes.

Licinius, évêque d'Angers, mort en 605 et Didier, évêque de Cahors, mort en 654, semblent de même avoir occupé la mairie du palais [3].

Au commencement du 7e siècle, les fonctions du maire du palais sont donc fort semblables à celles du domesticus. Ce fait, qui parait en contradiction avec l'opinion que l'on a généralement du majordomat, s'explique très bien par l'étude de la mairie du palais à ses débuts.

[1] V. p. just. 14.
[2] Carm. IV 13. Epitaphium Servilionis presbyteri M. G. H. Auct. antiq. pars prior.
[3] V. p. just. 26 et 58.

Comme le dit Waitz, [1] le nom lui-même (*major domus*) renseigne sur sa mince origine : c'est d'abord un valet parmi les autres dans la maison, ainsi que l'indique à suffisance la loi salique [2] : *Si quis majorem, infestorem, scantionem, mariscalcum, stratorem, fabrum, ferrarium, aurificem, sive carpentarium, vinitorem vel porcarium, vel ministerialem furaverit. aut occiderit, vel vendiderit valentem solidos XXV, malb. theuca texara, MCCCC denarios, qui faciunt solidos..... culpabilis judicetur, excepto capitali et delatura.*

Un fonctionnaire du même genre se rencontre de bonne heure dans les cours des rois des différentes races germaniques, sans qu'on sache quelque chose de plus précis sur sa situation et sans qu'il parvienne, même de loin, à la position qu'il occupe plus tard chez les Francs. Chez les Burgondes, le peuple germain qui se rapproche le plus des Francs, tant au point de vue du pays où il est établi que de l'époque de son invasion et des relations constantes qu'il eut avec eux, nous rencontrons le maire, nommé dans la *prima constitutio* [3] : *Sciant itaque obtimates, consiliarii, domestici et majores domus nostrae, cancellarii etiam, Burgondiones quoque et Romani civitatum aut pagorum comites vel judices deputati, omnes etiam et militantes: nihil se de causis his, quae actae aut judicatae fuerint, accepturos aut a litigantibus promissionis vel præmii nomine quaesituros : nec partes ad compositiones, ut aliquid vel sic accipiant, a judice compellantur.* Bluhme [4], dans son édition de cette même loi,

[1] Ouv. cité, II, 2 p. 83 et suiv.

[2] Texte d'Herold, XI, 6. Pardessus. La loi salique, 1843, p. 282.

[3] Chap. 5. M. G. H. Legum. sectio I, t. II, p. 31.

[4] M. G. H. Leges III, p. 526 et 577.

identifie les maires et les domesticus. Ce texte, qui date de l'année 517, nous est parvenu par des documents mérovingiens : il a donc pu subir une altération destinée à le faire concorder avec les idées mérovingiennes.

Si même il n'en a pas subi, on peut dire que la situation était analogue chez les Francs. Au début du 6e siècle, le maire est donc le chef de la domesticité du palais et il se confond déjà avec le domesticus.

Grégoire de Tours nous renseigne sur la situation du maire au 6e siècle. Constatons tout d'abord qu'il ne cite pour cette longue période (jusqu'en 592) que trois noms de maire : preuve qu'ils ne jouaient pas un grand rôle. Waddo, [1] ancien comte de Saintes, est attaché par Chilpéric Ier à sa fille Rigonthe, qui se rend en Espagne pour épouser le roi wisigoth Récarède : ne se croirait-on pas en présence des domesticus qui accompagnent Théodebert, quand son père Childebert II l'envoie à Soissons ? Grégoire nous apprend aussi les noms de Florentianus [2], *major domus reginæ,* que le même Childebert II charge, avec le comte palatin, d'une mission financière à Tours, et de Badégisile, [3] plus tard évêque du Mans. Ce dernier est appelé *domus regiae major* : n'est-il pas à rapprocher d'Attila, *domus regiæ domesticus ?*

Les maires Badégisile, Florentianus et Waddo sont donc des fonctionnaires privés tout comme les domesticus, et même d'un rang inférieur à ces derniers, puisque Grégoire les nomme après eux [4]. Certains auteurs les

[1] Greg. Tours, VI, 27, 28 et 43.
[2] Greg. Tours, Hist. eccl. IX, 30 et Virt. St-Mart., IV, 6 et 7.
[3] Greg. Tours, VI, 9.
[4] V. p. just. 8.

ont pris l'un pour l'autre : ainsi Giesebrecht [1] traduit toujours *domesticus* par *haushofmeister* et Huguenin [2] dit que Clovis avait à sa cour des référendaires, un chancelier, un domestique ou maire du palais, etc.

Enfin, nous avons déjà vu [3] que l'un des manuscrits des formules de Marculf remplace les mots *illo comitæ* de l'adresse de la formule I, 39 par les mots *illo majorem domus* : le maire devait sans nul doute affranchir des esclaves à l'occasion de la naissance d'un prince, car le palais, comme tous les autres domaines, avait une population servile, soumise ici au domesticus ou au comte, son remplaçant, là au maire.

Cette courte étude de la mairie du palais nous a d'abord montré les maires, chefs de la domesticité palatine, valets parmi les autres valets, puis, au premier siècle de la période mérovingienne, administrateurs du palais royal, comme le domesticus est l'administrateur des domaines disséminés dans tout le pays. Plus tard, au 7e siècle, le maire est le chef de l'administration et le premier parmi les fonctionnaires palatins, comme c'est le cas pour saint Arnoul de Metz. Un siècle plus tard, ses successeurs deviendront les chefs politiques du pays; et ce sera, encore une fois, la conséquence de cette idée germanique que les fonctionnaires palatins sont seuls des fonctionnaires royaux, parce qu'ils font partie de la suite du roi, de sa maison. Les fonctionnaires politiques, eux, sont plutôt des vassaux : il suffira d'ailleurs que

[1] Die zehn Bücher der Fränkischen Geschichte. (Die Geschichtschreiber der Deutchen Vorzeit). 1851. I, 152, II 133, 194, 212.

[2] Histoire du royaume mérovingien d'Austrasie, 1862, p. 88.

[3] V. page 32.

les charges de comtes deviennent héréditaires pour que le régime féodal soit établi.

Mais, objectera-t-on, comment les domesticus, qui, eux aussi sont des officiers royaux, n'ont-ils pas également vu s'accroître leur puissance ? Comment se fait-il que chaque date qui marque un accroissement de pouvoir pour le maire, constate une déchéance pour le domesticus ? Au 7e siècle, en effet, lorsque le maire devient le chef de l'administration, les comtes accaparent les fonctions de domesticus ; au 8e, lorsque les maires se substituent définitivement aux rois, les domesticus disparaissent tout à fait. Ces phénomènes, en apparence contradictoires, résultent des mêmes causes.

Au 6e siècle, les rois francs sont personnellement très puissants : ils le sont suffisamment pour gouverner par eux mêmes. Mais, bien qu'ils séjournent de préférence dans un lieu déterminé, ils n'ont pas de résidence fixe et passent d'une villa à une autre ; des raisons économiques doivent même les y pousser : ils vont consommer sur place les revenus de chaque domaine. [1] Le roi visite tour à tour les domesticus, le maire n'est que le chef des serviteurs qui accompagnent le roi dans ses voyages. A cette époque, le domesticus jouit d'une position prépondérante ; il est même parfois très riche : *Charigisilus multa beneficia populo Turonico vel servientibus beatae basilicae ministravit.* [2]

Au début du 7e siècle, les circonstances politiques donnent une certaine indépendance aux comtes ; la puissance du maire s'accroît : il règle les nombreuses difficultés qui surgissent dans l'administration. Les

[1] V. Vanderkindere, ouv. cité, p. 160.

[2] V. p. just., 12.

domesticus voient les propriétés royales passer aux abbayes : le domaine est fort amoindri. Des *fisci* sont confiés aux comtes : leur administration ne réclame plus un chef spécial.

A la fin du 7e siècle, la famille carolingienne s'est solidement installée à la tête du royaume ; les domaines pâtissent des luttes de l'Austrasie et de la Neustrie. Charles Martel spolie les abbayes pour récompenser ses fidèles : il y a lieu de croire que le domaine royal ne suffit plus. Dodon, qui mit à mort saint Lambert en 708, est qualifié *domesticus principis Pippini* : il semble plutôt au service du maire que de Childebert III. Au milieu du 8e siècle, Pepin devient roi : les domesticus n'apparaissent plus que dans l'adresse de quelques diplômes. En 800, Charlemagne réorganisa l'administration privée par le Capitulaire *De villis*. [1]

Nous pouvons résumer la brillante carrière du maire du palais en disant que de premier serviteur du roi, il est devenu ministre de la maison du souverain, puis premier ministre du royaume et enfin roi lui-même.

CHAPITRE XI.

L'origine du domesticus.

Du chapitre précédent, il ressort à l'évidence qu'originairement, le maire, comme le domesticus, est un fonctionnaire privé : le maire administrait le palais, en tant que demeure du roi, tandis que le domesticus dirigeait les autres domaines royaux disséminés dans

[1] V. chap. 12.

toute l'étendue du pays. Comment se fait-il que ces deux branches du domaine privé soient soumises à des personnages différents ?

La raison en est dans ce fait, que la cour, comme la royauté elle-même, est mi-partie romaine, mi-partie germanique. Tout ce qui concerne la chancellerie et les finances a dû forcément être emprunté par les Mérovingiens à la pratique impériale; mais, à côté des fonctionnaires nouveaux, se maintiennent les anciens compagnons des rois germaniques avec leurs noms indigènes et leurs offices domestiques [1].

Le maire est précisément un de ces fonctionnaires germaniques, puisque, on l'a vu plus haut, on le rencontre dans tous les royaumes créés par les Germains : c'est l'un des compagnons du roi qui a conservé son office, celui de chef de la domesticité. Son nom, *major domus*, est bien celui qui convient au premier des serviteurs : sa dénomination germanique doit être celle de sénéchal, qui reparaît avec les Carolingiens. *Major domus* est la désignation latine correspondante à la forme latinisée *seniscalcus*, de même que *comes stabuli* (connétable) est la dénomination latine du fonctionnaire germain appelé *mariscalcus* (maréchal).

Lorsque Clovis eut conquis la Gaule, le maire, comme auparavant, fut le chef de son palais, de sa maison. Mais ce roi se trouve en face d'une branche de l'administration qui était inconnue des Saliens : le fisc ou impôt public. Or, cette administration, il la maintint en s'attribuant les droits de l'empereur, et ses successeurs

[1] V. Vanderkindere, Ouv. cité, p. 160.

[2] V. Waitz, Ouv. cité, II 2 p. 86 et Hermann, ouv. cité, p. 76 et suiv.

l'introduisirent même chez les Francs [1]. Et justement l'administration des domaines ne se distinguait pas du fisc proprement dit: les revenus des premiers comme les produits du second étaient versés entre les mains du souverain, qui en usait à son gré. Ne doit-on point croire que pour ces domaines, comme pour l'impôt, Clovis a conservé les institutions impériales? La connaissance de l'organisation romaine va confirmer cette opinion.

A la tête de la vaste administration du fisc impérial, se trouvait à Rome, le *comes rerum privatarum*, appelé aussi *rationalis privatæ* et encore *magister rei summæ privatæ* [2]. Il était représenté dans les provinces par les *procuratores* ou *rationales* [3] dont l'une des occupations les plus importantes était d'incorporer au fisc les domaines dévolus à l'empereur par les lois, les confiscations ou les testaments [4].

Or, ce *comes rerum privatarum* et ses subordonnés avaient des employés de bureau (*officium*) à la tête desquels se trouvait le *primiceriatus* ou *primicerius* [5], souvent appelé *domesticus* comme tous ceux qui faisaient partie de l'entourage d'un fonctionnaire, civil ou militaire [6]. Il est probable que généralement, ces employés ne changeaient pas avec chaque procurator, que

[1] V. Fahlbeck, ouv. cité, p. 133 et 134.

[2] V. Mommsen. De C. Caelii Saturnini titulo dans Memorie del l'Istituto di corrispondenza archeologica, II, p. 318 et suiv. (1865).

[3] Notitia dignitatum occidentalis. C. 1.

[4] Code Theod, X, 9, 1.

[5] Code Theod. VI, 30, 4 et 24, X, 1, 2.

[6] V. Mommsen. Ostgothische Studien dans Neues Archiv der Gesellschaft für altere Deutsche Geschichtskunde XIV, p. 507.

souvent même ils étaient du pays, tandis que le rationalis était envoyé de la capitale. Après les grandes invasions, l'influence de l'empereur diminua d'une façon très sensible; d'autre part, les fonctionnaires impériaux qui n'étaient pas du pays retournèrent à Rome et il se produisit un phénomène que l'on constate souvent dans l'histoire : le subalterne prit en main la direction des affaires. Le domesticus devint l'administrateur du domaine, comme au 8e siècle, le maire devint roi; comme les scabini se substituèrent, au moyen-âge, au tribunal de l'assemblée des citoyens; comme dans la période moderne, les secrétaires d'Etat se substituèrent au chancelier et aux conseillers du Souverain.

Il importe d'attirer l'attention sur l'étendue immense des biens du fisc impérial, accrus sans cesse par l'impôt du vingtième (vicesima hereditatium), par les dispositions légales sur l'incapacité d'hériter des célibataires et des mariés sans enfants (lois caducaires), et par les donations faites à l'empereur ou à sa famille, en vue de sauver une partie des héritages [1]. L'attitude de Clovis à l'égard des Gallo-Romains est le témoignage le plus éclatant de cette prodigieuse quantité de domaines fiscaux. Le but des Francs, comme de tous les Germains envahisseurs, était de s'emparer de nouvelles terres : or, nous savons que les habitants ne furent pas dépouillés de leurs biens. Les terres impériales étaient si nombreuses que Clovis pût satisfaire l'ambition de ses compagnons en leur partageant ces propriétés, sans renoncer toutefois à en réserver une importante partie pour lui-même. Il est de toute évidence que sur toutes

[1] V. Viollet, ouv. cité, I, p. 94 et suiv.

les terres qu'il s'attribua, les administrateurs qui y existaient, furent maintenus et ces administrateurs étaient des domesticus.

CHAPITRE XII.

Le successeur du domesticus.

Nous avons montré [1] que les domesticus disparaissent avec les premiers Carolingiens et nous avons exposé les motifs de cette disparition [2]. Il ne faut pas oublier que ces fonctionnaires activèrent encore leur propre ruine, en s'emparant des biens qui leur avaient été confiés. En 640, Dagobert Ier se plaint déjà de ces dépréDations [3].

Charlemagne se trouva en face d'une situation analogue à celle des Mérovingiens : un vaste domaine privé à administrer. Les auteurs les plus récents ont démontré que Charlemagne était le plus grand propriétaire foncier de son empire. Nitzsch [4] dit qu'au patrimoine des Pepin, accru de celui des Mérovingiens (fort modeste, pensons-nous), il avait ajouté celui des rois lombards, des possessions en Saxe, les domaines des ducs bavarois et alamans. Von Inama Sternegg [5] établit que le tout formait, à la fin de la période carolingienne, 176 domaines

[1] V. chapitre 4.

[2] V. chapitre 10.

[3] V. p. just. 31.

[4] Geschichte des deutschen Volkes p. 214 et suiv.

[5] Die Ausbildung der grossen Grundherrschaften p. 26, dans tome I de Staats und Socialwissenschaftliche Forschungen, de Schmoller.

distincts, dont 83 étaient situés entre la Meuse, la Moselle et le Rhin.

Mais à la différence des Mérovingiens, il n'y trouva qu'une administration en pleine décadence. Aussi prit-il grand soin de l'organiser : il publia le capitulaire *De villis* [1]. C'est une administration modèle pour tout son empire : les biens sont répartis en *fisci*, dirigés par des *judices*, sous la haute surveillance du palais. Ces *judices*, tout comme les domesticus mérovingiens, ont plusieurs *villae* ou terres à administrer; ils sont les chefs de la police et de la justice dans leurs domaines, ont autorité sur tous ceux qui y vivent (libres, colons ou serfs), commandent aux subalternes (doyens, forestiers, etc.) et les nomment, sont chargés de présider à tous les travaux, d'assurer les provisions de toute espèce, de percevoir les droits, cens et autres redevances dûs au roi, de surveiller les ateliers, etc. Ils résident sur leurs terres et sont soustraits à la juridiction comtale. Ces prescriptions sont rappelées dans de nombreux capitulaires, surtout dans ceux adressés aux *missi dominici*, tel celui de 809 [2] dans lequel le *judex* est qualifié *actor dominicus*. Tous les auteurs modernes sont d'accord sur ce point : Waitz [3], Roth [4], Sohm [5], Von Sybel [6], Lam-

[1] V. Guérard. Explication du capitulaire de villis. Paris 1853. 8°. Bibl. de l'Ec. des Chartes 3e série, tome IV et M. G. H. Capitularia regum Francorum I.

[2] M. G. H. Capit. I 289.

[3] Ouv. cité, 1re édit., IV 120 et suiv.

[4] Ouv. cité, I 481.

[5] Ouv. cité, p. 14.

[6] Ouv. cité, p. 485.

precht [1], Ilwolf [2], Brunner [3], Schröder [4] disent que les *judices* ou *actores* carolingiens sont les successeurs des domesticus mérovingiens.

Dans l'organisation carolingienne, nous trouvons encore des arguments à l'appui d'autres parties de nôtre thèse. Sous les Carolingiens comme sous les Mérovingiens, les comtes remplacèrent souvent les administeurs des *villae*. Ainsi dans le *vita Ludovici* d'*Astronomus* [5] nous voyons *Richardum comitem villarum suarum (Caroli) provisorem*. Nous avons de nombreux diplômes, qui mettent fin aux querelles entre les abbayes et les comtes, administrateurs des villae, curtes, fisci royaux. (Voyez Sickel [6] : diplômes de Charlemagne de 797 et 799 [7]. Voyez dom Bouquet [8] : diplôme de Lothaire Ier de 854 [9] où on lit : *Matfridus comes in usus communes* [10] *vertere temptaret*). Dans un diplôme de Louis le Pieux [11], nous rencontrons *Magnarius comes et actor;* de même dans un acte de Louis et Lothaire (825) [12]

[1] Deutsche Wirtschaftsleben im Mittelalter (1886, I 719 et suiv., 800 et suiv.).

[2] Karl der Grosze als Volkswirt, dans Zeitschrift für gesammte Staatswissen schaft, p. 47 (1891).

[3] Ouv. cité, p. 118 et suiv.

[4] Ouv. cité, p. 129.

[5] M. G. H. Scriptores, II p. 610.

[6] Acta regum et imperatorum Karolinorum 2e partie.

[7] V. nos 150 et 159, pages 59 et 61.

[8] Recueil des historiens des Gaules et de France.

[9] VIII, p. 393.

[10] C'est-à-dire pour l'usage royal, car tout ce qui est *commun* appartient au souverain.

[11] Bouquet. VIe vol. no 23.

[12] Sickel. II 155.

Maginarius comes et actor : c'est sans doute le même fonctionnaire, à la fois chargé des affaires publiques et des affaires privées. Ce terme d'*actor*, qui se trouve déjà dans le capitulaire de 809 cité plus haut, est synonyme de *judex* dans le capitulaire de villis [1]. De même que le terme *domesticus*, celui d'*actor* était en usage dans l'administration romaine : ce qui est une confirmation pour notre théorie de l'origine romaine du domesticus. Le *procurator* impérial se nommait aussi *actor* [2] et grâce à une connaissance plus exacte des titres romains (résultat du développement littéraire de l'époque de Charlemagne) on reprit la véritable dénomination latine, comme on reprit beaucoup d'usages de la cour de Rome. D'ailleurs nous trouvons déjà les domesticus mérovingiens désignés de même : un diplôme de Thierry III (683) [3] est adressé à *Attico duci et Adalberto comiti ceterisque fisci nostri exactoribus.* Les termes *procurator* et *domesticus* sont mêlés dans le Vita Salvii [4].

Nous ajouterons que le mot *procurator* est synonyme de la forme *castaldus*, *castaldius* (du haut allemand gastalde) qui apparaît dans les documents alamans et bavarois et coïncide avec l'expression *gastaldio*, que nous trouverons chez les Lombards [5].

Digot [6] pouvait donc dire avec raison que Charlemagne avait défini les charges des domesticus dans le

[1] V. von Sybel, ouv. cité, p. 485.
[2] Cod. Theod. II 1, 11, XI, 9, 4.
[3] Pard. n° 402. II, 195.
[4] V. p. just. 59.
[5] V. Brunner, ouv. cité, p. 117 et suiv.
[6] Ouv. cité, III. 37.

capitulaire de villis. Les caractères du domesticus mérovingien se retrouvent dans l'*actor dominicus* ou *judex* carolingien : même origine romaine, même district de juridiction, même dépendance directe envers le roi et sa cour, même cumul par les comtes des fonctions publiques et privées.

CHAPITRE XIII.

L'ADMINISTRATEUR DU DOMAINE PRIVÉ DANS LES AUTRES ROYAUMES GERMAINS.

Nous avons déjà vu que chez les Burgondes, des fonctionnaires identiques aux domesticus francs, partageaient avec les maires du palais l'administration des domaines royaux. Ils portaient le même nom, dû à la même origine romaine, car l'influence de Rome s'était fait beaucoup plus sentir dans le sud-est de la Gaule. Dans la loi burgonde de 517 [1], nous voyons que les domesticus étaient nommés avant les maires, que les domesticus burgondes comme les domesticus francs n'avaient pas pour district administratif le pagus ou cité (les comtes seuls ont ce ressort), qu'ils intentent des actions et rendent la justice et que, comme Flavian et Ermenric sous Childebert II et Clovis II, ils sont sensibles aux présents [2]. Nous possédons l'épitaphe d'un domesticus

[1] Voyez p. 43.

[2] Voyez Jahn. Die Geschichte der Burgundionen ùnd Burgundiens bis zùm Ende der Erste Dynastie. 2 v. 8°. Halle 1874 Voyez Bluhme dans M. G. H. Leges III et Secretan. Premier royaume de Bourgogne p. 40 dans Mémoires et documents publiés par la Société historique de la Suisse romande, t. XXIV.

burgonde. Le Blant [1], qui la croit contemporaine de la rédaction de la loi burgonde, la transcrit ainsi :

Hic requiescit in pa
ce Agrecius domes
ticus qui vixit an
nos XXXIII m III

Examinons maintenant l'organisation du domaine privé chez les autres peuples germaniques qui se sont établis dans l'Empire romain, à la suite des invasions. Ces peuples se divisent en deux groupes : les Goths d'une part, les Longbards et les Anglo-Saxons de l'autre [2]. La différence entre ces deux groupes réside, en ce que, chez les peuples goths, les administrations publique et privée sont confondues, comme chez les Francs, tandis que chez les Longbards et les Anglo-Saxons, il y a opposition entre ces deux organismes.

Les peuples de race gothique sont les Burgondes, dont nous venons de parler, les Ostrogoths, les Wisigoths, et les Vandales. Pour le royaume de Théodoric en Italie [3], son système administratif et sa hiérarchie de fonctionnaires sont en tous points semblables à ceux des empereurs romains : le domaine est aux mains des actores, procuratores ou comites patrimonii [4].

Les Vandales et les Suèves [5] sont peu connus et ont

[1] Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au 8e siècle (n° 685 II, 582).

[2] V. Sohm, ouv. cité, p. 22 et suiv.

[3] V. Manso, Geschichte des ostgothischen Reiches in Italien, p. 118.

[4] V. Dahn, ouv. cité, 2e, 3e et 4e parties.

[5] V. Dahn, ouv. cité, 1re et 7e parties.

été unis intimement aux Wisigoths [1]. Sohm prétend que ces derniers avaient pour le pagus, deux fonctionnaires, le *comes civitatis*, organe du pouvoir public et le *comes patrimonii*, administrateur du domaine royal. Tous deux, comme les comtes et les domesticus francs, sont sous la dépendance directe du roi, car les fonctions du royaume sont toujours en même temps des fonctions palatines : les vieilles coutumes germaniques ont encore assez de force, pour qu'une charge administrative soit toujours un *officium palatinum*. Et cela est d'autant plus vrai, que la constitution wisigothique [2] permet au roi de nommer comte ses affranchis et même ses esclaves et de les révoquer à son gré (comme les empereurs à Rome). Tous les fonctionnaires sont l'émanation directe du roi, comme chez les Francs jusqu'à l'édit de Clotaire II (614). Sohm a cru voir dans ce fait du *comes patrimonii*, maître de l'administration du domaine dans chaque cité, une preuve que la même organisation existait chez les Francs : il oublie que cet état de choses est la conséquence d'une division plus accentuée du travail administratif, résultante de l'influence plus profonde des idées romaines, en Espagne et en Afrique. Cette division s'accuse d'ailleurs aussi dans la juridiction et le commandement de l'armée qui n'appartiennent pas aux comtes, comme chez les Francs [3].

Chez les Lombards [4], l'unité administrative est la *civitas*, gouvernée politiquement par le duc et soumise

[1] V. Dahn, ouv. cité, 5e et 6e parties.

[2] Voyez Walter, Corpus juris germanici antiqui, 3 vol. 8°, 1824 et M. G. H. Legum. Sectio I, Legum nationum (in-4°).

[3] V. Fahlbeck, ouv. cité, p. 318.

[4] V. Pabst, Geschichte des langobardischen Herzogthums,

au gastalde *(gastaldio)* [1] pour les domaines royaux qui y sont situés. Chez les Anglo-Saxons [2], le district est le *shire*, dont l'administration est confiée à l'*ealderman (duc)* [3], organe du pouvoir public et au *shirgerefa (sheriff)*, fonctionnaire privé. Dans ces deux royaumes, l'organisation découle de la situation difficile du pouvoir royal. Le *gastalde* et le *shirgerefa* sont seuls des fonctionnaires royaux, car l'administration privée est la seule qui soit entièrement aux mains du roi. Evidemment, les *ducs* longbards et les *ealderman* anglo-saxons reçoivent leur dignité du roi, mais leurs fonctions ne sont pas des charges de cour, mais une sorte de vassalité [4]. La raison en est qu'il ne sont pas issus de la royauté, mais ont avec elle une communité d'origine, comme chez les Lombards ou lui sont antérieurs, comme chez les Anglo-Saxons ; l'heptarchie fut en effet formée par le groupement des petits états ou *shires*, fondés en Bretagne par des peuplades envahissantes, de races différentes [5]. L'administration domaniale acquiert donc une signification plus grande que chez les Francs et les Goths. Le roi a tout intérêt à ne pas confier ses propriétés

2e vol. des Forschungen zur Deutschen Geschichte de la Comm. hist. de l'Acad. royale des Sciences de Munich, p. 442 et suiv. 8°, 1862.

[1] V. Brünner, ouv. cité, p. 117 et suiv.

[2] Voyez Schmid, Reinhold, Die Gesetze der Angelsachsen, p. 597 et suiv. et Winkelman, Geschichte der Angelsachsen bis zum Tode Königs Aelfreds. 1883, p. 102 et suiv. (dans Allgem. Geschichte de Oncken).

[3] V. Waitz, ouv. cité, I 259.

[4] Sohm dit Herrenamt et non Dieneramt.

[5] V. Waitz, ouv. cité, I 208.

personnelles au duc, et l'influence des fonctionnaires privés en profite pour s'accroître, tout en défendant la royauté et ses domaines contre le duc. La lutte entre le roi et les fonctionnaires provinciaux est parallèle à la lutte entre les gastaldes ou les sheriffs et ces mêmes fonctionnaires. Contrairement à ce que dit Sohm, il n'y a pas analogie avec l'organisation franque, mais contraste le plus formel [1] : le domesticus franc ne gouverne point le gau, car il n'y a pas opposition entre le roi et les comtes, et lorsque les comtes auront acquis une certaine indépendance, ce seront eux qui supplanteront les domesticus. Ce que nous venons de voir chez les Lombards et les Anglo-Saxons se retrouvera plus tard dans le Saint Empire germanique : le souverain en lutte avec ses vassaux, se fera représenter auprès de chacun d'eux par un comte palatin.

CHAPITRE XIV.

Conclusion.

Dans les pages qui précèdent, nous nous sommes efforcé de reconstituer le personnage, jusqu'aujourd'hui si discuté, qu'était le domesticus franc. Nous pouvons maintenant, en concluant, faire un exposé complet de son origine, de ses fonctions et de sa disparition.

Le domesticus est un fonctionnaire mérovingien, qualifié *vir illuster,* comme les grands dignitaires laïcs

[1] V. Fahlbeck, ouv. cité, p. 318.

de cette époque. Dans la hiérarchie des officiers royaux, il occupe un rang égal à celui du comte : celui-ci est un administrateur public, celui-là est un administrateur privé.

Les attributions du domesticus sont celles d'un intendant des domaines; elles sont identiques à celles du fonctionnaire carolingien appelé *judex*, *actor dominicus*, auquel, par le *capitulaire de villis*, Charlemagne remet la direction de ses immenses propriétés. Sa juridiction s'étend sur un groupe de *villae* ou fermes royales avec toutes leurs dépendances, ainsi que sur les habitants qui y résident; ce district est plus ou moins important selon l'influence du domesticus et eu égard à l'étendue des domaines royaux. Le ressort du domesticus n'est pas le pagus, qui est celui du comte. Comme tous les dignitaires mérovingiens, le domesticus est présent au plaid et au tribunal royal, et accompagne son souverain au combat.

A mesure que le domaine royal s'amoindrit par les donations, les spoliations et les accaparements des domesticus eux-mêmes, ces fonctionnaires deviennent de moins en moins nombreux et, par suite, de moins en moins influents. Dès le 7e siècle, les *villae* sont souvent confiées aux comtes, et au 8e, on ne rencontre plus que de rares mentions des domesticus. Charlemagne devra créer, de toutes pièces, une organisation semblable, à celle que les Mérovingiens ont trouvée en Gaule : l'administration privée avec les domesticus comme chefs, et semblable à celle que les autres peuples envahisseurs ont rencontrée dans les diverses parties de l'Empire romain. Le domesticus mérovingien, continuateur de l'*actor* romain, est le frère du *domesticus* burgonde, du

comes patrimonii ou *actor* wisigoth, du *gastalde* longbard et du *shirgerefa* ou *sheriff* anglo-saxon, en même temps que l'ancêtre de l'*actor* carolingien.

Si le domesticus est l'administrateur privé d'origine romaine, le maire, de son côté, est l'intendant privé d'origine germanique : au premier la partie romaine du domaine royal, c'est-à-dire les villæ, les forêts, toutes les propriétés où le souverain ne séjourne que de temps en temps; au second, la partie germanique de ce même domaine, c'est-à-dire la cour, le palais, la demeure du roi.

Et si, au début du règne de Clovis, le maire n'était que le chef de sa domesticité, alors que le domesticus avait en mains l'administration d'une partie de ses revenus, l'affaiblissement progressif des Mérovingiens eut pour corollaires la déchéance également progressive des domesticus et l'élévation correspondante de la mairie du palais, devenue bientôt héréditaire dans la famille carolingienne. Et la ruine de la dynastie de Clovis par l'avènement de Pepin le Bref, descendant des maires Pepin et Charles Martel, coïncida avec la disparition des domesticus.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous avons réuni sous le titre de pièces justificatives, tous les textes qui sont relatifs au domesticus franc, plaçant ainsi sous les yeux du lecteur, les matériaux qui ont servi à l'édification de notre travail et les mettant à même d'en vérifier les conclusions.

Les documents sont classés chronologiquement, non pas dans l'ordre des faits qu'ils rapportent, mais d'après l'époque de leur publication. Ainsi, les diplômes, les capitulaires, les lettres sont, de toute évidence, classés à l'année que leur protocole final indique, ou que les diplomatistes ont assignée comme date de leur rédaction. Les formules sont classées à l'époque que Zeumer, dans les M. G. H., désigne comme celle de leur publication. Le titre 88 de la loi ripuaire prend place à l'année 741, comme le dit Sohm dans son édition critique. Enfin les passages tirés de Grégoire de Tours, de Frédégaire, des vies de saints mérovingiens sont classés à l'époque à laquelle les critiques modernes croient que ces ouvrages ont été composés.

Quelques diplômes, que nous avons reproduits, sont considérés comme faux, ou tout au moins, comme d'une authenticité douteuse par certaines critiques : cette question nous importe peu, car nous ne tirons pas argument de la teneur de ces actes mais bien de leur protocole (lequel a dû, en tout cas, être copié sur des actes authentiques).

I[1] — 497.

Pardessus n° 58. I, 30.

Chlodoveus [2], rex Francorum, vir illustris, servis Dei, quorum virtutibus..... adipisci confidimus. Quapropter notum sit omnibus episcopis, abbatibus et illustribus viris, magnificis ducibus, comitibus, *domesticis*, vicariis, grafionibus, centenariis et omnibus curam sanctae Dei ecclesiae gerentibus, per nostrum regnum discurrentibus, tam praesentibus quam futuris..... (Clovis prend sous sa protection le monastère de Moutier St-Jean [3] et lui accorde des biens et des immunités)..... Et ut hoc praeceptum firmius habeatur, et per omnia tempora conservetur, manus nostrae signaculo subter illud decrevimus roborare, ac signo crucis, quo sacramur, auctoravimus quae cum Chlodoveo, sacro baptismatis fonte recens oblecta fuerat.

† Signum Chlodovei fortissimi regis

Signum Chlodovei, regis Francorum

Datum sub die quarto Kalendas Januarias, indictione quinta. Actum Remis civitate [4], in Dei nomine feliciter †

Ego Anachalus obtuli anno magni Chlodovei XVI.

II[5] — 539.

Pardessus n° 136. I, 101.

Chlotarius [6], rex Francorum, vir illustris, omnibus

[1] Pertz considère ce diplôme comme faux; Pardessus le croit interpolé.

[2] Clovis Ier.

[3] Dans le comté de Tonnerre.

[4] Reims.

[5] Ce diplôme est considéré comme douteux par Sickel.

[6] Clotaire Ier.

episcopis, abbatibus et illustribus viris, magnificis ducibus, comitibus, *domesticis*, vicariis, grafionibus, centenariis, vel omnibus junioribus nostris, tam praesentibus quam futuris..... (*Diplôme qui accorde des biens et l'immunité au monastère de Moutier St Jean*).....

(*Pas de protocole final*).

Signum incliti regis Chlotarii : ego Atalus obtuli et subscripsi.

Datum sub die VIII Kal. Martii, anno V regni nostri. Actum Suessionis civitatis [1], in Domini nomine, feliciter.

III[2] — 586 (?).

Le Blant. Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au 8e siècle, in 4°. 1856 1, 60 et 61.

Qui nescit cujus hoc sit sublime sepulchrum
(*Et sequitur alius versus qui legi non potest*),
Hoc tumulata loco *Prisci* pia membra recumbunt
Qui retinet merito sidera celsa suo
Progenie clarus felix generosus opimus
Mentis et arbitrio justitiaque potens
Indulsit prudens mixto moderamine causis
Jurgia componens more sereniferi
Concomis et dignus *regisque domesticus* et sic
Promeruit summo mente placere Deo
(*Sequuntur plures versus qui legi non poterant*).
Aedibus ad coelum terris migravit ab imis
Junius et mensis cultus honoris habet.

[1] Soissons.

[2] Epitaphe de Priscus, évêque de Lyon (573-586?) dans l'église St Nizier, à Lyon.

IV — 546 (?)

Grégoire de Tours [1]. *Historia ecclesiastica Francorum. IV 3.*

M. G. H. Scr. rer. merov. I, 153.

Obiit autem Injuriosus episcopus urbis Turonicae [2] decimo et septimo episcopatus sui anno; cui *Baudinus ex domestico* Chlothachari [3] regis successit, decimus sextus post obitum beati Martini [4].

V — 581 (?)

Grégoire de Tours. Hist. eccl. VI, 11.

M. G. H. Sc. rer. merov. I, 255.

Childebertus [5] vero, postquam cum Chilperico [6] pacificatus est, legatos ad Gunthramnum [7] regem mittit, ut medietatem Massiliae [8], quam ei post obitum patris sui dederat, reddere deberet. Quod si nollet, noverit, si multa perditurum pro partis istius retentatione. Sed ille cum haec reddere nollet, vias claudi praecepit, ut nulli per regnum ejus transeundi aditus panderetur. Haec cernens Childebertus, *Gundulfum ex domestico*, duce facto, de genere senatorio, Massiliam dirigit.

[1] Grégoire de Tours termina les livres I à IV vers 576, V et VI vers 590 et les autres au fur et à mesure des événements; il revit le tout avant 593.

[2] Tours.

[3] Clotaire Ier.

[4] St Martin, évêque de Tours, mort vers 400.

[5] Childebert II d'Austrasie.

[6] Chilperic Ier de Neustrie.

[7] Gontran Ier de Bourgogne.

[8] Marseille.

VI — 584.

Grégoire de Tours. Hist. eccl. VII, 15.
M. G. H. Sc. rer. merov. I, 299.

Resedente vero Fredegunde [1] in aeclesia Parisiaca, *Leonardus ex domestico*, qui tunc ab urbe Tholosa [2] advenerat, ingressus ad eam, causas contumeliae injuriasque filiae ejus narrare cœpit, dicens, quia : juxta imperium tuum accessi cum regina Rigunthe [3] ac vidi humilitatem ejus, vel qualiter expoliata est a thesauris et omnibus rebus, ego vero per fugam dilapsus, veni nuntiare dominae meae quae gesta sunt. Hac illa audiens, furore conmota, jussit eum, in ipsa aeclesia expoliari, nudatumque vestimentis ac balteo, quod ex munere Chilperici regis [4] habebat, discedere a sua jubet praesentia.

VII — 587 (?)

Grégoire de Tours. Hist. eccl. IX, 19.
M. G. H. — Sc. rev. merov. I, 374.

Chramsindus vero iterum ad regem abiit, judicatumque est ei, ut convinceret super se eum interfecisse. Quod ita fecit. Sed quoniam, ut diximus, regina Brunechildis [5] in verbo suo posuerat Sicharium, ideoque res hujus confiscari praecepit, sed in posterum a *Flaviano domestico* redditae sunt. Sed et ad Aginum [6] properans,

[1] Frédegonde, épouse de Chilperic Ier, mère de Clotaire II.

[2] Toulouse.

[3] Riguntha fille de Chilperic Ier, épouse du roi wisigoth Recarède.

[4] Chilpéric Ier.

[5] Brunehaut, épouse de Sigebert Ier.

[6] Agen.

epistolam ejus elicuit, ut a nullo contingeretur. Ipsi enim res ejus a regina concessae fuerant.

VIII — 589.

Grégoire de Tours. Hist. eccl. IX, 36.
M. G. H. Scr. rer. merov. I, 390.

Igitur anno quo supra regni sui Childebertus rex [1] morabatur cum conjuge [2] et matre sua [3] infra terminum urbis, quam Stateburgum [4] vocant. Tunc viri fortiores, qui erant in urbe Sessonica [5] sive Meldensi, [6] venerunt ad eum, dicentes : Da nobis unum de filiis tuis, ut serviamus ei, scilicet ut de progenie tua pignus retinentes nobiscum facilius resistentes inimicis, terminus urbis tuae defensare studeamus. At ille gavisus nuntio, Theodeberthum [7], filium suum seniorem, illuc dirigendum destinat. Cui comitibus, *domesticis*, majoribus atque nutriciis, vel omnibus qui ad exercendum servicium regale erant necessarii, delegatis, mense sexto hujus anni direxit eum juxta voluntatem virorum, qui eum a rege flagitaverant transmittendum. Suscepitque eum populus gaudens ac depraecans, ut vitam ejus patrisque sui aevo prolixiore pietas divina concederet.

IX — 590.

Grégoire de Tours. Hist. eccl. X, 5.
M. G. H. Sc rer. merov. I, 413.

His autem diebus, Chuppa, qui quondam comes stabuli

[1] Childebert II.
[2] Faileuba.
[3] Brunehaut.
[4] Strasbourg.
[5] Soissons.
[6] Meaux.
[7] Théodebert II.

Chilperici regis [1] fuerat, inrupto Toronicae urbis [2] termino, pecora reliquaque res, quasi praedam exercens, diripere voluit. Sed cum hoc incolae praesensissent, collecta multitudine, eum sequi coeperunt. Excussaquae praeda, duobus ex pueris ejus interfectis, hic nudus aufugit, aliis duobus pueris captis; quibus vinctis, ad Childeberthum regem [3] transmiserunt; quos ille in carcerem conici jubens, interrogari praecipit, cujus auxilio Chuppa fuisset ereptus, ut ab his non comprachenderetur qui sequebantur. Responderunt, hoc Animodi vicarii dolo, qui pagum illum judiciaria regebat potestate, fuisse. Protinusque rex, directis litteris comitem urbis jubet, ut eum vinctum in praesentia regis dirigeret; quod si resistere conaretur, vi oppraessum etiam interficeret, si principis gratiam cupiebat adquirere. Sed ille non resistens, datis fidejussoribus, quo jussus est abiit, repertumquae *Flavianum domesticum*, causatus cum socio, nec noxialis inventus, pacificatus cum eodem, redire ad propria jussus est, datis tamen *domestico illi* munera prius.

X — 590 (?)

Grégoire de Tours Hist. eccl. X, 15.
M. G. H. Scr. rer. merov. I, 425.

Adfuit enim diebus illis *Flavianus*, *nuper domesticus* ordinatus, cujus ope abbatissa Sancti Helari [4] ingressa basilica absolvitur.

[1] Chilpéric Ier.
[2] Tours.
[3] Childebert II.
[4] Basilique Saint-Hilaire de Poitiers.

X — 591.

Grégoire de Tours. Hist. eccl., X 28.
M. G. H, Scr. rer. merov. I, 439.

Post haec autem legatos ad Gunthramnum regem [1] mittit, dicens : Proficiscatur dominus meus rex usque Parisius et arcessitu filio meo, nepote suo, jubeat eum baptismatis gratia consecrare : ipsumque de sancto lavacro exceptum tamquam alumnum proprium habere dignetur. Hacc audiens rex, conmotis episcopis, id est Eterium Lugdonensim [2], Siagrium Agustidunensim [3] Flavumque Cavillonensim [4], vel reliquis, quos voluit, Parisius accedere jubet, indecans se postmodum secuturum. Fuerunt etiam ad hoc placitum multi de regno ejus tam *domestici* quam comites ad praeparanda regalia expensae necessaria.

XII — 555.

Grégoire de Tours [5]. *De Virtutibus Sancti Martini. I, 25.*
M. G. H. Sc. rer. meror. I, 601.

Haec experta *Charigisilus* referendarius regis Chlothari [6], cui manus et pedes ab humore contraxerant, venit ad sanctam basilicam [7] et orationis incumbens per duos aut tres menses, a beato antestite visitatus, membris debilibus sanitatem obtenere promeruit. Et postea antedicti regis *domesticus* fuit, multaque beneficia

[1] Gontran Ier de Bourgogne.
[2] Eterius, év. de Lyon (586-602).
[3] Siagrius év. d'Autun (567-600).
[4] Flavus. év. de Châlons-sur-Saône (581-591).
[5] Le 1er livre des Virtutes S. Martini, fut terminé vers 575.
[6] Clotaire Ier.
[7] Eglise St Martin à Tours.

populo Turonico [1] vel servientibus beatae basilicae ministravit.

XIII — 540 (?)

Fortunat [2]. *Carmina VII, 16.*
M. G. H. Auctores antiquissimi IV, pars prior, 171.

De Condane domestico.

Temporibus longis regali dives in aula
enituit meritis gloria, Conda, tuis,
nam semel ut juvenem vigili te pectore vidit,
elegit secum semper habere senem.
quis fuit ille animus vel quae moderatio sensus,
cum fueris tantis regibus unus amor ?
mens generosa tibi pretioso lumine fulgit,
quae meritis propriis amplificavit avos.
floret posteritas, per quam sua crevit origo,
et facit antiquos surgere laude patres :
nam si praefertur generis qui servat honorem,
quanta magis laus est nobilitare genus ?
qui cupit ergo suum gestis adtollere nomen,
ille tuum velox praemeditetur opus.
a parvo incipiens existi semper in altum
perque gradus omnes culmina celsa tenes.
Theudericus [3] ovans ornavit honore tribunum :
surgendi auspicium jam fuit inde tuum.
Theudeberthus [4] enim comitivae praemia cessit,
auxit et obsequiis cingula digna tuis.

[1] Tours.
[2] Fortunat est mort à la fin du 6e ou au début du 7e siècle.
[3] Thierry Ier d'Austrasie.
[4] Théodebert Ier d'Austrasie.

vidit ut egregios animos meliora mereri,
mox voluit meritos amplificare gradus.
instituit cupiens ut deinde *domesticus* esses :
crevisti subito, crevit et aula simul.
florebant pariter veneranda palatia tecum,
plaudebat vigili dispositore domus.
Theudebaldi [1] etiam cum parva infantia vixit,
hujus in auxilium maxima cura fuit,
actibus eximiis sic publica jura fovebas,
ut juvenem regem redderes esse senem :
ipse gubernabas, veluti si tutor adesses,
commissumque tibi proficiebat opus.
Chlotharii [2] rursus magna dominatus in aula,
quique domum simili jussit amore regi.
mutati reges, vos non mutastis honores,
successorque tuus tu tibi dignus eras.
tantus amor populi, sollertia tanta regendi,
ut hoc nemo volens subripuisset onus.
nunc etiam placidi Sigibercthi [3] regis amore
sunt data servitiis libera dona tuis
jussit et egregios inter residere potentes,
convivam reddens proficiente gradu,
rex potior reliquis merito meliora paravit,
et quod majus habet hoc tua causa docet.
sic tuus ordo fuit semper majora mereri
vitaque quam senior tam tibi crevit honor
quae fuerit virtus, tristis Saxonia cantat :
laus est arma truci non timuisse seni ;
pro patriae votis et magno regis amore

[1] Theodebald d'Austrasie.
[2] Clotaire Ier.
[3] Sigebert Ier d'Austrasie.

quo duo natorum funera cara jacent.
nec graviter doleas cecidisse viriliter ambos,
nam pro laude mori vivere semper erit.
laetitiam vultus hilari diffundit ab ore
et sine nube animi gaudia fida gerit.
munificus cunctis largiris multa benignus
et facis adstrictos per tua dona viros.
sit tibi longa salus placidis felicius annis,
atque suum reparet proles opima patrem.

XIV — (avant) 576

Fortunat. Vita S. Germani [1]. *60.*
M. G. H. Auctor. antiq. II, pars posterior, 23.

Attila vir inluster ac *regalis aulae domesticus* conruens in balneo laeso graviter brachio conputruerat ipsa tota manus ab humero.

XV — 634

Beyer. Urkundenbuch n° 5. I, 4.

Dagobertus [2] rex francorum viris illustribus ducibus, comitibus, *domesticis* vel omnibus agentibus tam ultra quam citra Renum [3] vel ultra Lygerem [4] tam absentibus quam et praesentibus illud ad aucmentum vel stabilitatem regni nostri sine dubio in dei nomine credimus permanere..... (*Le roi Dagobert confirme à l'archevêque Modoald* [5] *de Trèves, tous les droits et possessions de son église*)..... Sed ut hoc itaque nostrae auctoritatis

[1] St Germain, évêque de Paris de 544 à 576.
[2] Dagobert Ier.
[3] Rhin.
[4] Loire.
[5] 622-640.

praeceptum pleniorem in dei nomine obtineat vigorem et a fidelibus sanctae dei ecclesiae, nostris videlicet praesentibus et futuris temporibus verius credatur, et diligentius a successoribus nostris conservetur cum manu propria cum liudis nostris subter firmavimus et nuli nostri impressione signari jussimus (L. M. Dagobertus rex francorum).

Cunibertus Coloniensis episcopus [1]. Abba Metensis episcopus [2]. Principius Spirensis episcopus [3]. Pippinus major domus [4].

XVI — 637 [5].

Pardessus n° 279. II, 45.

(Dagobe)rcthus, [6] rex Franc., Viris illustribus Vandelberto duci, *Raganrico dom.* et omnibus agentibus praesentibus et futuris..... aeterna, ac de caduca substantia erogandum locrari gaudia sempeterna. Igetur nos reipsa considerantis prout in aeternum vel alequantolum mereamur justorum es-e consortis, villas ..... cognomenante Itinascoam, in pago Parisiaco [7], qui fiat Landerico et Gam ..... germanis et addicionebus... .. vel meretum ad baseleca domni Diunensi [8] martheris peculiaris patroni nostri ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescere vedetur..... dem devoti sumus per tempora, bona pro-

[1] Cunibert archevêque de Cologne (625-663).
[2] Abbo ou Goericus, évêque de Metz (mort en 644).
[3] Principe, évêque de Spire (633-664).
[4] Pepin de Landen.
[5] Pertz (n° 14, page 16) le date de 631-632.
[6] Dagobert 1er.
[7] Ecouen.
[8] Basilique de Saint-Denys.

pitiante Domino, impartire praesencialiter plena devotione vidi fuemus concessisse. Jubentes etenim vol... .. reis, silvis pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, a die praesenti, qualiter ab ipsis..... ..... dominetur, vel ad fisco nostro praesente nunc tempore in Dei nomine possedetur, ex indulgentia nostra ad ipsa sancta basilica concessa, quae..... a dicione percipiant specialius..... ti pauperis inibi consistentebus, pro regni stabilitate vel remedium animae nostrae absque ullius in postmodum refragatione temporebus debeat profecere, et ut fiat ut dum nos ad clero vel pauperes ac ipso loco sancto consistente..... au..... s..... a vel in aliquantolum..... omne..... incommoda generetur. Et ut..... inviolabilem capeat firmitatem manus nostrae suscriptionebus infra... ..

Dagobercthus rex subs.

Dado optol.

..... dies quindecem un .decemo regni nostri in Dei..... Clipiaco [1] fel.

XVII — 614-640.

Vita [2] *Sancti Arnulfi* [3], *4.*
M. G. H. Scr. rer. merov. II, 433.

Nam virtutem belligerandi seu potentiam illius deinceps in armis quis enarrare queat, praesertim cum saepe phalangas adversarum gencium suo abigisset mucrone? Quapropter effectus est Christo presolem

[1] Clichy.
[2] Vie anonyme et contemporaine.
[3] Saint Arnoul, évêque de Metz, mort en 640.

omnium primus, qui dudum pene cunctorum ultimus videbatur, *ita ut sex provinciae, quas ex tunc et nunc totidem agunt domestici*, sub illius ministratione solius regerentur arbitrio. Nam sedolus in oracione, in jejuniis, in misericordia pauperum incumbebat et sicut scriptum est, reddebat, quae Dei sunt Deo et quae caesaris caesari restituebat.

XVIII — 614-640.

Vita Sancti Arnulfi, 7
M. G. H. Scr. rer. merov. II, 434.

Cumque in his adque diversis bonis tamquam potentissimus auriga jugiter invigilaret, forte fuit, ut urbs Metensium praesule indigeret. Tunc una voce populorum *Arnulfum domesticum* adque consiliarium regis dignum esse episcopum adclamavit. Ille autem lacrimans et conpulsus, quia Deo ita placitum fuit, urbem ut gubernandum suscepit, sicque deinceps episcopales gestans infulas, ut eciam *domesticatus* sollicitudine adque primatum palacii hacsi nollens teneret. Mox autem tanta tamque perfecta munificencia in aelemosinis pauperum adcrevit, ut etiam de longinquis regionibus adque civitatibus, fama currente, innumera caterva pauperum ad sanctum Arnulfum pontefecem refocelanda festinaret.

XIX — 648.

Pardessus n° 313. II, 88. [1]

Sigibertus[2], rex Francorum. Vestra comperiat largitas, qualiter pro devotione animae nostrae, servorum Dei compendiis, opitulante Domino, in foreste nostra nun-

[1] Pertz n° 22, p. 22.
[2] Sigebert III d'Austrasie,

cupata Arduenna, [1] in locis vastae solidutinis, in quibus caterva bestiarum germinat, consulere cupientes, quatenus eorum meritis aeternae retributionibus copiam adipisci mereremur, qui ibidem patroni nostri Petri et Pauli, Johannis, Martini, vel aliorum Sanctorum, venerari pignora noscuntur : concessimus eis ut ibi monasteria, juxta regulam coenobiorum, vel traditionem Patrum, cognominata Stabelaco [2] seu Malmundarium [3] construerentur, ubi, Christo auspice, Remaclus, [4] venerandus abba praeesse dinoscitur; et eis tale beneficium praestitisse compertum sit, ut ibidem familia Dei vel custodes Ecclesiae quieto ordine contemplativam vitam agere deberent, juxta ammonitionem divinam : qui reliquerit domum, patrem aut matrem, agros et cetera, centuplum accipiet, et vitam aeternam possidebit. Quapropter ex consensu fidelium nostrorum, videlicet domni Cuniperti, Coloniensis archiepiscopi, [5] nec non Attelani [6], Theudotridi [7], Gislocardi [8], episcoporum, vel illustrium virorum Grimoaldi, Folcoardi, Bobonis, Adregisili, item Bobonis, nec non et *domesticorum Flodulfi, Ansigisi, Bertelini, Gariperti,* concessimus supradicto patri, ob cavenda pericula animarum inhabitantium, et ad devitanda consortia mulierum, ut gyrum gyrando in utrorumque partibus monasterium, duodecim mensurarentur

[1] Ardenne.
[2] Stavelot.
[3] Malmedy.
[4] St Remacle, évêque de Tongres (650-661).
[5] Cunibert, archevêque de Cologne (625-663).
[6] Attalanus on Attila, évêque de Laon (634-664).
[7] Evêque de Toul (640-653).
[8] Gislocardus ou Gisloaldus, évêque de Verdun (648-665).

spatia dextrorsum saltibus, non plus duodecim milliaribus, ut absque impressione populi vel tumultuatione saeculari, Deo soli vacarent. In reliquo vero, taliter noster promulgavit edictus, ut nullius unquam tempore vitae suae quaelibet persona ipsam forestem audeat irrumpere, ant mansiones aut domos aedificare nisi tantummodo illi servi Dei qui haec tuguriola omni tempore, nostro concessu, excolere videntur. Et ut perceptio circa ipsam familiam Dei, vel posteritatem illorum quibus pro divino intuitu haec parva munuscula plenius concessimus, plenius obtineat vigorem, manus nostrae subscriptionibus subter eam decrevimus robarari. [1]

XX — 585.

Chronicorum quae dicuntur Fredegarii scholastici libri IV [2]; *IV, 4.*

M. G. H. Scr. rer. merov. II, 325.

Anno 25 regnum Gontramni [3] Mummolus Senuvia jusso Gunthramni interfecetur. Uxorem ejus Sidoniam una cum omnis thesauris ejus *Domnolus domesticus* et Wandalmarus camararius Gundramno presentant. [4]

[1] Ce diplôme est rapporté dans le Vita S. Remacli, chap. 11 (auctore Notgero † 1008) en ces termes: Deinde convocavit Rex fideles viros, sanctum Cunibertum Episcopum, Atetlanum, Theodofridum et Gislochardum Episcopos: Optimates quoque suos, Grimoaldum majorem domus, Folcoaldum, Bobonem; itemque *domesticos suos* Chlodulphum, Ansigisilum et Berselanum, iisque dixit (V. Dom Bouquet. III 545).

[2] Chronique originale allant de 584 à 642.

[3] Gontran Ier de Bourgogne.

[4] Au chap. 75 du livre III d'Aimon (Aimoni monachi Floriacensis Historiae Francorum libri IV, écrit avant 1004) : Anno XXV regni Guntranni, Mummolus Patricius rebellionis convic-

XXI — 626.

Chronique de Frédégaire. IV, 54.
M. G. H. Sc. rer. meror. II, 147.

Anno 43 regni Chlothariae [1] Warnacharius major domi moritur. Filius ejus Godinus animum levetates imbutus, novercam suam Bertane eo anno accepit uxorem. Unde Chlotarius rex adversus eum nimia furore permutus, jobet Arneberto duci, qui Godini germanam uxorem habebat, eum cum exercito interficeret. Godinus cernens suae vitae periculum habere, terga vertens, cum uxorem ad Dagoberto regi [2] perrexit in Auster [3] et in eclesia Sancti Apri [4], regio timore perterritus, fecit confugium. Dagobertus per legatus pro ejus vitae saepius Chlothario regi depraecabat. Tandem a Chlothario promittitur Godino vita concessa, tamen ut Bertanem, quam contra canonum instituta uxorem acciperat, relinquerit. Quod cum ipsa reliquisset et reversus est in regum Burgundiae, Berta continuo ad Chlotharium perrexit, dicens, si Godinus conspecto Chlothariae presentatur, ipsum regem vellet interficere. Godinus jusso Chlothariae per praecipua loca sanctorum domni Medardi Soissionas [5] et domni Dionisio Parisius [6], ea preventione

tus, jussu ipsius Regis senonia villa jugulatur. Ejus vero uxor Sidonia, cum omni thesaurorum copia, *a Domnulo Domestico* ac Wandalmaro Camerae Regis praefecto, Guntramno praesentatur. (V. Du Chesne, Historiae Francorum Scriptores coetanei. III. 85. fo, 1641).

[1] Clotaire II.
[2] Dagobert Ier.
[3] Austrasie.
[4] St Evre, dans la campagne de Toul.
[5] St Médard de Soissons.
[6] St Denis de Paris.

sacramenta daturus adducitur, ut semper Chlothariae deberit esse fidelis, ut congruae locus repertus, quo pacto separatus a suis interficeretur. Chramnulfus unus ex procerebus et *Valdebertus domesticus* dicentes ad Godino ut Aurilianis in ecclesia Sancti Aniani [1] et Thoronos ad limina Sancti Martini [2] ipsoque sacramento adhuc impleturus adiret. Quod cum in suburbano Carnotis [3], Chramnulfo indecante et transmittente, ora prandiae in quaedam villola venisset, ibique Ramnulfus et Waldebertus super ipsum cum exercito inruunt eumque interficiunt et eos qui cum ipso adhunc resteterant, quosdam interficiunt aliusque expoliatus in fuga vertentes relinquunt.

XXII - 642.

Chron. de Frédég. IV, 86.
M. G. H. Sc. rer. merov. II, 164.

Grimoaldus, filius ejus (Pippini) [4] cum essit strenuos, ad instar patris diligeretur. A plurimis, Otto quidam, filiam *Urones domestici*, qui baiolos Sigyberto [5] ab adoliscenciam fuerat, contra Grimoaldo superbiam tomens et xelum ducens, eumque dispecere conaretur : Grimoaldus cum Chuniberto pontefice [6] se in amiciciam constringens, ceperat cogitare, quo ordine Otto de palacio aegiceretur, et gradum patris Grimoaldus adsumeret.

[1] St Aignan d'Orléans.
[2] St Martin de Tours.
[3] Chartres.
[4] Pepin de Landen.
[5] Sigebert III d'Austrasie.
[6] Cunibert, archevêque de Cologne (625-663).

XXIII — (avant) 641.

Chron. de Frédég. IV, 87.
M. G. H. Sc. rer. merov. II, 164.

Cumque anno octavo Sigybertus [1] regnaret, Radulfus dux Toringiae vehementer contra Sigybertum revellandum disposuisset, jusso Sigyberti omnes leudis Austrasiorum in exercitum grandiendum banniti sunt. (Sigebert passe le Rhin avec son armée. D'abord il tue Fara, allié de Radulf, et fait captif son peuple. Tous jurent de tuer Radulf, mais cette promesse est sans effet : Sigebert entre en Thuringe. Radulf se retranche avec ses troupes; Sigebert l'assiége. Un combat a lieu : Radulf est victorieux. Sigebert pleure le duc Bobon et le comte Innowales). Nam et *Fredulfus domestecus*, qui amicus Radulfo fuisse dicitur, hoc prilio occupuit.

XXIV — 7bre 642.

Chron. de Frédég. IV, 90.
M. G. H. Sc. rer. merov. II, 166.

Ipsoque anno minse septembre Flaochaldus cum Chlodoveo regi [2] et Erchynaldo idemque majorem domus et aliquibus primatibus Neustrasiis de Parisiaco promovens, per Senonas [3] et Auticiodero [4] Agustedunum [5] accesserunt; ibique Willibadum patricium ad se venire precepit. Willibadus cernens inimicum consilium

[1] Sigebert III d'Austrasie.
[2] Clovis II de Neustrie.
[3] Sens.
[4] Auxerre.
[5] Autun.

Flaochado et germano suo Amalberto, Amalgario, et Chramneleno ducebus de suo intereto fuisse initum, colligens secum plurema multetudinem de patriciatus sui termenum, etiam et pontevecis seo nobelis et fortis, quos congrecare potuerat, Agustedunum gradiendum iter adrepuit. Cui obviam a Chlodoveo regi, Erchynaldo majorem domus et Flaochado *Ermenricus domesticus* dirigetur, eo quod Willebadus trepedabat, utrum peracederit, an suum devitandum periculo repedarit, ut ab Ermenrici promissionebus preventus, usque adgrederit, Agustedunum : quem ille credens condigne munerebus honoravit.

XXV — 22 juin 653.

Pardessus n° 332. II, 98 [1].

Chlodovius [2] rex Franc. v. inl.

. . . . . .

(*Diplôme qui confirme les privilèges concédés par l'évêque de Paris Landeric au monastère de St Denis et ordonne de garder intacts les biens qui ont été ou seront concédés à ce monastère*) . . . . . .

. . . . . .

Beroaldus obtulit.

Chlodovius rex subscripsit.

(*A sinistra monogrammatis*).

S. Laudemerus episcopus consenciens subscripsi

S. Aectherius peccator consenciens subscripsi

In Christi nomine Eligius [3] ep. subsc.

[1] Pertz n° 19, p. 20.

[2] Clovis II.

[3] St Eloi, évêque de Noyon. 640-665.

Ricoaldus peccator cons. subsc.
Rigobercthus pecc. epis. subsc.
S. vir inluster Radoberto major domus.
Castadius pecc. epic. subsc.
In Christi nomine Landericus [1], ac si pecc. epis. subsc. Aegynarus subsc.
Chradoberctus subs.
Signum vir inluster *Ermenrico domesticus*.
S. vir inluster Merulfo
S. vir inluster Bertecari.....
S. vir inluster Aigulfo comes palatii.

. . . . . .

. . . . . .

Data sub die X Kal. Julias. Anno XVI regni nostri.... piaco. In Dei nomine feliciter.

XXVI — Avant 605.

Vita [2] *Sancti Licinii* [3], *13.*
A. A. S.S. février. II. 679.

Sic deinceps Episcopales gestans infulas, timore Domini repletus officium suum inopibus bonum multiplicabat quotidie. Et inde factum est, ut etiam *domesticam sollicitudinem* atque primatum Palatii, ac si nolens, Regis cunctorumque Procerum suorum electione teneret [4].

[1] Evêque de Paris. 653-656.
[2] Vie par un anonyme d'Angers du 7e siècle.
[3] St Licin, évêque d'Angers, mort en 605.
[4] Ce texte semble tiré du V. Arnulfi. V. p. just. 18, p. 76.

XXVII — Avant 644.

Vita brevior [1] *S. Sulpitii Pii* [2]. *3.*
M. G. H. Sc. rer. merov. IV, 373.

Nobilis vir *Theudogisilus* nomine *domesticus* expetenti causa ad memoratum Pontificem venit. Ille solita dilectione benigne eum recepit et praepare convivium jussit.

XXVIII — 6 7bre 667.

Pardessus n° 359. II, 145 [3].

Hildricus [4], rex Franchorum, Emnechildis et Bilechildis, gratia Dei reginae, viris illustribus Gondoino duci et *Odoni domestico*. Ad aeternam enim mercedem procul dubio credimus pertinere, si petitionibus sacerdotum, vel quorumlibet devotorum juxta petentium, perducimus ad effectum. Igitur domnus et pater noster Remaclus episcopus [5] clementiam regni nostri petiit pro monasteriis suis Stabulau [6] et Malmundario [7], quae bonae recordationis patruus noster Sigebertus [8], quondam rex, suo construxit opere. Unde et ipsius principis regiminis tale praeceptum nobis ostendit relegendum de eorum majori spatio, de ipsa foreste dominica in utrisque partibus de ipsis monasteriis, tam in longum quam in transversum, duodecim millia dextrorsum saltibus, quod et adhuc pro totius firmitate taliter in

[1] Vie presque contemporaine.
[2] St Sulpice, évêque de Bourges, mort vers 644.
[3] Pertz, n° 39 p. 28.
[4] Childéric II.
[5] St Remacle, évêque de Tongres.
[6] Savelot.
[7] Malmedy.
[8] Sigebert III.

ipsa praeceptione habetur insertum, ut per consilium pontificum ipsius temporis, id est, Huniberti, Memoriani, Gisloaldi episcopi, cum illustribus viris Grimoaldo, Fucoaldo, Adregisilo, Bobono, ducibus, *Clodulfo*, *Angesilino*, *Gareperto*, *domesticis*, taliter actum fuit, quod veracissime cognovimus, quod illi servi Dei quibus datum fuit, absque impressione populi, ibidem in ipsa loca residere deberent. Quapropter ipse episcopus abba eorum, una cum ipsis monachis, nobis exinde confirmationem auctoritatis nostrae petierunt affirmare; quam petitionem nos pro Dei intuitu eis minime denegare potuimus. Ea tamen conditione sic petierunt ipsi servi Dei, ut versus curtes nostras, id est, Amblavam [1], Charancho [2], Lethernacho [3], de ipsis mensuris duodecim millia dextrorsum saltibus, sex millia subtrahere deberemus, pro stabilitate operis, quemadmodum per nostram ordinationem sic factum est. Unde jussimus pro hac re domno et patri nostro Theodardo episcopo [4], vel illustri viro *Hodoni domestico*, cum forestariis nostris, et aeternale cum paribus suis, ipsa loca mensurare et designare per loca denominata, quorum vocabula sunt : de monasterio Malmundario usque Sicco-Campo; . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . ; inde per ipsam viam (Transveriscam) usque Sicco-Campo. Ut hoc totum et ad integrum, cum Dei gratia et nostra teneant atque possideant cum emunitate nomenis, et in ejus temporibus, ut absque ullius impugnatione forestariorum, vel

[1] Amblève.
[2] Cherain.
[3] Lierneux.
[4] St Théodard, évêque de Maestricht, mort en 668.

cujuslibet personae liceat ipsam familiam Dei quieto ordine residere, et pro vita nostra vel stabilitate regni Franchorum, die noctuque Domino famulari. Et ut haec praeceptio nostra in membranis conscripta, firma et inviolabilis perseveret, manu nostra subter eam decrevimus affirmare.

S. domni Childerici, regis gloriosi.
S. Emnechildis reginae.
S. Blichildis reginae.
S. Gunduini ducis.

Data quod fecit mense Septembri, die VI, anno VIII imperii.

XXIX — 11 août 675.

Fardessus n° 377. II, 167 [1].

Dagobertus [2], rex Francorum, viris illustribus ducibus, comitis, *domesticis* vel omnibus agentibus, tam praesentibus quam futuris..... (*Diplôme qui donne au monastère de Wissembourg, les thermes situés au delà du Rhin, dans le Comté d'Usgau*).....

Data sub die XI Augusti, anno secundo regni nostri. In Christi nomine, Dagobertus rex.

XXX — 640-659.

Vita S. Eligii [3]. *I, 15.*
M. G. H. Scr rer. merov IV, 680.

Denique inter cetera expetiit ei villam quamdam in

[1] Pertz, n° 44 p. 41.
[2] Dagobert II d'Austrasie.
[3] Saint Eloi, évêque de Noyon, de 640 à 659.

rure Lemoveceno cognominante Solemniaco [1], dicens : Hanc mihi, domine, mi rex, serenitas tua concedat, quo passim ibi et mihi et tibi scalam construere, per quam mereamur ad caelestia regna uterque conscendere. Quam ejus petitionem libenter rex [2] sicut solebat, annuit, et quod poposcerat, sine mora dato praecepto concessit. Erat enim tempus, quo census publicus ex eodem pago regis thesauro exigebatur inferendus ; Sed cum omni censo in unum collecto regi pararetur ferendum, hac vellet *domesticus* simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctionem purgare, ut juxta ritum purissimus ac rutilus aulae regis praesentaretur metallus — nesciebant enim praedium esse Eligio concessum — toto nisu atque conatu per triduum vel quatriduum laboris insistentes, nulla poterant, Deo id praepediente, arte proficere, usquequo ab Eligio praeveniens nuncius, opus coeptum interciperet, idemque ejus dominio revocaret.

XXXI — 640-659.

V. S. Eligii. I, 17.
M. G. H. Scr. rer. merov. IV, 683.

Cunque reversus locum adisset, ac linea jactata, amplitudinem habitaculi consideraret, invenit amplius quasi pedem in terrae amplitudine, quam ipse nuntiaverat regi [2]. Ex quo tristis effectus, quippe qui nulli volens mentiri, regi esset mentitus, relictum protinus opus, ad aulam repedabat mestus, et mox ut principem adiit, solo ilico corruit, mendacium indicavit, aut veniam aut

[1] Solignac.
[2] Dagobert Ier.

mortem popoxit : sed cum rex tam pocissimae regi causam agnovisset, magis in stuporem versus, ejus injuriae condoluit, moxque ad circumstantium conversus multitudinem, infit : Ecce quam praeclara et venerabilis Christi fides ! Duces mihi et *domestici* spatiosas subripiunt villas, et Christi famulus propter fidem quam habebat in Domino, non palmo quidem passus est celare de humo. Sic ergo clementer Eligio consolato duplicavit donum quod dudum tribuerat pusillum.

XXXII — 28 février 693.

Pardessus n° 431. II, 229 [1].

Chlodovius [2], rex Francorum, vir inluster. Cum nos in Dei nomine Valencianis, [3] in palatio nostro, una cum apostolicis viris in Christo patribus nostris, Ansoaldo, Godino [4], Ansoberctho, Protadio [5], Savarico, Vulfochramno, Chaduino, Turnoaldo [6], Constantino [7], Abbone [8], Sterano, Gribone, episcopis; seu et inlustribus viris Godino, Nordoberctho, Sarroardo, Ragnoaldo, Gunduino, Blidegario, Magnechario, Vualdramno, Ermechario, Chagnerico, Burcelleno, Sigoleno, optematis; Angliberctho, Ognirectherio, Chillone, Adreberctho, Adalrico, Ghislemaro, Jonathan, Modeghiselo, comitebus; Chrodmundo, Godino, Sigofrido, Ghiboino, Ermen-

[1] Pertz, n° 66, p. 58.
[2] Clovis III de Neustrie.
[3] Valenciennes.
[4] Evêque de Lyon, 693-718.
[5] Evêque d'Aix.
[6] Evêque de Paris, 693-698.
[7] Evêque de Beauvais, 680-697.
[8] Evêque de Metz.

teo, Madlulfo, Arigio, Auriliano, grafionibus; *Raganfredo, Maurilione. Ermenrico, Leudoberctho, domesticis*; Vulfolaico, Aiglo, Chrodberctho, Vualdramno referendariis; Chugoberctho, Landrico seniscalcis; nec non et inlustri viro Audramno, comite palacii nostro, vel reliquis quampluris nostris fidelibus, ad universorum causas audiendas vel recta judicia termenanda resediremus; ibi veniens venerabilis vir Chrotcharius, diaconus..(Diplôme, par lequel l'endroit nommé Baddaucourt est attribué à Ingramne, qui le réclamait contre Amalbert).

. . . . . .

Datum pridiae Kal Marcias, annum tercio regni nostri, Valencianis, in Dei nom. fel.

XXXIII — 14 mars 697.

Pardessus n° 440. II, 241 [1].

Childeberchtus [2], rex Francorum, vir inluster. Cum nus in Dei nomine, Conpendio in palacio nostro [3], una cum apostholecis viris in XCo patrebus nostris Ansoaldo, Savarico, Tirnochaldo, Ebarcio, Grimone, Constantino, Ursiniano episcopis; nec non et inlustri viro Pippino [4], majoredomus nostro, Agnerico, Antenero, Magnechario, Grimoaldo optematis; Ermentheo, Adalrico, Jonathan, comitebus; *Vulfolaeco, Arghilo, Madlulfo, domestecis*; Benedicto, Ermedramno senicalcis; seo et Hociobercto comite palacii nostro, vel cunctis fidelibus nostris, ad universorum causas audiendum vel ricto judicio termenandum resederimus; ibique veniens venerabilis vir Magnoaldus abba..... (*Diplôme par lequel la villa de*

[1] Pertz, n° 70, p. 62.
[2] Childebert III.
[3] Compiègne.
[4] Pepin de Herstal.

Noisy-s/Oise est donnée au monastère de Tussonval).

. . . . . .

Datum quod ficit minsis Marcius dies XIIII, anno tercio regni nostri, Conpendio [1], in Dei nomine, feliciter.

XXXIV.

Marculfi formularum [2] *I, 25* [3].

M. G. H. Formulae, p. 58.

Proloco de regis juditio, cum de magna rem duo causantur simul.

Cui Dominus regendi curam committit, cunctorum jurgia diligenti examinatione rimari oportit, ut juxta propositionis vel responsionis alloquia inter alterutrum salubris donetur sententia; quo fiat ut et nodus causarum vivacis mentes accumen coherciat, et ubi prelucet justitia, illuc gressus deliberationis imponat. Ergo cum nos in Dei nomen ibi in palatio nostro ad universorum causas recto juditio terminandas uno cum domnis et patrîbus nostris vel cum pluris obtimatibus nostris, illis episcopis, illi majorem domus, illis ducibus, illis patriciis, illis referendariis, *illis domesticis*, illis seniscalcis, illis cobiculariis et illi comes palatii vel reliquis quam plures nostris fidelibus resederemus, ibique veniens ille illo interpellavit, dum diceret.....

XXXV.

Marculfi formularum I, 39 [4].

M. G. H. Formulae, p. 68.

Ut pro nativitate regis ingenui relaxentur.

[1] Compiègne.

[2] Zeumer pense que ces formules furent rédigées sous les derniers Mérovingiens.

[3] Lind. 109. Roz. 442.

[4] Lind. 89. Roz. 79.

Ille, rex Francorum, vero inlustris, illo comitae [1]. Dum et nobis divina pietas juxta votum fidelium et procerum nostrum de nativitate filii nostri ill. magnum gaudium habere concessit, ut misericordia Dei vitam eidem concedere dignetur, jobemus, ut per omnes villas nostras, qui in vestras vel in cuncto regno nostro aliorum *domesticorum* sunt accionibus, tres homines servientes inter utroque sexu in unaquaque villa ex nostra indulgentia per vestras epistolas ingenuos relaxare faciatis.

XXXVI.

Marculfi formularum II, 52 [2].
M. G. H. Formulae p. 106.

Qualiter ex ordinatione regis pro nativitatem filii sui domesticos de villa regis per sua littera relaxat ingenuos.

Ego in Dei nomen *ille domesticus,* acsi indignus, glorioso domno illius regis super villas ipsius illas illo ex familia dominica de villa illa. Dum generaliter *ad omnes domesticos* regis ordinatio processit, ut pro nativitate domnicilli nostri illius, ut a Domino melius conservetur, de unaquaque villa fiscale tres homines ex servientibus inter utroque sexu a servitio relaxarentur, et nos ita faciendum ob hoc ordinatione recipimus; propterea tibi per hanc epistolam nostram, sicut mihi jussum est, ab omni vinculum servitutis absolvo, ita ut deinceps tamquam si ab ingenuis parentibus fuissis procreatus, vitam ducas ingenuam et in nullo servitio nec a nobis nec a successoribus *domesticis,* nec a quemcumque de parte

[1] Illo majorem domus (manuscrit A 3).
[2] Lind. 90. Roz 80.

fisci paenitus in servicio inclinare non possis, sed per hanc epistolam ingenuitatis, sicut nobis jussum est fieri, bene et integri ingenuus cunctis diebus vite tuae dibeas permanere. Si quis vero aliquis te de statu ingenuitatis tuae inpulsare voluerit, inferat tibi (cum) cogenti fisco auri libra una, et quod repetit vindicare non valeat, sed presens epistola fisma permeneat, stipulatione subnexa.

Actum ibi, sub die illo, anno illo regnante suprascribto domno illo gloriosissimo rege.

XXXVII – décembre 722.

Pardessus n° 525. II, 337.

Sacrosancto monasterio. quod dicitur Hohenaugia [1], in honore S. Michahelis super fluvium Renum constructo, ubi domnus Benedictus abbas preesse videtur, Luitfridus et Ebrohardus cogitantes pro animalibus nostris vel pro eterne retribucionis venia: propterea conplacuit nobis animus, ut de ipse insula, que dicitur Honaugia, et Renus circuit, de parte nostra quantumcumque genitor noster Adelbertus dux nobis moriens dereliquit, ad ipsum monasterium condonare deberemus, quod et ita fecimus. Ideoque hec omnia supra jam dicto monasterio, vel agentibus vestris a die presenti in vestram tradimus dominacionem ad possidendum, ut quicquid exinde facere volueritis, liberam ac firmissimam habeatis in omnibus, Christo propicio potestatem. Si quis vero, quod si ego, aut aliquis de heredibus nostris, vel quelibet ulla opposita persona, contra presentem epistolam venire, aut agere, aut aliquam calumniam generare voluerit, inferat ad agentes supradicti monasterii auri

[1] Honau.

libras duas et nichilominus presens epistola firma et stabilis permaneat, stipulacione subnixa.

Actum in monasterio, quod dicitur Hœnaugia. Datum tercio idus Decembris, anno secundo regni domini nostri Theoderici regis [1].

S. Luitfridi ducis qui consensit.

S. *Ebrohardus domesticus* hanc epistolam testamenti a me factam relegi et recognovi.

S. ego Eugenia, ac si indigna abbatissa, que consensi.

Ego Haimo, indigus peccator, presbyter, hanc donacionem scripsi et subscripsi.

XXXVIII — 724.

Pardessus n° 532. II, 343 [2].

Dominis sanctis et apostolicis in Christi patribus, episcopis, ducibus, comitibus, vicariis, *domesticis*, seu omnibus agentibus, junioribus nostris seu missis decurrentibus et amicis nostris, illustris vir Carolus major domus bene cupiens vester . . . . . *Lettres de protection accordées par Charles Martel à l'évêque Boniface* [3]) . . . . . sigillavimus.

XXXIX — 741 (?)

Lex Ribuaria titulus 88 [4].

M. G. H. Legum. V, 267.

Hoc autem consensu et consilio seu paterna tradi-

[1] Thierry IV.

[2] M. G. H. Epistolae merowingici et karolini aevi. I, 270. (Edidit Dümmler, in-4° 1892).

[3] Archevêque de Mayence (747-755).

[4] Sohm date ce titre, du règne de Charles Martel ou des premières années de Pepin.

cione et legis consuetudinem super omnia jubemus, ut nullus obtimatis, major domus, *domesticus*, comes, gravio, cancellarius, vel quibuslibet gratibus sublimitas, in provincia Ribuaria in judicio recedens munera ad judicio pervertendo non recipiat. Quod si quis in hoc depraehensus fuerit, de vita conponatur.

XL — 748.

Pardessus n° 598. II, 412 [1].

Dominis sanctis et apostolicis ac venerabilibus in Christo patribus, omnibus episcopis vel omnibus abbatibus seu illustribus viris, ducibus, comitibus, *domesticis*, vicariis, centenariis, vel omnibus agentibus seu junioribus, seu successoribus vestris, seu amicis meis, seu omnibus missis meis discurrentibs, illuster vir Pipinus, major domus bene cupiens vester . . . . . (*Charte par laquelle Pepin le Bref prend sous sa protection l'abbé Dubanus et tous les biens du monastère d'Honau*) . . . . . sigillavimus.

Inluster vir Pippinus major domus.

Rodegarius jussus scripsi.

XLI — 750.

Pardessus n° 608. II, 418 [2].

Summa cura et maxima sollicitudo debet esse principum ut ea quae a sacerdotibus pro oportunitate ecclesiarum Dei fuerint postulata, solerter perspicere, et congrua vel oportuna eis beneficia non denegare, sed ea quae pro Dei sunt intuitu, ad effectum in Dei nomene

[1] Pertz n° 20, p. 105.

[2] Pertz n° 23, p. 108.

mancipare. Igitur inluster vir, Pippinus, majorim domus, omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, *domesticis*, grafionibus, vegariis, centenariis, vel omnes missos nostros discurrentes, seu quaecumque judiciaria potestate preditis . . . . . (*Charte de Pepin le Bref qui confirme les possessions de l'abbaye de St-Denis, sur le vu des documents anciens*). . . . . sigillavimus.

S. inlustri viro Pippino majorim domus.

XLII — 25 avril 752.

Dom Bouquet. V, 698.

Domnis Sanctis et Apostolicis ac venerabilibus in Christo Patribus omnibus Episcopis et Abbatibus, Comitibus, *Domesticis*, Vicariis, Centenariis, vel omnibus Agentis nostris, tam praesentis quam futuris, inluster vir Pippinus Rex Francorum bene cupiens vester. . . . . (*Pepin, roi des Francs, confirme à Sigebald, abbé d'Anisola* [1], *les possessions de ce monastère*) . . . . . sigillavimus.

S. Pippine Regis Francorum.

Chrodingus jussus recognovit.

Data mens April. die XXV in anno primo regnante Pippino Rege. Actum ad Arestalio Palatio publico [2].

XLIII — 753.

Dom Bouquet. V, 669.

Pippinus [3] Rex Francorum vir illuster, Omnibus Du-

[1] Calais.

[2] Herstal.

[3] Pepin le Bref.

cibus, Comitibus, Graffionibus, *Domesticis*, Vecariis, Centenariis, vel omnes Agentes, tam praesentibus quam et futuris, seu et omnes Missus nostros de Palacio ubique discurrentes . . . . . (*Diplôme pour les nonnes du monastère de Saint-Denis*. . . . . sigillare

S. domno nostro Pippino gloriosissimo Rege.

Ejus jussu recognovi et subscripsi.

Datum quod fecit mensis Julius die X octo, anno secundo regni nostri, in Dei nomine feleciter.

XLIV – 757.

Dom Bouquet. V, 702.

Pippinus Rex Francorum, omnibus Episcopis, Comitibus, Ducibus, Abbatibus, *Domesticis*, Centenariis, Vicariis, atque Judicibus nostris, vel omnibus Missis nostris discurrentibus . . . . . (*Diplôme pour l'abbaye de Nantua*) . . . . . decrevimus.

S. Pippini gloriosissimi Regis.

In Dei nomine scripsit Bardillo mense Augusto decima die in anno sexto regni.

Actum Attiniaco [1] Palatio publice.

XLV — 2 août 763.

Beyer, Urkundenbuch n° 17. I, 22,

Pippinus rex francorum, vir inluster. Omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, *domesticis*, vicaries, centenaries, vel omnes missos nostros discurrentes. Maximum regni nostri augere credimus munimentum . .

[1] Attigny.

. . . . . (*Pepin le Bref confirme les immunités de l'abbaye de Prüm*) . . . . . Et ut hec auctoritas tam praesentis quam futuris temporibus inviolata deo adjutore permaneat, manus nostra subscriptionibus infra roborare decrevit, atque annulo nostro sigillare jussimus.

Signum domni gloriosissimi pippini regis +.

In dei nomine bernericus in vice baddilonis recognovit et subscripsit.

Data sub die III nonas augusti anno XII regnante domno nostro Pippino gloriosissimo rege. Actum inaslario palacio publico in Dei nomine feliciter. Amen.

XLVI — 764.

Dom Bouquet V. 705.

Pippinus Rex Francorum, vir illuster, dominis sanctis et Apostolicis ac venerabilibus in Christo Patribus, omnibus Episcopis, Abbatibus, seu illustribus ac magnificis viris, Ducibus, Comitibus, *Domesticis*, Vicariis, Centenariis atque omnibus Agentibus . . . . . (*Pepin confirme toutes les possessions du monastère d'Honau*) . . . . . sigillare.

S. gloriosissimi domini Pippini Regis.

Wulmarus jussus recognovit et scripsit.

XLVII — 752-768.

Beyer, Urkundenbuch n° 18, I. 123.

Pippinus rex francorum vir inluster. Omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, *domesticis*, vicaries,

centenaries, vel omnes missos nostros discurrentes solerti nobis perpendum est, ut dum ea quae pro dei intuitu atque sanctorum reverentia exercemus . . . . . (*Pepin le Bref dispense l'abbaye de Prüm des droits de tonlieu*) . . . . . Et ut hec auctoritas firmior habeatur vel per tempora melius conservetur, de anulo nostro sigillavimus.

XLVIII — 708.

Vita S. Lamberti [1] *15.*
Aa. SS. septembre V 577.

In diebus illi erat *Dodo domesticus* jam supradicti principis Pippini, proprius consanguineus eorum, qui interfecti fuerant; et erant ei possessiones multae et in obsequio ejus pueri multi.

XLIX — 1er avril 772.

Beyer, Urkundenbuch, n° 24, I, 28.

Karolus, gratia Dei rex Francorum vir illustris; apostolicis, ducibus, comitibus, *domesticis* tam ultra quam citra Renum vel Ligerum [2] consistentibus tam praesentibus quam et futuris . . . . . (*Charles confirme à l'archevêque Weomad toutes les immunités de son église*) . . . . . Datum Oresti Kal Apr. anno quarto regni nostri. Actum Theodonouilla [3] palatio publice feliciter. Amen.

[1] Saint-Lambert, évêque de Liége.
[2] Loire.
[3] Thionville.

L — 768-775.

Cartae senonicae [1]. *28* [2].

M. G. H. Formulae, p. 197.

Indiculum regale.

Domini sancti et in Christo patribus, omnibus episcopis, seo et venerabilibus omnibus abbatibus, atque inlustribus viris seo et viris magnificis, *domesticis*, vicariis, centenariis etiam quod omnis pares et amicos nostros seo et missus nostros discorrentis ille rex Francorum, vir inluster. Cognuscas, iste presens ille ad nos venit et nostram commendatione expetivit abire, et nos ipso gradante animo recipimus vel retenemus. Propterea omnino vobis rogamus atque jubimus, ut neque vos neque juniores neque successoresque vestris ipso vel hominis suis, qui per ipso legitimi sperare videntur, inquietare nec condempnare nec de rebus suis in nullo abstrahere nec dismanuare non presumatis nec facere permittatis. Et si talis causa adversus eo surrexerit, aut orta fuerit, et ibidem absque eorum iniquo dispendio minime definitas fuerint, adimpletis vos, quod ante nos separare vel reservatas, et talis causa ante nos fenetivam accipiant sententiam. Et ut circius credatis, manu nostra subter adfirmavimus et de anulo nostro segelavimus.

LI — 768-775.

Cartae senonicae. 36 [3].

M. G. H. Formulae, p. 201.

Indiculum regale.

Karolus gratia Dei rex Francorum tam presentibus

[1] Zeumer dit que ces formules furent rédigées entre 768 et 775.
[2] Lind. 177. Roz, 11.
[3] Lind. 11. Roz, 81.

quam et futuris, domini sancti et apostolicis hac venebilebus in Christo patribus, ducibus, comitibus, *domesticis*, vicariis, centenariis, vel omnis agentes nostros et juniores ac successoresque nostros vel omnes amicos nostros seo et homines missos nostros discurrentes. Cognuscat magnitudo seo almitas vestra, quod nos partibus nostris bene habemus conpertam, quod nos taliter istius fidele nostro illo illa, mereto suo conpellente, concessimus, ubicumque infra regno, Deo propitio, nostro hominis sui negotium exigendum advenerint, nullus quislibet de judicaria potestate vestrae nec missus noster nullo teleneo nec nullas vinditas nec rodoticus nec foraticus nec pulveraticus, sicut dixi, nullus quislibet teleneo nec vinditas ejus in nullo exhactare non presumatis; nisi, ut diximus, in quascumque portus, civitatis seo mercada, nullo contradicente, suos vinus vel suus commertius quislibet negotium, absque ullo contradicente, potestate habeant vindendi, quia nos taliter ei habemus concessum. In reliquo viro de parte nostra vel vestra ex nostra indulgentia visi fuimus concessisse atque indulgisse seo et in omnibus confirmasse. Et ut haec perceptio nostra firmior appareatur et per tempora conservetur, manu nostra propria subter eam decrevimus adfirmare.

LII — 25 mai 774.

Excerpta chronici monasterii Acutiani sive Farfensis [1].
Duchesne. Historiae Francorum Scriptores. III 652 [2].

Karolus Dei gratia Rex Francorum et Longobardorum, atque Patricius Romanorum Omnibus Episcopis,

[1] Chronique du 11e siècle.
[2] In-fo, 1641.

Abbatibus, Ducibus, Comitibus, Vicariis, *Domesticis*, vel omnibus Missis nostris discurrentibus. . . . . (*Immunité accordée au monastère de Ste Marie d'Acutianus, dans le duché de Spolète*) . . . . . sigillare jussinus.

S. Caroli invictissimi Regis.

Guigbaldus ad vicem Hitherii recognovi.

Data sub die 8 Kal. Junii anno septimo et primo Regni Domini nostri Caroli gloriosissimi Regis. Actum Carilego Palatio publico in Dei nomine feliciter.

LIII — novembre 775.

Beyer. Urkündenbuch, n° 28, I, 33.

Karolus gratia Dei rex francorum et longobardum ac patricius romanorum, omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, *domesticis*, vicariis, centenariis, vel omnes missos nostros discurrentes, maximum augere regni nostri credimus munimentum . . . . . (*Charles confirme les droits de l'abbaye de Prüm*). . . . . sigillare jussimus.

S. domni Karoli gloriosissimi regis.

Datum in mense novembrio anno VIII et secundus regni nostri.

Actum Theodonis [1] villa publica in dei nomine feliciter, amen.

LIV — décembre 775 [2].

Grandidier [3], t. II. Pièces justificatives n° 68, page CXVI.

Carolus gratia Dei Rex Francorum ac Longobar-

[1] Thionville.

[2] L'authenticité de ce diplôme est douteuse.

[3] Histoire de l'église et des évêques-princes de Strasbourg. 1778.

dorum, ac Patricius Romanorum, omnibus Episcopis, Abbatibus, Ducibus, Comitibus, *domesticis*, vicariis, centenariis, vel omnibus missis nostris discurrentibus, vel quibuslibet judicaria potestate preditis . . . . . (*Charlemagne dispense de tous les impôts, l'évêque Heldo de Strasbourg et les gens de son église*) . . . . . sigillare.

S. Caroli gloriosissimi Regis.

Rado ad vicem Hitherii recognovit.

Data in mense decembri, anno octavo et secundo regni nostri. Actum Scalistati [1] villa, palatio publico, in Dei nomine, feliciter, amen.

LV — 30 avril 779.

Dom Bouquet, V, 742.

Carolus Dei gratia Rex Francorum et Longobardorum, ac Patricius Romanorum omnibus gentibus nostris tam praesentibus quam futuris . . . . . (*Diplôme de l'abbaye de St Marcel à Châlons sur Saône*) . . . . . Si quis autem fuerit aut Dominus, aut Comes, *Domesticus*, Vicarius, seu qualiscumque judiciaria potestate succinctus, indulgentia bonorum, aut bonitate piorum Christianorum aut Regum, qui ipsas irrumpere et violare praesumpserit, solidorum sexcentorum munere se cognoscat culpabilem . . . . . roborari.

S. Caroli gloriosissimi Regis.

Data pridie Kal. Maias, anno undecimo et quinto regnorum nostrorum. Actum Haristallio [2].

[1] Schlettstadt.

[2] Herstal.

LVI — 782.

Dom Bouquet. V, 747.

Karolus gratia Dei rex Francorum et Langobardorum, ac Patricius Romanorum, omnibus Abbatibus, virisque illustribus, Ducibus, Comitibus, *Domesticis*, Grafionibus, Vicariis, Centenariis, junioribusque nostris, atque Missis nostris discurrentibus, praesentibus videlicet et futuris . . . . . (*Diplôme pour St Martin de Tours*) . . . . . signavimus.

S. Karoli gloriosissimi Regis.

Rado relegit et subscripsit.

Data in mense Aprili, anno XIIII et VIIII regni nostri. Actum Casiago [1] Palatio Regio, in Dei nomine feliciter. Amen.

LVII — 799 ou 800.

Dom Bouquet, V, 763.

Carolus gratia Dei Rex Francorum et Langobardorum, ac Patricius Romanorum, omnibus Episcopis, Abbatibus, virisque illustribus, Ducibus, Comitibus, *Domesticis*, Grafionibus, Vicariis, Centenariis, junioribusque nostris, atque Missis nostris discurrentibus, praesentibus videlicet et futuris. Decet et enim regalis clementiae dignitatem . . . . . (*Diplôme pour les moines de St Martin de Tours*) . . . . . Et ut praeceptio circa ipsam casam ac venerabilem Ecclesiam S. Martini profuturis temporibus valeat perdurare, manu propria eam subterfirmavimus, et annuli nostri impressione signavimus.

Signum Caroli gloriosissimi Regis.

[1] Kiersy.

Actum Castro Lauduno [1], in Dei nomine feliciter. Amen.

LVIII — 628.

Vita [2] *S. Desiderii* [3]. *5.*

M. G. H. Sc. rer. merov. IV, 566.

Interea rex frodegius, pius et mansuetus Flotharius [4] debitum naturae terminum implens, ac pacifice obiens, Dacobertum [5] filium in principatu reliquit, a quo Desiderius tanta familiaritate retentus est, ut ampliorem dignitatem quam pridem indeptus fuerat, potiretur. Siquidem diligebat eum rex quia noverat strenuum virum et sibi fidelem et in Dei timore esse jam solidatum; ipse autem officia sibi commissa ita praevidebat, ut et in regem fidelitatem, et in Deum gratiam conservaret. Opulentissimos quidem tesauros summamque palatii supellectilem hujus arbitrio Rex Dacobertus commisit : ad ejus obtutum data recondebantur, ad ejus nutum danda proferebantur. Multi quoque episcoporum, ducum hac *domesticorum* sub ale tuitionis ejus degebant, multi nobilium sibi eum gratificare gaudebant : regina autem Nanthildis unice ipsum diligebat.

LIX — 801 (?)

Vita [6] *S. Salvii* [7] *12 et 13.*

AA. S.S. juin 7e vol. 173 et suiv..

In ipso quoque tempore revelatum est visione angelica

[1] Laon.

[2] Vie anonyme de la fin du 8e ou commencement du 9e siècle.

[3] St Didier ou Géry, évêque de Cahors, mort en 654.

[4] Clotaire II.

[5] Dagobert Ier.

[6] Vie anonyme contemporaine.

[7] St Sauve, évêque d'Angoulême, mort vers 801.

gloriosissimo Duci Francorum Karolo [1] ut missos suos mitteret ad Valentianas fiscum [2]; et ibi diligentissime requirere fecisset, ubi famulus Dei Salvius una cum discipulo suo requiesceret. Transacta autem nocte expergefactus Princeps, cœpit infra arcana cordis sui volvere, quaenam esset haec visio. Altera vero nocte admonitus iterum in sopore noctis ut juberet perquirere, quid actum esset ex famulo Dei Salvio. Iterata vero nocte tertia, venit ad eum Angelus Domini post pullorum cantum, percussoque ejus latere, dixit : Semel et secundo, rogavi te, qui es Dux et Princeps exercitus Domini, ut perquirere fecisses, et cum omni diligentia investigare, ubinam famulus Dei Salvius Episcopus requiesceret. Cur non obedisti voci meae ? festina velociter et accelera quantocius, adhibitis tecum Optimatibus ac *Domesticis* tuis in consilium, et diligenter investiga de praedicto famulo Dei Salvio ejusque discipulo Cave ne praetermittas imperium Domini Dei tui, quae viri illi amici et Martyres Dei altissimi factie sunt. Expergefactus itaque Dux accersivit et convocavit omnes Principes, Satrapas, et Optimates, ac Magistratus et Duces, necnon et *omnes domesticos suos*, qui gubernabant sub ipso regnum et imperium ejus, et exposuit eis per ordinem, quid per triduum revelatum ei fuisset : intellexerat enim, Angelo Domini revelante, quod a Deo esset decretum : praecepit eis ut diligenter inquirerent de morte et martyrio Sancti Salvii martyris ejusque discipuli, et per maximam mitterent solertiam in omnibus locis, vicis, villis, atque fiscis, seu per omne regnum suum.

[1] Charlemagne.

[2] Valenciennes.

Misit itaque primum idem gloriosissimus Karolus Dux Francorum nobilissimos viros *ex domesticis suis* ad fiscum, qui vocatur Valentianas : Hi vero summo studio totis viribus fortiter investigare coeperunt de nece impiissima Viri Dei ejusque discipuli. Et convocantes Vicarios, Tribunos et Centuriones, Judices et Decanos Regis, congregata est ad eos multitudo populi non minima. Percunctari igitur coeperunt singuli per turmas suas et diligenter investigare usque dum pervenit sors ad domum Genardi : statueruntque eum in medio eorum et cauto observabant, interrogantes et inquirentes ex his quaestionibus, ad quas missi fuerant de sancto Viro inquirendas; ut si aliqua ei notitia fuisset comperta, eo quod ipse esset Procurator de rebus fisci illius et villa Brevitica [1], ubi latebant sanctorum corpora. Inventumque est, eo confitente, qualiter ubi Viri sancti convenerant, et hospitium sibi eodem in loco acceperant; atque quemadmodum Dominicae Resurrectionis die hora refectionis cum eo discubuerant. Et interrogaverunt eum Missi et *domestici* Ducis et dixerunt : Quid actum fuit de viro illo, postquam a refectione surrexit? Genardus respondit : Iter suum arripuit, deinceps nescio quid actum fuit. *Domestici* Regis ei dixerunt : Per salutem domini nostri Karoli, diversis poenis et tormentis te afficiemus, nisi dixeris veritatem.

LX — mars 806.

Capitulare missorum Niumagae [2] *datum. 18.*
M. G. H. Capitularia, I, 132.

Consideravimus itaque, ut præsente anno, quia per

[1] Brena.
[2] Nimègue.

plurima loca fames valida esse videtur, ut omnes episcopi, abbates, abbatissae, obtimates, et comites seu *domestici* et cuncti fideles qui benefica regalia tam de rebus ecclesiae quamque et de reliquis habere videntur, unusquisque de suo beneficio suam familiam nutricare faciat et de sua proprietate propriam familiam nutriat; et si Deo donante super se et super familiam suam, aut in beneficio aut in alode, annonam habuerit et venundare voluerit, non carius vendat nisi modium de avena dinarios duo, modium unum de ordeo contra dinarios tres, modium unum de spelta contra denarios tres si disparata fuerit, modium unum de sigale contra denarios quattuor, modium unum de frumento parato contra denarios sex. Et ipsum modium sit quod omnibus habere constitutum est, ut unusquisque habeat aequam mensuram et aequalia modia.

LXI — 807.

Dom Bouquet. VI, 453.

Ludovicus [1], gratia Dei Rex Aquitanorum. Omnibus Episcopis, Abbatibus, Comitibus, *Domesticis*, Vicariis, Centenariis seu reliquis fidelibus nostris praesentibus scilicet et futuris, notum sit quia . . . . . (*Diplôme pour le monastère de Cormery*). . . . . Et ut majorem habeat in se hoc praeceptum vigorem, anuli nostri impressione sigillari jussimus.

Data VII Idus Aprilis anno XXVII regni nostri. Actum Cassanogelo palatio [2], in Dei nomine feliciter. Amen.

Albo ad vicem Helizachar scripsi.

[1] Louis le Débonnaire.

[2] Casseneuil.

LXII — 817.

Dom Bouquet, VI, 506.

In nomine Domine Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hludovicus, divina ordinante clementia Imperator Augustus. Si petitionibus servorum Dei . . . . . .

Notum igitur esse volumus cunctis fidelibus nostris, Episcopis videlicet, Abbatibus, virisque illustribus, Ducibus, Comitibus, *Domesticis*, Grafionibus, Vicariis, Centenariis, eorumque junioribus necnon Missis nostris per universum Imperium nostrum discurrentibus, seu etiam ceteris fidelibus sanctae Dei ecclesiae nostrisque, praesentibus scilicet et futuris quia . . . . . (*Diplôme d'immunité de l'abbaye Saint-Martin de Tours*). . . . . Et ut haec auctoritatis inviolabilem obtineat effectum, et a fidelibus Sanctae Ecclesiae et nostris verius credatur, ac diligentius conservetur, manu propria subterfirmavinus et anuli nostri impressione signari jussimus.

LXIII — 828-832.

Formulae imperiales [1], *29* [2].

M. G. H. Formulae, p. 307.

. . . . . (*duo arengae*) . . . . . Notum igitur esse voluimus cunctis fidelibus nostris, episcopis videlicet, abbatibus virisque inlustribus, ducibus, comitibus, *domesticis*, grafionibus, vicariis, centenariis eorumque

[1] Zeumer date la rédaction de ces formules des années 828 à 840 et plus probablement 828 à 832.

[2] Roz. 24.

junioribus necnon missis nostris per universum imperium nostrum discurrentibus seu etiam ceteris fidelibus sanctae Dei ecclesie nostrisque, praesentibus scilicet et futuris, quia. . . . . (*Immunitas imperialis pro monasterio*) . . . . . Et ut haec autoritas.

LXIV — 657.

Gesta abbatum Fontanellensium [1], *I, 8 et note.*
M. G. H. Scriptores II. 274.

Defuncto autem Dagoberto [2] rege post annos decem et novem, idem Rothmarus Chlodoveum [3] juvenculum regem, filium supradicti principis, adiit, uti suum juberet patrari et patris sui confirmaret auctoritatem de locis praedictis sibi concessis : quod ita ut petierat, impletum fuisse constat. Statim denique a Radone, scriptore regalium privilegiorum geruloque annuli regii, edita est, jussu ejusdem regis et matris suae Nanthildae [4], quae cum eo regnum tenebat, auctoritas confirmationis, ut veluti patris sui tempore, ita in postmodum ex sua indulgentia perenniter valeret possidere. Edita est haec confirmatio pridie nonas Februarias, anno primo praefati regis, Nantoilo [5] palatio, et directa *Teutgislo, domestico et custodi saltuum villarumque regalium*, necnon et Radulpho, comiti Rothomagensi [6] ; ut licitum foret ipsi Rothomaro easdem res quieto ordine possidere; nam et ipsa auctoritate in hoc coenobio adhuc servatur.

[1] Fontenelle, aussi Saint-Wandrille, près de Rouen.
[2] Dagobert Ier.
[3] Clovis II.
[4] Epouse de Dagobert.
[5] Nanteuil.
[6] Rouen.

LXV — 650.

Virtutes [1] *S. Fursei* [2], *II.*
M. G. H. Sc. rer. merov., IV, 444.

Tunc electus Erchinaldus [3], constituit tres *domesticos* suos, qui virum justum [4], per diversa loca deducerent, et ubicumque sua propria fuissent, ei monstrassent, ut, qualis ei locus amabilior fuisset, ad habitandum daretur ; qui et fecerunt [5].

[1] Ecrits au commencement du 9e siècle.

[2] Saint Fursy, abbé de Lagny, mort vers 650.

[3] Maire du palais de Clovis II et de Clotaire III.

[4] Saint Fursy.

[5] Le terme domesticus, dans ce texte, paraît s'appliquer aux serviteurs d'Erchinoald, mais lorsqu'on remarque que le baptême du fils de ce maire eut lieu à Péronne et que les domaines choisis par St Fursy, étaient situés à Lagny, on doit conclure que ces domesticus sont ceux du roi; d'autant plus qu'Erchinoald fut très puissant, d'abord par sa parenté avec Dagobert Ier et ensuite par la faiblesse du jeune Clovis II et que dès lors l'auteur, qui écrit au 9e siècle, a pu croire qu'il s'agissait des domestiques d'Erchinoald, de même que l'auteur du V. S. Lamberti (v. p. just. 48, page 98).

LISTE DES DOMESTICUS CONNUS.

1. Conda :	tribun de Thierry Ier. comte de Théodebert Ier. domesticus id. maire (?) de Theodebald.	vers 540.
2. Baudinus :	référendaire de Clotaire Ier. domesticus id. évêque de Tours.	vers 546.
3. Charigisilus :	référendaire de Clotaire Ier. domesticus id.	vers 555.
4. Priscus :	domesticus de Gontran Ier. évêque de Lyon (573).	vers 570.
5. Attila :	maire (?).	vers 570.
6. Gundulfus :	domesticus de Childebert II. duc id. (581).	vers 580.
7. Leonardus :	domesticus de Clotaire II.	vers 584.

8. DOMNOLUS :	domesticus de Gontran Ier.	585.
9. FLAVIANUS :	domesticus de Childebert II.	587-590.
10. LICINIUS :	maire (?). évêque d'Angers.	avant 600.
11. (CRESCENTIANUS [1]) :	domesticus (?) de Childebert II.	avant 597.
12. (SERVILIO) :	domesticus (?).	avant 600.
13. (GUNDUINUS) :	maire (?).	avant 600.
14. VALDEBERTUS :	domesticus de Clotaire II.	626.
15. (G) RAGANBICUS :	domesticus de Dagobert Ier.	637.
16. URO :	domesticus de Dagobert Ier.	avant 638.
17. ARNULFUS :	domesticus de Théodebert II. domesticus et maire de Clotaire II. maire et évêque sous Dagobert Ier.	avant 614.
18. FREDULFUS :	domesticus de Sigebert II.	641.
19. ERMENRICUS :	domesticus de Clovis II.	642-653.

[1] V. WAITZ, ouv. cité II, 2, p. 48 note 1. (Vita Paterni, de Fortunat).

20. Theudogislus : (Teutgislus)	domesticus de Clovis II.	644-657.
21. Chlodulfus [1] :	dom. de Sigebert III.	648.
22. Ansegislus :	dom. id.	648.
23. Bertilinus :	dom. id.	648.
24. (G) Caribertus :	dom. id.	648.
25. Odo :	dom. de Childéric II.	667.
26. Raganfredus :	dom. de Clovis III.	695.
27. Maurilio :	dom. id.	695.
28. Ermenricus :	dom. id.	695.
29. Ludoberchtus :	dom. id.	695.
30. Vulfolaecus :	référendaire de Clovis III.	695.
	domesticus de Childebert III.	697.
31. Arghilus :	dom. id.	697.
32. Madlulfus :	dom. id.	697.
33. Dodo :	dom. id.	708.
34. Ebrohardus :	dom. Chilpéric II.	722.

[1] Flodulfus dans diplôme de Sigebert III (p. just. 29, p. 76).

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction 1
Bibliographie. 3
CHAPITRE I. Le mot *domesticus*. 5
» II. Le rang du *domesticus* parmi les grands laïques 9
» III. Les attributions du *domesticus* 12
» IV. Le *domesticus* est un fonctionnaire mérovingien 18
» V. Le pouvoir judiciaire du *domesticus*. . . 21
» VI. Le ressort administratif du *domesticus*. . 23
» VII. Le *domesticus* et le comte 29
» VIII. Le *domesticus* et le duc 33
» IX. Le *domesticus* à la cour 36
» X. Le *domesticus* et le maire du palais. . . 40
» XI. L'origine du *domesticus* 47
» XII. Le successeur du *domesticus* 51
» XIII. L'administrateur du domaine privé dans les autres royaumes germains. . . . 55
» XIV. Conclusion 59
Pièces justificatives. 63
Liste des *domesticus* connus 111

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

FASCICULE XIV

MALHERBE ET SES SOURCES

PAR

ALBERT COUNSON

Docteur en philosophie et lettres,

Lecteur à l'Université de Halle

LIÈGE

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE

(Société Anonyme)

8, rue Saint-Adalbert, 8

—

1904

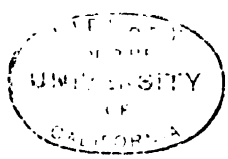

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

FASCICULE XIV

MALHERBE ET SES SOURCES

PAR

ALBERT COUNSON

Docteur en philosophie et lettres,

Lecteur à l'Université de Halle

LIÈGE

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE

(Société Anonyme)

8, rue Saint-Adalbert, 8

—

1904

MALHERBE ET SES SOURCES

Pour donner à la poésie de Malherbe le nom qui lui appartient, il faut considérer s'il imite, quelles sont les choses qu'il imite, et de quelle sorte d'imitation il s'est servi.

GODEAU, *Discours*, dans MALH., éd. Lalanne, t. I, p. 379.

INTRODUCTION

« C'est maintenant une banalité de l'histoire littéraire que de représenter Ronsard comme le fondateur de la littérature classique en France [1] », et peut-être un jour se demandera-t-on quelles différences séparaient les écrivains du XVIIe siècle de ceux du XVIe. L'une des premières, ou du moins des plus facilement reconnaissables, est dans la manière de concevoir l'imitation des Grecs et des Latins. Cette imitation est commune aux deux siècles, et à d'autres; elle diffère de nature suivant les époques. Si le moyen âge en célébrant la largesse d'Alexandre ou en paraphrasant Ovide, la Pléiade en étudiant les beaux parleurs et les élégants poètes anciens, le XVIIe siècle en habillant les héros homériques en gentilshommes galants, le révolutionnaire en « enfonçant

Le casque étroit de Sparte au front du vieux Paris »,

continuent tous la même tradition classique, Jean de Meung n'en diffère pas moins de Ronsard, et Racine de M.-J. Chénier: la façon d'imiter importe plus que ce qu'on imite, et pourrait servir à définir la littérature de chaque génération. Les classiques français entendaient bien s'y prendre autrement

[1] E. FAGUET, *(Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous la direction de Petit de Julleville, VII, 662).

que leurs devanciers, si Boileau accuse Ronsard d'avoir parlé grec et latin, si La Fontaine reproche au même Ronsard de gâter

Des Grecs et des Latins les grâces infinies [1].

De du Bellay à Boileau, de Ronsard à Racine, il y avait donc quelque chose de changé, et aux yeux de beaucoup de critiques, le novateur, en ce point comme en d'autres, était le seul Malherbe. « A proprement parler, avait dit Balzac en son *Entretien XXXI*, ces bonnes gens (les poètes de la Pléiade) estoient des Frippiers et des Ravaudeurs. Ils traduisoient mal au lieu de bien imiter. J'oserois dire davantage, ils barbouilloient, ils desfiguroient, ils deschiroient, dans leurs Poëmes, les Anciens Poëtes qu'ils avoient leus... Les imitations de l'homme que j'ay connu... sont bien moins violentes, sont bien plus fines et plus adroites. Il ne gaste point les inventions d'autruy en se les appropriant. Au contraire, ce qui n'estoit que bon au lieu de son origine, il sçait le rendre meilleur par le transport qu'il en fait. Il va presque toujours au delà de son exemple et dans une Langue inférieure à la Latine, son François égale ou surpasse le Latin. » C'est à peu près ce que pense aussi le panégyriste de Malherbe, Godeau, moins sévère pourtant pour la Pléiade, et cette opinion a fait fortune; on la retrouve tout entière au XIXe siècle. Si Sainte-Beuve ne se borne plus, comme Ménage, à renvoyer le lecteur à « cet illustre Mr. de Balzac dans son Entretien XXXI [2] », il

[1] Épître au prince de Conti (*Œuvres de La Fontaine*, éd. Regnier, IX, 373).

[2] *Les poésies de Malherbe avec les observations de Ménage*, 2e éd. (1689), p. 548.

conclut, en parlant de la façon dont les deux disciples de Malherbe « ont très bien marqué un des points principaux de son innovation et de sa réforme » : « Cette observation de Balzac et de Godeau se peut résumer ainsi : Ronsard et son école ne savaient pas l'art d'imiter ; dans leur ardeur et leur inexpérience première, ils transportaient tout de l'antiquité, l'arbre et les racines : Malherbe le premier sut et enseigna l'art de greffer les beautés poétiques [1] ». Ainsi Malherbe a joui pendant deux siècles de cette réputation d'originalité relative, et l'on a vu en lui l'homme supérieur qui avait tiré la poésie française de l'école et des mains des pédants [2]. Mais voilà que les meilleurs juges s'aperçoivent que Malherbe est moins original qu'on ne l'avait cru, et trouvent qu'on a parfois surfait son rôle : M. Brunot découvre l'influence de Du Vair là où l'on ne voyait que l'élaboration naturelle d'un génie indépendant [3], M. Allais montre que déjà l'adaptation des *Larmes de saint Pierre* était beaucoup plus littérale et moins ingénieuse qu'on ne pensait [4], M. Brunetière nous dit non seulement que « la sensation du poète ne vibre pas dans les vers de Malherbe . . . », que, « sachant ce qu'il voulait dire, c'est alors seulement que, pour le mieux dire, d'une manière plus vive, qui frappe

[1] *Causeries du lundi*, VIII, p. 58.

[2] Voyez par exemple le dithyrambe de NISARD, *Histoire de la littérature française* (17e éd.), I, 404-405.

[3] F. BRUNOT, *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, dont la découverte à cet égard a été adoptée notamment par le duc de Broglie, *Malherbe* (Collection des grands écrivains).

[4] G. ALLAIS, *Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle.*

davantage, et qu'on retienne mieux, *il a cherché de quelle image il pourrait revêtir sa pensée* [1] », mais encore il rappelle ailleurs que « toute une partie de la réforme de Malherbe n'a guère consisté qu'à remplacer l'imitation des modèles grecs par celle des modèles purement latins [2] »; enfin M. Lanson, dans les pages pénétrantes qu'il consacre à Malherbe, écrit: « Il a l'imagination livresque de l'honnête homme qui a fait ses classes et vécu à la ville . . . Il a parlé de la mort : toujours on sent Horace, ou Sénèque, ou la Bible derrière lui [3] ».

Peut-être donc n'est-il pas sans intérêt d'examiner les sources de Malherbe, de voir exactement ce qu'il a emprunté à la Bible, aux Grecs et aux Latins, et aussi aux Italiens et aux Français, par lesquels les pensées et les images antiques lui ont souvent été transmises, de se demander enfin comment il comprenait ces diverses poésies et comment elles se conciliaient avec l'esprit classique alors en train de s'établir. Quelque part qu'il faille faire à Malherbe dans l'élaboration de cet esprit [4], les cinq mille trois cents

[1] F. BRUNETIÈRE, *La réforme de Malherbe et l'évolution des genres*.

[2] ID., *Études sur le XVIIIe siècle* : *I. La formation de l'idée de progrès* (Revue des deux mondes, 15 octobre 1892, p. 885).

[3] *Histoire de la littérature française* par G. LANSON (8e éd., 1903), p. 355.

[4] Malherbe se trouve, ne fût-ce qu'en date, à l'origine de l'esprit classique, comme le dit déjà le grand théoricien de cet esprit : « On reconnaît la présence de cette forme fixe à divers indices, notamment au règne du style oratoire, régulier, correct, tout composé d'expressions générales et d'idées contiguës. Elle dure deux siècles, *depuis Malherbe* et Balzac jusqu'à Delille et M. de Fontanes » (TAINE, *L'Ancien régime*, p. 241).

vers qui nous sont restés de son travail d'un demi-siècle, et qui furent faits en grande partie sur commande, « par petits morceaux, un vers d'un côté, un vers de l'autre [1] », nous présentent au moins la mise en œuvre méthodique, laborieuse, des idées, des souvenirs et des lectures de la première génération du XVIIe siècle. C'est un moyen de comprendre cette époque et ses sources d'inspiration que de rechercher quel milieu et quelles œuvres ont agi sur celui qui, dit-on, a soustrait la poésie française aux impressions changeantes et aux sentiments du poète, et, croyait-on, à l'imitation pédantesque. Avant d'étudier tout ce que Malherbe doit à l'antiquité et à la renaissance, nous examinerons d'abord quel était l'esprit de son pays natal et du monde où il vécut : il faut voir le sol avant la plante, et savoir quelle sève coulait dans le tronc où furent entées les palmes antiques et les fleurs d'oranger.

[1] VIGNEUL-MARVILLE, cité dans MALHERBE, éd. Lalanne, t. I, p. XLVIII-XLIX. Cette façon de travailler explique tous ces « fragments » que comprend l'œuvre poétique de Malherbe : ce sont là de « petits morceaux » qui n'ont pas trouvé place dans les odes. V. aussi A. ALBALAT, *Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains* (1903), p. 170 et sq.

CHAPITRE PREMIER.

La Normandie [1].

Depuis que les divers dialectes ont cédé à celui de l'Ile-de-France leur rôle littéraire, la centralisation de la littérature, comme de la société, n'a pas cessé de s'accentuer : Paris est devenu la France, pensant pour elle et parlant en son nom. Cela n'a pas empêché les provinces de garder dans une certaine mesure leurs caractères distinctifs, non seulement dans l'ordre économique – où l'on aime aujourd'hui à rechercher les souvenirs des nationalités provinciales – mais aussi dans le domaine de la pensée. A travers la littérature on peut suivre certaines tendances, certains états d'esprit qui ont trouvé, dans tel ou tel coin de France, leur patrie d'élection. Il y a un esprit parisien qui pétille déjà dans

[1] Ce chapitre a déjà été, en grande partie, publié dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, t. XXVI. — Je ne puis évidemment déterminer ici de façon complète et définitive le type social littéraire de la région normande (ce qui serait sans doute prématuré); j'entends seulement montrer que Malherbe est bien de sa province comme de son pays, comme de son temps. Il est vrai que les traits « normands » sont aussi bien « des traits humains, et des traits collectifs de classe et de condition », comme me l'a fait remarquer M. Lanson (*Revue universitaire*, 15 février 1904); beaucoup sont même des traits de l'esprit français, dont les qualités d'ordre, de précision, de clarté sont à la fois normandes et françaises, comme l'a dit Gaston Paris (*La littérature normande avant l'annexion*, 1896, discours prononcé à la Société des Antiquaires de Normandie). — Il m'a semblé toutefois que les caractères étudiés dans ce chapitre étaient plus fréquents en Normandie qu'ailleurs : ils sont généralement donnés comme tels par ceux qui ont parlé des Normands.

certaines « gaberies » du moyen âge, et qui grandit de Villon à Molière, de Boileau à Voltaire. Il y a un mysticisme breton qui s'emmêle dans la trame du roman arthurien, et dont il flotte encore des survivances dans l'imagination de Chateaubriand, ou dans la religiosité inquiète de Lamennais ou le sens idéaliste de Renan. Il y a une fougue méridionale qui s'épanche en plusieurs générations de rhéteurs et de tribuns. Et de tous ces éléments qu'un mouvement incessant amène vers le centre moral du pays, la France littéraire — comme la France politique — s'assimile à chaque époque ceux qui répondent le mieux aux conditions organiques de son développement et aux besoins du moment. L'esprit normand se trouva être, une fois, l'esprit du temps, et c'est alors que parut Malherbe [1].

[1] M. LANSON *(Hist. de la litt. fr.)* a très bien dit de Malherbe: « S'affranchissant des doctrines aristocratiques et pédantesques de la Pléiade, ce gentilhomme normand, qui avait le sens pratique d'un bourgeois, trouvait la conciliation du rationalisme et de l'art ». — V. aussi BRUNETIÈRE, *L'évolution des genres*. 2e éd., p. 58.

L'esprit normand a souvent été défini en France depuis MICHELET (*Histoire de France*, t. II) jusqu'à TAINE (*Hist. de la litt. angl.*, t. I), M. Chéruel et surtout GASTON PARIS. *La litt. normande avant l'annexion* (1896), et aussi *L'esprit normand en Angleterre* (Poésie du moyen âge); en Allemagne, depuis Schlegel jusqu'à M. Hermann Suchier, le savant fondateur de la *Bibliotheca normannica*. Je me suis appliqué ici à laisser parler les Normands eux-mêmes, et j'ai surtout tenu compte de ceux qui ont assez longtemps vécu avec leurs compatriotes pour prendre un pli décisif. Je n'ai pas allégué, par exemple, le poète sur commande Benserade, ni l'impassible Mérimée, qui appartiennent à des familles normandes, mais sont nés et ont toujours vécu à Paris. — Déjà Michelet et Sainte-Beuve et, plus récemment, M. Bassot (peut-être avec excès), Gaston Paris *(l. l.)*, M. ARNOULD (*Malherbe et son œuvre*, dans *la Quinzaine*, 16 oct. 1902, p. 438)

Peu après la publication de *Salammbô*, Flaubert voyageait avec un industriel de ses concitoyens, qui lui demanda comment Carthage avait pu disparaître si complètement de l'histoire du monde. « C'est que, répondit l'auteur, à Carthage tout le monde faisait de la rouennerie. » En Normandie, presque tout le monde fait de la rouennerie, ou de la culture rationnelle, et tous tâchent de faire de bonnes affaires. Quelques-uns pourtant s'y adonnent aux sciences et aux lettres. Aux sciences, passe encore : calculateurs, méthodiques, ils peuvent faire d'éminents mathématiciens - Laplace est de leur pays — ou de lucides vulgarisateurs comme Fontenelle, que n'étouffa jamais le sentiment ; on s'explique parmi eux Casimir Delavigne célébrant la découverte de la vaccine, et peut-être comprendrait-on de leur part ce

et d'autres, ont vu en Malherbe le Normand; M. Morillot a écrit, à propos de Duperron : « Il n'y en a décidément plus que pour les Normands, dans la poésie française, pendant près d'un siècle » (Petit de Julleville, III, 252), et M. GRENTE (*Jean Bertaut*, Paris 1903, p. IX sqq) a rappelé la série des écrivains normands, que HIPPEAU avait essayé de grouper dans *Les Écrivains normands au XVIIe siècle* (Caen, 1858). — Cf. Mme DE SÉVIGNÉ, *Lettres*, IX, p. 42; SEGRAIS, II, 33-34; VIGNEUL-MARVILLE, *Mélanges*, I, 185-186; LOTHEISSEN, *Geschichte der französischen Litteratur im XVII. Jahrhundert*, II, 127-128; A. MENNUNG, *Sarasin 's Leben und Werke* (Halle, Niemeyer, 1902), I, p. 13. — Les écrivains normands du XVIIe siècle ont été remarqués depuis Sainte-Beuve jusqu'à M. GEORGES RENARD, *La méthode scientifique de l'histoire littéraire*. — Les poètes normands du XVIe siècle ont fait l'objet d'un concours et d'un travail dont on verra le résultat dans le Rapport de M. SOURIAU sur le mouvement littéraire en Normandie de 1898 à 1902. — Scarron appelait Malherbe « Prince de la rime normande » : Malherbe devait à son pays beaucoup plus que ces rimes normandes qu'il essaie d'ôter de ses œuvres dans sa vieillesse.

qu'on trouve chez leur Louis Bouilhet, « comme ambition suprême un poème résumant la science moderne, et qui aurait été le *De natura rerum* de notre âge [1] ». Mais dans les lettres pures ils doivent se sentir, à première vue, un peu dépaysés. D'abord, en en cherchant l'utilité – le Normand Turnèbe écrit, en manière de satire, *de nova captandae utilitatis e litteris ratione* – ils s'aperçoivent vite qu'elles ne sont pas faites « pour le profit [2] ». Aussi arrive-t-il à tel d'entre eux de « quitter tout à fait cet exercice quand le roi lui fait l'honneur de l'occuper en ses affaires [3] », ou à tel autre, plus récent, de déconseiller la poésie aux jeunes gens :

> Jeune homme au cœur léger, ne touche point la lyre,
> Va demander ta joie aux rêves d'ici-bas [4].

D'autres continuent, non sans se trouver « bien fous de n'avoir pas plutôt songé à l'établissement de leur fortune [5] ». Ils ne se résignent d'ailleurs pas à y perdre, et depuis le vieux Wace jusqu'au grand Corneille [6] — en passant par Malherbe, qui « mendie le sonnet à la main » — on les voit tous soucieux de gagner [7], et occupés à

[1] Préface par Flaubert (*Œuvres de Bouilhet*, éd. Lemerre, p. 290).

[2] VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Épître à Baïf* (éd. Travers, I, p. 288), traduisant ainsi « per ben » de Sansovino (VIANEY, *Mathurin Régnier*, p. 76). Cf. aussi Bouilhet (éd. Lemerre), p. 104.

[3] Duperron, cité par RACAN, *Vie de Malherbe* (MALH., éd. Lalanne, I, p. XLV).

[4] BOUILHET, (éd. Lemerre), p. 64.

[5] Malherbe, cité ibid., p. LXX.

[6] Rapprochement fait par M. Suchier (SUCHIER & BIRCH-HIRSCHFELD, *Geschichte der frz. Litteratur*). Cf. aussi G. PARIS, *La littérature normande avant l'annexion*.

[7] Il est curieux de voir, par exemple, que Guillaume le Clerc, dans son *Bestiaire divin*, parle déjà « de Sire Raul sun seignur » comme Malherbe parlera de Henri IV dans ses lettres à Peiresc.

quémander. Mais ce n'est pas assez pour faire un homme de lettres, et il ne suffit pas de tourner une requête spirituelle en vers, comme savait le faire Clément Marot, ce fils de Normand, ou Corneille lui-même. Pour être écrivain il faut aborder un sujet, et l'on n'a pas encore réalisé le rêve de Flaubert, d'un livre qui ne tiendrait que par la force du style. Mais quel sujet? Autrefois on pouvait encore rimer des sermons, ou mettre en vers le *Comput* ecclésiastique [1], ou les *Institutes de Justinien*, ou la *Coutume de Normandie* [2] : et cela au moins servait [3] aux clercs mal frottés de latin, aux étudiants et aux plaideurs. Mais les temps sont changés. La poésie ne se prête plus à toutes les tâches. Devenue grande dame, et fière, elle n'a plus que des paroles caressantes ou sonores, et des idées qui voltigent au-dessus de la vie quotidienne, et ne s'y posent que par instants. Comment les Normands se prêteront-ils à tout cela? Chanteront-ils la nature?

Mais j'y deviens plus sec, plus j'y vois de verdure [4].

« Je ne suis pas l'homme de la nature [5] », répondent-ils: d'où leur viendrait l'inspiration, à eux « que la campagne a toujours ennuyés [6] » et qui sont nés

[1] PHILIPPE DE THAON, *Comput*.

[2] Ce sont des Normands qui ont produit au moyen âge ces sortes d'œuvres : voy. G. PARIS, *La litt. franç. au moyen âge*, 2e éd., et *La littérature normande avant l'annexion*.

[3] Vauquelin de la Fresnaye a parfois encore cette préoccupation (voy. t. I, p. 101). Cf. aussi LEMERCIER, *Étude littéraire et morale sur les poésies de Vauquelin de la Fresnaye* (Nancy, 1887), p. 202.

[4] MALHERBE, I, 139.

[5] FLAUBERT, à G. Sand, 3 juillet 1874 (*Corresp.*, 4e s., p. 195).

[6] ID., *Corresp.*, 2e s., p. 157.

Dans un pays que le soleil
Ne peut regarder de bon œil,
Où nul fruit n'honore sa sève
Que celui qui fit pécher Ève [1].

De pareilles dispositions ne peuvent guère inspirer de chant plus illustre que la *Normandie* de Bérat, et ne sont guère favorables à l'églogue : « J'ay ouy dire à feu de M. de Malherbe, raconte à Théopompe (Godeau) un de ses amis, qu'il eust mieux aimé faire un poëme épique qu'un seul chant pastoral [2] ». La surprenante exception de Bernardin de Saint-Pierre est d'un Normand déraciné, comme on dit aujourd'hui, qui a merveilleusement compris Rousseau, a surtout voyagé très loin et s'entend fort à décrire les papayers et les cœurs sensibles.

Quant à l'amour, les plus grands d'entre eux sont un peu revenus des « chaleurs de foie [3] » de leur jeunesse, les plus petits mettent Rabelais en vers [4], et la plupart ne se font pas plus d'illusion que, par exemple, Maupassant.

Et puis, à parler net, où donc est la vergogne
De suspendre sa lyre auprès d'un cotillon ?
L'art saint me paraît propre à tout autre besogne
Qu'à broyer la céruse avec le vermillon [5].

[1] C'est ainsi que le Normand Boisrobert juge son pays (*Épître à M. de Césy*. Recueil de 1659, p. 17, cité par HIPPEAU, *Écr. norm. au 17e s.*, p. 141). Pour vanter Bourgueil, BERTAUT (éd elzév., p. 98) dit qu'il est fertile non en *citre et poiré*, mais en vins d'Anjou.

[2] A. COGNET, *Antoine Godeau* (thèse, Paris 1900), p. 62.

[3] Mot de Malherbe. Sur l'amour chez Malherbe, voy. SOURIAU, *L'évolution du vers français au XVIIe siècle*.

[4] JEAN LE HOUX (éd. Gasté). Flaubert nous dit de Bouilhet : « Il lisait Rabelais continuellement » (BOUILHET, éd. Lemerre, p. 302).

[5] BOUILHET, p. 36.

Ainsi dit Bouilhet, et Malherbe n'en pensait pas moins, s'il faut en juger d'après le début des *Larmes de Saint Pierre* :

Ce n'est pas en mes vers qu'une amante abusée . . .

Peut-être aurait-il moins souvent oublié cette profession de foi si les princes avaient moins bien payé ses vers d'amour.

Le bonheur, la joie de vivre ? Le cidre du pays peut bien faire flotter quelques vapeurs bachiques [1] dans les vaux-de-vire d'un Olivier Basselin ou d'un Jean Le Houx : mais les Normands sont si peu lyriques ! Puis ils savent que le bonheur est fugitif, et ils se souviennent — connaissant les proverbes anciens —

qu'un déplaisir extrême
Est toujours à la fin d'un extrême plaisir [2].

La tristesse, la douleur, et ces chants désespérés qui en d'autres temps seront les plus beaux ?

Mais en un accident qui n'a point de remède
Il n'en faut point chercher [3].

Tous ces grands cris, c'est bon pour « Musset, le poète des tout jeunes gens [4] ». Mais ne les demandez ni à Malherbe ni à Corneille :

Leurs âmes à tous deux, d'elles-mêmes maîtresses,
Sont d'un ordre trop haut pour de telles bassesses [5].

[1] Déjà un Anglo-Normand du XIIe siècle célébrait la cervoise (v. *Romania*, XXI, p. 260-262).

[2] MALHERBE, I, 134. Cf. CORNEILLE, *Le Cid*, I, 1 :

Et dans ce grand bonheur je crains un grand revers.

[3] MALHERBE, *Consolation à du Perier*.

[4] MAUPASSANT, *Fort comme la mort* (8e éd.), p. 252.

[5] CORNEILLE, *Polyeucte*, III, 1.

Alors ? Si la poésie n'a de prix que par les chimères dont nous peuplons la vie, si elle n'est que la parole ailée du sentiment, si la nature et l'amour, la douleur et la joie sont ses éternels refrains, pourquoi des hommes si sensés se mêlent-ils d'écrire? Ah! c'est qu'ils pensent justement que « l'art n'est pas une débilité de l'esprit, et que ces susceptibilités nerveuses en sont une [1] ». « Il ne faut pas s'écrire, l'art doit s'élever au-dessus des affections et des susceptibilités nerveuses [2]. » Il ne faut pas s'abandonner à ses impressions : « nul lyrisme, la personnalité de l'auteur absente [3] »; « il n'y a rien de plus faible que de mettre en art des sentiments personnels [4] ». Qu'ils témoignent pour leur art un mépris aussi brutal qu'intermittent, ou qu'ils en parlent avec religion, ils pensent ou devinent tous que cet art doit être impersonnel, que leur cœur ne contient pas leur génie et n'en est pas la mesure, que le mélodrame n'est pas bon parce que Margot y aurait pleuré, que le poète n'a pas à se donner en pâture au public, mais peut, et doit être impassible :

> Poètes, à vos luths! l'art est ce fleuve antique
> Où Thétis aux yeux verts trempa son fils naissant:
> Il faut y plonger nu, pour que le flot magique
> *Nous fasse au'our du cœur un bouclier puissant* [5].

[1] FLAUBERT, *Corresp.*, 2e s., p. 81.

[2] *Ibid*, 3e s., p. 80.

[3] *Ibid.*, 2e s., p. 72.

[4] *Ibid.*, p. 75.

[5] BOUILHET, p. 37. La séparation de la personnalité de l'auteur et de son œuvre ne peut naturellement jamais être complète : de là vient peut-être en partie que Malherbe se contredit si souvent, que Corneille n'a pas toujours « l'esprit de suite », et que Flaubert « a en lui littérairement parlant deux bonshommes distincts» (*Corresp.*, 4e s., p. 69).

Le tempérament personnel explique moins ici que chez d'autres la matière de l'œuvre : Malherbe, poète fort sec, écrit à force de labeur les plus beaux vers sur les jeunes filles et les roses, le timide bonhomme Pierre Corneille fait des héros à volonté de fer, le désagréable Bernardin de Saint-Pierre fait une idylle charmante. C'est que l'artiste n'a pas à puiser dans son cœur. Il doit regarder froidement l'homme et le monde, voir juste et bien comprendre, et rendre exactement ce qu'il observe ou ce qu'il pense. En observant bien on pourra écrire, selon les temps, *la Princesse de Clèves*, où Madame de La Fayette se félicite surtout de voir décrite « la manière dont on vit », ou bien *Madame Bovary*. En s'élevant plus haut, l'homme de génie dégagera les idées générales qui expliquent la conduite humaine, il démêlera dans le fouillis de la vie les sentiments qui sont immuables, et il n'en retiendra que l'élément le plus général, le plus abstrait. Mieux il saura élaguer les détails, les circonstances environnantes dans lesquelles semblent se noyer la volonté et la raison, et plus il sera grand : « ce qui distingue les grands génies, c'est la généralisation [1] ». Si, avec cette méthode, l'écrivain de génie trace des caractères, ses types les mieux réussis seront simples comme des machines faites de peu de pièces, et leur sort sera réglé, leur âme se développera comme un théorème de géométrie. Elle comportera un sentiment ou deux

Et sur les passions la raison souveraine [2].

Dans la poésie lyrique, ou plus exactement dans ce qu'on appelle alors la poésie héroïque, les poètes normands pourraient avouer avec Pauline :

[1] FLAUBERT, *Corresp.*, 2e s., p. 138.

[2] CORNEILLE, *Polyeucte*, II, 2.

Ma raison, il est vrai, dompte mes sentiments [1].

Tous leurs écrivains en sont là : « il y a, dit Flaubert, un mot de La Bruyère auquel je me tiens : Un bon esprit doit écrire raisonnablement [2] ». La raison ira avant tout : c'est elle que Corneille « fait voir sur la scène [3] », c'est elle qui parle dans les meilleurs vers de Malherbe, et, plus ou moins gauchement, dans les vers de la plupart des Normands de sa génération. Et que dit-elle? Quand elle se recueille, elle entreprend

De montrer l'incertain de la grandeur humaine [4],

elle « apprend à mépriser les choses grandes de ce monde, seule et divine grandeur de l'esprit humain [5] » : on sait si Malherbe et Corneille ont prêché cette leçon. Or déjà les chœurs des tragédies de Montchrestien, « développements éloquents de grands lieux communs, ressemblent à s'y méprendre aux strophes de Malherbe [6] ». Mais les Normands ne sont pas toujours si sombres, ils ne lisent pas tout le temps Sénèque ou la Bible ou l'*Imitation*, et leur philosophie est souvent plus pratique. Le fond de leur tempérament — quand il n'a pas été transformé par une éducation romantique, par le XIXe siècle, par le « gendelettrisme » — c'est un esprit d'observateur prudent et d'homme d'affaires, parfois processif, toujours

[1] *Ibid.*, II, 2. Le mot de *raison* (comme aussi celui de *jugement*) revient assez souvent dans les vers de Malherbe (MALH., I, 39, v. 7; 276, v. 9; 309, v 10).

[2] FLAUBERT, *Corresp.*, 2e s., p. 189.

[3] Mot de Racine recevant Thomas Corneille à l'Académie.

[4] Vers écrits par un Normand en tête des *Tragédies* de Montchrestien (éd. elzév., par Petit de Julleville, notice, p. XIX).

[5] MONTCHRESTIEN, *Épître au prince de Condé* (ibid.).

[6] BRUNOT, *La doctrine de Malherbe*, p. 49.

en éveil, rusé, pratique, et minutieusement exact. Resté proverbial à cet égard, il était déjà bien tel au XVIIe siècle, où tous les grands classiques l'ont remarqué : Racine qui place ses *Plaideurs* en Basse-Normandie, Boileau [1], La Fontaine dont le renard est plus qu'à demi normand [2], et Molière qui fait de Monsieur Loyal un Normand [3]. En hommes d'affaires, les meilleurs écrivains iront de préférence aux grandes affaires, à celles de l'Etat, à l'histoire des empires et des conjurations. « Où donc Corneille a-t-il appris l'art de la guerre? » aurait dit le grand Condé ; les économistes d'aujourd'hui se demandent où Montchrestien, cette « ébauche de Corneille », a appris l'économie politique; car ce poète normand a écrit un *Traité de l'économie politique*, et il paraît même que c'est lui qui a répandu cette expression, quelque temps après que du Bellay, le chantre de la « mère des arts, des armes et des lois » et de la douceur angevine, avait employé le mot *patrie* et que Desportes, l'abbé galant et entremetteur, avait mis en vogue celui de *pudeur*. Si les poètes normands n'écrivent pas tous des traités comme Montchrestien, ils ont tous le sens de la politique. Malherbe n'est nulle part plus à l'aise que

[1] BOILEAU, *Épître II*, *Satire XII*, fin, et *Lutrin*, I, 31 et 32.

[2] LA FONTAINE, *Fables*, III, 11 et VII, 7. « Répondre en Normand », qu'emploie La Fontaine, était déjà proverbial chez Math. Régnier (Satire III, éd. Courbet, p. 28) et même plus tôt (v. LEROUX DE LINCY, *Livre des proverbes français*, I, 241). Voltaire dit encore, à propos de la longévité de Fontenelle, que Fontenelle était Normand et avait trompé la nature. — Cf. aussi BARBEY D'AUREVILLY, *Les Diaboliques*, 243 : « Les Normands me font toujours l'effet de ce renard si fort en sorite dans Montaigne . . . »

[3] *Tartufe*, V, 4

quand il dit que la paix va renaître, que le roi triomphant va ramener la prospérité en France, que les révoltés vont être anéantis; et dès la fin du moyen âge le Normand Alain Chartier, « le très noble orateur » qu'admirent encore Marot et bien d'autres [1], se trouvait être le fondateur de l'éloquence politique en vers. Corneille disserte habilement — parfois à la Machiavel — sur l'idée républicaine et la raison d'État et se félicite d'avoir mis la politique au théâtre [2]; et il n'est pas jusqu'au petit Boisrobert dont on n'ait pu vanter le discernement dans les troubles et les complications politiques de son temps. Casimir Delavigne encore, ce « Normand rusé [3] », a dû la plus grande part de son succès à un thème heureusement adapté aux circonstances politiques. De la politique à l'histoire il n'y a qu'un pas, et les Normands l'ont franchi. Dès le moyen âge leurs trouvères sont des chroniqueurs en vers et « se sont piqués d'exactitude [4] ». L' « exact Mézeray » était un Normand (qui dans sa jeunesse avait pensé faire des vers); et on pourrait retrouver la même qualité jusque chez un de ses compatriotes d'aujourd'hui, M. Léopold Delisle. Montchrestien songeait à écrire l'histoire de la Normandie; Malherbe, si dédaigneux pour l'érudition, traduit Tite-Live et estime les travaux de traducteur et d'historien de Coeffeteau et de Faret; Colomby traduit

[1] Voy. PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la langue et de la littérature française*, II, 374-5.

[2] Préface de sa trad. de l'*Imitation*.

[3] FLAUBERT, *l. c.*, 2e s., p. 107.

[4] A. HÉRON, *Trouvères normands* (Rouen 1885), p. 23. G. PARIS, *La litt. norm. avant l'annexion*, p. 31, et *L'esprit normand en Angleterre* (dans la *Poésie du moyen âge*).

Justin et Tacite; plus tard Saint-Évremond, dans ses *Réflexions sur les Romains*, devancera Montesquieu; et n'a-t-on pas écrit un gros livre sur « le grand Corneille historien » ? Mais, si le poète s'attache à la froide raison, s'il n'est qu'un esprit juste ou même profond qui a le sens exact des choses et des hommes, de la vie publique et de l'histoire, où sera la poésie? Elle sera dans l'élévation de la pensée, dans la généralisation des idées, dans les vers bien frappés, dans les sentences lapidaires, dans la beauté des discours, c'est-à-dire que la poésie, ce sera l'éloquence, et que le poète sera le meilleur des orateurs. C'est ce que disait le panégyriste d'un des maîtres de Malherbe, poète latin et professeur d'éloquence et de droit: « On eust dit qu'il estoit orateur afin d'estre très bon poëte, et qu'il estoit poëte afin d'estre très éloquent orateur [1] ». Ainsi la poésie ne sera qu'une prose plus soignée, plus mesurée, plus éloquente que l'autre, mais ni moins raisonnable ni moins raisonneuse. C'est ainsi que l'entendent les Normands d'alors: en Malherbe, Vauquelin vante l'*éloquence* [2] et, avant que Mathurin Régnier reprochât à l'ennemi de Desportes de « proser de la rime et de rimer de la prose », Vauquelin avait dit

> Que notre poésie, en sa simplesse utile,
> Était comme une prose en nombres infertile [3].

[1] Oraison funèbre de Jean Rouxel, professeur d'éloquence et de droit à Caen, prononcée en latin par Jacques de Cahaignes, traduite par Vauquelin de la Fresnaye (Cf. GASTÉ, *La jeunesse de Malherbe*, p. 18).

[2] VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Art Poétique*, III (éd. Travers, I, p. 105).

[3] *Ibid.*, II (éd. Travers, I, 71). De même Corneille dit de ses premières comédies qu'il apprit à y faire « un sot en vers d'un sot en prose » (*A Mr D. L. T.*, v. 54).

Les poètes écriront donc des morceaux éloquents : en 1624 Puget de la Serre put réunir en un volume « le bouquet des plus belles fleurs d'éloquence, cueilly dans les jardins des sieurs du Perron, Coeffeteau, Du Vair, Bertaut, Malherbe [1] . . . » ; et s'il y a un orateur dans la poésie française, c'est bien Corneille [2]. Si du reste ni Bossuet ni Mirabeau ni leurs pareils ne sont normands, c'est que le grand orateur proprement dit doit avoir une part de poésie, de lyrisme, d'exaltation qui n'est jamais forte dans les esprits raisonneurs.

Les Normands sont trop pratiques pour ne pas songer au goût du public pour lequel ils écrivent, et pour ne pas tenir compte de l'esprit du temps. Ils le font même avec habileté, et quand ils ne se bornent pas, comme Duperron et Malherbe, à écrire des pièces de circonstance, ils tâchent, comme le grand Corneille, de se faire aux modes du jour : c'est à quoi excelle Thomas Corneille, qui, ayant moins de génie, doit montrer plus de savoir-faire ; c'est ce que fait encore Delavigne, « qui épiait le goût du jour et s'y conformait, conciliant tous les partis et n'en satisfaisant aucun, un Louis-Philippe en littérature [3] » (en des temps plus propices, Malherbe et Corneille avaient été comme un Henri IV et un Richelieu en littérature. Leur œuvre est d'autant plus heureuse que le goût régnant répond mieux au leur, et à leur talent. En effet, malgré toute leur bonne volonté, ils se mettent

[1] Cf. GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 284, et ibid., le chap. VII : Le poète orateur (p 171 et sq).

[2] Casimir Delavigne, dans les *Messéniennes* de 1827, appelle Corneille

celui dont *l'éloquence*
Des demi-dieux romains releva les autels.

[3] FLAUBERT, *Corresp.*, 2e s., p. 107.

difficilement au diapason du lyrisme exalté des révolutions littéraires; et plusieurs d'entre eux sont trop pénétrés de leur conviction artistique pour accepter les variations de la critique. Vauquelin de la Fresnaye à la queue de la Pléiade, Bouilhet chez les romantiques, ne sont guère que des suiveurs; Wace ne s'attarde pas dans la forêt de Brocéliande, Malherbe rompt avec les ronsardisants. Parfois même les Normands se désolent ou s'indignent des goûts littéraires dominants, quand ceux-ci ne peuvent pas se concilier avec leur tempérament raisonnable, réaliste, positif et méthodique. Il y a des moments où Corneille gémit :

Et la seule tendresse est toujours à la mode;

il y en a où Flaubert écrit avec colère : « Les nerfs, le magnétisme, voilà la poésie [1] ! » En ces temps-là la faveur publique se détourne de la poésie raisonneuse ou de l'observation réaliste pour aller à Racine ou à Musset; en d'autres temps elle était pour Malherbe, autre champion de la raison, contre les « mauvaises imaginations » de Desportes. Car Malherbe contre la Pléiade et les disciples attardés de Ronsard, Corneille contre Quinault et Racine, Flaubert et Maupassant contre Musset, c'est toujours la même cause de la raison contre le sentiment, de la logique contre l'émotion, du cerveau contre le cœur. Les Normands — du moins les meilleurs, ceux qui se sont bien compris, et qui ont trouvé leur voie — ont toujours plaidé la cause de la raison. Comment ne l'auraient-ils pas gagnée dans un pays dont l'esprit est « la raison elle-même [2] », « où la logique, dirait-on, est

[1] FLAUBERT, *Corresp.*, 2e s., p. 81.

[2] Cf. notamment NISARD, *Hist. de la litt. franç.*; TAINE, *La Fontaine et ses fables* et *Origines de la France contemporaine*, I.

le fondement des arts [1] », où l'imagination est pour tous « la folle du logis », en un temps où le plus illustre des Français l'appelait « maîtresse d'erreur [2] ». La Pléiade, qui se recruta surtout chez les Angevins, avait reçu sa première impulsion du midi de la France, et notamment de Lyon [3]; elle avait eu un enthousiasme méridional pour la culture classique rapportée d'Italie; et dans une exubérance de jeunesse et de rénovation, à travers des ambitions illimitées, elle avait fait entendre des accents émus et avait laissé des vers agréables en leur verte nouveauté. On commençait à soupçonner qu'elle avait échoué — du moins pour un temps — dans l'entreprise de donner à la France ses classiques définitifs. Une autre brigade, venue du Nord de la France, et plus sage, plus prudente, plus retenue, moins exaltée, moins poétique, allait recueillir sa succession. Celle-ci n'était même pas encore ouverte quand les Normands se présentèrent; et c'est peut-être pour cela qu'on ne s'est pas toujours bien entendu sur ce qu'était venu faire Bertaut. A vingt ans Bertaut faisait des vers, et, avec le respect que les jeunes gens graves ont, à cet âge, pour les autorités littéraires, il révérait Desportes et Ronsard. Le vénérable chef de la Pléiade, chargé d'années et plus encore de gloire, montrait aux débutants d'alors la bienveillance que Hugo, dans sa vieillesse, accordait aussi à tous les jeunes; Ronsard lisait même parfois leurs vers. Desportes lui ayant un jour présenté ceux de Bertaut, « étincelants et de lumière et d'art,

[1] Mme DE STAEL, *De l'Allemagne*, 2e p., chap. XVIII.

[2] Pascal.

[3] BRUNETIÈRE, *Revue des deux mondes*, 15 déc. 1900 et janv. 1901.

Il ne sut que reprendre en son apprentissage,
Sinon qu'il le jugeoit *pour un poëte trop sage* [1] ».

« Sage », c'était bien la qualité de Bertaut,

Ce poète prudent, dont la muse sensée
Sut de toute façon si bien se contenir
Qu'à sa place d'honneur Despréaux l'a laissée [2].

Aussi ce poète est le seul des « anciens poètes français » que Malherbe estime un peu [3]. La sagesse, la « retenue » que Boileau attribue à Desportes et à Bertaut, va s'imposer de plus en plus à la poésie française, et les Normands sont de tous les Français ceux qui s'y prêtent le mieux. Qu'on ne s'étonne pas d'entendre un poète d'alors vanter

La *douceur* de Malherbe et l'*ardeur* de Ronsard :

la douceur n'est ici que le ton calme, raisonnable et posé qui succède à l'ardeur lyrique, aux ambitions pindariques et à tous les enthousiasmes de la Pléiade. Les nouveaux écrivains ne sont plus des *vates* inspirés ; le poète à leurs yeux est même, après réflexion, assez peu de chose : Malherbe ne le place guère au-dessus du bon joueur de quilles, et je n'oserais dire à quoi le comparait Vauquelin [4] — car les Normands bravent parfois l'hon-

[1] MATHURIN RÉGNIER, *Satire V.*

[2] G. LE VAVASSEUR, *À Bertaut* (Aux Poètes normands, Soc. Antiq. de Norm., 27 nov. 1884, cité par GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 412).

[3] RACAN, *Vie de Malherbe* (Malh., t I, p. LXIX). Malherbe paraît en outre estimer ses oraisons funèbres (MALH., t. III, p. 202). Il n'a pas laissé, d'ailleurs, de trouver ses stances « nichil-au-dos ».

[4] *Épître à Baïf* (VAUQUELIN, éd. Travers, t. I, p. 289).

nêteté. Qu'on ne parle pas pour lui de mission sociale ou de sacerdoce ; et, pour entendre à merveille l'histoire et la vie, que le poète ne s'imagine pas être le prophète et le mage de son époque. Amuseur patenté, mouleur de vers et de périodes, l'écrivain, pas plus qu'il ne doit étaler sa propre âme au public, ne peut prétendre à le conduire. L'art est son but à lui-même. Malherbe fait de beaux vers pour toutes les causes, comme un bon tapissier fait de beaux décors pour toutes les fêtes ; Corneille dit tout au long que le drame n'a pour but que l'amusement du spectateur, et sa tragédie, on l'a montré [1], n'est que la peinture de la volonté en soi – comme *Mélaenis* ne sera que l'évocation du passé romain, comme *Salammbô* ne sera que la description de Carthage :

> La foule a ses transports, ses amours et ses haines ;
> Ne mêlons point notre âme à ce tumulte humain :
> Aux convives joyeux le choc des coupes pleines,
> *A nous la lyre d'or au pilier du festin* [2].

Mais, cet art qu'on sépare de la mêlée de la vie comme des passions personnelles, l'écrivain habile peut le polir en bon ouvrier [3] ; les esprits raisonnables peuvent devenir profonds, et s'ils se montrent « faibles d'inventions », comme Régnier le reproche aux ennemis de son oncle, ils ont le sens du vrai, de la clarté, de l'ordre, et de l'art littéraire fait de ces qualités Ils savent l'importance du mot propre, ils ne tolèrent pas l'à peu près ; ils veulent,

[1] M. Brunetière.

[2] BOUILHET, p. 37.

[3] C'est le nom que Vaugelas donne à Malherbe, comme on sait ; et M. Maurice Bouchor dit d'un poète normand plus récent, M. Charles Frémine, qu'il « a su traduire les fraîches impressions de la jeunesse en *ouvrier consciencieux et habile* ».

comme le voudra un Normand du XIXe siècle, qu'on « trouve, à force de chercher, l'expression juste qui était la seule et qui est, en même temps, l'harmonieuse [1] ». L'inspiration est peut-être moins nécessaire encore que la réflexion, la méthode, le travail, la patience : « on doit arriver enfin, à force d'étude, de temps, de rage, de sacrifices de toute espèce, à faire bon [2] ». L'expression juste a une importance capitale, la forme doit être châtiée, chaque mot doit être pesé ; aussi Malherbe épluche chaque vers de Desportes pour « regratter un mot douteux au jugement », comme dit Régnier indigné, et Flaubert fait « des remarques de pion [3] » aux vers de Maupassant. Malherbe qui ne se lasse pas de refaire ses pièces, qui « est six ans à faire une ode », comme le lui reproche Berthelot, Corneille qui corrige et retravaille ses vers, ont déjà un peu de ce qui deviendra chez Flaubert, plus nerveux et plus fébrile, « les affres de la phrase, les supplices de l'assonance, les tortures de la période [4] ». « Il faut admirer, il faut vénérer cet homme de beaucoup de foi, qui dépouilla par un travail obstiné et par le zèle du beau ce que son esprit avait naturellement de lourd et de confus, qui sua lentement ses superbes livres et fit aux lettres le sacrifice méthodique de sa vie entière [5] » : c'est ainsi que M. Anatole France parle de Flaubert ; et cela ne rappelle-t-il pas singulièrement ce que Nisard

[1] FLAUBERT, *Corresp.*, 4e s., p. 225.

[2] *Ibid.*, 2e s., p. 208.

[3] *Ibid.*, 4e s., p. 362. — Déjà Madame de la Fayette disait qu' « une période retranchée d'un ouvrage vaut un louis d'or, et un mot vingt sous ».

[4] FLAUBERT, *Corresp.*, 3e s., p. 112.

[5] *La vie littéraire*, 2e s., p. 27.

dit de Malherbe : « Je ne sache pas de plus bel exemple dans l'histoire des littératures que celui de cet homme [1]... » Cette peine et ce labeur, dont on peut, si l'on veut, leur être reconnaissant, c'est aux yeux des écrivains comme Malherbe le signe et la condition du génie. L'art, la poésie, est un métier à apprendre, à perfectionner, et aussi à laisser là quand un autre le remplit mieux (ainsi fit Duperron devant Malherbe, qui lui ressemblait en le surpassant), à ne pas entreprendre quand on n'y est pas habile (Malherbe dit à un amateur, comme Alceste dira à Oronte, qu'il ne faut commettre de mauvais vers que sous peine de mort [2]). Mais ce métier, où « tout doit se faire à froid, posément [3] », on peut le définir, en chercher les recettes : et plusieurs Normands ont voulu codifier l'art, depuis Fabri, auteur du *Grand et vrai art de pleine rhétorique*, jusqu'à Vauquelin, qui devance Boileau dans son *Art poétique*; Chapelain, critique normand, crut

[1] ***Histoire de la littérature française*** (17e éd.), I, 415.

[2] Cf. ARNOULD, *Racan*, p. 66. et ***Anecdotes inédites sur Malherbe.*** Remarquons ici que ce n'est pas le seul trait de Malherbe qu'on retrouve dans Molière : le jeu de mot « sonnet et sonnettes » (à la fin des *Précieuses ridicules)* en est un autre. Comme Alceste à la poésie amoureuse du temps, Malherbe avait préféré à toutes les œuvres de Ronsard une chanson populaire.

[3] FLAUBERT, *Corresp.*, 2e s., p. 175. — C'est par la méthode que Flaubert s'expliquait les grands classiques : « Nous nous étonnons des bonshommes du siècle de Louis XIV, mais ils n'étaient pas des hommes d'énorme génie;... non! mais quelle conscience! comme ils se sont efforcés de trouver pour leurs pensées les expressions justes! quel travail! quelles natures! comme ils se consultaient les uns les autres, comme ils savaient le latin! comme ils lisaient lentement! Aussi toute leur idée y est, la forme est pleine, bourrée et garnie de choses jusqu'à la faire craquer ». (*Corresp.*, 2e s., p. 194.)

même qu'avec des recettes on pouvait faire une épopée. Dieu sait ce qu'elle valait, et Boileau nous l'a dit ; mais quel système littéraire n'a pas ses erreurs, et quel écrivain n'a pas les défauts de ses qualités ?

Les Normands se montrent habiles, entreprenants et actifs dans le métier des lettres. Ils les avaient toujours cultivées, et déjà ils avaient accueilli avec empressement la poésie française, dès la période épique ; le « puy de Rouen » était encore fameux au XVIe siècle, et pendant tout un temps le théâtre de cette ville se rangea immédiatement après celui de Paris [1]. A la cour de Henri IV, qu'il va falloir dégasconner, nous les voyons en nombre et en bonne place : Duperron, qui prêche [2], écrit, rime, négocie, est là pour introduire, comme on a dit, le Béarnais dans l'Église et Malherbe dans la littérature ; Bertaut y est aussi, et tous s'entr'aident ; le fils du poète normand des Yveteaux est précepteur des enfants royaux ; Duperron et des Yveteaux [3] recommandent Malherbe, qui comptera parmi ses disciples son concitoyen et parent Colomby et

[1] « De 1566 à 1630, les libraires de Rouen n'avaient pas imprimé moins de soixante-six tragédies. Monchrestien, s'il fut joué quelque part, ce qu'on ignore, dut l'être à Rouen, où fut publié son théâtre » (PETIT DE JULLEVILLE, dans la préface de son édition de *Nicomède*. p. 6.). On sait maintenant que l'*Écossaise* fut représentée à Orléans en 1603 (AUVRAY, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1897, p. 89-91).

[2] Voy. G. GRENTE, *Quae fuerit in cardinali Davy Du Perron vis oratoria* (Paris, 1903).

[3] Malherbe paraît n'avoir pas toujours méprisé les vers de des Yveteaux ; dans la pièce que celui-ci a mise en tête des œuvres de Desportes, et que Malherbe corrige dans son exemplaire, il trouve beaucoup moins à reprendre qu'en moyenne dans les œuvres mêmes.

aura pour imitateur un autre de ses concitoyens, Sarasin [1]. Plus tard, dans la société des cinq auteurs de Richelieu, trois sont normands; les Normands forment une bonne partie des premiers académiciens; ils sont encore un parti puissant sous la direction de Thomas Corneille [2]. S'ils ne s'enrichissent pas tous à faire des vers, Scudéry — qui d'ailleurs n'est pas un Normand de vieille souche — se montre le plus habile des entrepreneurs de romans, et est prêt — comme Malherbe dans un autre ordre d'idées — à soutenir toutes les causes. Enfin Chapelain restera le dispensateur des faveurs royales. Ces Normands réussissent partout par leur talent et leur souplesse.

Ils ne sont jamais paresseux
A louer les vertus des hommes,

comme dit Malherbe de lui-même [3], — nul ne l'était d'ailleurs en ce temps-là —. Ils font l'éloge des puissants du jour, et le font parfois en termes grandioses. Duperron vantait Catherine de Médecis presque comme Malherbe fera Henri IV, et il complimentait si bien le nouveau monarque que Régnier ne dédaigna pas d'imiter ses *Stances sur la venue du roi à Paris* [4]. Malherbe s'élèvera plus haut encore, et il arrivera au chef-d'œuvre du genre dans la *Prière pour le roi allant en Limousin.*

Les contemporains n'ont pas laissé de remarquer la

[1] Cf. A. MENNUNG, *J.-Fr. Sarasin's Leben und Werke*, 2 vol. (1902-1904).

[2] Voyez MORILLOT, *La Bruyère* (Collection des grands écrivains), p. 46.

[3] MALHERBE, I, 286 (Ode à Lagarde). Le même aveu est aussi bien, d'ailleurs, chez Desportes (éd. Michiels, p. 516), et encore chez Balzac (lettre du 27 novembre 1645).

[4] VIANEY, *Mathurin Régnier*, p. 266.

place prise par les Normands au commencement du XVIIe siècle et déjà dès la fin du XVIe. Un rimailleur d'alors s'écriait :

O Can fertile en beaux esprits
. . . . . .
O que tu dois être superbe,
Produisant trois soleils nouveaux,
Mon Bertaut et des Yveteaux,
Et l'incomparable Malherbe [1].

Un peu plus tôt, en 1598, un inconnu — qui ne mentionne pas encore Malherbe — attribuait à l'invention « de Du Perron ou de Bertaut » les stances qui, dit-il, se répandent de plus en plus, et remplacent le sonnet qui était autrefois en honneur. Ni Du Perron ni Bertaut n'étaient les inventeurs ; mais l'erreur même que commet un contemporain [2] nous montre en eux les représentants notoires de la poésie du temps, et dans la stance une forme favorite de cette poésie. Cette forme, Malherbe la reprendra. — Racan nous a dit l'importance qu'il y attachait — et il est frappant de voir les chœurs des tragédies

[1] *Paranymphes. A. M. de Malherbe* (cité par BRUNOT, *La doctrine de Malherbe*, p. 530, et GRENTE, *J. Bertaut*, p. 371). Plus tard Mme de Sévigné (t. IX, p. 42, lettre du 5 mai 1689) appelle Caen « la source de tous nos plus beaux esprits » ; — « Monsieur *** disoit que l'on faisoit des vers dans les autres endroits de la France, mais qu'on en tenoit boutique à Caen. » (Œuvres de Segrais, II, 33-34.) — Il y a une restriction à faire sur la ville natale de Bertaut (voy. GRENTE, *o. c.*).

[2] Manuscrit (Bibl. nat., ms. fr. 881) décrit par P. PARIS, *Manuscrits français*, VII, 95 sqq., cité par MATHERY, *De l'influence de l'Italie*, p 111, n. 1, par ALLAIS, *Malherbe et la poésie française*, p. 412(appendice). Cf. ALLAIS, *ibid.*, p. 250, et GRENTE, *Bertaut*, p. 346 et 347 : Pierre Delaudun d'Aigaliers *(Art poétique* publié en 1598) dit que « les stances ne laissent pas maintenant d'être en vogue » ; COLLETET *(Discours sur le sonnet)* constate que « le cardinal du Perron, Jean Bertaut, évêque de Sées et

de Montchrestien développer les grands lieux communs exactement dans le moule que les Stances à du Périer ont illustré. Ce n'est sans doute pas un pur hasard que les pièces aujourd'hui les plus populaires de la Pléiade soient des sonnets, tandis que les vers de Malherbe connus de tous sont des stances : le sonnet suffit à l'expression d'un sentiment délicat, à une impression artistement notée; le raisonnement se développe plus aisément en stances régulières et nombreuses. C'est ainsi qu'il se développa chez Malherbe [1], en attendant qu'il reçût le cadre mieux préparé, plus majestueux et plus large, de la tragédie cornélienne et des discours pleins de l'esprit romain. Les Normands travaillèrent de toutes leurs forces à son élaboration, et l'on estimait tant les recrues qu'ils donnaient à la littérature française, qu'un Angevin de 1635, au lieu d'évoquer le gracieux souvenir de son compatriote du Bellay, disait d'un ton d'excuse : « Comme autrefois, pour être estimé poli dans la Grèce, il ne fallait que se dire d'Athènes, ... maintenant pour se faire croire

François de Malherbe ne composèrent que fort peu de sonnets ». — Cf. aussi COGNET, *Godeau*, p. 2 3. — Pour l'histoire du sonnet, cf. H. VAGANAY, *Le sonnet en Italie et en France au XVIe siècle* (Lyon 1902; Bibliothèque des facultés catholiques).

Un poète normand, M. Albert Glatigny a même voulu (de façon téméraire, d'ailleurs) voir l'invention d'un poète normand dans l'emploi de l'alexandrin,

> Ce vers souple et fier aux belles résonnances,
> *Où l'idée est à l'aise* et prend les contenances
> Qu'il lui plaît, ce grand vers majestueux et doux,
> Et que Pierre Corneille, un autre de chez nous,
> A fait vibrer si clair et si haut...
>
> (A Alexandre de Bernai, dans *Gilles et Pasquins.*)

[1] Le même passage du sonnet à la stance s'est accompli aussi en Italie un peu plus tôt (voy. VIANEY, dans la Revue d'hist. litt., 1904, p. 159).

excellent poète, il faut être né dans la Normandie [1] ». En ce temps-là tout le monde en France était un peu de Normandie. Mais, quand la société du XVIIe siècle sera définitivement constituée, quand l'œuvre de Henri IV sera reprise et consolidée, et que la royauté aura dompté la Fronde, les velléités d'indépendance et les coups de force, un monde élégant, instruit et poli se formera autour de la Cour, et l'Ile-de-France fournira alors, avec les provinces de l'Est, les plus grands écrivains de la seconde moitié du siècle, et les vrais classiques. Entre le pays du soleil, de l'exaltation et de la Renaissance, et cette terre de sapience où l'on trouve qu'il y a encore « trop de fantaisie et trop peu de raison en France [2] », le Centre prononcera en dernier lieu, et montrera comment s'accordent le cœur et l'esprit.

***

Les Normands, en possession d'administrer la poésie française, ne pouvaient se dispenser des pensées fleuries et des images que le public attend des poètes; et, plutôt secs de nature, ils devaient, aussi bien que leurs devanciers, puiser aux sources traditionnelles. Ils vont parler de la nature comme on en parle dans les recueils de poésie et notamment chez les Anciens, de l'amour comme les Italiens, de Dieu comme les Livres Saints, et ils passeront sans peine de l'un à l'autre sujet. Ce n'est pas qu'ils n'aient, en fait d'imitation, des préférences et des répugnances bien marquées. Positifs, sensés, raisonneurs, ils

[1] LA PINCHÈRE, préface de la tragédie d'*Hippolyte* (cité par HIPPEAU, *Les écrivains normands au XVIIe siècle*, p. 114, n. 1, et par GRENTE, *Bertaut*, p. IX).

[2] SAINT-ÉVREMOND, t. V, p. 19 (*Histoire de la langue et de la littérature française* sous la direction de Petit de Julleville, t. V, p. 212).

sont fort éloignés du mysticisme. *Fides quaerens intellectum* est la formule de l'un d'eux au moyen-âge [1]; au XVIe siècle des Normands obscurs en sont encore à faire « plaider [2] » la Vierge ou à lui faire « réfuter une disjonctive improbable [3] »; et, quand le Normand Richard Simon s'appliquera à l'étude de la Bible, au XVIIe siècle, il sera le précurseur de l'exégèse moderne. Des hommes aussi pratiques et aussi judicieux sont donc mal préparés à « chanter et pleurer intérieurement aux sons de la harpe de David [4] ». Sans doute un prêtre poète comme Bertaut pourra rendre en vers souples et parfois attendris les psaumes dont il s'est nourri; Corneille pourra, dans sa piété, mettre en belles strophes des textes édifiants; mais les Normands restés frustes sont peu enclins au lyrisme religieux : parfois seulement une foi sincère ou la grandeur de la pensée élève la paraphrase à la haute poésie. Ils n'admettent pas non plus indifféremment tout dans l'antiquité profane. Ils goûtent peu les Grecs, du moins celui que le XVIe siècle avait tant admiré, c'est-à-dire Pindare. Malherbe ne voit que du « galimatias » dans le grand lyrique; Fontenelle parlera de même du « galimatias philosophique » de Platon [5]; et Flaubert

[1] Saint Anselme (cf. G. PARIS, *Litt. norm. avant l'annexion*).

[2] *Advocacie Notre-Dame, ou la Vierge Marie plaidant contre le diable*, poème du XVIe siècle en langue franco-normande (éd. A. Chassant, 1855).

[3] Rondeau où la Vierge réfute
Une disjonctive improbable.
(voy. éd. Mancel, et MALH., éd. Lalanne, I, p. CXVI.)

[4] Expression de LAMARTINE, Entretien avec le lecteur, VI, en tête des *Recueillements poétiques*.

[5] FONTENELLE, *Dialogues des morts anciens avec les modernes*, dial. IV (Platon à Marguerite d'Ecosse): « Je couvrais ces matières-là d'un galimatias philosophique. »

nous dit encore que « Pindare lui est absolument fermé [1] ». Saint-Évremond va même jusqu'à refuser toute qualité à Sophocle, et l'on a remarqué que les sujets grecs avaient toujours mal réussi à Corneille. Sous le ciel riant de l'Hellade, la poésie chantait, enthousiaste et vive, légère et subtile : les muses normandes sont de vieilles filles graves et raisonneuses ; à se mettre à l'école des Grecs elles auraient forcé leur talent. Tout, au contraire, les attirait vers les Romains. Il y avait des affinités électives entre l'esprit normand, pratique, utilitaire, codificateur, et l'esprit législateur, administratif et bourgeois de ces Latins qui aimaient de trouver dans leur plus beau poème un manuel d'agriculture, et qui se plaignaient parfois encore de voir Virgile plus poète qu'agronome [2]. Des deux côtés règne le même goût de l'éloquence raisonneuse, et c'est aux plus raisonneurs et aux plus verbeux qu'iront souvent les sympathies normandes : à Sénèque – nous allons le voir –, à Lucain (Corneille scandalise Boileau en égalant Lucain à Virgile [3]), à des

[1] FLAUBERT, *Corresp.*, 4e s., p. 225 (lettre à Georges Sand). Il est assez curieux que Flaubert se soit senti attiré par Carthage, et Louis Bouilhet par la Chine, plutôt que par l'Athènes antique.

[2] SÉNÈQUE. *Épître* LXXXVI, 2 (cf. MALH., II, 671).

[3] *Art poétique*, IV éd. Gidel. Voy. surtout la préface de *Pompée*, où Corneille explique son admiration pour Lucain. HUET, *Origine de Caen*, 1706, 366, chap. XXIV : « Le grand Corneille m'a avoué, non sans quelque peine et quelque honte, qu'il préféroit Lucain à Virgile ». V. aussi le *Huetiana*, p. 177. Montausier jugeait comme Corneille : « Montausier traduisit Lucain, qu'il déclarait supérieur à Virgile » (GÉRARD DU BOULAN, *L'énigme d'Alceste*, Paris, Quantin, 1879, p. 9). — Le paraphraste ampoulé de Lucain, Brébeuf, est un Normand. Cf. BATAILLARD, *Lucain, son poème et ses traducteurs* (Extrait des Mémoires de la Soc. d'agric., sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, 1861), p. 15. — On a souvent remarqué aussi que les Latins que

écrivains de la décadence. Avec quelques nuances que ce soit, tous admirent les Romains : « Je hais, dit Saint-Évremond, les admirations fondées sur des contes, ou établies par l'erreur des faux jugements. Il y a tant de choses vraies à admirer chez les Romains, que c'est leur faire tort que de vouloir les favoriser par des fables [1] ». Il y a surtout chez eux une littérature pleine de sagesse et de majesté dont les modernes peuvent faire leur profit. Le plus grand des écrivains normands est en même temps le plus romain des poètes français :

Corneille est à Rouen, mais son âme est à Rome [2];

et déjà les modèles de Malherbe sont surtout latins.

Corneille admire le plus se trouvent être de verbeux Espagnols. — Flaubert nous dit de Bouilhet (*Œuvres* de Bouilhet, p. 302) (et ce pourrait être vrai d'autres plus anciens et plus illustres) : « Ce qu'il préférait chez les Grecs, c'était l'*Odyssée* d'abord, puis l'immense Aristophane, et parmi les Latins, non pas les auteurs du temps d'Auguste (excepté Virgile), mais les autres qui ont *quelque chose de plus roide et de plus ronflant*, comme Tacite et Juvénal. Il avait beaucoup étudié Apulée ».

[1] SAINT-ÉVREMOND, *Réflexions sur les Romains* (éd. 1795, Paris, Renouard), p. 3.

[2] V. HUGO, *Les Contemplations*, liv. I, IX (éd. Hachette, 1884, t. I, p. 44). De même Casimir Delavigne, cherchant quel poète français il pourrait mettre à côté de Virgile et du Tasse, songe tout d'abord à Corneille, chantre de Pompée et de Cinna, et s'écrie :

Chantre de ces guerriers fameux,
Grand homme, ô Corneille, ô mon maître,
Tu n'as pas habité comme eux
Cette Rome où tu devais naître ;
Mais les dieux t'avaient au berceau
Révélé sa grandeur passée,
Et, sans fléchir sous ton fardeau,
Tu la portais dans ta pensée.

(*Messéniennes* de 1827.)

Ces modèles ne seront pas les seuls chez Malherbe ; en ce temps-là on ne parlait guère d'amour sans avoir d'abord étudié Pétrarque, on ne faisait pas de pastorale sans le Tasse. Malherbe, appelé souvent à exprimer des sentiments qu'il n'éprouvait guère, s'est efforcé de faire comme les autres : le poète le plus raisonnable, tout en ayant des mouvements d'impatience contre les Italiens, peut tomber dans le précieux.

Après avoir rappelé par quels milieux il a passé, nous rechercherons ce que Malherbe a pensé et ce qu'il a fait des Psaumes, des Grecs et des Latins, des Italiens et aussi des Français ses prédécesseurs.

CHAPITRE II

Malherbe et ses relations

On est de sa province, on tient de ses amis. D'abord l'amitié – j'entends la vraie, comme eût dit Madame de La Fayette — ne s'établit qu'entre des caractères qui ont en commun certaines façons de sentir et de voir les choses Puis, l'amitié une fois nouée, et les relations se multipliant, chaque partie déteint un peu sur l'autre et lui donne des nuances nouvelles : Racine doit beaucoup à Boileau, qui lui-même se ressent par moments du commerce de Patru; Malherbe ne s'expliquerait pas complètement sans Du Vair et sans les hommes qu'il a fréquentés. Il est plus exact encore de dire de lui que de Victor Hugo qu'il s'est renouvelé, et il l'a fait non seulement, comme tout écrivain, par l'évolution lente de la société et du goût ambiant, mais encore par le changement de milieu, par ses voyages et séjours successifs. Il n'écrit pas en 1590 comme en 1610; il n'écrivait pas non plus en Normandie, dans sa jeunesse, comme en Provence, et il n'écrit pas en Provence comme il le fera à Paris : et en cela, si l'âge et le talent mûri et la réflexion ont beaucoup fait, des voisinages divers ont aussi joué un rôle.

Fils d'un magistrat qui ne bâtissait pas sans mettre à sa maison une inscription latine [1], Malherbe a fréquenté

[1] BOURRIENNE, *Malherbe, points obscurs et nouveaux sur sa vie normande*, p. 156. Reconstruisant sa maison en 1582, il y fit mettre l'inscription : *larium aviorum memoriae.*

les écoles de Caen, où l'on apprenait beaucoup de grec et de latin [1], et il y a même prononcé plus tard des discours, « l'épée au côté », paraît-il. La fréquentation des Rouxel, des de Pré et autres professeurs d'éloquence dont il a été ou l'élève ou l'ami, dont il traduisait parfois les vers latins, de Vauquelin de la Fresnaye qui lui prodiguera ses conseils, n'a pas été sans renforcer ses dispositions raisonneuses. Ses études ont peut-être fait passer un peu du jargon de la dialectique jusque dans les vers où il s'adresse à un de ses compagnons de jeunesse de Caen, et où il parle des défauts de l'amante qui

Sont de l'essence du sujet [2].

— Plus tard, quand il va étudier à Bâle et à Heidelberg, le voyage ne lui donne sans doute pas cette fascination que le Rhin exercera sur tous les romantiques ; mais l'Allemagne a commencé plus tôt qu'on ne le croirait à être le pays de l'érudition. Les Normands ne paraissent pas avoir été, parmi les Français, les moins empressés à étudier à l'étranger : Rouxel l'avait fait ; il y en a une dizaine inscrits à l'Université de Bâle en même temps que Malherbe, et Sarasin voyagera encore au delà du Rhin. Malherbe a pu y approfondir l'étude de la littérature latine, et il traduira plus tard le

[1] Sur ce point, v. GRENTE. *Jean Bertaut*, pp. 5-10.

[2] MALH., I, 60. Cette expression, du reste, est aussi bien dans l'esprit de la poésie du XVIe siècle. — Il ne faut pas aller jusqu'à chercher (COMPAYRÉ, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, I, 421 ; G. RENARD, *La méthode scientifique de l'histoire littéraire*) une des causes du style classique dans l'usage des cahiers du rhéteur Aphthonius, fort en vogue dans les écoles au commencement du XVIIe siècle.

XXXIIIe livre de Tite-Live, dont le manuscrit avait été découvert en Allemagne.

***

En Provence, il ne se laissera pas trop souvent charmer par

Ce rivage où Thétis se couronne
De bouquets d'orangers [1],

mais il lira les livres qu'on lit dans la société du Grand Prieur, et c'est dans ce milieu, plus italianisé que le Nord, qu'il traduira les *Larmes de saint Pierre* du Tansille. Il a dû y lire aussi Ronsard et Desportes et les poètes du jour, et M. Brunot a montré l'esprit qui régnait autour du poète normand dans cette société. Malherbe a dû aussi s'entretenir de poésie avec ce du Périer auquel il adressa la célèbre consolation, et auquel il songea longtemps encore après son départ de Provence; poète lui-même, ce magistrat avait fait en 1578 à de Laurans [2] un compliment en vers suivant la formule qui consiste à attribuer à une inspiration divine l'œuvre dont on fait l'éloge : cette formule était celle de du Bellay complimentant Jodelle, de Desportes vantant la *Bergerie* de Remy Belleau (nous le verrons plus loin); Malherbe et du Périer ont pu lire ensemble ces poètes. Mais c'est surtout Du Vair qui a agi sur Malherbe, et M. Brunot a bien fait voir de quelle importance avait pu être son

[1] MALH., I, 229.

[2] V. *Les poésies de Malherbe avec les observations de Ménage* (2e éd., 1689), p. 431. Malherbe à Paris continue à se dire le « très affectionné serviteur » de du Périer (MALH., III, 8, 12, 15, 19 et passim) et il corrige même une harangue écrite par le fils de ce du Périer (IV, 124 et n. 1 et 125).

influence. Même après que les deux hommes n'écriront plus sur les mêmes événements, le poète se ressent encore des idées de l'autre : dans l'exorde de son discours de 1593 pour le maintien de la loi salique, Du Vair présageait que « *la bonté de Dieu touchée de la compassion de nos misères* tendroit la main de sa clémence pour nous lever de cette chute ». Quand Henri IV a presque complètement triomphé, Malherbe commence ainsi sa « Prière pour le roi allant en Limousin » :

O Dieu dont les bontés de nos larmes touchées ...[1]

Il garde donc le souvenir des pensées de son ami, et l'on s'explique que plus tard il ait collaboré, avec le jurisconsulte Bignon (que La Bruyère mentionne encore avec éloge), à l'édition posthume des œuvres de Du Vair [2]. Dans ces œuvres comme auparavant dans la conversation de l'auteur, il devait goûter les idées, qui leur avaient été chères à tous deux, de la philosophie néo-stoïcienne. Du Vair, en effet, avait écrit une *Philosophie morale des Stoïques* et une *Traduction du manuel d'Épictète* ; il avait souvent copié ou paraphrasé Sénèque,

[1] MALH., I, 69. Le pluriel *bontés touchées* n'est évidemment amené que par la rime et a du reste été critiqué par l'Académie. — Malherbe paraît moins heureux quand il invente lui-même le début de l'« Ode pour le roi allant châtier les Rochelois », qui commence par des métaphores incohérentes.

[2] V. les *Lettres de Peiresc* (éd. Tamizey de Larroque, Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de France), t. VI, p. VI et p. 177. Sur l'importance des traductions de Du Vair, v. CH. URBAIN, *Nicolas Coeffeteau* (Paris, thèse, Thorin 1893), p. 263. Le P. Goulu (*Lettres de Phyllarque*, t. I, p 332 à 334, cité par URBAIN, *o. c.*, p. 294) met encore au même rang « les écrits de ces hommes illustres, les évêques de Genève et de Marseille, de M. du Vair et même de M. de Malherbe ».

comme faisaient tous les néo-stoïciens, et Malherbe, qui traduisit Sénèque, a pu le lire et l'admirer en compagnie du docte magistrat. Il avait, en tous cas, en commun avec celui-ci le goût de la raison en littérature et du naturel dans le langage ; et il ne se trouvait pas seul pour combattre le maniérisme et le langage affecté : « Malherbe, feu Mr. le cardinal du Perron, feu Mgr du Vair et les plus habiles hommes que j'aye veu à la Cour, raconte Peiresc en 1624, parlants de ce langage (le langage affecté), disent qu'il doit plaire tout de mesme comme fairoit un homme qui pour aller à l'Eglise à la messe et par la ville, iroit en dançant une sarebande...[1] »

***

A Paris surtout Malherbe subira l'influence de la société pour laquelle il écrira désormais : « Il disoit souvent, et principalement quand on le reprenoit de ne suivre pas bien le sens des auteurs qu'il traduisoit ou paraphrasoit, qu'il n'apprêtoit pas les viandes pour les cuisiniers ; comme s'il eût voulu dire qu'il se soucioit fort peu d'être loué des gens de lettres qui entendoient les livres qu'il avoit traduits, *pourvu qu'il le fût des gens de la cour* ; et c'étoit de cette même sorte que Racan se défendoit de ses censures, en avouant qu'elles étoient fort justes, mais que les fautes qu'il lui reprenoit n'étoient connues que de trois ou quatre personnes qui le hantoient, et qu'il faisoit ses vers pour être lus *dans le cabinet du Roi et dans les ruelles des dames*, plutôt que dans sa chambre ou dans celles des autres savants en poésie[2] ». Malherbe

[1] *Lettres de Peiresc*, t. V, p. 30-31 (6 sept. 1624).

[2] RACAN, *Vie de Malherbe* (MALH., éd. Lalanne, t. I, p. LXXX).

écrira aussi des vers pour être lus dans les ruelles des dames, il fréquentera l'hôtel de Rambouillet et chantera Arthénice sous le nom de Rodanthe. Il se pliait ainsi au goût des divers mondes qui faisaient le goût français; celui des précieuses était bien préparé pour le policer — il en avait besoin — et aussi pour lui donner le goût de la poésie amoureuse à la façon des Italiens; c'est en effet quand il fréquente l'hôtel de Rambouillet qu'il admire aussi l'*Aminte* au plus haut point.

Enfin ses relations avec le savant Peiresc, ce prince de l'érudition du temps, étaient de nature à tempérer son dédain de l'érudition : et nous le voyons en effet, dans ses lettres à Peiresc, s'intéresser au déchiffrement d'une inscription latine ou de monnaies antiques, ou à des vers latins de Sirmond. De toutes parts il reçoit quelque apport, et c'est pour son plus grand profit; car, un grand classique l'a expliqué, « quand il y a peu de société, l'esprit est rétréci, sa pointe s'émousse, il n'y a pas de quoi se former le goût [1] ».

M. Lanson a dit de Balzac : « Retiré au fond de sa province, il ne se renouvelle pas par le commerce des hommes, et de son fonds il est sec [2] ». Malherbe aussi de son fonds était sec; mais il a eu l'avantage de se renouveler par le commerce d'hommes instruits et éclairés, et d'une société polie et soucieuse de beau langage Il s'est renouvelé en outre, ou plutôt transformé, par le commerce des écrivains et des poètes; et, s'il se contredit si souvent, l'une des causes en est que les influences diverses qu'il a subies ne se sont pas toujours parfaitement conciliées.

[1] VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, art. *Goût*.
[2] *Histoire de la littérature française* (8e éd., 1903), p. 389.

CHAPITRE III

La Bible

De toutes les influences subies par les écrivains français, celle de la Bible est la plus longue, et la seule peut-être qu'aucune révolution littéraire n'ait contestée : depuis le Psautier de Montebourg jusqu'à *la Conscience* de Victor Hugo, les générations successives ont mis dans leur interprétation des Livres saints la forme de leur pensée et de leur art. Le XVIIe siècle s'y est appliqué comme les autres, et ses idées religieuses ont trouvé leur expression dans un genre qui jette alors son plus vif éclat, l'éloquence de la chaire [1]. Les Français de ce

[1] Le lyrisme, ou du moins la poésie de Bossuet, mise en lumière par M. Brunetière, avait déjà frappé Vauvenargues : « Il y a plus de poésie dans Bossuet que dans tous les poèmes de La Motte » (*Réflexion* 303). — L'idée de la rénovation de la poésie par la Bible, développée par le même critique (notamment dans l'*Évolution de la poésie lyrique au XIXe siècle*, 3e éd., I, p. 115), se trouve dans une page curieuse de Louis Veuillot, que me signale mon excellent maître M. Henri Francotte : « Les eaux de Jouvence de la poésie coulent dans la Bible, et ces eaux semblent particulièrement destinées à la poésie française, qui doit être une poésie raisonnable, parce que la langue française est une langue raisonnable. De là, l'universalité du génie français. Génie d'imitation si l'on veut (je dirais plutôt génie d'assimilation), et cette qualité lui constitue une originalité incomparable. Le Français voit dans ce qu'il imite ce que les autres ne voient pas, et le leur fait voir. Ainsi Claude Lorrain imitait la nature et Raphaël la physionomie humaine » (*Correspondance* de Louis Veuillot, VII, p. 354).

temps-là ont mis aussi dans d'autres œuvres leurs sentiments et leurs idées, c'est-à-dire une partie des sentiments et des idées d'Israël, en qui le christianisme les avait habitués à voir, en quelque sorte, leurs ancêtres moraux : comme il y avait alors une poésie lyrique — ou réputée telle — rien de plus naturel que l'employer à paraphraser la Bible. Aussi c'est ce que tout le monde faisait [1]. Clément Marot s'était déjà attaché à cette besogne, et les accents modulés sur son « flageolet » avaient éveillé des échos inattendus : on était justement à se disputer sur la lecture des textes sacrés, et les réformés faisaient aux *Psaumes* un succès compromettant. Ce fut même pour combattre Marot que Desportes se mit à sa traduction : et si, suivant les paroles de Mathurin Régnier son neveu,

Sur le luth de David on a chanté ses vers [2],

c'est un fait qui intéresse plus l'histoire religieuse que la poésie française. A ce dernier point de vue, Malherbe jugea les *Psaumes* de Desportes, et il leur préféra bravement la soupe de l'abbé. Lui-même en fit, pourtant, des paraphrases, sans être beaucoup mieux préparé que ses prédécesseurs.

Un esprit pratique et positif traite volontiers la religion comme une institution sociale quelconque, il en

[1] Voir par exemple G. GRENTE, *Jean Bertaut*, pp. 216-222. La mode, qui sévit déjà au XVIe siècle, se perpétuera chez les poètes de toute la période classique. Autour de Malherbe même tous paraphrasent: Bertaut d'abord, plus tard Racan (v. ARNOULD, *Racan*, p. 485) et même les dames (la vicomtesse d'Auchy entreprend de paraphraser saint Paul). Plus tard Bois-Robert paraphrase encore.

[2] RÉGNIER, *Satire IX*.

tient compte, il s'y conforme même, sa suprême sagesse est de faire comme tout le monde ; c'est la philosophie de Montaigne, c'est aussi la théorie favorite de Malherbe (le Normand et le Gascon se ressemblent souvent). Il avait toujours à la bouche le vers que Prudence fait prononcer à Gallien : *Cole daemonium quod colit civitas* [1]. Du moins Sauval le dit, et Racan, qui voudrait bien nous faire un Malherbe pieux, avoue « qu'il lui échappoit quelquefois de dire que la religion des honnêtes gens étoit celle de leur prince [2] ». A son lit de mort il ne se décida à recevoir le prêtre que quand on lui eut rappelé qu'il fallait vivre et mourir comme les autres ; et à ses derniers moments, d'après une anecdote fameuse, il songeait plus à la langue française qu'à l'éternité. Non pas qu'il fût un Bonaventure Des Periers ni même un Érasme ; il avait des croyances, et s'il lui arrive de plaisanter le carême [3], ou une prière qu'il vient de prononcer [4], il lui arrivait aussi d'aller en pèlerinage. C'en était assez pour n'être pas brûlé en place de Grève ; mais comment en est-il venu à paraphraser les psaumes ? Ce n'a sans doute

[1] SAUVAL, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 321. cité par Lalanne, Notice biographique (éd. de Malherbe, I, XLII, n. 3).

[2] *Vie de Malherbe* (I, p. LXXXVIII). Malherbe dit souvent aussi, comme Coeffeteau : *bonus animus, bonus Deus, bonus cultus*, voulant dire « que bien vivre est bien servir Dieu » (RACAN, *Vie de Malherbe*, et lettre de nov. 1656, éd. Tenant de Lacour, Paris 1857, t. I, p. 329 ; v. URBAIN, *Nicolas Coeffeteau*, Paris, thèse, Thorin 1893, p. 201 et n. 2) ; il rabroue un huguenot qui veut l'intéresser aux controverses religieuses (*Vie de Malherbe*).

[3] *Menagiana*, III, 91.

[4] ARNOULD, *Anecdotes inédites sur Malherbe* ; TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, 3e éd. (de Monmerqué et P. Paris), t. I, p. 283.

pas été à force de lire des textes sacrés : « *Dispersit superbos mente cordis sui*, c'est tout ce que je sais du *Magnificat* [1] », écrit-il à Peiresc, et je le soupçonne fort de faire cet aveu précisément à l'occasion d'une de ses paraphrases, et de cligner de l'œil du côté des malins.

Sans qu'on puisse dire pourquoi, ni même au juste quand, Malherbe commença par traduire le psaume VIII, qui avait déjà occupé J.-A. de Baïf en même temps que les paraphrastes de profession. Il célèbre la « Sagesse éternelle » en vers plus corrects que ceux de ses prédécesseurs, et il ajoute à son modèle un détail curieux. Rencontrant « les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre et les poissons qui parcourent les sentiers de la mer », au lieu de faire de cela un de ces tableaux oratoires que Bertaut savait réussir, il s'écrie, en s'adressant toujours à Dieu :

> Et par ton règlement, l'air, la mer et la terre
> N'entretiennent-ils pas
> Une secrète loi de se faire la guerre
> A qui de plus de mets fournira ses repas [2] ?

Et cela, on le sait, il l'a pris dans Sénèque, que nous retrouverons souvent dans sa pensée et, partant, dans sa poésie.

Sa seconde paraphrase est celle du psaume CXXVIII; et on connaît les circonstances dans lesquelles elle fut faite : Malherbe voulait, depuis plus d'un an, « mériter

[1] MALH., III, 306 et n. 8. Cette phrase, qui est sur un feuillet séparé, semble se rapporter, d'après M. Lalanne, à la guerre des Princes de 1614 ou de 1615 : en ce cas elle serait venue probablement sous la plume de Malherbe à propos de sa paraphrase du psaume CXXVIII, écrite à l'occasion de cette guerre.

[2] MALH., I, 63. Cf. SÉNÈQUE, *De beneficiis*, IV, 5 (trad. MALH., II, 94).

une gratification par quelque nouvel ouvrage [1] » quand éclata la guerre des Princes. La petite praguerie organisée contre la reine mère ne causait probablement pas grande indignation au poète; mais, comme la reine mère le payait, il importait de flétrir les révoltés. Justement il y avait un psaume qui célébrait la défaite des ennemis d'Israël et la vanité de leurs embûches : et comment n'y aurait-on pas songé, alors que depuis longtemps les partis en France se jetaient à la tête des passages de l'Écriture ? Notre homme se mit donc à paraphraser le psaume CXXVIII, atténuant une image trop forte [2], exprimant clairement le *fœnum tectorum* [3] qu'il fallait bien expliquer aux habitants du Louvre, et rendant en somme les principales pensées avec une certaine élégance, et le plus de soin possible. Il y mit même tant de soin qu'il n'eut pas fini à temps — cela lui arriva plus d'une fois — et la révolte fut apaisée avant que le psaume fût traduit. Mais en cette occasion le poète eut de l'esprit en arrivant trop tard. La reine, qui venait d'obtenir à prix d'or la capitulation des princes, se faisait lire la

[1] MALH., III, 258, et I, p. XXVII, n. 2 (Not. biogr.); cf. *Poésies de Malherbe avec les observations de Ménage*, 2e éd. (1689), p. 212.

[2] *Super tergum meum araverunt aratores* (verset 3): cf. MALH., I, 207, v. 10-12.

[3] MALH., I, 208, v. 19-24. — Il a été moins heureux ici que dans la consolation à du Périer; il rend assez longuement l'idée de la brièveté de la vie comparée à celle de l'herbe :

. . . . . .
Et vivre une journée
Est réputé pour elle une longue saison.

Une pensée semblable devait être reprise à la Bible, et exprimée plus sobrement, par BOSSUET, *Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre*, 1re partie : « Madame cependant a passé du matin au soir ainsi que l'herbe des champs ».

paraphrase par la princesse de Conti ; amusée, apparemment, par les vers véhéments et hautains, elle dit : « Malherbe, approchez-vous », puis, tout bas à l'oreille de son poète : « Prenez un casque ». Et lui de répondre : « Je me promets que vous me ferez mettre en la capitulation ». Elle se mit à rire et dit qu'elle le ferait [1] : Malherbe avait l'esprit de repartie plus qu'il n'avait le génie biblique. Il ne se souciait pas d'ailleurs de rendre ce génie : quand on lit ses paraphrases de psaumes sur la guerre des princes, on lui marque les endroits où il n'a pas bien suivi le sens de David : « Je ne m'arreste pas à cela, répond-il ; j'ay bien fait parler le bonhomme David autrement qu'il n'avoit fait [2] ».

Cependant les sentiments religieux, sans doute avec l'âge, prenaient en lui quelque place, et en 1620 il publie les *Stances spirituelles*, qui chantent la louange du Créateur sans que celle-ci paraisse avoir été l'objet d'une commande. Il déduit en vers corrects et laborieux les mérites de Celui dont l'esprit « se conserve éternellement ».

Il devait s'élever plus haut en s'inspirant des psaumes. Il avait, comme tous les hommes, des moments de tristesse et même de découragement, et sans exprimer sa

[1] MALH., I, 419.

[2] ARNOULD, *Anecdotes inédites sur Malherbe*, p. 43 ; ID., *Racan*, p. 162 ; cf. TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, 3e éd. (de Monmerqué et P. Paris), t. I, p. 287. Malherbe répondait ainsi à l'avance aux reproches que Balzac adressera à ses contemporains : « O rhétoriciens... qui faites des *paraphrases*..., qui vous a dit que les prophètes et les apôtres soient de votre humeur ?... Ne pensez pas leur faire plaisir, de leur prêter si libéralement, et sans qu'ils en aient besoin, vos épithètes et vos métaphores... » (BALZAC, *Socrate chrétien*, Discours septième.)

douleur en déclamations lyriques il éprouvait le besoin de détourner son esprit du monde changeant et vain. Il lui arrivait sans doute de se reporter, ainsi que tous ceux de son temps, vers Dieu et la religion. Déjà Desportes, grand pécheur repenti sur le tard, avait eu un pareil retour, plus amer, et plus bavard, dans sa *Prière en forme de confession* [1]; et Corneille, Racine, La Fontaine, passeront encore, plus tard, dans leur vie et dans leur œuvre, par les mêmes étapes de la mondanité et de la résipiscence. Malherbe, semble-t-il, revenait à Dieu, ou « au divin », comme parle Renan. Il aime à citer le verset: *Delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui* [2]. Aux citations qu'un homme fait, on peut souvent deviner son état d'esprit: Malherbe, écrivant le *Delectare in Domino* dans son exemplaire de Desportes [3], et dans son Martial [4], a sans doute déjà les préoccupations qui lui feront dire enfin, en paraphrasant le Psalmiste :

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde [5].

Lui qui s'était fatigué « à louer les vertus des hommes » sans être toujours satisfait de la récompense, et qui avait vu succomber les puissants de la veille, et lu tant de dissertations sur la vanité du monde, il était tout préparé à comprendre le psaume CXLV, et il a su en rendre

[1] DESPORTES, éd. Michiels, p. 516.

[2] Psaume XXXVI.

[3] BRUNOT, *La doctrine de Malherbe*, p. 89, et l'exemplaire de Desportes avec notes de Malherbe conservé à la Bibliothèque nationale à Paris (Inv. rés. Ye 2067).

[4] V. BOURRIENNE, *Malherbe, points obscurs et nouveaux de sa vie normande*, p. 193. — Cette citation qu'aime à faire Malherbe fait songer qu'aussi « La Harpe, devenu dévot, aimait à citer les psaumes » (SAINTE-BEUVE, *Critiques et portraits*, 2e éd., III, 17).

[5] MALH., I, 273.

quelques idées générales avec une sobre vigueur [1]. La forme qu'il donne à telle pensée vieille comme le monde et la littérature, a déjà un ton cornélien ; comme l'auteur du *Cid*, il dit des rois :

Ce qu'ils peuvent n'est rien ; ils sont ce que nous sommes [2].

Il développe les lieux communs ordinaires sur la vanité du monde, et il ne parle pas des rois morts sans se ressentir des formules poétiques de la Renaissance :

Et dans ces grands tombeaux, où *leurs âmes hautaines*
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

Ces âmes qui vivent dans les tombeaux sont de la théologie de la Pléiade [3] plutôt que de celle de la Bible : aussi le théologien Costar et le Père Bouhours en sont-ils offusqués [4]. Malherbe n'était donc jamais entièrement

[1] Sur les poésies bibliques de Malherbe, voir entre autres DELFOUR, *La Bible dans Racine*, Introduction.

[2] MALH., I. 274. C'était une idée familière aussi à Ronsard (éd. Blanchemain, I, 260, III, 287, 389 et surtout VII, 36 et 37; cf. H. GUY, *Les sources françaises de Ronsard* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1902, p 238). — Corneille dira (*Le Cid*, v. 157) :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes,

et Racine appliquera à un de ses héros la même pensée :

Triste destin des rois ! Esclaves que nous sommes
Et des rigueurs du sort et des discours des hommes.
(*Iphigénie*, I, 5).

[3] Rien n'est plus fréquent dans Ronsard que cette idée antique de l'âme vivant là où repose le corps : il l'applique, comme ici Malherbe, aux rois (RONSARD, éd. Blanchemain, t. VII, p. 11), à François I (ibid., p. 37) et à lui-même dans son fameux sonnet à Hélène. Cf. MALH., I, 41, 360.

[4] Sur cette discussion, voir éd. Ménage (2e, 1689), p. 220-223.

et exclusivement pénétré de l'esprit biblique. Jamais non plus, du reste, il n'a voulu s'attacher étroitement au texte sacré ; et, dans cette dernière paraphrase qu'on considère comme sa meilleure et même comme sa seule excellente, cinq vers tout au plus sont tirés littéralement du psaume lui-même.

L'influence générale de la Bible n'est pas très profonde chez Malherbe ; l'idée de Dieu se revêt plutôt dans son œuvre des traits de la poésie antique : il le voit sous l'aspect du Jupiter classique :

> O toi qui d'un clin d'œil sur la terre et sur l'onde
> Fais trembler tout le monde . . . [1]

et, dans la plus belle « prière » qu'il lui ait adressée, il parle de façon très profane de la gloire du Dauphin, qui sera telle

> Que ceux qui dedans l'ombre éternellement noire
> Ignorent le soleil, ne l'ignoreront pas [2],

ce qui semblait une impiété insupportable à Lefebvre de Saint-Marc.

Cet homme qui ne savait pas prier en vers sans scandaliser les théologiens et son propre éditeur, ne pouvait non plus être guère chrétien. Ne lui demandez pas de sentir la naïveté suppliante qui s'égrène dans les litanies : « dans ses *Heures*, il avoit effacé des litanies des saints tous les noms particuliers, et disoit qu'il étoit superflu de les nommer tous les uns après les autres, et qu'il suffiroit de les nommer en général : *Omnes sancti et sanctae Dei, orate pro nobis* [3] ». La « réduction à l'universel » avait de ces boutades... Ce n'est pas Malherbe non

[1] MALH., I, 218.
[2] « Prière pour le roi allant en Limousin » (MALH., I, 74).
[3] RACAN, *Vie de Malherbe* (MALH., éd. Lalanne, t. I, p. LXXVII).

plus qui parlera, comme Victor Hugo, de « la prière d'un mendiant puissant au ciel » : « quand les pauvres lui disoient qu'ils prieroient Dieu pour lui, il leur répondoit qu'il ne croyoit pas qu'ils eussent grand crédit envers Dieu, vu le mauvais état auquel il les laissoit en ce monde, et qu'il eût mieux aimé que M. de Luynes ou quelque autre favori lui eût fait la même promesse[1]... Il disoit aussi que Dieu n'avoit fait le froid que pour les pauvres et pour les sots[2] ». Quand Malherbe s'adresse au Christ — cela lui est arrivé dans un sonnet composé après la mort de son fils — il n'est pas plus chrétien qu'il n'était biblique dans ses paraphrases. Il parle au Christ comme à un de ces dieux classiques dont la vengeance était le plaisir, et il veut le persuader en bonne logique :

Puisque, par la raison
Le trouble de mon âme étant sans guérison,
Le vœu de la vengeance est un vœu légitime,

Fais que de ton appui je sois fortifié.
Ta justice t'en prie ; et les auteurs du crime
Sont fils de ces bourreaux qui t'ont crucifié[3].

Si l'on songe maintenant aux vers que Victor Hugo écrivait après la mort de sa fille :

Je viens à vous, Seigneur, père auque' il faut croire,

on aura une idée de la distance qui sépare du poète romantique et chrétien le poète classique, qu'inspire la raison de l'antiquité et de la renaissance.

[1] RACAN, *l. c.*, p. LXXII.
[2] *Ibid.*, p. LXXIV.
[3] MALH., I, 276 ; cf. SOURIAU, *L'évolution du vers français au XVIIe siècle*, p. 83.

Dans l'histoire de l'influence biblique en France, l'œuvre de Malherbe, sauf un trait, n'est donc qu'une phase quelconque de cette habitude classique qui se continue jusqu'à Lefranc de Pompignan, et qui aligne des paraphrases généralement correctes, parfois éloquentes, souvent froides et dépourvues d'enthousiasme [1]. Ce fut là un malentendu comparable au pindarisme. La poésie lyrique n'est pas de ces productions qui se transposent d'un pays ou d'un temps à un autre : elle est l'expression spontanée du sentiment intérieur ; elle peut bien s'inspirer des événements du passé et de la poésie biblique : mais ce ne sera plus en copiant les psaumes qu'elle se manifestera ; ce sera en racontant un fait tragique comme dans la *Conscience* ou en exprimant les sentiments personnels d'un cœur mystique comme Lamartine. Quant au classicisme français lui-même, c'est sous la forme dramatique qu'il traduira en poésie l'influence de la Bible. Et ici il donnera, comme dans l'éloquence de la chaire, le meilleur de lui-même. Chez les Grecs, le drame avait été un fragment de la tradition épique mis à la scène. En France, rien ne se prêtait mieux que l'antiquité biblique à jouer le rôle qu'avait eu en Grèce la légende homérique : aussi est-ce en lui demandant *Athalie* que Racine a créé le chef-d'œuvre de la tragédie française.

[1] Renan croyait qu'il y avait à ces entreprises un obstacle inhérent à la différence des poésies sémitique et française : « Le rythme de la poésie sémitique consistant uniquement dans la coupe symétrique des membres de phrase, il m'a toujours semblé que la vraie manière de traduire les œuvres poétiques des Hébreux était de conserver ce parallélisme que nos procédés de versification fondés sur la rime, la quantité, le nombre rigoureux des syllabes défigurent entièrement » (E. RENAN, Préface de *Job*).

CHAPITRE IV.

Les Grecs.

En 1569, « on accorde ce principe que la langue grecque est la reine des langues » [1]. Un siècle plus tard, si vous ne savez pas le grec, Philaminte ne vous embrassera pas, mais aussi vous ne serez pas traité de grimaud [2]. Que s'est-il donc produit dans l'intervalle ? Une désillusion, à la suite d'une entreprise démesurée. On avait cru, au début de la Pléiade, que l'imitation des Grecs allait procurer à la France un Homère et un Pindare, et comme, au bout d'une ou deux générations, il avait bien fallu reconnaître qu'il n'en était rien, une réaction devait se produire contre les anciens mêmes en qui on avait mis tant d'espoir. Il en est toujours ainsi : Pompignan fait tort à Jérémie, et le pindarisme à Pindare. Le grec ne fut toutefois pas abandonné : on le confina seulement dans les collèges, refuge ordinaire des traditions démodées, et au commencement du XVIIe siècle, le Louvre, pour lequel Malherbe a écrit presque toute son œuvre, fait encore bon accueil aux études grecques [3]. Mais celles-ci n'ont plus d'influence sur la littérature nationale. On en parle avec le respect des choses aux-

[1] HENRI ESTIENNE, *Conformité de la langue grecque*, éd. Feugère, p. 18.

[2] LA BRUYÈRE, *Des jugements*, 19.

[3] Cf. EGGER, *L'hellénisme en France*, t. II.

quelles on ne touche guère, et même pour ceux qui n'ont pas encore renié Ronsard, les modèles antiques sont moins Homère et Pindare que Virgile et Horace. Arrive Malherbe. Le secret des grands critiques semble être de formuler franchement, nettement, la pensée et les goûts — et aussi les incompréhensions — de leur époque : Malherbe dit brutalement tout le mal qu'il pensait de ces Grecs qu'on comprenait mal. Nisard, qui avait fait du réformateur le type accompli de toutes les qualités possibles, disait poliment : « il préférait les Latins aux Grecs... s'il n'a pas assez goûté Pindare, c'était en souvenir des excès où l'imitation de ce poète avait fait tomber Ronsard [1] ». Le bonhomme Malherbe n'y mettait pas tant de formes, et, même sans Ronsard, il n'aurait pas ménagé l' « antiquaille » : « Il n'estimoit point du tout les Grecs, dit Racan, et particulièrement s'étoit déclaré ennemi du galimatias de Pindare... Il estimoit fort peu les Italiens, et disoit que tous les sonnets de Pétrarque étoient *à la grecque* [2]... » *A la grecque* voulait dire : qui n'a pas de pointe, comme nous l'apprend une anecdote du *Menagiana* [3], et comme on pourrait le voir dans la traduction de l'auteur à qui Malherbe doit le plus clair de ses idées, Sénèque : « Je ne veux pas nier que Chrysippus ne soit un grand personnage, mais c'est toujours *un Grec, de qui les pointes trop déliées* se rebouchent le plus souvent, et sont si foibles, que même quand elles semblent faire quelque force, elles ne font autre chose qu'égratigner bien le cuir en sa super-

[1] NISARD, *Histoire de la littérature française*, I, 404 (dernière éd.).

[2] *Vie de Malherbe* (MALH., éd. Lalanne, I, p. LXX).

[3] L'anecdote de Mlle de GOURNAY, et la vogue curieuse qu'eut l'expression *à la grecque* (*Menagiana*, 1715, t. 2, p. 344).

ficie, et ne passent point plus avant [1] ». Pindare avait donc le tort de n'avoir pas mis des *pointes* comme il en fallait aux sonnets faits pour le Louvre au début du XVIIe siècle, et Malherbe est déjà de la race de ceux qui reprocheront à Homère de n'avoir pas appris les belles manières à la cour de Versailles. De plus, tout ce qu'il avait lu et traduit de Sénèque contre le « parti des Grecs [2] » et les fictions d'Hésiode était bien fait pour le détourner d'une poésie si peu conforme à son tempérament.

Ce n'est pas à dire que Malherbe ne sût pas le grec, comme on l'a parfois prétendu. Il avait passé trop d'années dans les écoles du XVIe siècle, pour pouvoir l'ignorer [3]. Il connaît, d'abord, les noms grecs des figures de rhétorique, et il s'en souvient, avec, déjà, l'esprit de Molière : sous le vers de Desportes :

D'un tel bruit vint frapper *ton âme et ton oreille*

il note : « Quelque pédant trouvera ici d'une figure ὕστερον πρότερον ; pour moi, j'y trouve une sottise [4] ». Il traduit les mots grecs cités par Sénèque [5], et il était

[1] MALH., II, 9 (trad. du *Traité des Bienfaits*, I, 4).

[2] MALH., II, 8 (*De Benef.*, I, 3).

[3] Sur les écoles de Caen, où Malherbe fut le condisciple de Bertaut, voir G. GRENTE, *Jean Bertaut*, pp. 5-10. — L'assertion que Malherbe ne savait pas le grec se trouve encore répétée par M. Emm. des Essarts (rendant compte du *Rapport sur la poésie française depuis 1867* par Catulle Mendès) dans le *Journal des Débats*, 7 novembre 1903. — Par contre M. SOURIAU (*Évolution du vers français au XVIIe siècle*) dit que Malherbe était helléniste.

[4] Commentaire (MALH., IV, 396). De même IV, 434. Il emploie aussi ἀπὸ κοινοῦ (IV, 396).

[5] Ainsi MALH., II, 303 et 304.

même capable de faire un bon thème grec. Parlant de son beau-frère Châteauneuf à son savant ami Peiresc, il écrit : « Je vous mandai dernièrement que, si j'avois un chiffre, je vous écrirois avec plus de liberté ; autrement, il n'y a point d'apparence de le faire. Tout ce que je puis vous dire, c'est que l'homme οἷος ἐβίωσεν, τοῖος ἀπ...ήσει μετανοίας ἐλπὶς οὐδεμία, καὶ ἐπανορθώσεως οὐδὲν τεκμήριον [1] » ; ce qui prouve aussi que le grec pouvait encore servir de cryptographie en cette docte année 1613. Malherbe, comme un homme du XVIe siècle, aime à parler grec — et aussi latin, ou italien, ou espagnol — : « cela est mis, à cette heure, *inter* ἀδιάφορα [2] », dit-il précieusement. Il connaissait assez ses auteurs pour reconnaître dans Desportes un passage *pris du grec* [3], et il cite volontiers une sentence d'Hésiode : il écrit — toujours à Peiresc, dont il se pourrait que l'érudition eût été contagieuse — : « Pour cet air provençal que vous m'avez envoyé, je l'ai fait voir à Guedron (un compositeur), qui le trouve du tout impertinent ; je ne sais si c'est qu'à la vérité il le soit, ou qu'il vérifie

Καὶ πτωχὸς φθονέει πτωχῷ, καὶ ἀοιδὸς ἀοιδῷ [4] ».

L'année suivante, Malherbe dit de deux médecins qui « ont toujours été mal ensemble » : « Hésiode pouvoit dire καὶ ἰατρὸς ἰατρῷ aussi bien que ἀοιδὸς ἀοιδῷ [5] ». La pompeuse *Lettre à M. de Mentin* exalte Richelieu à grand renfort de citations : « les affaires publiques sont en si

[1] MALH., III, 313.
[2] III, 454.
[3] IV, 455.
[4] III, 351 (lettre de 1613). Le texte d'Hésiode portait : πτωχῷ φθονέει.
[5] III, 432.

bon état que, si mon affection ne me trompe, le vieux mot εὑρήκαμεν, συγχαίρωμεν ne fut jamais dit si à propos comme nous le pouvons dire aujourd'hui... D'un côté son corps (de Richelieu) a la faiblesse de ceux qui ἀρούρας καρπὸν ἔδουσιν ; mais de l'autre, je trouve en son esprit une force qui ne peut être que τῶν ὀλύμπια δώματ' ἐχόντων [1] ». Malherbe aime donc à se souvenir de l'Évangile et d'Homère, et il fait encore allusion à un récit de l'*Iliade* en écrivant à Balzac [2]. Son œuvre poétique ne se ressent pas, pour cela, de l'épopée ni de la théogonie grecque. Parlant d'Achille, il le fait « soupirer *neuf ans* dans le fond d'une barque [3] ». C'était beaucoup plus que ne permettait l'*Iliade* : et Ménage, en publiant les vers de Sarasin qui reprenaient la même erreur, dut réduire les soupirs à neuf mois. Il est vrai que Malherbe en usait très librement avec les traditions poétiques. Quant à Hésiode, on a voulu voir un souvenir de la *Théogonie* dans le passage de l'Ode sur la rébellion de La Rochelle où la Victoire triomphe des Titans [4] : mais c'est là une fiction assez répandue pour que l'auteur ait pu se passer de l'original grec. De même qu'il avait pu entendre plus d'une fois dans les harangues et sermons du temps le passage de l'évangile grec auquel il semble faire allusion, il avait aussi pu rencontrer la sentence d'Hésiode qu'il cite, dans un de ces recueils comme il en paraît tant alors [5], et qu'il connaît bien, puisque la même année où

[1] IV, 101 et 109. Évang. selon St Luc : Συγχάρητέ μοι, ὅτι εὗρον (XV, 6 et 9) ; *Iliade* VI, 142, et I, 18.

[2] IV, 91.

[3] I, 305.

[4] I, 280.

[5] Voir notamment EGGER, *L'hellénisme*, t. II, p. 36 et 37 et note.

il cite la sentence, il envoie à son fils Marc-Antoine, avec un *Lexicon* grec, une *Polyanthée* récente et les *Chiliades* d'Érasme [1]. Les poésies d'alors, celles de Régnier, par exemple, sont pleines de maximes empruntées à de pareils recueils : et pour cette besogne il n'était pas plus nécessaire de comprendre l'art grec qu'aujourd'hui pour décomposer les mots de *télégraphe* et de *téléphone*. De plus, il n'est guère d'image ou d'idée grecque dont Malherbe n'ait pu trouver des adaptations latines : les « oiseaux de Caïstre [2] » sont dans les *Géorgiques* [3] comme chez Homère, et Malherbe a pris à Sénèque [4] bien plutôt qu'à Lucien l'idée de se « plaindre par coutume » plutôt que de se consoler par devoir. Lucien, d'ailleurs, si répandu au XVIe siècle, était bien fait pour plaire à Malherbe, et il se peut que celui-ci se souvienne des *Dialogues* en écrivant : « la Provence a son Timon aussi bien que la Grèce [5] ». Il serait invraisemblable aussi que le poète de Henri IV n'eût pas lu Plutarque, du moins dans Amyot : Plutarque en effet jouit d'une vogue immense à partir du XVIe siècle,

[1] III, 355. Il ne serait pas plus surprenant de le voir utiliser de telles sources que de le voir s'intéresser aux *Centuries* de Nostradamus (III, 121 et 531). Des adages relevés par Érasme se retrouvent chez les poètes ; cf. par ex. Chiliade 2, Centurie 5, adage 47, et RONSARD, éd. Blanchemain, VII, 308, et RÉGNIER, Satire I, v. 79. — Voir aussi, à ce sujet L. DELARUELLE, *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1904.

[2] I, 209.

[3] VIRG., *Georg.*, I, 383 sqq.

[4] Épître XLIII, § 2 (trad. MALH., II, 494 sqq.).

[5] IV, 131. Sur la diffusion des œuvres de Lucien au XVIe s., v. L. CLÉMENT, *H. Estienne et son œuvre française*, p. 91, n. 3.

« depuis qu'il est françois [1] », et en 1635 un traducteur de *Gusman d'Alfarache* dit encore : « De toutes les versions dont notre âge regrattier fourmille, le *Plutarque* seul a valu son original [2] ». Aussi Malherbe se souvient-il de la *Vie de Thémistocle* [3] : « Mon avis étoit qu'il falloit éplucher un homme en sa vie et non pas en son origine, et qu'autant valoit-il avoir son extraction de Sériphe que d'Athènes [4] ». Mais de pareils détails ne permettent pas de supposer que la poésie de Malherbe doive quelque chose aux Grecs. Si les vers :

> Tout le plaisir des jours est en leur matinée,
> La nuit est déjà proche à qui passe midi,

faisaient songer Sainte-Beuve « à tant de vers d'Homère sur la splendeur de l'aurore, sur le jour sacré », c'est que Sainte-Beuve connaissait la poésie homérique et la goûtait avec un sens que Malherbe n'a jamais eu : et s'il fallait chercher une source à ces vers, il faudrait la voir chez les Latins et les Italiens, ou même chez les Français, plutôt que dans la poésie grecque. Celle-ci ne disait rien à Malherbe : les écarts du lyrisme ne lui permettaient pas de régler ses vers sur ceux de Pindare. On a souvent cité le jugement d'André Chénier sur l'*Ode à Marie de Médicis :* « Cette ode est un peu froide et vide de choses... Au lieu de cet insupportable amas de fastidieuse galanterie dont il assassine cette pauvre reine, un poète fécond et véritablement lyrique, en

[1] MONTAIGNE, *Essais*, II, 10.

[2] Trad. de *Gusman d'Alfarache*, avec *Avertissement* (par Chapelain ?), Rouen 1633.

[3] PLUTARQUE, *Vie de Thémistocle*, chap. XVIII.

[4] MALH., IV, 74.

[5] SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, 13, p. 411 et note.

parlant à une princesse du nom de Médicis, n'aurait pas oublié de s'étendre sur les louanges de cette famille illustre, qui a ressuscité les lettres et les arts... Ce plan lui eût fourni un poème grand, noble, varié, plein d'âme et d'intérêt... Je demande si cela ne vaudrait pas mieux pour la gloire du poète et pour le plaisir du lecteur. *Il eût peut-être appris à traiter l'ode de cette manière, s'il eût mieux lu, étudié, compris la langue et le ton de Pindare* [1] ». Sans doute : mais il aurait surtout fallu pour cela que Malherbe fût né deux siècles plus tard ; et il aurait compris qu'il fallait imiter les Grecs en faisant comme eux : c'est-à-dire en n'imitant personne. Sur ceux qui avaient naïvement copié Pindare, ou qui admiraient de confiance une poésie réputée parfaite, Malherbe avait l'avantage de reconnaître son incompréhension. Celle-ci est du reste partagée par ses contemporains et surtout par ses compatriotes. « Le peu imitable Pindare [2] », comme disait déjà Vauquelin de La Fresnaye, était « absolument fermé » aux esprits positifs, raisonnables et sensés : et comme ce bon sens et cette raison triomphent en France au début du XVIIe siècle, « notre poésie en sa simplesse utile » renonce aux ambitions pindariques ; elle néglige même les Grecs en général, jusqu'au jour où un poète délicat, nourri de Sophocle et d'Euripide, retrouvera le sens de la grâce attique et le secret des passions à la voix harmonieuse.

[1] *Poésies de Malh. avec commentaire de Chénier*, p. 43.

[2] VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Art poétique*, III (éd. Travers, t. I, p. 105).

CHAPITRE V

Les Latins

I. — Sénèque

Une philosophie « ondoyante et diverse »; des réflexions tour à tour profondes et familières sur les circonstances ordinaires de la vie, une conversation « à pièces décousues [1] » dont les fragments se présentaient comme une espèce de menue monnaie de la sagesse, «sable sans chaux » comme disait Claude, mais dont chacun pouvait emporter un grain : voilà plus qu'il ne fallait pour assurer pendant longtemps à Sénèque des lecteurs nombreux et divers. Ce raisonneur qui s'analysait tout le temps et dédaignait tout sauf les idées capables de former l'homme, avait particulierement trop d'affinités avec l'esprit français classique pour ne pas se prêter à son élaboration : aussi — sans même parler de l'art dramatique — n'y a-t-il peut-être pas un ancien qui se trouve plus exactement à toutes les sources du classicisme : chez Montaigne qui y puise « comme les Danaïdes [2] », chez Calvin qui a commencé par commenter le *De Clementia*, chez Malherbe surtout et ses contemporains. « Sans Sénèque, disait déjà Colletet, Bertaut n'eût jamais si bien fait résonner les muses et n'eût aussi jamais touché nos esprits de si vives ni de si fréquentes pointes [3] ». Malherbe non plus, sans Sénèque, ne serait

[1] Montaigne, *Essais*, II, 10.

[2] *Ibid.*, I, 24.

[3] Colletet, *Discours sur l'éloquence*, dit. Grente, *Jean Bertaut*, p. 341. — De même on lit dans les *Jugements des savants* de Baillet (éd. revue par La Monnoye, Amsterdam

peut-être pas ce qu'il est, l'introducteur de la raison raisonnante en poésie. Il avait eu à cet égard un vague devancier en Alain Chartier, et ce « très noble orateur » s'était déjà mis à l'école de Sénèque ; Montchrestien encore fait de même, surtout dans les chœurs de ses tragédies ; et en 1590, on ne sait quel « Caton de Basse-Normandie » faisait imprimer à Caen un *Bouquet des fleurs de Sénèque* [1] couprenant huit odes à sujets philosophiques extraits des œuvres du philosophe latin. L'auteur inconnu (dans lequel on a voulu, à tort, voir Malherbe lui-même [2]) écrit avec les images des poètes du temps ; et il est curieux de voir combien ses « odes », adressées à des magistrats et à des avocats au milieu desquels

1725), à l'article : Malherbe (t. IV, p. 195) : « On peut dire aussi qu'on lui trouve l'esprit de Sénèque en divers endroits ; il l'avoit beaucoup étudié et traduit même en notre Langue, c'est ce qui lui avoit rendu ses sentimens plus familiers, et qui a contribué beaucoup sans doute à rendre sa Poësie si touchante, si animée et si consolante lors qu'il parle de la mort ou des adversités de la vie ».

[1] Réédité dans DE LA RUE, *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*, t. III, fin.

[2] J'ai déjà présenté ces observations dans un article du *Musée Belge* (1903) sur *l'influence de Sénèque le Philosophe* ; M. Stemplinger, rendant compte de mon étude — avec une extrême bienveillance, du reste — dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (1904), estime que je n'ai pas prouvé l'impossibilité d'attribuer le *Bouquet* à Malherbe : c'est qu'en effet cette impossibilité me paraît établie dans l'édition Lalanne, et est, depuis M. Lalanne, généralement admise. Comme on l'a observé, Malherbe n'aurait pu écrire en 1590 les vers du *Bouquet* :

Si mes parents sont morts.....

Au reste, les fausses attributions du brave abbé De la Rue sont légion.

Malherbe aussi a vécu, ressemblent aux stances du consolateur de Du Périer et du président de Verdun, non seulement par le fond — ce qui n'a rien d'étonnant, — mais même par la forme. Des deux côtés les lieux communs sur la fatalité de la mort, sur la brièveté de la vie, sur le temps et la patience qui guérissent nos maux, sont enveloppés des mêmes comparaisons de la courte vie à la rose flétrie dès le soir, et des mêmes rimes de « la barque » et « la Parque », du « monde » et de « l'onde », des « hommes » et « nous sommes », du « trépas » et « ici-bas »; le *Bouquet* fournit même — nous le verrons plus loin — le prélude de la plus célèbre des stances à Du Périer. Malherbe devait réussir en employant, de façon plus discrète, la méthode du paraphraste obscur et de tant d'autres rimeurs.

Il aimait les tragédies de Sénèque [1], où il goûtait apparemment les pensées et dissertations dont il allait se pénétrer en traduisant les œuvres philosophiques. Celles-ci devaient lui être familières depuis longtemps, par les fortes études latines qu'il avait faites, par le commerce du néo-stoïcien Du Vair, par celui de tous les lettrés du temps. On ignore la date à laquelle il traduisit le commencement des *Questions naturelles*, une grande partie du *Traité des Bienfaits*, et la plupart des *Épîtres à Lucilius* [2]. Le silence de ses lettres (conservées pour les dernières années) et de ses disciples sur ce point permet de douter que les traductions datent exclusivement de la dernière partie de sa vie, comme le feraient croire la

[1] RACAN (*l. c.*, p. LXX). — Nous laissons naturellement de côté l'influence de Sénèque sur l'art dramatique; l'étude de cette question a été entreprise par M. Karl Bœhm (*Münchener Beiträge zur rom. u. engl. Philol.*, XXIX).

[2] MALHERBE, éd. Lalanne, t. I, p. 467 sqq., et t. II en entier.

préface de l'éditeur posthume Baudoin et la dédicace à Richelieu écrite par Du Boyer [1]. Puis, comme « Malherbe se moquoit de ceux qui disoient qu'il y avoit du nombre en la prose » et que « les périodes des *Épîtres de Sénèque* sont un peu nombreuses [2] », comme ces *Épîtres* et surtout le *Traité des Bienfaits* contiennent des mots archaïques, il est possible que l'auteur y ait travaillé à une époque où il n'avait pas encore en prose la manière et la maîtrise de sa traduction du XXXIIIe livre de Tite-Live, modèle de langue et de grammaire à ses yeux. La traduction de Sénèque présente sous une forme élégante et soignée une foule d'idées qui se retrouvent dans la correspondance et dans les vers du poète. Elle contient même une partie poétique, puisque c'est en vers français que sont rendus les vers latins ou grecs que citait Sénèque. C'est un exercice auquel s'adonnera un autre grand classique, celui qui admira tout un temps Malherbe : La Fontaine traduira en vers les mêmes passages pour la traduction de Sénèque de son ami Pintrel. Malherbe rend ainsi un passage de la première Eglogue de Virgile (dont il se souviendra dans l'Ode à la reine mère [3]):

[1] MALH., II, 261.

[2] RACAN (Malh., I, p. LXXXVI). Quand, en 1615, il reçoit le Sénèque que lui a envoyé son cousin de Boutonvilliers, il semble ne plus rien avoir à apprendre dans cet exemplaire : « Si j'eusse cru qu'il n'y eût que cela, je ne l'eusse pas demandé » (MALH., IV, 40). Travaillait-il en ce moment à sa traduction, ou était-il occupé à la revoir ? — Il a dû y mettre bien des années s'il n'allait pas plus vite que pour ses écrits originaux.

[3] MALH., I, 215, v. 146-150. Cf. aussi le vers de Varron d'Atax traduit par Malherbe (II, 467) : « Le repos de la nuit avait tout assoupi », et la page qui suit, et ces vers de Malherbe (I, 160) :

Comme la nuit arrive, et que par le silence,
Qui fait des bruits du jour cesser la violence,
L'esprit est relâché...

C'est de la main de Dieu que tout ce bien me vient.
Il me donne mes bœufs, il me les entretient ;
C'est lui par qui je chante, et lui par qui j'entonne
Dessus mon chalumeau tous les chants que je sonne [1].

Voici une description de l'âge d'or qui fait bonne figure entre les poésies du XVIe siècle et celles de Delille :

Le joug au jeune bœuf n'avoit pressé les cornes,
Il n'étoit point de coutre, il n'étoit point de bornes,
Et la terre pucelle en commun épandoit
Au peuple nonchalant plus qu'il ne demandoit [2].

Il y a de ces bouts de traduction qui font déjà penser à La Fontaine : « Vous trouverez encore à vous couvrir sous un arbre

Qui réserve tardif son ombrage aux neveux [3] ».

Ils font surtout penser à la poésie de Malherbe lui-même, et telle traduction de vers latin pourrait faire partie de n'importe quelle « Consolation » :

Les destins pour prier ne se fléchissent point [4].

Quant à la prose du traducteur, elle a des « périodes » et « du nombre », comme disait Racan [5], et comme le remarquaient les contemporains ; et parfois même il faudrait à peine retoucher la version de certaines phrases latines pour en faire des vers.

[1] MALH., II, p. 96 (*De Benef.*, IV, 6).
[2] MALH., II, 722 (*Géorgiques*, I, 125-128).
[3] MALH., II, 671.
[4] ID., II, 598. Tel vers aussi fait songer à Racan, le disciple de Malherbe :

Au gré de mes destins mes jours sont achevés (II, 157).

Tels autres ont une vigueur cornélienne.:

Vierge, cela n'est rien : tu ne m'as annoncé
Ni travaux ni combats où je n'eusse pensé (II, 594).

[5] *Vie de Malh.* (MALH., I, p. LXXXVI).

Non seulement Malherbe, en traduisant, ajuste ses mots en versificateur, mais il ajoute aussi des ornements à son modèle, des images comme il y en a, du reste, dans tous les poètes du temps, comme il en a vu dans Horace, et qu'il reproduira dans ses pièces les plus célèbres. Pour n'en citer que deux exemples, *magnis itaque curis exemptus* [1] devient : « aussi les roses de son âme n'ont point d'épines [2] » ; *ex quacumque conditione* est décomposé en deux termes concrets : « d'une cabane, aussi bien que d'un palais [3] », tableau qui se retrouve dans la stance mémorable qui montre la mort régnant également sur la cabane du pauvre et sur le Louvre de « nos rois ». Le traducteur a parfois des images moins heureuses, comme celles du « musc et de l'ambre [4] », et il modernise sans hésitation son modèle, dont il transpose les idées dans le monde français. Il dit « Monsieur » et « ces messieurs », devançant le fameux : « Vous n'avez pas failli, Messieurs », que Boileau lira dans Démosthène. Il interprète *equitem romanum, libertinum, servos*, par « gentilhomme, roturier, valets [5] », et parfois il ne retient que la partie la plus générale d'une pensée pour l'appliquer aux hommes de son temps : « On peut bien sentir le musc et l'ambre, et n'être ni moins galant ni moins brave que si on sentait la poudre à canon [6] » : cela pour rendre *Fortitudo, et industria, et ad bellum prompta mens, tam in*

[1] *De Beneficiis*, l. VII, c. 2.

[2] MALH., II, 217.

[3] ID., II, 420.

[4] Par exemple II, 543. Cette image était familière aux poètes du temps, notamment à REGNIER (*Satire* IV, v. 125, et *Sat.* XI).

[5] II, 420, 428 et passim.

[6] II, 390.

Persas quam in alte cinctos cadit[1]. Malherbe aurait pu dire de sa traduction de Sénèque ce qu'il disait en publiant celle du XXXIIIe livre de Tite-Live : « Je sais bien le goût du collège, mais je m'arrête à celui du Louvre[2] ». Il s'y est arrêté en vers comme en prose, et la stance fameuse où il paraphrase Horace sera l'une de ses belles infidélités.

Godeau disait dans son *Discours* sur Malherbe : « Si Sénèque revenoit au monde, je ne doute point qu'il n'ajoutât au nombre des plus illustres bienfaits dont il parle dans ses livres celui qu'il a reçu de Malherbe en une si excellente et si agréable version[3] ». Il y avait là, en effet, un bienfait illustre, mais c'est Malherbe qui le recevait : il s'assimilait les idées de son auteur — sa façon de traduire montre jusqu'à quel point — et il en tirait sa conception du monde, de la vie et de l'art. Nous avons déjà vu qu'en parlant de Dieu il se souvient du *Traité des Bienfaits*, même dans ses paraphrases bibliques. Il réfute suivant le même procédé les objections tirées de l'existence du mal contre la providence divine, et il le fait à propos d'une fiction qui sera elle-même un lieu commun de la poésie classique : l'invocation au soleil.

[1] *Epître XXXIII*, 1.

[2] MALH., I, 465. A cet égard, c'est sa traduction de Sénèque plus que celle de Tite-Live qui fait époque dans l'histoire de la traduction française (v. EGGER, *L'hellénisme*, II, p. 126).

[3] Réimprimé dans le t. I de l'éd. Lalanne. Malh. aurait sans doute appliqué aux idées qu'il empruntait à Sénèque le mot qu'il traduit de l'Épître XII : « Quand les choses sont parfaitement bonnes, tout le monde a droit d'en prendre sa part » (MALH., t. II, p. 305), ou celui-ci : « Envoyez vos yeux où vous voudrez, vous rencontrerez toujours quelque trait qui vous semblera triable ».

Celle-ci se rencontre particulièrement chez les imitateurs des tragédies de Sénèque, dans l'*Hippolyte*[1] de Robert Garnier, dans la *Médée*[2] de Corneille, chez Tristan Lhermite, dans la *Thébaïde*[3] de Racine. Malherbe, lui, l'a prise au *Traité des Bienfaits* ; et après la fameuse strophe :

O soleil ! ô grand luminaire[4] !

dont Racine se souviendra avec un heureux à-propos dans son *Iphigénie*[4], il explique d'après Sénèque pourquoi « les méchants voient le soleil comme les bons[5] » en disant au « grand luminaire » :

tu luis sur le coupable
Comme tu fais sur l'innocent ;
Ta nature n'est point capable
Du trouble qu'une âme ressent.
Tu dois ta flamme à tout le monde :
Et ton allure vagabonde

[1] *Hippolyte*, III, 4.

[2] *Médée*, I, 4.

[3] *Thébaïde*, I, 1. Rien, d'ailleurs, n'est plus fréquent dans la poésie antique ; encore n'est-il pas sans intérêt de voir auquel des anciens les poètes français empruntent le plus souvent cette prosopopée.

[4] MALH., I, 78.

[5] *Iphigénie*, V, 4. La prosopopée de Clytemnestre contient la même idée que celle de Malherbe, et elle fait, comme celle-ci, rimer *Atrée* et *contrée*, et met *festin* à la fin d'un vers. — V. *Iphigénie*, éd. Lanson.

[6] Ainsi dit la traduction de Sénèque (MALH., II, 116). Si la même idée est aussi dans l'Évangile selon St Mathieu (V, 4), la suite des vers de Malherbe se rattache plus exactement aux dissertations philosophiques, plus familières à Malherbe que les Évangiles.

Comme une servile action
Qui dépend d'une autre puissance,
N'ayant aucune connoissance,
N'a point aussi d'affection [1].

Voilà le soleil bien justifié : c'est ainsi qu'il l'était dans le *Traité des Bienfaits* : « Vous me direz que les dieux font du bien aux ingrats comme aux bons... tout ce que vous alléguez, *le jour*, *le soleil... sont choses qui ont été généralement faites pour tous les hommes* [2] ». Ce n'est donc pas le soleil qui a tort ; ce sont plutôt les hommes : « L'autre sait bien que c'est au soleil que nous devons les intervalles du jour et de la nuit... et cependant il aime mieux de lui donner tout autre nom que de l'appeler Dieu [3] ». Comme « cependant le soleil ne laisse pas de se lever [4] », vous voyez d'ici la matière de bien des tirades pour les poètes classiques, depuis Malherbe jusqu'à Lefranc de Pompignan :

Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Comme il juge le ciel, Malherbe juge le monde et la vie. La mutabilité incessante des événements et des choses est exprimée de la même façon dans les *Épîtres à Lucilius* et dans l'*Ode sur la prise de Marseille* : « *le monde est sujet à mutation*, et ne demeure pas en un état ; car encore qu'il continue à avoir toutes les choses qu'il a eues, il les a d'autre façon qu'il ne les avoit, ou bien *elles*

[1] MALH., I, 78.
[2] MALH., II, 118, 119 et passim.
[3] ID , II, 248.
[4] *Ibid.*, et II, 4.

vont d'un autre ordre [1] ». C'est l'idée que Malherbe et son ami Du Vair appliquaient à la prise de Marseille : et tandis que le magistrat parlait « des choses mondaines sujettes à un flux continuel de change et de rechange [2] », le poète paraphrasait Sénèque en ces vers :

> Les aventures du monde
> *Vont d'un ordre mutuel,*
> Comme on voit au bord de l'onde
> Un reflux perpétuel [3].

« Ne ferons-nous jamais, disait une autre *Épître*, que *trembler de froid et brûler de chaud?* C'est toujours à refaire : les choses du monde sont enfilées d'une sorte, qu'*en s'entre-fuyant elles se suivent* [4]... Une *entre-suite invariable* attache et tire toutes choses [5]. » Et Malherbe, qui dès sa jeunesse, dès les *Larmes* sur la mort de Geneviève Rouxel, méditait « des ans la course entresuivie [6] », continue, dans l'Ode sur la prise de Marseille :

> L'aise et l'ennui de la vie
> Ont leur *course entre-suivie*

[1] MALH., II, 479.

[2] Cité par BRUNOT, *l. l.*, p. 65.

[3] MALH., I, 24. C'est ce que Ronsard avait dit avec non moins de majesté dans son *Discours des misères de ce temps* (t. VII, p. 38) :

> Car le bien suit le mal comme l'onde suit l'onde,
> Et rien n'est asseuré sans se changer au monde.

Ces vers étaient entre [...] dans les vers de Ronsard : au XVIe siècle, la poésie française avait le tort de ne penser qu'entre parenthèses.

[4] MALH., II, 362.

[5] II, 599.

[6] *Larmes*, éd. dans GASTÉ, *La jeunesse de Malherbe*, p. 38.

Aussi naturellement
Que *le chaud et la froidure*,
Et rien, afin que tout dure,
Ne dure éternellement [1].

Vanité du monde, fragilité de la vie, incertitude du sort, frivolité des hommes, fatalité de la mort : tous ces lieux communs de toutes les littératures sont présentés de la même façon par Sénèque et par son traducteur, que celui-ci écrive en prose ou en vers. «O Sénèque, s'écriera un jour Diderot, c'est toi dont le souffle dissipe les fantômes de la vie, c'est toi qui sais inspirer à l'homme le mépris de la fortune, des dignités, de la vie et de la mort [2] ! » Si Du Vair et Malherbe avaient été un peu plus lyriques, ils auraient sans doute trouvé la même prosopopée, le premier pour donner cours aux « humeurs mélancoliques où il semblait qu'il prît plaisir de s'entretenir [3] », le second pour mépriser le monde, car « tout son contentement étoit d'entretenir ses amis particuliers, comme Racan, Colomby, Yvrande et d'autres, du mépris qu'il faisoit de toutes les choses qu'on estime le plus dans le monde... Il avoit aussi un grand mépris pour tous les hommes en général [4] ». Il y a de ces mépris dont l'ex-

[1] MALH., I, 25. Ce n'est là, si l'on veut, qu'un lieu commun qu'il aurait pu, comme Racan, trouver dans Horace (A Torquatus, IV, VII ; RACAN, Ode à M. de Termes ; ARNOULD, *Racan*, pp 95, 96 et n. 1), ou chez un autre, ou dans sa propre réflexion ; mais le nombre seul des idées communes au philosophe et au poète rend vraisemblable l'influence de Sénèque sur son traducteur.

[2] *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, pour servir d'introduction à la traduction de Sénèque par Lagrange. (DIDEROT, éd. Assézat, t. III, p. 371).

[3] MALH., lettre parlant de Du Vair (III, 251).

[4] RACAN, *o. c.*, p. LXXVI. Malherbe écrit lui-même : «J'estime si peu le monde... » (IV, p. 45, lettre du 2 août 1618). Il parlait savamment de philosophie (v. GRENTE, p. 245).

pression se trouve déjà dans le *Traité des Bienfaits* et dans les *Épîtres*. Pensant comme deux autres lecteurs de Sénèque, Montaigne et Rabelais [1] — qui étaient en même temps, il est vrai, des lecteurs de Platon — Malherbe « disoit souvent à Racan que c'étoit folie de se vanter d'une ancienne noblesse, et que plus elle étoit ancienne, plus elle étoit douteuse... que tel qui se pensoit être issu d'un de ces grands héros (saint Louis et Charlemagne) *étoit peut-être venu d'un valet de chambre ou d'un violon* [2] ». Or, dans l'épître XLIV où il modernisait comme on a vu les noms des classes sociales de Rome, Malherbe avait traduit ceci : « Le plus pauvre a autant de prédécesseurs que le plus riche ; il n'y a homme de qui la première origine ne soit au-delà de toute mémoire. Platon dit qu'*il n'y a point de valet qui ne soit de race de rois, ni de roi qui ne soit de race de valets :* tout se bigarre de cette façon avec le temps [3] ». Ce n'était pas toujours, comme on sait, l'avis de Malherbe, qui vantait volontiers l'ancienneté de sa race, et s'occupait fort d'en chercher des preuves [4]. Que voulez-vous ? Pour être philosophe, on n'en est pas moins homme, et gentilhomme : et pour traduire Sénèque on ne renonce pas volontiers à descendre des compagnons de Guillaume-le-Conquérant.

Malherbe n'est pas plus indulgent pour les sciences et les arts que pour la vanité humaine. Du traité d'arithmétique de Diophante, dont Mésiriac vient lui offrir une

[1] RABELAIS, *Gargantua*, I, 1. MONTAIGNE, *Essais*, I, 24, qui traduit un passage du *Théétète* de Platon. La même idée se retrouve à peu près dans LA BRUYÈRE, *De quelques usages*, 12.

[2] RACAN, LXXVI.

[3] MALH., II, 420.

[4] V. MALH., I, 332-334, III, 6, 596-598 ; et *Malherbe* par le duc de Broglie, pp. 7-11.

édition, et dont on fait grand cas, il demande si cela fera amender le pain et le vin [1]. Il fait une réponse analogue à un huguenot qui veut l'intéresser aux controverses. Quand on lui dit que Gaumain a déchiffré le punique et vient d'écrire le *Pater* en cette langue, « il prononce une douzaine de mots qui n'étoient d'aucune langue, et dit : « Je vous soutiens que voilà le *Credo* en « langue punique : qui est-ce qui me pourra dire le con- « traire [2] ?.» Il s'expliquait volontiers tout au long à ce sujet : « Il parloit fort ingénument de toutes choses, et avoit un grand mépris pour les sciences, particulièrement pour celles qui ne servent que pour le plaisir des yeux et des oreilles, comme la peinture, la musique et même la poésie [3] ». Pour parler ainsi, il n'avait encore une fois qu'à se souvenir de l'épître 95, qu'il avait traduite : « Quelques-uns ont fait cette question : si les arts libéraux pouvoient faire un homme de bien [4]. Et tant s'en faut que cela soit, ils ne le permettent pas seulement... Venons aux professeurs de géométrie et de musique : vous trouverez aussi peu ces leçons (les leçons morales indispensables à l'homme) chez eux que chez les grammairiens [5] ». La seule science, la seule étude qui

[1] RACAN, *l. c.*, p. LXIX.

[2] *Ibid.*, LXX.

[3] *Ibid.*, LXXVII.

[4] On voit que cette question avait été posée longtemps avant l'Académie de Dijon, et que Sénèque y avait répondu avant Rousseau, qui s'est abondamment souvenu du philosophe latin : la « philosophie renouvelée d'Omar », que Volney reproche à Rousseau, est plutôt une philosophie renouvelée de Sénèque.

[5] MALH., II, 687. De même p. 686 : « Ce sont métiers mercenaires, qui préparent l'esprit s'il passe par-dessus, et le gâtent s'il y croupit ». Cette célèbre épître porte dans Malh. le n° LXXXVIII; qu'elle a encore dans la traduction allemande de Lehmann (1816).

vaille, est la philosophie, ou plus simplement la sagesse, qui proclame la vanité du monde et des occupations humaines au nom de certains principes qui se retrouvent chez Malherbe comme chez Sénèque.

La philosophie que la Renaissance a essayé de se faire voit généralement dans les événements la manifestation d'une force aveugle à laquelle nous ne pouvons rien changer. Cette idée, qui est, à des degrés divers, chez les écrivains français du XVIe siècle, a été développée dans leur esprit par Sénèque plus que par nul autre. C'est dans l'Épître 107 que Rabelais prenait le vers latin (traduit par Sénèque d'un vers grec de Cléanthe) qu'il montre « esquisitement insculpté en lettres latines » :

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt [1].

C'est dans Sénèque que Montaigne et Malherbe trouvent ou retrouvent cette leçon, et elle deviendra si bien un lieu commun, que Corneille aura un succès d'actualité avec la fameuse tirade de Thésée qui est une protestation contre le fatalisme :

Quoi ! la nécessité des vertus et des vices
D'un astre impérieux doit suivre les caprices... [2]

« Astre impérieux », ou « Fortune » — comme on reprochait à Montaigne de dire trop souvent, — ou « destin », ou « les dieux », ou « volonté de Dieu » — suivant qu'on écrit dans le jargon mythologique ou dans la langue de tout le monde, — c'est toujours la force aveugle contre laquelle nous ne pouvons rien, et à laquelle il faut nous soumettre. C'est ce qu'enseignait

[1] *Pantagruel*, 5e livre, chap. XXXVI (éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 143).

[2] *Œdipe*, III, 5.

Sénèque, et c'est ce que Malherbe, comme les homme du XVIe siècle, a exactement retenu. « C'est de la philosophie, disait l'Épître XVI, qu'il faut apprendre à nous humilier à Dieu, *vouloir ce qu'il veut...* [1] » « S'il est galant homme, il voudra ce que Dieu veut [2] », écrit Malherbe à Colomby ; et à Du Périer :

> Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
> Qui nous met en repos [3].

Comme l'idée de fatalité est au fond de toute cette philosophie, le mot *fatal*, auquel le pétrarquisme avait déjà donné une grande vogue du temps de la Pléiade [4], reviendra à tout instant dans les vers de Malherbe — plus souvent encore que « la Fortune » dans Montaigne. Il sera tout aussi fréquent — sans plus avoir la même raison d'être — chez ceux qui vont

> Dans leurs vers décousus mettre en pièces Malherbe,

et Pascal le mettra au nombre des mots ridicules que les poètes emploient quand ils ne savent que dire.

Proclamer la vanité du monde, de ses occupations et de ses plaisirs, et en outre considérer l'homme comme le jouet impuissant d'une fatalité inexorable : c'était fermer de tous côtés le chemin aux regrets et aux plaintes humaines. Aussi, tant que dure en France le règne de la raison, Sénèque reste le maître des consolateurs ou du

[1] MALH., II, 322.

[2] IV, 75.

[3] I, 43 (derniers vers). C'est ce qu'avait dit aussi Desportes dans une élégie dont l'auteur des *Stances à Du Périer* paraît s'être souvenu, comme on verra plus loin.

[4] Cf. DU BELLAY, *Contre les pétrarquistes*, dans les *Jeux rustiques* (éd. Marty-Laveaux, p. 333-4). PASCAL, *Pensées* (éd. Havet), VII, 25.

moins des raisonneurs qui veulent combattre la douleur en parlant à l'esprit. « Me veux-je armer contre la crainte de la mort ? c'est aux despens de Seneca [1] », disait Montaigne en parlant des pédants ; et, bien longtemps après, Usbek écrit à Rhédi : « Lorsqu'il arrive quelque malheur à un Européen, il n'a d'autre ressource que la lecture d'un philosophe qu'on appelle Sénèque [2] ». Ce que tout le monde lit ou médite, il se trouve toujours quelqu'un pour le mettre en vers :

HECTOR.

Quel livre voulez-vous lire en votre chagrin ?

. . . . . .

Voilà Sénèque.

. . . . . .

VALÈRE.

Lis donc.

HECTOR (lit).

« Chapitre six. Du mépris des richesses.
La fortune offre aux yeux des brillants mensongers ;
Tous les biens d'ici-bas sont faux et passagers ;
Leur possession trouble, et leur perte est légère ;
Le sage gagne assez quand il peut s'en défaire. »

Ces vers sont du *Joueur* de Regnard [3] ; mais les derniers pourraient être antérieurs d'un siècle, et ne dépareraient pas les recueils poétiques qu'on faisait dans la première moitié du XVIIe siècle. C'est qu'aux environs de l'an 1600 on se consolait déjà comme du temps de Regnard et de Montesquieu ; Coeffeteau s'adressant à la

[1] *Essais*, I, 24 (Du pédantisme).
[2] MONTESQUIEU, *Lettres persanes*, lettre XXXIII.
[3] Acte IV, scène XIII.

princesse de Conti [1] — en une pièce que Malherbe estimait [2], — Bertaut et d'autres pour diverses afflictions, recourent aux mêmes moyens, déjà familiers au XVIe siècle : « les *Consolations* à la Sénèque revenaient à la mode, et après quinze siècles de christianisme, les banalités développées en vers pompeux et froids étaient imprégnées d'autant de sagesse païenne que les graves dissertations du moraliste [3] ». Malherbe aussi disserta, et il le fit même si longuement et si laborieusement, en 1614, que la princesse de Conti fut frappée d'un nouveau deuil avant que la *Consolation* [4] fût achevée. De plus, la ressource ordinaire des consolateurs, il l'avait mise au service de la poésie, et il exprimait en vers la nécessité de mourir qui doit ôter la crainte de la mort, et l'inutilité des plaintes qui doit faire cesser nos regrets. La *Consolatio ad Marciam* [5] lui fournissait la matière de bien des stances : « Si nullis planctibus defuncti revocantur ; si sors immota et in æternum fixa, nulla miseria mutatur et mors tenet quidquid abstulit, desinat dolor qui perit ». C'est ce que Malherbe répétera à Caritée [6] qui a perdu son mari, à Du Périer, au président de Verdun [7] ; et

[1] CH. URBAIN, *Nicolas Coeffeteau*, p. 252.

[2] MALH., III, 450.

[3] G. GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 171-172, et p. 211.

[4] Pour cette *Consolation*, Malherbe avait utilisé Sénèque, et aussi les « consolations » écrites à l'occasion du deuil de la princesse (v. URBAIN, p. 254).

[5] *Ad Marciam*, VI ; la *C. ad Marciam* a été utilisée par Coeffeteau.

[6] MALH., I, 33-34.

[7] I, 269-271. Le président était remarié quand arriva la pièce de vers qui devait le consoler de son veuvage. Ce n'est pas à dire que Malherbe eût mis trois ans à la faire, comme on l'a prétendu, et comme on le répète encore.

-même dans sa propre douleur, il n'oubliera pas l'inexorable nécessité de notre nature :

> Que mon fils ait perdu sa dépouille mortelle,
> Je ne l'impute point à l'injure du sort,
> Puisque finir, à l'homme est chose naturelle [1].

Il console comme faisait Sénèque, et de même que celui-ci citait à Marcia l'exemple des mères illustres qui avaient perdu leur fils, il cite à Du Périer d'illustres exemples de pères qui ont perdu leurs enfants : Priam [2], François Ier et... Malherbe. Toutes ces idées, du reste, ont tellement fait le tour des littératures qu'il serait futile de chercher d'où elles viennent, si elles n'étaient accompagnées chez notre poète d'autres pensées empruntées aussi à Sénèque : « *Ces âges-là* sont perdus pour nous : le temps passé jusques à hier *est tout évanoui* », disait l'Épître XXIV [3] : et le poète dit à son tour :

> L'âge s'évanouit en deça de la barque
> Et ne suit point les morts [4].

L'Épître LXIII démontrait que « le pleurer excessif est plutôt marque de *vanité*, et de vouloir être estimé affligé, que d'une véritable amitié [5] » ; et les Stances à Du Périer paraphrasent ainsi cette pensée :

[1] I, 276.

[2] De même à Caritée qui a perdu son mari il rappelle tous les jeunes maris qui sont morts à la guerre de Troie. Sur « Priam, François Ier et Malherbe », voyez la plaisanterie de Balzac dans son *Entretien I.*

[3] MALH., II, 360.

[4] MALH., I, 40.

[5] MALH., II, 494.

Mais d'être inconsolable, et dedans sa mémoire
Enfermer un ennui,
N'est-ce pas se haïr pour acquérir *la gloire*
De bien aimer autrui [1].

Jugeant la vie et la mort comme Sénèque, Malherbe en parlera comme lui, c'est-à-dire avec les mêmes images. Rien n'est plus fréquent chez les moralistes que de comparer la vie à une traversée dont la mort est le terme ; le traducteur de Sénèque a eu l'occasion de rencontrer bien souvent cette comparaison : « nous laissons la vie derrière nous et comme à ceux qui sont en la mer

Les villes et les champs loin des yeux se reculent [2]

...et finalement commence à paroître cette fin générale de tout ce qu'il y a d'hommes au monde. Pensons-nous que ce soit un écueil, sots et malavisés que nous sommes? *C'est un port que nous devons quelquefois désirer* [3] ». L'allégorie continue dans la suite de l'Épître, elle revient dans beaucoup d'autres ; elle est résumée dans la Consolation à Polybius : « In hoc tam procelloso et in omnes tempestates exposito mari navigantibus, nullus portus nisi mortis est ». La voici en vers, et adressée, non plus à Polybius, mais au président de Verdun :

Et les moins travaillés des injures du sort
Peuvent-ils pas justement dire
Qu'un homme dans la tombe est un navire au port ? [4]

C'est sous la forme d'une traversée, avec port et cor-

[3] I, 41.

[1] Sénèque citait ici VIRG., *Enéide*, III, 73 : *Terræque urbesque recedunt.*

[2] MALH., II, 536.

[4] MALH., I, 271.

saires, que le poète résume sa vie dans l'*Ode à Lagarde* [1], et la même image revient élégamment dans des vers où se trouve aussi la tournure « fertile *de* peines », latinisme probablement dû à la fréquentation de Sénèque [2] :

> On tient que ce plaisir est fertile de peines,
> Et qu'un mauvais succès l'accompagne souvent ;
> Mais n'est-ce pas la loi des fortunes humaines,
> Qu'elles n'ont point de havre à l'abri de tout vent [3] ?

Sans doute c'est là l'image la plus banale qu'il y ait chez les poètes, et il serait peut-être moins long de compter ceux qui ne l'ont pas employée que ceux qui s'en servent. Mais dans le petit nombre d'images dont dispose Malherbe, elle occupe une place trop caractéristique pour ne pas rappeler le philosophe qui la développait si souvent. Il faut en dire autant des termes de médecine, « guérison », « santé », « embonpoint », employés au figuré : c'est encore une image de moraliste. Elle abonde dans Sénèque : l'épître 95, notamment, com-

[1] I, 287. Cf. la même image en parlant de l'État (MALH., I, 70, v. 23, et p 393 ; et RACAN, *l. c.*, p. LXXIV).

[2] Cette tournure, qui n'apparaît qu'une fois dans les vers de Malherbe, et une fois dans une de ses lettres (t. IV, p. 115), se trouve deux fois dans la traduction du *Traité des Bienfaits* (t. II, p. 147 et 205). Malherbe a employé ailleurs : fertile *en*. Du Bellay disait encore : fertile *de* bons poètes (*Def. et Illustr.*, chap. XI, éd. Person, p. 93).

[3] MALH., I, 301. Cf. aussi I, 21, v. 11 et 12.
Montchrestien disait de même de la vie humaine :

C'est une nef poussée
De l'orage du monde et des flots du destin.

(*David*, *Tragédie*, acte IV, chœur, éd. elzév., p. 226.)
C'est donc probablement à Sénèque qu'il faudrait reporter le mérite que M. Paul Bourget fait aux Pères de l'Église, d'avoir comparé la vie à une traversée.

pare longuement la philosophie à la médecine, et Malherbe a traduit bien des passages qui parlaient de l'âme ou de la société comme d'un corps à soigner. Aussi, dans ses vers, et dans ses lettres les plus solennelles, cette image revient-elle sans cesse, soit qu'il parle de la France [1], soit qu'il exprime ses propres « maux », soit aussi que d'après les modes italiennes il fasse parler quelque amant [2].

Il y aurait encore bien des rapprochements à faire entre Sénèque et son traducteur : ainsi la lettre où celui-ci engage Balzac à ne pas ambitionner l'approbation universelle rappelle le ton des *Épîtres à Lucilius*. Mais s'il est facile de relever une foule d'analogies entre les idées générales du philosophe et celles du poète, il est bien délicat de faire le départ entre ce qui peut relever de l'influence d'un auteur préféré, et les pensées qui naissent de la même façon chez les hommes cultivés de tous les temps et de tous les pays, et auxquelles, selon le mot de Montaigne, le penseur moderne « serait arrivé par sa raison naturelle ». Remarquons que Malherbe, pas plus que Montaigne, ne va jusqu'au bout de la doctrine stoïcienne. Quoiqu'il ait écrit dans sa traduction des *Épîtres* : « on ne peut dire que ce ne soit le trait d'un galant homme d'avoir fait la résolution de mourir [3] », il exprime dans l'*Ode à La Garde* l'idée qu'un de ses commentateurs, André Chénier, derait mettre dans la bouche de sa Jeune Captive :

Qu'un stoïque aux yeux secs vole embrasser la mort...

[1] MALH., I, 69, 261, IV, 104-105.
[2] ID., I, 2, 23, 100, 163, 179, 183, 302, 303, 392.
[3] MALH., II, 544.

Malherbe, qui sent que « l'apathie des Stoïciens n'est pas en lui [1] », dit en effet à La Garde :

> Non, Malherbe n'est pas de ceux
> Que l'esprit d'enfer a déceus
> Pour acquérir la renommée
> *De s'être affranchis de prison*
> *Par une lame ou par poison*
> Ou par une rage animée [2].

Ainsi, en répondant en quelque sorte à la doctrine qu'il a si souvent lue, il se souvient des suicides glorifiés dans les *Épîtres* qu'il avait traduites, du *poignard* de Caton et du *breuvage empoisonné* de Socrate, « qui de la prison le fit monter au ciel : tellement que, quand j'ai désiré une vie honnête, j'ai par même moyen désiré... le *poignard*... et le *poison* [3] ». La philosophie de Sénèque ne l'a conduit ni à renoncer aux biens de ce monde, ni à singer Caton, mais elle a laissé dans son esprit des traces ineffaçables, et il s'en est ressenti dans toute son œuvre littéraire.

Quand on a pris à un écrivain sa façon de comprendre le monde et la vie, c'est bien le moins qu'on puisse faire d'accepter ses jugements en matière d'art et de littérature. En ce point encore, Malherbe est l'élève de Sénèque, et le mot le plus fameux, ou plutôt le plus caractéristique, qu'il ait prononcé sur la poésie, il l'a trouvé dans l'épître 95 :« Voyez-vous, disait-il souvent à Racan, si nos vers vivent après nous, toute la gloire que nous

[1] I, 356.

[2] I, 288.

[3] MALH., II, 527. De même, l'âme est « comme délivrée de prison » dans la traduction des *Questions naturelles* (MALH., I, 471). Cf. aussi MALH., II, 355, et 551.

en pouvons espérer est qu'on dira que nous avons été *deux excellents arrangeurs de syllabes*, et que *nous avons eu une grande puissance sur les paroles*, pour les placer si à propos chacune en leur rang, et que nous avons été tous deux bien fous de passer la meilleure partie de notre âge en un *exercice si peu utile* au public et à nous [1] ». Or, voici ce que disait l'épître à Lucilius, dans la traduction de Malherbe lui-même : « Tout le soin des grammairiens est en *l'ägencement des paroles*. Il s'élargit bien quelquefois jusqu'à l'histoire ; mais *quand il va jusques aux vers, c'est le bout de sa carrière* : il ne passe jamais plus avant. *Je vous laisse à penser en quoi l'assemblement des syllabes, le choix des paroles, la mémoire des fables et la mesure des vers peuvent aider un homme* [2] ». Malherbe pensait que cela ne pouvait aider ni un homme ni une nation, et l'on sait comment il rabrouait l'auteur qui se plaignait que l'État ne récompensât pas mieux les poètes. Inconséquent comme Sénèque et comme tous les raisonneurs, il ne laissait pas d'écrire, et de juger les vers des autres avec autant de soin que de sévérité : et dans ses jugements il suit encore la méthode de Sénèque. On pouvait d'ailleurs, sans être béotien, se réclamer, en matière de critique littéraire, du philosophe latin. N'est-ce pas le maître de la critique française au XIXe siècle qui écrivait : « Les plus belles paroles qui aient été prononcées sur la question des anciens et des modernes, c'est peut-être encore ce grand et si ingénieux écrivain Sénèque qui les a dites, et on ne peut rien faire de mieux aujourd'hui que de les répéter... [3] ». Là-dessus Sainte-Beuve

[1] RACAN, *l. c.*, p. LXXVI.

[2] MALH., II, 687.

[3] SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. 13, p. 138.

citait un très long passage du grand et si ingénieux écrivain. Malherbe, sans citer son modèle, ne s'en inspirait pas moins : et bien des appréciations littéraires du *Traité des Bienfaits* et des *Épîtres*, non seulement auraient pu s'appliquer aux écrivains français du début du XVIIe siècle, mais encore représentent le jugement de Malherbe sur tous les écrivains en général, et sur ses contemporains et prédécesseurs en particulier. « Virgile *ne prend quelquefois pas tant garde à la vérité* qu'à la bienséance, et semble qu'il veuille qu'on le lise plutôt pour plaisir que pour apprendre à labourer. J'en laisserai assez d'autres exemples pour vous en donner un qu'aujourd'hui j'ai été forcé de condamner :

> Quand la tiède saison met les plantes en sève,
> On sème le sainfoin, et le mil, et la fève.

Voulez-vous voir si tout ce qu'il dit est véritable et si tout cela se doit semer en même saison ? nous sommes à la fin du mois de juin ; et cependant aujourd'hui j'ai vu cueillir des fèves et semer du mil [1]. » Voilà des reproches auxquels Malherbe devait s'associer de tout cœur — on sait par Régnier, par Berthelot et d'autres qu'il trouvait à « reprendre » en Virgile, — et voilà surtout à quel point de vue il se placera pour juger Desportes, Régnier, Ronsard et les autres. Il cherchera s'ils prennent garde à *la vérité*, il voudra voir *si ce qu'ils disent est véritable*, et il sera impitoyable pour les inexactitudes, pour les « mauvaises imaginations » et « imaginations bestiales » de Desportes, pour les vers vides de sens qui ne sont que

[1] Trad. MALH., II, 671-672. C'est au point de vue de la vérité, ou de la vraisemblance, que se placeront tous les contempteurs de Virgile, jusqu'à Napoléon Ier (*Correspondance*, t. XXXI)

« moellon » dans les poèmes de Ronsard, pour les fictions poétiques invraisemblables surtout, dont les poètes d'alors usent encore avec désinvolture. « Il avoit aversion contre les fictions poétiques, et en lisant une épître de Regnier à Henri le Grand où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter, il demandoit à Regnier en quel temps cela étoit arrivé, et disoit qu'il avoit toujours demeuré en France depuis cinquante ans et qu'il ne s'étoit point aperçu qu'elle se fût enlevée hors de sa place[1]. » Ce mépris des fictions poétiques, Malherbe l'avait trouvé bien souvent dans Sénèque : l'épître qui rabaissait les « arrangeurs de mots et de syllabes » ne dédaignait pas moins « la mémoire des fables » que la mesure des paroles et des vers, et déjà le *Traité des Bienfaits* dénigrait ces « niaiseries[2] », ces « baies[3] », « toute cette manière de fables qui est du gibier des poëtes, qui n'ont d'autre but que de dire quelque chose de bonne grâce[4] ». « Je veux bien qu'il y en ait de si passionnés pour le parti des Grecs, que toutes ces imaginations leur semblent nécessaires ; mais je ne pense pas qu'il s'en trouve un qui cherche quelque substance aux noms qu'Hésiode leur a donnés[5]. » Le *parti des Grecs*, on l'a déjà vu, avait un sens aussi précis au début du XVIIe siècle qu'au temps de Sénèque, et c'est contre lui que Malherbe portait ses coups. Quant aux fictions que lui-même employait, il en trouvait encore la théorie dans

[1] RACAN, *l. c.*, p. LXXI.

[2] MALH., II, p. 8.

[3] MALH., II, 10 et note (De Benef., I, 4) : *baye* = tromperie qu'on fait à quelqu'un pour se divertir (Dict. de l'Acad., 1694).

[4] *Ibid.*, p. 10.

[5] *Ibid.*, p. 8.

le même *Traité* : « Comme quelquefois un nomenclateur, si sa mémoire lui manque, a recours à l'impudence, et nomme comme il lui vient en la bouche ceux de qui il a oublié le nom ; aussi les poëtes ne se pensent pas obligés à la vérité ; mais selon qu'ils sont contraints par la mesure du vers, ou flattés par la beauté de quelque parole, donnent à chacun le nom qui leur vient le plus à propos, et ne sont point blâmés d'avoir enrichi la matière de quelque chose de leur invention. L'un ne donne point la loi à l'autre [1] ». C'en était assez pour permettre à Malherbe d'accommoder librement les fictions reçues, en répondant aux critiques qu'« il n'apprêtoit pas les viandes pour les cuisiniers » : et cela ne l'empêchait pas de relever dans Desportes telle « fable nouvelle ». Pour combattre l'habitude des fictions, pour en combattre surtout le pédantisme, et pour dédaigner cette connaissance précise [2] et cette reproduction exacte de l'antiquité, dont la Pléiade faisait tant de cas, Malherbe n'avait qu'à se souvenir de Sénèque. De nos jours, quand M. Brunetière combat l'érudition, il trouve à citer Bossuet : Malherbe, sans citer Sénèque, n'avait qu'à répéter ce qu'il en avait retenu pour combattre non seulement le pédantisme, mais même le lyrisme et les poètes hellénisants, et pour demander à la poésie plus de raison, de bon sens, de

[1] MALH., II, p. 9 (*De Benef.*, I, 3).

[2] BAÏF (éd. Becq de Fouquière, p. 293) recommande déjà à Desportes « plus de sens et moins de savoir », et du temps de La Fontaine on demande encore à l'écrivain

Qu'il cache son savoir et montre son esprit.
(LA FONT., éd. Regnier, IX, 373)

Malherbe préfère, comme Montaigne, une tête bien faite à une tête bien remplie ; l'expression « tête bien faite » se trouve dans la traduction de Sénèque (MALH., II, 361).

naturel, de clarté et d'idées surtout. Comme il venait en un temps fort raisonneur, on écouta ses leçons ; et quand Boileau proclama le triomphe de celui qui

D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir [1],

la traduction de Sénèque par Malherbe aura déjà une vingtaine d'éditions : « les règles du devoir » ont un peu été pour « la Muse » les règles du dissertateur latin, et à mesure qu'on « reconnaît les lois » du réformateur de la poésie, on continue à lire la traduction qu'il a donnée de Sénèque, et que Du Ryer a achevée avec un soin pieux, que Godeau et d'autres ont vantée infiniment.

Cette traduction a donc une double importance dans l'histoire de la littérature française. Admirée du XVIIe siècle, elle a été pour Sénèque un peu de ce qu'Amyot fut pour Plutarque ; puis elle constitue un monument de la prose oratoire, et il faut la placer à cet égard immédiatement après l'œuvre de Balzac : Malherbe, au reste, ne croyait-il pas qu'il aurait pu suffire aux deux tâches de réformateur de la prose et de la poésie, et n'a-t-il pas dit des écrits de Balzac que tout cela lui était déjà venu à l'esprit ? En outre, la façon dont Malherbe s'assimile Sénèque correspond à un développement important de la poésie française. Au moment où le classicisme en était

[1] C'est à peu près, comme on voit, le mot de Malherbe à Racan, c'est-à-dire celui de Sénèque sur la poésie en général. « Mettre un mot en sa place » est si bien la leçon donnée par Malherbe au XVIIe siècle, qu'on la retournera contre Malherbe lui-même en lui reprochant avec un pédantesque souci de symétrie, de n'avoir pas mis un complément à « verre » comme à « onde » dans :

N'espérons plus, mon âme...

LA FONTAINE reproche aussi à Ronsard d' « arranger mal ses mots » (éd. Regnier, IX, 373).

encore à se chercher lui-même, à l'âge ingrat qu'il traversait au commencement du XVIIe siècle, il avait besoin de nouveaux maîtres et de nouvelles leçons. La prose fit sa rhétorique, on l'a bien dit, avec Balzac, qui ne fut vraiment qu'un professeur de rhétorique. Malherbe fut le maître de philosophie, et non seulement il confia à la prose la sagesse de Sénèque, mais surtout il travailla à inculquer cette sagesse à la poésie « lyrique », qui écouta d'une oreille docile : et alors on put le regarder comme un nouveau Ponocrate, « instituant son élève en nouvelle discipline, et essayant de lui faire oublier ce qu'il avait appris sous ses antiques précepteurs ». La poésie lyrique avait montré au XVIe siècle la pétulance et les curiosités de la période enfantine, elle avait eu le maniérisme des premières coquetteries : et maintenant Malherbe lui commandait de prendre un maintien grave, d'avoir des idées sérieuses, logiques et précises, et des paroles sobres et nettes. Comme le maître de philosophie, il lui apprenait à faire avec règle et méthode tout ce qu'elle avait fait jusque là « sans le savoir ».

II. Virgile.

La poésie française, devenue si sage avec le disciple de Sénèque, restait poésie quand même, ou du moins voulait paraître telle : et pour cela elle devait se fleurir d'images. Mais n'ayant pas l'imagination exubérante, ni un sentiment bien vif de la nature, elle devait cueillir ses plus beaux ornements dans les livres plus que dans les champs.

Par les bois et les prés les bergers de Virgile
Fêtaient la poésie à toute heure, en tout lieu [1].

Les poètes modernes se mirent à la suite de ces bergers, et depuis l'œuvre latine de Pétrarque jusqu'aux Italiens et aux Français de la période classique, ils ont répété, ou adapté à de nouveaux besoins, les dialogues de Tityre et de Mélibée et de leurs confrères en « bergerie ». Quand on eut renoncé aux ambitions épiques qu'inspirait l'*Énéide* autant que l'*Iliade,* on continua à admirer et à imiter les *Eglogues,* et de l'*Énéide* elle-même on retint toujours quelques vers lapidaires, et des images poétiques. Celles-ci s'étalaient dans toutes les œuvres du poète latin en végétation luxuriante :

Et les cytises de Virgile
Ont embaumé tout l'univers [2].

On éprouvait particulièrement le besoin de recourir à un si précieux modèle, à une époque où la poésie française se sentait encore jeune et novice : Desportes, Duperron, Bertaut le traduisent, et même « feu M. le cardinal du Perron disoit souvent que nos rois devroient proposer un prix à diverses personnes de capacité choisie pour traduire à l'envi les plus dignes orateurs et poètes latins, *sur tous Virgile*; étant d'un effet très fructueux à l'enrichissement de notre langue, d'essayer

[1] A. DE MUSSET, *Idylle* (Poésies nouvelles, p. 122).
[2] SULLY-PRUDHOMME, *Stances et Poèmes*, I, p. 8.

à colleter celle qui la surpasse, et la colleter *en l'écrivain qui surpasse ses compagnons* [1] ».

Malherbe et ses amis connaissaient trop la poésie latine pour ne pas se souvenir souvent du classique dont on apprenait les vers par cœur: quand Balzac et d'autres viennent, après la mort tragique de son fils, l'engager à accepter le dédommagement offert par les meurtriers, ils se souviennent du vieil Évandre, et appellent l'offre faite

solatia luctus
Exigua ingentis, misero sed debita patri [2].

Malherbe lui-même cite ou adapte des vers de l'*Énéide* et des *Eglogues* dans ses lettres à Peiresc et à Colomby, et dans son commentaire sur Desportes [3]; il reconnaît un vers de Virgile que Sénèque citait sans indiquer l'auteur [4], et il a souvent l'occasion, comme nous l'avons vu, de mettre, au cours de sa traduction, des vers latins en vers français. Il n'admirait pas sans réserve le grand poète latin, il ne lui donnait même pas la première

[1] Mlle DE GOURNAY, Dédicace au roi des *Versions de Virgile* (1619), cf. Ch. URBAIN, *Nicolas Coeffeteau*, p. 263, et G. GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 269 sqq. — C'est encore pour lire Virgile que Catherine de Vivonne eut un moment l'idée d'apprendre le latin (voy. G. LANSON, *Littérature française et littérature espagnole au XVIIe siècle*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896, p. 49).

[2] VIRG., *Énéide*, XI, 63. BALZAC, *Entretien XXXII*.

[3] MALH., III, 112, 484, IV, 77, 377, 468. Une sentence de Virgile se trouve même adaptée (MALH., III, 34) de façon à faire, comme dira un Malherbe policé,

Au latin dans les mots braver l'honnêteté.

[4] MALH., II, 241. SÉNÈQUE, *De Benef.*, VII, 23.

place [1] : cela ne l'a pas empêché de s'en souvenir et de s'en servir.

Et reprendre Homère et Virgile
Cela se peut facilement :
Mais bien qu'il soit d'avis contraire,
De croire qu'il puisse mieux faire,
Cela ne se peut nullement.

Ainsi disait Berthelot de Malherbe: celui-ci a souvent essayé de « faire » comme Virgile, et il a parlé des rois de France comme le poète latin faisait parler les personnages de ses *Eglogues*. C'était déjà la mode chez les poètes français du XVIe siècle, et aussi chez les Italiens, et depuis les Henriot et les Margot des *Eglogues* de Ronsard, jusqu'à Marie-Antoinette qui joue à la bergère, la houlette et les brebis ont été la poésie de la royauté. Malherbe a, comme tout le monde, chanté sur tous les tons :

Houlette de Louis, houlette de Marie [2].

Pour célébrer la régence de la reine mère, il peint la France d'après le modèle de la première *Eglogue :*

Rien n'y gémit, rien n'y soupire
Chaque Amarille a son Tityre,
Et sous l'épaisseur des rameaux,
Il n'est place où l'ombre soit bonne,
Qui soir et matin ne résonne
Ou de voix, ou de chalumeaux [3].

[1] C'est au point que Racan (MALH., I, LXX) ne le mentionne même pas dans la liste des Latins que son maître « estimait ». — Malherbe reprenait en Virgile l'expression *Euboïcis Cumarum allabitur oris :* « C'est comme si on disoit: aux rives françaises de Normandie ». (ARNOULD, *Anecdotes inédites sur Malherbe*, p, 37 ; *Racan*, p. 59). — Virgile était du reste appris par cœur au XVIIe siècle (MENNUNG, *Sarasin's Leben u. Werke*, t. I, p. 25).

[2] MALH., I, 229. — Ménage (éd. de Malh. avec commentaire, p. 529) « a ouï dire à Racan que Malherbe sur la fin de ses jours préféroit cette pièce à toutes ses autres ».

[3] I, 215.

Dans le Ballet de Madame, — la pièce que Malherbe préfère entre toutes ses œuvres — les grands personnages ont tous des noms d'églogue : « la grande bergère », Pan, Mopse [1] ; et le suprême éloge des « travaux » de Louis et de Marie est ainsi exprimé :

Sont-ce pas des effets que même en Arcadie,
Quoi que la Grèce die,
Les plus fameux pasteurs n'ont jamais égalés ? [2]

Malherbe n'avait pas seulement ces préoccupations bucoliques dans les « récits de bergers » dont on lui demandait les paroles pour les ballets royaux ou princiers : il prenait goût lui-même aux « bergeries » : « Un jour ils s'entretenoient Racan et lui de leurs amours qui n'étoient qu'amours honnêtes, c'est-à-dire du dessein qu'ils avoient de choisir quelque dame de mérite et de qualité pour être le sujet de leurs vers... Le plaisir que prit M. de Malherbe en cette conversation lui fit promettre d'en faire une Eglogue, ou entretien de bergers, sous les noms de *Mélibée* pour lui et *Arcas* pour Racan, et je me suis étonné qu'il ne s'en est trouvé quelque commencement dans ses manuscrits, car je lui en ai ouï réciter près de quarante vers [3]». Ainsi Malherbe s'exerçait lui-même dans le genre où devait briller son élève Racan. Dans les plus belles des stances où il célébrait le

[1] I, 231 et 232. Pan est le maréchal d'Ancre. Mopsus est le nom d'un berger de Virgile, et aussi, du reste, de deux devins ; un personnage du même nom figure dans l'*Aminte* de Tasse, dont Malherbe s'est peut-être souvenu plus que de Virgile ; — et son Arcadie se ressent probablement de celle de Sannazar.

[2] I, 229. Cf. VIRG., *Egl.* IV, 58 et 59 :

Pan etiam Arcadia mecum si judice certet,
Pan etiam Arcadia dicat se judice victum.

[3] RACAN, l. c., p. LXXXVI.

roi ou la reine, il se souvenait, sinon des bergers de Virgile, du moins de leurs paroles, et il promettait d'après le poète d'Auguste la félicité à son prince. L'Eglogue IV surtout, dans laquelle on révérait l'annonce d'une rénovation du monde, a été pour lui une réserve précieuse d'éloges fleuris et de promesses hyperboliques. Quand il dédie les *Larmes de Saint-Pierre* à Henri III, il applique à celui-ci l'antithèse que l'Eglogue appliquait au

> nascenti puero, quo *ferrea* primum
> Desinet ac toto surget gens *aurea* mundo [1] :

> Henri, de qui les yeux et l'image sacrée
> Font un visage *d'or* à cette âge *ferrée* [2].

Il applique surtout les souvenirs de l'Eglogue quand il doit annoncer un brillant avenir. Déjà Ronsard et Régnier, comme le chantre de Marcellus, et comme d'ailleurs tous les anciens qui ont décrit l'âge d'or, promettaient à leurs rois que « les chênes durs sueraient la liqueur rousse du miel épais [3] ». Malherbe promet à ses maîtres non seulement la conquête de Memphis, du Gange, et d'autres encore, mais aussi les miracles virgiliens : sous la reine mère on verra

> sans l'usage des charrues
> Nos plaines jaunir de moissons [4].

C'est plus même que n'en disait Ronsard [5], et ce n'est

[1] *Egl.* IV, v. 8 et 9.

[2] MALH., I, 5.

[3] RONSARD (éd. Blanchemain), t. IV, p. 79. RÉGNIER, Satire I, v. 27-30. VIRG., *Egl.* IV, v. 30 : Et durae quercus sudabunt roscida mella. De même OVIDE, *Metam*, I, 112.

MALH, I. 215. cf. VIRG., *Egl.* IV, 28 et OV., *Met.*, I, 110.

[4] « Le froment jaunira par leurs blondes campagnes. » (RONS., IV, 25.)

pas tout. Un autre jour, prophétisant encore, Malherbe écrivit :

Tout y sera sans fiel, comme au temps de nos pères,

puis, se ressouvenant du fameux vers :

Occidet et serpens et fallax herba veneni [1],

il corrigea en ces termes :

Tous venins y mourront comme au temps de nos pères,
Même ceux des vipères,
Et l'aconite bu n'empoisonnera pas [2].

Ce n'était pas encore assez beau; et pour faire une promesse bien symétrique, le patient versificateur écrivit enfin :

Et même les vipères
Y piqueront sans nuire, ou n'y piqueront pas.

Il trouve aussi dans l'Eglogue IV la formule de la suprême abondance : *Omnis feret omnia tellus*, et la rend en un alexandrin :

La terre en tous endroits produira toutes choses.

Puis, frappé sans doute de cette idée, il la développe avec plus d'empressement que de logique :

Tous métaux seront or, toutes fleurs seront roses,
Tous arbres, oliviers,
L'an n'aura plus d'hiver, le jour n'aura plus d'ombre,
Et les perles sans nombre
Germeront dans la Seine au milieu des graviers [3].

[1] VIRG., *Egl.* IV, 24.

[2] MALH., I, 232. « Aconite » pour : poison en général se trouve aussi dans VIRGILE, et dans OVIDE (*Métam.*, I, 147), et dans RONSARD (t. IV, p. 24).

[3] MALH., I, 232-233.

Ménage lui-même devait convenir qu'« ainsi la terre en tous endroits ne produiroit pas toutes choses [1] », et Balzac n'a pas perdu cette occasion de se moquer de son maître : « Je ne suis pas de l'opinion de notre Malherbe... Je n'ai nul sujet de vouloir mal aux œillets, aux violettes, aux tulipes et aux lys particulièrement [2] ». Ce n'est vraiment qu'à la pauvreté d'imagination de Malherbe qu'il fallait vouloir mal : une fois qu'il ne raisonne plus, le sage Normand n'est plus à l'aise. Il a beau copier Virgile, les fleurs qu'il y cueille trouvent dans son esprit sensé un terrain trop ingrat : l'hyperbole elle-même s'y déforme, quand le poète doit parler à vide, et qu'il n'est pas soutenu par un sujet plus grave qu'un récit de berger, et par des événements plus importants qu'un *ballet*. Il en était autrement quand, ayant à parler des victoires de Henri IV et des espérances que donnait le règne naissant, le poète officiel avait de lointaines et discrètes réminiscences de l'Eglogue IV, n'en retenant que les idées applicables à la France, et les voyant, comme il faisait celles de Sénèque et d'Horace, à travers le monde moderne. La *Prière pour le roi allant en Limousin* présente des analogies avec l'Eglogue, et Malherbe n'a pas eu besoin de faire des efforts pénibles pour ressembler au poète latin. L'éloge du prince est amené de la même façon des deux côtés :

> ... *quae sit poteris cognoscere virtus* (v. 26) :
> <quiconque...>... il peut assez connoître
> Quelle force a la main qui nous a garantis [3].

Le triste passé n'est pas encore complètement effacé : *manent sceleris vestigia nostri* (v. 13) :

[1] *O. c.*, p. 532.
[2] *Entretien V*, chap. 2.
[3] MALH., I, 70.

... ces objets qui des choses passées
Ramènent à nos yeux le triste souvenir [1].

Mais la méchanceté qui reste est impuissante (*vestigia... irrita*), et Malherbe peut parler des « vaines fureurs ». Le roi

... qui si dignement a fait l'apprentissage
De toutes les vertus propres à commander...
. . . . . .
A nous donner la paix a montré son courage,

et il réalise en quelque sorte ce que Virgile promettait au jeune prince :

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem (v. 17).

Le bonheur promis n'a pas besoin d'hyperboles merveilleuses, c'est un bien dont on regarde déjà l'accomplissement comme une réalité prochaine :

Toute sorte de biens comblera nos familles [2].

La fertilité de la terre n'est pas décrite avec l'exubérance virgilienne [3], mais elle en garde certaines traces :

La moisson de nos champs lassera les faucilles [4],

et comme chez le poète ancien [5] la nature se surpasse elle-même :

Et les fruits passeront la promesse des fleurs.

[1] ID., I, 71.
[2] ID., I, 73.
[3] Molli paulatim flavescet campus arista (*Egl.* IV, 28).
Non rastros patietur humus, non vinea falcem (IV, 40).
[4] Sur l'influence de ce passage sur Racan, v. ARNOULD, *Racan*, p. 158, n. 2.
[5] Ipsa tibi blandos fundent cunabula flores
. . . . . .
Incultisque rubens pendebit sentibus uva.

Les termes classiques : *cingere muris oppida... telluri infindere sulcos* (v. 32 et 33) sont appliqués avec infiniment d'à propos au royaume de Henri IV :

> La terreur de son nom rendra nos villes fortes,
> On n'en gardera plus ni les murs ni les portes....
> Le fer mieux employé cultivera la terre.

Malherbe met dans l'avenir du dauphin autant d'espoir que Virgile dans celui de Marcellus :

Hinc, ubi *jam firmata virum te fecerit aetas* (v. 37)... :

> Cependant son Dauphin, d'une vitesse prompte,
> Des ans de sa jeunesse accomplira le compte [1].

Une gloire plus qu'humaine est réservée à l'un comme à l'autre :

Ille deum vitam accipiet, divisque videbit
Permixtos heroas, et ipse videbitur illis (v. 15 et 16) : de même le dauphin

> De faits si renommés ourdira son histoire
> Que ceux qui dedans l'ombre éternellement noire
> Ignorent le soleil, ne l'ignoreront pas :

« pensée payenne de la gloire, indécente, disait Lefebvre de Saint-Marc, dans une pièce où l'on adresse la parole à Dieu, et où l'on parle d'un prince chrétien [2] » : ce qui montre que la théologie de Malherbe reste un peu, malgré tout, celle de Virgile. A part cette inconséquence de l'idée payenne de la gloire dans une poésie en forme de *prière*, la poésie virgilienne (si tant est qu'elle ait agi directement) n'a donné à la *Prière pour le roi allant en Limousin* rien que l'auteur n'ait admirablement approprié à son sujet : et ainsi « ces visions fraîches qu

[1] MALH., I, 74. La *Prière* de Malherbe compte exactement le double de vers de l'*Eglogue* : 126 (l'*Egl.* 63).

[2] *Poésies de Malherbe*, éd. Saint-Marc (1757), p. 448.

passent sur un fond d'épopée [1] » reflètent peut-être discrètement et avec bonheur le décor enchanté de la fameuse Eglogue.

Si le poète politique, en Malherbe, a toujours une certaine grandeur et utilise avec succès les souvenirs classiques, il n'en est pas de même du poète amoureux ou élégiaque. Dans ce dernier rôle, il est aussi gauche qu'un berger qui aurait une cuirasse sous sa houppelande, et il ne voit les fleurs que comme elles sont décrites dans les livres anciens. Déjà dans les *Larmes* sur la mort de Geneviève Rouxel, il parlait de

> la pourprée fleur
> Qui prend du sang d'Adon le suc et la couleur [2],

et quand il se fait l'entremetteur de Henri IV dans ses stances pour Alcandre, il reprend encore

> Les herbes dont les feuilles peintes
> Gardent les sanglantes empreintes
> De la fin funeste des rois [3],

puis il exprime la douleur d'Alcandre selon la formule classique :

> Et ce que je supporte avecque patience,
> Ai-je quelque ennemi, s'il n'est pas sans conscience,
> Qui le vît sans pleurer [4] ?

[1] BRUNOT, *l. c.*, p. 54.

[2] GASTÉ, *La jeunesse de Malh.*, p. 45.

[3] MALH, I, 154 : cf. *inscripti nomina regum flores* dans les vers 106 de l'Eglogue III de Virgile, dont Malherbe cite le vers 103 dans son commentaire sur Desportes (IV, 468) : « Si quelqu'un me démêle ceci, *erit mihi magnus Apollo.* »

[4] Quis talia fando
Myrmidonum Dolopumve aut duri miles Ulyssi
Temperet a lacrymis ?
(*Enéide*, II, 6-8).

Comme tout cela reste vain, Alcandre se consume de souffrance et n'a plus « que les os et la peau », comme dira La Fontaine; Malherbe exprime cela bien plus savamment. Tandis que Ronsard et Desportes disaient qu'ils n'avaient plus que les os [1], ou qu'ils avaient la peau collée sur les os [2], Alcandre fleurit sa maigreur d'une image virgilienne :

Aussi suis-je un squelette,
Et la violette
Qu'un froid hors de saison
Ou le soc a touchée
De ma peau séchée
Est la comparaison [3].

Cette image, Malherbe l'affectionne. Quand, après la mort du roi, il décrit la douleur de la reine, en des vers si laborieux qu'ils n'étaient pas finis au bout de dix-huit ans, il recourt aux hyperboles les plus extravagantes [4] et encore une fois à la comparaison classique :

Et sa grâce divine endure en ce tourment
Ce qu'endure une fleur que la bise ou la pluie
Bat excessivement [5].

[1] Je n'ay plus que les os, un squelette je semble...
RONSARD, t. VII, p. 312.

[2] DESPORTES, éd. Michiels, p. 493.

[3] MALH., I, 164.

[4] Les pleurs de la reine,
C'est la Seine en fureur qui déborde son onde
Sur les quais de Paris (I, 179).

De même déjà la mère de Geneviève Rouxel « épuisait son cerveau en un ruisseau de pleurs » (GASTÉ, *o. c.*, p. 43), et une *Consolation* retrouvée dans l'exemplaire de Martial de Malherbe (BOURRIENNE, *o. c.*, p. 195) dit que consoler la personne éprouvée c'est affronter l'orage de la mer Égée. C'était là une tradition poétique qui remontait à la Pléiade (DU BELLAY, *Olive*, sonnet 95; CHAMARD, *J. Du Bellay*, p. 187) et à l'Italie.

[5] MALH., I, 179.

Il s'en sert aussi pour faire dire à Etienne Puget qui regrette la mort de sa femme :

> Comme tombe une fleur que la bise a séchée,
> Ainsi fut abattu ce chef-d'œuvre des cieux [1].

Dans tous ces vers il se souvient évidemment de ses auteurs français, italiens et surtout latins. En effet, l'*Énéide*, comme au reste déjà l'*Iliade*, comparait le guerrier blessé à la fleur déchirée ou flétrie, et les vers latins présentent tous les termes que Malherbe utilise avec tant d'empressement : ainsi Euryale, percé d'un coup d'épée, s'affaisse, ensanglanté

> Purpureus veluti cum flos succisus aratro
> Languescit moriens, lassove papavera collo
> Demisere caput, pluvia cum forte gravantur [2];

et le jeune Pallas — dont Balzac et ses amis se souvenaient à la mort du jeune Malherbe — est représenté

> Qualem virgineo demessum pollice florem,
> Seu mollis violae, seu languentis hyacinthi
> Cui neque fulgor adhuc, necdum sua forma recessit [3].

Cette image — qu'il ne faut pas toujours confondre avec celle, aussi répandue, de la brièveté de l'éclat des fleurs et de la vie humaine — on la retrouve chez les poètes de tous les temps, chez Pétrarque [4], chez le Tasse

[1] ID., I, 223.

[2] *Enéide*, IX, 434-436. On a encore voulu voir une réminiscence de ce passage dans les vers de Hérédia (*Hist. de la l. et de la litt. fr.* de Petit de Julleville, t. VIII. p. 44).

[3] *Enéide*, XI, 63.

[4] Come fior colto (PETRARQUE, *In morte di Madonna Laura*, canz. III, pièce 6, v. 10).

parlant d'Armide [1], dans les *Amours de Marie* [2] et dans bien d'autres sonnets de Ronsard. Elle est même souvent appliquée au même sujet, et Brizeux, plein de réminiscences virgiliennes, appelle encore Louise, morte « à sa quinzième année » :

Fleur des bois par la pluie et le vent moissonnée [3].

Seulement, cette image est amenée chez les divers écrivains par des raisons diverses. Chez les uns, elle est l'expression spontanée d'une imagination fleurie; chez les autres, elle est le ressouvenir des classiques, utilisé tantôt avec un sentiment réel de la nature et de l'art, tantôt avec la complaisance d'un versificateur heureux de faire une belle description, comme Desportes quand il montre Damon blessé

[1] *Jérusalem délivrée*, chant XX, CXXVIII, v. 5 et 6 :

Ella cadea quasi fior di mezzo inciso
Piegando il lento collo : ei la sostenne.

[2] Sonnet : Comme on voit sur la branche.... :
Mais batue ou de pluye ou d'excessive ardeur...

Cf. RONSARD, t. I, p. 36 :

Comme un beau lys, au mois de juin, blessé
D'un rais trop chaud, languit à chef baissé,
Je me consume au plus vert de mon âge.

C'était du reste le lieu commun le plus rebattu de la poésie française du temps de Malherbe.

Une grande quantité de ces images ont été groupées par M. H. GUY, *Mignonne, allons voir si la rose... Réflexions sur un lieu commun* (Bordeaux 1902).

[3] BRIZEUX, *Marie*, La chaîne d'or (Le convoi de Louise). Brizeux est imprégné de souvenirs de Virgile, ce qui s'explique par son éducation (v. SOURIAU, *Les cahiers d'écolier de Brizeux*, 1904). Sur l'image de la rose, voir plus loin le chap. VIII : Sources françaises.

Comme un bouton de rose en avril languissant,
Qui perd sa couleur vive, alors que la tempeste
Ou l'outrage du vent lui fait baisser la teste;
Ou comme un jeune lys, de la pluye aggravé,
Laisse pendre son chef, qui fut si relevé [1].

Malherbe, lui, n'a guère d'imagination, il n'aime pas non plus la nature :

Il y devient plus sec, plus il voit de verdure,

et s'il parle des fleurs à tout propos, ce n'est pas pour le plaisir de les décrire, mais uniquement pour remplir ses vers. Toutes ces pièces qu'il écrit sur commande, il les fait avec lenteur, avec effort, cherchant dans tous ses souvenirs « un trait qui lui paraîtra triable ». Il n'est pas étonnant qu'il ait été parfois si gauche. Sainte-Beuve, écrivant à un âge où il était encore tout plein de ses études latines et de sa double rhétorique, disait de Millevoye mourant : « Il incline la tête, comme fait la marguerite coupée par la charrue, ou le pavot surchargé par la pluie [2] ». Il mettait « la marguerite » parce qu'il avait regardé les champs : Malherbe ne regarde que les livres et le Louvre, et fait rimer « violette » à « squelette ».

Virgile présentait en outre, dans « son langage qui est tout épigramme [3] », bien des vers lapidaires et des pensées fines dont les poètes classiques, et surtout Racine, devaient faire leur profit.

Mais c'est à Horace plus qu'à Virgile, nous allons le

[1] DESPORTES, éd. Michiels, p. 318.
[2] SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. I, p. 410.
[3] MONTAIGNE, *Essais*, III, 5.

voir, que Malherbe demandait les vers bien frappés et les pensées profondes. Il a encore bien des images et des fictions qu'on trouve déjà dans l'*Énéide* ou les *Eglogues* ou les *Géorgiques* : « la discorde aux crins de couleuvres [1] », les fleuves considérés comme des êtres cornus [2], les vents messagers des amants [3], la comparaison de l'Alphée [4], reprise encore par Voltaire; *les soleils* pour *les jours* [5], tournure déjà familière à Ronsard, le souvenir de Mycènes [6] et d'autres. Mais tous ces éléments sont aussi bien ceux de toute la poésie antique et de la renaissance. Si l'on peut en dire autant des bergers et des images poétiques, il n'en est pas moins sûr que Malherbe connaissait les bergers et les images de Virgile, et l'on a vu ce que tout cela devenait chez lui. La poésie bucolique a pu mettre un peu de fraîcheur dans les grands vers où Malherbe était soutenu par l'importance du sujet politique, mais quand le poète cherche dans ses souvenirs ce qu'il doit dire, il ne manie pas très habilement la greffe virgilienne, et à cet égard il sent moins bien que Ronsard le « naturisme » et l'art descriptif de la poésie antique.

[1] MALH., I, 186; cf. *Enéide*, VI, 280.

[2] ID., I, 93 et 110. *Enéide*, VIII, 77.

[3] ID., I, 169.

[4] ID., I, 114.

[5] ID., I, 58.

[6] ID., I, 33. Le souvenir de Mycènes, Malherbe l'aurait aussi bien trouvé dans Sénèque (MALH., II, 517).

III. Horace.

« Oserais-je vous demander, Monsieur, si vous n'avez pas un grand plaisir à lire Horace ? — Il a des maximes, dit Pococurante, dont un homme du monde peut faire son profit, et qui, étant resserrées dans des vers énergiques, se gravent plus aisément dans la mémoire [1] .» Malherbe aurait souscrit au jugement de Pococurante, et il a « fait son profit des maximes » d'Horace. Celui-ci avait déjà fait l'admiration du XVIe siècle, et il sera encore l'un des modèles du XVIIe : mais tous les écrivains ne l'aiment pas pour la même raison.

Ne te sovient-il pas d'Oraces
Qui tant ot de sens et de graces [2] ?

Les uns préfèrent le « sens » d'Horace, sa sagesse, ses « maximes », sa malice aussi et son bon sens bourgeois : et Malherbe, Boileau, La Fontaine sont de ce groupe. D'autres aiment surtout ses « grâces », son style élégant et aimable, les jolis tableaux qu'il sait faire, les tournures brillantes de son expression : tels sont Ronsard, qui « se rend familier d'Horace, contrefaisant sa naïve douceur » [3], Racan, l'agréable paraphraste du *Beatus ille* [4], et jusqu'à Musset lui-même. Entre les deux catégories

[1] Voltaire, *Candide*, chap. XXV.

[2] *Roman de la Rose*, éd. Fr. Michel, v. 6470.

[3] Ronsard, t. II, p. 10, et 223, III, 285.

[4] C'est le tableau de la vie champêtre que Racan a goûté dans Horace, ou plus exactement dans une traduction d'Horace.

de lecteurs et de disciples, il n'y a du reste pas de barrière, La Fontaine par exemple est presque autant de la seconde que de la première, et beaucoup d'autres aussi aiment tout dans Horace. Mais chacun est un peu plus de l'un que de l'autre groupe, et Malherbe, comme Voltaire, est tout à fait du premier.

On dit qu'il avait fait d'Horace son livre de chevet, « son bréviaire », Racan [1] affirme du moins qu'il l'estimait, et Ménage raconte qu' « il blâmait souvent » [2] un vers d'Horace contenant une métaphore non continuée: on sait que Malherbe, logicien versificateur, attachait aux métaphores continuées autant d'importance que Théophile Gautier; et s'il choisit un exemple dans Horace, c'est qu'il le lisait beaucoup. Il s'en souvient à tout moment : sous un passage de Desportes, il écrit : « il veut représenter le *tinctus viola pallor amantium* ; mais il n'en approche pas [3] » ; il paraphrase l'exclamation sceptique : *credat Judæus Apella, non ego* [4] en

[1] *L. c.*, LXX. — BAILLET, *Jugements des savants* (éd. revue par La Monnoye, Amsterdam 1725), t. IV, p. 195 (article : Malherbe) : « On peut dire après Mr. de Brieux qu'Horace étoit son unique Patron et le seul modèle sur lequel il vouloit se former. C'étoit, dit-il, l'ami du cœur de notre Poëte, il ne se contentoit pas de l'avoir dans son cabinet, il l'avoit encore sous le chevet de son lit, sur sa toilette, aux champs, à la ville, et il l'appelloit ordinairement son Bréviaire, comme le racontoit souvent Mr. de Grentemesnil qui l'avoit connu particulièrement » (Mosanti Epist. ad calcem 2. partis Poëmatum, pag. 109).

[2] *O. c.*, p. 469.

[3] MALH., IV, 251. (HOR., *Odes*, III, X, 14).

[4] HOR, *Sat*, I, V, 100-101.

écrivant à Balzac: « Vous dites que vous lui ressemblez, mais à qui le persuaderez-vous ?

Peut-être à quelque Juif, mais non pas à Malherbe [1] ».

Il met Malherbe à la place d'Horace : et c'est là sa grande habileté : de même que la raison de Sénèque est devenue la raison du gentilhomme normand, de même Lycé deviendra à un certain moment la Caliste de Malherbe, les tours des rois seront le Louvre ; et les cabanes des pauvres, la chaumière des paysans français, en attendant que Rufillus et autres deviennent l'abbé Cotin, Saint-Amand et Faret. Alors que Desportes paraphrasait très longuement, avec mièvrerie, *Audivere Lyce...* [2], Malherbe ne prend qu'un trait d'Horace, et, parlant en termes généraux, il ne met que quatre vers pour le rendre :

Voici venir le temps que je vous avois dit,
Vos yeux, pauvre Caliste, ont perdu leur crédit,
Et leur piteux état aujourd'hui me fait honte
D'en avoir tenu compte [3].

De même il se souvient du *Linquenda tellus... et placens uxor* en deux vers où il dit, comme les poètes du temps, « nos amours », terme dont on reprochera encore la « fade galanterie » à Racine :

Et de toutes douleurs la douleur la plus grande,
C'est qu'il faut laisser nos amours [4].

Mais il emprunte à Horace des expressions et des pensées plus graves. Le poète latin avait écrit à Quinctius :

[1] MALH., IV, 95.
[2] DESPORTES, p. 446.
[3] MALH., I, 318.
[4] I, 58. (*Aux ombres de Damon*).

Oderunt peccare boni virtutis amore ;
Tu nihil admittes in te *formidine pœnæ* [1],

et l'on avait fait de ces termes un nouveau vers :

Oderunt peccare mali formidine pœnæ.

Malherbe, qui a plus de confiance dans les gendarmes de Henri IV que dans l'amour du bien, dit dans la *Prière pour le roi allant en Limousin* :

Tous, de peur de la peine, auront peur de faillir [2].

Ainsi il applique aux Français les expressions dont le poète latin se servait en parlant des bons et des méchants. C'est aux Français aussi, et aux Français de 1600, que Malherbe applique la fameuse sentence d'Horace sur la mort :

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres [3].

Cette sentence, il y avait longtemps que les Français l'avaient traduite : nul ne l'avait fait avec le même succès que Malherbe. Déjà au moyen âge, le moine Hélinand avait dit dans son *Vers de la mort* (qu'édita au XVIe siècle un jurisconsulte fort soucieux d'éloquence française, Loisel):

Mors, tu abas a. I. seul jor
Ainsi le roi dedens sa tor
Com le povre dedens son toit.

C'était la pensée la plus banale du monde, et les vers d'Horace étaient le modèle le plus connu des imitateurs:

[1] ***Épîtres***, I, XVI. 52.
[2] MALH., I, 71.
[3] HOR., *Odes*, I, IV, 13.

du temps de Cervantes on ne pouvait parler de la mort sans les citer [1].

Et qu'une âme impériale
Aussi tost là bas dévale
Dans le bateau de Charon
Que l'âme d'un bucheron [2],

c'est ce qu'avaient répété Ronsard et tous les poètes français. Comme tous les grands écrivains qui dans tous les genres ne réussissent qu'en suivant les chemins foulés déjà par beaucoup d'autres, Malherbe a fait oublier en ce point tous ces prédécesseurs : c'est qu'en réalité il a dit quelque chose de plus qu'eux tous en parlant de la mort :

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois ;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point *nos rois* [3].

Il ne s'agissait donc plus du roi dans sa tour, ni d'âme impériale : c'était de *nos* rois que parlait le poète, c'était des *barrières du Louvre*, c'était du pauvre en sa cabane, que Malherbe avait regardé avant La Bruyère : ici, encore une fois, il *nationalisait* la poésie antique comme il avait fait la philosophie. Et comme une idée ne nous

[1] *Don Quichote*, Prologue.

[2] RONSARD, II, 269.

[3] La comparaison du passage d'Horace et de la stance de Malherbe a fort occupé les critiques du XVIIe siècle ; chacun des deux poètes avait ses champions (BALZAC, *Entretien XXXI* ; MÉNAGE, *o. c.*, 565 et 566). — Remarquons que Malherbe a dit dans une autre pièce (*Aux Ombres de Damon*, I, 58) :

C'est un point arrêté, que tout ce que nous sommes,
Issus de peres rois ou de pères bergers,
La Parque également sous la tombe nous serre.

intéresse [1], et qu'une belle expression ne nous frappe que si elles éveillent en nous des souvenirs immédiats, personnels ou nationaux, les Stances à Du Périer disaient ce que la poésie française n'avait pas encore dit. Ce qu'elles ajoutaient de neuf, c'est ce qu'ajoutera chaque fois le classicisme à la conception de l'antiquité telle que se l'était faite, par exemple, le moyen âge, et aussi à la conception du XVIe siècle — de laquelle, du reste, le classicisme aura à retrancher plus encore qu'à ajouter. Voyez ce qu'Horace devient de Jean de Meung à Boileau :

> Oraces dist, qui n'est pas nices :
> Quant li fol eschivent les vices
> Il se tornent à lor contraire [2].

Qu'est-ce que cela peut nous faire ? Mais que Boileau dise :

> Souvent la peur d'un mal *nous* conduit dans un pire,

[1] Le même processus se reproduit dans tous les domaines, qu'il s'agisse des vers latins au XVIIe siècle ou des méthodes historiques au XIXe. Pourquoi les Français trouvent-ils une si grande différence entre la Vie de Jésus de Strauss traduite par Littré et la *Vie de Jésus* de Renan ? C'est que ce dernier a « nationalisé » beaucoup d'idées et de recherches allemandes, qu'il peint Jésus après avoir vu Lamennais et qu'il retrace la pensée des anciens Hébreux en montrant sinon « le Louvre » comme Malherbe, au moins « les Tuileries» : «Supposons un solitaire demeurant dans les carrières voisines de nos capitales, sortant de là de temps en temps pour se présenter au palais des souverains, forçant la consigne et, d'un ton impérieux, annonçant aux rois l'approche des révolutions dont il a été le promoteur. Cette idée seule nous fait sourire. Tel, cependant, fut Elie. *Elie le Thesbite, de nos jours, ne franchirait pas le guichet des Tuileries* ». (E. RENAN, *Vie de Jésus*, éd. pop., 77e éd , p. 255).

[2] *Roman de la Rose*, v. 6473-6475.

et voilà une leçon qui nous est donnée, à nous autres, sans plus être présentée sous l'étiquette d'Horace, sans plus être non plus suspendue entre deux crochets comme un écriteau sur un mur, ainsi que faisait le XVIe siècle.

Seulement Malherbe, atteignant la bonne façon d'imiter, ne savait pas s'y tenir, ou plutôt ne savait pas que c'était la seule bonne. Vauquelin qui « suit la trace d'Horace » et le copie de façon agaçante, Régnier qui, aux yeux de Malherbe, égalait les anciens dans la satire, et qui traduisait beaucoup trop les *Satires* d'Horace, Malherbe enfin, tous payent avec usure leur dette au poète latin. Pour lui avoir pris l'idée de l'*Art poétique*, Vauquelin de la Fresnaye [1] se croit autorisé à repeindre le monstre du début de l'*Épître aux Pisons*; pour avoir brillamment imité les *Satires*, Régnier croira bien faire en traduisant tout, jusqu'au *Demitto auriculas quasi asellus* [2]; pour avoir appris à parler de la mort, Malherbe récitera sa leçon jusqu'au bout, et n'oubliera ni Tithon, ni Hippolyte, ni le nectar des dieux : avec lui l'imitation française d'Horace a appris quelque chose, elle n'a pas assez oublié. Parce qu'Horace a dit : *Occidit Tithonus remotus in auras* [3], et *longa Tithonum minuit senectus* [4], le consolateur de Du Périer dira :

[1] Cf. A. KOWAL, *L'Art Poétique des Vauquelin de La Fresnaye und sein Verhältniss zu der Ars poetica des Horaz*. Programm der Stadtrealschule im III. Bezirke Wiens. Vienne 1902. Sur J. du Bellay et Horace, voyez STEMPLINGER, *Joachim du Bellay und Horaz (Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 1904, n. s., XII, 80-93).

[2] VAUQUELIN, *Art Poétique*, I (éd. Genty, p. 15). RÉGNIER, *Sat.* VIII, v. 87, et XVI.

[3] HOR., *Odes*, l. I, XXVIII, v. 8.

[4] *Ibid.*, l. II, XVI, v. 30.

Tithon n'a plus les ans qui le firent cigale [1]
Et Pluton....

et Pluton est le voisin de Tithon dans les stances comme dans les vers latins, se montrant de la même façon inexorable et insensible aux larmes des Romains et du président de Verdun [2]. Il arrive même à Malherbe de mentionner plus explicitement que le spirituel épicurien les controverses mythologiques : alors que ce dernier faisait une allusion discrète et ironique aux versions nouvelles qui admettaient la résurrection d'Hippolyte [3], le consolateur du président de Verdun dit :

Et *quoi qu'on lise* d'Hippolyte,
Ce qu'une fois il tient jamais il ne le rend [4].

Il conçoit l'autre vie aussi d'après les modèles latins, et s'il ne parle pas autant que Ronsard « des flots du lac oblivieux [5] », et s'il trouve que *le Léthé* est une pédanterie chez Desportes, il ne se lasse pas de *nectar* et d'*ambroisie*. C'était une image d'écolier, et Malherbe était à peine sorti des classes quand, traduisant en vers français l'épitaphe latine de Geneviève Rouxel, il rendait *cœli dulcedine capta* par « affriandée au nectar doucereux [6] »

[1] MALH., I, 40.

[2] MALH., I, 40 et 269. Panthoïden iterum *Orco* demissum (HOR., *Odes*, I, XXVIII, 10); *illacrymabilem Plutona* (*Odes*, II, XIV, 6-7), victima *nil miserantis Orci* (*Odes*, II, III, 24); Orcus *non exorabilis auro* (*Épîtres*, II, IV, 178-179).

[3] Infernis neque tenebris Diana pudicum
Liberat Hippolytum.
(HOR., *Odes*, I IV, VII, 25 et 26).

[4] MALH., I, 270.

[5] RONSARD, II, 153. Cf. « las aguas del olvido » chez les poètes espagnols (*Don Quichote*, 2e p., chap. LXIX).

[6] GASTÉ, *o. c.*, p. 35.

et quand, dans ses *Larmes* sur la mort de la même jeune fille, il rappelait

La sucrée Ambroisie et le nectar miéleux [1].

Mais le poète de Henri IV est resté toute sa vie un écolier en ce point; et il dit encore de son roi mort :

.... Henri de qui la gloire
Fut une merveille à nos yeux,
Loin des hommes s'en alla boire
Le nectar avecque les dieux [2].

Il avouait, nous apprend Balzac, qu'en faisant ces quatre vers il avait visé à ceux d'Horace :

Quos inter Augustus recumbens
Purpureo bibit ore nectar [3].

Malherbe ne trouvait pas de paroles pour parler du ciel, pas plus que pour parler de la nature; il jugeait avec une admirable raison le monde et la fragilité de la vie : pour s'élever plus haut il en était réduit à copier ses auteurs, jusque dans les détails les moins appropriés à la pensée française. A force de lire les *mores aureos* et images analogues, il parle de « l'or de cet âge vieil », en quoi Ménage lui-même reconnaît qu' « il n'est pas à imiter [4] »; comme Ronsard il dit « les meurtres épais [5] »

[1] *Ibid.*, p. 45.
[2] MALH., I, 183. Cf. BALZAC, *Entretien XXXI.*
[3] *Odes*, l. III, III, 11 et 12.
[4] *O. c.*, p. 535.
[5] MALH., I, 150. RONSARD, VII, 64.

d'après le *densentur funera* d'Horace [1]. Chez lui comme dans les *Épodes* [2]

Le centième *Décembre* a les plaines ternies [3],

et « nos pâturages

Battus depuis cinq ans de grêles et d'orages [4] »

se ressentent sans doute du *Jam satis terris nivis atque dirae grandinis* [5] et des *verberatae grandine vineae* [6] que Montaigne citait quand il avait à parler des désagréments que lui causaient les intempéries [7]. Enfin Malherbe reprend à Horace l'image de la lune qui brille au milieu des étoiles pour l'appliquer à Marie de Médicis [8]. Les expressions heureuses d'Horace ont frappé tous les classiques, et Racine s'en servira avec adresse pour créer « mourir tout entier » d'après le *non omnis moriar*, et d'autres tournures brillantes. A ce point de vue, Malherbe continue donc une tradition qui devait encore se développer après lui.

En général, Horace, qui était, si l'on peut ainsi dire, le plus français des poètes classiques, et aussi « celui que

[1] *Odes*, l. I, XXVIII, 19.

[2] Hic tertius December, ex quo destiti
Inachia furere, silvis honorem decutit
(*Epodes*, XI, 5 et 6).

December pour l'année *Ep.* I, XX, 27.

[3] MALH., I, 278.

[4] MALH., I, 229.

[5] *Odes*, l. I, II.

[6] *Odes*, III, I, 29.

[7] *Essais*, III, chap. 9.

[8] MALH. (I, 211) allonge cette comparaison en périphrasant longuement « les étoiles ».

la Pléiade a le mieux connu, le mieux senti, le plus aimé [1] », est celui que Malherbe a imité avec le plus de succès. Mais, si le consolateur de Du Périer a trouvé parfois le secret des adaptations permises à propos de ces réflexions philosophiques qui sont l'essence même de sa poésie, il lui arrive, comme à ses prédécesseurs du XVIe siècle, de demander encore trop à Horace : et tout ce décor de mythologie qu'il lui emprunte paraît même plus artificiel que chez Ronsard, qui du moins se faisait l'esprit antique d'un bout à l'autre. L'erreur de Malherbe sera d'ailleurs en partie celle de Boileau, dans un autre ordre d'idées : Boileau fera des satires morales à l'imitation d'Horace, oubliant que la satire doit être inspirée par les événements du présent, et qu'il aurait fallu avoir autant d'indignation contre les vices français que contre les mauvais livres. Tous les imitateurs sont un peu les mêmes : et qu'ils empruntent ou l'art et la « douceur » d'Horace, ou sa raison, ou son goût de critique, ils regardent trop longtemps leur modèle, ou font trop d'efforts pour lui ressembler. C'est à Horace que la poésie moyenne devait le plus ressembler en France; les élèves du spirituel poète sont les premiers en date à qui Boileau accorde les grands éloges, et avec autant d'admiration que Musset en aura pour Mathurin Régnier — autre disciple d'Horace — La Fontaine salue en Malherbe et en Racan

> *Ces deux rivaux d'Horace*, héritiers de sa lyre,
> Disciples d'Apollon, nos maîtres pour mieux dire [2].

[1] CHAMARD, *Joachim du Bellay*, p. 59.

[2] LA FONTAINE, *Fables*, l. III, f. XI.

IV. Ovide.

« Une fois, un des neveux de M. de Malherbe l'étoit venu voir au retour du collège, où il avoit été neuf ans. Après lui avoir demandé s'il étoit bien savant, il lui ouvrit son *Ovide*, et convia son neveu de lui en expliquer quelques vers ; à quoi son neveu se trouvant empêché, après l'avoir laissé tâtonner un quart d'heure avant que de pouvoir expliquer un mot de latin, M. de Malherbe ne lui dit rien, sinon : « Mon neveu, croyez-moi, soyez vaillant : vous ne valez rien à autre chose [1]. » Malherbe était beaucoup plus savant que son neveu et cet *Ovide* que, comme le vieux Daurat, il a sur sa table, et qu'il estime [2], il l'a souvent feuilleté. Le poète latin avait parlé des femmes et des dieux : et sur ces deux sujets l'ami de Peiresc s'en rapporterait volontiers à lui. De l'amour : « vous savez, écrit-il à Peiresc, ou vous saurez quelque jour que

Res est solliciti plena timoris amor [3] » ;

des dieux — qui sont, pour Malherbe, le roi et la reine [4] — : « Je crois que l'auteur de l'attentat contre le roi fût fou, et ai cette opinion avec tout le monde ; mais

[1] Racan, *l. c.*, p. LXVII.

[2] Id., p. LXX.

[3] Malh., III 333. Ovide, *Héroïdes*, I, 12.

[4] Des lunettes qu'a achetées la reine, il dit : « ce qui se fait *pour les dieux*... » (III, 109).

in magnis stultitia luenda est aussi bien que *fortuna* [1] ». Comme il parle à Peiresc, il parlera dans ses vers, mais en français, et avec des rimes au bout des pensées et des récits d'Ovide.

Les *Métamorphoses*, qui aujourd'hui ennuient les écoliers et occupent les mythographes, ont eu pendant longtemps pour tous les lettrés un intérêt dont il faut citer les témoignages pour en donner une idée. C'était sans doute un des coins où le goût du merveilleux, dissipé par la raison classique, s'était réfugié. « Le premier goust que j'eus aux livres, il me veint du plaisir des fables de la Métamorphose d'Ovide, dit Montaigne : car environ l'aage de sept ou huit ans, je me desrobois de tout autre plaisir pour les lire [2]. » Un demi-siècle plus tard, Henri IV « commanda que l'on réimprimât les *Métamorphoses d'Ovide* en belles et grandes lettres [3] ». Les poètes ne pouvaient faire moins que les philosophes et les rois, et les *Métamorphoses* trouveront en eux des imitateurs et des admirateurs ; et si à la fin Benserade s'en est égayé dans ses rondeaux, Virgile n'a-t-il pas été plus mal travesti ? Villon doit déjà à Ovide ce qu'il sait de mythologie [4] : Malherbe lui doit beaucoup aussi. Il se souvient de l'âge d'or des *Métamorphoses* comme de celui de Virgile : dans le premier, *flumina nectaris ibant* [5] ; de même

[1] MALH., III, 428 Ov., *Tristes*, II, 107 : Scilicet in Superis etiam fortuna luenda est.

[2] *Essais*, I, XXV.

[3] MALH., III, 363. L'auteur inconnu de cette note (qui écrit en 1613) ajoute : « il prévoyoit bien, le bon prince, qu'on les pratiqueroit après sa mort ».

[4] G. PARIS, *François Villon* (Coll. des gr. écr.).

[5] *Métam.*, I, 111.

dans les Stances pour la guérison de Chrysanthe :

Soient toujours de nectar nos rivières comblées [1].

Plus d'un trait rencontré dans Virgile se retrouvait, naturellement, chez Ovide, et notamment les *Métamorphoses* racontaient longuement l'histoire de ces « feuilles peintes » dont Malherbe se souvient volontiers [2]. Elles racontaient à peu près tout ce que les poètes français pouvaient utiliser de mythologie : et c'est souvent avec les traits qu'elles leur donnent que notre poète présente les héros antiques. Parmi toutes ses « épargnes d'esprit », comme disait Bayle [3], ou, comme il disait lui-même, parmi tous les « objets qu'on pouvait mettre sur sa cheminée après les avoir mis sur son cabinet [4] », l'une des fictions qu'il place et replace le plus volontiers est celle des Argonautes. Elle lui est devenue si familière, que, comme chez Ovide, elle est employée métaphoriquement :

Employant ce Tiphys, Syrtes et Cyanées
Seront havres pour toi [5].

C'est à Louis XIII qu'il parlait ainsi, et ce Tiphys, c'était Richelieu. Mais il y avait longtemps qu'il répétait la même histoire, et beaucoup plus longuement, à tous

[1] MALH, I, 298.

[2] *Métam.*, XIII, 391-396.
Ronsard adaptait cette histoire en disant de la mort de Henri :
Et l'œillet sur sa feuille inscrivit ce malheur.
(RONSARD, IV, 21).

[3] *Dictionnaire*, art. Malherbe.

[4] MÉNAGE, *o. c.*, p. 518.

[5] MALH., I, 279 Cf. OV., *Tristes*, I, IX, 33 :
Haec præcor evincat, propulsaque flantibus Austris
Transeat instabiles strenua Cyaneas.

les princes. « La toison » à conquérir avait été Marie de Médicis, et « Jason » le duc de Bellegarde [1] : et dans la seconde rédaction de l'Ode au grand écuyer de France, la fiction s'était développée, et « Téthys » avait été charmée de la bonne figure du duc :

Téthys ne suivit-elle pas
Ta bonne grâce et tes appas,
Comme un objet émerveillable,
Et jura qu'avecque Jason
Jamais argonaute semblable
N'alla conquérir la toison [2].

Plus tard, « la toison » sera aussi bien la jeune princesse de Condé dont Henri IV est amoureux, et « Alcandre » sera désespéré de n'être pas « Jason [3] ». Enfin c'est aux Argonautes que sera comparée la reine-mère pendant sa régence, quand elle aura triomphé des guerres des princes : et Malherbe raconte longuement « la fable » en disant « les mers de Scythie » de même qu'il avait lu *pontus Scythicus* dans les *Tristes* d'Ovide :

Ainsi quand la Grèce partie
D'où le mol Anaure couloit,
Traversa les mers de Scythie
En la navire qui parloit,
Pour avoir su des Cyanées
Tromper les vagues forcenées,
Les pilotes du fils d'Éson,
Dont le nom jamais ne s'efface,
Ont gagné la première place
En la fable de la toison [4].

[1] MALH., I, 124, v. 267-270.
[2] I, 112.
[3] I, 167.
[4] I, 212.

Après Jason, son père Éson est l'une des meilleures recrues de Malherbe : Éson rime fort bien à « verte saison », et à « jeune saison », et le Sonnet à Richelieu assure que la France, « cette princesse », confiée au cardinal, va être rajeunie comme Éson [1], et le poète lui-même se souhaiterait « la fortune d'Éson » pour combattre sous Louis XIII [2].

Les héros de la guerre de Troie se ressentent, autant que les Argonautes, d'avoir passé par les vers d'Ovide avant d'apparaître dans ceux de Malherbe. Ici, par exemple, Ménélas est plus d'une fois appelé « le jeune Atride [3] » comme dans les *Métamorphoses* [4]. Malherbe complète d'ailleurs ingénieusement son histoire, en imaginant ce qui serait arrivé si Louis XIII s'était mêlé de la célèbre guerre. « Si j'avais été là avec mes Francs ! » aurait dit Clovis quand on lui racontait la Passion. De même, si Louis avait été là ! Nul doute

> que, si de ses armes
> Ilion avait eu l'appui,
> Le jeune Atride avecque larmes
> Ne s'en fût retourné chez lui [5].

[1] I, 261.

[2] I, 282. Desportes disait, dans sa paraphrase de l'*Audivere Lyce :*

> Pour revoir la jeune saison,
> Il faudrait les arts de Médée.
>
> (p. 447.)

[3] MALH., I. 113, v. 154. 217.

[4] *Mét.*, XII, 623 : *minor Atrides.*

[5] MALH., I, 217.

Ce qui est vrai de Ménélas ne l'est pas moins d'Achille. On peut dire que le fils de Pélée se présente dans la mémoire de Malherbe comme dans la tapisserie de Pantagruel [1], « sa jeunesse descrite par Stace Papinie » (c'est ce que nous verrons plus loin), « sa mort et exeques descriptz par Ovide ».

N'eut-il pas sa trame coupée
De la moins redoutable épée
Qui fût parmi ses ennemis [2].

C'est bien ce que disaient les *Métamorphoses* [3] : et elles opposaient aussi sa gloire qui emplit le monde, au peu de cendre qui reste de lui dans la tombe, ce « je ne sais quoi » (*nescio quid*) qui fait songer à Tertullien et Bossuet [4]. Aussi Malherbe dira, après avoir décrit les talents d'Achille d'après Stace :

S'il n'eût rien eu de plus beau,
Son nom qui vole par le monde
Seroit-il pas dans le tombeau [5] ?

[1] RABELAIS, *Pantagruel*, 4e l., chap. II.

[2] MALH., I, 53.

[3] *Mét.*, XII, 609.

Au reste, un professeur de Caen avait composé sur Achille des vers qui pour Ménage (p. 367-8) valaient ceux d'Ovide.

[4] Jam cinis est, et de tam magno restat Achille
Nescio quid, parvam quod non bene compleat urnam.
At vivit totum quæ gloria compleat orbem. (*Mét.*, XII, 615 sqq.)

[5] MALH., I, 113. « Le tombeau », et non « l'urne » : en traduisant Sénèque, Malherbe remplace aussi l'idée d'incinérer par enterrer.

Malherbe se souvient trop des héros, et il se souvient encore plus des dieux et de leurs aventures. Pour décrire la riante clarté du soleil levant, on dirait qu'il a cherché comme M. Jourdain les manières de le dire, et qu'il n'a trouvé rien de mieux que de se souvenir d'Apollon et d'un récit d'Ovide [1] :

> On diroit, à lui voir sur la tête
> Ses rayons comme un chapeau de fête,
> Qu'il s'en va suivre en si belle journée
> Encore un coup la fille du Pénée [2] :

cela dans une chanson — qui contient d'ailleurs de jolis vers — qui est le : « Mignonne, allons voir si la rose » de Malherbe. La mignonne Cassandre, en devenant « la merveille des belles » de Malherbe n'a donc pas désappris la mythologie. A Ronsard il était arrivé aussi, en parlant à Hélène, de se souvenir de

> Celle qu'Apollon vid, vierge despiteuse,
> En laurier se former [3] :

mais il ne la citait ainsi que pour mettre sa belle au-dessus d'elle, et quand « il priait » son amie, il utilisait plus à propos les vers latins en reprenant lui-même, comme note Muret, « les propos que tient Apollon à Daphné en Ovide » :

> Au moins escoute, et ralente tes pas :
> Comme veneur je ne te poursuy pas [4]...

[1] *Metam.*, I, où Daphné est appelée *Peneia* et *Nympha Peneis*.

[2] MALH., I, 226. Ce n'est que depuis Saint-Marc que cette pièce est ajoutée aux œuvres de Malherbe.

[3] RONSARD, I, 384.

[4] RONSARD, I, 91 et n. 2.

Malherbe, dans les *Métamorphoses*, ne prend que les récits mythologiques, et il les répète à satiété : « oiseaux de Phinée [1] », Alcyone — dont il se souvient, qu'il s'agisse de Geneviève Rouxel [2] ou du mari de Caritée [3], — transformation des dieux « en bergers, bêtes et Satyres [4] », toute la mythologie y passe, sans qu'on y voie un trait plus heureux que n'en avait eu ce « vieux poète françois » dont Malherbe ne trouvait à rappeler que les chevilles [5].

Outre l'auteur de tant de récits mythologiques, il y avait en Ovide le poète *coulant*, comme l'appelait la *Défense et illustration de la langue française*, et comme l'appelait encore l'*Art Poétique* de Vauquelin, qui recommandait aussi de le « suivre ». Ronsard avait « cent fois espreuvé les remèdes d'Ovide [6] », et Régnier imitait abondamment le théoricien de l'art d'aimer. Si Malherbe était peu fait pour s'assimiler, comme du Bellay, la grâce élégiaque des *Tristes*, il se trouvait avoir de l'amour une conception analogue à celle de l'*Art*

[1] MALH., I, 159.

[2] BOURRIENNE, *o. c.*, p. 195.

[3] MALH., I, 32, v. 7-12.

[4] I, 153.

[5] « *Or* pour *maintenant* ne se dit point. Ce mot est la cheville ordinaire des vieux poètes françois ; surtout du Bellay s'en est fort escrimé. » MALH., IV, 463 (Commentaire sur Desportes). On connaît le sonnet de du Bellay où Jason n'était pas sans grâce :

> Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage
> Ou comme cestuy-là qui conquist la toison...

[6] RONSARD, I, 389.

d'aimer beaucoup plus qu'à celle de Pétrarque dont il prendra si souvent le langage.

Ovides dist que cele est chaste
Que nus ne prie ne ne haste
Et il dist voir, par Nostre Dame [1].

Ainsi disait Gautier de Coinsi : et la leçon d'Ovide a souvent été répétée en France, depuis Jean de Meung jusqu'à Mathurin Régnier [2].

Malherbe continue cette lignée en parlant, d'après Ovide, de celles qui

en nos obsèques mêmes
Conçoivent de nouveaux désirs [3].

Il lui arrive de parler de l'amour avec les images et les pensées du poète latin. La fameuse « comparaison prinse d'une élégie d'Ovide [4] » entre Amour et Mars,

[1] GAUTIER DE COINSI, *L'empereriz de Rome*, v. 1339. (MÉAN, *Nouveau recueil de fabliaux*, t. II, p. 43). OVIDE, *Amores*, I, VIII, v. 43 : Casta est quam nemo rogavit ; BRANTÔME cite ce vers (*Dames galantes*, 161) ; la même pensée est exprimée par Régnier, Sat. 13, v. 102 :

Celle est chaste, sans plus, qui n'en est point priée.

Elle l'avait été aussi par BOCCACE (*Décaméron*, 3e journée, 9e nouvelle).

[2] V. notamment, outre le livre de M. VIANEY, l'édition de *Macette*, par les élèves de M. Brunot.

[3] MALH., I, 59 : *Funere sæpe viri vir quæritur*. (Ars Am., III, 431).

[4] Note de Muret (RONSARD, t. I, p. 100 : Amour et Mars sont presque d'une sorte...)

OV., *Amores*, I, élégie IX : Militat omnis amans, et habet sua castra Cupido.

avait été développée bien des fois depuis Guillaume de Lorris — un des bons élèves d'Ovide — jusqu'à Ronsard [1] : Malherbe la reprend encore, pour exprimer une autre pensée d'Ovide :

Mars est comme l'Amour : ses travaux et ses peines
Veulent de jeunes gens [2].

Ces vers sont bien dans le goût de l'humanisme, de même que la phrase d'une lettre à Peiresc : « Je suis vieux et par conséquent contemptible aux Muses qui sont femmes [3] ». Toutes ces expressions, comme « la fortune qui est femme et n'aime pas les cheveux gris », de Machiavel et de Charles-Quint, se retrouvent chez tous les imitateurs des anciens et des Italiens jusqu'à La Fontaine [4]. Le retour de la belle qui fait cesser l'orage [5], le désespoir d'Alcandre, qui fait songer à celui de Pyrame, et d'autres formules semblables peuvent venir

[1] Ne fût-ce qu'en présence du témoignage de Muret, il est probable ici qu'Ovide est, plutôt que Guillaume de Lorris, le modèle de Ronsard, qui a du reste connu le *Roman de la Rose* : v. GUY (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1902, p. 243).

[2] MALH., I, 282. Ce souvenir de Mars et d'Amour est familier à Malherbe. Après la guerre de Clèves, il écrit à Peiresc : « La saison de Mars est passée; nous sommes en celle d'Amour, qui règne fort absolument. Ils ne valent tous deux rien; mais encore le beau-fils vaut mieux que le beau-père ». (MALH., III, 103).

[3] MALH., I, 282. Quae bello est habilis, Veneri quoque convenit aetas. (OVIDE, *Amores*, I, IX, 3-4).

[4] MALH., III, 572.

Ne cherchez point cette déesse (la Fortune),
Elle vous cherchera : son sexe en use ainsi.
LA FONTAINE, *Fables*, VII, 12.

[5] L'orage en est cessé ; l'air en est éclairci (MALH., I, 157)

risit, et aether
Protinus ex illa parte serenus erat (OV., *Fastes*, IV, 6).

aussi bien des poètes italiens et français que d'Ovide. Le cri de triomphe de l'amant : « Lauriers, couronnez-moi [1] » ressemble toutefois singulièrement à celui d'Ovide [2], et Malherbe peut fort bien l'avoir pris au livre qu'il présentait à son neveu. Il lui a pris aussi des pensées plus graves, si toutefois il a eu besoin d'un modèle pour écrire :

> En ce fâcheux état, ce qui nous réconforte,
> C'est que la bonne cause est toujours la plus forte [3].

Il ne représente pas, en ce qui concerne Ovide, une transformation de l'imitation française : la mythologie n'a pas chez lui meilleure grâce que chez ses prédécesseurs: elle est même plus factice, quoique moins savante, car il ne l'emploie que parce qu'il la considère comme un décor nécessaire. Quant aux idées qu'il a pu prendre à Ovide, elles sont trop banales pour caractériser une œuvre, et elles n'ont pas reçu du poète français ces formes qui se gravent à jamais dans la mémoire.

> Laura dolce e pura,
> Ch' acqueta l'aere, e mette i tuoni in bando
> (PÉTRARQUE, *Sonnet* XC. In vita di Laura).

Cf. aussi VIRGILE, *Eglogue* VII, v. 59, et DESPORTES, p. 15.

[1] MALH., I, 297.

[2] Ite triumphales circum mea tempora, lauri. (*Amores*, II, XII, 1.)

[3] MALH., I, 70. On a rapproché de ce passage celui d'Ovide:

> Frangit et attollit vires in milite causa ;
> Et nisi justa subest, excutit arma pudor.

On avait depuis longtemps trouvé des idées graves dans Ovide; on sait que l'*Imitation de Jésus-Christ* lui emprunte une sentence.

V. — Stace, Martial, Tibulle, Catulle, Properce, Claudien. Influences générales des Latins.

C'est un fait bien connu, que les écrivains de la décadence trouvent plus d'imitateurs que les grands classiques. Il est plus facile de butiner dans l'*Anthologie* que de pindariser, et si l'on cherche seulement, chez les anciens, des pensées fortes et des sentences lapidaires, des images poétiques ou quelques fictions mythologiques, on trouve aussi bien tout cela, et plus à portée de la main, dans les *poetae minores*. Virgile est trop poète : Lucain est bien plus orateur, Stace est bien plus facile, plus près de l'esprit d'un Français un peu rhéteur.

> Tel s'est fait par ses vers distinguer dans la ville,
> Qui jamais de Lucain n'a distingué Virgile [1].

Malherbe, lui, distingue Stace de Virgile, et c'est pour donner à Stace la première place. « Pour les Latins, celui qu'il estimoit le plus étoit Stace, qui a fait la Thébaïde, et après Sénèque le Tragique, Horace, Juvénal, Ovide, Martial [2]. » Ce qu'il pouvait goûter dans Sénèque le Tragique, c'étaient ces lieux communs dont nous l'avons vu se pénétrer dans les *Épîtres* et le *Traité des Bienfaits*. D'Horace et d'Ovide, nous avons dit aussi ce qu'il avait pris. De Juvénal, il avait moins l'occasion de se servir, ne composant pas des *Satires* à l'imitation

[1] Boileau, *Art Poétique*, IV (allusion à Corneille).

[2] Racan, *l. c*, p. LXX. La liste de Racan est d'ailleurs fort incomplète. Ménage (p. 389-90) dit aussi : « Malherbe préféroit Stace à tous les autres poètes latins, comme nous l'apprenons des Mémoires de Racan. J'ai ouï dire la même chose de Monsieur Guyet ».

du poète indigné, comme faisaient Vauquelin, Régnier et Boileau. Il n'y a guère qu'une strophe de la *Prière pour le roi allant en Limousin* qui rappelle le ton de Juvénal : celle qui flétrit Henri III, et où « le soin de ses provinces » sent un peu son latin. Mais Malherbe s'est souvenu de Stace et de Martial, et de quelques autres encore.

Dans cette *Thébaïde* de Stace, que Vauquelin recommandait dans son *Art Poétique*, et que Corneille traduisit en vers [1], se trouvaient les idées et les images classiques que l'on a déjà vues à propos de Virgile : « le rivage blême au deçà duquel on ne passe pas deux fois [2] » y figure [3] comme dans l'*Énéide* [4], comme chez Catulle, comme chez les Italiens et les Français de la renaissance; les Pléiades redoutables aux mariniers [5] et le non moins redoutable Malée [6] s'y trouvent aussi, et se retrouvent chez Malherbe [7]. C'est peut-être aussi dans la *Thébaïde* [8] et dans les *Sylves* [9] que notre poète a appris à parler des « rives d'un fleuve où dorment les vents et les eaux [10] », et les *arcana nemorum* de Stace ont pu lui donner le goût du « silence des bois » où il fait vivre Diane, ou gémir Alcandre, ou danser les Muses [11]. « La

[1] V. MARTY-LAVAUX, *Études de l. française*, p. 173-174.
[2] MALH., I, 38.
[3] *Théb*, I, 92 : Tænariae limen petit irremeabile portae.
[4] *Én*, VI, 24.
[5] *Théb.*, IX, 460-1.
[6] *Théb.*, VII, 16.
[7] MALH, I, 211-2.
[8] *Théb.*, III, 255-6.
[9] *Sylves*, l. V, c. IV, v. 4-6.
[10] MALH., I, 211.
[11] MALH., I, 148, 168, 210.

jeunesse d'Achille décrite par Stace Papinie [1] „ n'était pas moins célèbre que la *Thébaïde*, et, de même que dans l'*Achilléide* de Stace, Achille connaît tous les exercices, de même Malherbe, remplissant ses vers par une savante énumération des parties, nous dit du héros :

> Sa gloire à danser et chanter,
> Tirer de l'arc, sauter, lutter,
> A nulle autre n'étoit seconde [2].

Comme dans l'*Achilléide* aussi,

> L'or éclatoit en ses cheveux [3]
> Et les dames avecque vœux
> Soupiroient après son visage [4].

Ainsi le portrait qu'avait tracé Stace restait présent à la mémoire des écrivains classiques, et on le retrouvera dans l'Achille de Racine, qui s'est policé et a appris les belles manières,

> Mais qui, si l'on nous fait un fidèle discours,
> Suça même le sang des lions et des ours [5].

Seulement, Racine mettait ces paroles dans la bouche de la triste Ériphile, Achille était le principal personnage de la tragédie, et la violence que la tradition lui

[1] RABELAIS, *Pant.*, 4e l., chap. 2. Voir plus haut, chap. V., § III (Ovide).

[2] MALH., I 113.

[3] Ibid. — STACE, *Achill.*, I, 162 : *fulvoque nitet coma gratior auro.*

[4] *Dulcis adhuc visu...* (Achill., I, 161).

[5] RACINE, *Iphigénie* IV, I. Cf. *Achilléide*, II, v. 385-6 :

> Dicor... spissa leonum
> Viscera, semianimesque libens traxisse medullas

prête répondait au rôle de défenseur d'Iphigénie, tandis qu'on aurait fort bien imaginé l'éloge du duc de Bellegarde sans un Achille danseur et dameret.

Comme toujours, Malherbe a pris trop à son modèle, et ce petit « Archémore » des Stances à Du Périer, qui importunait déjà Sainte-Beuve [1], est sorti de la *Thébaïde* : on ne préfère pas impunément Stace à Virgile.

* * *

Malherbe lisait aussi Martial : on en a conservé un exemplaire qu'il a annoté de sa main, et qui est maintenant la propriété de M. Sardou [2] : *Raderi Matthei... ad Val. Martialis Epigrammaton libros omnes, Ingolstad 1611* Il a retenu les vers latins, et l'épitaphe qu'il composa pour sa cousine de Bouillon-Malherbe se termine par un souvenir de Martial :

Qui flet talia ne fleas, viator [3].

La pensée que rappelait cette fin d'épitaphe a été traduite par Malherbe et mise dans la bouche d'Étienne Puget :

> Pleure mon infortune, et pour ta récompense
> Jamais autre douleur ne te fasse pleurer [4].

[1] *Nouveaux lundis*, t. 13, p. 380.

[2] V. BOURRIENNE, *Fr. de Malherbe, points obscurs de sa vie normande*, p. 198.

[3] MALH., I, 361, et n. 1. Martial avait dit : *Qui flet talia, nil fleas, viator.* La paternité de l'épitaphe est aujourd'hui établie (*Mémorial généalogique des Malherbe* dressé par le comte de Blangy, Caen 1902).

[4] MALH., I, 224.

Pour exprimer la joie publique, l'Ode sur la prise de Marseille reprenait déjà une formule des *Épigrammes* :

Et quel Indique séjour
Une perle fera naître
D'assez de lustre pour être
La marque d'un si beau jour [1] ?

Malherbe a été plus habile en traduisant l'épigramme 40 du livre VI, que Marot avait déjà imitée, et que La Monnoie reprendra encore. Lycoris et Glycère sont devenues Jeanne et Anne [2], et l'adaptateur a retrouvé la verve de maître Clément et de Ronsard lui-même [3].

* * *

Tibulle avait parlé avec grâce de l'amour et des dieux, et plus d'un poète a rêvé d'aller, comme dit Ronsard,

près de Tibulle
Errer là bas sous le bois amoureux [4].

Sans être aussi enthousiaste, Malherbe lit encore le

[1] MALH., I, 24.

O nox omnis et hora quæ notata est
Caris littoris Indici lapillis.

MARTIAL, X, 38.

[2] MALH., I, 243.

[3] Ronsard avait aussi traduit certains fragments de Martial (RONS., t. VI, p. 417).

[4] RONSARD t. I, p. 40 (Sonnet LXVII). C'est même devenu une manie, et J. Du Bellay dira (*Contre les Pétrarquistes*) :

Cestuy, voulant plus simplement aymer,
Veult un Properce et Ovide exprimer,
Et voudroit bien encor se transformer
En l'esprit d'un Tibulle...

(DU BELLAY, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 336)

poète érotique, et il le connaît assez pour reconnaître dans Desportes un passage où « tout est, de mot à mot, pris de la segonde élégie du premier livre de Tibulle, qui se commence : *adde merum vinoque novos...* [1] ». Il a lui-même pris certains traits au poète latin : il s'est notamment souvenu des vers que le cardinal de La Valette avait mille fois répétés à Voiture, et que Balzac cite encore à Chapelain [2] ; et comme Balzac, il trouve qu'il est temps d'écouter la leçon de Tibulle :

> Mais aujourd'hui que mes années
> Vers leur fin s'en vont terminées,
> Siéroit-il bien à mes écrits
> D'ennuyer les races futures
> Des ridicules aventures
> D'un amoureux en cheveux gris [3] ?

Il avait, auparavant, repris dans ses vers amoureux des fictions dont plus d'une remontait aux élégies latines. C'est Tibulle (ou ses disciples italiens) que Baïf traduisait pour parler des yeux de sa belle [4] où l'amour allume ses flambeaux ; et Malherbe, reprenant le même thème, qui avait, du reste, passé par deux générations de pétrarquistes français, transforme les yeux de Caliste en forge :

> Amour est dans tes yeux, il y trempe ses dards [5].

[1] Commentaire sur Desportes (MALH., IV, 379)

[2] Lettre du 12 juin 1645 (citée par Moreau, éd. des *Œuvres de Balzac*, p. II) :

> Jam subrepet iners ætas, nec amare decebit,
> *Dicere nec cano blanditias capite.*
>
> (TIB., l. I, él. I, 71-2.)

[3] MALH., I, 210.

[4] BAÏF, *Diverses amours*, l. II ; TIBULLE, l. IV, él. II, v. 5-6.

[5] MALH, I, 132. Une foule d'exemples de la même idée se trouvent chez Ronsard et ses émules.

En outre, quand il appelle les Muses à la rescousse, il le fait parfois plus longuement que Ronsard [1], et il les décrit d'après l'Apollon de Tibulle [2] :

Venez en robes où l'on voie
Dessus les ouvrages de soie
Les rayons d'or étinceler ;
Et chargez de perles vos têtes,
Comme quand vous allez aux fêtes
Où les Dieux vous font appeler [3] :

c'est pour confondre les ennemis de la reine régente qu'il leur demande de prendre ces atours.

* * *

Un autre jour il s'était souvenu de Catulle [4] pour faire au dauphin les promesses de gloire que l'*Epithalamium Pelei et Thetidos* formulait pour Achille. C'est une idée bien naturelle, en parlant d'un prince, de prophétiser la défaite de ses ennemis, et elle se retrouve chez les plus modernes des poètes français : Alfred de Musset disait encore du fils de Louis-Philippe :

Certes c'eût été beau, le jour où son épée,
Dans le sang étranger lavée et retrempée,
Eût au pays natal ramené la fierté [5].

[1] RONSARD, VII, 111.

[2] TIB., II, v.

[3] MALH., I, 210. Le même passage de Tibulle a été mité par Colle'et (Ménage, *o. c.*, p. 382-3).

[4] A. MENNUNG, *Sarasin's Leben und Werke*. I. p. 26, constate encore la diffusion des poésies de Catulle au XVIIe siècle ; et les modèles de Maynard sont « Ronsard et Malherbe, Catulle et Martial, et Owen » (P. LAFENESTRE, *Fr. Maynard*, Rev. hist. litt. Fr., 1903, p. 459).

[5] *Le Treize Juillet* XXI (*Poésies nouvelles*). La pensée et la rime *épée-trempée* sont déjà dans MALH., I, 92.

Seulement, il y a des poètes qui se contentent d'exprimer cette idée sous une forme générale, sans insister sur « le sang étranger ». Il y en a d'autres qui ne se lassent pas de développer la pensée belliqueuse et meurtrière. Malherbe est absolument féroce dans ses promesses : il n'est pas de dévastation qu'il ne présage pour son prince, et le sang des ennemis monte dans ses vers comme dans ceux de Lucain et de Brébeuf : dans la *Prière pour le roi allant en Limousin* il commence par prier Dieu, et finit en promettant à Henri IV un massacre général de l'Espagne [1] ; il dira du fils :

> Les Nomades n'ont bergerie
> Qu'il ne suffise à désoler [2].

Il s'agissait là du « faon de lionne » qui sera le doux Louis XIII ; et quand, quinze ans plus tard, le même Louis va châtier les Rochelois, son poète promet non seulement que Neptune va mettre incessamment ses Tritons à la disposition du roi « pour être ses matelots », mais encore

> Que le sang étranger fera monter nos fleuves
> Au-dessus de leurs bords [3].

Avec un pareil goût, Malherbe devait recueillir avec empressement les promesses de destruction des ennemis qu'il rencontrait chez les anciens. Il en trouvait assez.

[1] MALH., I, 74.

[2] MALH., I, 217. Dans un fragment sur la prise prochaine de la Rochelle, Malherbe proclame déjà que la ville n'est plus qu'un cimetière ; un autre poète disait aussi, à la même occasion : « Cette ville sera détruite... » (LACHÈVRE, *Bibliographie des recueils de poésies publiés de 1597 à 1700*, t. I, p. 404).

[3] I, 282.

A l'époque homérique, le héros vaut surtout par le nombre des ennemis qu'il tue, et le plus grand éloge de Diomède, dans la bouche de Nestor, ce sont les veuves des Troyens qu'il a tués [1]. Quand la sauvagerie des mœurs s'adoucit, le passé continue généralement à flotter en épaves métaphoriques sur la langue et sur la poésie. Aujourd'hui encore quand nous « rompons en visière » aux préjugés, ou quand nous « rompons une lance » non moins métaphorique en faveur d'une idée, nous gardons la trace des habitudes batailleuses du moyen âge. De même toute la poésie antique a gardé la trace de la férocité homérique, et ce fut parfois un plaisant spectacle de voir chez les modernes plus d'un « galant homme » répéter le plus poliment du monde les menaces sanguinaires des dompteurs de chevaux et des tueurs d'hommes. Quand le galant homme avait infiniment d'esprit et de goût, et surtout quand il avait trouvé la forme littéraire qui convenait à son art : le drame — c'est-à-dire quand Racine représentait les héros homériques — tout pouvait s'arranger ; et ce n'était pas trop mal se souvenir de l'*Epithalamium Pelei et Thetidos* que de faire dire à Iphigénie, qui parlait à Achille avant d'être immolée par Calchas :

> Allez ; et dans ses murs vides de citoyens,
> Faites pleurer ma mort aux veuves des Troyens [2].

[1] *Iliade*, VIII, v. 155-156 : 'αλλ' οὐ πείσονται.... Τρώων ἄλοχοι... (Si Hector t'appelle lâche) les épouses des Troyens que tu as tués ne le croiront pas.

[2] RACINE, *Iphigénie*, V, 2. Malherbe se souvient volontiers de Thétis et de Pélée :

> Et Thétis n'y soupire point
> Pour avoir épousé Pélée.
>
> (I, 199.)

Malherbe avait moins de goût, mais autant de mémoire que Jean Racine, et il ne demandait pas mieux que de copier les poètes latins. Quand il souhaite la bienvenue à Marie de Médicis, il promet qu'« un dauphin lui va naître », et comme l'épithalame de la nouvelle reine ne doit pas être moins brillant que celui de Thétis, ce dauphin sera un terrible massacreur :

Oh ! combien lors aura de veuves
La gent qui porte le turban !
Que de sang rougira les fleuves
Qui lavent les pieds du Liban !
Que le Bosphore en ses deux rives
Aura de Sultanes captives !
Et que de mères à Memphis
En pleurant diront la vaillance
De son courage et de sa lance
Aux funérailles de leur fils [1] !

[1] MALH., I, 50.

Non illi quisquam bello se conferet heros,
Cum Phrygii Teucro manabunt sanguine rivi
. . . . . .
Illius egregias virtutes claraque facta
Sæpe fatebuntur gnatorum in funere matres.

CATULLE, *Epithal. Pelei et Thetidos* (pièce 64e), 349.

Tous les contemporains de Malherbe sont aussi féroces que lui, même BERTAUT (*Disc. présenté au roi allant en Picardie*, p. 108 : v. GRENTE, p. 215). Ce n'est pas la seule fois que Malherbe a promis Memphis à la couronne de France (v. encore I, p. 196) ; il ne sait pas louer son roi, comme dit M. Lanson, sans lui promettre la conquête de l'Égypte ; il ne se lasse jamais de férocités homériques et de « funérailles plus que n'en fit Ilion » ; il veut raser Turin (I, 55), voir le Rhin et la Meuse « regorger de sang et de morts » (I, 65), et « l'épée — Au sang barbare trempée » (I, 92), « les plaines pavées de morts » (I, 115), et parlant des ennemis il se promet, tel l'Agamemnon de l'*Iliade*,

Que leurs pucelles captives
En nos maisons fileront.
(I, 315.)

C'était, comme on le voit, pousser un peu loin les conquêtes du jeune prince; tous les poètes du temps, qui célèbrent « le grand dessein », sont du reste aussi hyperboliques, et la tradition se perpétue jusqu'à Boileau, qui s'en moque :

> N'avons-nous pas cent fois, en faveur de la France,
> Comme lui, dans nos vers, pris Memphis et Byzance,
> Sur les bords de l'Euphrate abattu le turban,
> Et coupé, pour rimer, les cèdres du Liban [1] ?

Malherbe n'est pas moins embarrassé pour traduire la fameuse pensée de Catulle sur le soleil et la vie humaine. pensée si souvent reprise par les poètes italiens comme le Tasse, qui l'exprime plus d'une fois, et par les poètes français depuis Ronsard jusqu'à M. Eugène Rostand [2]:

> Soles occidere et redire possunt :
> Nobis, cum semel occidit brevis lux,
> Nox est perpetua una dormienda [3].

Le Tasse écrivant en une langue plus rapprochée du latin, avait pu traduire très élégamment ces vers [4]; il en

[1] BOILEAU, *Épîtres*, I. Cf. GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 124, et suiv.

[2] *Les poésies de Catulle*, trad. en vers français par EUG. ROSTAND, 2 vol., 1891.

[3] CATULLE, V, 4-6. Malherbe paraît avoir songé à cette image en écrivant l'épitaphe de son premier fils (I, p. 360 : « mes yeux qui n'avoient vu la lumière que deux ans trois mois et sept jours... demeurèrent enveloppés d'une obscurité qui seroit éternelle sans l'espérance du jour du jugement »).

[4] Ahi, tramontare soli e tornar ponno ;
Ma s'una breve luce a noi s'ascose,
Dormiam di notte oscura eterno sonno.

(*Rime diverse*, VIIe p.) Le Garini dit aussi (*Pastor fido*, IV, chœur): Speriam : che 'l sol cadente ancor rinasce.

avait répété la pensée avec grâce dans son *Aminte* [1], que Malherbe lisait avec tant de plaisir : cela n'empêche que Malherbe était fort embarrassé. Non pas pour la brièveté de la vie : en faisant rimer selon son habitude, le *monde* et *l'onde*, le *destin* et le *matin*, quatre vers était vite faits. Mais comment faire coucher le soleil? Pour le faire luire, nous avons vu qu'il allait chercher ses souvenirs de mythologie. Pour dire : *soles occidere...*, il n'éprouve pas moins de peine. Il écrit d'abord :

> Tel que se couche le soleil
> Au soir accablé de sommeil...

Mais lui-même se sent choqué de ce coucher de soleil comateux, et il corrige, sans faire beaucoup mieux :

> Tel qu'au soir on voit le soleil
> Se jeter aux bras du sommeil,
> Tel au matin il sort de l'onde.
> Les affaires de l'homme ont un autre destin;
> Après qu'il est parti du monde
> La nuit qui lui survient n'a jamais de matin [2].

Cette fois c'est bien Malherbe qui retardait sur Ronsard; écoutez plutôt : « Je me souviens, raconte M. Gaston Boissier, que M. Patin, dans ses cours de la Sorbonne, nous citait, à propos de cette pièce, la traduction d'un de nos vieux poètes, moins exacte assurément que celle de M. Rostand, puisqu'il s'est permis de remplacer le soleil par la lune, mais où l'on retrouve davantage l'accent mélancolique de l'auteur latin :

[1] Amiam, che 'l sol si muore, e poi rinasce :
A noi sua breve luce
S'asconde, e 'l sonno eterna notte adduce (*Aminta*, 1er acte, chœur final).

[2] MALH., I, 269. Il reprend à peu près la même idée (I, 330).

La lune est coutumière
De naître tous les mois;
Mais quand notre lumière
Est éteinte une fois,
Sans nous plus réveiller
Faut toujours sommeiller [1] ».

Ménage [2] se demandait si Ronsard n'avait pas songé, en même temps qu'à Catulle, au *damna tamen reparant cœlestia lunæ:* qu'il suffise de constater qu'il arrive à Malherbe de traduire ses auteurs plus littéralement et plus péniblement que Ronsard.

***

A Valerius Flaccus on rattache depuis Balzac [3] le passage où Malherbe montre la victoire aux bords de

[1] G. BOISSIER, c. r. de la trad. de M. EUG. ROSTAND, *Journal des Savants* (1891) p. 412-3. Remarquons que les deux derniers vers de Ronsard (déjà cité par Ménage) étaient :

Sans nos yeux réveiller
Faut long-temps sommeiller.

Voici la trad. de M. Rostand :

Vivons, ma Lesbie, aimons-nous,
Et traitons comme rien tous les propos jaloux
De la trop sévère vieillesse.
Le soleil meurt et reparaît sans cesse ;
Mais quand meurt notre flamme éphémère, il faut tous
Dormir de même une nuit éternelle.

[2] *O. c.*, p. 543 et sv.

[3] BALZAC, *Entretien XXXI.* Dans son *Entretien VIII*, Balzac, qui s'est si souvent souvenu de Malherbe, se sert de la fameuse fiction : « Il vous semble que la Fortune vous appelle sur les bords de la Seine... »

Charente [1], attendant Louis XIII, et où il développe librement une fiction qu'avait déjà employée Ronsard, parlant de Mars [2], et qui était bien connue des poètes français. Malherbe a donc probablement suivi le conseil de Vauquelin, qui recommandait « les Argonautes », et il a aussi goûté chez Valerius Flaccus comme chez les autres poètes latins l'histoire de ces héros dont il se souvient si souvent. « Cette nymphe qui appelle Louis sur les bords de la rivière de Charente, dit Balzac, n'est-elle pas aussi belle pour le moins, que celle-ci qui appelle Jason sur les bords de la rivière de Phasis?

> ... Tu sola animos, mentesque peruris,
> Gloria : te viridem videt, immunemque senectæ
> Phasidis in ripa stantem, juvenesque vocantem [3]. »

Ce qu'il aurait fallu demander, et qu'oubliait parfois Balzac, c'est de savoir si Louis XIII n'était pas trop différent de Jason, et la Charente — plus souvent la Seine — du Phase.

***

Il y a chez Malherbe bien des fictions, parfois longuement développées, dont il n'est pas toujours possible de

[1] Certes, ou je me trompe, ou déjà la victoire,
Qui sur plus grand honneur de ses palmes attend,
Est aux bords de Charente en son habit de gloire
Pour te rendre content...

(suit la description) MALH., I, 279-280. V. SAINTE-BEUVE. *Nouveaux lundis*, t. 13, p. 399, n. 3. Remarquons la curieuse admiration de Taine pour ce passage de Malherbe (v. H. TAINE, *sa vie et sa correspondance*, t. II p. 26).

[2] RONSARD, t. V, p. 78.

[3] *Argon.*, I, BALZAC, *Entr.* XXXI.

trouver le modèle précis : déjà du temps de Ménage on ne savait s'il fallait rattacher à Sidoine Apollinaire ou à Claudien la célèbre description du combat des Géants [1], dont l'Encelade rappelle aussi bien Horace. Il en est de même de beaucoup de lieux communs de la poésie amoureuse dont on trouve les antécédents chez Properce et d'autres.

> Mais des conditions où l'on vit ici-bas,
> Certes celle d'aimer est la plus malheureuse [2].

C'est exactement ce qu'avait dit Properce : mais il serait peut-être difficile de trouver un poète amoureux, latin, italien ou français, qui ne l'ait pas dit aussi.

> Et sans atteindre au but où l'on ne peut atteindre
> Ce m'est assez d'honneur que j'y voulois monter [3].

Cette idée, qui n'est naturellement chez Malherbe qu'un lieu commun littéraire — puisque c'est pour le duc de Montpensier qu'il « s'exalte » dans ces vers — il a pu la trouver dans Properce [4], il l'a rencontrée aussi dans

[1] *Ode pour le roi allant châtier les Rochelois* (MALH., I, 280). Cette description était fort admirée : « Jamais dit Balzac vantant une épigramme, jamais fable ne fut mise en œuvre avec tant d'art, non pas même celle des Géants dans le dernier poème du père Malherbe (lettre du 25 janv. 1615, *Documents inédits* (1873) I. p. 619.

[2] MALH., I, 305. Cf. PROPERCE, II, XVI, 9 :

> Durius in terris nihil est quod vivat amante.

Voir plus loin le chapitre VI : Les Italiens.

[3] MALH., I, 21,

[4] PROP., II, X, 5 :

> Quod si deficiant vires, audacia certe
> Laus erit : in magnis et voluisse sat est.

Pline [1], qu'il recommandait un jour à un chercheur de sentences [2]. Properce, Pétrone et d'autres ont également exprimé l'ardeur et la gloire de la passion augmentées par les obstacles [3] : Desportes et Bertaut la répètent à tout instant, ainsi que le dédain des « palmes communes » et des victoires sans péril sur lesquelles Corneille devait dire le dernier mot. Malherbe, en ce point, parle à peu près comme Bertaut.

***

Il parle très probablement d'après Claudien, dont « il admirait les panégyriques »[4], quand il fait dire par le dieu de Seine au maréchal d'Ancre :

> La Fortune t'appelle au rang de ses victimes :
> *Et le ciel accusé de supporter tes crimes*
> *Est résolu de se justifier* [5].

C'est par cette idée que Claudien commençait son poème contre Rufin [6] :

[1] *Hist. nat.*, I (Préf.), 11 : Itaque etiam non assecutis, voluisse abunde pulcrum atque magnificum est.

[2] MALH., III, 1.

[3] PROP., IV, X, 3 et 4. Cette idée est aussi dans Ausone, que le vieux Daurat admirait tant, et que Ronsard a plus d'une fois imité (AUSONE, *Epigr.* XXXIX). De même aussi que Malherbe a la confiance qu'il trouvera l'éloquence pour parler de Richelieu et de Louis XIII, Ausone avait dit (*Préface*) :

Non habeo ingenium : Cæsar sed jussit : habebo.

[4] *Lettres inédites de Balzac*, dans *Documents inédits pour servir à l'histoire de France, Mélanges historiques, choix de documents*, t. I (1873), p. 723.

[5] MALH., I, 239.

[6] *In Ruf.*, I, notamment v. 12. Ce poème de Claudien contre Rufin est plus d'une fois cité par MONTAIGNE (*Essais*, II, 9, 11); Claudien est également cité *ibid.*, II, 12, 27, 31, III, 8, 12. Dans Claudien se trouvait aussi cette comparaison du conquérant au torrent, qui se retrouve chez les Italiens, chez Ronsard, chez Garnier et chez Malherbe.

« Le trépas de Rufin vient d'absoudre les dieux »,

comme traduira François de Neufchâteau. Cette idée que le triomphe des méchants est une injure aux dieux, et que leur chute justifie le Ciel, se retrouve dans toute la poésie antique et aussi dans la Bible, et Sénèque a pu très souvent la répéter à Malherbe [1]. Celui-ci se souvenait peut-être même de ceux dont parle Sénèque quand il disait :

> Continuez, grands Dieux, et ne faites pas dire
> Ou que rien ici-bas ne connoît votre empire,
> Ou qu'aux occasions les plus dignes de soins
> Vous en avez le moins [2].

Cette conception des dieux comme commissaires responsables de nos entreprises est dans toute la philosophie et la poésie antiques, et elle apparaît chez tous les poètes classiques en France, dans l'*Hippolyte* de Garnier [3], dans le *Lutrin* [4] de Boileau comme dans l'*Andromaque* [5] de Racine, et jusque dans *La Nature* [6] de Lebrun. Elle était déjà chez ceux du XVIe siècle, et Malherbe continue une tradition dont il s'est pénétré en lisant les anciens et

[1] SEN., *De Provid.*, I, *Ad Marciam*, 12 : deorum crimen erat Sylla tam felix. De même, LUCAIN, *Pharsale*, VII, 447. *Psaumes*, LXXII, 11. Cf. de nombreux exemples cités par MARTHA, *Le poème de Lucrèce*, chap. IV. On retrouve la même idée jusque dans l'Ode d'André Chénier à Charlotte Corday.

[2] MALH., I, 298; cf. trad. de Sén., MALH., II, 248.

[3] GARNIER, *Hippolyte*, IV.

[4] *Lutrin*, VI :

> Viens aux yeux des mortels justifier les cieux.

[5] *Andromaque*, III, 1 :

> Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux.

[6] *La Nature*, I.

leurs disciples, et dont il a admiré l'expression chez les poètes latins.

***

En général, il n'est guère d'image ou d'idée, dans Malherbe, dont on ne puisse trouver un antécédent dans la littérature latine. Il ne faudrait pas, avec Ménage, rattacher à Columelle l'image des « fleurs comme étoiles semées » que l'auteur des Stances aux ombres de Damon a bien plutôt trouvée chez Desportes [1] et chez les poètes français. Mais on peut croire à l'influence des auteurs latins, de Virgile et d'Ovide, quand l'Ode pour le roi allant châtier les Rochelois parle de « creuser les fossés jusqu'à faire paroître le jour entre les morts »; et il ne faut même pas rire de Vadius quand il cite Publius Syrus à propos de la fragilité de verre de la fortune humaine, que Bertaut et Malherbe, et après eux Godeau et Corneille [2], ont exprimée presque dans les mêmes termes. En effet, quand Montaigne avait à exprimer la même idée, il citait le mime antique : *Fortuna vitrea est : tum cum splendet, frangitur.* Déjà André Chénier, tout en admirant les vers de Malherbe, y reconnaissait « l'*assurgere* des Latins [3] » et « le *ferreus imber* de Virgile [4] » :

[1] DESPORTES, p. 449

[2] Corneille (*Polyeucte*) a répété Godeau sans le savoir. C'est à Malherbe, plutôt qu'à Bertaut, que Godeau a dû prendre cette image, contrairement à ce que croit M. ALLAIS (*Malherbe et la poésie française*, p. 163, n. 1). Cette image est familière à Malherbe (I, 23, 66, 91, 102, 198, et surtout 275). Les « noms » que Malherbe emploie dans sa paraphrase sont ceux qu'il avait lui-même donnés à son roi (I, 26, 87, 102), et l'image du verre et de l'onde, de la même paraphrase, sont parmi les images favorites de Malherbe. De même, cf. VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Art poétique*, éd. Genty, p. VI.

[3] *Poésies de Malherbe avec le commentaire de Chénier*, p 14.

[4] *Ibid.*, p 50

on reconnaît de même dans la plupart des stances, et dans les plus fameuses, les pensées et les images des écrivains latins.

Au commencement du XVIIe siècle, le latin occupe encore une place immense dans l'enseignement et dans les lettres, et à Malherbe lui-même il arrive encore de penser que le français n'est propre qu'à des chansons et à des vaudevilles [1]. S'il ne parle pas latin aussi naturellement que Montaigne, on sent pourtant qu'il a été fort en thème. Sous un vers ambigu de Desportes il écrit : *Quo me vertam nescio* [2]. « Il avoit souvent à la bouche, à l'exemple de M. Coeffeteau : *Bonus animus, bonus deus, bonus cultus* [3]. » Il avait souvent aussi à la bouche une autre phrase latine, le vers que Prudence fait prononcer à Gallien : *Cole dæmonium quod colit civitas* [4]. En écrivant à Peiresc il parle parfois latin : « Je ne saurais vous dire *quid dediderit locum huic fabulæ* [5] » ; « vos bonnes grâces me sont chères *ut nil nisi sidera supra* [6] » ; « *inter strepitus armorum*, les pauvres Muses ne sont pas en leur élément [7] » ; « nous sommes en un temps

[1] Reste à savoir si Malherbe n'en voulait pas à l'esprit français autant qu'à la langue, car Alfred de Vigny a dit aussi que « tout Français, ou à peu près, naît vaudevilliste et ne conçoit pas plus haut que le vaudeville ».

[2] MALH., IV, 345.

[3] RACAN, *l. c.*, LXXXVIII, et lettre de nov. 1656 (v. plus haut, p. 51, n. 2).

[4] Sarasin mourut en parlant latin ; il répétait les yeux baignés de larmes : *Discite justitiam moniti, et non temnere Divos* (Cosnac, cité par HIPPEAU, *Écrivains normands*, p. 195).

[5] MALH., III, 312.

[6] III, 354.

[7] III, 546.

où *quod libet licet* [1] »; il aime les proverbes latins, soit qu'il les répète : « *ad impossibile nemo tenetur* [2] », soit qu'il les traduise : « il vaut mieux se taire que de rien écrire de ceux qui peuvent proscrire [3] »; « la voix du peuple est la voix de Dieu [4] », ou qu'il les mette même en vers :

> Je vais bien éprouver qu'un déplaisir extrême
> Est toujours à la fin d'un extrême plaisir [5].

Il est pénétré de la philosophie antique et des souvenirs mythologiques. L'idée de la Fortune, qu'on avait reprochée comme payenne à Montaigne, revient sans cesse dans ses lettres et ses vers. Il ne saurait parler de la prospérité publique sans songer « au siècle doré [6] », « au siècle où Saturne fut maître [7] », de mariage sans montrer Hymen « en habillement blanc [8] » et accoutré comme dans Desportes, ou « en robe d'or [9] »; il ne saurait

[1] III, 326.

[2] III, 297.

[3] MALH., IV, 266; MACROBE, Sat., II, 4, 21 : *Temporibus triumviralibus Pollio, cum fescenninos in eum Augustus scripsisset, ait : At ego taceo, non est enim facile in eum scribere qui potest proscribere.* Il est très probable que Malherbe a connu Macrobe, fort répandu en France dès le moyen âge, et souvent cité par Montaigne et Rabelais.

[4] IV, 74.

[5] I, 134 : *Extrema gaudii luctus occupat.* C'était aussi une habitude de Régnier d'enchâsser des proverbes dans ses vers (v. l'édition de *Macette* par les élèves de M. Brunot, Introd., p. XXXIX et XL). Le mot de Malherbe sur l'impossibilité de changer le genre d'un mot (RACAN, LXXIX) est pris aux anciens comme celui de Du Perron (BRUNOT, *o. c*, p. 180 et 181).

[6] I, 235.

[7] I, 200.

[8] A propos de Geneviève Rouxel, dans des vers d'ailleurs imités des vers latins de Rouxel (GASTÉ, *o. c.*, p. 42).

[9] I, 180. Cf. encore « le blond hyménée » (I, 112).

vanter un personnage sans évoquer « Mars de la Thrace[1] » ou Hercule, auquel il compare tout le monde, depuis Perrache jusqu'à Jeanne d'Arc[2]; il ne saurait surtout parler de la mort sans citer les Parques, notamment Atropos, ou l'Erèbe, ou « le nole à Caron[3] ». Léandre, « les Busires », les dieux et les déesses « que nous récite l'histoire des temps passés[4] », le rocher de Sipyle, le Thermodon, Thésée et le labyrinthe, encombrent ses vers, et naturellement ceux-ci sentent trop souvent l'huile. Ils ont encore d'autres défauts : les religieux de Saint-Denis refusèrent un jour de laisser placer dans leur église l'épitaphe que Malherbe avait écrite pour le duc d'Orléans : il y avait encore une fois placé la Parque et le Mars de la Thrace, et les religieux trouvèrent le sonnet trop payen[5]! André Chénier, pourtant peu prude, trouvait parfois obscène la mythologie du bonhomme[6]. Ménage lui reprochait, d'un autre côté, des hérésies mythographiques, et lui en voulait d'avoir fait Céphale amoureux de l'Aurore[7]. A cela Malherbe avait bien répondu quand il disait « qu'il n'apprêtait pas les viandes pour les cuisiniers », c'est-à-dire qu'il ne faisait pas ses

[1] I, 89, 189.

[2] I, 205; de même I, 21, 24. Le sonnet à Perrache est dans l'édition Jannet.

[3] Notamment en parlant de Geneviève Rouxel, et encore dans la *Lettre à La Garde*, I, 358.

[4] I, 170.

[5] MALH., I, 189.

[6] *O. c.*, p. 49 (à propos de la strophe 16 de l'Ode sur la bienvenue de Marie de Médicis). Sa mythologie eut toujours mauvaise réputation : c'est déjà Malherbe que Racine invoquait pour excuser une allusion à un mythologique adultère (RACINE édition des Grands Écrivains, t. VI, p. 383).

[7] *O. c.*, p. 354.

vers pour les savants, mais pour le Louvre. Seulement, pour le Louvre, il aurait pu mettre moins de mythologie; et ici encore – comme souvent quand il se contredit – il est tiraillé à la fois par sa propre opinion et par les livres qu'il a lus, par les anciens et leurs imitateurs. Il pense et il juge d'une façon, il écrit de l'autre, parce qu'écrire, pour lui, c'est remanier ce qu'ont écrit les poètes latins, italiens et français.

Cette contradiction perpétuelle entre le gentilhomme normand et l'élève des classiques — comparable à la contradiction qu'on trouve chez Flaubert entre le réalisme normand et les souvenirs romantiques — apparaît aussi dans sa façon de juger la poésie et surtout de parler de ses propres vers. On connaît la première opinion de Malherbe, celle qu'il a prise à Sénèque, et qu'il répète à Racan : la poésie n'est qu'un passe-temps frivole. Il parle bien autrement dans ses vers, et celui qui ne se croyait pas plus utile à l'État qu'un bon joueur de quilles, devient tout à coup le plus ferme rempart des rois : la louange de Henri IV sera bien plus brillante

> Quand elle aura cette gloire
> Que Malherbe en soit l'auteur [1].

Le poète confère la gloire et l'immortalité; il « exempte l'homme de la Parque [2] » : et voilà le bonhomme qui défie « le fameux Amphion [3] » ou Apelle et sa Vénus inachevée [4], il est « plus ardent qu'un athlète à Pise »; il va couronner Henri IV « d'amarante [5] »; il jure « par

[1] MALH., I, 317.
[2] I, 94.
[3] I, 283.
[4] Cf. DESPORTES, p. 4.
[5] Cette dernière expression était familière aussi à du Bellay.

la Montagne au double sommet » de donner l'immortalité au duc de Bellegarde; il veut mieux dire « qu'un cygne près de sa mort »; il ne doute pas de sa supériorité sur « les cygnes qu'aura la Seine »; il est du petit nombre de ceux à qui Apollon réserve une verdeur immortelle, et il entonne avec un air de confiance inspirée son *Exegi monumentum* [1] :

Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Et il réclame l'éternité non seulement pour ce qu'il écrit, mais encore pour ce qu'il dit des écrits des autres :

Et puisque Malherbe le dit,
Cela sera sans contredit,
Car c'est un très juste présage [2].

La Parque, Amphion, l'amarante et les cygnes diraient assez, s'il en était besoin, d'où viennent toutes ces déclarations de Malherbe: elles répètent, encore une fois, les paroles de tous les poètes antiques. Cette confiance dans le métier des vers est un signe très sûr de l'influence antique : elle éclate avec la Renaissance [3], où « chacun, comme dit Estienne Pasquier, se promettait une immortalité de nom par ses œuvres », et Ronsard disait exactement à sa dame ce que Malherbe dira à son roi :

[1] HORACE, *Odes*, III, XXX, 1. OVIDE, *Metam.*, Epil. — VAUQUELIN parlait dans son *Art poétique*, I (éd. Genty, p. 14) de

La couronne aux savants de verdoyant laurier,
Signe que la verdeur d'immortelle durée
Aura contre le temps une force asseurée.

[2] MALH., I, 289.

[3] Voy. BURCKHARDT, *Die Cultur der Renaissance in Italien* 7e éd. (1899), t. I, p. 162-165. En France, on trouve une déclaration de l'espèce à la fin du XIIe siècle, dans le début du *Roman de Thèbes* (éd. des Anciens textes).

C'est luy, dame, qui peut avecque son bel art
Vous affranchir des ans et vous rendre déesse [1].

C'était Cassandre, ou c'était Hélène, qui inspirait à Ronsard ses meilleurs vers; Malherbe est plus à l'aise en parlant de Henri IV qu'en parlant à Caliste : et c'est peut-être là l'une des plus grandes différences entre les deux poètes. Mais tous deux parlent le même langage, ils ont en vers la même fierté : seulement ce que le premier disait souvent du fond du cœur, le second ne le répète que dans ses vers, et parce qu'il l'a entendu dire.

VI. — Les Poètes latins modernes.

La Renaissance admira les poètes et les écrivains anciens jusqu'à vouloir parler leur langue. On vit renaître non seulement Hector, Andromaque, Ilion, mais encore et surtout le latin. Malherbe pensa, comme du Bellay et comme Ronsard, qu'il fallait écrire en sa langue, et il disait qu'on ne comprenait pas les finesses des langues qu'on n'a apprises que « par art ». Il traite volontiers les humanistes comme Molière fera Trissotin. Il qualifie de pédants Érasme et Juste-Lipse, ne pouvant croire « qu'Érasme sût que c'est de civilité, non plus que Lipse sait que c'est de police [2] ». Lui-même pourtant avait trop étudié le latin pour ne pas y avoir pris goût, et il lui arrive de s'acharner au déchiffrement d'une inscription latine [3] ou d'une monnaie antique. Il connaît les res-

[1] Ronsard, I, 399. De même Desportes (p. 211) :

Et peut estre qu'alors vous n'aurez de plaisir
De revivre en mes vers...

[2] Malh., III, 343.

[3] III, 381, 407. Peiresc, du reste, écrit à son frère Valavez qu'« il n'y a rien dans les médailles de Malherbe ».

sources qu'offrent les latinisants de la Renaissance aussi bien que les anciens [1]. On sait comment il jugeait les poètes français en latin : « Si Virgile et Horace revenoient au monde ils bailleroient le fouet à Bourbon et à Sirmond [2] ». Mais un autre jour il envoie à Peiresc « des vers latins faits par un nommé Syrmond » qu'il trouve « des plus beaux qu'il vît jamais ». « L'auteur, dit-il, me doit venir voir; je lui en demanderai un autre exemplaire, que je garderai, car certainement je ne les ai lus qu'une fois, mais je les trouve parfaits : il fait quelque chose en françois, mais *non passibus æquis* [3]. »

Il apprécie aussi les vers latins de Grotius que Peiresc lui envoie, y faisant seulement des observations de détail; ceux de Bertius lui « semblent d'un bon sens et bien raisonnés [4] ».

Il imite même les latinisants. Les premiers vers qui nous soient restés de lui sont des traductions du latin de Jacques de Cahaigne et de Rouxel à propos de la mort de Geneviève. Sa *Prosopopée d'Ostende* est une traduction de Grotius, de qui Sarasin traduira plus tard le *Myrtillus*. Quand, en 1606, Henri IV demande des vers à Malherbe, celui-ci fait chercher les vers latins que Barclay avait composés pour le roi d'Angleterre [5]; il « estime tout ce

[1] Pierius (MALH., III, 1).

[2] RACAN (*l. c.*, p. LXXX).

[3] MALH, III, 484. Malherbe propose même un remaniement des vers latins qui circulent à propos des Jésuites.

[4] MALH., III, 545-6.

[5] III, 5. Il dit (III, 53) qu'il les a reçus.

qui vient d'un si bon auteur [1] ». Coeffeteau, pour ne citer qu'un nom, en 1623 rend aux Français le service de traduire Barclay. — Pas plus qu'il ne sait louer les princes de son propre fonds, Malherbe ne fait leurs épitaphes : pour celle du petit duc d'Orléans — où, comme on l'a vu, il mit trop de mythologie — il emprunte le trait final à Jean Second, de qui Dorat et Tissot, au XVIIIe siècle, traduiront *les Baisers*, et qui avait écrit l'épitaphe latine de Marguerite d'Autriche [2] :

Apprenez, âmes vulgaires,
A mourir sans murmurer [3].

Il avait beau médire de Virgile : quand il lui fallait des images pour ses vers, il retournait aux *Églogues*; de même il a beau dénigrer les humanistes : il est encore tout heureux et tout aise de trouver chez eux des pensées et des pointes.

[1] III, 343. Les derniers critiques qui se sont occupés de Barclay (ALB. COLLIGNON, *Notes sur l'Euphormion de J. Barclay*, Extr. des *Annales de l'Est*, Nancy, 1901, et PH.-AUG. BECKER, (*Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte* hggb. von Wetz et Collin., N. F., B. XV, 111 et 113) ont eu l'occasion de montrer la diffusion des œuvres de Barclay en son temps.

[2] At vos plebeio geniti de sanguine... patientius ite sub umbras.

[3] MALH., I, 190.

CHAPITRE VI

I. — Les Italiens.

C'est l'Italie qui a tout appris aux Français durant la Renaissance : à faire la politique, l'amour, les vers, la comédie, la musique, les révérences et les feux d'artifice. Le XVIe siècle français pétrarquise [1] autant qu'il avait pindarisé, et l'influence italienne se fait sentir, sous des formes diverses, jusque chez les plus originaux et les plus grands des poètes du XVIIe siècle. De plus,

[1] MM. M. PIERI (*Pétrarque et Ronsard*), F. FLAMINI (*Studi di storia letteraria italiana e straniera*), J. VIANEY (*Mathurin Regnier*), H. CHAMARD (*Joachim du Bellay*), H. HAUVETTE et d'autres ont montré l'influence italienne chez divers auteurs français du XVIe siècle; et les études comparatives ne cessent d'accroître la liste des emprunts (voir notamment les travaux de M. Vianey dans le *Bulletin italien*, I, 187, 295, III, 85, dans les *Annales internationales d'histoire*, 1901, p. 73, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1903; de M. FLAMINI dans la *Revue de la Renaissance*, I, 43, dans les *Atti del congresso internazionale di scienze storiche*, Roma, aprile 1903, vol. IV, Rome 1904, p 161, etc., etc.). Ce serait aujourd'hui une vaste entreprise que de refaire le livre de RATHERY, *De l'influence de l'Italie sur les lettres françaises depuis le XIIIe siècle jusqu'à Louis XIV* (Paris, Didot, 1853) ou de E. ARNOULD, *De l'influence exercée par la littérature italienne sur la littérature française* (*Essais de théorie et d'histoire littéraire*, Paris, Durand, 1858, p. 331 et sv.). M. Vianey, tout récemment, a dit toutes les restrictions qu'il y avait à faire à l'histoire du pétrarquisme telle qu'elle a été exposée jusqu'ici (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1904, p. 156).

l'antiquité a souvent passé par la renaissance italienne avant de faire l'admiration de nos poètes, et à presque toutes les influences latines indiquées dans les pages qui précèdent, on trouverait facilement des intermédiaires italiens - comme aussi, du reste, des intermédiaires français, puisque les prédécesseurs de Malherbe avaient déjà dit à peu près tout ce qu'il a dit en vers.

Traduire les Italiens, à la fin du XVIe siècle, est presque aussi méritoire que traduire les anciens. Un poète d'alors ne croit pas faire œuvre inférieure en adaptant l'Arioste ou Pétrarque ; et les traductions du *Roland furieux* de Desportes n'ont pas valu à leur auteur moins de réputation et d'avantages que *Diane* et d'autres vers — imités du reste aussi, le plus souvent, de l'italien [1]. Malherbe fit comme les autres et, en Provence, il traduisit en vers français, pour l'offrir à Henri III, le poème du Tansille, *Les larmes de Saint Pierre* [2]. Le poème italien était fameux en Italie, en France et en Espagne : Cervantes, dans le *Don Quichote*, en place une stance - en traduction espagnole — dans la bouche d'un des personnages de la nouvelle du chapitre XXXIII (1re partie). Les *Larmes de Saint Pierre* sont le seul long poème que Malherbe ait composé, et encore l'a-t-il désavoué plus tard. Il l'a écrit, non pas, comme on l'a cru longtemps, d'après l'immense poème du Tansille (7288 vers) dont il aurait choisi par ci par là, avec habileté, une strophe, mais bien, comme l'a montré

[1] Voyez, entre autres, F. FLAMINI, *Studi di storia letteraria italiana e straniera*. Livourne, 1895.

[2] Cette traduction a été étudiée tout récemment par Ettore BINI, *Di un poemetto giovanile di François de Malherbe* (Pise, Mariotti 1903, 15 pages).

M. Allais [1], d'après la première édition italienne, qui n'avait que 333 vers, un peu moins que l'adaptation française. Celle-ci comprend à peine un tiers [2] de stances originales, parmi lesquelles le début, où le poète se refuse gravement à chanter des histoires comme celle de Thésée et d'Ariane, et où il dédie son œuvre à Henri III avec des flatteries hyperboliques. La langue et les images de l'adaptateur, quand il ne suit pas son modèle, valent à peu près celles de Desportes, parfois moins. Il remplit son vers comme il peut, mettant « deux fois cinq » [3] pour « dix »; il garde et parfois même amplifie les images les plus maniérées de l'italien, les yeux qui sont des arcs, les œillades qui sont des flèches [4], et les traits qu'il ajoute sont dans le goût des Italiens et des poètes français du temps [5], et parfois maladroits. Il

[1] ALLAIS, *Malherbe et la poésie française*, p. 115 et sv.

[2] Exactement 21 (le poème de Malherbe comprend 66 stances de 6 vers).

[3] Vers 331. F. WEY (*Histoire des révolutions du langage en France*, 1848, p. 479 sv.) a longuement parlé de la langue de Malherbe dans cette œuvre.

[4] Vers 52-54. Ce jargon, général du XVIe au XVIIIe siècle, se retrouve même dans *Polyeucte* (I, I) :

Fuyez un ennemi qui sait votre défaut,
Qui le trouve aisément, qui blesse par la vue,
Et dont le coup mortel vous plaît quand il vous tue.

[5] Là où le Tansille disait :

Senza saper come
Si pugna, eterne palme havran di guerra,

Malherbe traduit :

Leur salaire payé les services précède,
Premier que d'avoir mal ils trouvent le remède
Et devant le combat ont des palmes au front (v. 232-4).

arrive qu'en développant en une stance contournée et pénible une comparaison de l'original, il trouve un vers harmonieux autant que le seront ses meilleurs ; il rend ainsi les deux vers qui comparent les enfants martyrs à des *fleurs* transportées au ciel avant d'avoir souffert l'outrage dú vent ou de la gelée :

> Ce furent de beaux *lis*, qui mieux que la nature
> Mêlant à leur blancheur l'incarnate peinture
> Que tira de leur sein le couteau criminel,
> Devant que d'un hiver la tempête et l'orage
> A leur teint délicat pussent faire dommage
> *S'en allèrent fleurir au printemps éternel* [1].

Le Tasse avait dit (*Jérusalem délivrée*, II, XLIX, v. 1 et 2) :

> Nova cosa parer dovra per certo,
> Che precede a' servigi il guiderdone

et Bertaut :

> Que le salaire en moi précédât le service.
> Leurs pieds, qui n'ont jamais les ordures pressées,
> Un superbe plancher des étoiles se font (v. 230 et 231).

Le Tansille avait dit :

> E andran nel ciel, senza calcar la terra.

Ronsard avait dit à son roi mort (t. IV, p. 21) :

> Tu vois dessous tes pieds les astres et le vent.

et Bertaut (*Cantique sur la naissance de N.-S.*) :

> L'homme fait fils de Dieu sur les astres chemine.

[1] Vers 199-204. Ronsard (t. IV, p. 21) dit au roi mort : « Où tu es, le printemps ne perd point sa verdure ». Dante avait appelé le paradis (et le Tasse l'âge d'or, *Aminte*, I, chœur) *primavera eterna*, et l'âme des bienheureux *rosa sempiterna, che si dilata, rigrada*... (*Paradis*, XXX, v. 126 et 127) : c'est l'idée que Montchrestien développe en ces vers dont j'ai cité les deux premiers. Quant à l'image employée par le Tansille, Prudence avait déjà commencé son Hymne des Innocents par des vers (*Salvete flores Martyrum*...) dont voici une traduction d'Antoni Deschamps (*Élégies*, LXXVII, éd. 1837, p. 333) :

> Salut, enfants martyrs, sur le seuil de la vie
> Tombés dans les douleurs,
> Que le fer moissonna, comme un vent en furie
> Abat de jeunes fleurs.

On dirait que du pays de Dante et de Pétrarque vient un souffle de printemps qui fait éclore les beaux vers au milieu des poèmes obscurs ; le XVIe siècle finissant est plein de ces images gracieuses, et Montchrestien fait dire aussi à Marie Stuart marchant au supplice :

Si la fleur de nos jours se flétrit en ce temps,
Elle va refleurir en l'éternel printemps [1]...

Ainsi de temps en temps un beau vers vient sourire dans les *Larmes*, et André Chénier s'arrêtait, dans son commentaire, pour faire la généalogie du vers souvent admiré :

Le soir fut avancé de leurs belles journées [2].

« C'est peut-être à cette source que nous devons le vers « divin de La Fontaine :

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

« Pétrarque a dit en un vers délicieux, par la bouche de Laure :

E compi mia giornata inanzi sera ;

« et moi, dans une de mes élégies :

Je meurs : avant le soir j'ai fini ma journée [3]. »

André Chénier ne songeait pas alors qu'il mettrait un jour la même gracieuse image, fleurie comme la rose de Malherbe, dans la bouche d'une jeune captive. Il ne disait pas non plus que les poètes du XVIe siècle étaient les maîtres ou du moins les prédécesseurs de Malherbe, que Henri, dans Ronsard,

[1] *L'Écossaise*, tragédie, acte V.

[2] *Larmes*, v. 247.

[3] *Poésies de Malherbe avec Commentaire de Chénier*, p. 15. Cette image de la vie comparée au jour revient plusieurs fois dans les *Larmes* : v. 156, 189, 215.

Avant la nuit venue accomplit sa journée [1],

et qu'un personnage de Desportes disait :

la destinée
M'a fait dès mon aurore accomplir ma journée [2].

Dans les rares passages qui vaillent d'être relevés dans son poème, Malherbe continue donc les poètes du XVIe siècle ; il les continue dans toute son œuvre d'une façon bien plus frappante en ce qui concerne le pétrarquisme, et on peut encore lui appliquer tous les traits railleurs que du Bellay lançait aux pétrarquistes de son temps [3] : ils n'ont pas plus tué, ou plutôt ils ont arrêté beaucoup moins les poètes amoureux que les railleries de Musset n'ont fait les « rêveurs à nacelles, les amants de la nuit, des lacs, des cascatelles ». C'est que vraiment il n'y avait pas moyen, et pour Malherbe moins que pour un autre, de ne pas se ressentir de Pétrarque en parlant d'amour :

Lui seul eut le secret de saisir au passage
Les battements du cœur qui durent un moment,
Et riche d'un sourire il en gravait l'image
Du bout d'un stylet d'or sur un pur diamant.

J'ai le cœur de Pétrarque et n'ai point son génie [4].

C'est ainsi que Musset parlait de l'amant de Laure, en un

[1] RONSARD, t. IV, p. 20 (éd. Blanchemain).

[2] DESPORTES, p. 321.

[3] Ces fameux vers, *A une dame*, sont bien connus et ont été souvent cités et expliqués. Voy. DU BELLAY, éd. Marty-Laveaux t. II, p. 336, CHAMARD, *Joachim du Bellay* p. 186, et n. 6, FAGUET (*Revue des Cours et Conférences*, 1893-94).

[4] A. DE MUSSET, *Le fils du Titien* (Poésies nouvelles).

sonnet qui avait déjà été presque fait par Desportes [1]; et tous les poètes français du XVIe et du XVIIe siècle, n'ayant ni le génie ni, souvent, le cœur de Pétrarque, ont voulu parler comme le *Canzoniere* ou les poètes qui en dérivent.

Malherbe parle italien presque aussi volontiers que latin : « *Vedremo qual che ne seguira* [2] »; « *staremo a veder*. Ce sera pour demain que nous verrons *o 'l si, o 'l no* [3] ». « Il m'est souvenu d'un mot d'Italie : *Chi vuol, vadi; chi non vuol, mandi* [4]. » Il connaît le style italien et la littérature italienne, sans en faire du reste grand cas; dans une accumulation d'adjectifs, chez Desportes, il voit un « italianisme sans grâce [5] »; il relève, dans son Commentaire, « un sonnet impertinent qui lui semble pris de Pétrarque [6] », une « sottise imitée de Pétrarque [7] », un « sonnet de Pétrarque, mal fait par lui et mal imité par Desportes [8] », une « imagination qui ne lui plaît point, quoiqu'elle soit de l'Arioste comme tout le reste de la plainte [9] », un « sonnet mot à mot traduit de l'italien, mais qui n'y vaut pas mieux qu'en français [10] », « une imagination bestiale prise d'Angelo Costanzo, mot à

[1] Sonnet pour mettre devant un Pétrarque (*Diverses Amours*, DESPORTES, p. 427). — Cf. BRUNETIÈRE, *Histoire de la littérature française classique*, I, p. 11.

[2] MALH., III, 12.

[3] III, 285.

[4] IV, 56.

[5] IV, 312.

[6] IV, 260.

[7] IV, 308.

[8] IV, 470.

[9] IV, 377.

[10] MALH., IV, 328.

mot [1] », ou encore « un sonnet qui est d'un Italien, et du Séraphin, à son avis [2] », une « pédanterie » ou un mauvais vers de Bembo [3]. Voilà bien des injures, et ce ne sont pas les seules : « il estimoit fort peu les Italiens, et disoit que tous les sonnets de Pétrarque étoient à la grecque [4] ». Tout cela n'empêche que dans ses vers amoureux il a pétrarquisé jusqu'à la fin de ses jours presque autant, quoique autrement, que Scève, par exemple, ou Ronsard. Comme d'autres avaient eu leur *Délie*, leur *Olive*, leur *Cassandre*, leur *Diane*, comme, surtout, les poètes du XVIIe siècle ont leurs « Iris en l'air », Malherbe a sa *Rodanthe*, qui est Madame de Rambouillet [5]; il avait, beaucoup plus tôt, songé à avoir sa *Nérée* (Renée); il a eu surtout sa *Caliste* (la vicomtesse d'Auchy). Dans les vers composés pour ces « merveilles des belles », et dans tous ceux qu'il écrit sur commande pour quelque duc ou comte ou roi — il n'avait pas de scrupules en cette matière — il reprend les hyperboles, métaphores, prosopopées, allégories dont riait du Bellay quand il avait « désappris l'art de pétrarquiser ». La belle reste toujours, comme Laure,

à nulle autre pareille,
Seule semblable à soi [6].

[1] IV, 321.

[2] IV, 435 et n. 1. Malherbe se trompe, ce sonnet n'est pas du Séraphin; ce dernier auteur, du reste, avait eu en France une certaine influence (voyez VIANEY, *L'influence italienne chez les précurseurs de la Pléiade*, dans le *Bulletin italien*, Bordeaux 1903, t. III, pp. 85-117).

[3] IV, 270, 429.

[4] RACAN, *l. c*, p. LXX. Voy. au chapitre des Grecs.

[5] Voy. RACAN, *ibid*, p. LXXXVI-LXXXVIII.

[6] MALH., I, 158; cf. PÉTRARQUE (Sonnet CIX, v. 4):

Che sol se stessa, e nulla altra simiglia.

De même que dans le *Canzoniere*

L'alma, ch' arse per lei si spesso ed alse,
Vaga d'ir seco, aperse ambedue l'ale,

de même le poète entremetteur, peignant une passion moins ailée, dira d'Alcandre :

Et son âme étendant les ailes
Fut toute prête à s'envoler [1].

C'est encore ainsi que parle la Jeune Veuve de La Fontaine :

et mon âme,
Aussi bien que la tienne, est prête à s'envoler [2].

Entre les pétrarquistes raillés par du Bellay

Et tous ces vains auteurs dont la muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée [3],

les poètes français n'ont rien appris, rien oublié; ou plutôt ils n'ont oublié une mode italienne que pour en suivre une autre, passant de Tebaldeo et du Séraphin à Sannazar et à Bembo, et de ceux-ci à Costanzo et au Tansille [4], et ensuite aimant par dessus tous les lyriques le lyrisme des chœurs [5] de l'*Aminte* du Tasse et du *Pastor Fido* du Guarini — en attendant qu'on s'éprenne de Marino et que les précieuses le portent aux nues; et c'est toujours la même chanson d'amour, plus éthérée ou plus voluptueuse et sensuelle selon qu'on se rapproche ou

[1] MALH., I, 155.

[2] LA FONTAINE, *Fables*, l. VII, f. 21.

[3] BOILEAU, *Art Poétique*, II.

[4] Cf. VIANEY, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1904, p. 157.

[5] Sur ce lyrisme, cf. entre autres FR. DE SANCTIS, *Storia della letteratura italiana*, 7e éd., t. II, p. 191.

qu'on s'éloigne du pétrarquisme primitif. Il avait pénétré trop de ce pétrarquisme dans la littérature italienne et dans la française pour que Malherbe pût s'en dégager. Et pourtant le réaliste Normand, « le Père Luxure » de l'hôtel du duc de Bellegarde, si brutal quand il exprime sur l'amour sa propre pensée [1], était bien l'homme le moins fait pour comprendre Pétrarque, et le plus gauche pour l'imiter. Dans une imagination éthérée comme celle de Lamartine, l'amour poétique du *Canzoniere* trouvait un écho harmonieux et, même en traduisant, le poète français écrivait avec le naturel d'un sentiment personnel. Il voyait les images et les idées du modèle à travers son propre rêve, et les adoucissait : le « fleuve qui s'accroissait des pleurs du poète » devenait les

Ruisseaux dont mes pleurs troublaient l'onde,

« l'air réchauffé et rafraîchi par les soupirs de l'amant » ne gardait plus que le souvenir de l'aimée :

Zéphirs qu'embaumait son haleine [2],

et le pétrarquisme comme l'amour s'idéalisait, s'épurait et s'élevait à une hauteur nouvelle dans la poésie de l'amant d'Elvire. Rien de tel chez Malherbe. Les pleurs, chez lui, on l'a déjà vu, ne sont ni plus ni moins que « la Seine en fureur » et que la mer Égée ; l'ardeur de l'amant est le feu qui brûla Hercule :

Je mourrai dans vos feux, éteignez-les ou non,
Comme le fils d'Alcmène en me brûlant moi-même [3].

[1] Voy. entre autres SOURIAU, *o. c.*, et les *Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, 3e éd., I, p. 331.

[2] Cf. ZYROMSKI, *Lamartine poète lyrique*, qui donne l'adaptation de Lamartine en regard du texte italien (pp. 114 et 115).

[3] MALH., I, 21. Dans l'*Olive* de du Bellay (sonnet 195), la Loire se grossit aussi des ruisseaux de larmes du poète (cf. CHAMARD, *Joachim du Bellay*, p. 187).

Ce ne sont plus que *flammes, glaces, naufrages* [1], *prisons,* et *martyres* bénis : les yeux de Marie de Médicis sont *toute la braise* de Heuri [2], qui peut languir à son aise dans *la prison des cheveux* de la princesse. Glycère est un « courage de glace ». Les yeux de celle que Malherbe appelle « son beau souci [3] », « peuvent beaucoup dessus sa liberté » ; ou encore les beautés « aux plus audacieux ôtent la liberté ». L'amant, tout en souffrant « le martyre », bénit « sa prison ». Et pour louer la dame, et les roses de son teint et l'ivoire de son front [4], toute la géographie et toute l'astronomie passent en métaphores. La dame est un *beau ciel, une terre,* quand elle n'est pas une mer : « bien est-elle un soleil [5] ». Les yeux aimés sont des « soleils agréables » qui s'en iront avec l'âge, « y laissant pour jamais des étoiles autour » ; pour Alcandre ils sont les « astres adorables où prend mon océan son flux et son reflux » ; plus tard, « l'âme ravie » de Malherbe « va regardant la chère beauté comme son pôle » ; et comme cette chère beauté (Malherbe a soixante-cinq ans quand il la célèbre) reste insensible, il s'écrie :

> En tous climats, voire au fond de la Thrace,
> Après les neiges et les glaçons,
> Le beau temps reprend sa place,
> Et les étés mûrissent les moissons;

[1] La femme est une mer aux naufrages fatale...
Ses flammes d'aujourd'hui seront glaces demain.
MALH, I, 61.

[2] MALH., I, 54. Cf. GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 110, n. 1 et 2.

[3] Ce terme de « souci » se retrouve jusque chez V. Hugo : dans les *Burgraves* Guanhumara dit à Otbert : « Régina, ton souci ».

[4] MALH., I, 175.

[5] MALH., I, 236.

Chaque saison y fait son cours;
En vous seule on trouve qu'il gèle toujours [1].

Ou bien encore la belle est « plus dure qu'un diamant [2] ». Il n'est pas jusqu'à l'Ixion même, dont riait du Bellay, qui ne se retrouve chez Malherbe :

... vous allez faire un second Ixion
Cloué là-bas sur une roue,
Pour avoir trop permis à son affection [3].

L'amant interpelle ses yeux, ses pensers, ses désirs, [4] comme faisait aussi l'Arioste, que Malherbe paraît estimer, comme font les pétrarquistes du XVIe siècle, et comme le fait encore Corneille dans ses moments de préciosité. Enfin, suivant la tradition poétique, toute la nature s'associe au malheur de l'amant, non pas simplement par le fait que celui-ci lui confie, comme dans *Le Lac*, le souvenir de son amour, mais en prenant énergiquement part elle-même aux démonstrations de douleur : car non seulement les rochers sont invités à quitter leur « demeure » [5], mais encore le fleuve de Seine se

[1] MALH., I, 247.

[2] I, 123.

[3] I, 295.

[4] Ce procédé se trouve chez la plupart des poètes italiens, et notamment, chez l'Arioste, dans la strophe qui précède la fameuse comparaison de la jeune fille à la rose (*Orlando furioso*, I, st. 41), dont Malherbe se ressent peut-être dans les stances : *Complices de ma servitude*. Pour Corneille (cf. MARTY-LAVEAUX, *Études de langue française*, pp. 132 et 133) il suffit de rappeler la tirade d'Émilie dans *Cinna* :

Impatients désirs d'une illustre vengeance...

[5] MALH., I, 153. Les rochers sensibles aux peines des hommes étaient d'ailleurs répandus chez tous les poètes, et notamment dans l'Arioste, *Orlando furioso*, I, str. 40, que Malherbe avait certainement lue, et dont il s'est peut-être souvenu.

ressent de l'émotion. « Le flot fut attentif », dira Lamartine après Quinault. C'était bien plus dramatique du temps de Malherbe: quand Alcandre fit « le récit de sa peine » en « se fondant en pleurs »,

> Le fleuve en fut ému; ses Nymphes se cachèrent;
> Et l'herbe du rivage où ses larmes [1] touchèrent
> Perdit toutes ses fleurs.

***

Mais il n'y avait pas que Pétrarque chez les Italiens [2], et une conception plus sensuelle de l'amour, et mieux à la portée de Malherbe, avait été célébrée par toute la renaissance italienne, et révélée par elle à toute l'Europe, scandalisant jusqu'aux Anglais. Les écrivains italiens du XVIe siècle ressemblaient mieux aux contemporains de Henri IV, et ils ont été aussi goûtés, mieux compris et plus facilement imités que l'amant de Laure. Alexandre Hardy dira du Tasse, du Guarini « et autres sublimes esprits » : « Ce sont les docteurs du pays latin, sous lesquels j'ai pris mes licences, et que j'estime plus

[1] *Ses* larmes, ce sont les larmes d'Alcandre; ce vers était d'abord :

> Les astres se cachèrent
> Et la rive du fleuve où ses pieds la touchèrent... -
> (MALH., I, 161 et var.).

Les mêmes fictions se trouvent chez Desportes (v. plus bas).

[2] C'est ce que M. Vianey a rappelé dernièrement aux historiens du pétrarquisme, dans l'important article qu'il a consacré au *Bertaut* de M. Grente (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1904, pp 156-163). Malherbe appartient à la période d'influence du Tasse, dont M. Vianey signale très ingénieusement les débuts chez Bertaut. Ce n'est pas à dire qu'il ait tout à fait « désappris l'art de pétrarquiser », et il importe de remarquer que c'est surtout du Pétrarque que Malherbe retrouve et réprouve chez Desportes.

que tous les rimeurs d'aujourd'hui [1] ». Malherbe aurait pu répéter cet aveu, et même il l'a fait en ce qui concerne, du moins, l'*Aminte* du Tasse. Cette œuvre eut un succès unique non seulement en Italie, où encore aujourd'hui on la proclame « un prodige [2] », mais aussi en France : Boileau y trouvera à redire au point de vue moral — il était beaucoup plus sévère sous ce rapport que son précurseur — ; mais, jusqu'à l'apparition des traductions de Gessner, « l'Aminte du Tasse et les Amours de Daphnis et Chloé restent les seuls ouvrages que notre goût dédaigneux, prévenu contre les Muses pastorales, excepte de ses proscriptions [3] ». Malherbe, si dédaigneux, a aussi excepté l'*Aminte* de ses proscriptions, et il l'admire avec le beau monde qui se réunit chez la marquise de Rambouillet : « J'ai souvent, dit Ménage, entendu raconter par cette grande dame,

Quel gran lume romano
Che quanto 'l miro più, tanto più luce [4],

que notre Malherbe, aussi grand poète que fameux connoisseur, ne cessoit d'admirer l'Aminte; il aurcit donné tout au monde pour en être l'auteur [5] ». Il n'y a

[1] Voyez RIGAL, *Alexandre Hardy*, p. 505.

[2] GIOSUÈ CARDUCCI, *Su l'Aminta di T. Tasso* (Florence 1896).

[3] BERQUIN, *Idylles*, Préface de la 3e éd. (1775). Berquin vante aussi « la délicieuse aménité » du Tasse.

[4] Ces vers que Ménage applique à Madame de Rambouillet, sont ceux dans lesquels Pétrarque désigne Varron (*Trionfo della fama*, c. III, v. 39).

[5] *Mescolanze d'Egidio Menagio*, cité par RATHERY, *Influence de l'Italie*, p. 117. V. aussi TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes* (3e éd., de Monmerqué et P. Paris), t. I, p. 276. Les éditions de l'*Aminte* suffisent à donner une idée de la vogue de cet ouvrage en France au commencement du XVIIe siècle : p. ex. LE TASSE,

certainement aucune œuvre, ancienne ou moderne, dont le réformateur ait parlé en termes aussi élogieux : aussi s'en servira-t-il au moins autant que des « sottises » de Pétrarque : pour parler d'amour, il quitte un Italien pour un autre. C'est que l'italien était, depuis le XVIe siècle, la langue de la galanterie, comme le grec l'avait été à Rome [1], comme le français le fut un peu en Allemagne :

Chi puo dir com' egli arde, è in picciol fuoco,

disent, du temps de Montaigne, les amoureux qui veulent représenter « une passion insupportable [2] » : ce vers de Pétrarque, tous les poètes français du XVIe siècle, du Bellay, Ronsard, Desportes et aussi Bertaut, l'ont très souvent paraphrasé, comme encore Malherbe, et ils ont tous fait leurs vers amoureux sur le modèle des vers italiens. Malherbe et ses élèves écrivent souvent d'après l'*Aminte*, et les vers de Racan qu'on cite encore aujourd'hui avec admiration [3] ne sont que la traduction des paroles du berger italien :

Aminte, fable bocagère, imprimée en deux langues pour ceux qui désirent avoir l'intelligence de l'une d'icelles, par Guillaume Belliard. In-12. Paris, Abel l'Angelier, 1596, puis à Rouen, Claude Le Villain en 1598, 1603 et 1609; voyez ARNOULD, *Racan*, p. 194, n. 2, 197, et *Anecdotes*, 5; MARTINENCHE, *La Comedia espagnole en France*, p. 153; J. BLANC, *Bibliographie italico-française* (2 vol., Paris, Welter 1886).

[1] Voy. par exemple combien de mots grecs se trouvent dans le passage où Lucrèce parle des amants (*De Natura rerum*, IV, 1129-1145).

[2] MONTAIGNE. *Essais*, I, 2 (éd. Le Clerc, t. I, p. 15). PÉTRARQUE, I, *Sonnet* 188.

[3] PETIT DE JULLEVILLE, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous sa direction (t. IV, p. 18) y admire « un sentiment très simple et tout naïf ».

Je n'avais pas dix ans quand la première flamme
Des beaux yeux d'Alcidor s'alluma dans mon âme.
Il me passait d'un an, et de ses petits bras
Cueilloit déjà des fruits dans les branches d'en bas [1].

Malherbe aussi trouvait dans l'*Aminte* d'abord les images et les idées qu'il avait déjà rencontrées chez les anciens, et qu'il goûtait peut-être mieux chez le Tasse, la malheureuse condition des amants [2], l'image de la violette à laquelle sont comparées les joues d'Aminte [3], les périls qui sont un attrait, ici « un condiment » de l'amour [4], et la gloire éternelle obtenue par l'amant :

Il suffit qu'en mourant dans cette flamme extrême
Une gloire éternelle accompagne mon nom [5].

Cf. *Aminta*, acte I, scène II, v. 64 :

Essendo io fanciulletto, sicchè appena
Giunger potea colla man pargoletta
A côrre i frutti dai piegati rami
Degli arboscelli, intrinseco divenni
Della più vaga e cara verginella
Che mai spiegasse al vento chioma d'oro.

Le même détail était du reste dans VIRGILE (*Églogue* VIII, 39, vers que citait volontiers MONTAIGNE. *Essais*, I, 96) : voy. ARNOULD, *Racan*, p. 267. — Le nom de Tirsis de la *Retraite* se trouve aussi dans l'*Aminte*.

[1] Dura condizione degli amanti !
Aminta, acte V, v. 23.

[3] Le belle guance tenere d'Aminta
Iscolorite in si leggiadri modi,
Che viola non è che impallidisca
Si dolcemente. (*Ibid.*, V).

[4] e dell' amor il dolce or gusta,
A cui gli affanni scorsi ed i perigli
Fanno soave e caro condimento (*Ibid.*).

[5] MALH., I, 21 ; cf. *Aminta*, acte III, chœur final :
E cercando l'amor, si trova spesso
Gloria immortale appresso.

Ensuite Malherbe a retrouvé dans l'*Aminte* les bergers et les devins, et surtout l'amour, avec des traits particuliers, qu'il aura soin de reprendre. Mopsus figurait comme devin dans Ovide, comme berger dans Virgile, mais c'est sous l'aspect qu'il avait dans l'*Aminte* que Malherbe nous le montre à deux reprises :

Mopse qui nous l'assure a le don de prédire [1].

L'amour surtout est, dans les pièces amoureuses de Malherbe, souvent copié de l'*Aminte* : d'un côté comme de l'autre, on conclut suivant la formule qui est déjà celle de Catulle, qui est celle du Tasse [2] et du Guarini [3], qui est celle de tous les poètes italianisants de France : aimons, puisque la vie est courte. C'est ce que répétera encore Lamartine :

Aimons donc ! aimons donc ! de l'heure fugitive,
Hâtons-nous, jouissons ;
L'homme n'a point de port ; le temps n'a point de rive,
Il coule, et nous passons.

Il faut donc se faire une philosophie et une morale qui ôtent tous les obstacles : comme le premier pouvait venir de la belle, il sera entendu que, comme disait déjà Dante après les anciens, tout être aimé doit aimer à son tour. C'est pour n'avoir pas suivi la bonne doctrine du cœur que Silvia subit les reproches de Dafne :

Che se creduto
L'avessi, *avresti amato chi t'amava* [4].

[1] MALH., I, 232, et aussi : « Mopse, entre les devins... Cf. « il saggio Mopso... » dans l'*Aminte*, I, II.

[2] *Aminta*, I, chœur final.

[3] *Pastor Fido*, IV, chœur.

[4] *Aminta*, acte IV, sc. I.

C'est aussi ce que dira Malherbe :

> Mais quel esprit que la raison conseille,
> S'il est aimé, ne rend point de pareille [1] ?

Si la belle ne suit pas le conseil de ce que le Tasse appelait le cœur, et Malherbe « la raison », on emploiera les exhortations les plus compliquées pour la fléchir, et l'amour qui a été une géographie dont Mademoiselle de Scudéry sera le Strabon, devient aussi bien une mathématique. « Les Florentins, disait un voyageur du XVIIIe siècle, pourront bientôt se vanter d'avoir enseigné la galanterie mathématique aux Français [2]. » Il y avait longtemps que les Italiens avaient enseigné aux Français les imprécations par « deux, trois, quatre fois [3] », qui remontent d'ailleurs aux anciens. Si pourtant la bergère reste insensible, l'amant, comme les vaincus de Virgile [4], n'a plus d'autre espoir que le désespoir, et Aminte s'écrie :

> Oimè! che mia salute
> Sarebbe il disperare [5].

[1] MALH., I, 227.

[2] *L'Italia*, tradotto... (1778), cité par d'Ancona en Appendice du *Journal du voyage de Montaigne en Italie*, p. 633 et 634.

[3] RONSARD, t. I, p. 40 : « O moi deux fois. voire trois, bienheureux ». — DU BELLAY, *Regrets*, Sonnet CVI : « O trois et quatre fois malheureuse la terre ». — T. TASSO, *Aminta*, III, I : « O tre fiate et quattro ingratissimo sesso ». — MALHERBE dit dans les *Larmes de Saint-Pierre* (I, p. 13, v. 241) : « Et vous, femmes, trois fois, quatre fois bienheureuses ».

[4] *Una salus victis, nullam sperare salutem.* VIRG., *Enéide*, III, 354.

[5] *Aminta*, acte III, scène II.

Malherbe gémit de même, en pareil cas :

Le seul remède en ma disgrâce,
C'est qu'il n'en faut point espérer [1].

Alors, que faire? Il n'y a plus qu'à « se défaire », comme parle Montaigne, c'est-à-dire qu'à se tuer, et c'est ce que chacun fait, ou plutôt menace de faire :

È uso ed arte
Di ciascun ch'ama, minacciarsi morte [2].

Aussi le comte de Soissons, dans les vers que Malherbe lui fabrique, s'exhorte au suicide avec une éloquence intarissable [3], et Alcandre et d'autres s'étaient déjà montrés non moins énergiques. On ne peut pourtant mourir sans avoir dit tout ce qu'on pense : Brutus lui-même ne se poignarde pas sans avoir dit à la vertu qu'elle n'est qu'un nom. Un amant, avant de se jeter à l'eau, dira son fait à l'*honneur*, ce vain préjugé qui arrête et entrave l'amour en traitant le plaisir de crime, au lieu d'en faire, selon la loi de nature, le seul devoir. De là tous les « lieux communs de morale lubrique [4] », toutes ces tirades contre l'honneur qu'on trouve chez tous les poètes italiens, chez Bembo, chez tous les

[1] MALH., I, 302. De même que Corneille dit dans le *Cid* :
Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir. (I, sc. 2).

[2] *Aminta*, acte III, scène I.

[3] MALH., I, 254.

[4] Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique,
dira BOILEAU (*Satire* X) ; les thèmes favoris de la poésie italienne devaient, en effet, finir en musique après avoir envahi la poésie.

burlesques [1], chez les poètes bernesques, chez le Guarini, chez le Tasse ; elles passent dans toute la poésie française, et nous les retrouvons chez Malherbe sous la même forme que dans l'*Aminte* et le *Pastor Fido*, forme qui d'ailleurs se retrouve aussi bien chez Mathurin Régnier :

Quel *vano*
Nome senza soggetto,
Quell' *idolo d'errori, idol d'inganno* [2] :

Votre honneur, le plus vain des idoles,
Vous remplit de mensonges frivoles [3].

Mathurin Régnier disait de son côté :

L'honneur estropié, languissant et perclus,
N'est plus rien qu'un *idole* en qui l'on ne croit plus [4].

Bien des années avant d'attaquer « le plus vain des idoles » en ces termes, Malherbe avait exprimé la même pensée, et on pense que c'est de Bembo qu'il s'inspirait

[1] Voyez Pietro TOLDO, *La poèsie burlesque de la Renaissance* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1901). — Le même thème est encore dans un rondeau de La Fontaine :

Qu'un vain scrupule à ma flamme s'oppose
. . . . . .
Ce point d'honneur, ma foi, n'est autre chose
Qu'un vain scrupule.

[2] T. TASSO, *Aminta*, acte I, chœur. Le « nome senza soggetto » vient, comme on sait, de Pétrarque (*Italia mia...*, 75-76), où il a d'ailleurs une tout autre application qu'ici.

[3] MALH., I, 227. Voyez à ce sujet, et notamment sur l'adaptation de Rayssiguier, MARTINENCHE, *La comedia espagnole en France*, p. 153 ; sur Malherbe, l'article de RIGAL dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XVI, p. 37.

[4] RÉGNIER, *Satire* III, v. 147 et 148.

alors : il rappelle du moins cet auteur par la façon dont il parle du « peuple qui lui veut mal » (il est vrai que Pétrarque en parlait déjà), par les « *contes* d'honneur » et surtout par les « songes vains [1] », qu'il a supprimés dans la rédaction définitive :

Peuple qui me veux mal...

. . . . . .

Ces vieux contes d'honneur, invisibles chimères,
Qui naissent au cerveau des maris et des mères,
Etoient-ce impressions qui pussent aveugler
Un jugement si clair [2] ?

Ce n'était plus là que lieu commun, dès le XVIe siècle, et déjà Ronsard souhaitait à son ennemi une femme indocte et malhabile

Se peignant un honneur dedans son esprit sot [3].

On se représente l'amour comme les Italiens l'ont fait, et comme les Italiens on en fera une mer où l'amant est le navigateur — en attendant le royaume du Tendre. Ici encore Malherbe copie le Tasse :

[1] Malherbe, comme on l'a vu plus haut, connaissait assez Bembo pour relever dans Desportes « trois stances qui sont une pure pédanterie prise du Bembo », ou un vers « pris du Bembo, où il vaut aussi peu qu'ici » ; voici le passage *Delle Rime di P. Bembo*, terza impressione, p. 142 (MALH., I, 30) .

Il pregio d'*honestate* amato e colto
Da quella *antiche* poste in prosa e 'n rima
E le voci che 'l *vulgo* errante e stolto
Di peccato e disnor si gravi estima...
Son *fole* di romanzi, e *sogno* ed ombra
Che *l'alme* simplicette preme, e *'ngombra*.

[2] MALH., I, 29-30 et variante.

[3] RONSARD, t. I, p. 400.

Et puis qui ne sait pas que la mer amoureuse
En sa bonace même est toujours dangereuse,
Et qu'on y voit toujours quelques nouveaux rochers
Inconnus aux nochers [1] ?

C'est ainsi déjà que Remy Belleau et les poètes du XVIe siècle, à l'instar des Italiens, « s'embarquaient à aimer [2] », que Regnier « se remet en mer [3] », que Voiture « s'embarque dessus la même mer où il pensa tant de fois abîmer [4] », que La Fontaine s'écrie :

Me voici rembarqué sur la mer amoureuse,
Moi pour qui tant de fois elle fut malheureuse [5].

[1] MALH., I, 29. Cf. :

Ah ! non si fidi alcun, perche sereno
Volto l'inviti, el' sentier piano mostri
Nel pelago d'amor spiegar le vele.
Così l'infido mar *placido il seno*
Scopre, e *i nocchieri* alletta, e poi crudele
Gli affonda, e perde tra *i scogli* e i mostri.

(T. TASSO, *Rime diverse*, I, Sonnet : *I' vidi un tempo*).

La strophe de Malherbe n'a été ajoutée que dans la deuxième édition de la pièce (en 1627); elle a donc été composée dans le temps où Malherbe fréquente l'hôtel de Rambouillet et où il admire si fort le Tasse.

[2] REMY BELLEAU, t. II, p. 192.

[3] RÉGNIER, Épître II, v. 96; cf. aussi Satire XVI (ou Épître II) A Fourquevaux, v. 54 et 55.

[4] VOITURE, *Élégie* II, v. 7 et 8.

[5] LA FONTAINE, *Élégie* III (éd. des grands écrivains, t. VIII, p. 363). De même BRANTÔME, t. X, p. 425, 427. Cf. encore CORNEILLE, *Le Cid*, II, III :

Chimène. — Mon cœur outré d'ennuis n'ose rien espérer.
Un orage si prompt, qui trouble une bonace,
D'un naufrage certain nous porte la menace :
Je n'en saurois douter, je péris dans le port.

La tradition continue jusque chez André Chénier : en des vers plus ou moins beaux les poètes français répètent tous la leçon de l'Italie.

La leçon comportait aussi bien des modèles de style qu'une métaphysique de l'amour, et Malherbe n'est pas exempt d'« italianismes », le mot étant compris dans le sens le plus large. Il a le goût du trait spirituel, de la *pointe*, comme on disait alors, de l'effet produit, par exemple, par une antithèse, ou par la répétition du même mot dans un vers [1] ; et ce goût, il a trouvé amplement à

[1] Par exemple: « l'homme cesse d'être homme » (variante de la consolation à Du Périer), et les vers des mêmes stances :

Aime une *ombre* comme *ombre*, et des cendres *éteintes*
Éteins le souvenir.

C'était déjà, du reste, un procédé de Marot et de Ronsard (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1902, p. 248).

Malherbe a de même le goût des antithèses : Une *fidèle* preuve à l'*infidélité* (*Larmes*, str. 1), comme aussi Montchrestien (*Tragédies*, éd. elzév., p. 89) : *Fidèle* exécuteur d'une *infidélité*, et comme encore Corneille : Rends un sang *infidèle* à l'*infidélité* (*Cinna*, IV, II) et même Molière (*Misanthrope*, III, VII). Cf. encore: Tout ce qui *plaît déplaît* à son triste penser (MALH., I, 59) et le mot souvent cité de du Bellay : « Rien ne me *plaît* que ce qui peut *déplaire* — au jugement du rude populaire ».

EDMOND ARNOULD. *De l'influence exercée par la littérature italienne*, dans *Essais de théorie et d'histoire littéraire*, Paris, A. Durand, 1858, p. 416-417) disait : « Malherbe, tout en faisant des odes, est bien plus rapproché, par certains côtés, des Italiens que des Grecs, et même des Latins, bien que, par certains autres, il incline de préférence vers ces derniers. Cette régularité harmonieuse qu'il introduit dans notre phrase poétique, ce n'est certes pas à Pindare qu'il la doit ; il l'a reçue en germe de l'école du XVIe siècle et en a fait la loi sévère de notre poésie classique... On reconnaît l'influence de l'Italie à l'emploi fréquent de ces *concetti* dont Malherbe lui-même ne s'abstient pas toujours ».

le satisfaire chez ses auteurs, chez Sénèque déjà, mais aussi dans l'*Aminte* même, et plus encore chez le Guarini [1]. Quand il recorrige ses vers, c'est généralement pour y introduire de pareils traits. C'est ainsi qu'il refait une des stances à du Périer — peut-être après avoir relu le *Pastor Fido*, dont l'édition de 1602 eut tant de succès :

Même quand il advient que la tombe sépare
Ce que nature a joint,
Celui qui ne s'émeut a l'âme d'un barbare
Ou n'en a du tout point [2].

C'est bien ce que Nicandre disait à Amaryllis :

Ben duro cor avrebbe, o non avrebbe
Piuttosto cor nè sentimento umano,
Chi non avesse del tuo mal pietate,
Misera ninfa [3]...

Malherbe, suivant sa méthode, a transformé le mot d'*un* berger à *une* bergère en une vérité générale, et il ne s'agit plus d'Amaryllis et de son père, mais de « ce que nature a joint ». C'est par le même procédé qu'il fera ses vers les plus fameux quand, au lieu du nom de

[1] Non si fa l'*inganno* a cui l'*inganno* è caro (*Pastor Fido*, IV, v), et tous les vers qui suivent sont dans le même goût.

[2] Malherbe avait écrit d'abord ces vers qui paraphrasent la seconde partie du passage du Guarini :

Mais, lorsque la blessure est en lieu si sensible,
Il faut que de tout point
L'homme cesse d'être homme et n'ait rien de possible
S'il ne s'en émeut point.

Malherbe aime ces formules de désespoir (I, p. 159, v. 16-18), qui remontent au moins à Virgile (*Énéide*, II, v. 6-8).

[3] GUARINI, *Pastor Fido*, IV, v. Le sort d'Amaryllis, dans la même scène, fait songer à celui de la fille de du Périer :

Cosi le nozze fai
Della tua cara figlia ?
Sposa il mattino, e vittima la sera.

bergère, Rosette, qu'il donnait à la fille de du Périer dans la première rédaction des Stances, il mettra le mot *rose* comme attribut de la jeune morte, en gardant la répétition à la manière italienne :

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses [1].

Malherbe reprenait donc aux Italiens qu'il dédaignait et surtout à celui qu'il admirait, au Tasse, les idées et les formules de la poésie amoureuse ; il s'inspirait peut-être de leur métrique [2] plus qu'on ne l'a dit; il prenait parfois heureusement les grâces de leur style. — Il sera du reste l'ennemi personnel de cette recrudescence d'italianisme qui se manifeste sous la reine régente, particulièrement avec le cavalier Marin; à cet égard — si même il admire le Tasse justement dans les années où il fréquente l'hôtel de Rambouillet — il n'a pas été dupe de la mode. Il va voir, à l'invitation de la reine, les comédiens italiens qui viennent jouer à la cour — comme il va voir la *Bradamante* [3] de Garnier dans les mêmes cir-

[1] Dans le madrigal du Guarini déjà cité par Ménage (p. 561), Lycoris donnant une rose à Battus est si charmante

Che parea *rosa* che donasse *rosa*,

et le berger souhaite « d'aver la rosa *donat·ice* in *dono* ». Il est fort possible que Malherbe, à propos de la fille de Du Périer, ait songé au vers du *Pastor Fido* que Mme de Staël (*Corinne*, XX, 2) montre écrit au bas du portrait de son héroïne :

A pena si può dir : questa fu rosa.

[2] Nous n'étudions pas ici la métrique de Malherbe; mais nous remarquerons au moins que l'influence italienne en cette matière, devinée jadis par E. Arnould, peut fort bien s'être exercée sur l'ennemi du cavalier Marin lui-même; M. Vianey (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1904, p. 159) montre ingénieusement le parallélisme de la métrique italienne et de la française à cette époque.

[3] MALH., III, 247 et suiv.

constances — mais il en revient sans une admiration de commande : « Ils jouent la comédie qu'ils appellent *Dui simili*, qui est le *Menechmi* de Plaute. Je ne sais si les sauces étoient mauvaises ou mon goût corrompu, mais j'en sortis sans autre contentement que de l'honneur que la Reine me fit de vouloir que j'y fusse [1] ». Deux ans après ce spectacle, il eut à en contempler un autre qui lui plut moins encore : le célèbre Marino arrivait en 1615 à Paris, précédé d'une gloire européenne, et il était reçu en triomphe à l'hôtel de Rambouillet, et fêté par les lettrés épris de poésie italienne [2]. Beaucoup d'écrivains, et de non moindres que Lope de Vega, ont cru que l'illustre Napolitain éclipserait à jamais le Tasse lui-même par ses pointes subtiles, ses images éblouissantes, ses développements sans fin et ses hyperboles inouïes. Mais le vieux Malherbe ne fut nullement sensible au génie nouveau, et celui-ci le lui rendit en railleries, l'appelant « homme fort humide et poète fort sec ». Le réformateur « eut plus que les rieurs de son côté : il eut la nation », a dit Nisard ; cela est plus exact de l'opinion de 1660 que de celle de 1615, car « la nation » de 1615 — pour autant qu'on puisse employer ce terme —

[1] MALH., III, 337 (lettre du 17 septembre 1613). Voyez RIGAL, *Alexandre Hardy*, p. 108 et suiv.

[2] Voyez DE PUIBUSQUE, *Histoire comparée des littératures espagnole et française*, t. II, p. 37 ; DEMOGEOT, *Tableau de la littérature française au XVIIe siècle avant Corneille et Descartes*, p. 213 ; ARNOULD, *Racan*, p. 220 ; FR. DE SANCTIS, *Storia della letteratura italiana* (7e éd.) II, p. 220 ; A. BELLONI, *Il Seicento* (*Storia letteraria d'Italia*, Milano, Vallardi), p. 70. — On verra quelle attention on accordait encore à Marino à la fin du XVIIe siècle en lisant l'article qui lui est consacré dans les *Jugements des savants* de BAILLET (n° 1404).

admirait le cavalier Marin presque sans réserve, et se préparait à l'imiter. Malherbe, qui avait admiré et utilisé l'*Aminte*, ne prit rien aux ouvrages de Marino; et, si ce dernier — comme le prétend un récent critique italien [1] — a fait des emprunts au poète français, la réciproque n'est pas vraie : on chercherait en vain dans les dernières productions de celui-ci la trace des effusions lyriques ou bucoliques de la *Lira* et de la *Sampogna*. Tout au plus pourrait-on prétendre que la chanson :

Sus debout la merveille des belles [2]

est dans le genre voluptueux dont l'auteur des *Baisers* se trouvait être le grand maître à cette date (la chanson parut en effet dans les *Délices de la poésie françoise* de 1615 [3]); mais on en trouve aussi bien les éléments dans le Tasse, on l'a vu plus haut, et elle n'a rien de l'exubérance du poète napolitain. Malherbe et le cavalier Marin diffèrent profondément l'un de l'autre quand ils écrivent sur le même sujet, rien qu'en faisant tous deux, par exemple, l'éloge de la reine; rien non plus ne prépare moins au ton de l'*Ode pour le roi allant châtier les Rochelois* que l'éloge de Louis placé au commencement de l'*Adonis* [4]. Ce n'est pas non plus à la suite du cavalier Marin, ce n'est pas du moins à son imitation que Malherbe « adorait mystiquement la marquise de Rambouillet [5] » : il avait pour cela assez d'autres modèles, et il y avait bien

[1] Antonio BELLONI, *Il Seicento*, p. 72.

[2] MALH., I, 226 et 227.

[3] Ce n'est que depuis Lefebvre de Saint-Marc qu'on réunit cette pièce aux œuvres de Malherbe.

[4] *L'Adone, poema del cavalier Marino*, La Fortuna, canto primo, str. 5 et suiv.

[5] C'est ce que semble dire de Puibusque, dans l'ouvrage cité.

longtemps qu'il avait déjà écrit des vers dans le même goût. L'éclatante folie du poète italien et la réforme, toute de sobriété, de l'auteur français, sont contemporaines ; mais elles sont restées indépendantes l'une de l'autre, et même hostiles. Au chant neuvième [1] de son *Adonis* (dans *la Fontana d'Apollo*), Marino fait rivaliser entre eux les cygnes italiens, Pétrarque, Dante, Boccace, le Bembe, Casa, Sannazar, le Tansille, l'Arioste, le Tasse et le Guarini : il y en a là dont Malherbe s'était lassé depuis longtemps, et pour plus d'un il n'aurait peut-être pas témoigné plus de déférence que le hibou qui, dans la fiction de Marino, vient troubler le concert toscan.

Toutefois, s'il a été un moment un trouble-fête dans le monde mariniste de Rambouillet, le réformateur français n'a pas tranché définitivement la question de l'italianisme ; il en voulait aux Italiens, mais il avait commencé par les suivre, autrefois, et il s'en ressentit un peu toute sa vie. Ici comme en d'autres points « son usage n'est pas sa doctrine [2] », et sa doctrine elle-même, malgré qu'il en eût, n'a pas réussi à purger la France de l'italianisme, qui allait reprendre de plus belle : ses leçons devaient porter leurs fruits assez tard, ses ennemis se sont relevés, et c'est contre les modes étrangères et en particulier italiennes que Boileau portera ses coups, enfin décisifs [3]. Malherbe, dans son œuvre, n'est plus un adaptateur et un copiste des Italiens comme du Bellay ou Desportes ; mais déjà Bertaut n'avait-il pas cessé de l'être [4] ? Et dans les poésies laborieuses, « faites par

[1] L'*Adone*, canto nono, str. 177 et suiv.

[2] BRUNOT, *La doctrine de Malherbe*, p. IX.

[3] BRUNETIÈRE, *Évolution des genres*, 3e leçon.

[4] Cf. VIANEY, article cité de la *Revue d'histoire littéraire*.

petits morceaux », nous avons retrouvé plus d'une idée et plus d'un trait d'origine italienne.

L'opposition entre la réforme de Malherbe et les modes italiennes et espagnoles, marinisme et gongorisme, apparut assez clairement dans la génération suivante si, comme le dit Saint-Évremond, « Malherbe s'est trouvé négligé quelque temps après comme le dernier des poètes, la fantaisie ayant tourné les Français aux énigmes, au burlesque et aux bouts-rimés [1] ».

Nota. — Je dois remercier ici M. J. Vianey, le savant professeur de Montpellier, qui a bien voulu revoir ce chapitre, et qui ajoute les observations suivantes : « Si Malherbe ne perd jamais l'occasion de reprocher à Desportes ses plagiats quand il les reconnaît, il en reconnaît excessivement peu. Encore s'est-il trompé deux fois dans ses indications :

1° Édition Lalanne, IV, p. 260. Il signale comme étant de Pétrarque le sonnet LXIII de *Diane*, liv. I. C'est une erreur. Ce sonnet est de Coppetta, comme l'a noté M. Flamini dans ses *Studi :*

Amor m'ha posto come scoglio a l'onda...
L'orgoglio onda, martello e'l duro affetto.

Ce vers semble avoir été très connu en Italie. Il figure dans un grand nombre d'anthologies. Malherbe, cependant, ne le connaît pas.

2° Édition Lalanne, IV, 435. Il signale comme étant de Séraphin le sonnet XXII des *Diverses amours* :

Comme un chien que son maître a longtemps caressé.

Ce sonnet est de Bernardo Tasso :

Come fido animal, ch' al suo signore...

Il figure dans plusieurs anthologies, notamment dans les *Fiori* de Ruscelli. Cette imitation a été signalée dans les *Rencontres des Muses de France et d'Italie* de 1604 (opuscule que Malherbe ne semble pas avoir connu).

Il n'y a, à ma connaissance, chez Desportes que deux sonnets traduits du Séraphin :

[1] *Œuvres de Saint-Évremond*, t. V, p. 18. Cf. Jacques DEMOGEOT, *Tableau de la littérature française au XVIIe siècle avant Corneille et Descartes* (Paris, Hachette, 1859), 2e partie, chap. I.

1° *Diane* I, LXII :

J'accompare ma dame...

Séraphin, éd. Menghini, sonnet 15 :

Chi el crederia ?...

Malherbe a reconnu que ce sonnet était « pris mot à mot de l'italien » (éd. Lalanne, IV, 261); mais il n'a pas nommé Séraphin.

2° *Hippolyte*, 21 :

Vous me cachez vos yeux...

Séraphin, éd. Menghini, sonnet 14 :

Deh perche son da me toe luci colte. »

II. Les Espagnols.

Le poète de Henri IV, dans ses vers, a dit des Espagnols tout le mal qu'on en pensait au sortir des troubles de la Ligue, et il leur a souhaité les plus affreuses calamités : dans la *Prière pour le roi allant en Limousin*, il promet que grâce au dauphin

L'Espagne pleurera ses provinces désertes [1],

et sous la reine-mère il s'écrie, en voyant la puissance des lys de France :

Et l'Espagnol, prodige merveilleux !
Cesse d'être orgueilleux [2].

Cela ne l'a pas empêché, du reste, de célébrer ailleurs

les deux grands hyménées,
Dont le fatal embrassement
Doit aplanir les Pyrénées [3],

et il ne faut pas attacher trop d'importance aux indignations rimées du poète officiel. Ce poète n'ignorait pas

[1] MALH., I, 74.
[2] ID., I, 195.
[3] ID. I, 215.

l'espagnol : il donne le *parabien* à Peiresc [1], et il cite un autre jour le proverbe espagnol que Cervantes met dans la bouche de Sancho Pança [2] : *a dineros pagados, brazos quebrados* [3]. Il connaissait sans doute de la littérature espagnole ce que les Français en savaient de son temps [4], la *Célestine*, les *Amadis*, surtout la *Diane* de Montemayor, et il connaissait assez ce dernier auteur pour découvrir dans une complainte de Desportes une « imitation de Montemayor » [5] — si toutefois il est bien

[1] ID. III, 303. L'article consacré à Malherbe dans les *Jugements des savants* de BAILLET (n° 1411) dit : « Enfin Malherbe n'a pas dédaigné même d'imiter les Modernes, parmi lesquels Mr. Colletet (au Discours de l'éloquence et de l'imitation des Anciens, p. 33, 34, à la fin de son Art Poëtique, etc.) a remarqué quelques Italiens et quelques Espagnols ». La note de La Monnoye (édit. d'Amsterdam, 1725, t. 4, p. 195) ajoute justement : « Colletet dans l'endroit cité ne nomme aucun auteur Espagnol que Malherbe ait imité ».

[2] CERVANTES, *Don Quichote*, 2e partie, chap. LXXI. Malherbe a certainement lu *Don Quichote*, et il y a une allusion à la nouvelle du Curieux impertinent (*Don Quichote*, 1re partie, chapitre XXXIII, nouvelle particulièrement célèbre et publiée notamment à part par César Oudin) dans un mot de Malherbe rapporté dans les *Historiettes* de TALLEMANT, t. I, p. 281, note 1.

[3] MALH., III, 351.

[4] Voy. à ce sujet MOREL-FATIO, *Études sur l'Espagne*, t. I; G. LANSON, *Études sur les rapports de la littérature française et de la littérature espagnole au XVIIe siècle* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896); MARTINENCHE, *La comedia espagnole en France*, p. 301, 302 et suiv.; HUSZAR, *Corneille et le théâtre espagnol* (1903), et surtout l'article que M. Brunetière a consacré à ce livre dans la *Revue des Deux Mondes* (1903).

[5] Dans la copie B, on lit à la marge, un peu plus bas que le titre : « Imitation de Montemayor » (MALH., éd. Lalanne, IV, 457, n° 2). Cette copie B est l'une de celles de la Bibliothèque de l'Arsenal : « les additions proviennent peut-être d'un autre exemplaire pareillement annoté par Malherbe. Il serait encore

l'auteur de cette note de la copie B du commentaire, note dont les recherches de M. Lanson sur Desportes montrent l'à-propos. Malherbe a eu plus d'une fois l'occasion d'apprendre à connaître la poésie espagnole dans le monde qu'il fréquentait, et, par une véritable ironie de l'histoire littéraire, c'est sous son nom qu'a paru la première imitation de Gongora dans la poésie française, à savoir la chanson :

Qu'autres que vous soient désirées [5],

que Berthelot parodia en termes si cruels pour Malherbe ; cette chanson, en stances de six vers, dont le troisième et le sixième se répondent :

Cela se peut facilement...
Cela ne se peut nullement,

a pour modèle une *letrilla* satirique de Gongora, où le refrain, pareillement disposé, est : *Bien puede ser* au troisième vers de chaque stance, *No puede ser* au sixième. La composition en a été racontée par Racan, par Ménage et par Tallemant des Réaux : « J'ai ouï dire à M. de Racan, dit Ménage, que cette chanson fut faite dans la chambre de Mme de Bellegarde, par elle, par lui et par Malherbe, à l'imitation d'une chanson espagnole, dont le refrain étoit : *Bien puede ser*, *No puede ser* ; et que Mme de Bellegarde y avoit beaucoup plus de part, ni que lui, ni que Malherbe. Ainsi cette pièce n'a point dû être mise parmi celles de Malherbe. Cependant, de son temps même, elle passoit pour être de Malherbe, comme il

possible qu'il les eût écrites sur des morceaux de papier détachés qui se seraient perdus plus tard » (MALH., IV, Préface, p. II). Cf. LANSON, *Études sur les rapports*, etc., art. Desportes, (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1897, p. 63).

[5] MALH., I, 96.

paroît par ces vers que Berthelot fit contre lui, au sujet de cette chanson [1] ». Comment connaissait-on la pièce de Gongora « dans la chambre de Mme de Bellegarde » ? Peut-être est-ce par le recueil d'Espinosa, *Flores de poetas illustres* (1605). En tous cas, le gongorisme ne devait pas tenir une grande place dans l'œuvre ni même dans la pensée du réformateur français : « car l'*estilo culto* consiste en façons de parler trop personnelles; et déjà, quel que soit le raffinement du fond, la communauté de l'expression, même délicate et travaillée, est requise chez nous. C'est une des conséquences de l'œuvre de Malherbe, que l'établissement de la société polie a encore consolidée [2]. Et puis à cette époque, en France, le gongorisme n'était pas encore ce qu'on en fait dans certaines histoires littéraires; il n'était du reste pas fait pour plaire à l'ennemi du marinisme; et, comme Gongora devait surtout agir sur le genre burlesque [3], Malherbe n'en avait vraiment que faire. Il en est de même du théâtre espagnol, qui devait plus tard exercer une merveilleuse influence, et du roman; et quant à d'autres auteurs espagnols alors répandus, le traducteur de Sénèque n'aurait pas trouvé de plus belles sentences que les latines dans ce Guevara qu'on lisait tant en France depuis le

[1] MÉNAGE, *o. c.*; MALH., I, 96; LANSON, *o. c.* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896, p. 325); TALLEMANT DES RÉAUX, *Les Historiettes*, 3e éd. par P. Paris et de Montmerqué, I, 296 et 319; ARNOULD, *Anecdotes inédites*, p. 61; ID., *Racan*, p. 65.

[2] LANSON (*Revue d'histoire littéraire*, 1896, p. 323).

[3] LANSON, *ibid.*, p. 326. Malherbe, on l'a vu plus haut, connaissait assez ce Martial auquel Lope de Vega comparait Gongora pour le sel de la plaisanterie.

XVIe siècle [1]; et en relisant *Los siete libros de la Diana* de George de Montemayor, édition de Venise, 1585, que Malherbe a peut-être eue sous les yeux en Provence, ou d'autres éditions ou traductions de Barcelone ou de Paris, on ne voit vraiment rien qu'il n'eût pu trouver aussi bien dans l'*Aminte* du Tasse et chez les écrivains italiens, ou même dans ce qui avait passé de littérature espagnole chez Desportes. En 1613, il va voir les comédiens espagnols venus à Paris, et il en rapporte une fâcheuse impression : « Je viens tout à cette heure, écrit-il, de la comédie des Espagnols, qui ont aujourd'hui commencé à jouer à la porte Saint-Germain dans le faubourg; ils ont fait des merveilles en sottises et en impertinences; il n'y a eu personne qui ne s'en soit revenu avec mal de tête; mais, pour une fois, il n'y a point eu de mal de savoir ce que c'est. Je suis de ceux qui s'y sont excellemment ennuyés, et en suis encore si étourdi que je vous jure que je ne sais où je suis ni ce que je fais! [2] ». Il pourrait en dire autant de tout ce qu'il connaît de littérature espagnole : « pour une fois, il n'y a point eu de mal de savoir ce que c'est ». Mais il ne discute pas la poésie espagnole, il ne la juge nulle part; on sent qu'il n'y a pas encore de « question espagnole » pour les critiques de 1605. A Malherbe s'appliquent très

[1] L. CLÉMENT, *Antoine de Guevara, ses lecteurs et ses imitateurs français au XVIe siècle* (Revue d'histoire littéraire, 1900, p. 590 et suiv.); LANSON (Revue d'hist. litt., 1896, p. 53).

[2] MALH., III, 350 (27 octobre 1613); LANSON, *Revue d'histoire littéraire*, 1896, p. 64; Malherbe écrit encore (III, 358) : « Les Espagnols ne plaisent à personne : ils jouent au faubourg Saint-Germain, mais ils ne gagnent pas le louage du jeu de paume où ils jouent ». Cf. aussi RIGAL, *Alexandre Hardy*, p. 107, n. 2; MARTINENCHE, *La comedia esp. en France*, p. 306.

exactement les observations de M. Morel-Fatio sur cette époque : « Si l'on apprend l'espagnol en France, c'est plutôt par genre, pour émailler la conversation de mots exotiques — comme nous faisons aujourd'hui avec l'anglais – que pour lire des livres... Si d'autres livres (que le roman picaresque) trouvent accès chez nous, ce ne sont guère que des pastorales, mêlées de vers et de prose, qui plaisent *parce que le genre venu d'Italie s'est acclimaté depuis longtemps en France.* On est curieux de comparer au Sannazar et la *Diane* de Montemayor et l'*Arcadie* de Lope de Vega [1] ».

[1] A. MOREL-FATIO, *Études sur l'Espagne*, I, 38 et 40.

CHAPITRE VII

Sources françaises *

Les réformateurs ont généralement commencé par suivre les modes et le goût qu'ils devaient changer : Ronsard a admiré Marot et Saint-Gelais [1]; et Victor Hugo, quand il débute, est plus près des « Grecs » que des « gothiques ». Malherbe aussi a commencé non seulement par pétrarquiser, mais aussi par *ronsardiser*, comme il disait ; et il a continué à le faire plus ou moins jusqu'à la fin. Il est si difficile de se dégager de ses premières habitudes et de ses vieux souvenirs que l'écrivain se ressent fatalement de sa jeunesse et de ses études pendant toute sa vie ; et la poésie à cet égard est un peu comme la langue elle-même, qui charrie les anciens mots avec les nouveaux et ne se transforme que par le lent travail du temps. Nous avons vu Malherbe imiter les anciens et les Italiens comme avait fait le XVIe siècle, parfois en y ajoutant une généralisation ou même une nationalisation des pensées et des images antiques. Les deux générations d'imitateurs se ressemblent assez pour que la première ait cru réaliser ce dont on fera plus tard le mérite de Malherbe seul. Du Bellay,

* Ce chapitre a déjà paru, sauf un détail ou deux, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, oct.-déc. 1903.

[1] Il a d'ailleurs utilisé jusqu'à la fin les œuvres de ses prédécesseurs français (voy. H. GUY, *Les sources françaises de Ronsard*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1902).

dans la préface de son *Olive*, dit déjà : « Ceux qui ont lu Virgile, Ovide, Horace, Pétrarque, trouveront qu'en mes écrits il y a beaucoup plus de naturelle invention que d'artificielle et superstitieuse imitation »; et Du Perron, dans son Oraison funèbre de Ronsard, fait du chef de la Pléiade exactement l'éloge que Balzac fera de Malherbe : « Il s'orna et embellit l'esprit de ce qu'il y avoit de rare et d'excellent dedans les anciens poètes tant grecs que latins, des dépouilles desquels nostre langue n'avoit pas encore triomphé; et usa de leurs richesses si industrieusement qu'*elles paroissoient sans comparaison plus belles, mises en œuvre dedans ses escrits, que dedans les livres de leurs premiers auteurs* [1] ». Du Perron remarquait seulement qu'au début les courtisans furent étonnés des nouvelles manières de parler du grand poète; le monde du Louvre et des ruelles, pour qui Malherbe écrit, n'est plus étonné des fictions de son poète : c'est qu'il s'est instruit depuis le XVIe siècle, et que ce poète est peut-être un peu moins pénétré d'antiquité que l'autre. Mais les anciens, ou ceux qui les ont imités, restent quand même les maîtres écoutés : « Je ne crains point, dit Godeau dans son *Discours* sur Malherbe, d'avouer pour mon auteur qu'il a toujours pris les anciens pour ses guides [2] ». Il prend parfois l'antiquité dans la poésie française du XVIe siècle, aussi bien que chez les Italiens, et il se ressent de la Pléiade et de ses prédécesseurs français aussi bien que de Virgile et d'Horace : il parle des dieux et des rois comme Ronsard, de l'amour comme Desportes et Bertaut, ou comme Régnier — qui tous en

[1] RONSARD, éd. Blanchemain, t. VIII, p. 188.
[2] MALH., éd. Lalanne, t. I, p. 382.

parlent du reste d'après les Italiens — et son poème le plus fameux, la Consolation à du Périer, se ressent, nous allons le voir, du souvenir d'une Élégie de Desportes.

***

On sait le mépris que Malherbe affectait pour Ronsard, dans les œuvres duquel il trouvait tant de *moellons* [1]. « Il avoit, dit Racan, effacé plus de la moitié de son Ronsard et en cotoit à la marge les raisons. Un jour, Yvrande, Racan, Colomby et autres de ses amis le feuilletoient sur sa table, et Racan lui demanda s'il approuvoit ce qu'il n'avoit pas effacé : Pas plus que le reste, dit-il. Cela donna sujet à la compagnie, et entre autres à Colomby, de lui dire que, si l'on trouvoit ce livre après sa mort, on croiroit qu'il auroit trouvé bon ce qu'il n'auroit point effacé ; sur quoi, il lui dit qu'il disoit vrai, et tout à l'heure acheva d'effacer le reste [2]. » Un autre jour, il mettait une chanson populaire au-dessus de tout Ronsard, et Ménage se souvenait « d'avoir ouï dire à Gombaud que, quand Malherbe lisoit ses vers à ses amis, et qu'il y rencontroit quelque chose de dur ou d'impropre, il s'arrestoit tout court, et leur disoit ensuite : Ici je ronsardisois [3] ». Il ne faudrait pas prendre à la lettre les boutades de Malherbe, qui adressera comme les autres son hommage à Ronsard à l'occasion de l'édition de 1623

[1] Il voulait dire : vers de remplissage (voy. ARNOULD, *Anecdotes inédites sur Malherbe*).

[2] MALH., I, p. LXXVII-LXXVIII.

[3] MÉNAGE, *o. c.*, 527. Régnier reproche à Malherbe de prétendre que

Ronsard en son mestier n'estoit qu'un apprentif.

des œuvres du chantre de Cassandre ; sous le portrait de Cassandre on lisait en effet ce quatrain de Malherbe :

L'art, la nature exprimant,
En ce portrait me fait belle ;
Mais si ne suis-je point telle
Qu'aux écrits de mon amant [1].

Malherbe ne pouvait dire moins sans ingratitude, car il avait trouvé dans Ronsard la matière de bien des vers [2]. D'abord Ronsard et tout le XVIe siècle pétrarquisaient au point que, pour le faire après eux, il était à peine besoin de remonter à la source. Ainsi, pour exprimer l'idée que Montaigne résumait par un vers de Pétrarque, et que Malherbe met dans la bouche d'Alcandre :

Jamais l'âme n'est bien atteinte
Quand on parle avecque raison [3],

[1] MALH., I, 251. C'est sans doute ce qui a fait croire à un panégyriste de Ronsard (RONSARD, éd. Blanchemain, t. VIII), que Malherbe avait « tendu la main » à Ronsard, se montrant plus juste que Boileau. — Malherbe connaissait assez la langue de Ronsard pour rappeler à propos de Desportes qu'il emploie *fère* (MALH., IV, 266) et qu'il tient la forme *nic* du Vendomois (IV, 469).

[2] M. ALLAIS (*Malherbe et la poésie française*) a rappelé tout ce que Malherbe devait, au point de vue de la versification, à Ronsard, et on a dit avec raison que l'ode de Malherbe était l'ode de Ronsard avec de légères modifications. M. E. DREYFUS-BRISAC, *Les classiques imitateurs de Ronsard, Malherbe — Corneille — Racine — Boileau* (Paris, Calmann-Lévy) dans les pp. 16—80 consacrées à « Ronsard et Malherbe », et où du reste les rapprochements ne sont pas absolument tous oiseux, a montré le danger qu'il y a à vouloir trouver un auteur dans un autre. M. Dreyfus, qui, comme Boileau, critique en vers, s'est écrié (p. 8), non sans force injures à l'adresse de Malherbe :

Quand Malherbe biffait tout Ronsard d'un seul trait,
Il s'effaçait lui-même et brisait son portrait.

[3] MALH., I, 152.

il suffisait de se souvenir du vers de Ronsard que le sévère commentateur de Desportes avait trouvé bon :

Un homme qui languit ne sauroit bien parler [1]

ou d'autres qu'on rencontre à tout instant chez Ronsard :

Non, celuy n'aime point, ou bien il aime peu,
Qui peut donner par signe à cognoistre son feu [2]

ou chez Desportes, ou surtout chez Bertaut :

Ceux-là souffrent bien peu qui se plaignent beaucoup [3].
Le mal n'est guère grand qui se peut bien dépeindre [4].

Malherbe, qui pensait et écrivait toujours " avecque raison », n'avait qu'à se rappeler ses prédécesseurs en poésie pour déraisonner en vers — de même que Boileau empruntera à Pindare une espèce de désordre lyrique. Malherbe s'est fréquemment souvenu de Ronsard. D'abord tous deux traitent souvent des sujets analogues, et Apollon, les filles de mémoire, la docte neuvaine, sont de rigueur des deux côtés. Ensuite les termes mêmes de Ronsard se retrouvent parfois dans les vers de Malherbe: le premier appelait en ces termes les Muses à la rescousse contre ses calomniateurs :

Muses qui habitez de Parnasse la crope,
Filles de Jupiter qui allez *neuf* en trope,
Venez et repoussez par vos belles *chansons*
L'injure faite à vous et à vos *nourrissons* [5].

[1] Sonnet de Ronsard en faveur de la Cléonice de Desportes (DESP., éd. Michiels, p. 231); cf. MALH. IV, 353.
Cf. PÉTRARQUE, I, *Son.* 188 :

Chi puo dir com' egli arde, è'n picciol foco.

[2] RONSARD, t. I, p. 401.
[3] Cf. BERTAUT, éd. Chenevière, p. X.
[4] BERTAUT, *Élégie* I.
[5] RONSARD, t. VII, p. 110.

C'est ainsi que Malherbe les appellera contre les « avortons de l'envie » qui en veulent à la reine régente [1], et c'est ainsi qu'elles se présentent déjà quand il commence à faire l'éloge de « la reine des fleurs de lys » :

> Les *Muses*, les *neuf* belles fées,
> Dont les bois suivent les *chansons*,
> Rempliront de nouveaux Orphées
> La troupe de leurs *nourrissons* [2].

La célèbre description du combat des Géants, dans l'«Ode pour le roi allant châtier les Rochelois», se ressent de celle de Ronsard, dont elle garde plusieurs détails, notamment le mot *puer*, que Ménage trouve de mauvaise odeur, sous sa forme archaïque *pût* (3e personne) :

> Si que le soufre, ami du *foudre*,
> Qui tomba lors sur les Géans,
> Jusqu'aujourd'huy noircit la *poudre*
> Qui *put* par les chams *Phlégréans* [3].

> Ces colosses d'orgueil furent tous mis en *poudre*,
> Et tous couverts des monts qu'ils avoient arrachés ;
> *Phlègre* qui les reçut, *pût* encore la *foudre*
> Dont ils furent touchés [4].

C'était du reste un lieu commun que ces vestiges du combat des Géants, et du Bellay s'en servait déjà pour

[1] MALH., I, 209.

[2] MALH., I, 187.

[3] MÉNAGE, *o. c.*, p. 337.

[4] MALH., I, 280 et 281. Taine est encore frappé de la *familiarité* du passage de Malherbe : « pue encore la foudre » (H. TAINE), *sa vie et sa correspondance*, t. II, p. 26) ; ce qui est plus surprenant, c'est que Taine ajoute : « Tout cela fait revoir le vieux soldat des guerres de la Ligue, qui écrit sans modèles français... »

parler de Rome [1]. Mais là n'est pas le seul souvenir mythologique par où Malherbe rappelle Ronsard; et Ménage [2] disait déjà d'un passage de la Consolation au président de Verdun : « Il n'y a personne qui puisse nier que tout cet endroit ne soit pris de l'ode V du IVe livre des Odes de Ronsard » :

Jupiter ne demande
Que des bœufs pour offrande:
Mais son frère Pluton
Nous demande, nous, hommes,
Qui la victime sommes
De son enfer *glouton*.

Jupiter, ami des mortels,
Ne rejette de ses autels
Ni requêtes ni sacrifices...
Pluton est seul entre les dieux
Dénué d'oreilles et d'yeux
A quiconque le sollicite.
Il dévore sa proie aussitôt qu'il la prend [3].

Mais c'est surtout en parlant des rois et des événements politiques que Malherbe ressemble à Ronsard. Ils ont la même façon de parler de « l'hymne de la victoire » de leur roi [4], de comparer le conquérant au torrent « qui ravage tout ce qu'il trouve » — la comparaison était d'ailleurs aussi dans Claudien, chez les Italiens, et dans la *Bradamante* de Garnier [5], que Malherbe

[1] Sonnet XII.

[2] *O. c.*, p. 546.

[3] MALH., I, 269.

[4] MALH., I, 317. RONSARD, II, 53.

[5] *Bradamante*, I, I. Cf. aussi : « Comme un torrent d'Esté qui s'enfle de ruisseaux » de Montchrestien, chœur final d'*Aman* pris du Psaume CXXIIII (*Tragédies*, éd. elzév., p.277).

avait vue — et, de même que la Charente chez Ronsard et la Seine chez Baïf s'animaient ou s'indignaient à l'occasion des guerres civiles, de même, chez Malherbe, non seulement le Pô « tient baissé le menton » et le Tessin « consulte de se cacher », mais surtout la Meuse interpelle vigoureusement les princes révoltés et, avec les mêmes paroles, la Seine injurie le maréchal d'Ancre quand il est tué [1]. Dans l'*Ode sur la prise de Marseille*, Malherbe avait repris au chef de la Pléiade, qu'il avait cultivé pendant sa retraite, le vers heptasyllabe et la strophe de dix vers, calquée sur la strophe de l'*Ode à Henri II* : « Comme un qui prend une coupe » [2]. Il lui prend parfois, pour vanter son roi, plus que des formes rythmiques. Il dit de Henri IV, comme Ronsard de Charles IX, que, même sans ses droits héréditaires, sa *vertu* devait lui faire donner la couronne [3], et quoiqu'il reproche à Desportes une « fable nouvelle », il fait lui-même allusion aux fleurs de lys tombées du ciel, à l'origine troyenne des Français, comme aux Scythes descendus d'Hercule.

Enfin et surtout, Malherbe construit son *Récit d'un berger au ballet de Madame* exactement comme Ronsard, suivant une tradition déjà vieille [4], construisait ses Églogues. Le roi, ou les gouvernants, sont des bergers, ou même le dieu Pan — Madame Deshoulières

[1] MALH., I, 219. 239.

[2] RONSARD, t. VII, p. 41. ALLAIS, *Malherbe, et la poésie française*, p. 297.

[3] MALH., I, 77.

[4] Voy. GUY, dans *Revue d'histoire littéraire de la France* (1902) p. 250 et sv.

continuera la mode [1]; — les sujets sont des troupeaux à conduire, et dans l'État tout marche à souhait comme dans une églogue ou même comme dans l'âge d'or. L'Églogue I de Ronsard présente ce trait que Scaliger reprochait à Ovide de n'avoir pas gardé dans sa description de l'âge d'or :

Les vieillards sans douleur sortoient de cette vie,
Comme en songe, et leurs ans doucement finissoient [2].

De même le *Récit d'un berger* de Malherbe promet qu'un âge va renaître

Où le nombre des ans sera la seule voie
D'arriver au trépas [3].

Dans l'Églogue I, le Navarrin (Henri de Navarre, le futur Henri IV) a appris

dès enfance à cognoistre
Le grand Pan des bergers, de toutes choses maistre [4].

Dans le *Récit*,

Notre grande Bergère a Pan qui la conseille [5].

Les *Gérions*, les *glands* qui nourrissaient les hommes primitifs, l'*aconite* [6], la *myrrhe*, l'*encens*, sont dans le

[1] On pourrait même suivre la trace de cette allégorie jusque dans la scène de l'*Aiglon* de M. Rostand, où le berger « c'est le duc de Reichstadt et le champ c'est la France ».

[2] RONSARD, t. IV, p. 23.

[3] MALH., I, 232.

[4] RONSARD, IV, 25.

[5] MALH., I, 231. Pan désigne probablement le maréchal d'Ancre, auquel Malherbe paraît déjà faire allusion dans le discours d'une des « Sibylles » (I, 200). — Pan=Richelieu dans une lettre de Malherbe (IV, 19, 20).

[6] Ce terme a été remplacé dans la rédaction définitive; il figure dans l'une des variantes.

discours du Navarrin et dans le Récit du berger. Ce dernier a aussi une formule d'affirmation que Ronsard avait employée ailleurs que dans l'Églogue I; ces formules étaient fréquentes dans la poésie ancienne et moderne [1], mais celle de Malherbe ressemble particulièrement à celle du chef de la Pléiade :

> Mais que chacun y donne aussi ferme crédit
> Que si les chênes vieux d'Epire l'avoient dit [2].
>
> Et les chênes d'Epire
> Savent moins qu'il ne sait les choses à venir [3].

Les éloges que Malherbe écrit pour les fêtes royales sont souvent tracés dans les mêmes cadres que ceux des poètes de la génération précédente : il reprend les prophéties des Sibylles [4], et il y met ce qu'y mettaient ses prédécesseurs et ses contemporains [5].

Son style a gardé aussi les expressions du seizième siècle : il a la même façon de « *soupirer* les peines » de l'amant; il appelle la mer « la plaine salée » et emploie des périphrases dans le goût de Ronsard; il parle encore des *hémérocalles*, et même il le fait avec pléonasme, puisqu'il dit « hémérocalles d'un jour ». Il parle aussi, comme Ronsard et Régnier, du soleil et de *ses douze maisons* qui riment à

[1] Cf. OVIDE, *Ars amandi*, III, 789 et 790; voy. aussi MARTHA, *Le poème de Lucrèce*, p. 46, à propos du passage du *De Natura Rerum*, V, 110-112.

[2] RONSARD, III, 266.

[3] MALH., I, 232.

[4] MALH., I, 197 sv.

[5] Voy. par exemple FRÉD. LACHÈVRE, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, t. I, p. 403. Sur les ballets à cette époque, voy. G. GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 138-143

saisons [1]. La plus fameuse de ses images surtout est une image du seizième siècle. Il n'y a peut-être pas dans la littérature française de tradition moins interrompue que la comparaison de la jeune fille à la rose [2] : elle fait les frais du *Roman de la rose*, la seule œuvre du moyen âge qui surnage complètement à travers toute la Renaissance, et dont on peut suivre l'influence jusqu'à Mademoiselle de Scudéry. Baïf, qui présente l'un des antécédents de la célèbre stance à du Périer, écrit encore des vers *Au Roy sur le Roman de la Rose* [3] ; et l'on sait l'estime qu'avaient pour l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, et Ronsard et du Bellay [4]. En outre, la brièveté des roses était un lieu commun dans toutes les littératures [5] :

[1] Je dy ce grand Soleil qui nous fait les *saisons*
Selon qu'il entre ou sort de *ses douze maisons*.
RONSARD, VII, 56.
Vive source de feu qui nous fait *les saisons*
Selon qu'il entre ou sort de *ses douze maisons*.
ID., V, 16.
Selon que le Soleil se loge *en ses maisons*,
Se tournent nos humeurs ainsi que *nos saisons*.
RÉGNIER, *Sat.* IV, 113.
Certes l'autre soleil, d'une erreur vagabonde,
Court inutilement par *ses douze maisons* ;
C'est elle et non pas lui, qui fait sentir au monde
Le change *des saisons*.
MALH., I, 157.
Voy. J. VIANEY, *Mathurin Regnier* (1896).

[2] Cf. SULLY PRUDHOMME, *Stances et Poèmes*, I, p. 8 :
Nous n'osons plus parler des roses :
Quand nous les chantons, on en rit.

[3] BAÏF, éd. Becq de Fouquières, p. 255.

[4] Voy. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1902, p. 218 (Les sources françaises de Ronsard, par H. Guy).

[5] Voy. CH. JORET, *La rose dans l'antiquité et au moyen âge*, p. 56-59. — Cf. encore WACE, *Roman de Rou*, v. 65 et sv.:
Tute rien se turne en declin
. . . . . .
. . . . rose flaitrist.

fusionner les deux images était une idée trop simple pour qu'elle ne vînt pas à l'esprit de tous, et le *Corpus Inscriptionum latinarum* contient déjà une inscription funéraire qui en dit autant que Malherbe : *Rosa simul floruit et statim periit.* Ces images, Malherbe les avait vues dans Claudien, dans Properce, dans l'Anthologie latine; il avait retrouvé dans l'Arioste la comparaison de la jeune fille à la rose [1] ; il l'avait retrouvée surtout chez les poètes français du XVIe siècle, et il avait rencontré chez ces derniers aussi la pensée de la brièveté des roses et de la vie humaine. Baïf avait dit :

Cette Rose tant émée
Comme l'autre ne sera,
Qui do matin estimée
Au soir se destimera.
Car l'autre rose fanie
Pourra perdre sa vigueur [2]....

Du Bellay, dans la *Métamorphose d'une Rose*, faisait ainsi parler la dame transformée en rose :

Les grâces dont le ciel m'avoit favorisée,
Or que Rose je suis, me servent de rosée
Et l'honneur qui en moi a fleuri si longtemps,
S'y arde encor' entier d'un éternel printemps.

[1] *Orlando Furioso*, I, str. 42:

La verginella è simile alla rosa,
Ch' in bel giardin su la nativa spina
Mentre sola e sicura si riposa...

Le passage de l'Arioste se trouve traduit dans la pièce mise par des Yvetaux en tête des œuvres de Desportes. Voy. sur ces images H. GUY, « *Mignonne, allons voir si la rose...* », *réflexions sur un lieu commun* (Bordeaux, Gounouilhou, 1902).

[2] BAÏF, éd. Becq de Fouquières, p. 255. Villon emploie déjà le thème de la brièveté de la rose dans sa *Ballade à s'amie*, str. III (cf. G. PARIS, *François Villon*, p. 110, n. 1).

La plus longue frescheur des roses est bornée
Par le cours naturel d'une seule journée [1].

Pour consoler Salmon Macrin qui avait perdu sa Gélonis, du Bellay lui dit bien des choses que Malherbe dira à du Périer, et notamment :

La roze journalière
Mesure son vermeil
A l'ardente carrière
Du renaissant soleil [2].

On dirait vraiment qu'en ce temps de poésie, comme dans la chanson de Malherbe inspirée du Tasse,

L'air est plein d'une haleine de roses [3].

Et les roses apparaissent aussi chez Ronsard, non seulement quand il parle à Cassandre ou à Marie dans les vers si connus où il rappelle à son amante la brièveté de la rose, mais aussi quand il parle d'une mort prématurée ; et s'adressant à l'âme de Charles IX, mort à vingt-quatre ans, il s'écrie :

Voyez au mois de May sur l'épine la rose;
Au matin un bouton, à vespre elle est desclose;
Sur le soir elle meurt; *ô belle fleur! ainsy*
Un jour est ta naissance et ton trépas aussi [4].

Montchrestien aussi dira plus d'une fois que l'homme est semblable à la rose, et que

[1] DU BELLAY, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 398.

[2] DU BELLAY, t. I, p. 153. Cf. CHAMARD, *Joachim du Bellay.*

[3] MALH., I, 226.

[4] RONSARD, t. III, p. 129, et aussi VII, 175, VIII, 129; voy. H. GUY, « *Mignonne, allons voir si la rose...* », *réflexions sur un lieu commun* (Bordeaux, 1902).

Les Roses des jardins ne durent qu'un matin [1].

Qu'est-ce que l'homme, hélas? *Une fleur passagère*
Que la chaleur flétrit ou que le vent fait choir,
Une vaine fumée, ou une ombre légère
Que l'on voit au matin, qu'on ne voit plus au soir [2].

C'était donc une mode très répandue, et Desportes l'avait approuvée dans une *Complainte* :

L'humaine vie à bon droit se compare
Aux vaines fleurs dont le printemps se pare [3]...

Lui-même, dans l'Élégie dont Malherbe s'est souvenu, nous allons le voir, en écrivant ses Stances à du Périer, montrait le jeune Damon succombant

Comme un bouton de rose en avril languissant [4],

et il lui faisait dire à ses derniers moments ces mots déjà cités :

la destinée
M'a fait dès mon aurore accomplir ma journée [5].

Enfin l'auteur du *Bouquet des fleurs de Sénèque* déjà mentionné, avait écrit :

[1] *L'Escossoise ou le Désastre*, tragédie (1601 à Rouen), acte V. — [J'avais terminé mon article de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1903, quand j'ai lu la note de M. Schultz-Gora faisant le même rapprochement entre le passage de Montchrestien et le vers de Malherbe *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1903, p. 92-94)].

[2] *Ibid.*, acte II, chœur.

[3] DESPORTES, p. 488.

[4] DESPORTES, p. 318.

[5] ID., p. 321.

Si mes parents sont morts, ils ont payé la dette
Qu'on doit en ce séjour ;
L'homme vit tout ainsi qu'une fleur vermeillette
Qui vit le cours d'un jour [1],

stance construite exactement comme celle de Malherbe, et qui présente la rime de *séjour* et de *jour* comme la première rédaction des Stances à du Périer. Le même auteur console encore dans les termes suivants Chamgoubert qui a perdu son jeune frère :

Chamgoubert, ce n'est rien de cette pauvre vie,
Le matin nous l'avons, le soir elle est ravie...
A peine un blond cotton [2] faisoit homme ton frère,
Quand la mort se faschant de me voir sans misère
Vint racler tout à coup de ses ans la beauté.
Ainsi voit-on la rose au matin épanie
Sans plus d'honneur au soir en sa beauté flétrie [3].

Malherbe, s'y reprenant à deux fois, et arrangeant les mots mieux que personne, devait donner à la pensée traditionnelle son dernier lustre.

A la façon des poètes du XVIe siècle aussi, Malherbe interpelle son âme et ses pensers — on l'a vu plus

[1] Ode III (DE LA RUE, *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*, Caen 1834, t. III, p. 369). Malherbe emploie aussi la rime *séjour-jour* dans une imitation de Martial (I, 21).

[2] Ce « coton » pour : la barbe naissante, terme familier à Ronsard et aux poètes du XVIe siècle, se retrouve encore chez Malherbe, dans l'Ode sur la bienvenue de Marie de Médicis (I, 50). Elle a vécu autant que le classicisme, et Lamartine l'emploie encore dans ses tout premiers vers (E. DESCHANEL, *Lamartine*, I, p. 54, cite des vers de 1808 où le poète de dix-huit ans parle du « coton » de son frais visage).

[3] *Bouquet*, Ode V.

haut[1] — ; il appelle les morts des *ombres*, soit qu'il écrive l'épitaphe de son premier fils[2], soit qu'il parle de la fille de du Périer[3] ou « aux ombres de Damon[4] ». Il conçoit la nation comme ayant un « génie » ou un « démon » : il dit « le démon de la France » comme du Bellay disait « le démon romain[5] » et Montchrestien « le démon anglais[6] »; il faut entendre «démon» au sens grec ; les *Stances pour Alcandre* parlent même d' « un démon favorable ».

***

Malherbe ne dédaigne pas non plus de se servir de du Bellay. Si, comme nous l'apprend Régnier, il le trouve « trop facile », s'il lui reproche, dans son commentaire sur Desportes, la cheville *or(e)* « dont il s'escrimait[7] », il lui arrive de reprendre, pour l'appliquer au duc de Bellegarde, une strophe de l'*Ode au prince de Melfe* dont l'idée, du reste, remonte au moins à Politien[8], et fut chère aux latinistes du XVIIe siècle :

Mais comme errant par une prée
De diverses fleurs diaprée,
La vierge souvent n'a loisir,
Parmi tant de beautés nouvelles,
De reconnoître les plus belles,
Et *ne sait lesquelles choisir*,

Comme en cueillant une guirlande
L'homme est d'autant plus travaillé
Que le parterre est émaillé
D'une *diversité* plus grande ;
Tant de fleurs de tant de côtés
Faisant paroître en leurs beautés

[1] Voy. au chap. des Italiens.
[2] MALH., I, 360.
[3] « Aime une ombre comme ombre » (I, 41).
[4] MALH., I, 58.
[5] *Antiquités de Rome*, Sonnet 27.
[6] MONTCHRESTIEN, *Tragédies* (éd. elzév.), p. 85.
[7] MALH., IV, 463.
[8] Politien l'avait sans doute prise lui-même aux anciens.

	L'artifice de la nature,
	Qu'il tient suspendu son désir,
	Et ne sait en cette peinture
	Ni que laisser, *ni que choisir* :
Ainsi *confus de merveilles*,	Ainsi quand, pressé de la honte
Pour tant de vertus pareilles	*Dont me fait rougir mon devoir*,
Qu'en toi reluire je vois,	Je veux mon œuvre concevoir
Je perds toute connoissance,	Qui pour toi les âges surmonte,
Et pauvre par l'abondance	Tu me tiens les sens enchantés
Ne sais que choisir en toi.	De tant de rares qualités,
	Où brille un excès de lumière,
	Que plus je m'arrête à penser
	Laquelle sera la première,
	Moins je sais par où commencer[1].

Malherbe, on le voit, remplace « la vierge errant par une prée », qui fait songer à la bergère à laquelle Boileau comparera l'églogue, par « l'homme », et il ajoute à son modèle plus de raisonnement que de poésie.

***

Desportes aussi a laissé des traces dans les vers de son impitoyable commentateur. Comme tous deux pétrarquisent et connaissent également bien les poètes latins et italiens, il est naturel que le chantre de Diane et celui de Caliste se ressemblent souvent : ils ont la même habitude de parler de « ce qui les travaille », des « beaux yeux, chers soleils », de « Philis », des belles âmes qui meuvent les beaux corps [2], et de s'écrier : « Amour en soit loué ! », d'animer la nature par la présence de l'amante ; et tel vers de Desportes auquel Malherbe n'a rien trouvé à redire [3] :

[1] MALH., I, 109.

[2] DESPORTES, p. 442. MALH., I, 126 et 127.

[3] Voy. *Commentaire sur Desportes*, MALH., t. IV, p. 250.

Les forêts ont repris leur vert accoustrement [1],

ressemble fort à ce que dira Alcandre au retour d'Oranthe :

Ces bois en ont repris leur verdure nouvelle [2].

La *Complainte pour Henri III* exprime la douleur de l'amant comme les Stances d'Alcandre écrites pour Henri IV :

Quand j'approche de vous, belles fleurs printanières,
Vostre teint se flestrit [3]...
Et l'herbe du rivage, où ses larmes touchèrent,
Perdit toutes ses fleurs [4].

Les excitations au suicide ont le même ton dans les vers amoureux de Desportes et de Malherbe, et parfois présentent jusqu'au même mélange du singulier et du pluriel appliqués à la même personne, tournure que le *Commentaire* [5] ne critique pas :

Mourons donc, et monstrons, en ce dernier outrage,
Qu'il est toujours en nous d'échapper le malheur ;
Si le coup de la mort me fait quelque douleur,
Celuy de mon départ m'en fit bien davantage [6].

Ne délibérons plus, allons droit à la mort ;
La tristesse m'appelle à ce dernier effort
Et l'honneur m'y convie ;
Je n'ai que trop gémi [7].

[1] DESPORTES, *Diane*, sonnet V (éd. Michiels, p. 15).
[2] MALH., I, 157.
[3] DESPORTES, p. 489.
[4] MALH., I, 161.
[5] MALH., IV, 433.
[6] DESPORTES, p. 391.
[7] MALH., I, 254. L'Agamemnon d'*Iphigénie*, qui, lui aussi, délibère tout le temps, répète l'hémistiche de Malherbe :

Ne délibérons plus (RACINE, *Iphigénie*, IV, sc. 7).

Desportes et Malherbe ont aussi la même manière de faire l'éloge d'une œuvre littéraire en l'attribuant à un dieu ou à Dieu — ce qui est d'ailleurs une formule assez répandue [1], et qu'on retrouve dans l'épigramme où Boileau attribue la composition de l'*Iliade* à Apollon. Le poète de Diane et d'Hippolyte avait composé sur la *Bergerie* de Remy Belleau un sonnet qui commençait ainsi :

> Quand je ly, tout ravy, ce discours qui soupire
> Les ardeurs des bergers, je t'appelle menteur,
> (Pardonne-moy) Belleau, de t'en dire l'autheur;
> Car un homme mortel ne sçauroit si bien dire [2].

Puis il suppose qu'Amour a contraint Phébus de redevenir berger et de dicter la *Bergerie*; et cela l'amène à demander à ce Phébus ou le succès auprès de la belle Hippolyte, ou la force de déplorer son insuccès en aussi beaux vers que ceux de Belleau. Malherbe considère ce sonnet comme « un des bons qui soient dans Desportes [3] »; aussi le refait-il pour vanter — toujours en un sonnet — le livre de La Ceppède sur la Passion :

> J'estime la Ceppède, et l'honore, et l'admire,
> Comme un des ornements des premiers de nos jours;
> Mais qu'à sa plume seule on doive ce discours,
> Certes, sans le flatter, je ne l'oserois dire [4].

[1] MÉNAGE (p. 431) ne cite pas Desportes à ce sujet, mais les vers que du Périer composa en 1578 pour le panégyrique du livre de Laurans : Malherbe, alors en Provence, a sans doute connu les vers de son ami; mais il avait relu Desportes quand il écrivit son sonnet à La Ceppède.

[2] DESPORTES, p. 431. Voy. plus haut, chapitre II.

[3] MALH., t. IV, p. 451.

[4] MALH., I, 204.

πρότερον; pour moi, j'y trouve une sottise [1] »; mais l'idée du premier vers est à conserver) :

Est-ce donc un dédale où *ta raison perdue*
Ne se retrouve pas ?

Desportes revenait plusieurs fois sur les grâces et la beauté du mignon :

Jamais l'œil de Phébus ne vit telle jeunesse [2]...
Quand sa jeune beauté *tant d'appas* recéloit [3].

(C'est bien assez de le dire une fois; et puis *recéler* ne convient pas [4]; mais on peut garder les *appas*) :

Je sais de quels appas son enfance étoit pleine.

Desportes faisait dire à Damon :

Mais si l'aveugle sort, ou le ciel courroucé,
Rendent là de mes jours la carrière achevée [5]...

(« Rendre achevé » ne se dit pas [6]; mais on peut supposer que la fille de du Périer)

auroit obtenu
D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière.

(*Gloire* et *mémoire* [7], mortel *séjour* et *jour* [8] sont des rimes sortables; *le ciel* [9] doit être mentionné) :

[1] MALH., IV, 396.
[2] DESP., p. 316.
[3] ID., p. 321.
[4] MALH., IV, 397.
[5] DESPORTES, p. 316.
[6] MALH, IV, 393.
[7] DESP., p. 316.
[8] ID., p. 320. Dans la deuxième rédaction, Malherbe a remplacé la rime de séjour-jour par celle de destin-matin (peut-être pour ne plus faire rimer le simple et le composé).
[9] DESP., p. 320.

Pensez-tu que, plus vieille, *en la maison céleste*
Elle eût eu plus d'accueil [1] ?

(Tel ou tel trait peut être admis):

Quand il voit que la Parque a sa trame coupée [2].

... aussitôt que la Parque
Ote l'âme du corps [3].

(Mais il y a des expressions impropres : ainsi)

Le preux fils de Thétis, seur rempart de la Grèce [4].

Achille n'est pas le rempart de la Grèce, puisque la Grèce n'est pas assaillie ; mais on peut parler de)

Priam, voyant ses fils abattus par Achille.

(Quant au Léthé et à son oubliance endormie [5], c'est une latinerie). Quand Damon va mourir,

Au moins humain de tous *l'œil de larmes degoutte* [6].

(Soit, c'est la coutume; et ce n'est que juste):

C'est bien, je le confesse, une juste coutume
Que le cœur affligé
Par le canal des yeux vidant son amertume,
Cherche d'être allégé [7].

(Mais quels larmoiements et quelles jérémiades dans cette Élégie! Damon dit à son ami :

[1] MALH., I, p. 40.
[2] DESP., p. 318.
[3] MALH., I, 40.
[4] DESP., p. 320. Cf. le commentaire de MALH., IV, p. 396.
[5] DESP., p. 321.
[6] DESP., p. 319.
[7] MALH., I, 41.

ta flamme est-elle *estainte*
Que tu n'es point touché de ma dure *complainte* ?[1]

Ils en font beaucoup trop, de complaintes, et il ne sert de rien de tant gémir) :

Ne te lasse donc plus d'inutiles *complaintes* ;
Mais sage à l'avenir,
Aime une ombre comme ombre, et des cendres *éteintes*
Éteins le souvenir[2].

Cléophon disait :

Si ce qui m'est plus cher se sépare de moi[3].

(« Plus cher » ne se dit pas pour « le plus cher[4] »; « le plus » ferait une syllabe de trop ; mais on peut fort bien mettre « si ») :

Non qu'il ne me soit grief que la terre possède
Ce qui me fut *si* cher[5].

Cléophon, dans l'histoire,

Importune le ciel de vœux et de *prières*,
Bref, *pour fléchir la mort*, tente mille manières
Mais cette fière Parque aux ravissantes mains,
Seule des déités *est sourde aux cris humains*[6].

(Il vaut mieux exprimer tout cela sous forme de vérité générale) :

[1] DESP., p. 319.
[2] MALH., I, 40-41.
[3] DESP., p. 316.
[4] MALH., IV, 393.
[5] MALH., I, 43
[6] DESP., p. 320.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;
On a beau *la prier*,
La cruelle qu'elle est *se bouche les oreilles*
Et nous laisser crier [1].

Voilà au moins une pensée juste, et qui peut être encore utilisée à l'occasion. Et c'est un sage conseil aussi, et digne de Sénèque, qui est adressé à Cléophon):

... que ton âme s'apaise ...
Obeys sans murmure au vouloir du haut Dieu [2].

(Seulement cela peut se dire beaucoup mieux, et, encore une fois, sous forme de vérité générale, qui se rattachera à ce qui vient d'être dit de la mort):

De murmurer contre elle et de perdre patience
Il est mal à propos ;
Vouloir ce que Dieu veut, est la seule science
Qui nous met en repos.

(Desportes compare longuement le jeune guerrier à un bouton de rose, ou à un jeune lys, mais nous n'écrivons pas pour les jardiniers, et pour les roses on a dit trente-six fois mieux déjà [3].

Desportes cite aussi, en le mettant dans la bouche de Damon mourant, le proverbe :

« Tous ceux qu'aiment les dieux ne vivent pas longtemps » [4].

[1] MALH., I, 43. Voiture renchérit sur cette idée en la développant en des vers cités par Ménage (*o. c.*, p. 564). Malherbe répète à peu près la même chose dans la Consolation au président de Verdun.

[2] DESP., p. 322.

[3] Voir plus haut. Puis il ne faut pas deux comparaisons l'une sur l'autre (BRUNOT, *l. l.*, p. 215).

[4] DESP., p. 321. C'est le mot de Ménandre (Ὃν οἱ θεοὶ φιλοῦσιν, ἀποθνήσκει νέος) que Leopardi (Canti, XXVII) met comme épi-

Mais, avec une pareille traduction, il dit justement le contraire de ce qu'il veut dire [1]; il veut dire que les meilleurs, les plus méritants, les plus beaux, sont ceux qui vivent le moins. Il faudrait que cela rimât aux roses: avec « les plus belles choses », et avec l'autre rime de *jour* et *séjour*, nous ferons) :

Mais elle étoit du monde où les plus belles choses
Font le moins de séjour ;
Et ne pouvoit Rosette être mieux que les roses
Qui ne vivent qu'un jour.

(Seconde rédaction) (Rosette [2]! Ici je desportisais. Nous dirons qu'elle était comme une rose, qu'elle était « rose » : en répétant le verbe vivre comme le mot « rose », ce sera du meilleur effet) :

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses.

(Mais il ne faut pas trois fois « vivre » [3]; nous changerons le dernier vers, et nous mettrons, d'après ce qu'ont dit plusieurs poètes :

L'espace d'un matin.

C'est encore plus court, et plus fort; mais il faut

graphe à son *Amore e Morte*. — M. Allais (*o. c*, p. 365) regrette que Malherbe n'ait pas songé à « la croyance antique traduite par un de nos grands poètes contemporains

Que quand on meurt si jeune on est aimé des dieux » :

on voit qu'il avait eu l'occasion d'y penser.

[1] MALH., IV, 397.

[2] Peut-être aussi Malherbe, devenu plus sévère, n'aurait-il plus accepté la rime trop facile de *jour-séjour*.

[3] Voyez comment Victor Hugo, remaniant ses vers, évitait une triple répétition, et savait utiliser une répétition énergique. (P. et V. GLACHANT, *Essai critique sur le théâtre de V. Hugo*, I, p. 227, 173, 197.)

remplacer la rime ; *destin* rime à merveille. Nous dirons donc) :

Mais elle étoit du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin ;
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

(Voilà qui est parfait : car « il faut que les élégies aient un sens parfait de quatre vers en quatre vers, même de deux en deux, s'il se peut [1] ». J'y suis arrivé. Après ces stances, je puis me reposer dix ans).

***

Bertaut ressemble à Malherbe autant que peuvent se ressembler deux hommes élevés dans la même ville, à la même époque, instruits à peu près de la même façon, ayant lu les mêmes poètes et traitant souvent les mêmes sujets. On sait déjà qu'ils parlent d'amour l'un comme l'autre ; quand ils paraphrasent les Psaumes, Bertaut est plus onctueux que Malherbe, et on a même vu en lui un des lointains précurseurs de Lamartine (qui du reste ne s'en est sans doute pas servi). Malherbe [2] connaissait fort bien les vers de Bertaut ; il les estimait même un peu, à ce que dit Racan, — quoiqu'il trouvât parfois ses pièces «*nichil-au-dos*». Il est donc possible qu'il s'en souvienne un peu aussi. « Les cieux inexorables » qui sont rigoureux à l'amant, étaient de tous les climats, de même « ceux qui souffrent peu et se plaignent beaucoup » ; mais Bertaut avait donné à tout cela des formes que tout le monde avait présentes à la mémoire, et Voltaire

[1] RACAN, *Vie de Malherbe*, p. LXXXV.

[2] Voy. G. GRENTE, *Jean Bertaut*, p. 97 et passim.

met encore dans la bouche d'une de ses héroïnes les vers fameux du doux poète :

Félicité passée... [1]

Malherbe a dû les prononcer parfois, et bien d'autres vers du même auteur : Bertaut somme « sa belle âme » de dire oui ou non de la même façon que Malherbe écrit, « à une dame qui le payait de promesses » ; il dit comme disent et comme diront tous les poètes d'alors que « sa folie est belle »; il parle « des esprits abusés d'une vaine espérance [2] » comme Malherbe.

Les mêmes situations se présentent des deux côtés parfois avec les mêmes rimes :

... presque évanoui je tombai sur *la place*,
En pâleur une pierre, en froideur de la *glace* [3].

A ces mots tombant sur *la place*,
Transi d'une mortelle *glace*,
Alcandre cessa de parler [4].

Beaucoup d'expressions de Bertaut sont aussi dans Malherbe, et des vers plus retentissants que d'habitude font songer à tel vers de la *Prière pour le roi allant en Limousin* :

Icy ce bruit tonnant dont on oit nos tambours
Changer le guet des nuits à la garde des jours [5].

Mais Bertaut était surtout « retenu », comme dit Boileau ; il importait d'avoir le ton soutenu : c'est ce qu'allait faire Malherbe, en attendant Corneille.

[1] *Entretien de Ninon de l'Enclos et de Madame de Maintenon.*
[2] BERTAUT (éd. elz.), p. 97.
[3] BERTAUT, cf. Introduction, p. XXIX.
[4] MALH., I, 154.
[5] BERTAUT, p. 97. Cf. MALH., I, 72, v. 63 et 66.

***

Régnier se rapproche de Malherbe par l'un des côtés principaux de l'œuvre du réformateur : la forme du vers, la concision, l'habileté à enfermer la pensée la plus complète dans le cadre le plus ferme et le plus limité.

On sait que Malherbe « l'estimoit en son genre à l'égal des Latins [1] ». Dans les vers du satirique, « soutenus, nombreux, détachés les uns des autres [2] » — ce sont les qualités que Brossette reconnaît à Régnier, et ce sont exactement celles de Malherbe — il y avait aussi à glaner, et le neveu de Desportes parle comme parlera l'ennemi de son oncle, des vieux contes d'honneur :

> *Ces vieux contes d'honneur* dont on repaist *les dames*
> Ne sont que des appas pour les débiles ames
> Qui sans choix de *raison* ont le cerveau perclus [3].

> *Ces vieux contes d'honneur*, invisibles chimères,
> Qui naissent aux cerveaux des maris et *des mères*,
> Étoient-ce impressions qui pussent aveugler
> *Un jugement si clair* [4] ?

Toutes ces tirades dont Régnier trouva la formule lapidaire [5] remontaient aux mêmes sources italiennes, et on ne peut guère dire quelle part revient, dans les vers de Malherbe, aux poètes français plutôt qu'aux Italiens.

[1] RACAN, *l. c.*, p. LXIX.

[2] Voy. l'édition de *Macette* par les élèves de M. Brunot, *Introd.*, p. LII et XLIII.

[3] Satire XIII (Macette), v. 81-83.

[4] MALH., I, 29-30.

[5] L'honneur est un vieux saint que l'on ne chomme plus. (Satire XIII, v. 84).

***

Il serait trop facile de relever encore de nombreuses analogies entre Malherbe et son compatriote Montchrestien (qu'il a peut-être mieux connu qu'il ne voudrait le faire croire [1]), non seulement dans les idées, qu'ils prennent souvent aux mêmes sources, mais aussi dans la forme. Le poète tragique ressemble souvent « à s'y méprendre », comme l'a dit M. Brunot, à Malherbe. Il avait notamment fait avant Malherbe son « N'espérons plus, mon âme » :

> Cessons, pauvres humains,
> De concevoir tant d'espérances vaines,
> Puisqu'ainsi tost les grandeurs plus certaines
> Tombent hors de nos mains [2].

Tout avait été dit par Montchrestien, par Ronsard, par du Bellay, par Desportes et vingt autres : tout était dit, et si Malherbe ne venait pas trop tard, c'est sans doute que l'essentiel était non de dire autre chose, mais de parler en termes plus soignés : il fallait « arranger les mots et les syllabes ».

[1] MALHERBE, III, 556 (lettre du 14 octobre 1621) : « Il a fait un livre de tragédies en vers françois; je crois que c'étoit ce qui lui avoit donné sujet de me venir voir deux ou trois fois. Il étoit homme d'esprit et de courage. Je me trompe ou il donna en ce même temps-là un livre in-4° de sa façon, assez gros, à Monsieur le garde des sceaux, et me semble que le sujet de son livre étoit du commerce, ou de quelque chose pareille. » — Ailleurs Malherbe (IV, 41, 2 août 1618) dit que Montchrestien lui a parlé « non une fois ou deux, mais une douzaine ». — Voy. la note de M. Schultz-Gora, déjà citée, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1903. — Cf. BRUNOT, p. 49.

[2] MONTCHRESTIEN, *Tragédies*, éd. elzév., p. 126.

Ronsard était trop enthousiaste, du Bellay « trop facile », Desportes trop faible, Bertaut un peu trop facile et trop faible aussi, Régnier trop « à la diable », pour s'employer uniquement à « mettre le mot en sa place », et cette dernière besogne fut celle de Malherbe. Comment il l'a comprise et réalisée, c'est ce qu'a établi M. Brunot. Quant au « mot » lui-même, il le prenait n'importe où, même chez ses prédécesseurs français.

M. Chamard à propos de du Bellay, M. Vianey à propos de Mathurin Régnier, M. Chenevière et d'autres à propos de Bertaut, ont tous dit que leur auteur devançait Malherbe; il est peut-être encore moins paradoxal de dire que Malherbe continue la Pléiade et les écrivains de la fin du XVIe siècle, et nous espérons avoir montré qu'il ne se fait pas faute de leur reprendre des idées, des images et des expressions, parfois sans en garder la grâce enjouée, souvent en les généralisant, en les clarifiant, et surtout en se montrant plus sobre de « faculté verbale ». C'était un poète fort sec, comme dit le cavalier Marin, et c'est sans doute ce qu'il fallait. De même que dans l'Élégie de Desportes

Le malheureux Damon tout en pleurs s'écoulait [1],

la poésie française aurait peut-être risqué de s'écouler toute en vers faciles et bavards, si on ne lui avait mis des digues étanches et étroites.

[1] DESPORTES, p. 319.

CONCLUSION

Avant de conclure, il n'est peut-être pas inutile de faire encore, à tous les rapprochements que nous venons d'établir, les restrictions qui n'auraient pas paru assez fréquentes et assez explicites au cours de cette étude. On ne devrait pas commencer un travail de critique comparative sans réciter les vers de *Namouna* :

Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous...

et M. Brunetière [1] rappelait encore dernièrement que rien n'appartient exclusivement à un auteur isolé, ni même à une seule littérature, mais que tout relève de la « littérature européenne », dont les littératures nationales ne sont que les provinces. En ce qui concerne Malherbe, les idées générales qu'il exprime et les images qu'il emploie peuvent, au point de vue d'aujourd'hui, sembler si banales et si vieilles que tout rapprochement fait à leur sujet reste une hypothèse quant à leur véritable origine. Il faut dire aussi qu'entre le simple plagiaire et l'écrivain le plus spontané il y a toute une série de degrés, et qu'une influence littéraire peut s'exercer par des réminiscences inconscientes, par des souvenirs fugitifs aussi bien que par une gauche copie. Mais d'autre part il ne faut pas oublier que l'état d'esprit d'un homme de l'an 1600 diffère du nôtre en cette matière : depuis trois siècles les images et les pensées se sont toutes usées ; elles nous sont venues de côtés si divers et d'auteurs si

[1] Dans la *Revue des Deux Mondes*, 1903, à propos de G. HUSZAR, *Corneille et le théâtre espagnol* (1903).

nombreux que nous ne pourrions plus dire de qui nous les tenons ; en même temps, les études humanitaires prenant toujours moins de place dans l'éducation générale, les influences classiques seraient moins vraisemblables ou moins certaines chez les écrivains actuels qu'elles ne le sont chez Malherbe.

Sans donc prétendre que tous les rapprochements indiqués présentent autant d'imitations, on peut en dégager quelques indications sur la pensée et l'art du vieux poète. « Pour donner à la poésie de Malherbe le nom qui lui appartient, disait Godeau, il faut considérer s'il imite, quelles sont les choses qu'il imite, et de quelle sorte d'imitation il s'est servi [1]. » Qu'il imitât, c'est ce dont Godeau lui-même ne doutait pas [2] : l'objet et la manière de cette imitation sont donc les seules questions à poser.

Ce Normand d'esprit positif et sensé à qui il est arrivé de sentir la profondeur d'une pensée biblique, qui comprenait le grec et pas les Grecs, s'est tourné vers les Latins. Il a trouvé dans Sénèque des idées générales qu'il a mises en prose et en vers ; et toute la raison dont il s'imprégnait encore par ses lectures, et les nombreuses raisons du dissertateur, ne faisaient que confirmer ses dispositions naturelles, peu favorables au pédantisme, aux fictions et à tout l'appareil des poètes du temps. Il pensait bien, au fond, que tout cela n'était que folie. Seulement, raisonneur de tempérament, et poète de profession, il jugea — et c'est une opinion toujours soutenable — qu'il fallait à la poésie une certaine dose de folie, « le grain de sottise » dont on a

[1] GODEAU, *Discours*, dans MALH., I, 379.

[2] ID., *ibid.* (« Je ne crains pas d'avouer pour mon auteur qu'il a toujours pris les anciens pour ses guides »).

parlé depuis, et il crut — ce qui était en partie contestable — que la mythologie, les fictions, les images fleuries, les hyperboles ampoulées, les déclarations langoureuses constituaient toutes au même titre « les faveurs de Parnasse » et les sottises indispensables. Il se mit donc en quête de thèmes et de formules poétiques, et puisa à pleines mains dans ses souvenirs d'écolier et de liseur. Virgile parlait des violettes flétries et des moissons opulentes, Horace de la mort, Ovide des femmes et des dieux; Martial, Stace et d'autres présentaient toutes sortes de traits et d'images. Les Italiens étaient passés maîtres en l'art d'aimer en vers, Pétrarque avait créé plus qu'une poésie : des manies et des ridicules; le Tasse et d'autres avaient célébré les bergères. Enfin, la poésie française, en dépit des boutades du réformateur, n'avait pas chômé pendant le XVIe siècle, et il y avait bien des formes métriques, bien des pensées, des cadres et des décors à reprendre dans Ronsard et ses émules.

De tout cela, que fit Malherbe ? Il se trouvait à l'aise, et il pouvait avoir un trait de génie quand il s'agissait d'un homme d'esprit comme Horace, et d'une pensée de tous les temps et de tous les pays que le poète du Louvre sut faire française. Mais les fleurs virgiliennes ne se laissent pas manier d'une main rude, les dieux ont fait leur temps, et pour imiter Pétrarque

C'est peu d'être poète, il faut être amoureux;

c'est fâcheux de n'être pas l'un, et d'être fort peu l'autre. Quant aux Français du XVIe siècle, on peut écrire mieux qu'eux, et si l'on ne retrouve pas la grâce de Ronsard et de du Bellay (qui est un don de nature), il est facile de penser plus fortement qu'eux, et d'écrire plus sobrement que ce bavard de Desportes. C'est dire qu'à côté de certains progrès Malherbe eut encore bien des gauche-

ries, bien des imitations maladroites. Si ses vers aujourd'hui nous laissent souvent une impression de vieillerie ou du moins de « déjà entendu » qu'ils n'avaient pas pour Godeau et Balzac, cela tient sans doute en partie à ce que nous avons été gâtés par un siècle de lyrisme exubérant et sincère; mais cela tient aussi à ce que Malherbe n'a pas été l'imitateur idéal et définitif. Il a imité pour d'autres raisons, pour d'autres besoins que Ronsard, et pour ces raisons il l'a fait moins souvent ; il ne l'a pas toujours fait de façon plus heureuse. Après lui, la poésie française eut encore des « éruditions » à désapprendre, et à mettre plus de goût, de mesure, de discrétion dans l'emploi des images et des thèmes poétiques. Il n'a pas parlé de l'imitation aussi congrûment que Montaigne ou La Fontaine ou André Chénier (André Chénier dans sa seconde, dans sa bonne manière), et c'est donc sur son œuvre qu'il faut le juger (ce qui lui fait sans doute tort) en cette affaire. En le jugeant ainsi, La Fontaine ne s'est pas trompé quand, dans sa rapide histoire de la littérature française depuis Ronsard, il considère Malherbe comme usant plus fréquemment que les grands classiques, de ces éruditions dont la Pléiade raffolait :

Nos aïeux, bonnes gens, lui [*à Ronsard*] laissoient tout passer,
Et d'éruditions ne se pouvoient lasser.
C'est un vice aujourd'hui : l'on oseroit à peine
En user seulement une fois la semaine
. . . . . .
Malherbe de ces traits usoit plus fréquemment.
Sous lui la cour n'osoit encore ouvertement
Sacrifier à l'ignorance [1].

L'ignorance ! c'est celle des crocheteurs du Port-au-foin

[1] LA FONTAINE (éd. Regnier), IX, 373.

et de la cuisinière à qui le bon écrivain devait être intelligible; c'est presque le sens commun, c'est le bon sens de ceux qui veulent qu'on « parle chrétien », comme dit Molière. Malherbe, dans ses imitations, n'est pas allé jusqu'au bout de sa doctrine. Il restait à franchir une étape pour arriver au vrai classicisme et à la parfaite assimilation de l'antiquité : en quittant le vieux « pédagogue de cour », la poésie française devait encore grandir, et se défaire surtout de certains airs d'école; elle les laissa peu à peu, d'elle-même, et après un repos d'une génération, sur le chemin du grand siècle.

BIBLIOGRAPHIE

L'ouvrage capital sur Malherbe est celui de M. F. Brunot, *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes* (Paris, 1891). Ce livre réalise la « dissection grammaticale dirigée par un goût fin et sûr » dont la nécessité avait déjà été sentie par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3e éd., 1867, t. II, p. 517 (Appendice : Sur Balzac le grand épistolier), et il n'est pas moins important pour l'histoire littéraire que pour l'histoire de la langue. On y trouvera une excellente bibliographie des ouvrages parus jusqu'en 1891 sur Malherbe et son époque, bibliographie qu'il est donc inutile de reprendre ici. En même temps que le livre de M. Brunot a paru celui de M. G. Allais, *Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle*. Ces deux ouvrages ont donné lieu à divers articles, dont le principal est celui de M. F. Brunetière dans la *Revue des deux mondes* du 1er décembre 1892 : *La réforme de Malherbe et l'évolution des genres* ; M. Rigal, rendant compte de l'ouvrage de M. Allais dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (1894, t. XVI, 2e partie, p. 37), a eu l'occasion d'indiquer la source italienne d'un passage de Malherbe. Les travaux consacrés depuis lors au poète et à sa réforme sont énumérés par Petit de Julleville (*Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous la direction de —), IV, 80; de Broglie, *Malherbe* (Collection des grands écrivains français, 1897); L. Arnould, *Malherbe et son œuvre* (article paru dans *La Quinzaine*, 16 octobre 1902).

Signalons aussi l'article *Malherbe* de la Grande Encyclopédie, écrit par M. Brunetière. Nous avons mentionné dans le dernier chapitre, à titre documentaire, *Les classiques imitateurs de Ronsard : Malherbe — Corneille — Racine — Boileau*, extraits recueillis et annotés par Edm. Dreyfus-Brisac (Paris, Calmann Lévy, s. d.); le même auteur a écrit depuis un ouvrage dans le même esprit sur ou plutôt contre Boileau (1902) : ce qui en a été dit dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* pourrait s'appliquer aussi aux *Classiques imitateurs de Ronsard.*

Pour les sources de Malherbe, l'édition de Ménage et celle de Lefebvre de Saint-Marc fournissent de nombreux rapprochements avec les poètes anciens. Ménage croit que Malherbe est l'homme du monde le moins plagiaire. Le commentaire d'André Chénier sur Malherbe (éd. De la Tour) a la supériorité d'avoir été écrit par un poète, et un poète nourri d'antiquité : l'intérêt qu'il présente n'a du reste pas échappé aux critiques, depuis Sainte-Beuve jusqu'à MM. P. et V. Glachant, *André Chénier critique et critiqué*, et E. Faguet, *André Chénier* (Collection des grands écrivains). Les principaux textes sur l'imitation chez Malherbe ont été cités dans l'Introduction. Le travail de Berger de Xivrey, *Recherches sur les sources antiques de la littérature française* (Paris, Crapelet, 1829), qui date de trois quarts de siècle, est encore plus incomplet que vieilli.

On trouvera mentionnés en leur lieu, au cours de cette étude, les *Lettres de Peiresc*, éd. Tamizey de Larroque (Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de France); Gaston Paris, *La littérature normande avant l'annexion* (Discours prononcé à la Société des Anti-

quaires de Normandie, 1896); Id., *L'esprit normand en Angleterre* (chapitre de *Poésie du moyen âge*); M. Souriau, *L'évolution du vers français au XVIIe siècle*; J. Vianey, *Mathurin Regnier*; L. Arnould, *Racan* (et Id., *Anecdotes inédites sur Malherbe*); Ch. Urbain, *Nicolas Coeffeteau* (thèse, Paris, 1893); Cognet, *Godeau* (thèse, Paris, 1900); G. Grente, *Jean Bertaut* (thèse, Paris, Lecoffre, 1903, avec une bibliographie d'ouvrages dont beaucoup présentent un intérêt au point de vue de Malherbe), et d'autres travaux dont le sujet touche de près ou de loin à Malherbe et ses sources. Dans la même catégorie il faut placer F. Guizot, *Corneille et son temps* (nouvelle éd., 1889), qui n'a pas trop vieilli depuis sa publication déjà ancienne, et dont les juges de Malherbe (sauf le duc de Broglie) se servent peu : Guizot a deviné l'imitation de la IVe Églogue de Virgile dans la « Prière pour le roi allant en Limousin ». Il faut aussi tenir compte, évidemment, des pages consacrées à Malherbe dans les récentes histoires de la littérature française, notamment dans celle de M. E. Faguet et dans la *Geschichte der französischen Litteratur* de MM. Suchier et Birch-Hirschfeld (Leipzig 1900), et d'un ouvrage moins récent, Lotheisen, *Geschichte der französischen Litteratur im XVII. Jahrhundert*, t. I. Mentionnons une étude qui semble avoir passé inaperçue, ou du moins qui est fort oubliée, Amiel, *Ronsard et Malherbe* (Genève, 1849, in 8°). Dans cette dissertation de 16 pages (Collèges et Gymnase de Genève, année scolaire 1849-1850), Amiel (que je cite d'après l'obligeante communication de M. Roget, de Genève) concluait déjà « que Malherbe s'était taillé toute sa poétique dans ce qu'il détruisait..., qu'il glana quelques formes de vers, de strophes, de

langage, dans une moisson beaucoup plus considérable, qu'il ne créa pas, mais émonda ». J'ai rappelé aussi les articles de M. H. Guy sur les sources françaises de Ronsard et de M. P. Lafenestre sur François Maynard, publiés dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (1902 et 1903), de M. Schultz-Gora sur la source d'un vers de Malherbe dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (1903), de M. Pietro Toldo sur la poésie burlesque de la Renaissance dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (1901) (le même auteur continue ses études sur l'Arioste en France, voy. article des *Studi romanzi* publiés par Monaci, Rome 1903), et la brochure de M. Ettore Bini, *Di un poemetto giovanile di François de Malherbe* (Pise, Mariotti 1903). Il est inutile de reprendre ici l'énumération d'ouvrages d'un intérêt moins général ou moins immédiat qu'on trouvera indiqués en leur lieu dans les notes de chaque chapitre.

Sauf indication contraire, Malherbe est cité d'après l'édition Lalanne, Ronsard d'après l'édition Blanchemain, Desportes d'après l'édition Michiels. Le sonnet de Malherbe à Perrache est reproduit dans l'édition Jannet; quelques pièces dont MM. Gasté, Roy et Bourrienne ont augmenté l'œuvre de Malherbe, sont encore à chercher dans les monographies qui en ont révélé l'existence. La paternité de la pièce publiée par M. Lalanne, I, 363, a été établie, comme nous l'avons rappelé, dans le *Mémorial généalogique des Malherbe*, publié par M. de Blangy (Caen, Valin, 1901) p. 67.

Comme nous n'avons envisagé qu'un aspect de Malherbe, ce n'est pas ici le lieu de dresser une bibliographie complète de Malherbe, ni même une liste des derniers jugements portés sur lui; la bibliographie

serait longue, et « l'antipathie contre Malherbe » étudiée de façon intéressante par M. Dejob (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 mai 1892), et les protestations qui se sont élevées, donneraient lieu à un curieux article sur « Malherbe et ses juges ».

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
Introduction	. . . . .	7
CHAPITRE	I. La Normandie	13
»	II. Malherbe et ses relations.	43
»	III. La Bible	49
»	IV. Les Grecs	61
»	V. Les Latins :	
	I. Sénèque	69
	II. Virgile	96
	III. Horace	112
	IV. Ovide	123
	V. Stace, Martial, Tibulle, Catulle, Properce, Claudien. Influences générales des Latins	134
	VI. Les poètes latins modernes . .	157
CHAPITRE	VI. I. Les Italiens	161
	II. Les Espagnols	190
»	VII. Sources françaises	197
Conclusion	. . . . .	228
Bibliographie	. . . . .	233

ERRATUM

Page 18 (ligne 7) : lire feu M. de Malherbe *au lieu de* feu de M. de Malherbe.

7 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
HUMANITIES GRADUATE SERVICE
Tel. No. 642-4481
This publication is due on the LAST DATE stamped below.

PERMANENT
FEB 6 - 1979
RETURNED
FEB 15'79 -3 PM
HUM. GRAD. SERVICE
FEB 28 1979
IRVINE
INTERLIBRARY LOAN
FEB 21 1979
3-12-79
RETURNED
APR 13'79 -3PM
HUM. GRAD. SERVICE

General Library
University of California
Berkeley

(P6575s10)4188-A-32

U.C. BERKELEY LIBRARIES

B003009924